



**HAL**  
open science

## Espaces coloniaux en Afrique noire

Sylviane Leprun, Alain Sinou

► **To cite this version:**

Sylviane Leprun, Alain Sinou. Espaces coloniaux en Afrique noire. [Rapport de recherche] 252/84, Ministère de l'urbanisme et du logement / Secrétariat de la recherche architecturale (SRA); Unité pédagogique d'architecture n°6 / Laboratoire Architecture/Anthropologie (LAA). 1984. hal-01888779

**HAL Id: hal-01888779**

**<https://hal.science/hal-01888779>**

Submitted on 5 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

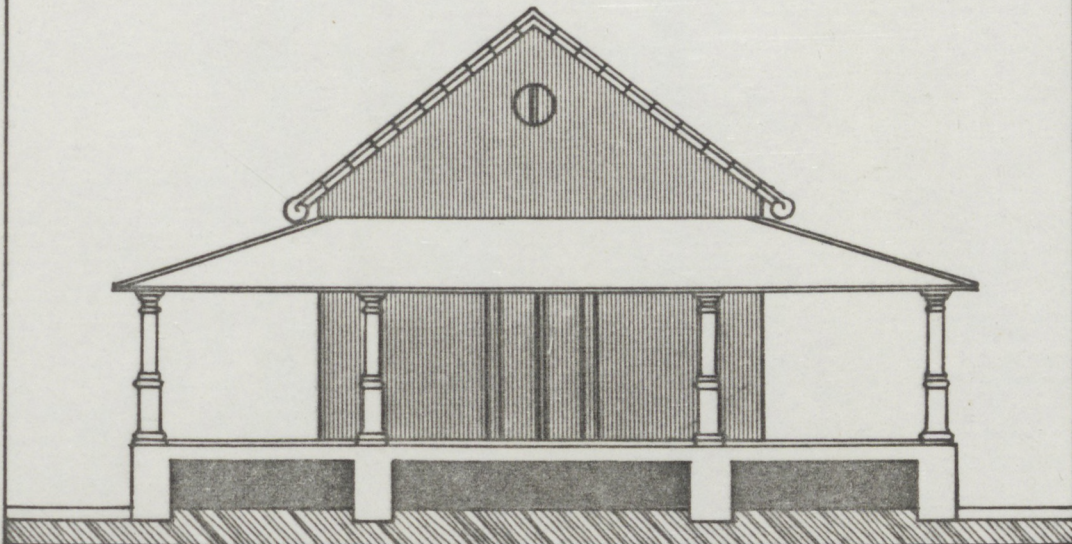
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

252

S. LEPRUN

A. SINOÛ

# ESPACES COLONIAUX



# EN AFRIQUE NOIRE

1984

laboratoire architecture et anthropologie  
unité pédagogique d'architecture n° 6

M.U.L. secrétariat de la recherche architecturale

S. LEPRUN

A. SINOU

ESPACES COLONIAUX EN AFRIQUE NOIRE

- RECHERCHE REALISEE SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE J.C. THORET  
LABORATOIRE ARCHITECTURE ET ANTHROPOLOGIE - UP 6

---

MARCHE N° 82 01 438 00 223 75 01

MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT  
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE  
SECRETARIAT A LA RECHERCHE ARCHITECTURALE.

Les auteurs expriment leur reconnaissance aux autorités Maliennes, Nigériennes et Sénégalaises ainsi qu'à tous ceux qui ont accepté le jeu de l'entretien et facilité l'accomplissement de ce travail.

A.S.        et        S.L.

Paris - Juillet 1984.

## PRESENTATION

Le laboratoire Architecture-Anthropologie fut créé à L'UP n° 6 en février 1981.

A l'occasion d'un séminaire inauguré durant l'année 1981-1982, qui visait à sensibiliser les étudiants à la diversité des modes d'habiter, se constitua une équipe soucieuse de mener une recherche, d'abord théorique puis débouchant sur l'expérimentation et l'opérationnel, à la croisée de l'architecture et de l'anthropologie.

En vue de participer à l'élaboration d'une Anthropologie de l'habitat, le programme de recherche du laboratoire A.A. pour les années 1983-1985 s'intitule "l'espace quotidien dans les pays en développement".

C'est donc à l'étude (principalement l'analyse ou décodage) des multiples types d'organisation spatiale, simultanés ou successifs, à leur production comme à leur vécu, dans les pays en développement, que s'attachent les chercheurs de cette jeune équipe.

Le Service de la Recherche Architecturale (Direction de l'Architecture - M.U.L.) ayant assuré le laboratoire A.A. de soutenir son programme de recherche jusqu'en 1985, une première contribution a pu être réalisée en 1983-1984, et, à la suite de missions en Afrique de l'Ouest, est présentée ici. Elle est l'oeuvre de deux jeunes architectes Sylviane LEPRUN et Alain SINOU qui bien avant la fin de leurs études d'architecture à UP 6 se sont intéressés au monde africain et à l'anthropologie.

Alain SINOU, aujourd'hui chercheur à l'O.R.S.T.O.M., est l'auteur de la première partie. Il s'attache particulièrement à nous faire connaître la genèse des villes coloniales, en nous retraçant les différentes étapes de leur constitution et à évaluer les effets

immédiats de ce nouvel "urbanisme" sur les sociétés en présence.

Sylviane LEPRUN, auteur de la deuxième partie, s'intéresse avec pertinence aux influences réciproques "colonie-métropole" au travers de l'architecture, particulièrement à l'occasion des expositions coloniales.

Jean-Claude THORET  
Responsable Scientifique

---

Le présent document constitue le rapport final d'une recherche remise au Secrétariat de la Recherche Architecturale en exécution du programme général de recherche mené par le Ministère de l'Urbanisme et du Logement avec le Ministère de la Recherche et de l'Industrie. Les jugements et opinions émis par les Responsables de la recherche n'engagent que leurs auteurs.

SOMMAIRE

	PAGES
INTRODUCTION	
PREMIERE PARTIE : DU COMPTOIR A LA VILLE - .....	19
I - LE TEMPS DES FORTS - 1600-1800 .....	20
Les premiers comptoirs	
les établissements français	
la représentation de l'espace	
II - LE TEMPS DES TRACES - 1800-1850 .....	75
Exploitation du sol	
Administrer	
Ordonner - distinguer	
Connaître les lieux	
S'étendre	
Se défendre	
Equiper	
Habiter	
Représenter	
III - LE TEMPS DE L'URBANITE - 1850-1915 .....	143
SAINT-LOUIS	
Aménager le sol	
Etendre la ville	
La bataille de la paillette	
Construire	
LA PRESQU'ILE DU CAP VERT	
Le développement	
Une ville nouvelle	
De la ville au territoire	
LES POSTES MILITAIRES	
La fondation	
La construction	
L'assainissement	
L'ESPACE URBAIN	
Les réglementations	
Les camps de dissémination	
L'organisation de l'espace	
IV - SOURCE DES ILLUSTRATIONS.....	208
BIBLIOGRAPHIE.....	210

DEUXIEME PARTIE : REGARDS SUR L'ARCHITECTURE COLONIALE ET L'HABITAT EN A.O.F. AU XIXÈME SIECLE.....	213
CHAPITRE I : LE MODELE COLONIAL, UTOPIE OU ..... REALITE - LES SOURCES DU MODELE PROJETE	215
I - La baraque, la caserne deux produits ..... à l'exportation	218
1.1. - la baraque ici ou là	
1.2. - La baraque aux colonies - quelques modèles - du pisé au béton - un itinéraire technologique	
1.3. - Du matériel colonial et de campement à la maison de colon.	
1.4. - la maison de colon ou la fin de la mobilité.	
II - La caserne.....	256
CHAPITRE 2 - CREDO ESTHETIQUE : LE STYLE NEO-..... SOUDANAIS INSPIRATION LOCALE ET/OU CREATION INSPIREE.	274
2.1. - L'esthétique coloniale, une problé- matique	
2.2. - L'école et le style : passion ou mariage de raison	
2.3. - Physique et archétype néo-soudanais	
2.4. - Confrontation léo-soudanaise au Soudan	
2.5. - Le pastiche ou l'imitation mauvaise	
2.6. - Images et procédés de réappropriations	
2.61 - Les réappropriations en tant que telles	
2.62 - Histoire contemporaine néo- soudanaise	
CONCLUSION.....	355



## INTRODUCTION

Ce travail appréhende l'espace colonial selon certaines modalités. Notre projet n'a pas été de dresser un inventaire exhaustif de l'ensemble des manifestations spatiales dans les colonies, mais plutôt de pointer des exemples originaux, peu connus et nous permettant d'analyser certaines conceptualisations de l'idée espace, certains modes d'interventions spatiales et les enjeux socio-économiques qu'ils recouvrent.

Nous avons limité a-priori notre champ d'étude à l'Afrique Noire. Ce choix résulte de critères scientifiques mais aussi de facteurs personnels. Les deux chercheurs chargés de ce travail ont déjà eu l'occasion de travailler dans cette région, sur des thèmes -modèles d'habitat, politiques urbanistiques- qui avaient suscité leur intérêt pour les pratiques coloniales d'aménagement. Ce contrat fut l'occasion d'avancer sur ce thème. En conservant le même "terrain", il fut possible d'approfondir quelques pistes d'analyse, en réduisant la durée de la première phase de collecte des données. Quant à la polarisation sur les pays francophones d'Afrique, elle est due à l'existence d'un corpus d'informations à Paris, "les archives nationales, section outre-mer" ainsi que d'autres bibliothèques, dont nous pouvions facilement consulter les fonds.

A ces conditions "matérielles" qui ont influé sur le choix de notre support de travail, s'ajoutent des facteurs considérés comme plus scientifiques. En premier lieu, l'Afrique Noire coloniale reste un domaine peu connu et peu exploré par les chercheurs en architecture. Si certaines études, notamment celle de M. Beghin, ont permis de découvrir les empreintes du colonialisme dans les villes d'Afrique du Nord, peu de travaux, ayant une problématique spécifiquement spatiale, ont analysé l'urbanité coloniale africaine. L'intérêt de cette recherche, est au moins de révéler un patrimoine architectural et urbanistique peu connu en France. En effet, pour beaucoup, l'Afrique Noire reste la terre de la primitivité idéale, ternie par le colonialisme; cette image a favorisé l'étude des sociétés rurales jugées par certains comme pré-coloniales, et a mis à l'écart le développement des villes de ce continent, "lieux de l'acculturation". La case en paille

Bamileke ou Dogon a pendant longtemps beaucoup plus séduit les chercheurs, anthropologues ou architectes, que les immeubles ou les bidonvilles des cités africaines.

Notre démarche se situe en réaction avec ce type d'approche, qui ne nous suffit pas pour rendre compte des sociétés d'aujourd'hui en Afrique. Plutôt que d'adopter une vision nostalgique et passéiste vis à vis d'une architecture rurale, "éco-idéale", nous avons développé un regard inverse en essayant de dégager les modes de fonctionnement d'un système politique et économique étranger et en analysant ses incidences dans l'organisation de l'espace. En étudiant le colonialisme en Afrique, nous n'avons cependant pas voulu céder à un autre type de nostalgie qui tend à réhabiliter un mode de domination sociale particulièrement cruel mais avons voulu saisir certains fondements de la société urbaine actuelle. L'originalité de notre démarche par rapport à l'ethnologie classique est d'aborder une situation sociale à partir de sa production spatiale et de tenter d'échapper à un certain nombre de couples d'opposition, -rural/urbain, moderne/ancien, société structurée/société déstructurée... -qui posent un regard quelque peu figé sur ces sociétés. Notre projet n'est cependant pas d'établir une nouvelle théorie des chocs culturels, loin s'en faut mais plutôt de repérer des logiques de transformations et des évolutions de représentations. Pour se faire, nous avons privilégié l'analyse de l'histoire sociale et économique.

Notre objet d'étude renvoie tantôt à la réalité de l'objet construit, tantôt aux images qui se cristallisent sur des figures spatiales signifiantes, le fort, la véranda ou la mosquée. Nous n'avons pas voulu nous limiter aux objets architecturaux existants nous avons tenté de reconstruire l'imaginaire spatial et social qui s'élabore à partir de ces objets et aussi à partir de leurs représentations graphiques.

Une fois posé le cadre géographique général, nous avons sélectionné un certain nombre de cas, non plus selon des critères de localisation, mais en fonction de leur originalité spatiale et sociale. La domination européenne en Afrique s'étend sur plusieurs siècles et prend des formes très diverses; depuis l'économie de traite jusqu'au néo-colonialisme. Aussi, plutôt que de vouloir construire un modèle

idéal de l'espace colonial transcendant l'histoire, nous avons préféré reconstituer l'évolution des établissements coloniaux en cernant les constantes mais en mettant aussi en valeur les transformations et analyser pour certains exemples, les conditions de production et le contexte idéologique de figures architecturales significatives.

Dans un premier temps, nous avons étudié les forts-comptoirs situés le long des côtes africaines, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle; puis nous nous sommes centrés sur le Sénégal où se développent au XIX<sup>e</sup> siècle les villes coloniales françaises, notamment celle de Saint-Louis du Sénégal. Nous avons aussi abordé l'urbanisation à l'intérieur du continent au XX<sup>e</sup> siècle en nous polarisant sur les villes coloniales soudanaises (de l'actuel Mali), où se développent des pratiques architecturales originales. Enfin, nous avons achevé ce travail par une réflexion sur le devenir de ces villes et de ces architectures dans le contexte socio-économique actuel.

A l'intérieur de ces différents thèmes, reviennent un certain nombre de questions sur la production de l'espace qui réunissent les membres du laboratoire; l'analyse des enjeux socio-économiques que recouvre ce type de production; la pertinence d'une analyse de l'espace pour lire une société; l'étude des référentiels, notamment culturels, qui légitiment un espace bâti, et plus particulièrement la question du pastiche architectural; l'idéologie des modes de représentation de l'espace et leurs incidences pratiques. Méthodologiquement, les deux chercheurs ont privilégié chacun certaines de ces questions qu'ils ont abordées sur des terrains particuliers.

Alain Sinou a centré son étude sur l'évolution de l'organisation spatiale des établissements coloniaux, particulièrement au Sénégal.

Sylviane Leprun a analysé les modèles d'architecture, les pastiches et les modes de réappropriations par les usagers.

L'analyse des modes d'organisation de l'espace colonial nous a amené à poser les remarques suivantes.

Toute production spatiale est liée à une situation sociale et économique particulière. Cet énoncé, qui a valeur de truisme pour certains mais non pas pour tous les spécialistes de la profession,

s'est trouvée confirmée par notre approche socio-historique. Par exemple, les formes les plus connues de l'architecture coloniale, la maison à véranda, ou de l'urbanisme, le principe de ségrégation raciale par l'espace, n'apparaissent qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et sont liés au développement d'un certain mode de colonisation, basé sur l'exploitation agricole des colonies; celui-ci nécessite l'envoi d'un personnel européen pour superviser les activités et devant résider de manière permanente en Afrique. Ce projet économique se double d'un projet politique, celui de contrôler les populations urbaines afin qu'elles ne s'accaparent pas les bénéfices de l'économie et qu'elles ne constituent pas une société indépendante de la métropole, possédant ses propres règles. Ces projets de contrôle social et économique, selon les lois de la société civile occidentale, ne peuvent se réaliser que grâce à l'intervention de l'appareil d'Etat dans l'organisation de l'espace urbain.

Cette remarque en a entraîné une autre : les interventions d'aménagement, manifestations de la puissance étatique, sont particulièrement mal reçues par les habitants de ces villes, qu'ils soient noirs ou blancs. Ceux-ci supportent mal qu'une autorité supérieure et lointaine, venant de la métropole, intervienne dans leurs modes de résidence; l'urbanisme est perçu non pas comme un outil technique mais immédiatement comme une intervention politique remettant en cause les rapports sociaux.

L'urbanisme colonial se développe de manière inégale. Ses manifestations sont centrées dans certains lieux, économiquement utiles. Les villes de la côte en sont les premières bénéficiaires; au fur et à mesure que l'on s'éloigne à l'intérieur du continent, les interventions se réduisent et sont réalisées dans les capitales des colonies, centres politiques et de transit des marchandises. Cet inégalitarisme géographique se double d'un inégalitarisme social. Dans les villes portuaires réside la majorité des Européens. Les opérations d'urbanisme s'adressent prioritairement à cette couche de la population qui ne représente que quelques milliers de personnes vers 1910 sur une population urbaine atteignant alors plus d'une centaine de milliers d'individus (cette disproportion ne fera que s'accroître avec le développement de l'urbanisation au XX<sup>e</sup> siècle). Les politiques

urbaines distinguent une population directement utile pour la gestion des affaires, les blancs et les noirs "évolués" du reste de la population qui ne bénéficie pas des avantages apportés par l'urbanisme. Celui-ci est un mode de contrôle social qui touche une minorité de la population vis à vis de laquelle, l'appareil d'Etat ne peut utiliser des outils plus violents.

Ce principe se manifeste particulièrement dans la politique de zoning spatial qui divise l'espace urbain en une ville blanche, centre politique et économique et les quartiers indigènes. Dans ces derniers résident les populations noires les plus dominées dans la ville, soumises au régime du travail forcé, et contrôlées militairement par les autorités coloniales. Au contraire, dans la ville blanche, résident les classes privilégiées, dont les modes de résidence sont peu à peu organisés par l'administration mais bénéficiant aussi des opérations d'aménagement et d'habitat, qui leur sont exclusivement réservées (logement, réseaux, équipements...). Les politiques urbaines sont fondamentalement inégalitaires dans les colonies et renforcent les clivages sociaux. Au fur et à mesure que la ville coloniale accueille les Africains, de nouvelles réglementations apparaissent qui tentent de réduire les bénéfices que pourrait leur procurer l'installation en ce lieu. Néanmoins, la ville, centre économique, attire toujours les Africains qui espèrent y trouver une activité améliorant leur statut; elle représente à leurs yeux, un lieu de richesse en comparaison avec le monde rural où les paysans ne retirent aucun bénéfice du système colonial.

Le caractère élitiste de l'urbanisme colonial explique l'idéologie des interventions proposées. A partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les autorités tentent de reproduire dans les établissements coloniaux les signes de la nation française, depuis l'église ou la caserne jusqu'aux réglementations de voirie en passant par la procédure du lotissement. L'administration n'a pas l'intention d'adapter des procédures et des réglementations en fonction de la demande locale. Les opérations d'urbanisme et d'habitat sont réservées à une société de colons et d'"évolués" qui ne peuvent en bénéficier que dans la mesure où ils adhèrent à certaines règles sociales. Quant au reste de la population, il est rejeté hors de ces lieux de "civilité". La prise en compte de

facteurs locaux n'apparaît que pour renforcer ce rapport. La distinction indigène/blanc au niveau de l'espace a pour but d'éviter les mélanges sociaux; quant aux discours hygiénistes qui légitiment les politiques urbaines ils permettent de diviser la population des villes.

Les modes d'aménagement de l'espace sont des répliques de ceux utilisés en Europe et sont plus ou moins adroitement appliqués dans les colonies; les militaires sont pendant longtemps les seuls aménageurs et ne possèdent pas toujours un savoir particulièrement développé dans ce domaine. Le caractère expérimental des opérations nous renseigne en revanche sur les modes de représentation de l'urbanisme et de l'espace urbain. La ville, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle n'est jamais pensée comme un espace global dont le développement doit être envisagé de manière cohérente. L'urbanisme colonial est une suite d'opérations au coup par coup, souvent en contradiction les unes par rapport aux autres. Un principe d'extension caractérise la conception des opérations : les aménageurs interviennent à l'échelle d'un espace réduit posant un problème particulier, l'hôpital, la caserne; ils y expérimentent certaines pratiques d'aménagement qu'ils tentent ensuite de reproduire à une plus grande échelle, celle d'un lotissement par exemple. Quelque soit le niveau d'intervention les principes restent les mêmes; celui de séparation, des personnes mais aussi des fluides domine la pensée urbanistique.

La confrontation des Européens en Afrique avec des sociétés "différentes" est loin de susciter un questionnement sur la pertinence des outils d'intervention mais aussi des valeurs et des représentations de leur société. Au contraire, toutes les marques de la différence sociale sont exclues de l'espace colonial; de plus, lorsqu'il est fait référence à une pratique culturelle originale, c'est pour renforcer une politique d'exclusion : les moeurs des noirs, lorsqu'ils sont notifiés dans les discours urbanistiques légitiment leur enfermement dans des zones réservées.

Si les pratiques urbanistiques révèlent l'ethno centrisme des "blancs" en Afrique, elles renvoient aussi à un mode de représentation de l'espace qui s'est développé en Europe à partir de la Renaissance

et qui n'autorise ni échappée ni déviation. Dans une situation culturelle tout à fait nouvelle, les Européens sont incapables d'imaginer d'autres types d'interventions et se limitent à reproduire les régularités géométriques souvent d'une grande pauvreté intellectuelle. Il serait séduisant de lier cette pratique au système de domination coloniale, mais l'analyse des procédures d'interventions tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle ne sont hélas pas obsolètes et fondent encore de nombreuses opérations d'urbanisme aujourd'hui. Au delà de la spécificité coloniale, les politiques d'aménagement sont étroitement liées à un imaginaire spatial composé de productions et de représentations qui véhiculent une certaine idéologie des rapports sociaux. Celle-ci apparaît dans un système politico-économique particulier, la société civile, qui se met en place à partir du XIX<sup>e</sup> siècle en Europe, et ne traverse l'Histoire et les cultures qu'au prix de nombreux génocides.

L'approche urbanistique propose un champ élargi de l'espace colonial dans lequel on demande au lecteur de saisir des projets d'aménagement, peu ou prou réalisés, mais dont le discours a tenté de maîtriser la forme territoriale. L'analyse architecturale menée sur ces mêmes territoires a pour but d'appréhender le quotidien de l'imaginaire qu'ils suggèrent.

C'est parce que nous pensons qu'il existe des perceptions coloniales que nous avons choisi ces regards croisés aux thématiques complémentaires.

En 1850 Villermé, médecin, hygiéniste opposé aux unités d'habitation publie un texte important écrit après la réalisation à Paris en 1849 de la Cité Rochecouart, première cité ouvrière à Paris, commande de l'empereur Napoléon III, encore nommée "la caserne de l'empereur", il s'agit de l'ouvrage intitulé "sur les cités ouvrières". On peut y lire sous la plume de son auteur de nombreuses critiques concernant le quotidien, les espaces inadaptés qui entraînent "les conversations sans mesure et presque toujours indiscrettes...qui détournent des soins du ménage, et créent des gênes, des querelles des inimitiés, des habitudes de paresse". Villermé

défend l'habitat individuel. Et défend sa thèse rapport à l'appui. Ici il s'agit d'un document de la commission d'inspection des Colonies françaises établi par Louis Reybaud remis au Ministre de la Guerre. On y décrit les "scandales" observés dans les baraques où logeaient les colons, vivant indistinctement en ménage ou en célibataire à l'intérieur de bâtiments où la vie en commun était de fait la première originalité.

Cette lecture sous forme d'aller-retour engage ici notre travail. En effet notre hypothèse est la suivante : si Villermé s'interroge sur le bien fondé du modèle collectif en observant des modèles militaires exportés aux Colonies afin d'en tirer des conclusions sur le mode de vie en métropole, ne réalise-t-il pas de cette façon une sorte de standardisation des pratiques spatiales, modélisant le logement, balayant les barrières territoriales, logeant d'abord sous la bannière hygiéniste des hommes, des femmes qu'ils soient colons agricoles, ou ouvriers français. L'identité française est aussi un déterminisme avant la définition coloniale. La priorité reste un logement sain et coquet qui soude la famille, éloigne l'homme du cabaret, "cette petite maison qui a vaincu le cabaret" ainsi que le dira Georges Picot (1). Dans les colonies ce sont les tentations indigènes que devra vaincre la case coloniale.

L'hygiène, la moralisation du bâti sont les principes fédérateurs du logement ouvrier et légalisent un modèle sinon unique mais idéologiquement cohérent. Si donc ce qui n'est pas bon pour là-bas, n'est pas bon pour ici, ainsi que le dit l'hygiéniste, pourquoi dans ce cas ne pas renverser la proposition et dire : ce qui est bon pour ici est bon pour là-bas. Dès lors, la caserne peut s'exporter parce qu'elle est fonctionnelle, et qu'elle répond à des besoins pré-définis. La baraque dont on éprouve la nécessité dans les campagnes militaires (son analyse historique révèle une évolution en même temps que stratégique) - l'hôpital baraqué du jardin du Luxembourg pendant le siège de Paris en 1870 en est un bon exemple urbain) - aura raison d'être dans une mise en oeuvre rapide, économique, simple, efficace.

---

(1) Congrès des habitations à bon marché.



Quelles pistes sont alors offertes à ces constructions pour trouver, prouver leur identité coloniale ? En d'autres termes y-a-t-il eu véritable quête en ce domaine ? Y a-t-il pertinence à évoquer un modèle colonial spécifique, où se situe la création ? Il serait injuste de dénier aux modèles coloniaux une définition coloniale. Des recherches du Génie Militaire ont été faites pour réaliser des baraques démontables pour des pays chauds. des Koubas en terre ont été construites en Algérie sur le modèle des tombeaux de Marabouts. Les plans du camp de Laghouat en témoignent encore. Laghouat, nommé El Aghouat encore, douloureusement meurtri que décrit Eugène Fromentin dans un Eté dans le Sahara. Et puis ces vérandas déjà maisons, ou toujours baraques habitées par les colons, qui remplacent la cabane provisoire ou le gourbis, existent bien avec leur image que l'on retient encore dans le parler populaire africain contemporain même si le béton a remplacé le torchis. Espace semi-ouvert à la fois dedans et dehors. En 1900 au Congrès International colonial la maison en torchis bâtie par le colon était décrite comme étant la solution la plus adéquate "confortable et même élégante pour 400 à 1200 F". Par ailleurs, les casernes de ces grands ensembles pour loger le contingent n'échappent pas au marquage colonial en lieux et places fixés par l'urbanisme mais aussi dans la présence physique du bâtiment. Dans un premier temps, nous avons choisi d'évaluer en métropole les modèles coloniaux de constructions militaires et civiles afin d'en mieux reconnaître les caractéristiques coloniales. Et partant les enjeux politiques et économiques de l'habitat. On observe ainsi que la caserne souvent rejetée est présente dans l'imagerie du logement ouvrier...les études réalisées pour permettre une amélioration des casernements étaient déjà avancées en France et que la baraque avait déjà une existence dans les camps. Ces observations nous suggèrent alors une remarque qui devait se confirmer à l'analyse. Si le modèle en tant que tel existait, la carte coloniale de l'habitat, et de l'architecture devait, pouvait se jouer ailleurs, et c'était la porte ouverte à l'esthétique coloniale. Dès lors, le champ spécifique du colonial n'apparaissait plus uniquement dans le volume mais dans le fard/phare de la décoration.

C'est le langage esthétique qu'il convenait donc d'étudier comme

élément politique déterminant du modèle colonial. En effet, l'écriture plastique du bâtiment au-delà de tout plaisir visuel renvoie aux territoires que l'on maintient en sa domination ou sa protection - langage double de la colonisation conquête/pacification. Elle est l'expression d'une création. Elle est création dans ses formes interprétées.

(Je voudrais renforcer par une courte parenthèse cette hypothèse en citant un ouvrage de Jean Lahor s.d. mais probablement écrit autour de 1900 - qui sur le thème de l'habitat ouvrier propose une réflexion sur "les habitations à bon marché, un art nouveau pour le peuple". En proposant cette lecture esthétique l'auteur met en valeur une volonté de personnalisation, un désir d'affirmer un statut de n'être pas le modèle répétitif - collectif du populaire-

Le modèle de maison coloniale relevé dans le recueil d'Emile Muller en 1878 publié à l'occasion de l'Exposition Universelle s'inscrit dans cette problématique - mais peut-on véritablement parler d'art social ?).

Si donc la baraque et la caserne sont deux produits à l'exportation, il leur faudra un style, un code d'identification. L'ornementation inspiration locale, ou architecture inspirée sera à la fois la marque d'un pouvoir étranger mais aussi la reconnaissance du politique et du social.

Notre propos est ici, à partir du cas précis que nous offre l'architecture soudanaise, d'étudier l'accomplissement du style néo-soudanais, mis en place par les colons, qui perdure dans l'expression soudano-sahélienne contemporaine. Cette écriture née dans la boucle du Niger de l'actuel Mali, inspiré des mosquées de Djénné, Tombouctou ou Mopti et des bâtiments de notables a favorisé la création d'une architecture métissée qui est un cas de syncrétisme technologique et plastique. La réédification au 19<sup>e</sup> siècle par l'administration coloniale de la mosquée de Djénné fut à la fois, un acte politique et symbolique. Ici, les pouvoirs locaux soucieux de représentation novatrice entraineraient charnellement dans leurs perspectives coloniales, l'histoire /image des mosquées et de l'architecture de terre. Cette

fin de possession n'est peut-être pas encore achevée, lorsque l'on sait le discours soudano-sahélien.

En effet, si l'éclectisme a d'abord été le registre privilégié des bâtiments de la ville coloniale petit à petit le style néo-soudanais cohabite avec l'art monumental occidental développé en Afrique.

Nous nous proposons d'en retracer l'itinéraire; les informations recueillies sur place et l'observation de bâtiments en situation, les traces écrites ont permis de mieux saisir l'imaginaire de ces réalisations. Les bâtiments ne sont pas des objets désincarnés, des hommes les ont pensés, souhaités. Ceci conduit inévitablement à s'attarder sur la formation des hommes de l'art architectes, ingénieurs détenteurs d'un pouvoir sur l'objet, sur la création dans une ligne assignée, obligée. La place qu'occupe l'archéologie et l'histoire dans l'éducation des architectes à l'école des Beaux-Arts nous a convaincu d'évaluer la part du déterminisme dans le style. Le néo-soudanais pouvait-il échapper à cette image qui nous le verrons sera assez rapidement modélisée. Les exemples de bâtiments certes différents dans leur destination témoigneront de cette représentation. Par exemple il s'agit des pavillons des expositions coloniales qui, à l'intérieur d'un espace exceptionnel recherchent une image digérée par le pouvoir commercial et le regard d'archéologue et de praticien des hommes de l'art. C'est-à-dire les architectes, démiurges peut-être trop tôt prisonniers d'un reflet ? Mais pouvait-il en être autrement face à la commande ? L'étude du palais du Sénégal-soudan et de l'Algérie dans différentes expositions devait permettre de mieux appréhender une modélisation spectaculaire et didactique. Le processus de modélisation est-il le même quel que soit le patrimoine architecturale culturel d'un pays ? En effet l'Algérie dont l'histoire architecturale paraît moins insolite, plus riche en apparence, a très rapidement proposé un modèle au palais codifié par le minaret, la coupole de la mosquée, la jôlerie couverte et les mosaïques.

On comprendra qu'à la fin de ce travail, nous souhaitons aborder le néo-soudanais non seulement à partir d'une grammaire pré-existante que livrent les mosquées, mais également dans la reconnaissance de formes épurées contemporaines des bâtiments soudano-sahélien, réponse

historiciste et technologique de l'architecture négro-africaine. A cet effet, développer l'hypothèse suivante :

La représentation du politique répond à une exaltation de l'imaginaire qui ne peut véritablement s'exprimer sans ordre moral et passion. Dans ce cas la théorie de l'art pour l'art disparaît au profit d'une raison d'être. Les bâtiments de l'office du Niger réalisés à Ségou alors que le Mali n'était encore que le Soudan colonial en sont un exemple typique. Les villes "soudanisées" par des militaires bâtisseurs avec l'appui des corps de métiers locaux (forgerons, maçons, menuisiers) sont aussi de ce registre. Le désir est aussi un moteur puissant de l'édification du style.

A ce point de notre développement, nous rappellerons l'ouvrage de Quatremere de Quincy "De l'imitation" publiée en 1823 et que l'on vient de rééditer. il aura en maints endroits alimenté utilement cette analyse néo-soudanaise. Car au-delà ce qu'il est convenu d'appeler le pastiche architectural et son image quelque peu péjorative, on pourra lire une approche de la création. Une lecture de l'objet interprété où la nature y est représentée tel un dictionnaire ainsi que le disait Delacroix, mais habité par une morale construite spirituellement, et non une copie servile en représentation.

Le politique fut-il toujours inspiré, n'a-t-il pas cédé à la paresse créatrice, pris dans la codification d'une mode plastique ? Ces questions les bâtiments encore visibles les suggèrent sans y apporter de véritables réponses. Si on observe ici ou là avant 1950 des bâtiments néo-soudanais avec quelques apports empruntés aux arts décoratifs et qui peuvent répondre à la définition de Quatremere de Quincy, on connaît néanmoins une fossilisation du style qui reprend les grands thèmes sans y apporter de variables importantes.

Cela étant, le dernier chapitre viendra appuyer cette analyse :

- C'est l'histoire contemporaine négro-africaine en son bâti qui nous dira si l'inspiration néo-soudanaise fut plus qu'un amusement décoratif. Si son pacte en création établit à la fois sur : la

mosquée, le pouvoir militaire et les maçons, fut suffisamment fort pour retenir les marques du sacré dans le style néo-soudanais. Ce qui expliquerait alors que cette écriture traverse la création contemporaine négro-africaine.

Enfin le temps des réappropriations ouvrira ce travail sur les perspectives historiques du néo-soudanais et du modèle colonial. En effet, ce point particulier sera abordé à partir du site de Gorée qui est un lieu de conservation de l'histoire. Une histoire en blanc et en noir. Histoire muséographiée ? ou au contraire histoire en devenir ? Le débat est ici. On verra que Gorée n'accueille pas le soudano-sahélien pourtant présent à Dakar que l'on peut atteindre d'une navette en bateau. Gorée est dans l'histoire. Son bâti le dit. Les touristes le rappellent en visitant les maisons d'esclaves. Gorée vivant l'histoire, il n'est pas besoin de lui signifier, de lui construire une histoire afin d'exister. Là est peut être la nécessité première du soudano-sahélien. Créer une histoire dont le bâti sera le référent. Ce discours le Président Senghor le tient lorsqu'il établit la loi sur l'architecture et la décoration des bâtiments publics dans les années 1970. Mais si à l'évidence on peut comprendre ce désir de dire une parole africaine de combat, il nous paraît aussi intéressant de mieux saisir en quoi cette parole s'inscrit après les indépendances dans le sillon néo-soudanais colonial, figure actuelle des monuments historiques. Est-ce ce temps des réappropriations, le moment d'une autre politique spiritualisée sur d'autres bases. De fait, ce style néo-soudanais colonial serait bien un phare de la politique et du populaire, une Bastille africaine, s'il ne s'agissait pas de créer un produit à l'exportation. A cet égard le tourisme ne renforce-t-il pas l'aspect trivial de l'architecture soudano-sahélienne ?

Et c'est à nouveau le problème de l'imitation qui occupe le devant de la scène. Et c'est le sens du soudano sahélien urbain qui ravive le néo-soudanais et la nécessité de créer un style local, certes, mais aussi un style remarquable tel qu'on pourra l'observer dans les expositions. Mais sera-ce alors un style ou un exercice académique ? Dans le premier cas cela signifierait inspiration morale

et sociale, dans l'autre cas mémoire d'almanach, de feuilletoniste ou de topographe ainsi qu'aurait pu le dire Baudelaire, critique d'art.

Au terme de cette introduction on aura compris que le modèle colonial sera traité dans son histoire visible, nous voulons dire dire les bâtiments, mais aussi à partir des mythes collectifs qui ont permis sa création. L'imaginaire orientaliste, exotique et colonial qui sublime la problématique expansionniste de la France sera un point d'ancrage important de cette analyse.

Le modèle colonial a décliné son identité ici premier lieu d'une projection future en trois dimensions, là-bas au coeur d'un équilibre rompu, d'un espace à créer. Ce sont ces actes en représentations qu'il nous intéresse maintenant d'explorer et par là-même son désir d'exister.

PREMIERE PARTIE

DU COMPTOIR A LA VILLE

## I - LE TEMPS DES FORTS : 1600 - 1800

L'histoire des établissements des Européens en Afrique débute bien avant l'arrivée des Français au XVII<sup>e</sup> siècle. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, les navigateurs portugais entretiennent des rapports commerciaux avec les populations côtières (épices, or, etc...) et fondent quelques comptoirs. Ils sont les premiers à dessiner des cartes de navigation où sont précisés les contours des rivages, les embouchures des fleuves et les caps, tels le Cap Vert appelé ainsi en raison de sa végétation, contrastant par sa couleur avec les côtes sablonneuses.

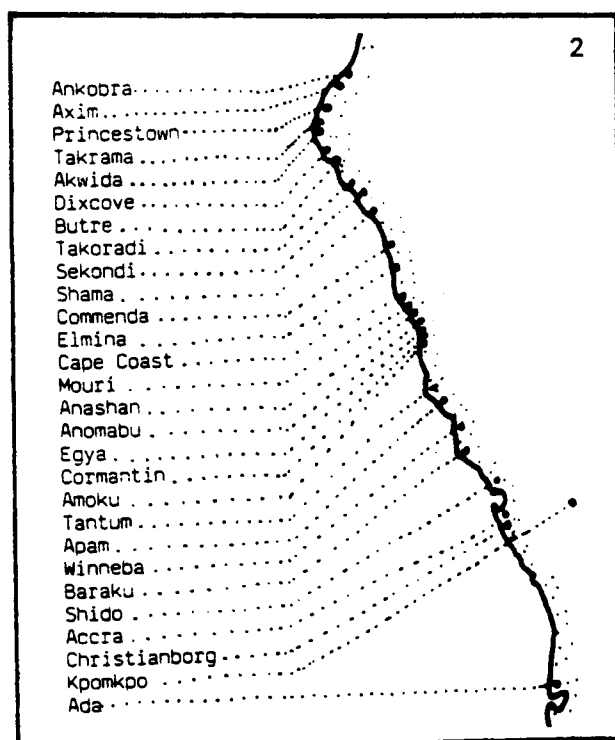
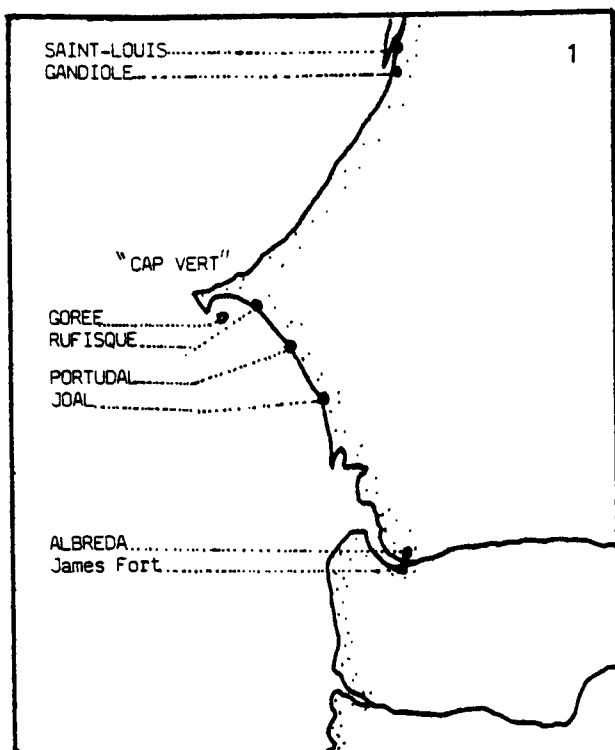
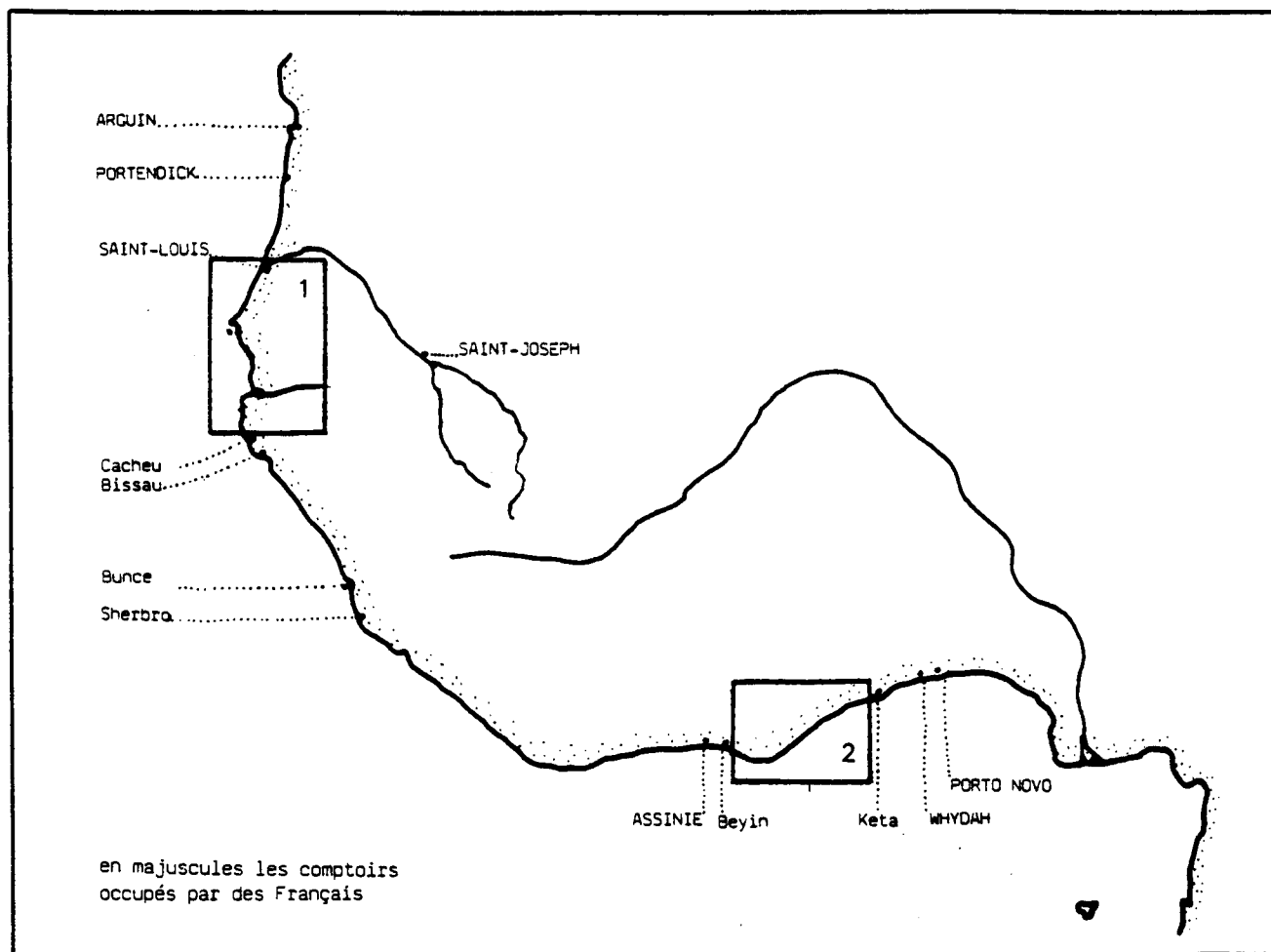
Le développement de la traite des esclaves à partir du XVI<sup>e</sup> siècle suscite la venue d'un plus grand nombre d'Européens en Afrique. Ce commerce n'est plus l'oeuvre seulement des navigateurs Portugais. Hollandais, Suèdois, Danois et Anglais fondent aussi des comptoirs. Les traitants sont peu nombreux à se fixer sur la côte occidentale d'Afrique ; Ils préfèrent les rivages du golfe de Guinée, plus peuplés et plus riches, qu'ils nomment "côte des esclaves", "côte de l'or", "côte de l'ivoire"... Sur celles du pays appelé aujourd'hui Ghana, plus d'une trentaine de forts, où sont enfermés les esclaves avant leur départ pour l'Amérique, sont édifiés entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Quant aux Français, moins dynamiques dans ce commerce, ils ne se fixent en Afrique qu'à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, en des lieux où l'économie de traite est peu développée : Assinie, sur la côte de l'Ivoire, l'île de Gorée face au Cap Vert, et l'île de St Louis dans l'embouchure du fleuve Sénégal.

Les fonctions de défense, d'enfermement et le danger des contagions justifient la construction des forts et leur aménagement rigoureux. Les comptoirs sont considérés en Europe comme des espaces où sont concentrés des populations potentiellement ou réellement dangereuses. Ne pouvant agir directement sur leur raison, les représentants de l'administration recherchent d'autres méthodes pour les contrôler et s'inspirent des règles inventées dans les prisons, les casernes et les asiles où l'aménagement permet de discipliner les usagers.



# 1 LES COMPTOIRS EN AFRIQUE DE L'OUEST AU XVII ET XVIII SIECLES



Les comptoirs font peu à peu l'objet de différents types d'interventions spatiales. Si la construction d'un fort est l'évènement le plus visible, il répond à des principes précis : séparer spatialement les groupes sociaux et particulièrement les blancs des noirs, distinguer les fonctions des édifices ordonner selon des régularités géométriques l'espace habité. Ces principes sont peu nombreux, ils résultent d'une part d'une représentation particulière de l'ordre social, lié à la nature du pouvoir en place; d'autre part de l'analogie faite entre une société et l'espace qu'elle habite. Cette analogie dont on peut trouver les fondements dans la pensée grecque antique, est de plus en plus employé à partir de la Renaissance pour décrire les traits des populations. En Afrique, les voyageurs européens l'utilisent abondamment pour prouver la "primitivité" des noirs.

L'histoire de l'aménagement de l'espace par les Européens en Afrique, dans les comptoirs, dans les forts puis dans les villes, se caractérise par la permanence de ces principes de représentation et d'intervention. Seules les méthodes évoluent : elles vont de l'invitation à la contrainte, selon le degré d'autorité et les moyens de l'administration. Mais les difficultés d'application des règles d'aménagement, quelques soient les méthodes utilisées, sont aussi une constante de cette histoire. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les autorités coloniales seront confrontées, à une autre échelle, à des problèmes d'organisation de l'espace, qu'ont rencontré les premiers gouverneurs des forts.

### **LES PREMIERS ETABLISSEMENTS**

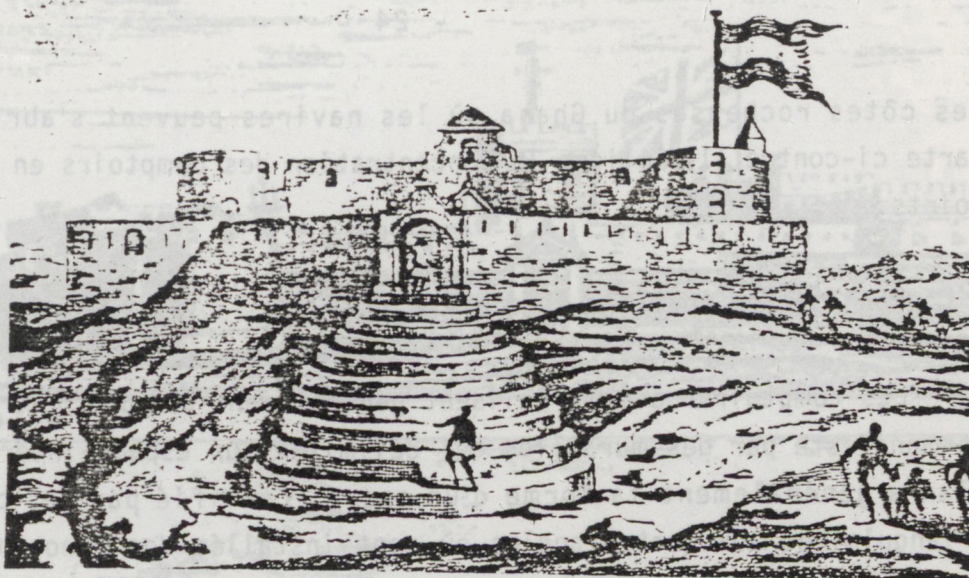
Ils sont presque tous situés le long des côtes du Ghana. Dénommée côte de l'or, cette région en fut longtemps productrice et attira les navigateurs européens, bien avant l'économie de traite. Ce commerce perdant progressivement de son importance, notamment en raison de la découverte de l'Amérique où l'or est plus abondant, les marchands recherchent d'autres productions locales et s'établissent préférentiellement dans les lieux où des traités de commerce existent depuis longtemps.

Des accords avec des souverains locaux sont nécessaires pour que les Européens développent leur activité. Les monarques les autorise à s'installer et les approvisionne en esclaves. Cette condition n'est cependant pas suffisante. Les négriers se fixent en des lieux où leurs navires peuvent mouiller en sécurité. En effet, les premiers navigateurs n'osent pas débarquer sur ces côtes "sauvages" et organisent le commerce depuis leurs vaisseaux. Par la suite, lorsqu'ils s'installent sur la terre ferme, la nécessité d'une rade protégée demeure : les navires où sont embarqués les esclaves stationnent le long de ces côtes plusieurs mois, le temps d'organiser la "campagne de traite".

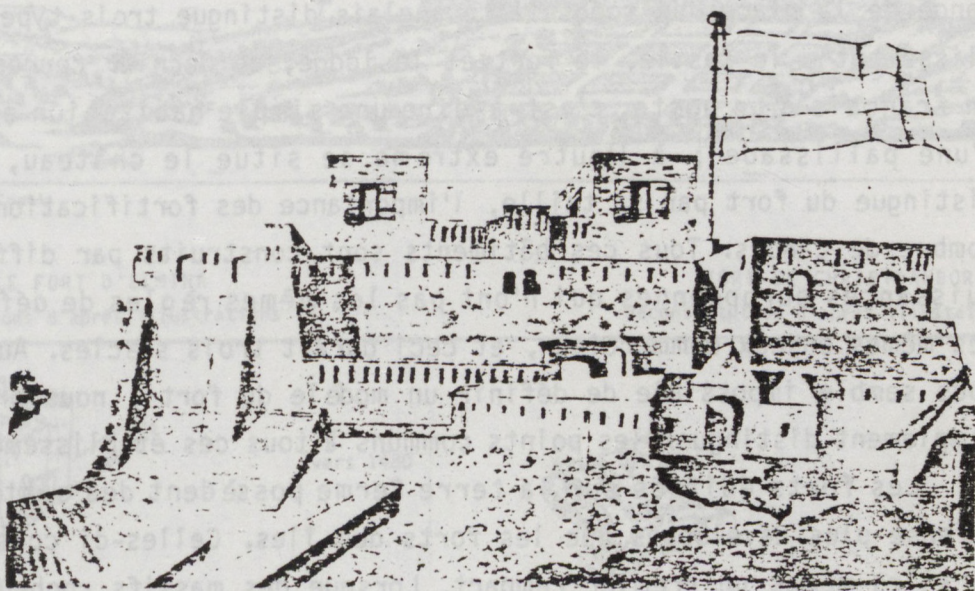
Enfin, le site doit présenter des qualités de défense naturelle pour faire face aux éventuelles révoltes des populations locales mais surtout aux fréquentes attaques des flottes des compagnies commerciales voire des pirates et des corsaires. L'économie de traite est l'oeuvre de compagnies privées qui n'hésitent pas à occuper par la force les établissements de leurs concurrents.

Le site idéal dans ce système est l'île : Isolée de la "barbarie" par la mer et protégeant les navires qui mouillent à proximité, elle constitue un territoire naturellement limité, et aisément repérable. Ces qualités sont particulièrement appréciées par les navigateurs inquiets face à ces côtes rectilignes aux paysages monotones ne possédant pas les mêmes repères que les côtes des pays dont ils sont issus. Enfin, une île est souvent comparée à un navire ancré ; cette image permet aux navigateurs d'y reproduire certaines règles de la vie maritime. Ainsi, les Européens s'installeront sur l'île de Gorée, sur des îles à l'embouchure des fleuves Gambie et Sénégal, qui présentent l'avantage d'être situées sur des voies de circulation "naturelles". Les fleuves sont aussi des repères dans ces paysages et facilitent la circulation des produits et des personnes. Les Européens n'osent s'aventurer dans les savanes et des forêts où ils craignent d'être attaqués par des populations considérées comme barbares voire monstrueuses, mais de fait surtout hostiles à leur venue car consciente des motifs qui les amènent.

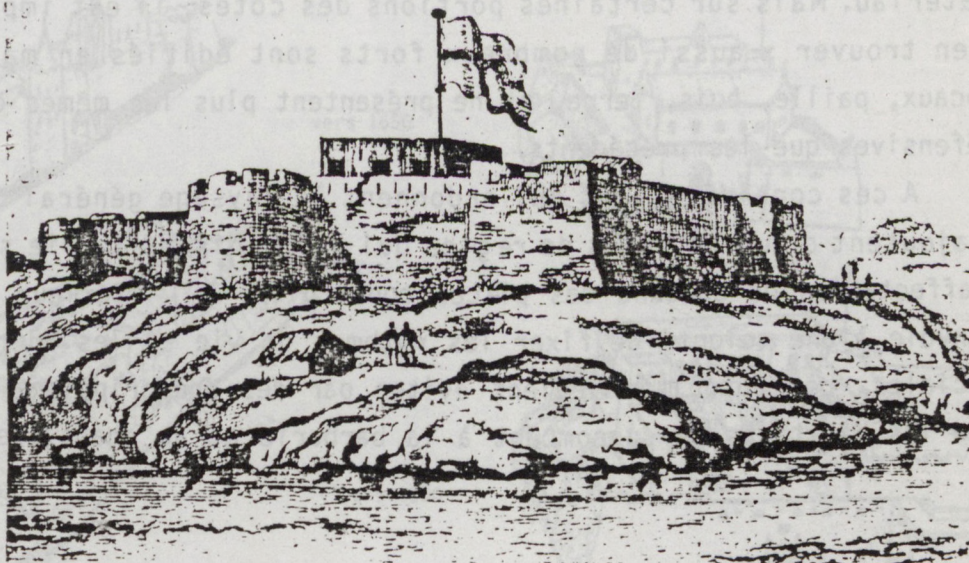
Les côtes africaines ne sont cependant pas toutes bordées d'île ; aussi les traitants s'installent sur la terre ferme, notamment le long



2 FORT SAINT-SEBASTIEN 1709



3 FORT SAINT-ANTHONY 1786



4 FORT DIXCOVE 1709

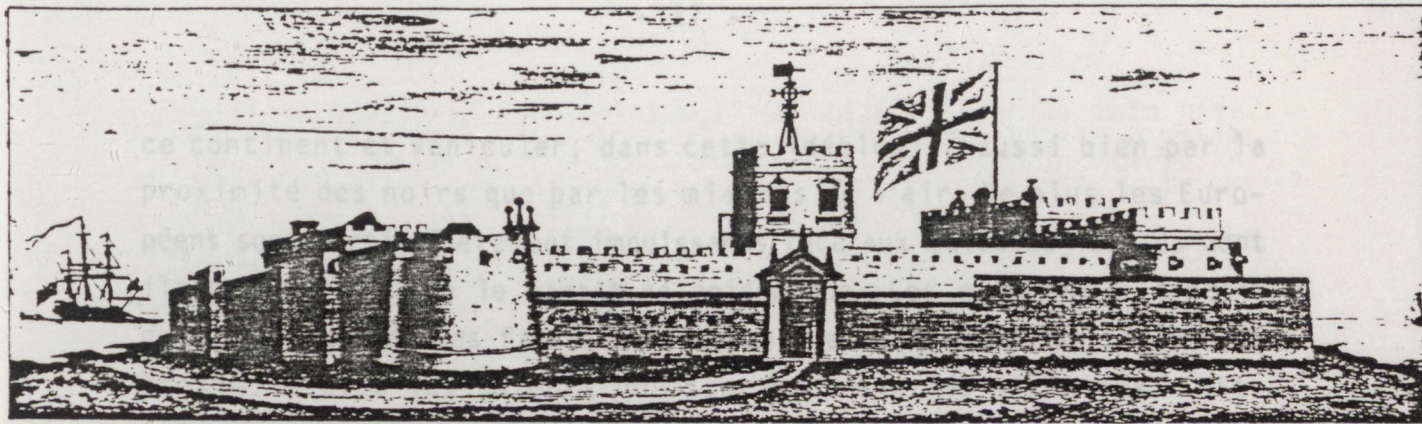
des côtes rocheuses du Ghana où les navires peuvent s'abriter. La carte ci-contre (1) souligne la concentration des comptoirs en certains points.

### - L'organisation spatiale et sociale

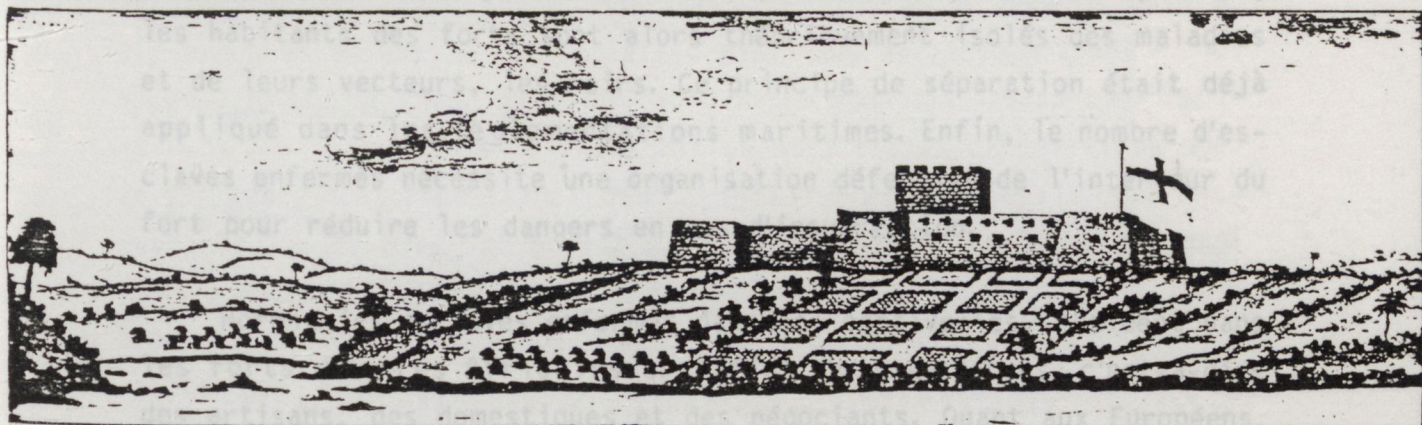
Les comptoirs se matérialisent généralement par un fort. Celui-ci se manifeste par des murailles qui délimitent un espace intérieur. Le plan a généralement la forme d'un carré, fortifié par des bastions triangulaires aux quatre angles où sont installés des canons. Ce principe n'est pas spécifique à l'Afrique, mais issu des règles en vigueur alors en Europe. La taille des fortifications est fonction de l'importance de la place. Un spécialiste anglais distingue trois types d'établissement : le castle, le fort et le lodge, ce dernier correspondant en français à un poste, c'est-à-dire une simple habitation entourée d'une pallissade ; à l'autre extrême se situe le château, qui se distingue du fort par sa taille, l'importance des fortifications et le nombre de canons. Tous ces bâtiments sont construits par différentes puissances européennes qui n'ont pas les mêmes règles de défense et les mêmes enjeux commerciaux, et ceci durant trois siècles. Aussi, il nous semble impossible de définir un modèle du fort ; nous préférons simplement distinguer les points communs à tous ces établissements.

Les forts édifiés sur la terre ferme possèdent des systèmes de défense plus développés que les forts des îles. Celles-ci constituent en elles-mêmes un premier rempart. Lorsque des massifs rocheux existent, (Ghana, Gorée), les constructeurs utilisent la pierre comme matériau. Mais sur certaines portions des côtes, il est impossible d'en trouver ; aussi de nombreux forts sont édifiés en matériaux locaux, paille, bois, terre, et ne présentent plus les mêmes qualités défensives que les précédents.

A ces considérations qui ordonnent le paysage général du fort, s'ajoutent d'autres types de règles qui y organisent la vie sociale. L'affectation de chacune des pièces construites à l'intérieur du fort renvoie à une volonté de fixer les rythmes de vie et les hiérarchies sociales. Les autorités veulent éviter par des prescriptions sévères que les habitants ne succombent à la barbarie et au chaos, associer à



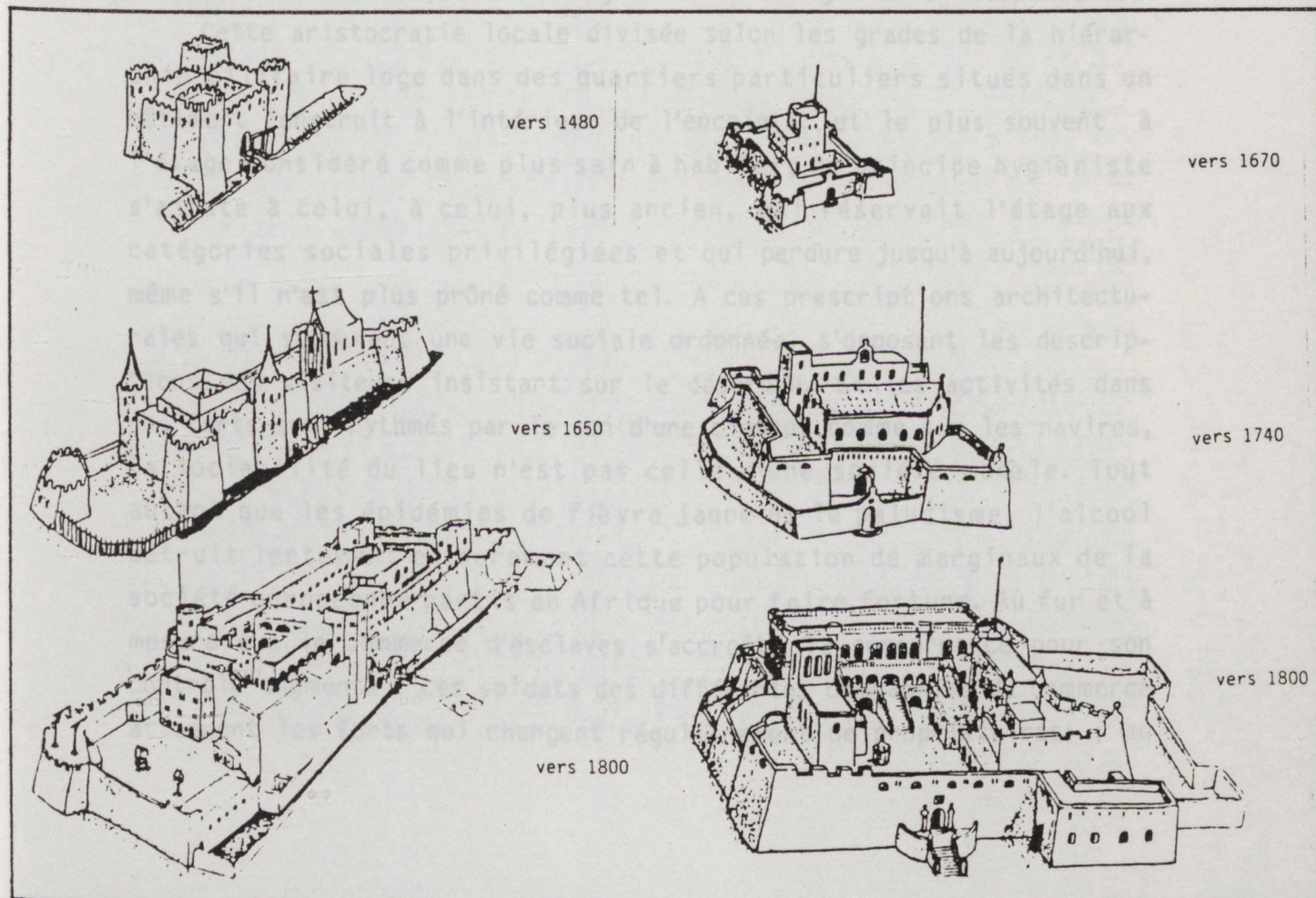
Cape Coast Castle vu du nord-ouest.



Dixcove Fort, près de Cape Coast.

LE FORT D'ELMINA  
reconstitutions d'après illustrations

FORT DE CHRISTIANBORG  
reconstitution d'après illustrations



Page 26  
manquante sur le rapport

ce continent et véhiculer, dans cette idéologie, aussi bien par la proximité des noirs que par les miasmes de l'air. De plus les Européens sont particulièrement impuissants face aux maladies locales dont ils ne repèrent que le caractère épidémique. Les gouverneurs tentent de se protéger de ces facteurs de trouble en réduisant les risques de proximité avec les auteurs que sont pour eux les Africains. Cette volonté se manifeste particulièrement pendant les périodes d'épidémie; les habitants des forts sont alors théoriquement isolés des maladies et de leurs vecteurs, les noirs. Ce principe de séparation était déjà appliqué dans les réglementations maritimes. Enfin, le nombre d'esclaves enfermés nécessite une organisation défensive de l'intérieur du fort pour réduire les dangers en cas d'insurrection.

Hormis les esclaves enfermés dans les captivités, résident dans les forts d'autres Africains qualifiés d'hommes libres, c'est-à-dire des artisans, des domestiques et des négociants. Quant aux Européens, exclusivement de sexe masculin, ils se comptent en dizaines, le directeur de la place, représentant la compagnie commerciale, quelques officiers et soldats, un "chirurgien" et des négociants indépendants.

Cette aristocratie locale divisée selon les grades de la hiérarchie militaire loge dans des quartiers particuliers situés dans un bâtiment construit à l'intérieur de l'enceinte, et le plus souvent à l'étage considéré comme plus sain à habiter; ce principe hygiéniste s'ajoute à celui, à celui, plus ancien, qui réservait l'étage aux catégories sociales privilégiées et qui perdure jusqu'à aujourd'hui, même s'il n'est plus prôné comme tel. A ces prescriptions architecturales qui suggèrent une vie sociale ordonnée, s'opposent les descriptions des visiteurs insistant sur le désordre. Si les activités dans ces forts sont rythmés par le son d'une cloche, comme sur les navires, la sociabilité du lieu n'est pas celle d'une société modèle. Tout autant que les épidémies de fièvre jaune ou le paludisme, l'alcool détruit lentement et sûrement cette population de marginaux de la société européenne partis en Afrique pour faire fortune. Au fur et à mesure que le commerce d'esclaves s'accroît, la concurrence pour son contrôle augmente : Les soldats des différentes compagnies de commerce attaquent les forts qui changent régulièrement de propriétaires; ; au



sein même de la population des comptoirs, les traitants se jalourent et peuvent parfois s'éliminer afin d'acquérir le monopole du commerce.

Le développement de la traite se traduit par l'augmentation du nombre de forts-comptoirs et par leur extension spatiale. Le comptoir rapidement, ne se limite plus à une enceinte fortifiée. Tout autour, le personnel africain s'installe sous cette protection et fonde des quartiers d'habitation et de commerce. Quant aux Européens, ils sont de plus en plus à l'étroit à l'intérieur de ces murailles et certains vont s'établir dans les quartiers bâtis par les Africains auxquels ils louent des cases. Ils sont ainsi plus libres de leurs mouvements et de leur activité. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les établissements coloniaux réunissent parfois plusieurs milliers d'habitants, mais leur stabilité et leur longévité est toute relative. La traite est soumise aux fluctuations du marché, à la concurrence entre les compagnies commerciales. Ainsi, certaines places après avoir réuni de nombreux habitants sont délaissées du fait par exemple de la faillite d'une compagnie.

Enfin, cette population n'est pas stable tout au long de l'année. Le commerce triangulaire ne peut se dérouler de manière permanente ; il est rythmé par les vents et les courants marins qui facilitent le voyage des navires, de l'Europe vers l'Afrique, puis de l'Afrique vers l'Amérique. Pendant plusieurs mois, les navires se pressent aux abords des comptoirs. Navigateurs, marins et commerçants affluent puis repartent. Ne demeurent alors que les intermédiaires dans cette activité, noirs et métis, et une petite garnison d'Européens, chargés de la défense.

Si ce commerce est une activité particulièrement lucrative pour certains Européens, les appareils étatiques sont singulièrement absents ; Cet expansionnisme commercial est le fait de personnes privées, d'intérêts particuliers sur lesquels l'Etat à peu de prise. En l'échange d'une redevance, la loi accorde le privilège de développer le commerce dans une région particulière, sans intervenir sur son organisation. De ce fait, le continent africain apparaît comme une terre hors des contraintes de l'administration, hors la loi. De nombreux exclus de la société française y émigrent notamment pour cette

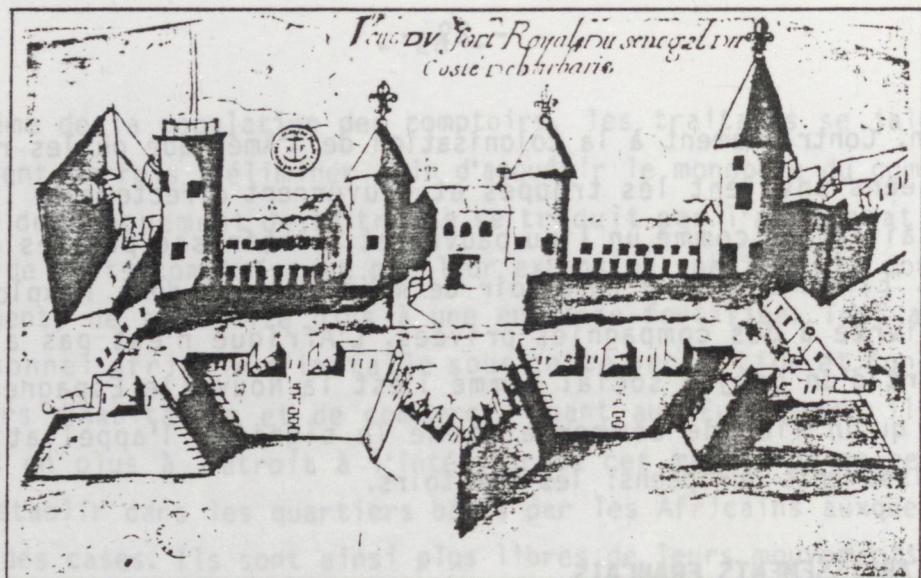
raison. Contrairement à la colonisation de l'Amérique où les royaumes européens envoient les troupes et gouvernent directement, l'Afrique apparaît alors comme un lieu pauvre et n'intéresse pas les gouvernants. Elle n'est qu'un réservoir de main d'oeuvre dont l'exploitation est livrée à des compagnies privées. L'Afrique n'est pas alors le support d'un projet social comme l'est la Nouvelle Espagne ; elle n'est qu'un lieu de commerce comme le signifie l'appellation des établissements européens: les comptoirs.

## LES ETABLISSEMENTS FRANCAIS

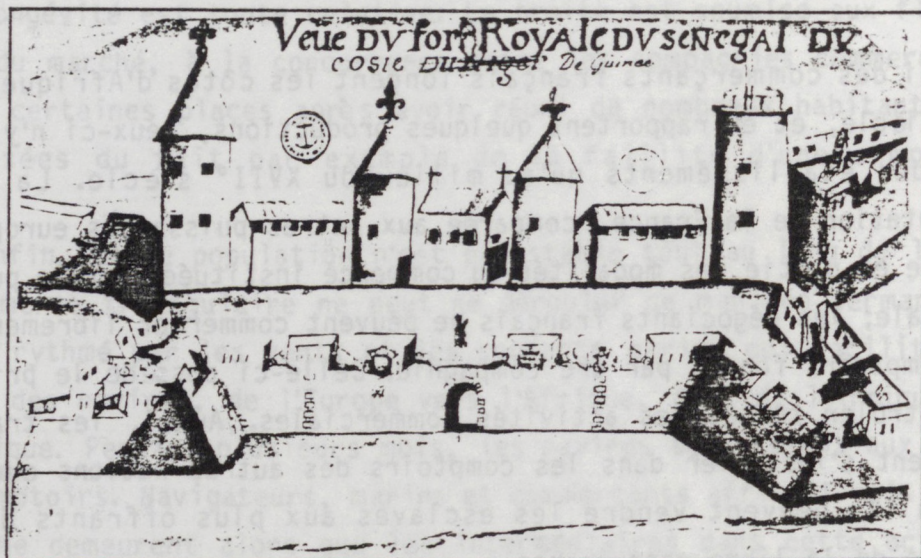
### -Le contexte.

Si des commerçants français longent les côtes d'Afrique dès le XVI<sup>e</sup> siècle, et en rapportent quelques productions, ceux-ci n'y fonderont des établissements qu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. La faible implantation de la France, comparée aux autres puissances européennes résulte en partie des modalités du commerce instituées par la puissance royale; les négociants français ne peuvent commercer librement dans les comptoirs fondés par une compagnie. Celle-ci possède le privilège de contrôler toutes les activités commerciales. Aussi, les traitants préfèrent s'installer dans les comptoirs des autres nations européennes où ils peuvent vendre les esclaves aux plus offrants dans un système de la libre concurrence.

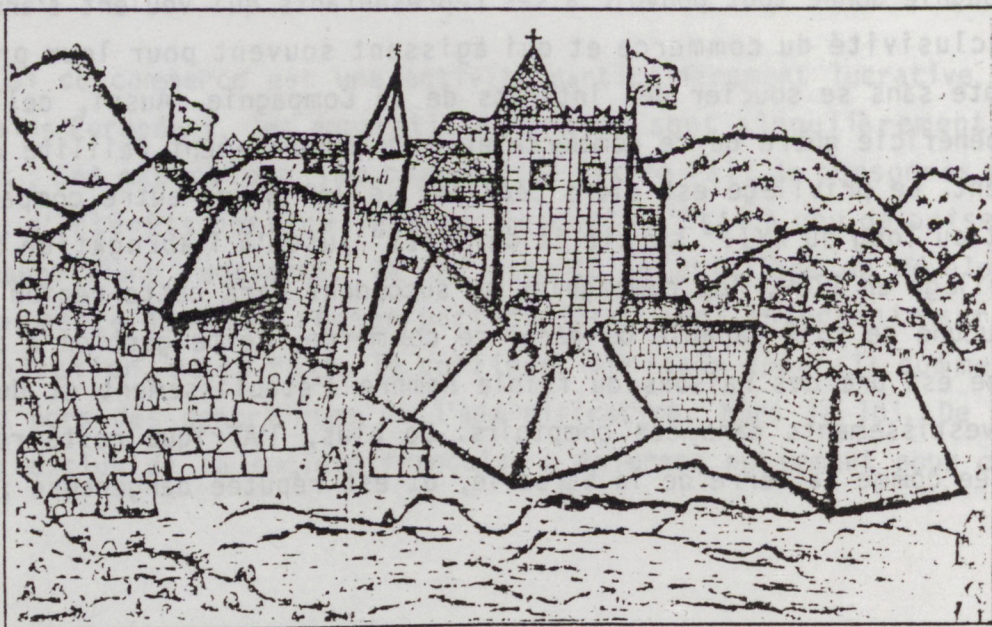
Le privilège accordé par la puissance royale à une seule compagnie donne tout pouvoir à ses représentants qui veulent s'arroger l'exclusivité du commerce et qui agissent souvent pour leur propre compte sans se soucier des intérêts de la Compagnie. Aussi, celle-ci ne bénéficie guère de ce commerce et fait généralement faillite rapidement. Le privilège est alors cédé par le Roi à une autre compagnie. Tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle et du XVIII<sup>e</sup> jusqu'à l'abrogation de ce privilège en 1789, les compagnies se succèdent dans cette région sans qu'aucune ne soit capable de gérer ce commerce. Cette gestion à court terme est une des raisons du faible nombre d'établissement et du peu d'investissements dans ces comptoirs. De plus, l'Afrique reste représentée comme la terre de la barbarie, et est réputée dangereuse ; peu



7 SAINT LOUIS DU SENEGAL La Courbe 1694



8 BELMINA 1637



nombreux sont ceux qui osent y résider un long moment. Après quelques années, les traitants abandonnent leur négoce et reviennent en Europe. Quant aux puissances financières françaises, elles préfèrent investir dans des secteurs et dans des régions plus sûres. La puissance économique du royaume ne se fonde pas sur un expansionnisme commercial "Outre-Mer".

Les établissements français en Afrique sont en comparaison avec les forts précédemment cités, de petits postes régulièrement abandonnés ou cédés aux puissances étrangères qui les attaquent. Ces comptoirs sont soit fondés par la Compagnie, celui de Saint-Louis, soit pris à une puissance étrangère, celui de l'île de Gorée. De plus l'installation de la puissance française reste soumise aux aléas de la concurrence locale et aux conflits entre les nations d'Europe. Si Gorée et Saint-Louis sont occupés à plusieurs reprises par les Anglais, à la suite de l'attaque de ces places, elles reviendront à la puissance française grâce à des traités signés à la suite des conflits européens.

Ce désintérêt pour l'Afrique nous conduit à rendre compte d'établissements qui ne sont pas à envisager comme des hauts lieux de la civilisation française mais comme des trous perdus peuplés de "des perados" sans aucun autre projet et autre morale que ceux de s'enrichir le plus rapidement possible, quelques en soient les moyens. Il s'agit donc d'une sociologie non pas de l'innovation sociale ou du raffinement culturel mais de la médiocrité intellectuelle. Si la cour de Louis XV s'émerveille devant Mozart, à la même époque à Saint-Louis du Sénégal, les Français habitent dans des paillottes et n'hésitent pas à s'éliminer les uns les autres pour s'assurer un plus de richesse dans le commerce de la chair humaine.

#### - La société des comptoirs.

Elle ne diffère guère dans son organisation de celle décrite dans les comptoirs anglais. Les esclaves et les "Africains libres" assurent l'essentiel du peuplement. Quelques dizaines, au mieux une centaine d'européens au début du XVII<sup>e</sup> siècle assurent la protection et l'exé-

cution des transactions commerciales en ces lieux peuplés de quelques centaines voire quelques milliers d'habitants. Cette société est dirigée par un gouverneur, représentant de la Compagnie et de l'autorité royale ; celui-ci possède dans les comptoirs français plus de pouvoir que dans les autres comptoirs; théoriquement il contrôle toutes les activités commerciales. Cette situation est généralement l'occasion de nombreux conflits entre les négociants indépendants installés dans le comptoir, noirs, métis et européens de toutes nationalités, et le gouverneur qui dirige les employés de la Compagnie et qui est protégé par une garnison . Ces négociants qui ont pu connaître une autre économie plus "libérale" se plaignent de ce système et du pouvoir du gouverneur qui généralement en use et en abuse. Certains préfèrent l'occupation anglaise et s'allient avec "l'ennemi" pour favoriser leur retour ; parfois même ils séquestreront un gouverneur trop tyrannique et le renverront en Europe.

Dès le début de l'implantation des Français en Afrique se manifeste cette rivalité entre des individus qui émigrent pour se dégager des lois de la nation, notamment économiques et un embryon d'institution représentant le pouvoir central lésant, souvent, du fait de son incapacité, les intérêts des négociants. Cette concurrence recouvre l'opposition entre les européens venus en Afrique pour une courte durée et les habitants du comptoir qui y résident plus longtemps ou toute leur vie. Les uns possèdent le pouvoir que leur confèrent leur origine et la puissance de leur pays, les autres sont des proscrits qui ont comme seul atout face à ces privilégiés leur connaissance du pays et les relations qu'ils entretiennent avec les intermédiaires africains.

Cette opposition est particulièrement manifeste de la part des métis qui dominent la société africaine des comptoirs. Ceux-ci, de pères européens, connaissent les règles du commerce, et bénéficient, de par leur origine maternelle, des relations privilégiées avec les noirs des comptoirs et des régions avoisinantes. En outre leur résidence permanente leur permet de contrôler peu à peu les réseaux commerciaux. Aussi, ils supportent mal d'avoir à réduire leurs bénéfices du fait de l'abus de pouvoir d'un gouverneur de passage, ou de la mauvaise gestion en France de la Compagnie, pays avec lequel ils n'ont aucun lien.

Néanmoins malgré ces conflits, tous s'accordent alors pour essayer de profiter au maximum de ce commerce et n'ont aucun scrupule à organiser la traite des noirs qu'ils considèrent comme du bétail.

#### - Les lieux.

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les récits de navigateurs signalent la présence de négociants français dans certains comptoirs, comme Rufisque sur la presqu'île du Cap Vert, alors sous contrôle portugais. Il faut attendre le XVII<sup>e</sup> siècle, et la fondation de la compagnie commerciale pour que des établissements français soient créés sur ces côtes. En 1633 la Compagnie Royale, édifie une "habitation" sur une île à l'embouchure du fleuve Sénégal où s'installent pendant la campagne de traite quelques négociants français et où sont entreposés les marchandises. A cet établissement temporaire succède quelques années plus tard, une autre habitation située sur une île voisine où résident alors, toute l'année, quelques marchands français. Ce comptoir est nommé Saint-Louis, en l'honneur du roi régnant. A ce lieu, s'ajoutent un peu plus tard d'autres comptoirs dans cette région.

L'île rocheuse de Gorée qui présente la qualité d'être un des rares mouillages protégés le long de la côte occidentale d'Afrique, est fréquentée dès le XV<sup>e</sup>me siècle par les Portugais, puis par les Anglais et par les Hollandais qui lui donnent ce nom, celui d'une ville de Hollande. Ceux-ci, après leur installation en 1617, édifient un premier fort en pierre sur la colline, le fort d'Orange.

Pendant l'occupation française, les autorités font édifier un nouveau fort en pierre dans la partie basse de l'île et reconstruisent le fort sur la colline. L'utilisation de ce matériau de construction est facilité par sa présence sur l'île et par le massif basalteux du Cap Vert. Enfin, d'autres comptoirs sont créés mais n'ont qu'une existence éphémère : Albreda à l'embouchure de la Gambie et St Joseph le long du fleuve Sénégal, à plus de cent kilomètres à l'intérieur des terres. Ce dernier a pour dessein d'organiser le commerce des esclaves dans cette région où ne sont pas implantées d'autres compagnies commerciales. A partir des deux comptoirs situés le long du fleuve Sénégal, les négociants français établissent l'ébauche d'un réseau

commercial sur le fleuve, aisément navigable en cet endroit.

Si plusieurs gouverneurs de la Compagnie souhaitent étendre leur implantation sur le continent, ainsi Brue au début du XVIII<sup>e</sup> siècle qui suggère de fonder de nouveaux comptoirs dans le pays de "Galam", leurs vœux ne sont pas exaucés : les Européens craignent encore de s'aventurer dans ces terres de "barbarie".

#### - Le choix d'un site.

Les négociants s'aventurant en Afrique ne sont pas des érudits et n'ont sans doute pas lu les traités circulant en Europe contenant des considérations topographiques sur la fondation d'un établissement humain. Il n'ont pas le projet d'y résider de manière durable ; leur représentation d'un comptoir est plutôt de l'ordre d'un campement défensif que l'on utilise le temps de faire transiter des produits.

Le choix d'une île sur le fleuve Sénégal se situe dans cette logique. En s'y installant, les négociants se protègent non seulement des attaques impromptues des populations locales (en particulier les "razzias" des Maures) mais aussi des assauts maritimes toujours à craindre de la part des compagnies concurrentes. La présence d'une barre à l'entrée du fleuve ne permet pas aux navires d'attaquer l'île par surprise.

Si ce choix s'avère judicieux dans cette optique, il l'est moins quant aux conditions de vie. Cette île couverte uniformément de sable, régulièrement inondée par les crues du fleuve, ne possède pas de source d'eau potable. Aussi, les habitants qui ont souvent les pieds dans l'eau, doivent faire appel aux populations locales pour leur approvisionnement.

Cette situation rend indispensable les contacts entre Européens et Africains. Les premiers ne peuvent s'enrichir, mais aussi survivre, que grâce aux services qu'ils monnaient aux chefs locaux. L'établissement d'Européens en Afrique se développe à cette époque en raison des échanges réalisés avec une minorité de la population de ces régions. Si le site et l'organisation défensive du comptoir manifeste la crainte des Européens vis à vis de l'extérieur, l'économie du lieu n'existe que par la complémentarité d'intérêts entre ceux-ci et certains Afri-

cains.

La première île choisie par les Français à l'embouchure du fleuve Sénégal est abandonnée quelques années plus tard en raison de la trop grande fréquence des inondations qui détruisent les quelques habitations de terre et de paille. En 1643, les représentants de la compagnie déménagent sur l'île de N'Dar rebaptisée Saint-Louis, qui présente l'intérêt par rapport à la précédente d'être partiellement à l'abri des inondations. Bien qu'elle soit elle aussi désertique et sans eau, elle deviendra le principal établissement des Français et le siège de la Compagnie sur ces côtes. Contrairement à d'autres établissements qui seront abandonnés peu de temps après leur fondation, (Albreda, Saint-Joseph), St Louis sera toujours habitée et verra sa population croître avec le temps, malgré les critiques répétées concernant son insalubrité et l'absence de sources d'approvisionnement. De toute façon, la terre ferme n'est guère plus engageante à proximité : le sol est marécageux, plat et souvent inondé. Aussi, les traitants préfèrent prendre le risque d'être dépendants de certains Africains, dépendance relative en raison de l'enrichissement qu'ils procurent à cette population, plutôt que de produire un espace autonome économiquement nécessitant un investissement financier et de travail important.

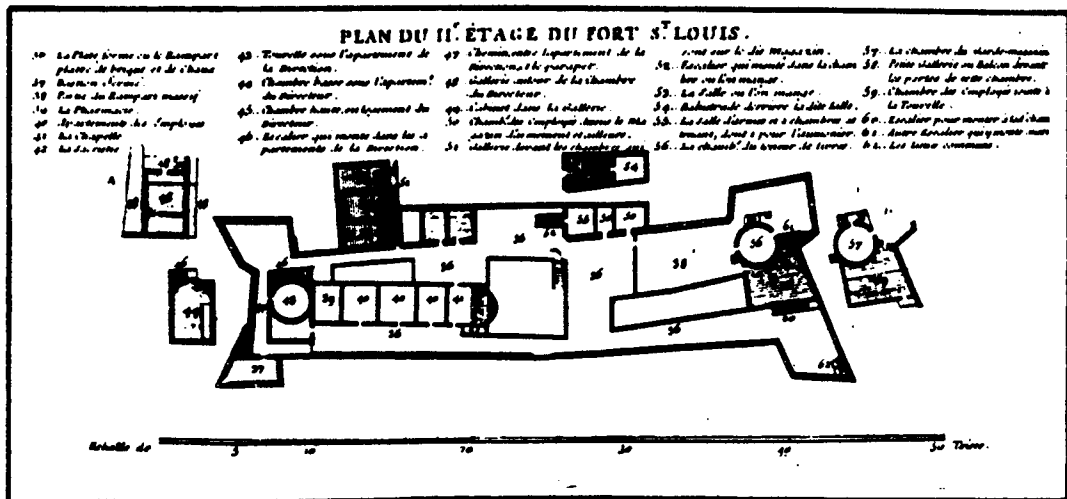
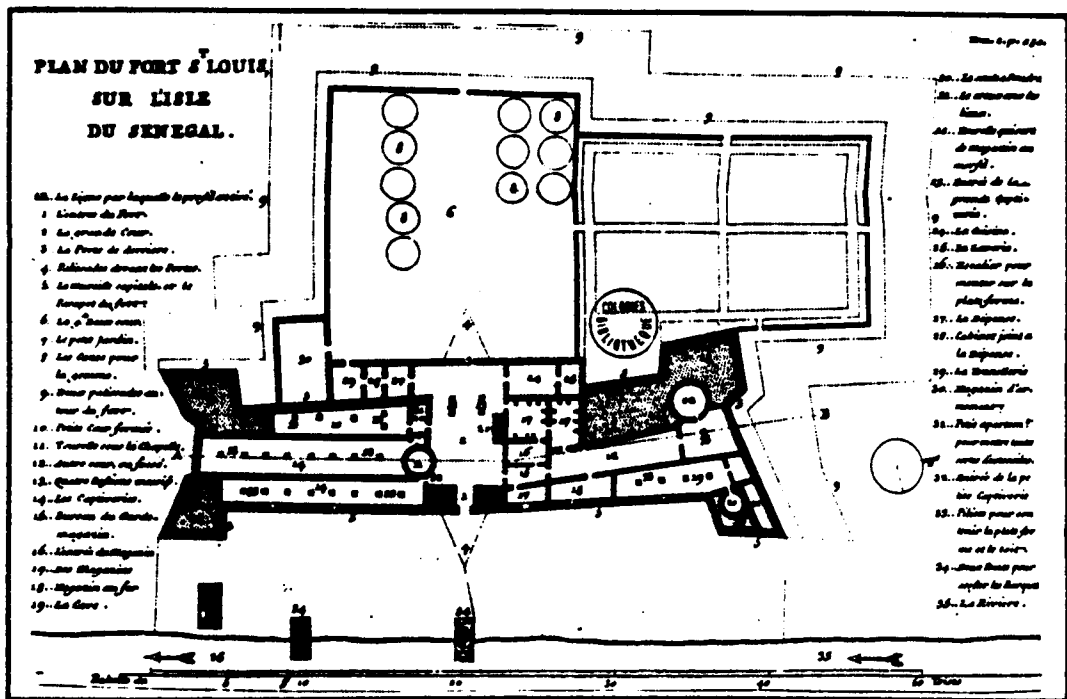
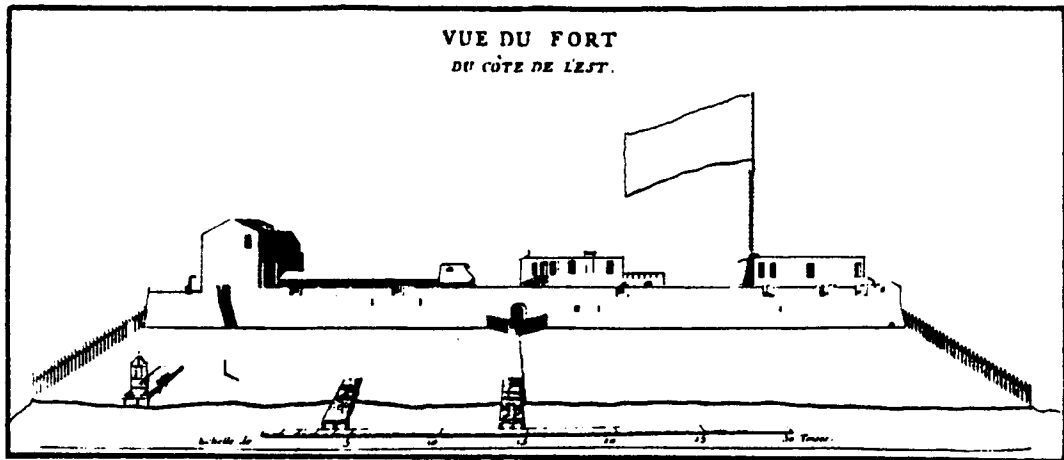
Cette situation mise en place dès l'arrivée des Européens reste une des caractéristiques des établissements coloniaux tout au long de leur histoire. Les Européens ne peuvent survivre en Afrique et prospérer qu'en puisant toutes les ressources de cette région depuis leur alimentation en eau jusqu'à leur mode d'enrichissement; ils ne peuvent compter que dans une très faible mesure sur l'aide de leur pays d'origine dont ils se sentent coupés. On est confronté ici à l'une des raisons du rejet par cette population de négociants puis de colons du droit français; la nation d'origine symbolise pour eux avant tout la contrainte sans contre partie.

#### - L'habitation.

A l'instar des autres compagnies commerciales qui ont fondé des établissements le long de ces côtes la compagnie fait édifier sur



9 FORT SAINT LOUIS DU SENEGAL vers 1700



cette île vierge d'habitation un fort. Cependant, les Compagnies françaises, régulièrement en faillite n'ont ni l'envie ni les moyens d'investir dans la construction. Aussi, le gouverneur local se contente de faire établir une muraille fortifiée en briques de terre, en se référant pour le plan aux autres forts existants en Afrique. Aux quatre coins de l'enceinte sont placés des canons et à l'intérieur sont élevés quelques bâtiments permettant d'enfermer les esclaves, les denrées et les marchandises et de loger les négociants, les employés de la Compagnie et la garnison.

Le premier plan que nous possédons du fort de Saint-Louis, qui date de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, nous indique l'existence de bâtiments à étage où réside l'élite de cette société; les zones de service et de logement du personnel et des esclaves sont situés au rez-de-chaussée. Un petit jardin est juxtaposé au fort, où quelques essais de culture sont tentés ; l'ensemble du fort est situé sur une zone non inondable de l'île en bordure du fleuve. Parmi les pièces possédant une affectation précise, on note une chapelle et une pharmacie. L'organisation spatiale de cette place évoque l'organisation de toute place défensive et rappelle plutôt, à une autre échelle, le château fort moyenâgeux que les palais du XVII<sup>e</sup>. Ici, point de fioriture et d'apparat ; la puissance de cette communauté ne se lit pas dans la magnificence du fort mais dans les canons et dans le drapeau qui symbolise la présence du roi de France dans cette région.

Le fort est construit essentiellement en matériaux produits sur place : briques de terre pour les murs et chaume pour les toits. Seules quelques pièces de bois (meublier, fenêtres) sont amenés de France par les navires qui arrivent en partie vide : la pacotille échangée contre les esclaves n'est pas encombrante. La médiocrité constructive de ce bâtiment (à la même époque on construit Versailles) résulte de l'absence de moyens financiers mais aussi de l'absence d'individus possédant un quelconque savoir constructif. Si le plan est copié sur ceux des autres forts de la région et éventuellement sur les documents publiés qui ont pu passer dans les mains de certains représentants de la Compagnie, les outils, les matériaux et les artisans manquent. Tout au plus cherche-t-on à exploiter au mieux les maigres ressources locales en utilisant la terre et les coquillages du fleuve

pour produire de la chaux, technique connue depuis plusieurs siècles. En outre, les autorités ne peuvent faire appel au savoir des populations qui vivent dans des habitations de paille pour la plupart. Contrairement à l'Amérique du sud où les Européens utiliseront les savoirs locaux des maçons pour édifier leurs habitations puis leurs monuments, en Afrique les Européens découvrent des sociétés, notamment le long des côtes, où l'habitation ne fait pas appel à des techniques complexes et ne possède pas les mêmes caractéristiques que dans notre société. Aussi, ces émigrés sont confrontés à leurs propres limites et éventuellement à leur incapacité.

Cette situation conforte le système esclavagiste. Jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, il n'est jamais remis en cause, tout un chacun étant persuadé du peu d'humanité des moeurs des noirs. Les récits rapportés par les traitants et les voyageurs soulignent la primitivité de ces moeurs. Quant aux esprits éclairés de l'époque, ils n'ont comme matériau d'étude que ces récits, qui décrivent des pratiques sociales inintelligibles dans leur échelle de valeur. L'impossibilité de repérer des signes "culturels" chez les Africains justifie en Europe l'exploitation forcée de leur force de travail.

Outre le fort, le comptoir est composé d'habitation implantées à proximité dont le nombre s'accroît avec le temps. A St Louis, elles sont réparties au nord et au sud de l'enceinte et accueillent les noirs "libres", les métis mais aussi quelques habitants blancs. Ceux-ci y vivent en compagnies de femmes africaines. Les voyageurs européens critiquent violemment cette situation. L'installation de blancs dans les paillottes des Africains renforce ce mélange social néfaste à leurs yeux pour les moeurs de la population du comptoir et pour les intérêts de la Compagnie. Le développement d'une société créole, indépendante, remet en cause économiquement et politiquement la souveraineté du Roi. Aussi ses représentants tenteront de cerner les causes ces pratiques et accusent-pêle-mêle l'habitation, le climat, l'alcool, sans jamais souligner le caractère essentiellement masculin de la population.

Dans ces différents récits, le désordre social est associé au désordre spatial : les blancs sont dégénérés "et" habitent dans des paillottes. En outre, ces visiteurs insistent sur le mauvais état des

forts, souvent en partie en ruine et ne pouvant résister à une attaque. La Courbe en 1685 note que les habitants européens de St Louis s'opposent à la réfection des murailles, craignant, sans doute à juste titre, qu'ils ne soient obligés d'y résider. Envoyé par la compagnie pour observer au Sénégal "la conduite des commis et, en général, tout ce qui pourrait procurer à la direction une connaissance plus parfaite de leur gestion et du commerce", il souligne l'absence de contrôle de l'administration sur la population. Les bénéfices que la compagnie pourrait avoir sont détournés par ses employés, voire par le gouverneur, qui dépensent cet argent en beuveries avec les femmes indigènes!

En proposant de reconstruire la muraille du fort. La Courbe a aussi pour but de diviser cet établissement en deux zones d'habitation, celle des indigènes et celle des Européens, notamment afin de limiter le concubinage et le métissage de la population qu'il juge responsable de la dégradation des mœurs, explication pratique pour éviter de critiquer directement les traits de caractère des Européens dans ces contrées; le "négresse", est un bouc émissaire parfait.

La récit de La Courbe, pose un certain type de lecture de l'espace, qui sera repris par de nombreux voyageurs. Le désordre dans les comptoirs se fonde notamment dans une absence d'ordre spatial et une intervention d'aménagement est pensé comme un moyen d'assainir moralement les lieux. De fait, ces comptoirs exceptés les forts, ne diffèrent guère dans leurs organisations des villages africains; ils sont composés de cases de paille qui ne sont pas ordonnées selon des régularités et qui forment un paysage de murs et de passages étroits et tortueux dans lequel le visiteur se perd. Les quelques maisons en "dur", en pierres ou briques, sont édifiées non pas pour rendre plus confortable le séjour des négriers mais pour enfermer les esclaves. La civilité française est singulièrement absente et il en est de même du pouvoir du Roi et de l'intérêt économique qu'il pourrait en retirer.

Cette critique sociale se légitime aussi dans une critique hygiéniste : la population des comptoirs est décimée par les fièvres et par les épidémies. De plus, ces habitations de paille s'enflamment fréquemment en raison des foyers allumés à l'intérieur; les incendies détruisent non seulement des dizaines de maisons mais peuvent attein-

dre les poudrières du fort et anéantir les quelques investissements réalisés sur place et les ultimes marques de la figure royale. L'habitation et les moeurs indigènes sont ainsi responsables non seulement du dérèglement social mais aussi de la mortalité des habitants.

L'originalité de ce discours est qu'il émane soit de visiteurs extérieurs, soit des représentants de l'autorité royale. En revanche ces récits soulignent l'aisance des habitants du comptoir qui ne se soucient guère de ces manques d'ordonnement. Cette singularité souligne qu'au delà de cette critique fondée dans une vision d'un paysage qui ne correspond pas à une certaine représentation spatiale de l'ordre, se manifeste d'autres enjeux, politiques et économiques : les visiteurs utilisent la critique des moeurs pour susciter des mesures destinées à asseoir une autorité encore peu présente dans la vie sociale. Les tableaux critiques des comptoirs proposés par La Courbe se répètent dans d'autres récits : Labat rapporte que le gouverneur Brue de la Compagnie du Sénégal, lorsqu'il arrive à Saint Louis note que tous les employés de la compagnie logent hors du fort dans des cases en paille en compagnie de femmes africaines qu'ils présentent comme leurs cuisinières. Afin de moraliser cette situation, le gouverneur fait construire dans le fort une salle à manger et une cuisine commune où les employés de la compagnie sont obligés de prendre leurs repas; à cette occasion il les oblige à assister aux prières sous peine de ne pas recevoir d'alcool pendant les repas...

Tous les récits remarquent les conflits d'autorité et les rivalités au sein de la population des comptoirs. Certains gouverneurs tentent d'imposer de nouvelles règles de vie mais leur court séjour anéantit rapidement leurs efforts; deux ans après le passage de la Courbe, un autre visiteur, François, note que la muraille du fort est toujours en ruine.

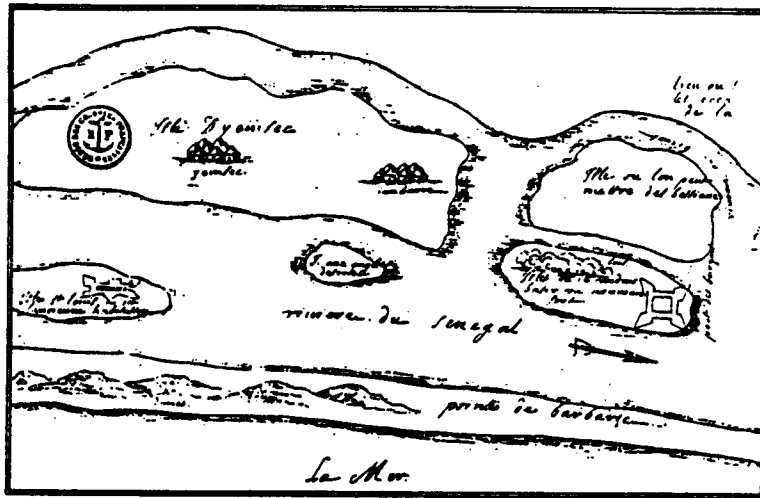
L'état de délabrement des systèmes défensifs des comptoirs rend compte de l'évolution de la vie sociale. Si les premiers habitants s'enferment à l'intérieur de murailles, peu à peu, les traitants ne craignent plus d'être attaqués par les "sauvages". Au contraire, ils forment des ménages avec des Africaines et s'installent dans leurs cases la barbarie est repoussée à l'intérieur du continent et inquiète

seulement les visiteurs. Par ailleurs, le caractère défensif des fortifications face à une flotte ennemie s'avère rapidement illusoire; les murs de terre ne peuvent en aucun cas résister aux canons des navires. En outre, les habitants des comptoirs n'ont que faire de l'autorité qui est censée les gouverner; quelque soit la nationalité du gouverneur, la vente continue. Seuls les quelques représentants du pouvoir royal s'inquiètent de cet état et souhaitent y remédier; mais leur faible autorité ne leur permet pas d'accomplir cette tâche. Aux descriptions souvent apocalyptiques de ces hommes et des voyageurs s'oppose la réalité quotidienne : les négriers de races et de nationalité diverses forment une société structurée et développent une économie et des pratiques sociales indépendantes des règles et des modèles de la société française. C'est avant tout cette autonomie qui suscite les critiques repérées dans les récits.

Le "désordre" social et spatial est commun à tous les autres comptoirs de la région. A Rufisque, qui compte selon Villault en 1666, environ deux cents maisons, la chaleur est rendue responsable de la "vie insupportable"; ce voyageur se plaint aussi de l'odeur du poisson séché par les Africains "qui répand une mortelle infection". Les moeurs des noirs sont ici une des causes des épidémies. En 1701, Loyer remarque que les maisons de Rufisque où logent notamment les traitants, sont bâties de roseaux et de feuilles de palmier; ce comptoir prospère n'est composé que de huttes et ne possède pas de fort. Il réunit des Européens de diverses nationalités qui ne sont pas sous la responsabilité directe de la compagnie française. Celle-ci dans cette région s'est fixée sur l'île de Gorée. Contrairement à cette place et à Saint-Louis, il existe des comptoirs comme Rusfique où les traitants ne sont pas contrôlés par une compagnie particulière mais vendent leurs marchandises aux plus offrants; ces lieux sont souvent plus prospères économiquement que les comptoirs français.

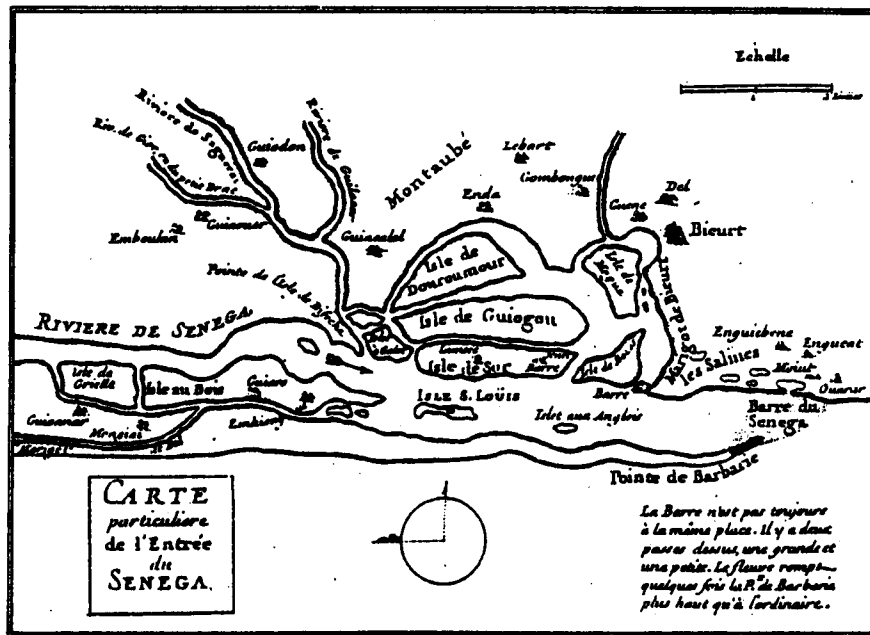
Les deux principaux comptoirs français, Saint Louis et Gorée abritent au cours du XVIIIème siècle au maximum un millier d'habitants; quant au personnel de la Compagnie, il varie selon les aléas du commerce de quelques dizaines de personnes à quelques centaines. Quelque soit l'importance de la population, les principes qui organisent l'économie et la vie sociale des comptoirs ne se modifient guère.

SAINT-LOUIS ET SON ENVIRONNEMENT



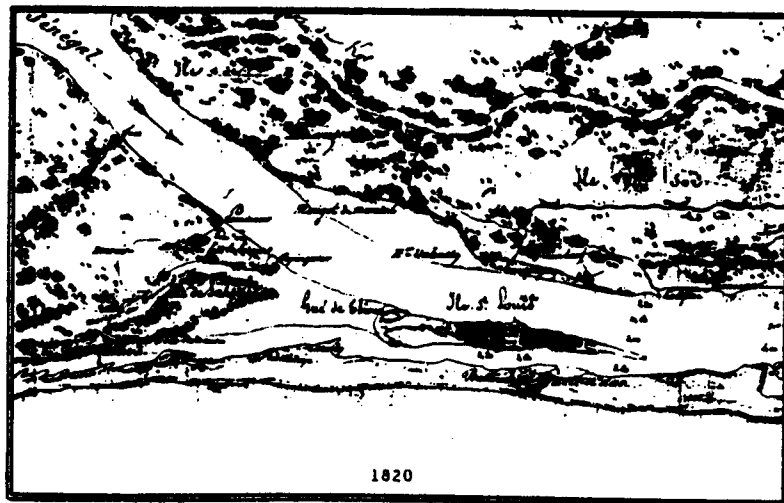
22

vers 1690

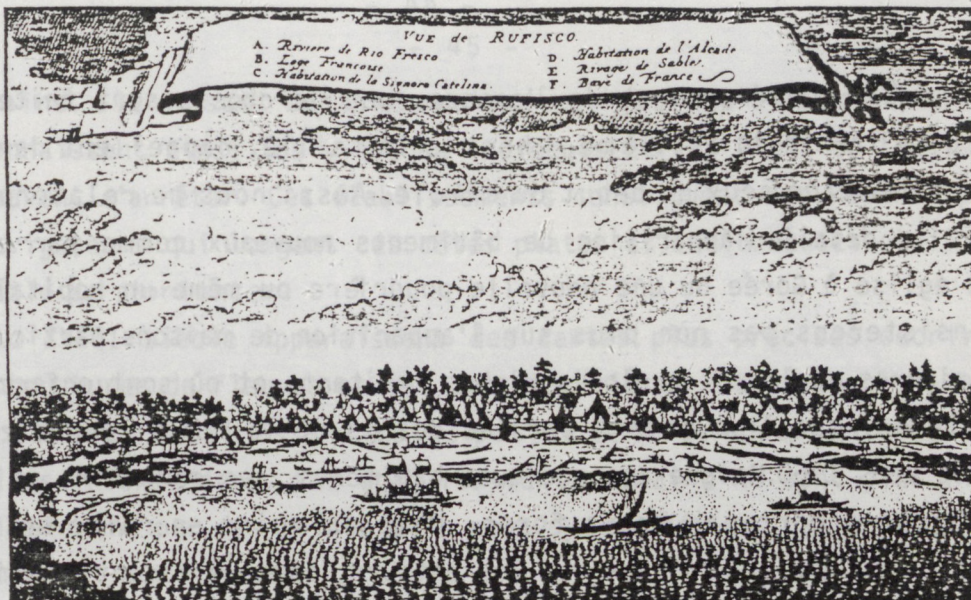


23

vers 1700



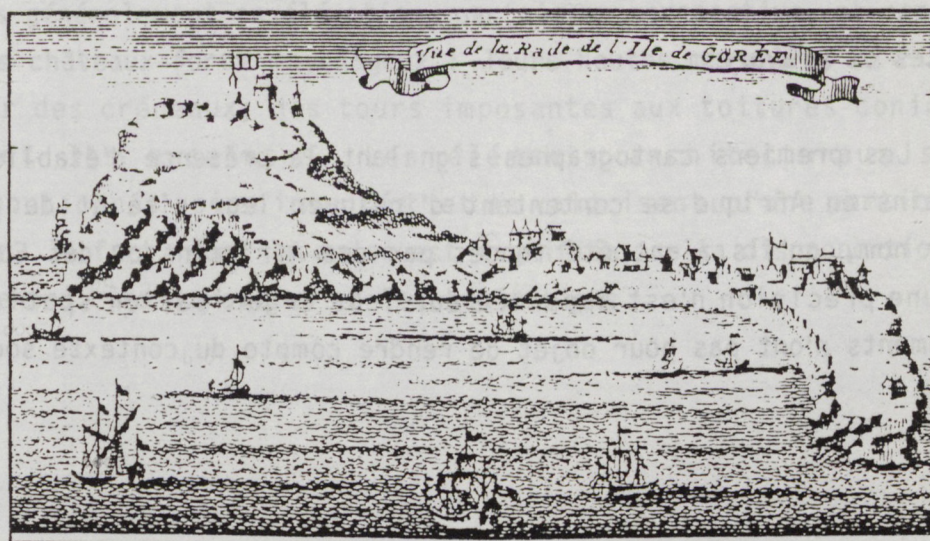
24



10



11



12



En matière d'aménagement de l'espace, peu de choses sont faites; ces lieux à la fin du XVIIIème, hormis la taille, rappellent dans leur structuration ceux du début du siècle. Aussi nous ne relaterons pas dans le détail l'apparition de bâtiments nouveaux comme par exemple une église à Gorée ou une nouvelle poudrière ou même un hopital. Nous n'insisterons pas non plus sur l'apparition de maisons particulières en pierres où logent quelques riches traitants et où sont enfermés des esclaves, que l'on compte sur les doigts de la main : une dizaine à Gorée vers 1760. Malgré ces quelques bâtiments, les comptoirs se caractérisent encore par leurs forts, plus ou moins en ruine selon les époques, et par le village qui les entoure, composé essentiellement de cases de paille et organisé selon les principes de l'habitat vernaculaire c'est à dire des enclos familiaux juxtaposés ou séparés par d'étroits passages.

En revanche c'est au cours de ce siècle que sont dessinés les premiers projets d'aménagement de l'espace et les premières retranscriptions planifiées. En 1705 l'administration commande au service du Génie, un projet de renforcement des fortifications de Saint Louis et Gorée. Les plans exécutés reprennent les principes défensifs d'autres forts mais présentent l'originalité de penser l'organisation de la globalité de l'espace des comptoirs.

Cette évolution des représentations spatiales -le comptoir ne se limite plus à un fort- témoigne du rôle que veut y jouer l'appareil d'Etat. Bien souvent les projets d'aménagement ne sont pas réalisés. Néanmoins ils nous permettent d'analyser les enjeux économiques et politiques de cette époque. Tel est l'objet du chapitre suivant.

## **LA REPRESENTATION DE L'ESPACE**

### **Cartes et gravures**

Les premiers cartographes signalant la présence d'établissements humains en Afrique se contentent d'indiquer leur site et de préciser leur nom, qu'ils aient été fondés par des Africains ou des Européens. Aucune précision n'est apportée sur leur organisation spatiale. Ces documents n'ont pas pour objet de rendre compte du contexte social des

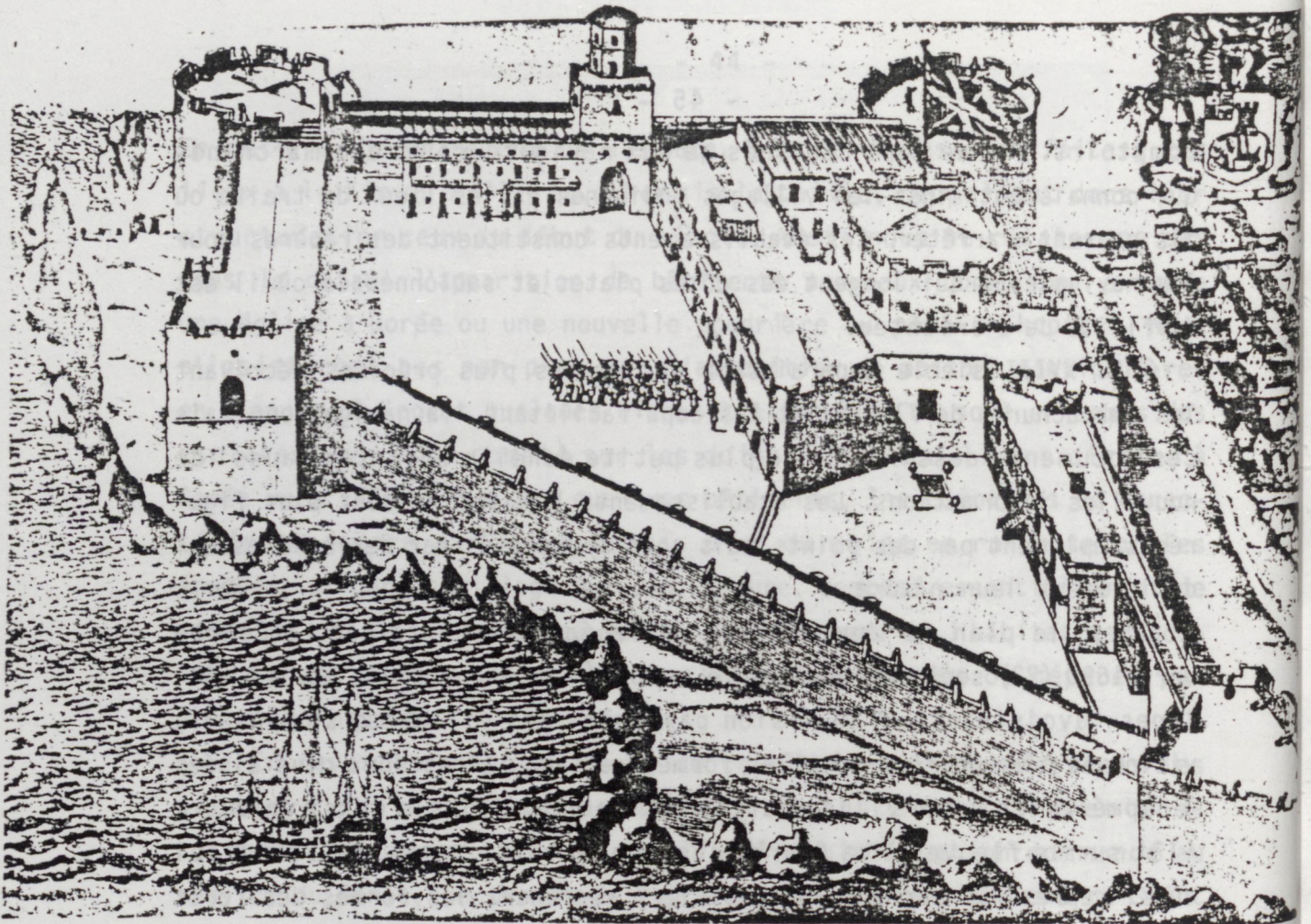
comptoirs. Ils ne sont destinés qu'aux navigateurs et aux marchands qui connaissent ainsi les villages indigènes et les lieux de traite où ils peuvent s'arrêter. Ces établissements constituent des repères pour les navigateurs qui longent ces côtes plates et sablonneuses où il est difficile de s'orienter.

Au XVIII siècle apparaissent des cartes plus précises décrivant les embouchures de fleuves et les caps facilitant la navigation; mais ces documents dessinés à une plus petite échelle apportent aussi de nouvelles informations. Les établissements humains ne sont plus figurés simplement par des points mais sont symbolisés par des schémas qui définissent leur nature.

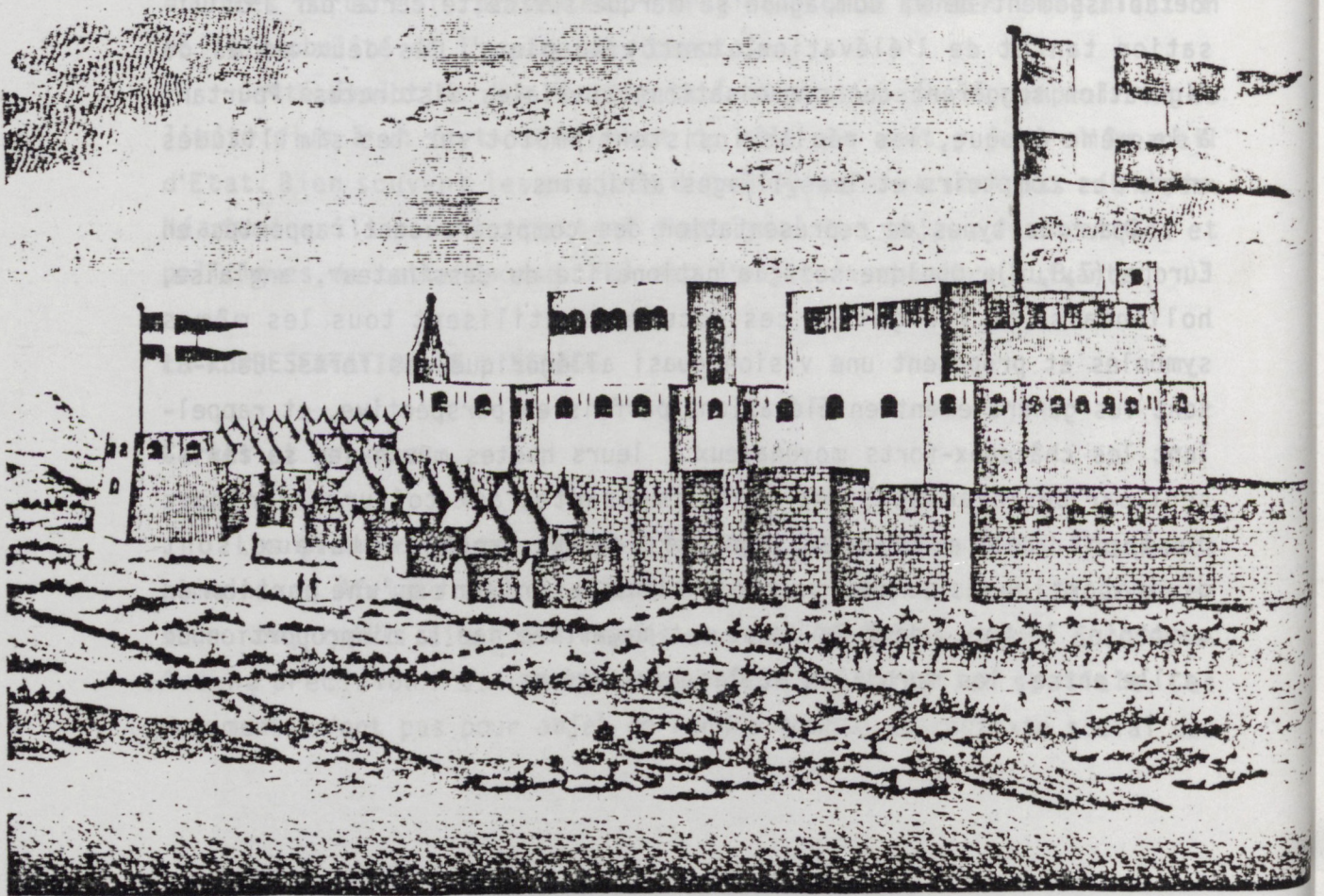
Sur le plan de l'embouchure du Sénégal rapporté par La Courbe vers 1690 (22) sont représentés le comptoir de Saint Louis et les villages avoisinants. A la vision paysagère des villages, s'oppose la vision en plan du fort dont les formes rectangulaires sont plus aisées à représenter qu'un village africain. Ce plan signale aussi un autre îlot sur le fleuve où La Courbe suggère de bâtir un nouveau fort lui aussi représenté par un plan grossier, reprenant les formes des forts existant alors. L'opposition entre l'établissement africain et l'établissement de la compagnie se marque sur cette carte par l'utilisation tantôt de l'élévation, tantôt du plan. Ces deux modes de figuration suggèrent des organisations spatiales distinctes. Pourtant à la même époque, les récits insistent plutôt sur les similitudes entre les comptoirs et les villages africains.

D'autres types de représentation des comptoirs sont rapportés en Europe (7,8,13). Quelque soit la nationalité du dessinateur, anglaise, hollandaise ou française, ces documents utilisent tous les mêmes symboles et proposent une vision quasi allégorique des forts. Ceux-ci sont vus généralement en élévation, parfois en perspective, et rappellent les châteaux-forts moyenâgeux : leurs hautes murailles se finissent par des créneaux; des tours imposantes aux toitures coniques dominent les enceintes. Les éléments architecturaux sont disproportionnés voire inventés et ne valorisent qu'une portion du comptoir, le fort, dont la masse est magnifiée par la disproportion de taille entre les murailles et les habitations.

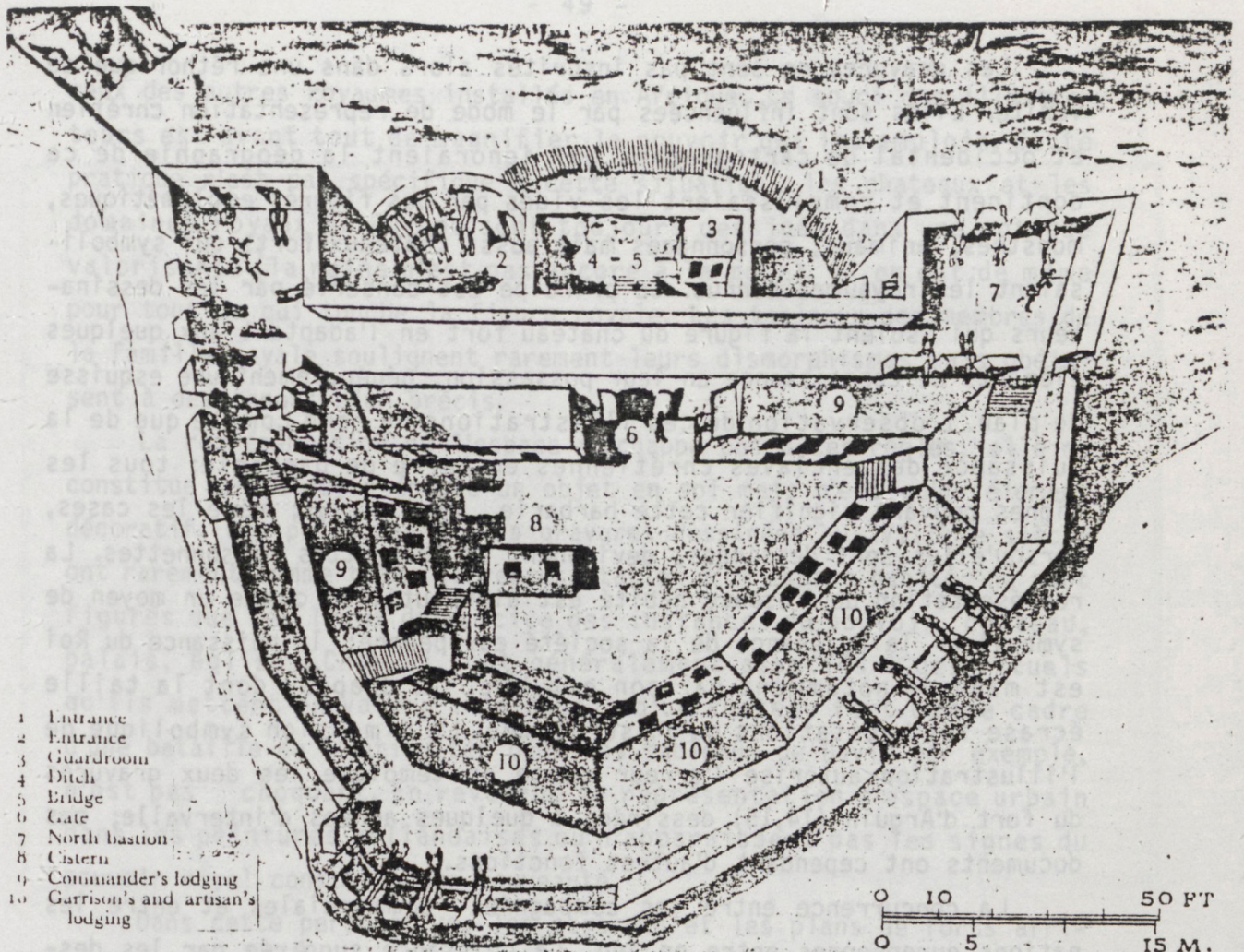
16 FORT CAPE COAST 1682



13 FORT CHRISTIANBORG 1750

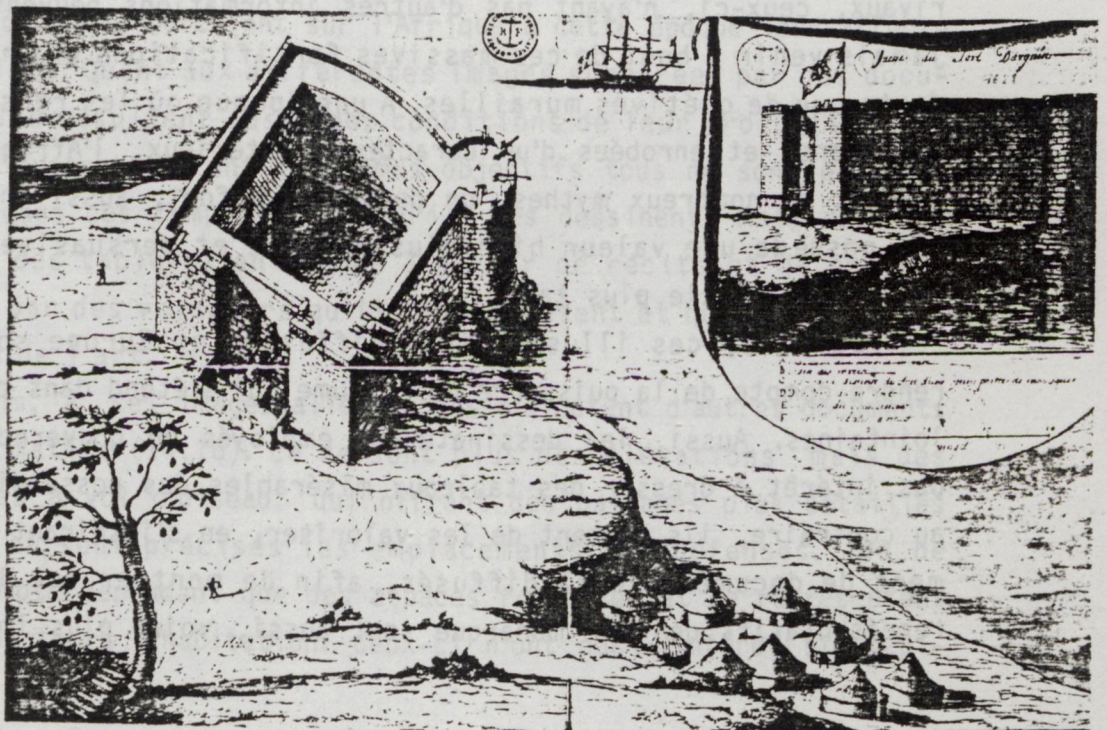


DESSINS DU FORT D'ARGUIN



1709 14

1688 15



Les gravures ne sont pas inscrites alors dans une rhétorique de vérité. Elles sont influencées par le mode de représentation chrétien et occidental de cartographes qui ignoraient la géographie de ce continent et remplissaient les vides par des figures emblématiques, monstres, animaux, personnages mais aussi châteaux forts qui symbolisaient les royaumes connus. Ce principe est conservé par les dessinateurs qui isolent la figure du château fort en l'adaptant aux quelques éléments de connaissance en leur possession, généralement une esquisse de plan. L'observation de ces illustrations ne rend compte que de la puissance des enclaves chrétiennes en terre de barbarie; tous les signes pouvant signifier cette barbarie sont exclus; même les cases, lorsqu'elles sont dessinées, deviennent de propres maisonnettes. La représentation de l'espace habité est alors utilisé comme un moyen de symboliser la puissance de la société européenne; la puissance du Roi est marquée notamment par son emblème, le drapeau dont la taille écrase les habitations qu'il surplombe. La dimension symbolique de l'illustration autorise l'erreur comme en témoigne les deux gravures du fort d'Arguin (14,15) dessinées à quelques années d'intervalle; ces documents ont cependant d'autres fonctions.

La concurrence entre les compagnies commerciales et entre les nations européennes entre en jeu. La puissance suggérée par les dessins peut être imaginée comme un moyen de réduire les prétentions des rivaux, ceux-ci, n'ayant pas d'autres informations peuvent penser ne jamais venir à bout de ces massives fortifications qui ne sont sans doute que de chétives murailles. A une époque où les renseignements sont rares et enrobées d'un caractère mystérieux, l'Afrique étant le support de nombreux mythes, un dessin d'un fort, aussi inventé soit-il, possède une valeur bien plus émotive et persuasive qu'un plan diffusé un siècle plus tard.

De plus, ces illustrations diffusées en Europe sont censées rendre compte de la puissance du royaume qui s'étend dans ces contrées lointaines. Aussi, les dessinateurs, employés du gouvernement, n'ont pas intérêt à dresser des tableaux misérables des possessions du Roi; au contraire, ils tentent de les valoriser, en s'inspirant éventuellement de documents déjà diffusés, afin de montrer que les espaces représentatifs de leur monarque sont aussi, voire plus imposants que

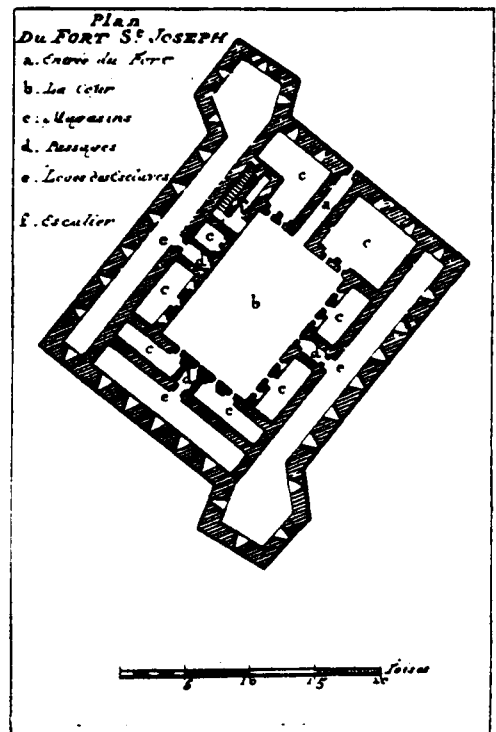
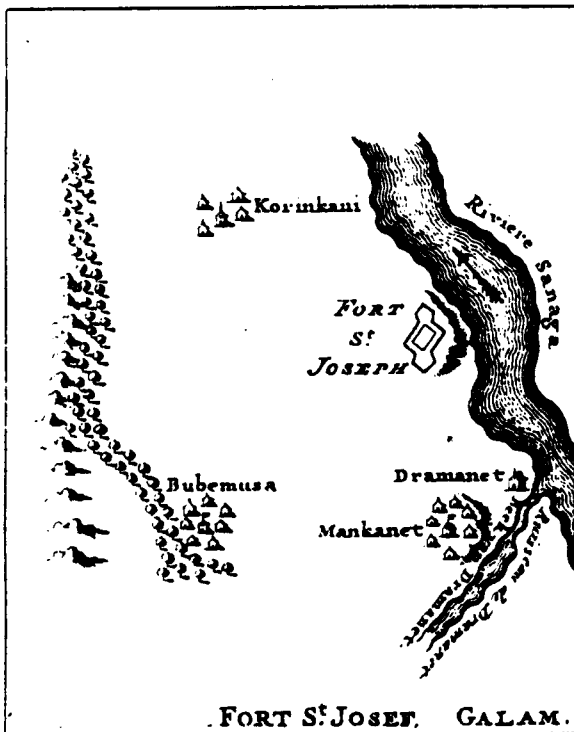
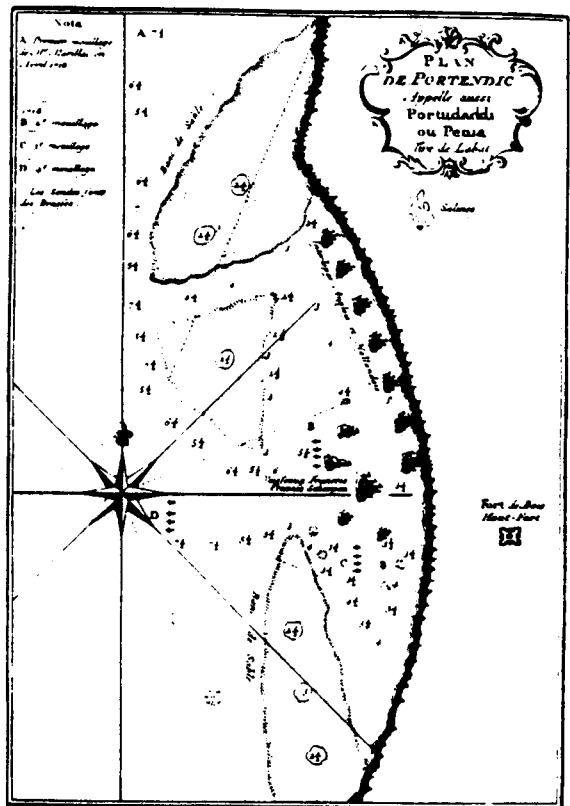
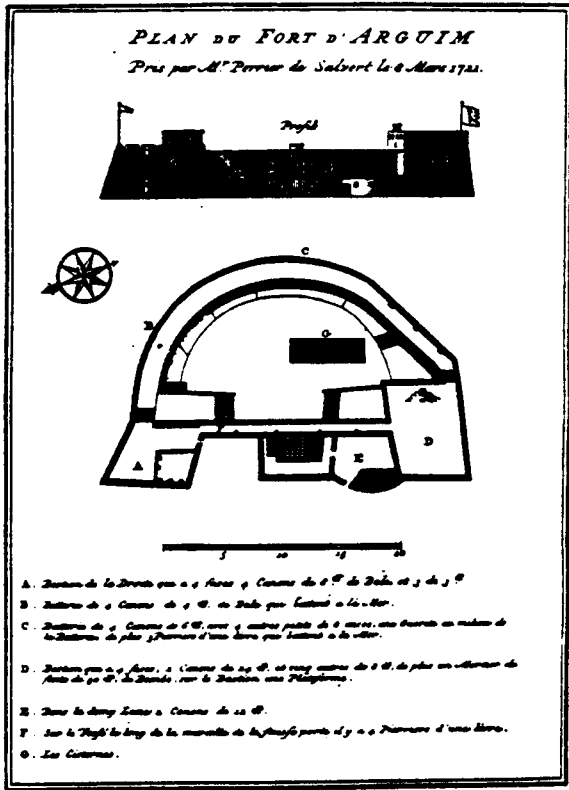
ceux des autres royaumes installés en Afrique. Le souci des illustrateurs est avant tout de magnifier le pouvoir qui les emploie. Cette pratique n'est pas spécifique à cette situation; les châteaux et les domaines royaux en Europe sont toujours dessinés dans une optique valorisante (la ruine n'est pas encore à la mode). Il en est de même pour tout ce qui touche la figure royale. Les tableaux des membres de la famille royale soulignent rarement leurs dismorphismes mais obéissent à des canons bien précis.

La représentation de l'espace n'échappe pas à ces règles; elle ne constitue pas à cette époque un objet en soi mais n'est qu'un élément décoratif. Les peintures et les gravures dessinées au XVIIIème siècle ont rarement comme thème la représentation d'un espace habité; ne sont figurés que les lieux d'exercice des instances du pouvoir, château, palais, églises..Ceux-ci sont généralement associés à des rituels qu'ils mettent en valeur : le dessin d'un château fort comme cadre d'une bataille de l'antiquité, dans les tableaux de David par exemple, n'est pas choquant. En revanche la représentation d'espace urbain dans les peintures hollandaises ou n'apparaissent pas les signes du pouvoir royal constitue une nouveauté.

Dans cette perspective, les paysages et les plans de forts africains d'où sont exclus les habitants, obéissent à des canons de représentation. Leur originalité réside dans leur caractère d'information. Le peu de document circulant sur l'Afrique à cette époque leur affecte cette qualité. Quant aux différentes images suggérées par ces documents, elles résultent aussi des conditions de leur production : Si tous les illustrateurs ont les mêmes objectifs tous ne sont pas installés dans ces comptoirs lorsqu'ils les dessinent mais certains composent ces tableaux en Europe à partir de récits et de croquis rapportés par des voyageurs qu'ils interprètent et qu'ils accordent aux règles de l'art.

Parfois, à ces images allégoriques s'ajoutent d'autres documents plus informatifs (14,16). Ce ne sont plus des élévations mais des perspectives à vol d'oiseau, qui offrent des paysages plus détaillés des forts où sont précisés les emplacements des défenses. Ils ne rendent compte cependant que des espaces fortifiés et ne représentent pas les quartiers d'habitation. Ceux-ci n'ont pas d'intérêt stratégi-

17 PLANS DE FORTS PUBLIES EN 1750



que et ne méritent pas dans cette optique d'être dessinés avec précision. De la même façon, ces illustrations nous offrent une vision idéale des fortifications qui ne concorde guère avec les récits décrivant le délabrement de certains murs voire l'absence de murailles. Cette opposition renvoie à une des qualités du dessin qui est généralement plus diffusé qu'un récit; peu de gens savent lire à cette époque. En outre il fixe plus rapidement l'attention, de par son caractère visuel : le lecteur est plus marqué par un paysage dessiné que par un paysage raconté où son imagination s'ajoute aux détails proposés dans le texte. La représentation graphique, particulièrement lorsqu'elle prend la forme d'une élévation ou d'une perspective accroche plus rapidement la mémoire et n'est pas un support comme l'écriture propre à laisser dériver facilement la pensée.

#### - Dessins et plans

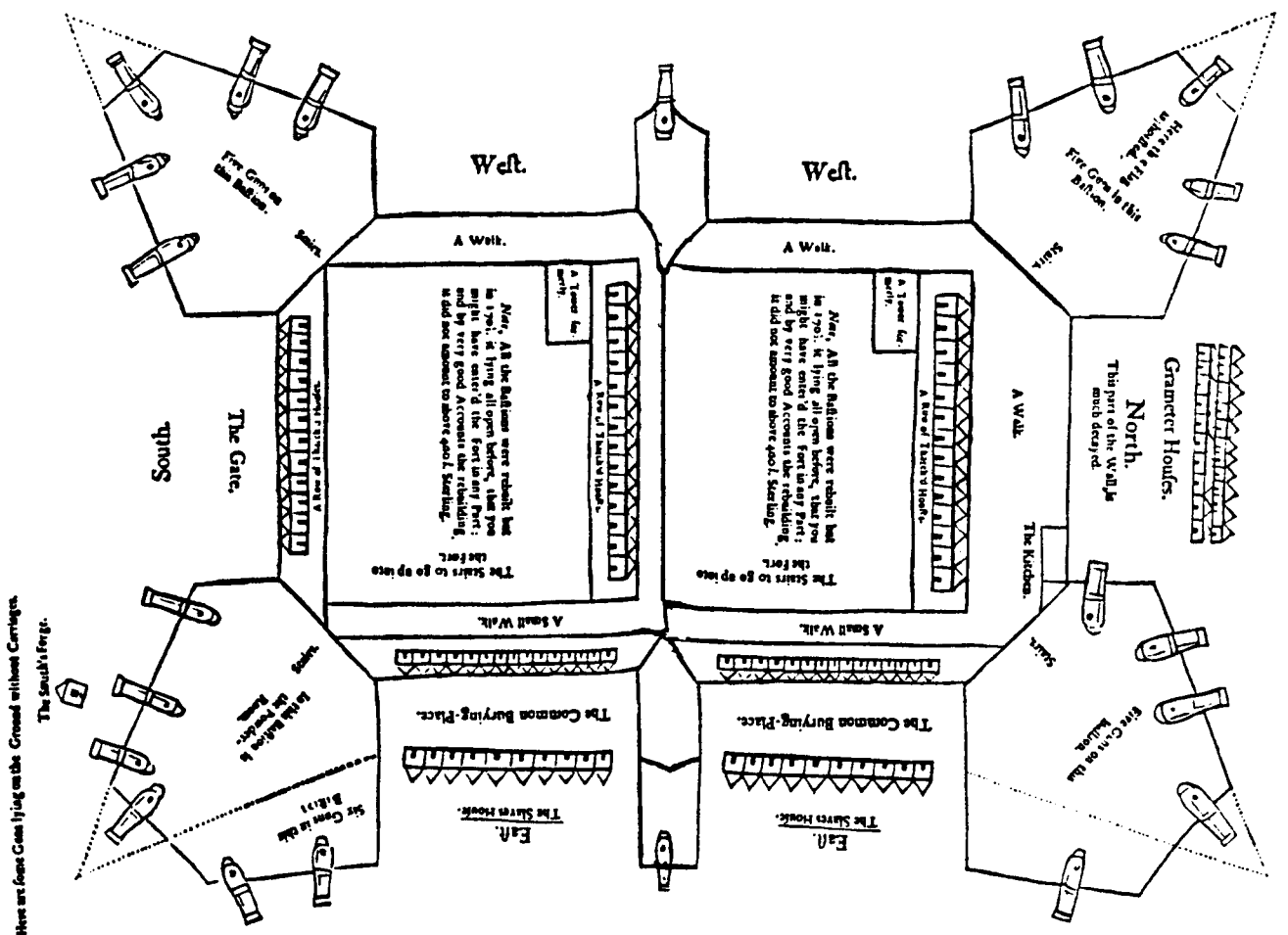
Quelques plans de fort sont aussi diffusés au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Ces documents sont réalisés parfois par les voyageurs mais sont plus souvent des simplifications de plans d'exécution. Ils n'ont pas la même finalité que les autres illustrations mais ne les contredisent pas; ils apportent un nouveau type d'information.

Le fort Saint-James.

Le plan de ce fort situé à l'embouchure du fleuve Gambie est diffusé en France par Labat (18), auteur d'un ouvrage géographique sur l'Afrique. Celui-ci indique les différentes enceintes et note l'affectation des lieux : emplacement des logements, des batteries, des corps de garde, des magasins, de la cuisine... et même des "cases de négresses". A ces précisions, s'oppose l'absence de représentation de son environnement : le document ne rend pas compte du site où est implanté ce fort; il n'évoque que la composition spatiale et les qualités défensives de l'établissement. De nombreux autres plans de fort sont dessinés selon ces principes.

Le texte accompagnant ce dessin n'apporte que des informations concernant le commerce et les défenses. A aucun moment l'africanité du





69 plan anglais de 1709

description de Labat 1728

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce Fort change de nom aussi souvent que l'Angleterre change de Prince ou qu'on le rebâtit, ou peut-être quand on y fait quelque augmentation considérable. Je ne sçai comment on l'a nommé d'abord; mais il a déjà eu tant de noms; & s'il change souvent de maître, il en aura à la fin autant qu'il y en a dans les Litanies des Saints.

Quoi qu'il en soit, c'étoit un quarré flanqué de quatre bastions, dont les angles flanquez sont émouffez & font une embrasure. Les faces, les flancs & les courrines étoient revêtues de briques mais sans fossez. L'Isle dont ce Fort occupe le milieu; n'a que soixante & dix à quatre-vingt toises dans sa plus grande longueur, & quarante-cinq à cinquante de largeur. Tout le tour de l'Isle est palissadé avec quelques redans

& trois batteries en forme de fer à cheval, sur lesquels il y a plusieurs pieces de gros canon en batterie. Le terrain qui reste entre le Fort & les palissades est occupé par des Magazins, des Cafes; des Offices & des Corps de garde. Les Anglois ont été bien des années à le bâtir, & il leur a coûté des sommes tres considerables, aussi leur étoit-il d'une grande importance, puisqu'il étoit le centre d'un commerce qui alloit à plus d'un million chaque année.

Il est certain que la situation de cette Forteresse au milieu d'une très grosse Riviere la rendoit aussi aisée à défendre qu'elle étoit difficile à attaquer, & qu'on auroit pû en faire une Place presque imprenable, si on y avoit construit des Magazins & des Citernes à l'épreuve de la bombe.

plan

PLAN

dan

PLAN

dan

PLAN

dan

PLAN

dan

PLAN

dan

PLAN

dan

PLAN

dan

PLAN

dan

PLAN

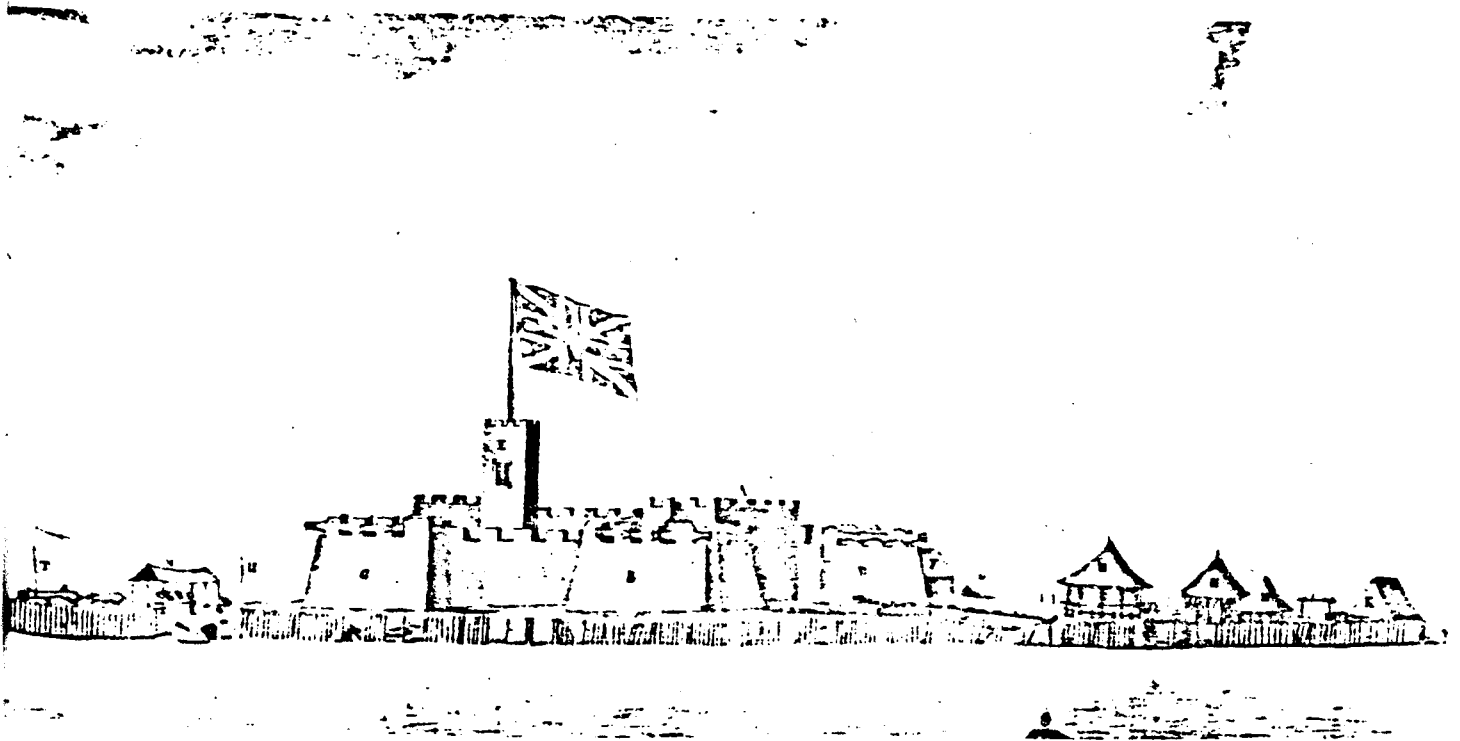
dan

PLAN

dan

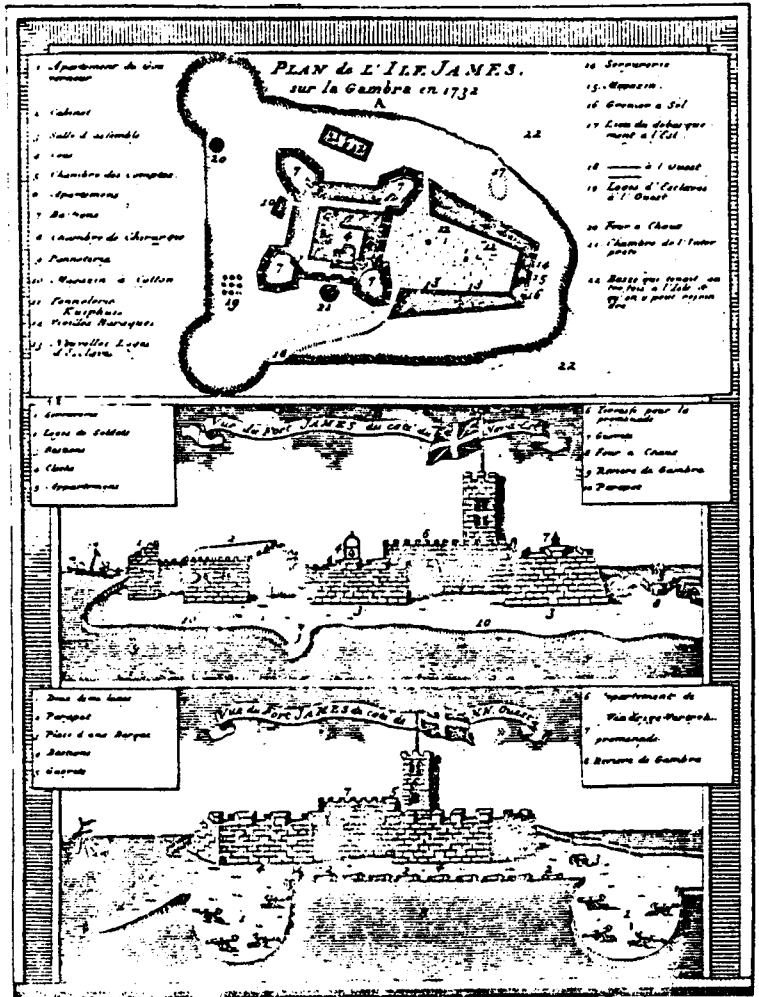
PLAN

dan

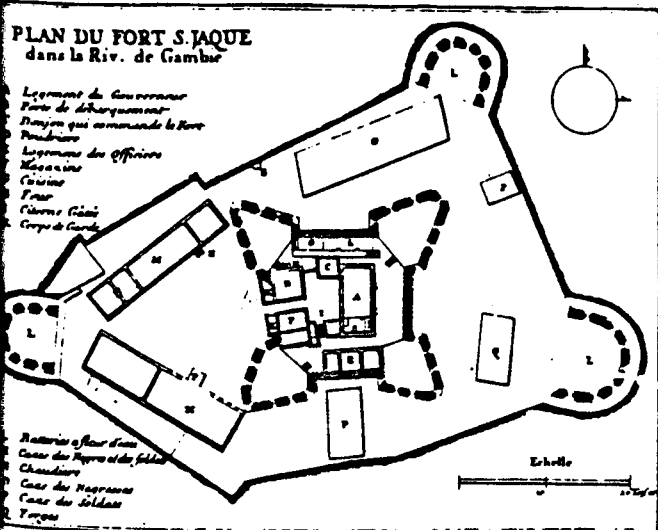


élévation de Smith 1726

LE FORT SAINT JAMES  
SUR LA RIVIERE GAMBIE



plan de Labat 1728



lieu (paysages, population etc...) n'est suggérée. Cette caractéristique résulte en partie de la nature de l'étude réalisée par Labat, qui ne s'est jamais rendu en Afrique et qui s'est contenté de retrouver et de réunir différents documents d'archives de la Compagnie du Sénégal. Ne connaissant pas ce site, il ne peut le décrire. Cependant, le souci de supprimer les signes de l'environnement se situe aussi dans une logique de distinction des populations résidant en Afrique. A ce schéma ordonné et à la description qui n'évoque que le commerce s'oppose les chapitres concernant les peuples africains aux caractères sauvages et aux habitations misérables. L'Afrique est divisée en deux mondes, celui des comptoirs et celui des Africains qui ne se rencontrent que dans le commerce de la traite. Cet ouvrage géographique tend à séparer des populations dont les relations voire les mélanges sont notés dans de nombreux récits de voyage. Le plan du fort qui s'oppose aux dessins des cases africaines représentées en élévation renforce ce contraste.

Le plan anglais du fort Saint James dessiné à la même époque (16) n'a pas la précision du plan rapporté par Labat. Il ne représente que le bâtiment central sans noter dans le détail les différents édifices construits. En revanche, il exprime le schéma d'organisation d'un fort et souligne l'état et l'ancienneté de certains bâtiments. Ce document sans échelle permet de repérer les préoccupations du dessinateur : les canons y sont plus gros que les habitations. Celles-ci sont figurées naïvement et ne sont que localisées dans ce dessin, qui pourrait être tout aussi valide pour d'autres forts bâtis dans cette région. Le document ne rend pas compte d'un paysage précis mais permet au lecteur de connaître certains principes structurant un fort : importance des fortifications, séparation des lieux d'habitation des traitants et des esclaves qui logent hors de l'enceinte.

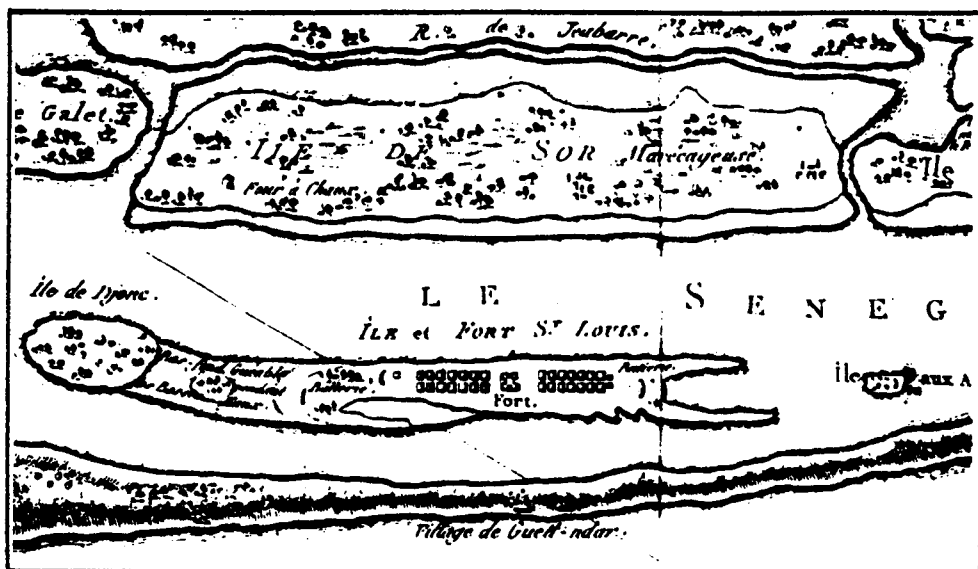
Un troisième document, en élévation, (17) propose un autre type de représentation de ce fort. Il permet d'évaluer la matérialité des murs et des constructions, difficile à distinguer sur les plans. Le dessinateur note le contraste entre la première enceinte aux murs crénelés et élevés et les constructions extérieures, l'enceinte composée de poteaux en bois, et les cases de paille, contraste que l'on ne

peut imaginer sur le plan rapporté par Labat. Le fort dans sa nature défensive se limite ici à la première enceinte : ce croquis reprend aussi dans ses modes de figuration des éléments stéréotypés tels que les créneaux, le drapeau, la tour, qui renforcent la taille des fortifications.

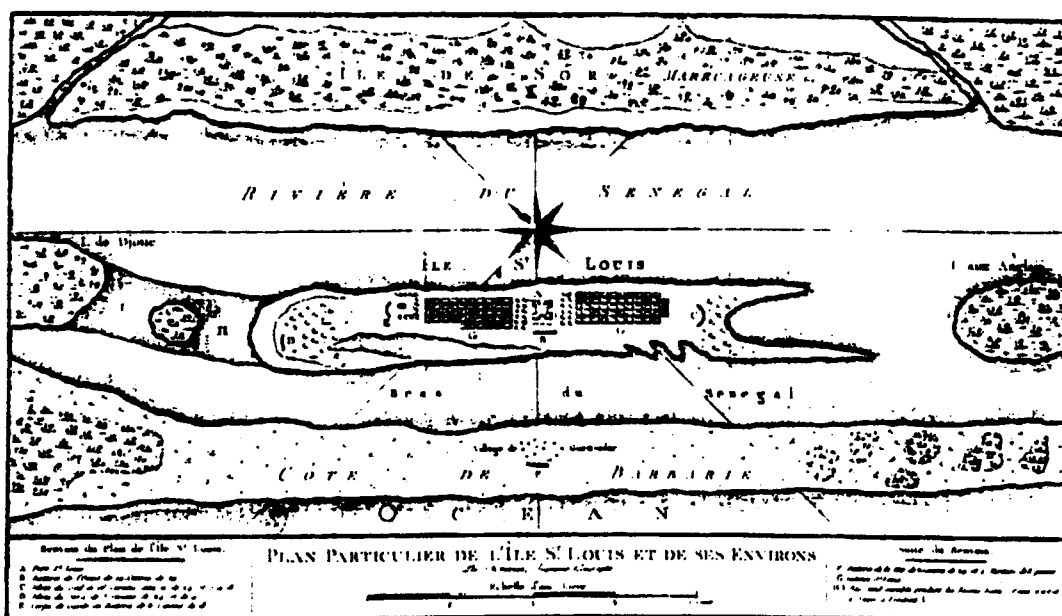
Ces trois documents ne sont pas contradictoires; aucun d'entre eux est faux ou rigoureusement exact, mais ils proposent des représentations fort différentes et évoquent chez le lecteur des paysages qui ne recourent guère. Le seul point commun est la volonté de manifester la puissance défensive. En outre, si l'on se rapporte aux récits, le paysage devient encore plus complexe à imaginer. Notre projet n'est pas de tenter de retrouver la "réalité" de ce fort, qui en soi ne nous intéresse guère, mais de souligner à travers cet exemple, comment des modes de représentation de l'espace évoquent des paysages différents dans notre esprit et combien ces modes sont liés aux desseins des auteurs. Ceux-ci ne représentent pas des forts pour retranscrire la réalité mais pour en souligner certains points. Dans ces croquis et ces plans n'apparaissent pas les habitants dont les moeurs racontés par les récits ne cadrent pas avec l'ordonnement que ces dessinateurs veulent représenter.

Ces documents diffusés en Europe proposent de nouvelles images de l'Afrique. Aux monstres et aux nègres peuplant ce continent et effrayant les Européens s'ajoutent des élévations, des plans semblables à ceux dessinés pour d'autres places fortes et reprenant des outils de représentation rassurants. A la lumière de ces illustrations, une certaine Afrique, celle des marchands d'esclaves se domestique. Enfin les dessins affectent aux forts une matérialité encore bien incertaine : Labat souligne que le nom de ce fort "change aussi souvent que l'Angleterre change de prince ou qu'on le rebatit ou peut être quand on y fait quelque augmentation considérable". Les lecteurs fixent ainsi des paysages sur des noms et des contrées qu'ils ignorent et construisent des images statiques de ces lieux.

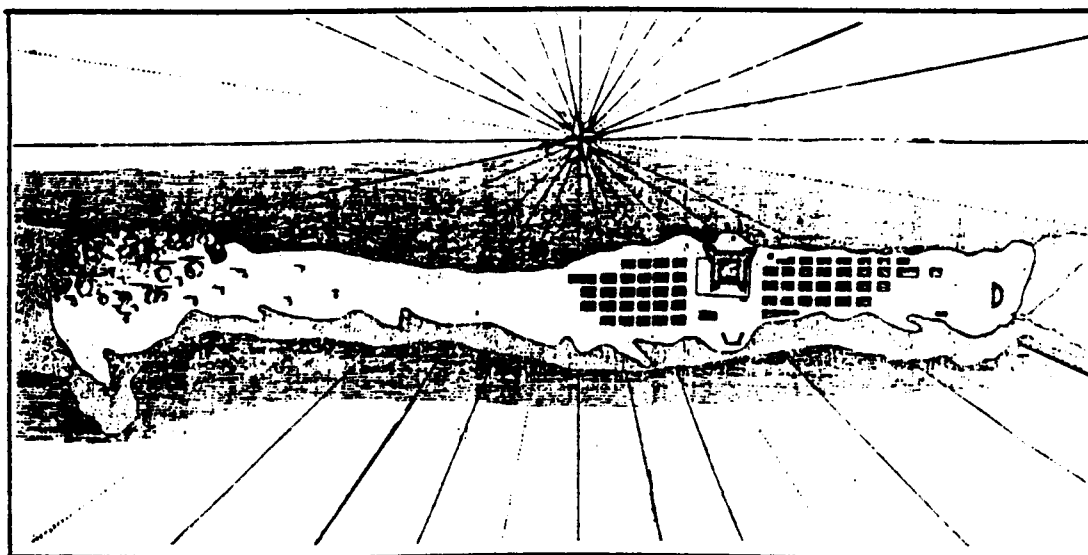
REPRESENTATIONS DE SAINT-LOUIS



vers 1750

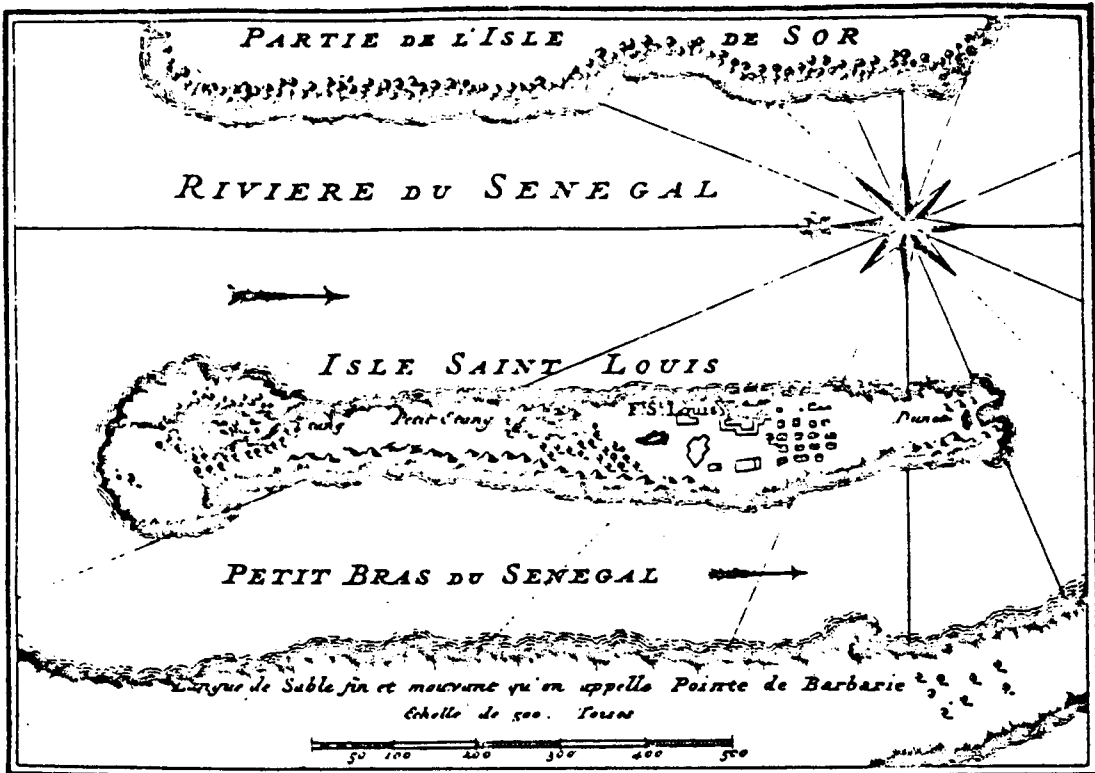


vers 1790



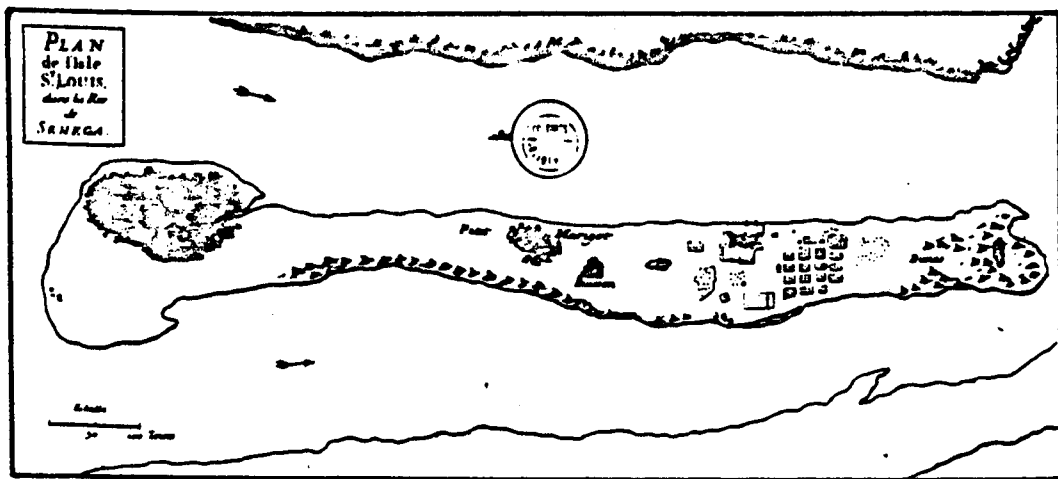
vers 1800

REPRESENTATIONS DE SAINT-LOUIS



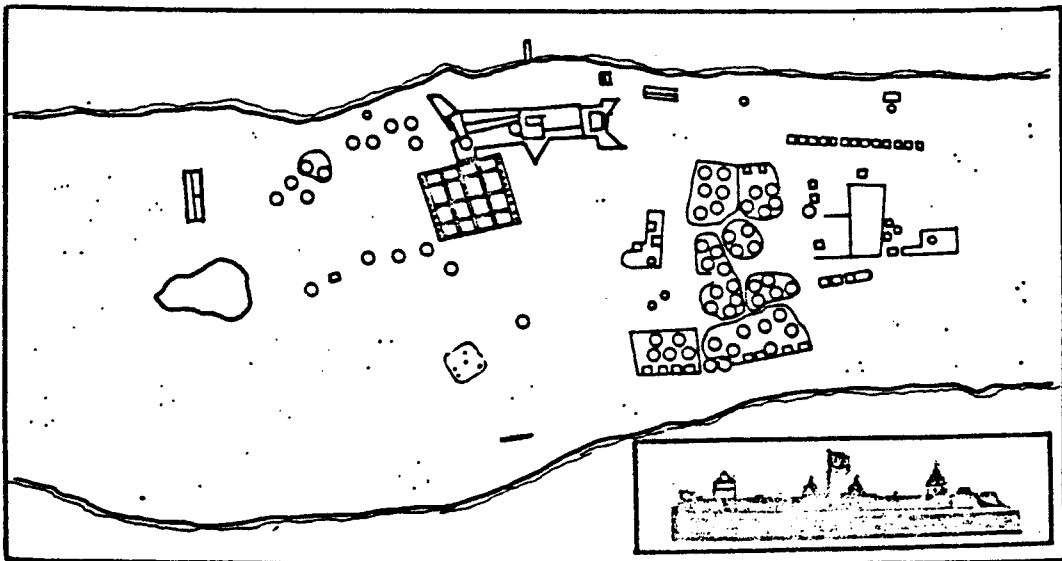
25

vers 1750



26

vers 1720



27

vers 1700

### Le comptoir de Saint-Louis

Le croquis rapporté par Labat en 1728 représente l'ensemble de l'île de Saint Louis (26) et signale contrairement à celui de La Courbe rapporte quelques années auparavant que le fort n'occupe qu'un très faible espace sur cette île, détail souligné aussi par Froger en 1705 (27). Ces deux plans indiquent pour la première fois, de manière un peu différente, l'existence d'habitations à proximité du fort. Si Froger dessine les contours circulaires des habitations et des enceintes et propose un dessin non ordonné, Labat établit une esquisse d'ordonnement en apposant une trame orthogonale figurant des rues entre les habitations. Ces deux documents contrairement aux précédents n'évoquent plus la splendeur de l'établissement mais plutôt son caractère précaire et minuscule.

Si les plans d'exécution suggèrent des régularités, les relevés soulignent les adjonctions de bâtiments et mettent en valeur, le caractère dispersé et réduit de l'établissement de Saint Louis. A ce relevé, Froger ajoute une facade du fort qui contraste avec le plan. Elle évoque les représentations de type moyenageux de l'espace; sur ce croquis, les habitations situés à proximité du fort ont disparu. L'emploi des outils de représentation varie avec le mode de représentation utilisé. la nouveauté de la représentation planifiée se lit dans la rationalité du dessin d'où sont exclues des figures, plus évocatrices et souvent imaginaires, encore dessinées dans les élévations et les perspectives.

Bien différent est le projet de fortification de Saint Louis (34): sur le site occupé par des habitations, Froger propose d'édifier un nouveau fort quatre fois plus grand que le précédent et protégé par de puissantes fortifications et des douves isolant le fort du reste de l'île. La construction de cet édifice présuppose la destruction du fort et des maisons des Saint Louisiens reportées plus au nord. Si les futurs bâtiments d'habitations ne sont pas figurés, leur site est notifié par des parcelles régulièrement ordonnées et séparées par des rues orthogonales.

Ce document constitue le premier plan de lotissement de Saint Louis : Le sol devient un outil de repartition; plusieurs fonctions la défense, l'habitation, y sont spatialement représentées. Cette der

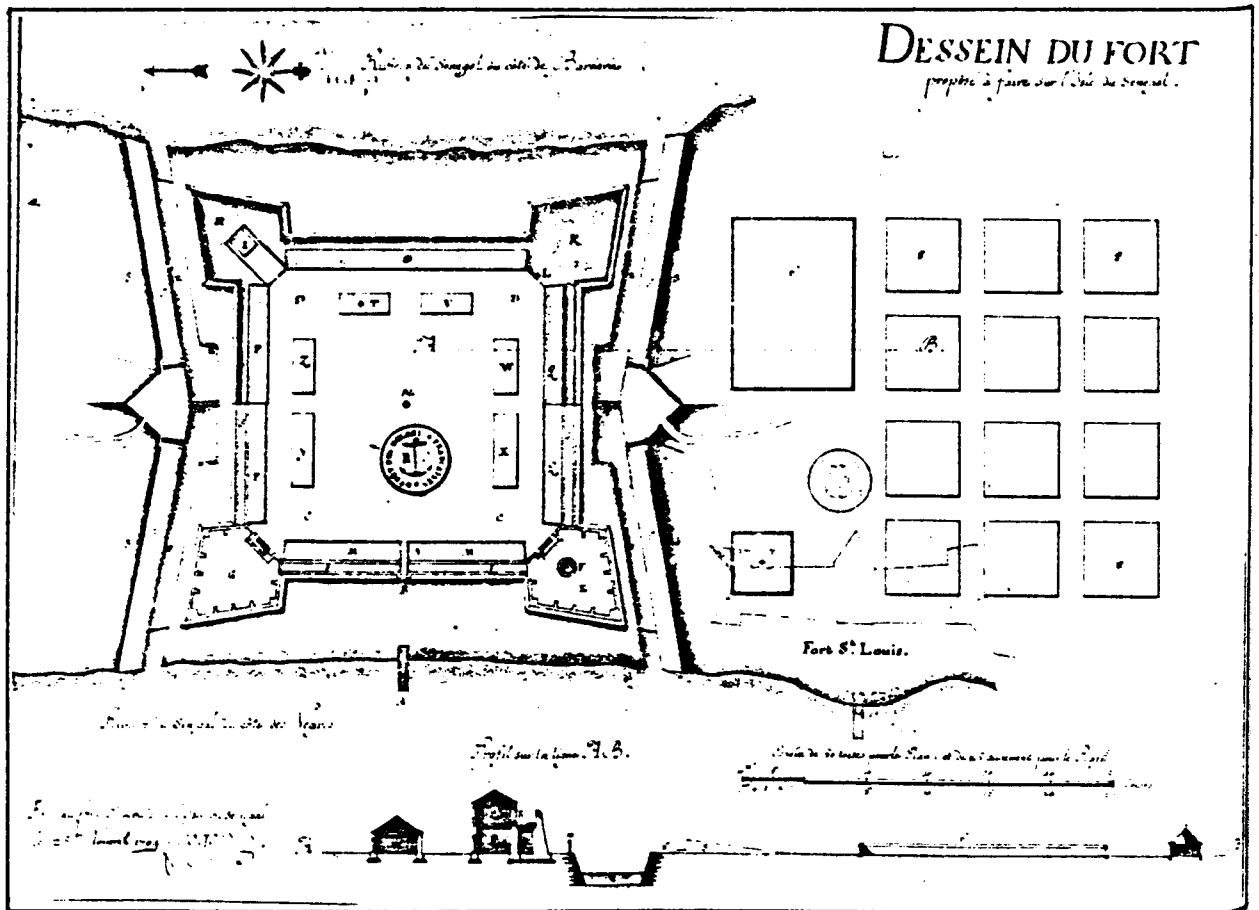
nière est matérialisée dans un nouvel espace distinct du fort. Ce type de plan n'est cependant pas en soi original; on peut le comparer, à une échelle plus réduite aux plans d'établissements européens projetés par exemple en Amérique Latine à cette époque. On y retrouve le principe du fort et la trame orthogonale d'habitation.

Le projet de Froger apparaît alors démesuré par rapport aux besoins de la colonie et à ses moyens financiers, et n'est pas retenu. Cependant il préfigure le futur développement de la place et pose alors en Afrique, un principe nouveau : la puissance royale à travers ses représentants militaires se préoccupe de l'organisation de l'espace hors des zones défensives, qui restaient jusqu'alors son seul champ d'intervention.

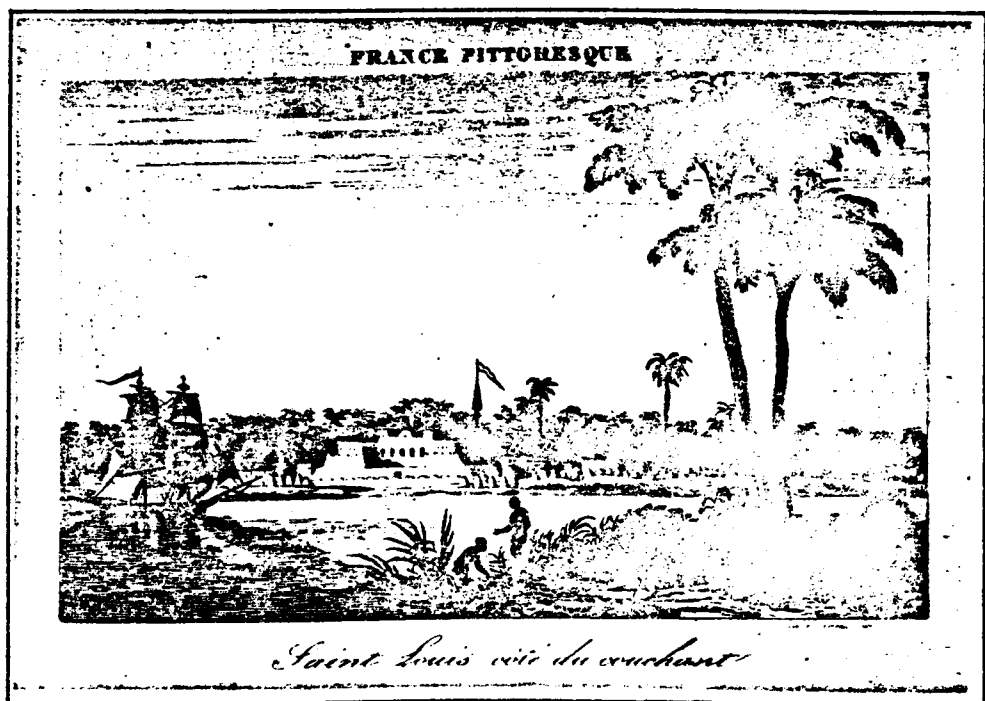
Ce document présente aussi l'intérêt de montrer comment deux types de représentation de l'espace évoquent chez le lecteur des paysages différents et des projets de dimension différentes. Le dessin en plan laisse imaginer un aménagement de grande importance : organiser l'espace d'une portion de l'île, dessiner des parcelles d'habitation sur le sol. Les taches colorées du plan suggèrent des architectures puissantes, de hautes murailles et un habitat dense. En revanche si l'on se reporte à la coupe dessinée en dessous de ce plan, on découvre une autre dimension de ce projet, beaucoup plus réduite. Ces murailles ne sont que des murs de quelques mètres de haut. Les bâtiments du fort sont composés d'édifices en rez de chaussée ou au mieux d'un étage; quant aux zones d'habitation elles ne sont figurées que par le dessin d'une case de paille. Le projet devient alors beaucoup plus modeste; on comprend alors le souci des dessinateurs de transformer les proportions des bâtiments sur leurs illustrations afin d'évoquer une certaine puissance. Il est significatif dans cette optique qu'il n'existe aucun document proposant des élévations des comptoirs dans leur environnement : Les quelques édifices seraient à peine visible sur une élévation de l'île de Saint Louis dans sa longueur. Cette opposition du plan et de la coupe, si elle se manifeste particulièrement ici est valable pour la majorité des plans d'ensemble (plans masse), où la représentation planifiée évoque toujours une intervention spatiale plus importante que la coupe : des espaces non construits, comme la cour du fort apparaissent aménagés.



PROJET DE FORT A ST LOUIS - FROGER 1705



34



d'après Golberry (1780)

35

Le document de Froger est différent des plans précédemment étudiés, en raison des propositions suggérées mais aussi parce qu'il souligne comment les projets d'aménagement ne mettent plus en jeu uniquement des édifices mais matérialisent de nouveaux espaces de représentation, comme les places, les cours, les rues.

Enfin, l'orthographe du mot "dessin" sur ce plan souligne comment la représentation spatiale est liée à l'idée d'une intervention spatiale. Les sens affectés à ces deux termes aujourd'hui ne sont pas dissociés dans la langue française jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Représenter l'espace ne se situe pas alors dans un désir "scientifique" de rendre compte d'une situation existante. L'apparition de ce type de document graphique est généralement associée à la volonté de modifier un établissement, non pas esthétiquement mais dans une optique de contrôle social. Ce projet n'est pas spécifique à cette situation. Il naît dans la pensée de certains gouvernants en Europe dès le XVIIème siècle.

Le plan de Froger propose une nouvelle organisation spatiale du fort. Celui-ci ne se distingue de l'édifice existant que par les dimensions de la cour et non par l'augmentation des bâtiments d'habitation ou de service; ce fort n'est pas conçu pour accueillir une population plus nombreuse mais pour supprimer le désordre et la promiscuité. La superficie enclose par les murailles permet la construction de bâtiments séparés les uns des autres, disposés régulièrement; cet ordonnancement, dans une pensée militaire permet de faire régner une plus grande discipline : comment, par exemple, faire défiler dans l'ordre les troupes quand il n'existe pas d'espace approprié à cette fonction.

Toutes ces préoccupations n'intéressent pas les habitants des comptoirs hormis quelques représentants de l'administration. En outre le coût de ces murailles et de ces bâtiments apparaît bien trop élevé aux bailleurs de fonds installés à Paris et qui n'ont que faire d'investir de l'argent dans ces places lointaines et ignorées et qui ne rapportent guère à l'Etat et pas même à la Compagnie. Aussi non seulement ce projet mais bien d'autres resteront lettre morte pendant ce siècle.

Au plan s'ajoute un autre type de représentation spatiale des comptoirs, le paysage exotique, composition graphique ou picturale réalisés à partir des premiers dessins des voyageurs.

Les nombreux tableaux du Fort de Saint-Louis (9) ont pour objet de faire connaître en Europe ces pays. Cette démarche se situe à une époque où les grands voyageurs de découvertes dans le Pacifique fascinent les esprits éclairés des sociétés européennes à la recherche du bon sauvage et soucieux de s'informer sur ces terres lointaines. Aux premiers dessins glacés, s'ajoutent à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle des tableaux plus chaleureux où l'africanité du lieu apparaît à travers sa végétation, les palmiers, et des Africains que l'on voit se déplacer sur des pirogues; deux figures qui deviendront rapidement des clichés. Les forts situés en majorité le long de fleuves ou de côtes facilite une vision perspective depuis un navire ou une rive. Cette vision se situe toujours d'un point de vue extérieur; nous ne pénétrons jamais de l'autre côté des murailles ou dans les rues et les cases. Là encore, il s'agit d'impressionner le lecteur en opposant au volume du fort, ses régularités, sa couleur avec le paysage environnant minuscule, liliputien. La blancheur des enceintes, du drapeau, la masse imposante des murailles et des navires s'opposent à cette multitude de cases aux contours imprécis qui se fondent dans la forêt entourant le comptoir de Saint-Louis. Ce dernier détail permet d'établir la dimension imaginaire de ce croquis : cette végétation dense et haute ne saurait pousser sur le sol sablonneux du bord de mer.

Si les projets d'aménagement ne sont pas réalisés, si les illustrations utilisent un vocabulaire statique, les représentations planifiées des comptoirs au XVIII<sup>ème</sup> siècle proposent des tableaux forts différents et suggèrent une transformation radicale de ces lieux.

La comparaison des plans rapportés par Labat ou Froger au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle avec ceux rapportés par Purneau de Pomme gorge et Durand (29-30) à la fin de ce siècle permettent de mesurer cette évolution. Aux ébauches d'ordonnancement des premiers répondent les alignements réguliers des derniers où sont dessinés avec précision les

rues et les lots. Si leur nombre diffère selon les plans, laissant sceptique sur l'exactitude des documents, le principe reste le même. Le fort perd de son importance au profit des zones d'habitation qui recouvrent de larges portions de l'île. D'autres dessins, notamment un plan de 1779, n'hésitent pas à couvrir l'ensemble de l'île d'habitations et de rues.

En l'espace d'une cinquantaine d'années, la population de ce comptoir a effectivement augmenté,; atteignant quelques milliers d'habitants, mais le développement régulier de l'espace apparaît essentiellement imaginaire si l'on se rapporte aux récits qui soulignent toujours le désordre social et spatial de Saint-Louis. Seul Durand s'extasie devant la présence en 1785 d'un fort, d'une Eglise, d'un magasin à poudre, d'un hôpital et d'une vingtaine de maisons cubiques, et remarque que "l'alignement des rues produit à l'oeil un effet agréable". Ce tableau idyllique bien que limité dans sa taille va de pair avec pour lui le caractère de la population dans ce lieu "civilisé, bon, humlain et doux, prévenant et par conséquent heureux". Cette description contrastant avec les autres récits se situe dans un discours valorisant les comptoirs. Son intervention a pour objet notamment d'éviter que les autorités n'interviennent et ne s'inquiètent trop de cette place. Face à ceux qui critiquent les moeurs des populations de comptoirs et qui souhaitent la disparition de la traite, Durand prend le parti des négriers qu'il tente de réhabiliter à travers la description de leur établissement.

Tous ces plans de Saint-Louis ont comme point commun de n'utiliser comme outils de représentation que des signes appartenant au vocabulaire graphique européen. Les cases, les enclos courbes, les palmiers ont disparu; tout y semble limpide et propre; rien ne permet de savoir que l'on se situe en Afrique. Celle-ci ou du moins les lieux occupés par les Européens deviennent civilisés grâce à leur langage graphique.

## L'île de Gorée.

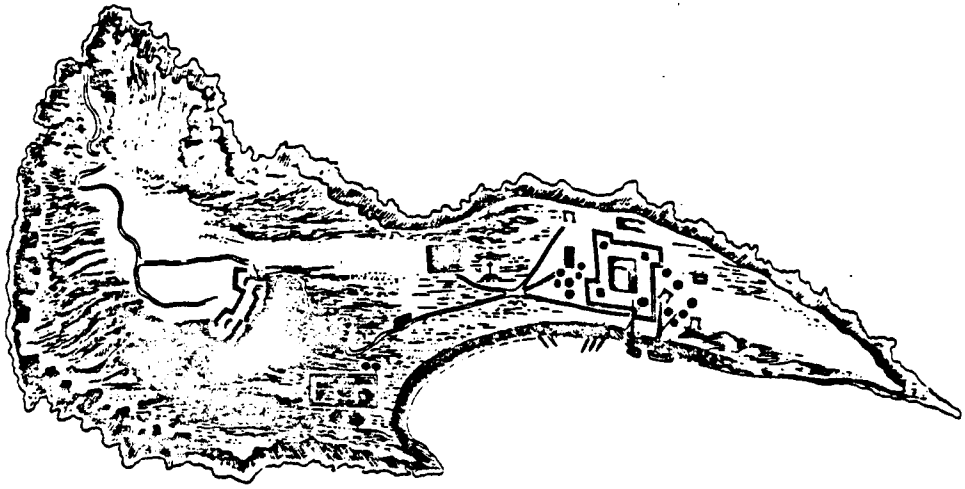
La majorité des documents graphiques représentant l'île de Gorée sont des projets de fortification. Dès 1705, Froger propose d'édifier des remparts le long des côtes de la partie basse afin de renforcer sa défense. Ce projet n'est pas réalisé de même que tous ceux dessinés au cours de ce siècle qui reprennent les mêmes principes de fortification : les forts séparés des zones d'habitation sont remplacés par des murailles ceinturant l'île à l'intérieur desquelles sont situées les maisons des négriers de l'administration et les captiveries. Les modes de représentation de l'espace peuvent différer selon les auteurs. Le plan rapporté par Labat en 1728 est semblable à un plan publié en Angleterre à la même époque excepté le dessin des cases d'habitation, représentées tantôt en plan, tantôt en élévation.

Progressivement les zones d'habitation prennent de plus en plus d'importance et sont ordonnées selon des régularités géométriques qui varient selon le document (31-32-33). Certains représentent l'ensemble de la partie basse de l'île couverte d'habitations formant une trame ordonnée. Dans ces dessins, les édifices défensifs font désormais figure d'annexes.

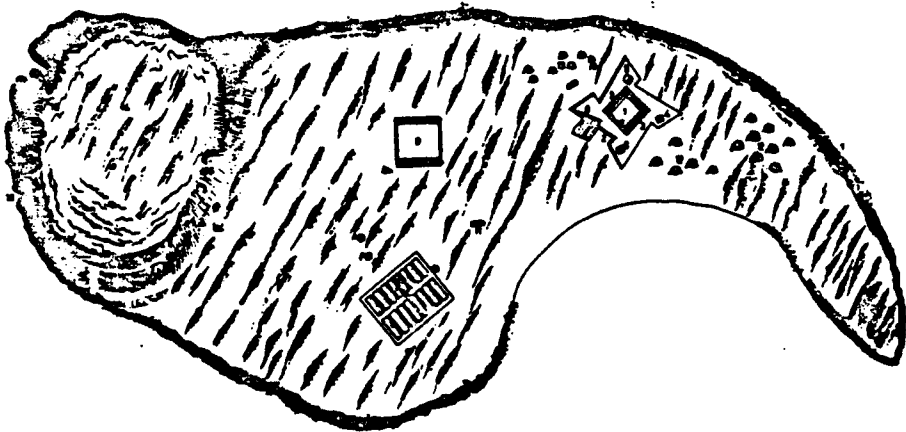
Les récits des voyageurs et les perspectives de l'île proposent un tout autre paysage. Adanson ne compte que 250 habitants dans cette île en 1750 dont la majorité réside dans les cases de paille régulièrement détruites par des incendies. Seules une dizaine de captiveries construites en pierre dominent ce paysage. Si la population augmente dans la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, environ un millier d'habitants vers 1770, l'intervention des autorités reste limitée. Les plans de fortifications ne sont pas acceptés par la puissance royale qui refuse d'investir dans les comptoirs. En 1779, après une occupation de quelques mois de l'île par l'administration française, les anglais s'y réinstallent et vendent les remparts aux Goréens qui les aménagent en habitations. Jusqu'à la fin du siècle, l'île change de mains à plusieurs reprises; Anglais et Français s'y succèdent

ILE DE GOREE

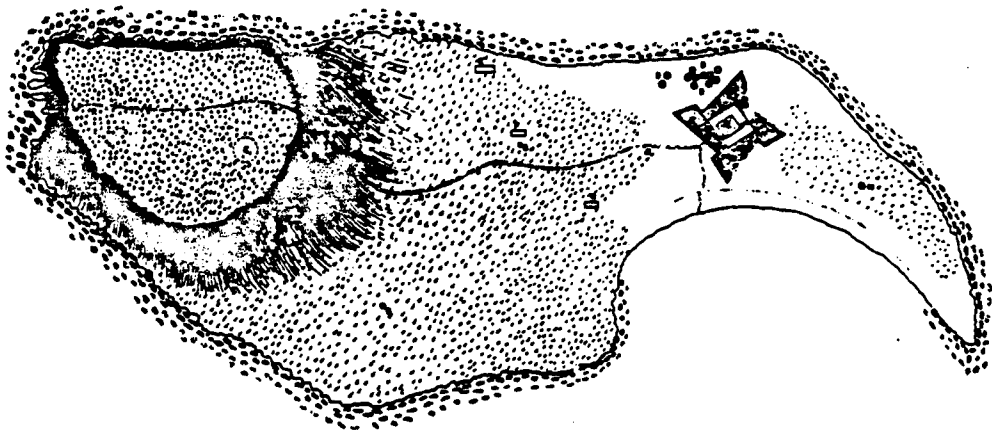
1681



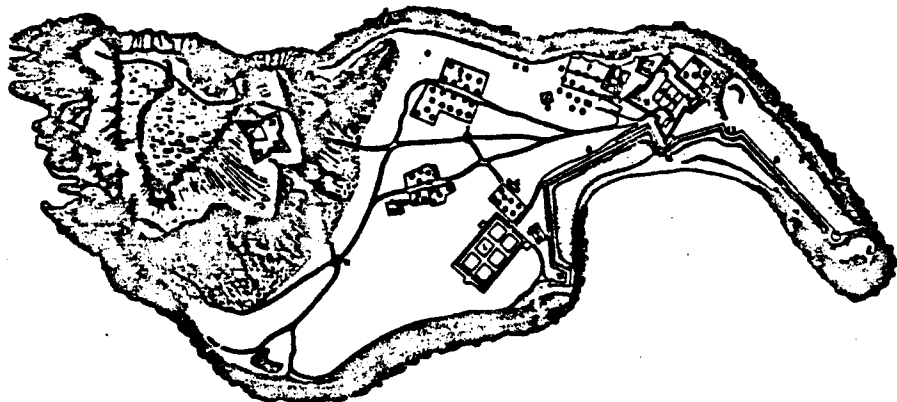
1682



1687

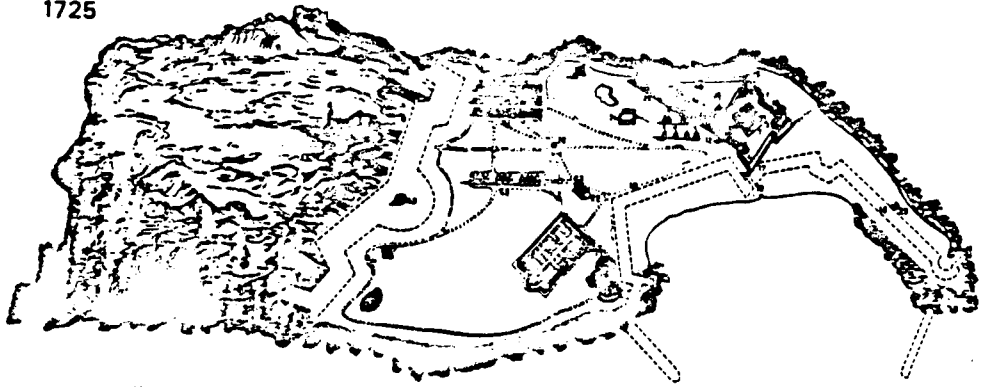


1723

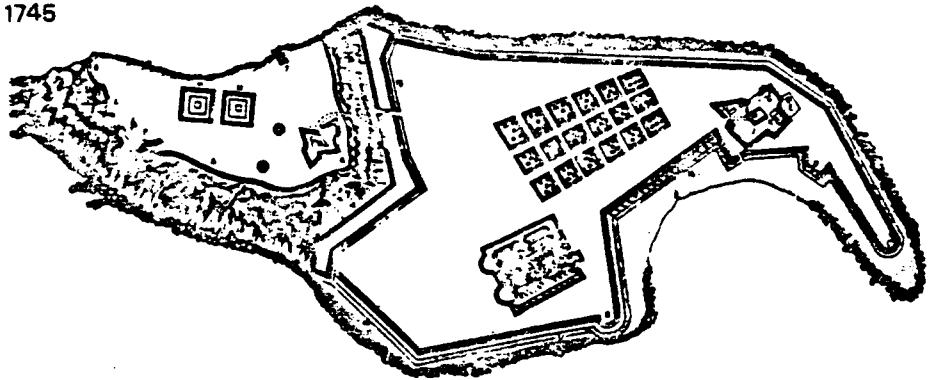


ILE DE GOREE

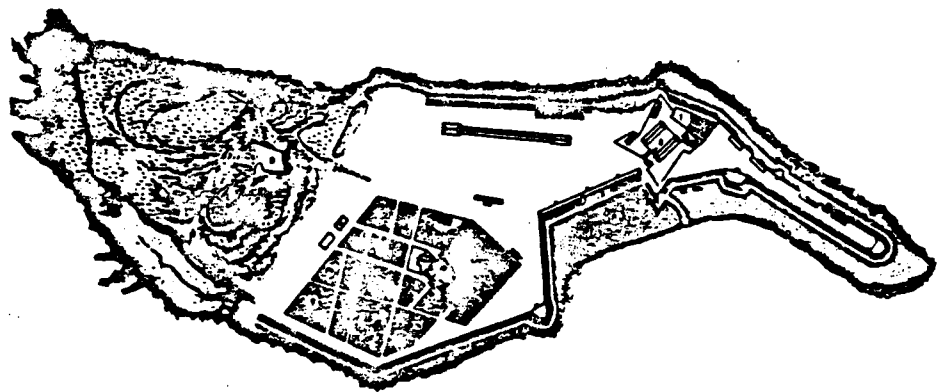
1725



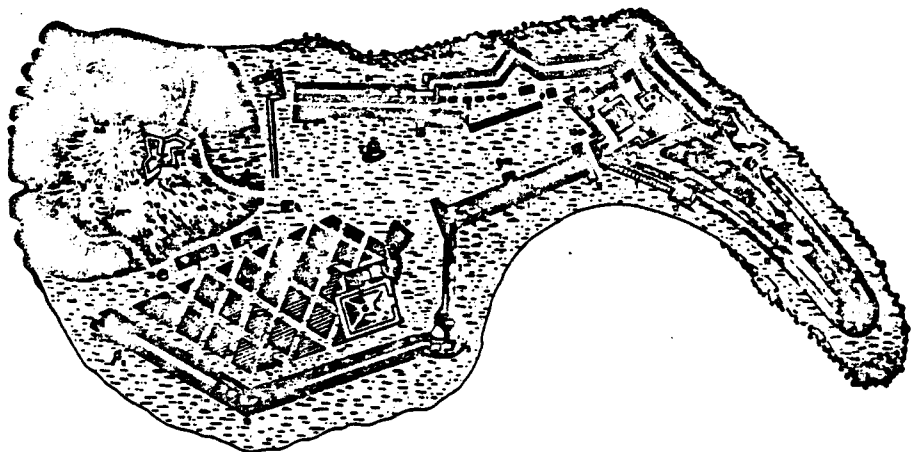
1745



1750

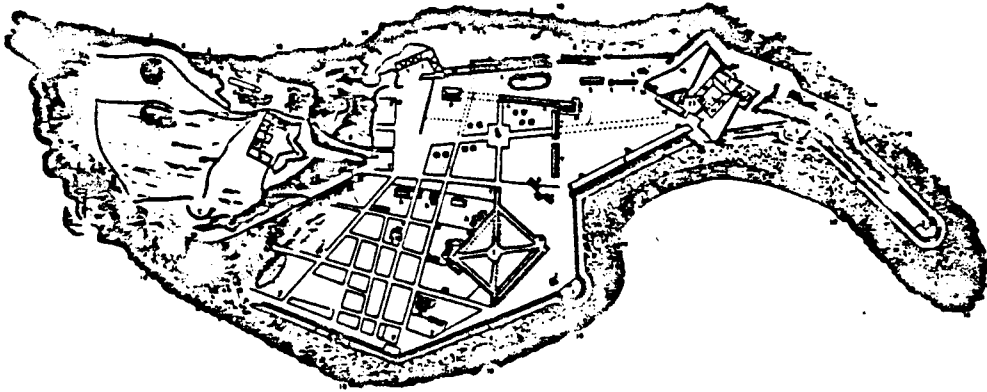


1758

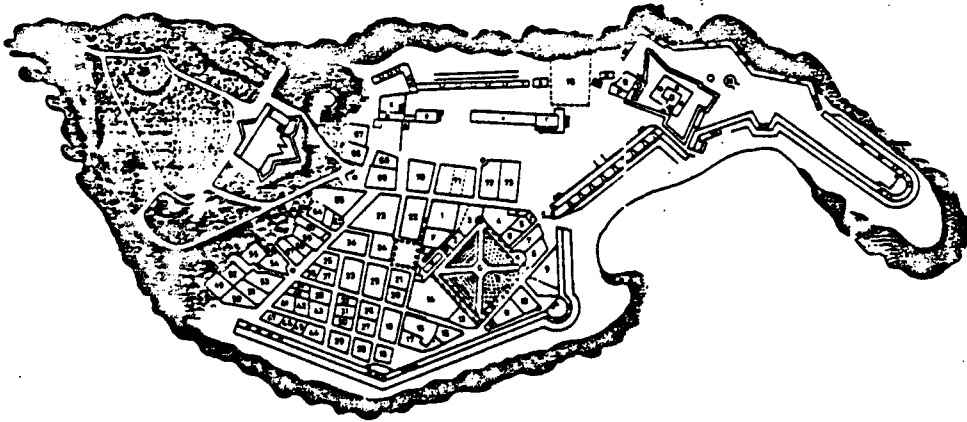


ILE DE GOREE

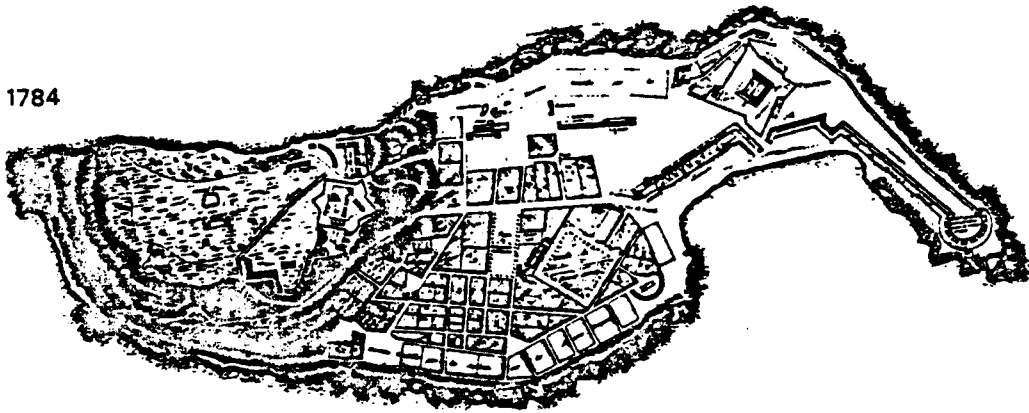
1766



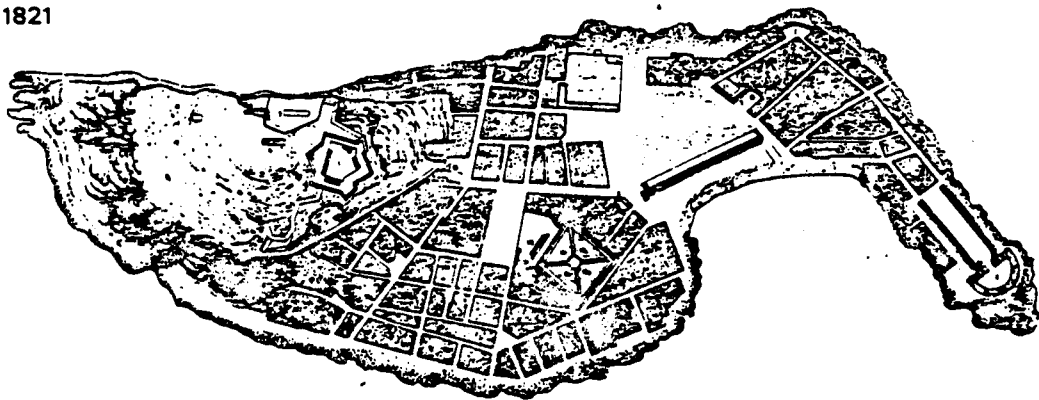
1775



1784



1821





Ces allées et venues sont l'occasion de nouveaux projets de fortification et de nouveaux plans de l'île qui représentent non pas l'état des lieux mais l'état souhaité par les autorités.

Le caractère projectif se manifeste particulièrement lorsqu'est représenté l'ensemble des zones d'habitations. Sur certains documents, même les cases des habitants forment des trames orthogonales parfaites. Ce type de plan possède une nouvelle fonction, il devient un outil utilisé par l'administration pour réglementer l'usage du sol.

Un plan de 1779 de Gorée apporte une indication supplémentaire : les parcelles sont numérotées et leurs occupants sont nominalement indiqués. Ce type d'information est particulièrement utile pour les agents de l'administration qui ne restent jamais très longtemps dans ces lieux. Grâce à ces plans, les nouveaux arrivants peuvent connaître rapidement l'organisation foncière du comptoir et contrôler les attributions du sol. En 1787, le Gouverneur de Gorée, Boufflers, distribue gratuitement des terrains inoccupés autour du fort de Saint François, à des habitants à condition que ceux-ci bâtissent une maison dans l'année. Le mode d'accession au sol, la concession, permet d'imposer d'autres prescriptions et réduit le droit de propriété. Les habitants pour se voir reconnaître le droit d'occuper le sol sont tenus de respecter certains règlements, comme construire en matériaux durables.

L'intérêt de ce type de plan n'est plus au niveau défensif. S'il n'est pas un instrument urbanistique à la manière d'un plan de lotissement - les autorités n'ont pas alors le dessein et les moyens de construire une ville ordonnée - , il permet d'établir une liste des occupants de la place afin de déterminer l'impôt non pas encore foncier mais relatif à leur commerce et à leur richesse. Faute de recensement les autorités utilisent ce document graphique assimilable à un plan cadastral pour intervenir dans les affaires de la place. Si l'on peut imaginer la relative exactitude des noms des occupants, on peut en revanche douter de la régularité des portions de sol qu'ils occupent, notamment en se référant aux nombreux conflits qui apparaîtront dans les années 1830-1840 lorsque les autorités de la colonie tenteront de tracer des rues rectilignes. Ce plan se situe entre le cadastre, de par sa transcription des occupants du lieu et le

plan de lotissement de par son caractère projectif en ce qui concerne les délimitations spatiales. La représentation de l'espace apparaît ici encore lié à un projet socio-économique et se situe dans une vision futuriste.

Le passage à ce type de plan évoque l'évolution du rôle des autorités. La critique de la traite se développe en Europe; physiocrates et philosophes utilisent le monde exotique pour légitimer leur pensée et leurs projets. De ce fait il devient un objet d'étude. De plus en plus nombreux sont les voyageurs visitant les côtes d'Afrique. Ceux-ci ne sont plus exclusivement des employés des Compagnies commerciales et des négriers; certains naturalistes s'aventurent à la recherche de richesses inconnues. Les récits rapportés en Europe se font plus nombreux, sont mieux diffusés et alimentent les débats concernant la traite des noirs. Ils font l'objet de comparaison, de critiques. Le mode de vie dans les comptoirs devient un argument dans ces débats : la débauche et l'alcoolisme, sont considérés par certains comme les conséquences de l'immoralité du commerce des noirs; de même, les moeurs des sauvages noirs résultent pour d'autres non plus de leur nature mais du commerce dont ils sont l'objet.

A cette critique les négriers répondent par d'autres récits où ils tentent de démontrer le caractère intimement barbare des Africains et la douce sociabilité des comptoirs. Ces discussions ne se limitent pas aux cercles des intellectuels de Londres ou de Paris mais atteignent les gouvernants qui s'inquiètent du laisser aller de ces comptoirs et qui découvrent l'importance de la traite dont ils ne retirent que peu de bénéfices. Ainsi, en envoyant des inspecteurs chargés de rétablir la moralité et contrôler ce commerce. Les plans ordonnés levés par ces visiteurs jouent un rôle dans cette politique : ils facilitent le contrôle du commerce et suggèrent des modifications spatiale et sociale.

### les enjeux

Des dizaines de plans tracés pour l'île de Gorée proposent des fortifications qui ne seront jamais construites et dessinent des rues

qui n'existent pas .....De nombreux plans aussi pour Saint-Louis; pourtant ces places ne réunissent alors que quelques milliers d'habitants et quelques centaines de français. Le souci des autorités de représenter ces terres lointaines peut étonner; à la même époque, il n'existe pas pour les villages et les villes de France autant de documents graphiques. La procédure du cadastre n'y est systématisé qu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Pourquoi donc un tel effort pour ces comptoirs qui ne réunissent que des parias de la société et dans lesquelles les autorités royales n'ont pas l'intention d'investir.

La nouveauté relative de ces places n'est pas un argument pour justifier cette production cartographique; de nombreux établissements humains à la même époque et même plus tard se développent et se construisent sans se référer à des plans "directeurs". Quant à leur intérêt stratégique, il reste faible si l'on replace ces lieux dans les enjeux économiques et les conflits politiques de cette période. En témoignent les échanges qui en sont fait par les puissances européennes.

La production de ces documents résulte plutôt, d'une part des débats en Europe sur la traite des noirs et plus généralement sur le monde extérieur aux sociétés occidentales, d'autre part de l'évolution des sociétés européennes vers des sociétés civiles.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, philosophes, physocrates économistes s'interrogent sur ces terres nouvellement découvertes et sur celles encore inconnues; les grands voyages des navigateurs ont permis de poser un cadre géographique du monde et en ont rationalisé sa vision. De ce fait, l'économie commence à être pensée non plus à l'échelle de royaumes mais dans un rapport plus large où les terres exotiques doivent avoir un rôle à jouer. Dans cette perspective, l'information doit circuler et le document graphique de par sa lisibilité immédiate en est un vecteur privilégié. Il permet de se représenter ces pays encore inconnus pour beaucoup et de projeter des interventions, sociales, économiques, qui prennent grâce à ces documents une matérialité, au moins imaginaires. Le dessin ordonné d'un comptoir est interprété en Europe comme une marque de la société européenne et éventuellement comme un lieu possible d'investissement.

Par ailleurs, les sociétés de comptoirs, s'avèrent être des exemples de communautés où les lois de Dieu et du Roi sont singulièrement absentes; et pourtant ces communautés se développent et prouvent que les Européens peuvent survivre hors de ces lois. Leurs pratiques sociales ne s'accordent guère avec les nombreux récits utopiques publiés alors, qui présentent des sociétés idylliques installées sur des îles lointaines. Néanmoins les négriers participent bien involontairement aux débats sur la contradiction de sociétés civiles. Les nombreuses descriptions des voyageurs témoignent de l'existence de ces communautés "perdues". Si les représentants de l'autorité royale insistent sur la perversion des moeurs de habitants des comptoirs, les voyageurs physiocrates notent les potentialités de ces lieux, et suggèrent que les populations qui y vivent peuvent se sociabiliser. Au pouvoir royal fondé sur l'aristocratie terrienne s'opposent ces représentants de la bourgeoisie à la recherche de nouvelles richesses. Les uns critiquent cet expansionnisme vers des îles craignant de perdre leur souveraineté; les autres investissent déjà dans ces contrées en établissant des inventaires de productions locales.

Quant aux documents graphiques, ils construisent de nouvelles images de ces terres. Aux emblèmes moyennageuses représentant l'Afrique peuplées de monstres, de bêtes féroces et de noirs inquiétants, s'ajoutent des illustrations coquettes du continent. De plus les plans cadastraux, semblables à ceux réalisés en Europe, indiquent l'emprise foncière des habitants, éventuellement leur richesse et soulignent que ces mondes ne se limitent pas à des forts isolés au milieu de la barbarie comme le suggèraient les premiers dessins. Entre le Roi et le Sauvage se manifeste la place des commerçants.

La représentation graphique alimente les phantasmes de la bourgeoisie. Elle dessine et fixe des lieux où pourraient peut être se réaliser certains projets utopiques et diffuse l'idée de construire des sociétés hors des contraintes sociales existantes. Enfin, elle propose un ordonnancement des lieux, le plan, où les occupants s'installent non plus en fonction de leur naissance ou de leur rang social, mais de la mise en valeur qu'ils réalisent; tel est le principe du régime de la concession domaniale qui offre une portion de sol à un

individu à condition que celui-ci l'exploite. Ce principe dessiné sur les plans des comptoirs remet implicitement en cause la puissance de la noblesse terrienne.

Les représentants de l'autorité royale, pour autant qu'ils s'intéressent à ces lieux, sont sensibles aux récits des voyageurs et reprennent certaines de leurs recommandations. Face à l'absence de pouvoir de la Compagnie sur des représentants en Afrique, des gouverneurs sur les populations de négociants, de nouveaux outils sont recherchés pour contrôler ces places qui ne reconnaissent ni la puissance du roi ni celle de la religion. L'aménagement de l'espace est un de ces moyens imaginés par les esprits éclairés de l'époque et repris parfois par les autorités.

Cette fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle n'est cependant pas une période d'intervention sur l'espace du comptoir. Les autorités royales ont alors d'autres préoccupations plus urgentes. C'est une époque de réflexion, où des idées sont lancées sous l'influence des philosophes et des philanthropes qui s'interrogent notamment sur l'utilité de ces terres une fois la traite des noirs disparue et qui comptent bien jouer un rôle plus dynamique lorsque de nouveaux modes d'exploitation pourront se développer. Il faudra attendre la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, quand la bourgeoisie sera au pouvoir pour que se réalise ce projet, mais pendant le début de ce siècle, quelques essais seront tentés, de nouvelles idées seront trouvées, expérimentées. Cette période d'errements, qui n'est pas riche en expériences concluantes, nous permet d'étudier avec une plus grande précision les quelques réalisations exécutées et d'analyser les enjeux qu'elles recouvrent.

## II - LE TEMPS DES TRACES 1800-1850

Des idées nouvelles concernant les colonies apparaissent dans les récits des voyageurs et dans les rapports des directeurs et gouverneurs, mais l'intendance ne suit guère et les moyens financiers manquent. Quant à la traite, ouvertement critiquée en Europe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle alimente encore l'essentiel de l'économie des comptoirs.

Pendant longtemps, l'intervention du pouvoir royal, représenté par la Compagnie, dans la gestion des affaires publiques, reste symbolique. Le seul domaine où s'affrontent réellement les traitants et les employés de la Compagnie est le contrôle du commerce des esclaves. Ces derniers cherchent à réduire le pouvoir des négociants indépendants, blancs, noirs et métis, mais ne peuvent se passer de cette population qui organise le commerce.

Il faudra attendre la reprise des comptoirs de Saint-Louis et Gorée par les autorités françaises en 1816 pour que des opérations de l'aménagement de l'espace dépassent le stade de projet. Jusqu'à cette époque, l'administration ne se préoccupe guère des possessions de la France le long des côtes africaines; le pouvoir napoléonien est investi plutôt dans les conquêtes territoriales en Europe. Cette situation ne signifie cependant pas que les comptoirs dépérissent: Saint Louis compte vers 1800 environ 8000 habitants dont un millier d'Européens.

Entre la fondation des premiers établissements français en Afrique et le début de l'intervention de l'Etat, au XIX<sup>e</sup> siècle, presque deux siècles se passent pendant lesquels se constitue dans les comptoirs une société vivant de commerce et isolée de l'Europe. Ce groupe réunit quelques milliers de personnes, ce qui est infime comparé aux centaines de milliers d'Africains envoyés comme esclaves en Amérique et à tous ceux installés en dehors des comptoirs et vivant essentiellement dans une économie rurale. Il ne constitue pas une communauté homogène, mais est dominé par quelques grandes familles métis contrôlant la traite des esclaves ainsi que le commerce de la

gomme. Viennent ensuite les familles de négociants noirs dont la richesse se mesure au nombre d'esclaves. Enfin, les noirs "libres", les plus nombreux, artisans, domestiques, petits commerçants qui assurent l'économie quotidienne de ces places, et restent dépendant des groupes précédents.

Cette situation évolue au cours du XIX<sup>e</sup> siècle : la suppression de la traite ruine les familles qui ne vivaient que de ce commerce. Quant aux familles métis elles maintiennent leur suprématie jusqu'à l'installation, des maisons commerciales bordelaises dans la deuxième moitié du siècle.

Le paysage des comptoirs ne se modifie guère pendant deux siècles. Si le nombre d'habitations augmente, celles-ci sont majoritairement des chaumières réunies par des palissades de paille et formant des enclos appelés "tapade" du nom de ces palissades. Ces groupements d'habitations sont généralement séparées par des ruelles étroites, et rappellent les villages africains. L'empreinte européenne se manifeste généralement par le fort qui possède de nombreuses fonctions, logement, prison, magasin. Parfois les gouverneurs ont tenté de transformer l'espace des comptoirs en favorisant la construction de bâtiment en pierres et en faisant tracer quelques rues rectilignes au milieu des tapades. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à Saint Louis quelques maisons en "dur" dominent les toits pointus en paille.

Les marques "européennes" restent limitées : ces édifices se comptent au mieux en dizaines, ces rues ne s'alignent que sur quelques centaines de mètres. Les représentants du Roi résident trop peu de temps en un même lieu pour développer de nouvelles pratiques sociales. En outre, les comptoirs sont occupés successivement par des représentants de divers royaumes qui s'y intéressent de manière différentes. En 1817, les représentants français constatent que l'occupation anglaise de Saint-Louis pendant une dizaine d'années s'est traduite par un désengagement total de l'administration vis à vis des affaires publiques.

Les migrants européens en Afrique à partir du début du XIX<sup>e</sup>me siècle diffèrent de leurs prédécesseurs. Ce ne sont plus uniquement d'anciens bagnards ou des exclus de la société. Si tous émigrent en vue de faire fortune, certains sont empreints de la morale bourgeoise

et imaginent s'enrichir en utilisant des méthodes plus conformes à cette morale. Lorsqu'ils débarquent en Afrique, ils cherchent en vain dans les comptoirs les signes de la nation dont ils sont issus et réagissent contre cet "état de choses". Cette population, peu nombreuse, contraste avec la société en place. Elle est porteuse de nouvelles idées sociales dont n'ont que faire les marchands d'esclaves.

L'histoire que nous allons relater rend essentiellement compte des rapports de force qui se développent entre une population installée dans certains réseaux économiques et une population nouvelle émigrante, représentant le pouvoir central et la bourgeoisie, qui tente de s'imposer. Celle-ci lorsqu'elle s'installe possède peu de moyens et ne peut s'imposer par la force. Aussi cherche-t-elle à manifester son autorité en intervenant indirectement dans les affaires des négociants. Les solutions envisagées pour réduire leur puissance sont diverses -exploitation agricole, venue des missionnaires... et n'ont pas toutes le succès espéré.

Parmi ces tentatives, nous privilégions celles qui contribuent à la production d'un nouvel ordre spatial, lequel participe parfois en tant que tel à modifier les rapports sociaux dans les comptoirs. Cette démarche nous amène à rendre compte partiellement de l'histoire sociale : l'aménagement de l'espace ne met alors en jeu que certains groupes, peu nombreux, mais dominants. Les Africains qui n'interviennent pas dans le commerce sont rejetés des comptoirs; quant aux esclaves, ils y sont enfermés sans que leur sort ne préoccupe les édiles. En revanche, ces conflits minuscules nous renseignent sur les représentations et les qualités de ce mode d'intervention qu'est l'aménagement -objet principal de cette étude-.

## **EXPLOITER LE SOL**

Les projets des colonies agricoles dans ces contrées naissent d'abord en Angleterre à la suite de la venue d'esclaves libérés des Antilles et d'Amérique du nord dans les grandes villes anglaises. Cette population encombre les cités et inquiète le pouvoir royal et la





bourgeoisie qui craignent d'être submergés par ces personnes sans travail et aux moeurs quelque peu étranges. L'idée de les utiliser pour la culture du sol en Afrique se développe particulièrement dans la bourgeoisie, groupe social en quête de nouvelles sources de profit et de nouveaux modes d'exploitation conformes à leurs intérêts et à leur morale. Ainsi, la traite des esclaves pourra être réellement supprimée et ces "îles" pourraient devenir les modèles d'une société nouvelle et "civile" et non plus un refuge de marginaux. L'envoi d'anciens esclaves en Afrique est justifiée idéologiquement par leur origine géographique ainsi le déplacement d'une population gênante est prônée au non du retour aux sources!

Ces projets sont d'abord l'oeuvre de sociétés philanthropiques .La première tentative est réalisée en Sierra Léone en 1786 où quatre cents anciens esclaves des Antilles sont envoyés sous la direction de quelques membres de la société philanthropique anglaise; ces derniers achètent à un souverain une portion de terrain destinée à être cultivée et distribuent à chaque colon la même surface du sol. Ce principe est matérialisé par un plan. La tentative est un échec, les anciens esclaves ne veulent pas cultiver le sol et préfèrent se livrer à des activités de troc avec la population locale.

Néanmoins, les fondateurs de cette société ne se découragent pas et renouvellent l'expérience dans d'autres conditions, dans un autre site plus favorable . L'embouchure de la rivière Sierra Léone où est fondé l'établissement de Freetown- la ville où les anciens esclaves sont libres-. Elle n'est pas simplement un lieu d'échange de marchandises mais un centre politique et administratif d'un territoire. Spatialement elle n'est pas fermée sur elle-même, isolée de l'extérieur mais fondée sur le continent . Dans cet établissement, la portion de terrain affectée à chaque colon a la même surface, comme les sols agricoles qu'ils doivent exploiter. Ce principe égalitariste est issu de la pensée philanthropique où la valeur ne se fonde pas simplement sur l'origine sociale mais aussi sur le travail accompli. (c'est notamment dans des sociétés philanthropiques que se développeront au XIX<sup>e</sup> siècle les règles de la société civile et capitaliste). Afin de matérialiser ce principe, des plans sont dessinés et permettent de contrôler la répartition des sols. Freetown est ainsi un des premiers

établissements coloniaux en Afrique à posséder un plan où sont tracés les lots concédés aux habitants en échange de leur mise en valeur, à savoir la construction d'une habitation. Ce plan de lotissement est composé d'une trame orthogonale qui dessine des rues et des lots réguliers; un fort bâti à l'extérieur de cette trame protège la place. Enfin, l'originalité de ces colonies agricoles est aussi de poser le principe d'un établissement durable de colons dans cette partie du monde. Contrairement aux comptoirs où les Européens ne résident que le temps de faire fortune, les habitants des villes des colonies agricoles, notamment les Européens chargés de contrôler l'économie, doivent y demeurer un long moment, la mise en valeur du sol n'étant pas une oeuvre à court terme; ces lieux doivent se développer avec le temps et ne plus fonctionner comme des marchés temporaires.

Les projets de colonies agricoles se soldent tous alors par des échecs. La traite des noirs et le commerce de la gomme sont encore trop rentable à cette époque pour attirer des individus vers le travail de la terre. En outre, la plupart du temps, les colons qui demeurent sur les plantations sont victimes des épidémies de fièvre jaune et du paludisme et succombent après quelques mois. De ce constat, les philanthropes en concluent que les étrangers, même s'ils sont d'anciens esclaves ne peuvent s'adonner volontairement à des activités agricoles; la seule possibilité envisageable est la transformation des Africains en agriculteurs. De plus, ce projet nécessite une politique d'aménagement des lieux où résident la force de travail et les gestionnaires Européens; dans cette optique la lutte contre les épidémies devient une nécessité économique.

En France, ces idées nouvelles ne sont pronées que dans quelques cercles restreints et ne sont pas encouragés comme en Angleterre par le pouvoir. La bourgeoisie n'est pas encore assez puissante. Le premier projet de colonisation agricole en Afrique n'apparaît qu'en 1815, et est l'oeuvre de la Société Philanthropique Coloniale, composée de commerçants, d'intellectuels et de militaires. Ceux-ci projettent de fonder une colonie agricole sur la presqu'île du Cap Vert dont de nombreux voyageurs ont vanté la fertilité. Le but de cette société n'est pas seulement de développer l'agriculture en Afrique "afin de soulager la misère" en France, les pauvres pouvant ainsi s'expatrier,

mais aussi d'encourager la découverte de ce continent.

En 1817, l'association qui regroupe plus de deux cents personnes parvient à réunir les fonds nécessaires au projet mais elle se heurte à l'autorité royale qui le juge incensé. Celle-ci craint que derrière le caractère philanthropique de l'association ne se cachent de "vulgaires commerçants" prônant le libre échange, voulant construire en Afrique une communauté remettant en cause la puissance royale et faisant alliance avec les nations ennemies. Malgré cette opposition, quelques membres de la société s'embarquent sur des navires dont la frégate "la méduse". Seuls quelques uns atteindront le Cap Vert et tenteront de développer la culture du coton mais ils se heurteront aux mêmes difficultés que leurs prédécesseurs : lors des saisons d'hivernage, les colons sont peu à peu décimés par les fièvres.

Malgré cet échec, le principe de la colonisation agricole reste dans les esprits et est repris quelques années plus tard par les autorités françaises qui proposent de fonder ce type d'établissement le long du fleuve Sénégal. Sous le contrôle des autorités des comptoirs, des projets sont conçus notamment sur les îles de Todde et de Boffo où des postes fortifiés doivent être édifiés afin de protéger les agriculteurs. Ces projets, par manque de moyens financiers, ne sont pas réalisés et les quelques essais de culture à Dagana et à Richard Toll ne sont guère concluants. L'administration espère convaincre la population des comptoirs à s'installer dans ces nouveaux établissements mais celle-ci répugne à émigrer et ne veut s'adonner à des travaux agricoles. Le manque de moyens financiers qui réduit les possibilités d'investissement et de profit et le refus d'accepter la venue de population nouvelles sont les principales causes de cet échec.

Si le bilan des projets de colonisation agricole est finalement négatif, il témoigne cependant de l'évolution de la pensée de certains Européens en Afrique. A l'isolationnisme des comptoirs s'opposent ces colonies, qui prévoient l'exploitation des sols et qui envisagent une occupation territoriale. L'Afrique dans ces projets n'est plus composée d'isolats commerciaux mais de portions de territoire qui doivent peu à peu s'étendre et finalement couvrir le continent; le voile de la civilisation bourgeoise effacera ainsi progressivement la barbarie. La

recherche de nouvelles richesses à mettre en valeur, est un des fondements des nombreux voyages d'exploration financés eux-aussi par des sociétés philanthropiques. En matière d'aménagement de l'espace, les comptoirs subissent aussi l'influence de ces projets d'ouverture vers l'extérieur. Les principes organisant les plans imaginés pour les villes des colonies agricoles y sont progressivement reproduits.

### **ADMINISTRER**

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle l'intervention de l'administration dans la vie publique des comptoirs est décidée en France au niveau gouvernemental; la question de l'autonomie des colonies fait désormais l'objet de quelques débats. Les partisans de l'exploitation de l'Afrique encore peu nombreux, veulent en bénéficier, même s'ils n'en sont pas les artisans directs; s'il leur est nécessaire de s'appuyer sur les populations des comptoirs, il leur faut éviter que celles-ci ne s'accaparent, comme dans l'économie de traite, les bénéfices. Dans cette optique, il est souhaitable de centraliser en France les instances de décision; mais certains investissements ne peuvent être déterminés depuis la France; des techniciens dotés d'un savoir faire et de pouvoir doivent y être envoyés. Aussi, l'émigration de populations nouvelles, garante des intérêts de la bourgeoisie, tente d'être encouragée et une ébauche d'administration est créée sur place.

Les moyens sont encore dérisoires mais les principes adoptés à cette époque préfigurent le système colonial. Cette réforme est inscrite dans l'ordonnance du 17 août 1825 qui dote la Colonie du Sénégal d'un conseil d'administration; en matière foncière, ce texte distingue le domaine de l'Etat de celui de la colonie. Au directeur de la Compagnie ou au gouverneur assisté de quelques employés, se substitue une administration organisée selon des principes valides dans les ports et les arsenaux de la marine.

Le conseil d'administration n'a pas une composition et un pouvoir stable laissés à l'appréciation du gouverneur. Néanmoins il formule des avis sur toutes les questions commerciales et administratives, et notamment sur les travaux d'aménagement. Il réunit les responsables du personnel administratif venu de France, -l'ordonnateur le contrôleur,

le trésorier, les directeurs du Génie, de l'Artillerie et du port, et seulement un notable local représentant les commerçants. Ce conseil où dominant les militaires n'est pas une instance de démocratisation de la vie publique mais un outil conçu pour organiser la gestion et pour imposer le pouvoir de l'administration française. Peu à peu, toutes les questions qui étaient réglés par la population locale, sans intervention du gouverneur, passent par cette instance. La publication des actes du conseil nous ont permis de reconstituer les débats qui ont agité la vie sociale des comptoirs, notamment à propos de leur aménagement.

Le rapprochement entre ces contrées et la France se lit aussi dans l'application du Code Civil en 1830 aux comptoirs de Saint Louis et Gorée. L'arrêté du 5 novembre 1830 stipule que "tout individu né libre et habitant le Sénégal ou ses dépendances (limité alors aux portions de territoires occupées par les Européens) jouira dans la colonie des droits accordés par le Code Civil aux citoyens français. La loi du 30 avril 1833 étend ces droits à l'ensemble des colonies françaises et abroge les restrictions et exclusions prononcées quant à l'exercice des droits civils et politiques, à l'égard des hommes de couleur libres et des affranchis".

Ces lois qui instaurent aussi dans les colonies le droit foncier français ne concernent cependant pas l'ensemble de la population. Les transactions immobilières entre personnes de statut indigène (nées et vivant hors des comptoirs) échappent au Code Civil et sont régies par la coutume. Le droit foncier défini par le Code Civil permet enfin à l'Etat de s'appropriier certains biens vacants et sans maîtres. Il officialise ainsi la prise de possession du sol.

L'organisation administrative des comptoirs est complétée en 1840 par l'ordonnance organique du 7 septembre qui précise les pouvoirs et attributions du gouverneur et règlemente le fonctionnement des services administratifs. Ce document, malgré les modifications qu'il subit ultérieurement reste un texte de référence pour le Sénégal pendant toute la période coloniale.

En matière d'aménagement de l'espace, les responsabilités sont précisées. Le gouverneur, qui reste tout puissant au niveau décisionnel, est assisté de techniciens plus qualifiés, que sont notamment les

directeurs du Génie militaire et des Ponts et Chaussées. Ceux ci, qui peuvent être, par manque de personnel, une seule et même personne, préparent les dossiers soumis ensuite au conseil d'administration où ils sont discutés, puis approuvés par le gouverneur. Néanmoins, avant de passer à la phase opérationnelle, les projets d'aménagement sont envoyés en France où ils doivent être acceptés par les services du ministère. Cette procédure centralisatrice pose d'autant plus de problèmes que les comptoirs sont distants de plusieurs milliers de kilomètres du centre décisionnel. Il faut plusieurs mois voir une année pour qu'un dossier revienne approuvé. Pendant ce laps de temps, les décideurs ont souvent changé, et les urgences ou les problèmes ne sont souvent plus les mêmes. Aussi, le projet initial peut souvent être modifié ou abandonné, ayant perdu son utilité : la réparation d'un bâtiment qui par exemple s'est écroulé entre le moment de conception du projet et l'acceptation du dossier. Ces conditions auxquelles s'ajoutent l'incompétence et la désinvolture des décideurs, ainsi que le manque de moyens financiers expliquent la médiocrité et la faible quantité d'opérations effectivement réalisées, malgré la profusion de littérature officielle.

### CONNAITRE LES LIEUX

La logique des procédures de contrôle social de la population au XIX<sup>e</sup> siècle développées par l'appareil étatique nécessite une certaine connaissance des pratiques des groupes contestataires; leur soumission, ne passe plus par leur enfermement mais par l'apprentissage de nouvelles règles de vie. Dès 1778, le gouverneur du comptoir de Saint-Louis nomme un maire, intermédiaire entre les commerçants et les représentants du pouvoir royal. Cet individu choisi parmi les habitants du comptoir présente l'intérêt de demeurer plus longtemps que les gouverneurs et peut les informer de l'état économique et social du comptoir. Les intérêts économiques de ce maire sont cependant plus proches de ceux des habitants que des intérêts de la compagnie, aussi cet intermédiaire n'est pas suffisant pour aider l'administration.

A partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle un nouvel outil de connaissance est utilisé, le recensement. Mais les habitants, craignant que par

cette procédure leurs richesses ne soient évaluées puis imposées, refusent de répondre malgré les injonctions de l'administration qui renouvelle avec peu de succès cette opération à plusieurs reprises. Celle-ci, inaugurée par le Gouverneur Blanchot en 1803, a aussi un autre dessein, celui de freiner l'immigration de populations extérieures au comptoir. En dénombrant les habitants, "les domiciliés de chaque tapade" pourra être théoriquement limité l'installation d'émigrants.

Pour que cette opération puisse être menée à bien, il est nécessaire d'établir des plans où sont indiqués toutes les habitations. La production de plans cadastraux des comptoirs et particulièrement de Saint-Louis acquiert une qualité particulière dans ce contexte politico-économique; le plan est une représentation facilitant le dénombrement de la population et l'évaluation de sa richesse : le nombre de cases permet d'estimer la quantité d'esclaves détenus par un traitant. Ce type de plan fait désormais apparaître l'importance des zones d'habitation; les forts n'occupent plus qu'un espace réduit comparé à l'extension spatiale de l'ensemble du comptoir. A Saint-Louis ce bâtiment est entouré au nord et au sud de deux quartiers d'habitations qui recouvrent une large portion de l'île.

De tels documents expriment aussi la volonté des autorités d'imprimer un ordre spatial aux comptoirs; au fur et à mesure que sont recensés les habitants et les occupations foncières, l'administration locale encourage les occupants à respecter les alignements des rues ou à les matérialiser par la construction de clôtures. Cette pratique qui fixe les emprises foncières des habitants, ne se met en place que lentement et mettra plusieurs dizaines d'années avant de composer un paysage géométrique. Néanmoins elle inaugure un projet d'ordonnement spatial de l'ensemble du comptoir qui n'existait auparavant que dans l'imaginaire de quelques gouverneurs.

Certains plans apportent d'autres informations . Celui de Saint Louis en 1820 (63) présente l'ensemble de l'île où sont dessinées les parcelles séparés par les rues et où apparaissent dans des couleurs différentes les propriétés particulières et celles du gouvernement. En outre, les maisons en matériaux durables, pierres, briques, se distinguent des cases par leur couleur. A travers ce choix de coloration,



plusieurs problèmes apparaissent : l'emprise foncière de l'administration, la qualité de l'habitation, et même la structuration économique de la population. D'autres plans sont produits à des fins de défense. Sur ces documents est indiqué la protection qu'assure les bastions et les canons contre une éventuelle attaque du fort.

La représentation du comptoir prend dans la majorité de ces documents une autre dimension : Il n'est plus limité aux espaces habités ou aux formes de l'île. Les plans (24) indiquent aussi les rives où sont parfois dessinés les établissements des Africains : par exemple le village de pêcheurs situé face à Saint-Louis sur la Langue de Barbarie. Cet élargissement de la représentation graphique s'accompagne aussi de la production de cartes de l'intérieur du pays, et témoigne de l'ouverture, au moins mentale des Européens vers ces terres encore peu connues. Les dessinateurs suggèrent que les comptoirs ne sont pas isolés du reste du monde mais sont situées dans un certain environnement, à découvrir voir à exploiter. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Afrique cartographiée intègre de nouveaux paysages. Cette évolution s'inscrit dans un certain projet économique qui prend forme grâce aux récits des voyageurs visitant l'intérieur du continent et découvrant l'humanité des habitants.

#### **ORDONNER, DISTINGUER**

Le souci de connaître la matérialité des sites où sont installés les Européens se traduit aussi par la production de mémoires sur la topographie des comptoirs comme celui écrit par le chirurgien de la marine à Saint-Louis en 1824. Ce document a comme dessein d'analyser les causes des maladies qui déciment les Européens. La matérialité du site, -caractère inondable, texture du sol.- sont étudiés, au même titre que les vents ou les températures, comme des éléments potentiellement dangereux. Ce chirurgien conclut que l'atmosphère de Saint Louis est semblable à celle des prisons, et des hopitaux : elles est malsaine en raison de l'air miasmatique qui s'y accumule. Ce mémoire permet en outre de connaître le relief et les limites non inondables de l'île.

D'autres textes contribuent à la connaissance du comptoir et soulèvent des questions où l'organisation de l'espace apparaît comme un objet d'étude. Si la question du caractère inondable du sol domine les rapports hygiénistes, elle n'en contribue pas moins à renforcer les représentants de l'administration dans leurs souhaits d'ordonner l'espace : la salubrité d'un site ne peut s'obtenir qu'en faisant disparaître les ruelles obscures et les passages étroits où s'accumulent les flaques d'eaux et les immondices.

En 1807, l'administration qui s'inquiète de l'hygiène de l'île de Saint Louis tente de régler la propreté des rues, alors souvent obstruées par des amas d'ordures. L'arrêté publié en 1822 renforce les mesures concernant la salubrité des rues. Ce texte est cependant difficilement applicable : Il se réfère à une voirie dont les limites ne sont pas définies dans la réalité. De plus aucun document ne permet de distinguer précisément le domaine public du domaine privé.

Afin d'éclaircir la situation, une commission est créée en 1826 elle doit établir un plan définitif de la ville de Saint Louis pour fixer l'assise foncière des habitants et pour régler le domaine public. Un violent incendie en 1827 qui détruit de nombreuses habitations en paille accélère la réalisation du document et facilite son application. L'ingénieur des Ponts et Chaussées produit le plan qui a aussi valeur d'alignement en 1828. Il suscite néanmoins de nombreuses contestations de la part des habitants qui ont construit des bâtiments sur les futures emprises de la voirie notamment de la part de ceux qui ont édifié des maisons en matériaux durables. L'administration propose des indemnités pour ces individus conformément à la loi de 1807, mais celles-ci sont peu élevées; en outre les habitants en profitent pour revendiquer des indemnités pour des habitations qui n'existent pas ou qu'ils ne détruisent pas; un nouveau texte en retrait sur le précédent interdit la construction d'étages pour les maisons non alignées afin d'éviter de verser de plus fortes indemnités mais autorise que ces bâtiments ne soient pas détruits immédiatement. Enfin un autre décret interdit la réparation des bâtiments situés sur les emprises de la voirie, notamment après les incendies. Toutes ces mesures sont difficilement applicables sans l'accord des habitants. Aussi l'administration souligne les avantages que procurent ces régle-

mentations : Les habitants qui se conforment aux prescriptions d'alignement acquièrent un titre de propriété les protégeant contre tout changement ultérieur.

Les archives de cette époque rendent compte avec une précision étonnante des nombreux conflits qui apparaissent autour de cette question. L'administration se heurte à la mauvaise volonté des habitants du comptoir qui refusent de suivre ses directives. Pourtant, ces mesures ne présentent pas un caractère particulièrement contraignant, la majorité des habitations étant encore alors construites en paille; seuls quelques habitants subissent réellement un préjudice important.

Ce conflit, au delà de son objet, est un révélateur des tensions existant entre la population de négociants habituée à organiser son habitat sans avoir à subir les contraintes d'un agent extérieur et les autorités locales qui tentent d'imposer à travers des mesures de viabilité, les signes de leur existence. La production d'un espace urbain ordonné, a peut-être pour objet l'amélioration de l'hygiène de la place, mais ce thème n'intéresse pas grand monde à l'époque et surtout pas les habitants permanents de ces comptoirs habitués à vivre avec ces risques et sceptiques devant l'efficacité des mesures imposées; mais il est surtout un moyen de manifester la puissance de l'autorité française, dans ces lieux où elle est encore peu présente. Cette absence est compensée par la production d'espace de représentation de la puissance publique, la voirie. Celle-ci, faute alors d'exister dans la réalité, -cours, habitations, passages et enclos se mélangent encore- se manifeste au moins dans des noms évocateurs, fixés par un arrêté de 1828 : rue de France, rue d'Orléans, rue Royale, rue d'Alger... Ces espaces alignés vides de constructions, au moins sur le plan, s'ajoutent à la première figure de représentation de l'autorité qu'est le fort.

Peu à peu, ces différents plans et ces procédures, conçus chacun pour une fonction précise, défense, assainissement, contrôle foncier, ou économique, sont rassemblés par l'administration. Les mêmes relevés et les mêmes fonds de calque sont utilisés. Plutôt que d'intervenir au coup par coup, les autorités réunissent toutes les informations recueillies. Les plans de lotissements réalisés un peu plus tard pour de nouveaux quartiers et les principes qui les organisent sont la syn-

thèse de toutes ces micro opérations.

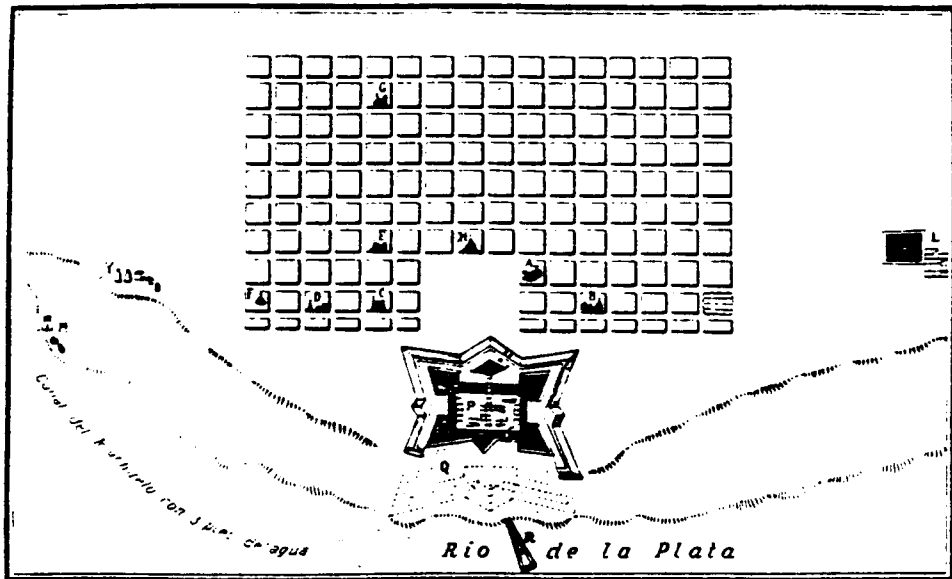
## **S'ETENDRE**

L'élargissement de la vision géographique et économique de ce continent se manifeste par des projets d'agrandissement des comptoirs.

L'augmentation de la population notamment à Saint-Louis souligne les inconvénients du site, choisi à l'origine pour accueillir un petit fort. Seule une portion de l'île est protégée des inondations pendant la période de crue du fleuve (lors de crues violentes, l'ensemble de l'île est inondée). Ces inondations dégradent les habitations, et particulièrement les fondations des maisons en pierres et ou en briques dont la reconstruction est plus coûteuse que celle des cases en paille. Les autorités qui veulent encourager ce type de construction, doivent créer les conditions nécessaires pour que les bâtiments soient à l'abri de ce fléau. Par ailleurs, l'île reste isolée du continent et ne possède ni cultures ni source d'eau potable. Les habitants du comptoir sont dépendants pour leur approvisionnement des accords passés avec les chefs installés sur le continent qui les fournissent. Ceux ci n'arrivent pas toujours à répondre à la demande d'une population de plus en plus nombreuse.

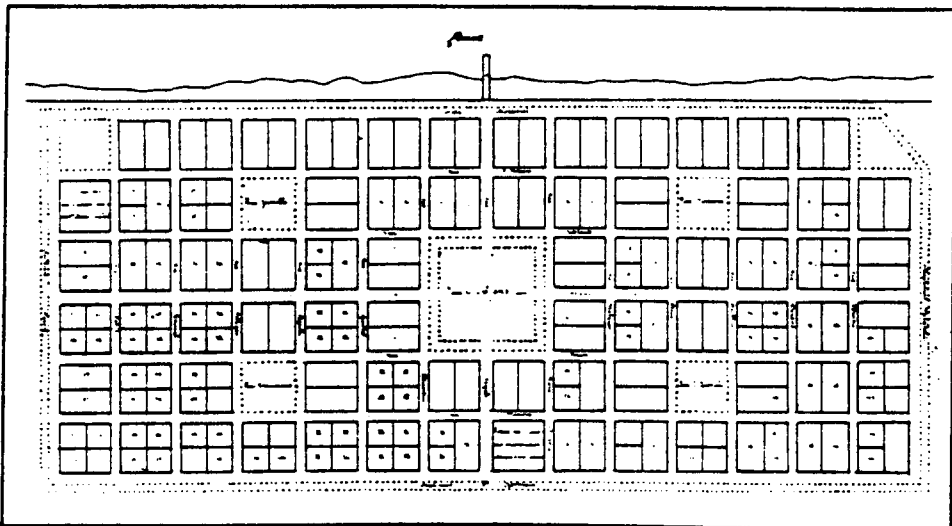
## **Une ville nouvelle**

Pour résoudre ces problèmes les autorités envisagent d'étendre le comptoir non plus seulement sur l'île mais sur les rives où les terres pourraient être cultivés sous leur contrôle. Le premier projet d'implantation sur le continent remonte aux années 1800; il est alors encouragé par le gouverneur Blanchot qui achète aux souverains locaux certaines terres destinées à accueillir les nouveaux arrivants et le surplus de population de l'île. Mais les habitants répugnent à s'y installer. Ils jugent ces terres sujettes aux inondations, peu fertiles et craignent de ne pas bénéficier des mêmes avantages que la population de l'île : par exemple la protection militaire. Le seul



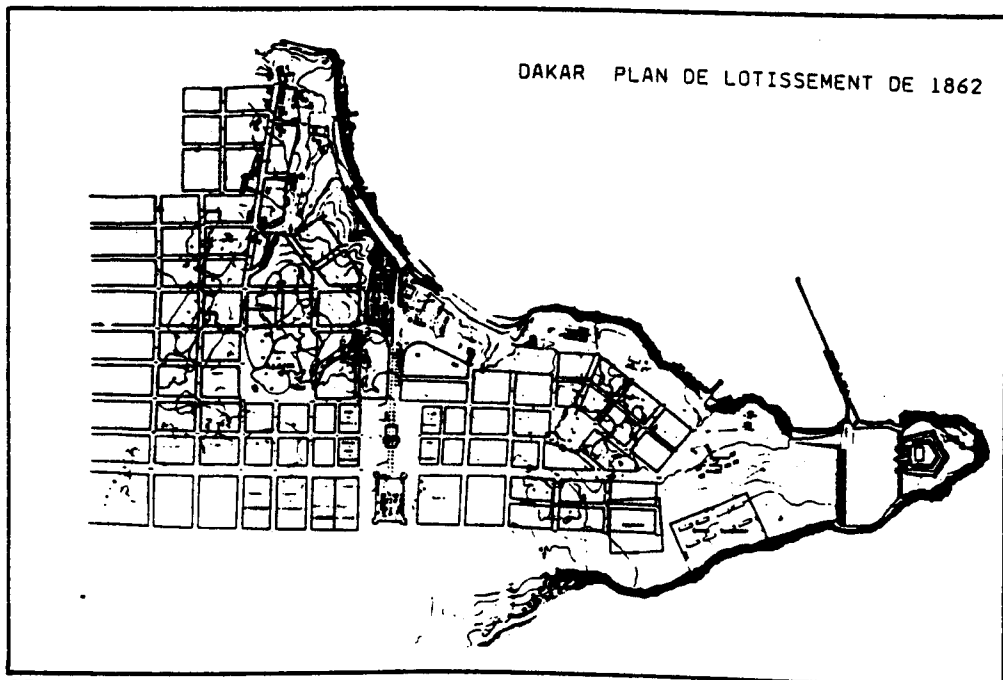
35

plan de Buenos aires 1708



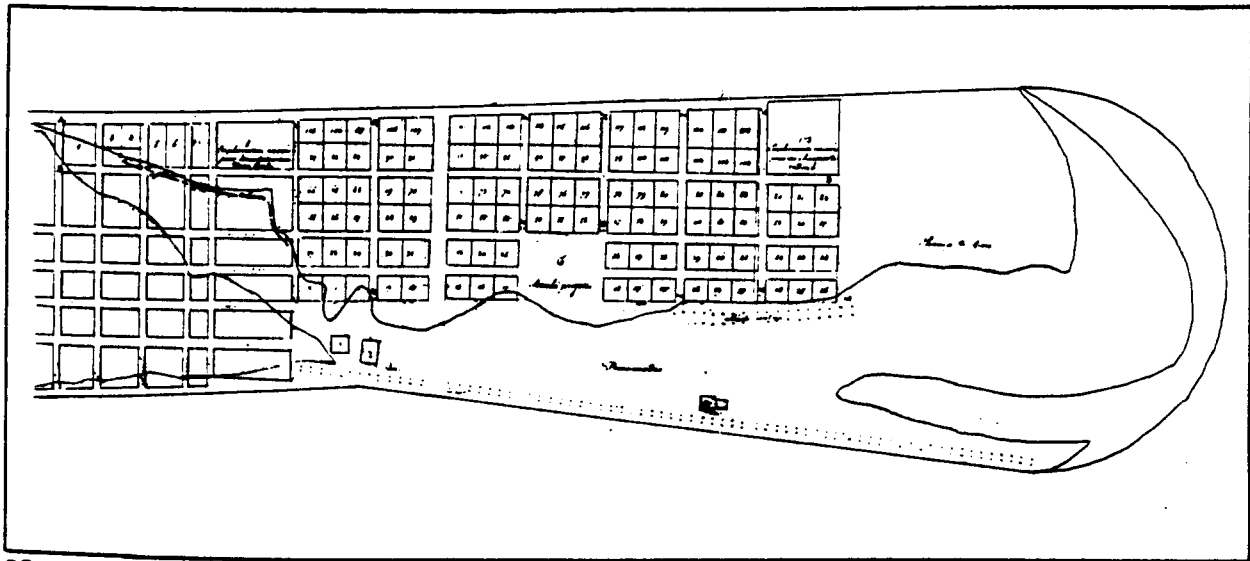
36

plan de ST Philippe du sénégal 1837



37

PLAN DU LOTISSEMENT DU NORD DE L'ILE DE SAINT-LOUIS EN 1843



38

ARRETE SUR LA VOIRIE APPLICABLE A GOREE EN 1843

au nom du roy, nous, gouverneur du Sénégal et dépendances avons arrêté ce qui suit :

article premier: le service de la voirie est placé dans les attributions du directeur des ponts et chaussées. Le fonctionnaire et les agents sous ses ordres auront le droit de dresser les procès-verbaux contre ceux qui contreviennent aux dispositions ci-après. Ces procès-verbaux feront foi jusqu'à inscription de faux.

article 2 : aucunes cases en paille nouvelles ne pourront être désormais élevées dans l'île de Gorée. Pour arriver à l'accomplissement de cette mesure, une commission composée du maire, de l'employé chargé des ponts et chaussées et d'un habitant notable, procédera sans délai au recensement global des cases et tapades existantes

article 3 : Les demandes pour la réparation ou la reconstruction des cases existantes seront adressées au chargé du service des ponts et chaussées qui ne pourra autoriser ces réparations ou reconstructions qu'autant que les cases satisfèrent aux conditions ci-après :

Aucune case ne pourra avoir plus de 5 mètres de hauteur mesurée de la base au sommet ni être placée à une distance moindre de deux mètres de toute case en paille de toute tapade ou de toute maison en maçonnerie. Néanmoins il n'est pas interdit d'adosser ces cases à des murs d'enceinte isolés. Les cases à base rectangulaire dénommées dans le pays sous le nom de carré sont les seules dont la réparation et la reconstruction pourra être tolérée.

article 4 : La démolition des cases en paille et leur remplacement par des cases en maçonnerie donneront lieu à l'allocation de primes qui seront réglées comme suit :

Pour la démolition simple d'une case en paille sans la faculté de la rétablir : - 2000.

Pour le remplacement d'une case en paille par une case en maçonnerie si la case est isolée : - 25000. si elle est appuyée contre un bâtiment déjà existant : - 20000.

Pour la construction d'une case en maçonnerie sur un terrain libre: -20000

article 5 : Toute tapade ou mur de paille existants dans l'alignement des rues qui sera remplacé par un mur en maçonnerie donnera droit à une prime qui sera payée à raison de 250 par mètre carré sur une épaisseur de 33cm et une hauteur de 2,5 au moins.

article 6 : Aucune construction donnant lieu à la prime d'encouragement ne pourra être faite sans une demande approuvée par le gouverneur sous peine pour celui qui l'aura entreprise d'être déchu de tout droit à la prime.

article 7 : Les demandes de cette nature seront adressées par l'intermédiaire du chargé de service des ponts et chaussées au directeur de ce service qui les transmettra avec son avis, au chef du service administratif; ce dernier les fera enregistrer après leur avoir donné un numéro d'ordre et les présentera à l'approbation du gouverneur.

article 8 : Les propriétaires des cases nouvelles n'auront droit à la prime que lorsque ces cases auront une surface de 16m<sup>2</sup> au moins et une hauteur sous poutre de 3,5m au moins.

toute construction demandée ou démolition qui n'auront pas été exécutées dans le délai de dix mois après l'approbation de la demande entraîneront la perte de la prime d'encouragement. dans aucun cas cette prime ne sera payée que sur un certificat du directeur des ponts et chaussées constatant que les travaux autorisés sont complètement achevés.

article 9 : Les demandes pour démolition simple de case en paille, pour le remplacement d'une case en paille par une case en maçonnerie, d'une tapade par un mur en maçonnerie, pourront être admises sans distinction dans la limite des fonds à ce affectés et en suivant le n° d'inscription prescrit par l'article 7.

article 10 : Il sera donné dans les plus brefs délais, par les soins de la direction des ponts et chaussées un plan d'alignement de la ville de Gorée.

Ce plan sur lequel seront indiqués les noms des propriétaires, l'état actuel des maisons, le nombre d'étages dont elles se composent, ainsi que le redressement et le nivellement des rues proposées, sera après sa confection déposé pendant un mois à la mairie. Avis en sera donné aux habitants par des affiches apposées aux portes de la mairie et des maisons occupées par le commandant particulier et les bureaux de l'administration.

article 11 : Toute partie intéressée, appelée à en prendre connaissance pourra consigner sur un registre ouvert à cet effet les observations et réclamations auxquelles l'examen de ce plan pourra donner lieu.

article 12 : A l'expiration du délai fixé par l'article 10, le maire nous adressera avec un certificat constatant que les formalités voulues ont été remplies, le plan ainsi que le registre ouvert à la mairie. Le gouverneur en conseil sur le vu de ces pièces et l'avis du directeur des ponts et chaussées qui sera appelé à cette délibération, arrêtera provisoirement le plan d'alignement.

article 13 : Ce plan accompagné de la décision prise en conseil d'administration et toutes les pièces relatives sera immédiatement transmis au ministre de la marine pour revêtu de son approbation.

article 14 : Dans le cas où des constructions nouvelles seraient entreprises avant l'approbation définitive du plan directeur, il sera établi un plan particulier des rues où il s'agira de bâtir, avec indication des alignements et nivellements proposés. Ces plans partiels seront soumis aux mêmes formalités que le plan général; ils seront d'ailleurs, après avoir été arrêtés en conseil rendus exécutoires sans attendre l'approbation ministérielle.

article 15 : Quiconque voudra bâtir réédifier ou réparer des maisons, murs d'enceinte et généralement faire toute espèce d'ouvertures ou construction aboutissant à la voie publique sera tenu d'en demander d'avance l'autorisation au chargé de service des ponts et chaussées qui fixera l'alignement.

établissement dépendant du comptoir et installé hors de l'île est alors le village de pêcheurs africains situé sur la Langue de Barbarie, face au comptoir.

Cette idée d'extension est reprise en 1837 par le gouverneur de Saint-Louis qui fait dessiner un plan d'une ville nouvelle, Saint-Phillipe de Sor, portion de terre sur la rive continentale du fleuve Sénégal, face à Saint-Louis (36). La ville nouvelle dont l'appellation associe le nom du monarque régnant en France et celui du lieu-dit; est composée d'un ensemble de terrains groupés en carrés et séparés par des rues orthogonales. Son centre est occupé par une vaste place; d'autres places de plus petites tailles sont disposées régulièrement dans la ville. Certains terrains sont réservés pour la construction d'édifices publics. Ce plan qui a une forme de grille, est semblable à ceux des villes des colonies agricoles et rappellent aussi les villes nouvelles fondées en d'autres continents à la même époque (39). Seules les appellations des rues, des places -d'Orléans, de Nemours, Joinville...- la distinguent d'autres documents graphiques.

Le plan s'organise à partir d'un module de base, un carré de 40 mètres de côté, répété selon deux axes orthogonaux. La trame produite ne prend pas en compte la topographie; elle ignore notamment les contraintes locales que peut-être le niveau des plus hautes eaux du fleuve. La seule intervention prévue dans le site est le déplacement du cimetière de Saint-Louis qui y est installé. Dans ce projet, l'Afrique, en tant que paysage, a singulièrement disparu, contrairement aux documents graphiques précédemment cités. Les plans d'exécution, tel ce document, répètent des méthodes qui n'ont pas alors à tenir compte du contexte local. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées reproduisent des règles abstraites, issues de la géométrie (module unitaire, trame orthogonale) et ne cherchent pas à les adapter à une situation particulière. La similitude des plans des villes projetés à cette époque, quelque soit le continent, souligne cette volonté de produire à travers le monde un système de signes représentatifs d'un certain ordre politique et économique.

Plusieurs projets sont proposés pour la ville de Saint Philippe de Sor : l'un dessine des concessions de terrain de taille différente (20 par 20 ou 20 par 40 mètres), l'autre les pose toutes identiques. Mais dans les deux cas, le principe de composition de la ville reste le même, des alignements réguliers de carrés. Seul le nombre et la taille des lots change ainsi que la présence d'un fort qui est notifiée sur un seul des documents.

Ces plans de lotissement ne mettent en valeur que les problèmes qui les suscitent. La différence de taille des lots résulte de l'incertitude des gouvernants qui ne savent quelle surface est nécessaire pour encourager les habitants à s'y installer et à cultiver. En outre elle évoque la question de l'égalitarisme des tributaires. Un des documents précise que des commerçants pourront bénéficier de parcelles le long du fleuve afin de faciliter le transfert des marchandises, les autres parcelles étant réservées aux agriculteurs. L'éventuelle présence d'un fort s'explique par la crainte de voir la ville attaquée par les populations résidant dans les environs. Le document qui le notifie reprend cette figure qui marque encore la majorité des établissements d'Européens en Afrique, auquel est ajoutée ici une forme plus moderne, l'espace quadrillé. L'autre plan retenu qui ne reprend que cette dernière forme et est plus radical. L'absence de fortifications signifie que les habitants n'auront pas à craindre d'éventuelles attaques. Il sous tend d'une part une représentation plus domestique des noirs installés sur le continent, d'autre part une paix sociale entre les différentes communautés qui n'existe pas alors. Cependant, quelques soient les nuances, ces plans sont la transcription d'un projet économique fondé essentiellement sur le développement de l'agriculture, afin de réduire la dépendance des habitants des comptoirs, et d'un projet politique basé sur une ouverture vers le continent.

L'autorité royale se manifeste dans le plan retenu non pas par certains édifices particuliers qui ne doivent être construits qu'ultérieurement mais par un ordre spatial géométrique distinguant un espace public, rues et places, dont les appellations renvoient à ce pouvoir. A la figure du fort et à l'emblème du drapeau se substituent des signes qui n'ont plus cette matérialité : l'espace public n'existe



que par les limites physiques de concessions privées qui lui donnent une forme, et par des noms de lieux véhiculés par les habitants. Les habitants des forts étaient réunis dans un espace où étaient assurées toutes les activités sociales. L'enceinte du fort, les défenses, les habitations, les magasins composaient un ensemble refermé sur lui-même et constituaient un corps autarcique et tout puissant, à l'image de celui du souverain. Au contraire, les futurs habitants de Saint Philippe s'installent dans un espace ouvert et éclaté qui n'a au départ de forme que sur un plan. Ils n'ont plus comme cadre les référents physiques du fort ou d'une île. La matérialité de cette ville nouvelle n'apparaîtra que lorsque les habitants auront cultivé le sol et bâti des maisons. Les citadins sont les seuls artisans dans la réalité de cet espace social. L'autorité royale ne se manifeste que dans l'ordre du discours : appellations des rues et réglementations.

Comme sur certains plans de Gorée au XVIII<sup>ème</sup> siècle, une liste de noms de personnes accompagne le document graphique et énumère les individus ayant établi une demande de terrain. Celui-ci est accordé gratuitement à condition d'être cultivé. A chaque lot correspond un lot qui est numéroté et borné; ce système permet d'éviter l'attribution d'un même lot à plusieurs personnes et réduit les conflits de mitoyenneté, le plan constitue le document de référence. Après plusieurs années tous les lots sont attribués mais peu nombreux sont ceux occupés. Les concessionnaires craignent de s'y installer, ne veulent toujours pas s'adonner à l'agriculture, et préfèrent vivre du commerce. En requérant des parcelles, les familles saint-louisiennes ne veulent que se prémunir contre une extension futur et contre les projets de l'administration qu'elles mettent en échec. Finalement l'opération tourne court, seuls quelques terrains sont occupés le long du fleuve.

### **Les premières extensions du comptoir**

Cependant la population de Saint Louis continue à croître; elle dépasse vers 1840 la dizaine de milliers d'habitants qui sont confinés dans les zones non inondables de l'île. La densité de population rend

encore plus aléatoire le respect des alignements et la matérialisation de l'espace public. En outre, elle se traduit par une densification de l'habitat notamment en paille, sujet régulièrement à des incendies dévastateurs.

En 1843, l'administration fait établir un plan du nord de l'île où sont définies les zones non inondables afin d'étendre la ville sur ces terres encore non occupées. Le plan de lotissement est réalisé par le service des Ponts et Chaussées qui fixe les conditions d'affectation et la taille des concessions de terrain : les requérants autorisés à occuper gratuitement les lots doivent, dans un certain délai, mettre en valeur le site, c'est à dire remblayer les parties marécageuses ou inondables, enclore le terrain et construire une habitation. Un titre de propriété ne leur est effectivement attribué que s'ils exécutent ces travaux. Faute d'avoir les moyens de viabiliser ces terres, l'administration fait exécuter cette tâche par les habitants qui en échan- gent acquièrent un titre foncier. L'octroi gratuit du sol est compensé par ce travail de viabilisation. (Les principes de cette opération de lotissement sont loin d'être oubliés aujourd'hui).

Ce système favorise les propriétaires d'esclaves qui grâce à cette main d'oeuvre, peuvent faire exécuter les travaux. Aussi le nouveau quartier est majoritairement occupé par les familles commerçantes qui étendent à peu de frais leur emprise foncière. Par la suite ces parcelles seront souvent louées à de nouveaux émigrants. L'intervention de l'administration est financièrement minime et elle présente l'avantage d'ordonner le développement spatial de la ville en contraignant les nouveaux occupants à respecter les réglementations d'alignement et en fixant précisément leur propriété.

Les conflits apparus dans les vieux quartiers de Saint Louis ou à Gorée lors des tentatives d'application des arrêtés sur la voirie sont ainsi évités. L'administration n'a plus à indemniser les occupants installés sur les emplacements de la voirie. Dans cette optique, une opération de lotissement s'avère plus économique qu'une politique de laisser faire aboutissant à la production d'un espace non conforme aux règles administratives et devant à terme être restructuré. En outre, ce type d'opération qui ne remet pas en cause apparemment les rapports sociaux locaux, les négociants sont les premiers à en profiter, pose

cependant l'administration comme l'agent principal de l'aménagement et lui confère un pouvoir nouveau. La procédure de lotissement inaugurée à cette époque dans les colonies mais déjà utilisée depuis longtemps en Europe, sous des modalités assez semblables, va devenir l'outil privilégié de développement de l'espace urbain.

### **Le village de liberte**

Malgré cette extension, la surface de l'île ne permet pas d'accueillir dans l'"ordre" tous les habitants. Certaines zones restent vides de constructions mais sont très fréquemment inondées pour être loties; leur remblaiement s'avèrerait trop important et ne peut être entrepris ni par des particuliers ni par l'administration celle-ci se limite à bâtir quelques quais autour des quartiers les plus denses afin de diminuer l'amplitude des crues du fleuve qui constituent toujours un fléau pour les habitants du comptoir : elles dégradent les habitations, endommagent les provisions accumulées dans les magasins et renforcent la mauvaise hygiène de l'établissement.

En 1848, l'abolition de l'esclavage renforce l'émigration vers les comptoirs des esclaves affranchis qui veulent se mettre sous la protection des autorités. Ce mouvement de population inquiète l'administration mais aussi les commerçants des comptoirs qui craignent d'être submergés par cette population. Afin de contrôler cette immigration, l'administration fonde en 1849 un "village de liberté" face à l'île de Saint Louis. Sur la Langue de Barbarie située entre le fleuve et la mer. Large d'une centaine de mètres, cette rive n'est séparée du comptoir que par un bras étroit du fleuve parallèle à la côte ; aussi les émigrants qui s'installent peuvent en cas d'attaque rejoindre rapidement l'île. Mais cette portion de terre, est uniformément recouverte de sable et est particulièrement isolée du continent. En y fixant les anciens esclaves, les autorités canalisent une population encombrante dans une zone facilement contrôlable ne possédant aucune richesse; ces habitants ne peuvent donc survivre qu'en étant totalement dépendant des habitants du comptoir. Dans le village de liberté est concentrée une main d'oeuvre à bon marché, de

fait ce village s'apparente à un camp de travail, même si l'activité de ses habitants n'est pas encore précisément définie.

L'idée d'installer une population en un lieu éloigné des zones de résidence des classes dominantes de la place, tout en les tenant dans une dépendance économique est nouvelle dans cette région mais est déjà développée en Europe notamment dans les régions industrielles où les ouvriers et les mineurs habitent dans des cités réservées. La création du "village de liberté" n'est que l'application dans un contexte économique et politique particulier de ce principe. Le développement économique des colonies nécessite l'utilisation d'une force de travail qui auparavant était exportée en Amérique; celle-ci est notamment appelée à travailler dans les villes et donc à y résider. La question de son logement apparaît alors chez les édiles : les règles d'enfermement pratiquées pendant la période de la traite ne peuvent cependant plus être reproduites, non pas en raison d'un changement des moeurs des habitants mais du fait de l'évolution de la demande économique et de la législation anti-esclavagiste; il semble difficile de concilier un enfermement de type pénitenciaire avec une demande de main d'oeuvre destinée à cultiver le sol et à assister les Européens dans certaines tâches.

L'administration et les commerçants ne veulent cependant pas que cette population d'anciens esclaves bénéficie des avantages que confère la résidence dans le comptoir. Aussi tentent-ils de résoudre cette situation en les fixant en des lieux où le Code Civil n'est pas applicable, hors de l'agglomération. Les habitants du village de liberté ne possèdent aucun titre foncier; leur résidence n'est qu'une tolérance. La mixité de la population des comptoirs étant très développée, les autorités posent comme critère de distinction sociale non pas la race, ce que refuseraient les commerçants noirs et métis mais le lieu de résidence ou de naissance. Ce principe permet d'accéder ou non à certains droits, notamment foncier. Dans la réalité, il est un moyen de conserver voire d'accentuer les différences sociales que l'abolition de l'esclavage pouvait théoriquement réduire.

Néanmoins cette mesure s'avère peu efficace. Les émigrants refusent de se fixer dans ce village où ils sont totalement dépendants et

où leur statut d'ancien esclave reste notifié. Ils préfèrent s'immiscer dans l'île, se perdre dans la population noire, et échapper ainsi au contrôle de l'administration, quitte à devenir dépendants des commerçants et à retrouver un statut qui ne diffère guère de celui qu'ils ont quitté. Si l'abolition de l'esclavage apparaît d'inspiration humaniste, elle permet un déplacement de main d'oeuvre au profit de l'économie que tente de mettre en place l'administration coloniale.

### Les extensions hors de l'île

Malgré son échec, le village de liberté repose l'idée d'une extension du comptoir hors de l'île. A la fin de l'année 1849, les autorités décident de fonder le village de N'Dar Tout (petit Saint Louis) sur la Langue de Barbarie à proximité du village de liberté en partie abandonné. Ce projet de lotissement ne s'adresse plus aux populations défavorisées mais plutôt aux Saint Louisiens qui se sentent à l'étroit dans leurs habitations et qui veulent s'agrandir. Le projet est analogue au lotissement du nord de l'île. Des lots de terrains sont concédés officiellement selon un plan qui répète le système de la grille orthogonale; les occupants acquièrent un titre de propriété après avoir prouvé la mise en valeur du terrain concédé par la construction d'une clôture et d'une habitation. Les premiers occupants sont majoritairement des riches familles métis qui augmentent ainsi leur patrimoine foncier. Ce site, dans la mesure où il est considéré par les autorités comme une extension officielle du comptoir et non plus comme un lieu de ségrégation devient rapidement attractif : il présente l'avantage de recevoir les brises marines et d'être nettement plus frais que l'île pendant la période d'hivernage. Aussi, les riches habitants de Saint Louis acquièrent des terrains afin de se construire des résidences "secondaires" ou destinées à leur proche parenté.

La proximité dans le temps des deux opérations (village de liberté-N'dar Tout) -elles se passent la même année, - met en valeur la relativité de l'idée de site idéal. La qualité du lieu ne réside pas

tant dans sa géographie que dans le statut que lui affectent les autorités locales; un même endroit peut apparaître de ce fait tantôt repoussant, tantôt attractif. Si l'on peut imaginer qu'en promouvant ce lotissement, les autorités espèrent voir se déplacer une part de la population de Saint Louis, quitte à réduire par la suite l'égalité de statut accordé à ces habitants, force est de constater qu'il n'en a pas été ainsi : L'installation des riches familles saint-louisiennes contre lesquelles les autorités européennes ne peuvent ouvertement s'opposer, garantie l'égalité du statut des occupants de N'Dar Tout avec ceux de l'île. Cette situation sera officiellement reconnue quelques années plus tard, lorsque ce village sera considéré comme partie intégrante de la ville de Saint Louis.

En quelques années, ce quartier est occupée et la Langue de Barbarie se "civilise". Le village de pêcheurs situé à proximité bénéficie de cette implantation. Il est lui aussi reconnu comme partie de la ville bien qu'il ne fasse pas l'objet d'une opération de lotissement ou d'ordonnancement de l'espace. Ses habitants subissent le droit français mais en profitent aussi notamment en matière foncière: ils obtiennent des titres fonciers officiels contrairement aux populations installées hors des comptoirs. Le privilège accordé aux pêcheurs résulte de leur rôle économique. Ils approvisionnent la population du comptoir; leur présence est indispensable. De plus, ce village existe dès le XVIIIème siècle; les liens qui se sont tissés entre ces habitants et les Saint-Louisiens ne sauraient être remis en cause violemment d'autant plus que leur installation sur ce site excentré s'accorde alors avec les règles d'aménagement.

L'extension de Saint-Louis ne se limite pas en ce milieu de siècle à cette opération. Le projet de ville nouvelle sur l'île s'est traduit par l'installation de quelques habitants. Peu nombreux, ils n'ont pas respecté les alignements du plan mais ont obtenu de la part des autorités un droit d'occupation du sol. Cette rive se peuple aussi d'émigrés de l'intérieur du continent, "les Bambaras", anciens esclaves qui n'ont pas accès à l'île de Saint Louis. Le problème de l'alimentation de la population préoccupe les autorités qui cherchent à encourager les cultures sur les rives du fleuve. Les anciens esclaves constituent une main d'oeuvre utile pour ce projet. En leur

accordant des terrains et quelques primes symboliques, l'administration espère y développer des cultures maraichères. En 1849, quelques concessions sont officiellement attribuées et en 1852 est établi un plan du village de Bouëtville sur l'île de Sor ou l'accès au sol dépend de la volonté de l'occupant de s'adonner à l'agriculture.

Le succès de cette opération ne résulte pas d'une transformation radicale des modes d'affectation du sol par rapport au projet établi quinze ans plus tôt, mais de l'existence d'une population émigrée, essentiellement d'anciens esclaves, qui cherchent à s'insérer dans l'économie des comptoirs et qui acceptent de cultiver le sol, propositions refusées par les Saint-Louisiens.

Contrairement au village de liberté qui maintenait ses habitants dans un état de dépendance totale vis à vis des Saint-Louisiens, le lotissement de Bouëtville basé sur l'exploitation du sol permet à ses occupants d'acquérir un statut qui leur donne une place nouvelle. L'installation à Sor n'apparaît plus comme une mise à l'écart. Le développement d'une activité économique s'avère nécessaire pour fixer les individus. Le succès de cette opération se manifeste notamment par les demandes des Saint-Louisiens qui voient se développer ce secteur agricole sans en avoir le contrôle. Aussi tentent-ils d'acquérir des concessions, non pas pour les cultiver elles-mêmes, mais pour y envoyer cultiver leurs esclaves devenus domestiques.

La disparition de la traite bouleverse l'économie des comptoirs. Si les premiers projets de colonisation agricole sont des échecs, peu à peu, les autorités puis les commerçants perçoivent l'enjeu économique de l'agriculture qui est désormais rendue possible par l'existence d'une main d'oeuvre. Cette économie fait du comptoir non plus seulement un lieu de transit des marchandises mais le centre d'un projet économique et politique basé sur une nouvelle division du travail et sur une assise territoriale : le développement spatial de St Louis est l'expression de ces transformations; l'organisation foncière qu'il pose participe à la réussite de ce projet. En outre, si l'économie du comptoir est dominée par les vieilles familles commerçantes, l'administration est peu à peu devenu un agent du développement économique et a acquis ainsi une place nouvelle. En promouvant l'agriculture et

en distribuant le sol, elle est devenue l'interlocuteur d'une part croissante de la population et a cassé les monopoles des négociants.

## SE DEFENDRE

Le développement de Saint Louis se traduit par un accroissement spatial mais aussi de la production de nouveaux modes de défense. La figure du fort ne suffit plus pour protéger la ville.

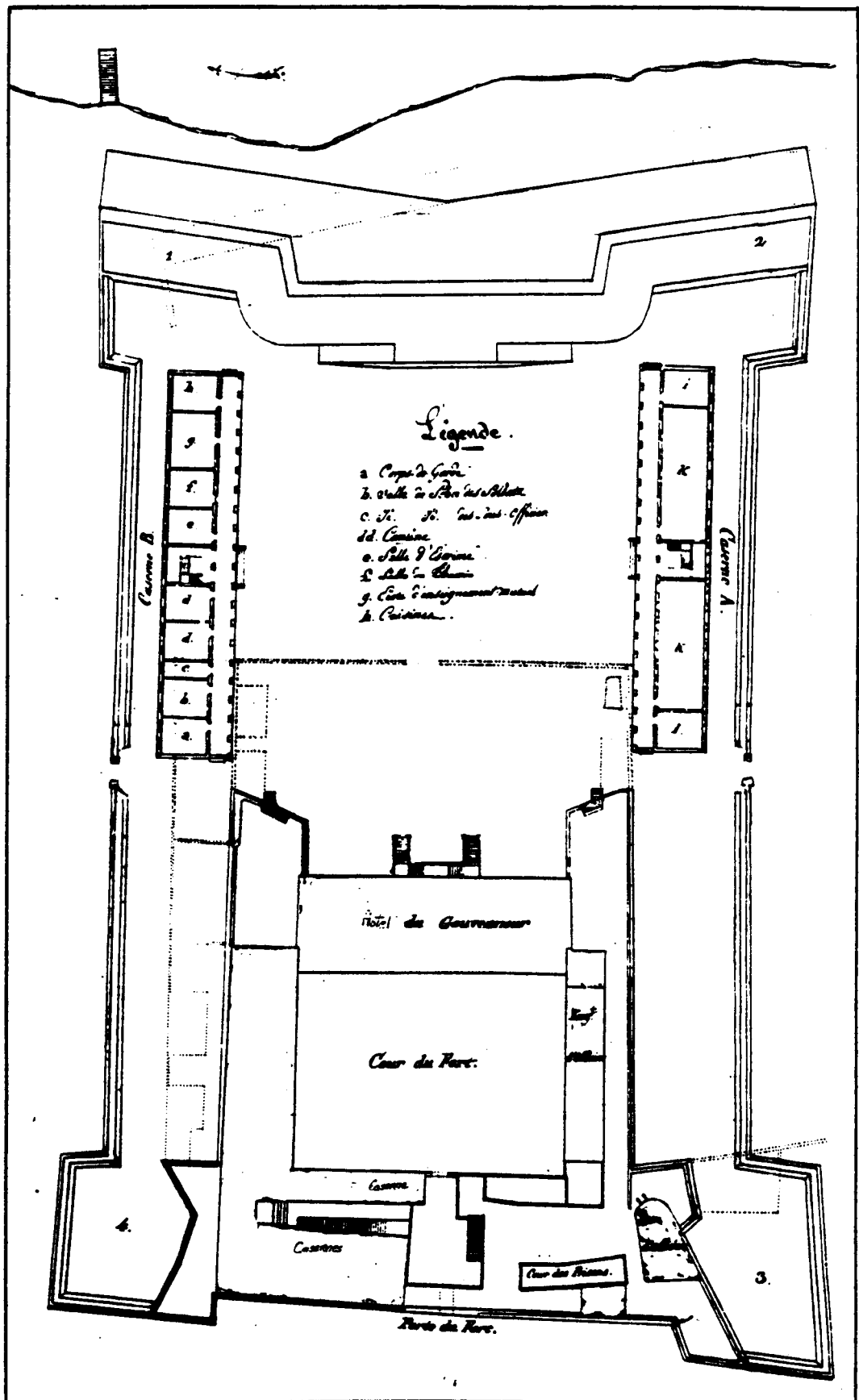
### Le fort : de la défense au logement

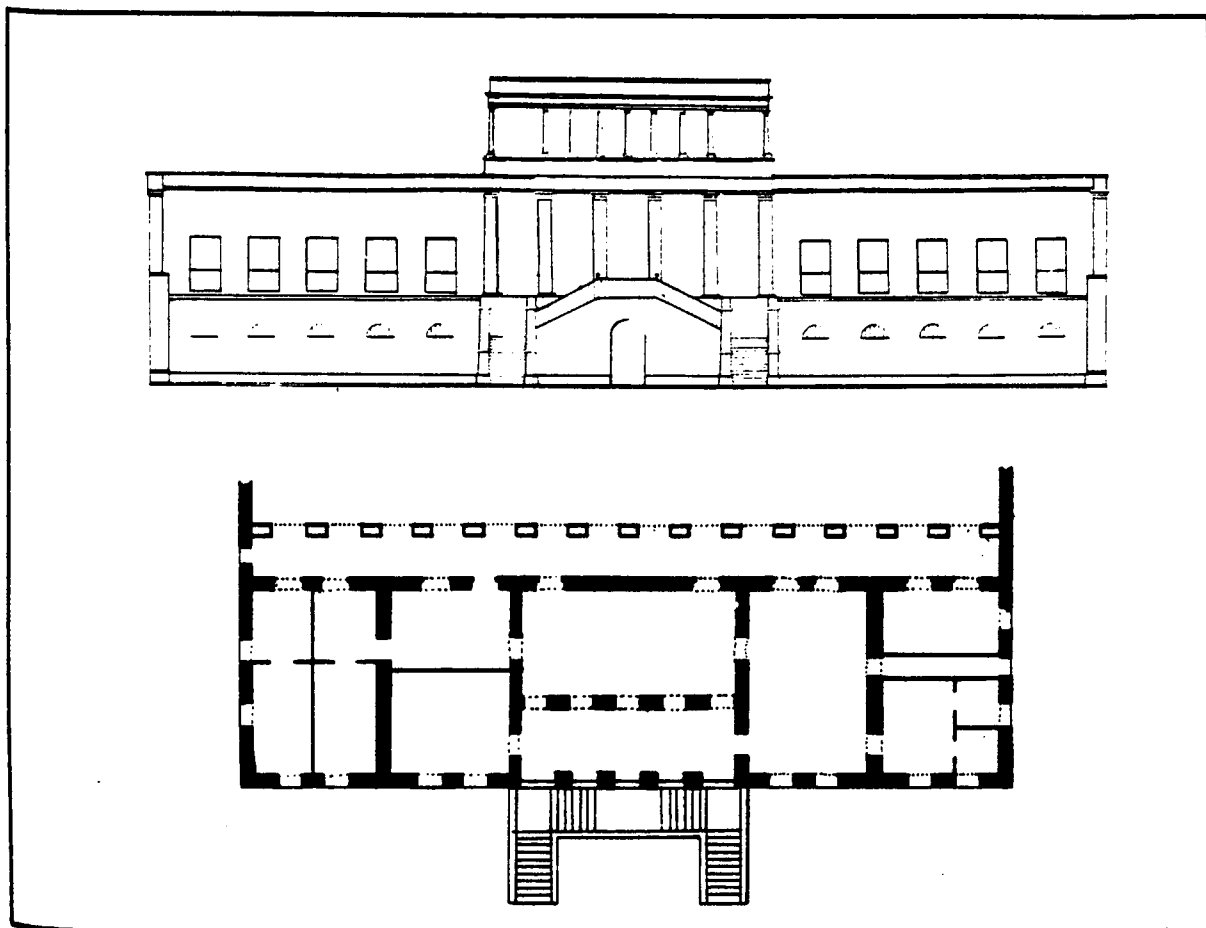
Dès la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'administration critique la faiblesse des défenses de cet édifice. Le gouverneur Lauzun, qui s'installe à Saint Louis en 1779 considère que tirer un coup de canon depuis cet édifice risquerait de le détruire totalement tant les murs sont en ruine et peu entretenus. Plutôt que d'encourager sa réparation, il souhaite renforcer les batteries existantes et en construire de nouvelles. Son projet de défense du comptoir ne s'appuie déjà plus sur le fort. Celui-ci est entouré d'habitations, parfois à étages qui risquent d'obstruer les lignes de tirs et de devenir des cibles. Il devient dès lors dangereux d'y concentrer les défenses. Progressivement les autorités reportent les postes de défense à l'extérieur de l'établissement humain, au nord et au sud de l'île et sur la Langue de Barbarie. Cette dispersion des lieux de protection apparaît suffisante pour contrer une attaque et ôte au fort sa première raison d'être. En outre ce système évite de le rebâtir et réduit les frais. Les nouveaux postes se limitent à de petites constructions, parfois de simples pontons supportant les canons. L'abandon du fort comme élément central de défense est alors limité à Saint Louis; ailleurs les plans proposent de bâtir des forts à l'image des premiers plans déjà cités (52).

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, le fort de Saint Louis ne conserve de ses premières fonctions, que celles de logement et d'entrepôt. L'occupation anglaise de ce comptoir pendant une dizaine d'années ne modifie

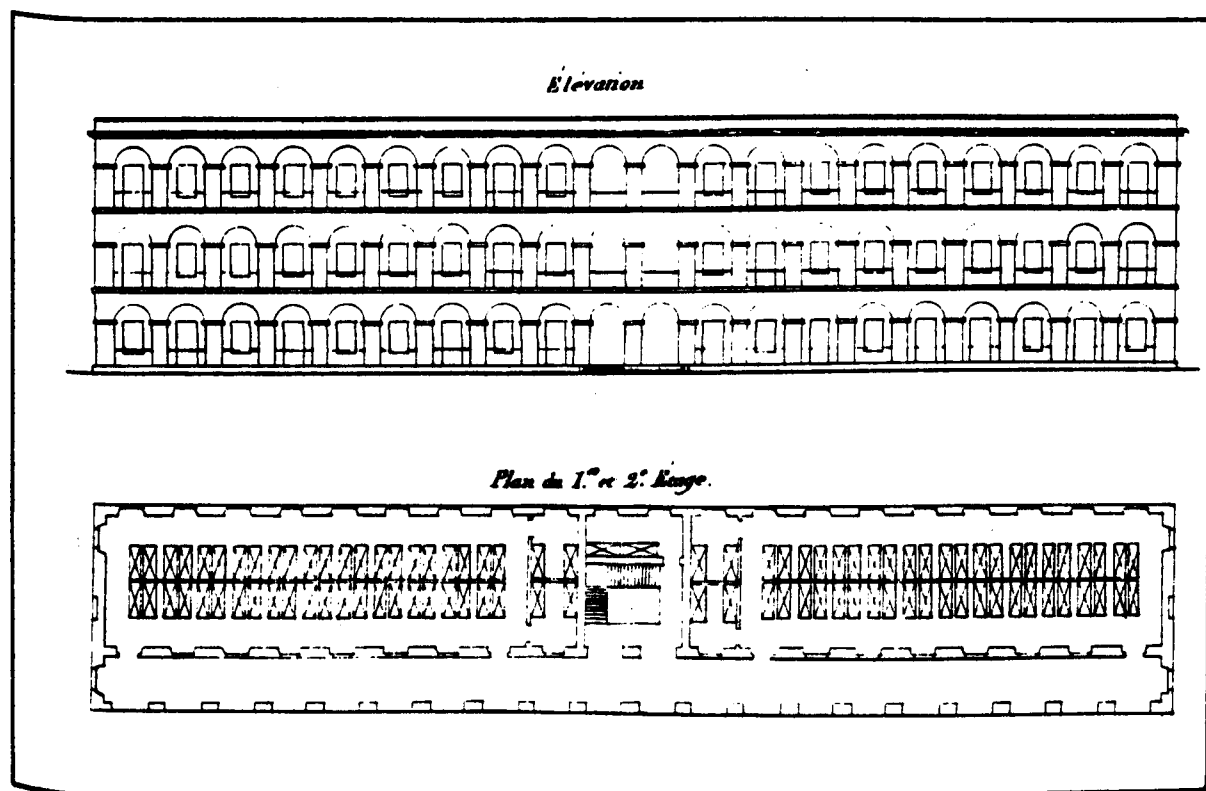


SAINT-LOUIS PROJET DE CASERNES ET DE FORTIFICATIONS 1830





40



41

guère son état et son organisation. Lors de sa reprise en 1816, les troupes françaises se substituent aux soldats anglais dans cet édifice aux murs lézardés et aux planchers branlants. Le mauvais état de la construction, "son tracé aussi bizarre que mesquin" (Golberry 1802) conduit l'administration à abandonner définitivement l'idée de renforcer ses fortifications. Elle préfère conserver les batteries existantes et envisage de les renforcer.

Le fort ne suffit plus à recevoir l'ensemble des troupes. De nombreuses pièces sont trop humides ou en trop mauvais état pour servir de logement. De nombreux soldats habitent dans des maisons louées par l'administration à des particuliers. Certains imaginent la destruction de cet édifice, mais celui-ci symbolise l'ancienneté de l'implantation de la puissance royale en Afrique; aussi cette solution n'est pas retenue. Les autorités préfèrent restaurer certaines ailes du fort pour permettre au gouvernement d'habiter et de siéger et aux troupes de loger dans un édifice conforme aux règles de salubrité.

Plusieurs projets sont dessinés vers 1820. L'un propose d'aménager dans cette enceinte une caserne où seraient réunis tous les soldats, la concentration spatiale facilitant le contrôle de ce personnel. Le plan est une réplique des casernes en vigueur en France où l'alignement des pièces et des lits est pensé comme un moyen de discipliner les habitants. Un autre projet propose de réhausser et d'agrandir les quartiers du gouvernement. Un étage doit être ajouté ainsi que quelques signes de prestige : un escalier frontal et des colonnades. Quant aux autres édifices du fort, ils font office d'entrepôts. Tous ces travaux ne sont pas réalisés immédiatement mais les principes en sont conservés. La réunion en un même lieu des troupes et du gouvernement n'est pas fortuite. L'administration craint toujours des révoltes des habitants du comptoir. En 1830, l'hôtel du gouvernement fait l'objet de nouveaux projets qui reprennent les idées des premiers (40). Quant aux casernes, les autorités envisagent alors de les édifier non plus dans d'anciens locaux considérés comme trop insalubres mais dans de nouveaux bâtiments. En 1828, Le service du Génie réalise un premier projet qui doit être construit dans le nord de l'île, mais il n'est pas retenu; le site est trop éloigné de la résidence du gouvernement. Finalement un terrain adjacent au fort,

entre celui-ci et le fleuve, est choisi (39). Il présente aussi l'avantage de mettre en scène de manière nouvelle les lieux de représentation du pouvoir.

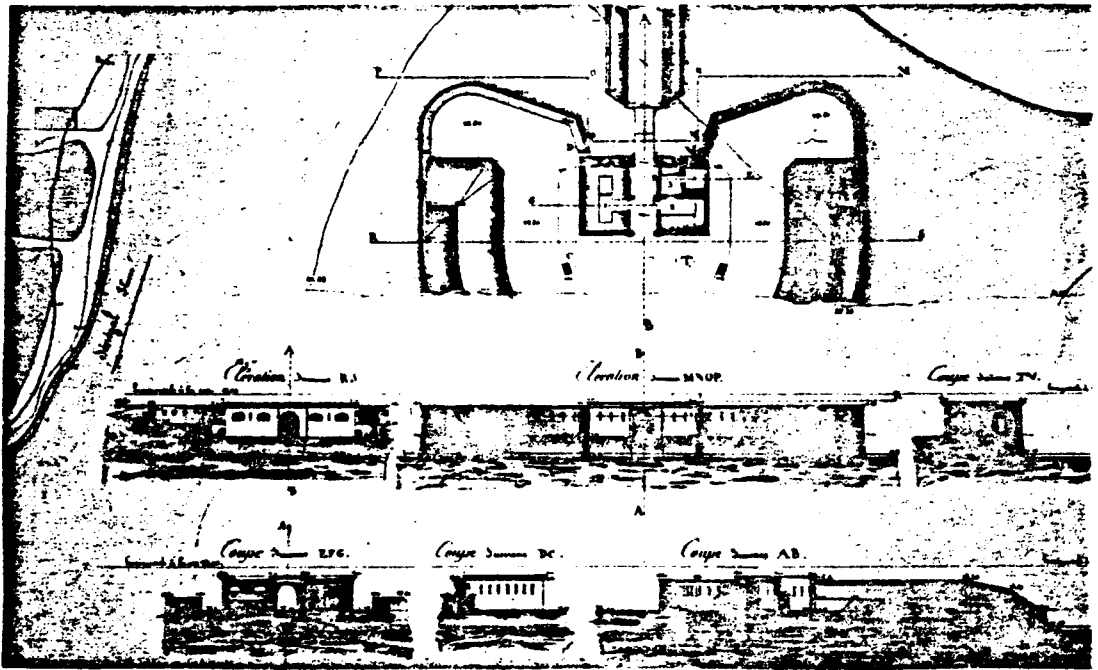
Ce terre plein entouré de maisons particulières et des murailles en ruine du fort sera remplacé par une place aux formes ordonnées, définie par deux casernes par la façade de l'hôtel du gouvernement et la rive du fleuve. Un nouvel espace administratif et militaire sera ainsi constitué et se substituera à l'espace fermé du fort. Cette transformation des lieux de représentation du pouvoir témoigne de l'évolution de ses modes d'exercice; les autorités ne s'isolent plus derrière des murailles mais s'affichent dans le comptoir; l'idéal du château-fort ou du navire a disparu.

### **Hygiène et construction**

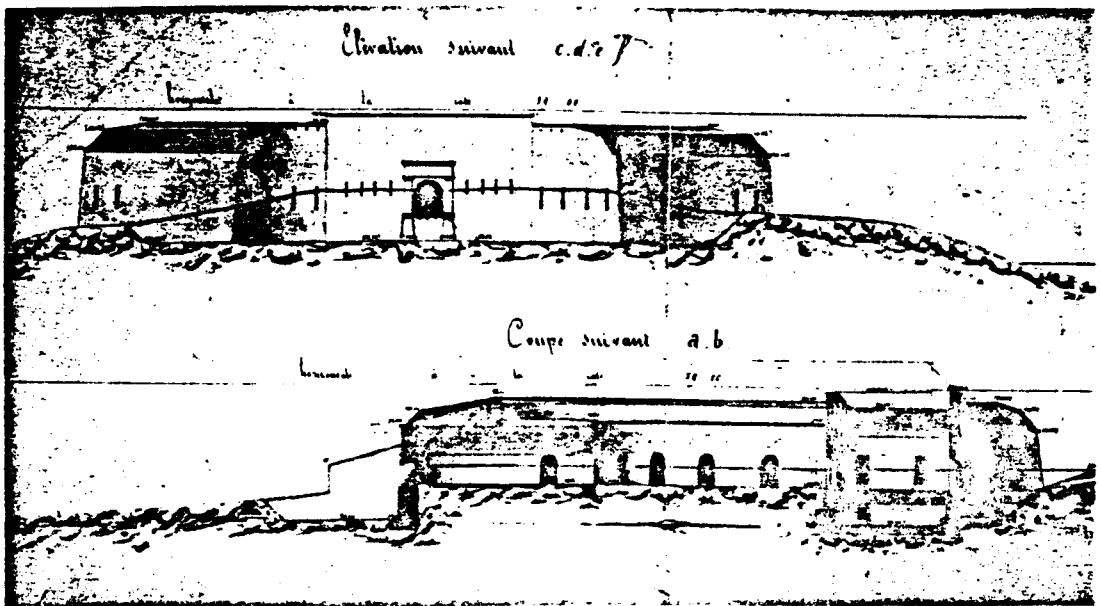
La dispersion spatiale des activités s'accompagne d'une production de nouvelles formes architecturales adaptées à ces fonctions. Au fort aux formes irrégulières, bâti avec le temps sans qu'un plan directeur n'ordonne sa construction, se substituent des édifices dont les plans ne résultent plus de l'initiative des services locaux. Les plans sont ceux en vigueur pour les édifices militaires en France; pour les casernes, le Génie reprend ceux utilisés pour Cayenne et l'île Bourbon, (la Réunion). Les batteries qui n'ont qu'une fonction de défense ont les mêmes caractéristiques que celles édifiées à la même époque en France (42-43). Quant aux casernes, elles se distinguent par les galeries séparant les pièces d'habitation de l'extérieur et servant de circulation. Cet espace évite l'exposition directe au soleil et assure une meilleure ventilation. Ce principe n'est pas nouveau : on le remarque dans l'architecture coloniale du XVI<sup>ème</sup> siècle en Amérique Latine mais aussi dans les maisons particulières d'Espagne ou d'Italie.

Son application à Saint Louis témoigne du projet social des gouvernants. En construisant des habitations publiques plus confortables mais plus onéreuses, l'administration locale souhaite favoriser la résidence permanente des représentants de l'autorité royale et de ses employés dans la colonie, tout en évitant qu'il

PROJETS DE BATTERIES POUR SAINT-LOUIS -1849



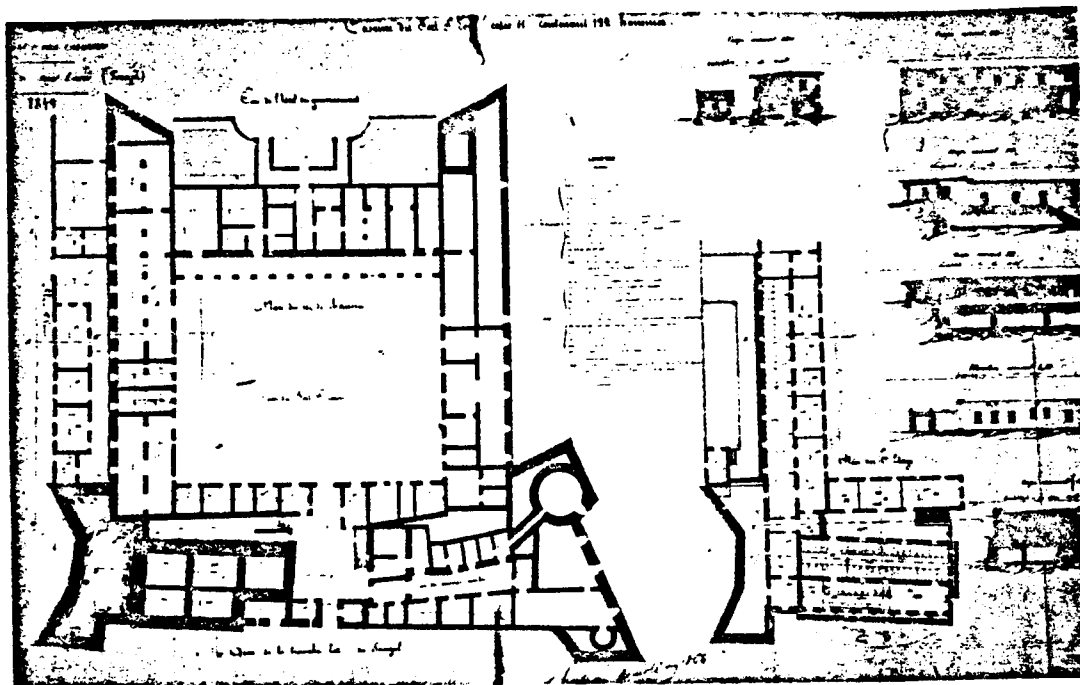
42



43

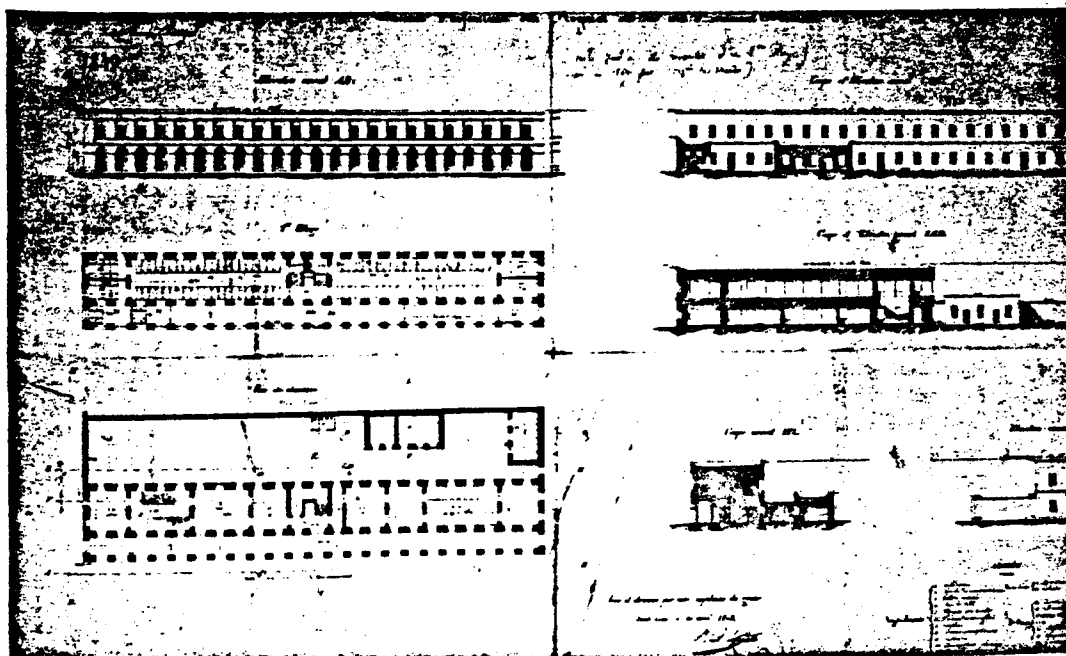
PROJET DE CASERNES A SAINT-LOUIS EN 1849

atlas des batiments militaires



44

refection d'une aile du fort



45

caserne rogniat sur la place

adoptent les pratiques des Saint Louisiens. Les militaires dans les casernes doivent devenir des modèles de la civilité bourgeoise.

Le phantasme de discipliner la population, notamment en organisant ses lieux de résidence et d'activité, est loin de se réaliser. Il se manifeste surtout dans l'imaginaire de quelques gouvernants avides d'ordre qui tentent de reproduire des principes édictés en Europe; mais leur application leur échappe. Les épidémies, les incendies, les inondations, la chaleur n'incitent guère les Européens à respecter les disciplines inventées pour les cités minières. En outre, la faible activité économique ne rend pas particulièrement urgent l'application des réglementations inventées pour développer la productivité; l'histoire de la construction des bâtiments témoigne des difficultés à imposer de nouvelles normes.

Nous ne rapporterons pas toutes les questions posées par les services du Génie concernant les édifices militaires dans les comptoirs. La bureaucratie militaire semble une des plus tatillonnes qui soient et il serait fastidieux de décrire dans le détail tous les projets de batterie, de caserne, dessinés et continuellement modifiés pour Saint Louis. Malgré la faible importance stratégique de ce lieu, les réglementations et les procédures sont identiques à celles de n'importe quelle place militaire : dans de longues notes sont discutés aussi bien la nature des matériaux employés que l'emplacement de la cage d'escalier. Ces détails, en outre, ne mettent pas particulièrement en valeur l'intérêt des ingénieurs du Génie pour la construction mais plutôt leur routine et leurs habitudes à reproduire les mêmes litanies sans se soucier du contexte local. Plutôt que de favoriser la recherche de solutions adaptées aux conditions économiques, climatiques et sociales, ces bureaucrates manifestent un plaisir douteux à rappeler les normes existantes concernant les différents types de bâtiment et à souligner la non conformité des édifices construits.

Aussi nous ne retiendrons de cette prose ennuyeuse et pléthorique que les quelques problèmes que soulève la spécificité de ces sites en matière d'organisation de l'espace. Il reste que ces interrogations ne constituent alors qu'une part infime, voire négligeable dans leurs incidences réelles, des volumineux dossiers concernant l'édification de bâtiments militaires.

Le projet de résidence permanente des troupes nécessite une réduction de leur taux de mortalité. Aussi les militaires recherchent-ils des méthodes pour assainir ces comptoirs où les épidémies de fièvre jaune et le paludisme éliminent chaque année plusieurs dizaines voire des centaines d'Européens. Ne connaissant pas la cause de ces maladies, les médecins imaginent que les miasmes responsables des fièvres sont véhiculées par l'air stagnant et par l'eau qui deviennent des éléments suspects et à contrôler au même titre que les moeurs des africains.

La question de l'approvisionnement en eau est essentielle dans cette île de plus de dix mille habitants, privée de sources. Les autorités font édifier des citernes, mais celle-ci restent peu nombreuses et les habitants qui possèdent rarement des citernes privées utilisent généralement l'eau du fleuve, soupçonnée par les médecins d'être porteuse de maladies.

Pour protéger son personnel, le Génie entreprend lors de la construction de bâtiments, d'édifier des citernes réservés aux militaires. Dans la caserne construite en 1830, le sous sol est partiellement occupé par un réservoir. Si cette pratique améliore partiellement l'hygiène, elle instaure un nouveau type de distinction: seuls les employés du gouvernement peuvent boire cette eau potable. Cet élitisme prôné au nom de l'utilité de cette frange de la population, souligne la volonté de privilégier un groupe qui auparavant ne bénéficiait pas de ce service particulier. En apportant des améliorations réservées à certains, le pouvoir tend à consolider son assise mais souligne aussi ses desseins. Ces mesures sont perçues par la population comme l'expression d'un favoritisme et ne font que renforcer sa méfiance voire son opposition vis à vis de cette nouvelle instance.

Les modes de construction des casernes de Saint-Louis rendent comptent aussi des préoccupations hygiénistes. Aux toits de chaume qui laissent passer l'eau lors de fortes pluies, se substituent des toits terrasse en terre assurant une meilleure isolation et réduisant les



risques de propagation des incendies. La construction de galerie et des pièces ouvertes sur les deux côtés favorise les courants d'air et évite que l'"air miasmatique" ne stagne dans les habitations. Ces principes sont cependant coûteux et ne sont pas appliqués dans tous les bâtiments et de manière uniforme. Seules certaines pièces sont précédées de ces galeries, généralement celles habitées par les troupes européennes qui ne sont pas mélangées aux troupes indigènes, par crainte de contamination des maladies mais aussi des vices. Leurs lieux d'habitation sont distincts et témoignent des hiérarchies désormais fondées sur la race. Si certains métis peuvent cotoyer les européens, les noirs sont cantonnés entre eux et habitent les lieux considérés comme les moins confortables et les plus malsains, généralement les rez de chaussées qui bénéficient rarement de galerie. Cette distinction prend comme support les moeurs des noirs; cette population est jugée incapable de respecter les réglementations sanitaires. Dans cette optique, il est insensé d'investir financièrement dans des habitations plus saines que les pratiques des habitants réduiraient à néant. Au nom du particularisme des moeurs, les Européens légitiment le droit de loger certaines populations dans des lieux ne présentant pas le même confort. En outre, ce discours s'appuie sur l'idée de la plus grande résistance des noirs : dans la mesure où ils ont toujours vécu et survécu dans ces conditions il n'est pas utile de les protéger.

Ces prescriptions qui organisent certains espaces d'habitation et qui proposent de nouveaux paysages architecturaux - colonnades des galeries, grandes ouvertures, toits plats favorisent la discrimination raciale. Celle-ci ne s'applique alors qu'à l'intérieur de certains espaces, essentiellement les casernes, mais elle ira en s'étendant et deviendra peu à peu un principe structurant non plus seulement des espaces intérieurs d'habitation mais de l'ensemble de l'espace urbain.

### **Principes et réalités**

A ces réglementations qui préfigurent l'ordre colonial, s'opposent de nombreux récits qui témoignent de leur difficile application.

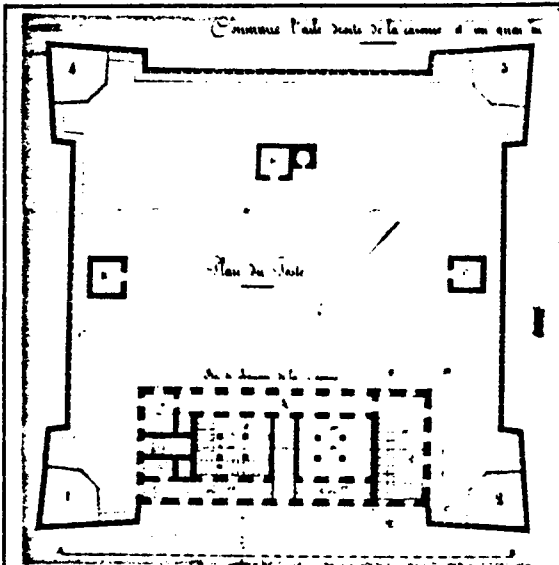
sent de nombreux récits qui témoignent de leur difficile application.

Si le projet de caserne sur la place du gouvernement est finalement retenu, ce bâtiment rapidement ne suffit pas à accueillir l'ensemble de la troupe. Certains soldats sont toujours logés à l'intérieur du fort et d'autres habitent des maisons louées à des particuliers. La réunion des militaires en un seul lieu ne se produit pas. La deuxième caserne qui doit faire face à la première, tarde à être construite et le paysage ordonné de la place n'existe encore que sur les plans. La gestion des crédits destinés à la construction de bâtiments militaires n'est pas nécessairement coordonnée avec l'accroissement de cette population. Aussi les autorités locales en attendant la venue d'éventuels crédits doivent trouver des solutions de fortune pour accueillir ces soldats : souvent, les officiers se plaignent du trop grand nombre d'habitants dans ces casernes qui rend inefficace l'application des mesures disciplinaires : les pièces d'habitation accueillent une population trop nombreuse pour réduire les promiscuités productrice de désordre.

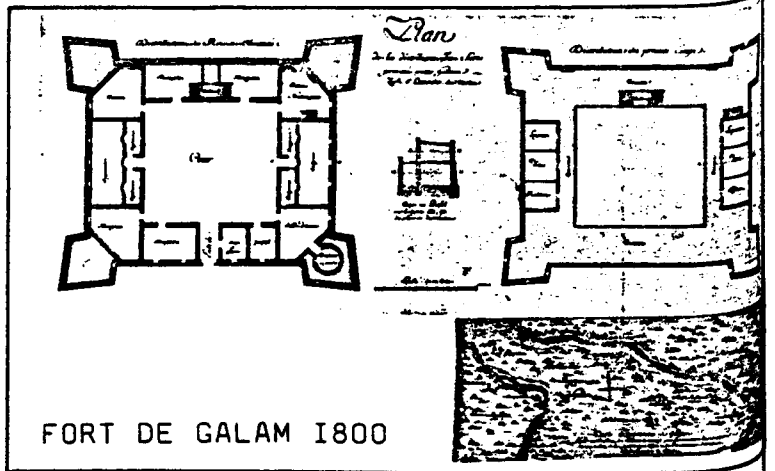
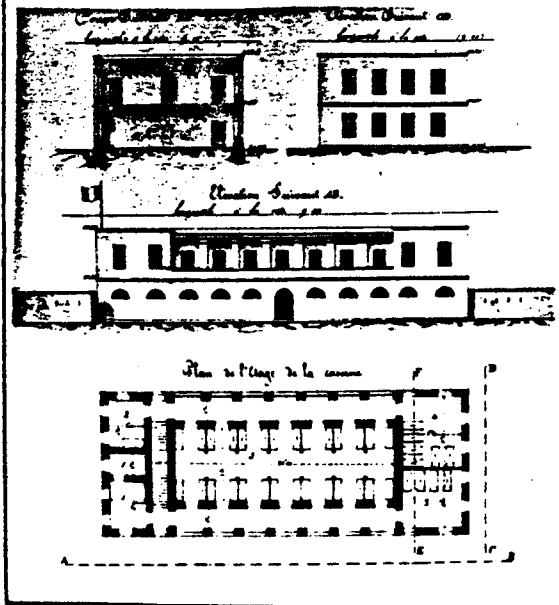
Enfin, la construction satisfait rarement aux projets initiaux. Quelques années après sa construction, les murs de la première caserne se lézardent et le toit se fendille; l'eau s'infiltré à l'intérieur du bâtiment, inonde certaines pièces et ronge les structures en bois. En 1840, une étude sur les bâtiments militaires de la colonie indique que les fondations de la caserne sont mal construites et risquent de provoquer l'effondrement de certains murs; de plus de nombreuses poutres risquent de s'écrouler en raison de l'humidité. Quant au toit, sous l'effet conjugué du soleil et des pluies, il se désagrège. Afin simplement de conserver l'habitabilité de ce bâtiment, il est nécessaire de refaire les crépis, de reconstruire certains murs, de renforcer les fondations et de changer de nombreuses poutres. Ce mauvais état de la construction qui nécessite d'importants travaux d'entretien engloutit une grosse proportion des crédits relatifs à la construction et retarde d'autant l'édification des nouveaux bâtiments.

Au milieu du siècle, malgré les efforts de l'administration, les conditions de vie dans les comptoirs ne se sont guère modifiées : les épidémies continuent de décimer la population et les bâtiments construits selon les normes européennes s'avèrent souvent plus incon-

46 POSTES FORTIFIES LE LONG DU FLEUVE SENEGAL

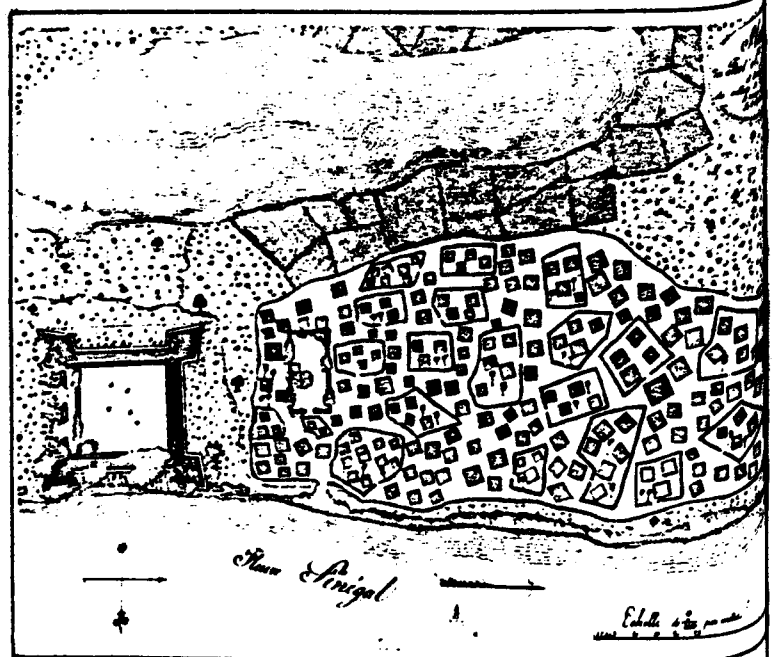


DAGANA 1850



FORT DE GALAM 1800

SAINT JOSEPH 1820



fortables et plus mal sains que les cases des Africains.

En outre, la réorganisation du système défensif de l'île provoque de nombreuses réactions de la population civile : les sites des batteries sont contestés par certains habitants qui craignent que leur domicile ne devienne une cible; d'autres se plaignent de la présence de la poudrière dans l'enceinte du fort, son explosion pouvant détruire de nombreuses habitations; mais son déménagement est sans cesse remis en cause par d'autres Saint-Louisiens qui refusent son l'installation à proximité de leurs logements. Quant à son déplacement dans une partie de l'île non habitée, il est refusé par l'administration pour des raisons stratégiques : cet isolement ne pourrait être compensé que par la construction d'un poste de garde. Ces difficultés d'intervention suscite des retards des statu-quo, des demi-mesures voulues transitoires, mais qui s'éternisent et qui provoquent des transformations parfois plus néfastes que la situation existante. De ce fait, les instances de pouvoir apparaissent aux yeux de la population locale comme faibles et malfaisantes. Celle-ci continue à organiser sa vie sociale sans tenir compte des décisions du gouvernement.

Les nouveaux modes de défense du comptoir témoignent de l'évolution des objectifs de l'administration. Si quelques batteries suffisent désormais à repousser l'ennemi extérieur, des casernes, des prescriptions hygiéniques sont nécessaires pour tenter de réduire les ennemis intérieurs. Protégé de par son caractère insulaire de toute attaque impromptue, devenu de par l'économie qui s'y développe un lieu attractif, le comptoir doit désormais lutter contre les habitudes des Saint Louisiens pour devenir un espace domestiqué selon les règles de la société civile occidentale.

Cette entreprise qui vise à discipliner la population, commencée maladroitement au début du XIX<sup>e</sup> siècle sera menée avec d'autres moyens bien plus coercitifs à partir du milieu du siècle sous la direction d'un nouveau gouverneur, Faidherbe : il n'hésitera pas à recourir à la violence pour contrôler cette population indisciplinée. A l'oeuvre de conquête territoriale qui inaugure un nouveau type de domination sur des populations de l'intérieur du continent, s'ajoute son travail, moins connu, de domestication de la population des comptoirs.

## EQUIPER

L'autorité du gouvernement tente de se manifester par un nouvel ordre spatial, par des réglementations et par des lieux de représentation. L'originalité de la société civile est aussi de proposer de nouveaux services publics où la population s'initie sans le savoir à de nouvelles règles de sociabilité. Elle apprend à respecter les autorités qui s'expriment dans des formes apparemment moins contraignantes que celles de la société féodale et religieuse. L'hôpital général, l'asile, l'école et la prison constituent les lieux privilégiés de cet apprentissage en Europe (cf les travaux du CERFI). En Afrique, on retrouve les mêmes logiques plus ou moins adaptées au contexte local: Faible encadrement administratif, conditions climatiques, confrontation à des populations aux moeurs peu connues, système économique particulier.

### Les établissements religieux

Si la présence de prêtres est attestée dans les comptoirs dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, ceux ci sont souvent aussi des négociants d'esclaves et leur oeuvre de christianisation reste limitée. La quasi totalité de la population est musulmane; seule une minorité de blancs et de métis sont théoriquement catholiques. Une pièce du fort sert alors d'église où la population ne se presse pas pour prier. Cette absence de religion dans les comptoirs est sévèrement critiquée en France. Pour combler à ce manque, sont envoyés à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle non plus des prêtres isolés mais des représentants de congrégations religieuses dotés d'un idéal d'évangélisation et non de commerce.

Ces religieux louent puis font édifier des maisons à Saint Louis appuyés par le gouvernement local qui trouve dans ces hommes une main d'oeuvre peu coûteuse et motivée pour redresser la morale des habitants. Sous leur impulsion les habitants catholiques de Saint Louis se cotisent pour bâtir une église qui ne soit plus simplement une pièce louée à un particulier. Le bâtiment construit en briques est inauguré en 1828. Première église d'Afrique de l'Ouest, elle est aussi un des premiers bâtiments publics batis hors de l'enceinte du fort. Elle est

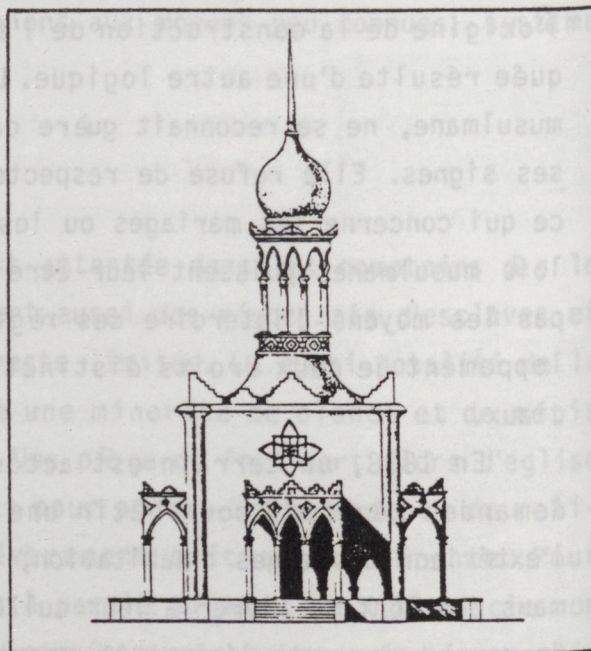
cependant située face à celui-ci dans le quartier sud considéré comme le quartier des chrétiens. Son architecture rappelle en de plus petites proportions d'autres édifices religieux édifiés à la même époque en France. Sa monumentalité ne s'exprime pas par un grand volume, les matériaux utilisés ne le permettent pas, mais par des colonnes et une avancée d'inspiration néo-classique. Le dessinateur de l'administration tente de produire des signes de grandeur, destinés à marquer le paysage du comptoir et à susciter un peu plus de ferveur chez ses habitants.

Si les congrégations religieuses installées depuis peu, sont à l'origine de la construction de l'église, la construction d'une mosquée résulte d'une autre logique. La population de l'île en majorité musulmane, ne se reconnaît guère dans la religion catholique et dans ses signes. Elle refuse de respecter le droit français, notamment en ce qui concerne les mariages ou les successions et revendique que les lois musulmanes puissent leur être appliqués. Le gouvernement n'ayant pas les moyens d'interdire ces règles les tolère et utilise le développement de deux droits distincts pour renforcer les clivages sociaux.

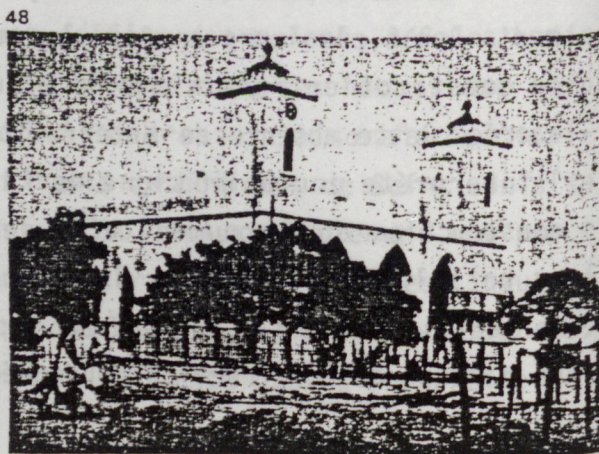
En 1838, un terrain est accordé aux musulmans, à la suite de demandes répétées pour bâtir une mosquée. Le terrain est situé à l'extérieur des zones d'habitation, dans le nord de l'île. Les musulmans pourront se livrer à leur culte mais dans un lieu excentré, hors du regard des catholiques. La concession d'une parcelle est cependant conditionnée à sa mise en valeur, à savoir la construction d'un bâtiment. Après plusieurs années, les musulmans n'ont toujours pas édifié de construction mais n'ont fait que tracer sur le sol une enceinte sacrée. Cette absence de matérialité ne plaît pas aux gouvernants qui l'interprète comme un signe de fainéantise. Aussi imposent-ils la construction d'un monument afin de mettre en valeur leur "tolérance" et ce sol "inexploité". La logique de construction d'un espace urbain ne peut se suffire de tracés sur le sol mais doit pour se matérialiser se marquer de constructions ordonnées.



EGLISE ET MOSQUEE  
DE SAINT-LOUIS



47 projet de mosquée à Saint-Louis du Sénégal vers 1820



48

Plusieurs plans sont dessinés par le service des ponts et chaussées. Le premier (53) reprend des éléments architecturaux très hétéroclites : De forme carré le bâtiment est dominé par une coupole "arabo-byzantine", et entourée de colonnades et d'arches plutôt gothiques. Cette hétérogénéité souligne l'incapacité des Européens à saisir cette pensée religieuse et ses modes d'expression; ils ne peuvent que composer un paysage réunissant de manière arbitraire des signes religieux aperçus dans différentes cultures. Ce projet n'est cependant pas retenu; le bâtiment finalement édifié entre 1844 et 1847 par les musulmans suit les prescriptions d'un plan dessiné par les Ponts et Chaussée qui est une réplique à plus petite échelle de l'église (54). Les clochers deviennent des minarets; les signes de l'islam se limitent à des arcades et à des embryons de coupoles posées au sommet de chaque tour, éléments repris à l'architecture d'Afrique du Nord. Les Européens ne peuvent trouver dans l'architecture locale, des signes identifiables. Les cases de paille, les maisons de terre de petite taille, ne peuvent en aucune manière susciter un quelconque intérêt; ces formes spatiales ne sont interprétées que comme des expressions de la primitivité des moeurs des noirs et ne sauraient être valorisées.

### Les écoles

Le rôle des congrégations religieuses ne se limite pas à l'évangélisation. Elles organisent aussi l'instruction des enfants catholiques. Ce domaine n'est alors assuré par aucune autorité particulière; il semble superflu d'éduquer les populations locales. Le gouvernement ne veut pas dépenser ses rares ressources à cette oeuvre dont il voit mal les bénéfices. Le personnel africain employé ne se charge que des tâches de domesticité ou de manoeuvres. Seuls les religieux dans leur idéal chrétien s'attachent à éduquer les enfants de leurs ouailles en espérant moraliser ainsi la place et réduire l'influence de l'islam. Les bénéficiaires de cette entreprise sont surtout les métis, déjà christianisés qui envoient leurs enfants dans ces écoles. La première est fondée en 1826, elle accueille quelques dizaines d'enfants et est installée dans une boutique louée à un



marchand.

En 1831, l'instituteur critique l'état de ce local et souhaite des améliorations tout son déménagement. Sa petite taille ne permet pas de recevoir un grand nombre d'élèves; la pièce est en outre mal aérée et la cour n'est pas isolée. L'augmentation de la demande entraînera l'ouverture de nouvelles classes situées généralement dans des magasins ou entrepôts loués à des particuliers. N'ayant pas les moyens de construire des locaux spécifiques, les religieux se contentent d'ouvrir des fenêtres et d'élever quelques murs pour transformer ces pièces en salle de classe.

Ce n'est qu'en 1847, que les autorités créeront de leur propre initiative des écoles destinées à former un personnel auxiliaire, notamment des interprètes afin d'établir des relations plus faciles avec les populations avoisinantes. La nécessité d'ouvrir sur l'extérieur l'économie des comptoirs et d'associer les populations à la mise en valeur de ces territoires se traduit par la production de cette école appelée "des otages ou des fils de chefs". Y sont initiés aux moeurs européennes, les enfants des souverains voisins afin qu'à leur retour dans leur contrée, ils deviennent les artisans des traités de "protectorat" permettant d'accroître les échanges commerciaux.

Ne pouvant, faute de moyens militaires et financiers, conquérir ces territoires afin de détruire les barrières douanières, les gouvernements recherchent des solutions négociées et espèrent atteindre leurs buts en domesticant par l'école les enfants des souverains.

Les écoles de ces comptoirs qu'elles soient dirigées par des religieux ou des laïcs, ont pour fonction d'initier les Africains dignes d'intérêts, fils de négociants ou de chefs, à la civilisation occidentale, afin de favoriser le développement de la religion et du commerce. Néanmoins ces objectifs connaissent un inégal succès. Si les métis souscrivent à ce projet et tentent ainsi de se rapprocher des blancs, les populations noires des comptoirs ne sont pas concernées; quant aux fils de chefs, otages retenus de force dans ces pensionnats, peu nombreux sont ceux qui adhèrent à ces nouvelles règles sociales, enseignées par des militaires aux méthodes pédagogiques musclées. La

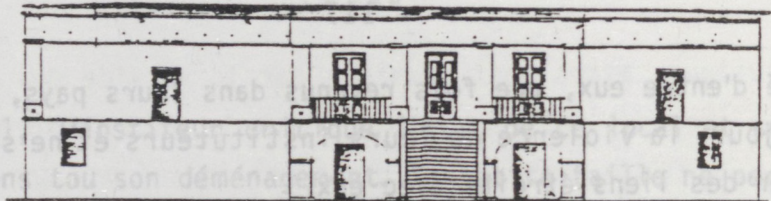
majorité d'entre eux, une fois revenus dans leurs pays, retiennent de leur séjour. la violence de leurs instituteurs et ne souhaitent pas conserver des liens étroits avec eux.

### **Le tribunal**

La construction d'un palais de justice (55) en 1841 témoigne de la volonté des autorités de matérialiser dans un édifice le lieu d'exercice de la justice française. Situé dans le quartier nord au milieu d'habitations des Africains ce bâtiment symbolise le droit nouveau. Celui-ci se manifeste à travers certains rituels ne pouvant exister que dans un espace adapté. La volonté d'étiquette et de grandeur se lit dans la composition spatiale. Le visiteur pénètre d'abord dans une cour puis monte un escalier, il atteint ainsi l'étage où sont situés les salles d'audience et attend dans des galeries aérées. Quant au personnel qui loge dans d'autres salles du bâtiment; il accède à la salle d'audience par d'autres circuits.

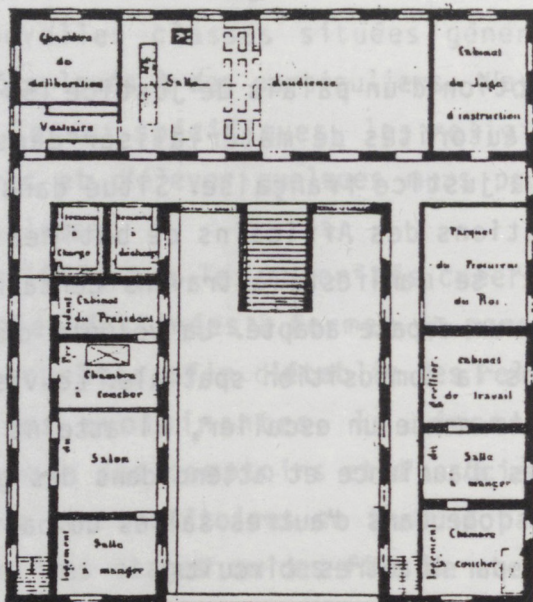
Ces principes ne sont pas originaux; ils organisent la majorité des palais de justice en France qui sont généralement bien plus complexes que ce bâtiment. Son originalité réside simplement dans son existence qui semble inutile à beaucoup. N'y sont traités que les conflits entre Européens ou entre ceux-ci et les Africains; les conflits au sein de la population africaine, les plus nombreux ne relèvent pas de cette juridiction. Aussi, certains critiquent le gaspillage d'argent et considèrent qu'une simple pièce dans l'hôtel du Gouverneur suffit amplement. Malgré ces critiques, les autorités insistent pour faire édifier cet espace symbolique, sa grandeur (relative) est censée exprimer la force du bon droit.

Le local du tribunal musulman ne bénéficie pas d'un tel investissement; il est situé dans un ancien local commercial : les salles de vente et les magasins sont transformées en salles d'audience sans modification particulière.



projet 1841 49

1° étage



PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-LOUIS



50 état actuel après réhabilitation



### Autres équipements

A ces bâtiments repérables par leur volumétrie s'ajoutent d'autres équipements aux dimensions plus modestes et aux fonctions moins glorieuses mais qui témoignent aussi de l'intervention du gouvernement dans les affaires de la cité.

La direction du port et le magasin général dépendant du gouvernement sont à plusieurs reprises agrandis et permettent de stocker une quantité de plus en plus élevée de marchandises; Ces bâtiments bordés d'un quai constituent un embryon d'infrastructure portuaire qui facilite le stockage et le débarquement des produits. Grâce à cet équipement, certaines marchandises sont contrôlées, voire imposées par l'administration. Celle-ci tente de renforcer son rôle économique mais reste encore concurrencée par les commerçants privés qui utilisent les berges de l'île comme port.

Dans un autre domaine, au nom de la salubrité publique, l'abatage et la vente des bêtes est interdite à l'intérieur de la ville. A cette occasion, l'administration fait édifier une nouvelle boucherie et un abattoir de plus grande taille où tous les animaux comestibles théoriquement transitent.

Des casernes sont élevées à l'intérieur de la ville afin d'éviter que les soldats ne reviennent le soir habiter dans leur famille. Ces bâtiments parfois édifiés en matériaux locaux, sont moins confortables que ceux destinés aux Européens, mais ils conservent, les mêmes principes d'ordonnancement spatial.

Enfin, un commissariat de police est créé et la prison est reconstruite. Celle-ci s'avérait si dangereuse en raison de son humidité permanente que les prisonniers préféreraient le travail forcé plutôt que d'y être enfermés.

La majorité de ces opérations, quand elles n'ont pas une signification économique immédiate, ne sont généralement pas présentées comme des "interventions politiques" mais sont prônées au nom de la salubrité publique. Comme en Europe, celle-ci devient l'argument de l'administration pour légitimer son intervention.

En 1822, les services de santé de Saint-Louis sont réorganisés. A cette occasion, de nombreuses réglementations surgissent, concernant

notamment le nettoyage des rues, l'interdiction d'y déposer des ordures ou des productions encombrantes. A ces textes s'ajoutent de nombreux projets d'agrandissement de l'hôpital où se cristallise cette pensée hygiéniste. Aussi avons nous tenter d'en reconstituer l'histoire dans son détail.

### L'hôpital

Ce type d'équipement est le plus ancien dans les comptoirs. Dans les premiers forts certaines pièces sont aménagées à cet effet. La violence des épidémies rend nécessaire l'isolement des malades pour réduire les risques de contamination.

L'originalité de cet équipement en Afrique est d'être réservé initialement aux militaires. Il ne s'agit pas d'un hôpital général accueillant les indigents et les malades, mais d'un espace destiné à améliorer la santé d'une population que les gouverneurs veulent privilégier, tant elle est peu nombreuse et particulièrement indispensable.

Ce principe d'intervention réservé à une minorité, remarqué aussi dans d'autres domaines (foncier par exemple) est une caractéristique de la pensée de gouvernants et demeure tout au long de l'histoire du colonialisme. Contrairement à l'Europe, où, peu à peu, les services sont étendus à un nombre de plus en plus élevé d'usagers dans ces pays, l'appareil d'Etat use constamment de sa capacité d'intervention pour favoriser des groupes sociaux particuliers sans chercher à en étendre le nombre. Les interventions, notamment en matière d'aménagement sont réservées aux populations utiles ou destinées à réduire les pouvoirs des populations gênantes.

A la fin du XVIIIème siècle, il est cependant difficile de qualifier d'hôpital les quelques pièces destinées à cet usage. Golberry en 1787 décrit ainsi l'hôpital de Saint-Louis.

"...Il était insuffisant, mal construit, trop serré et trop borné. Des salles basses où les malades souffraient excessivement de la chaleur surtout pendant la saison des pluies qui est la saison des maladies; des magasins beaucoup trop petits et trop bas, une cuisine mal disposée, un laboratoire où le distillateur étouffait de chaleur et pouvait

à peine se retourner, quelques salles qui pouvaient ensemble contenir soixante lits, une seule chambre pour un seul chirurgien, une pharmacie misérable, un très petit cabinet pour le directeur de l'Hôpital et d'autres inconvénients encore..."

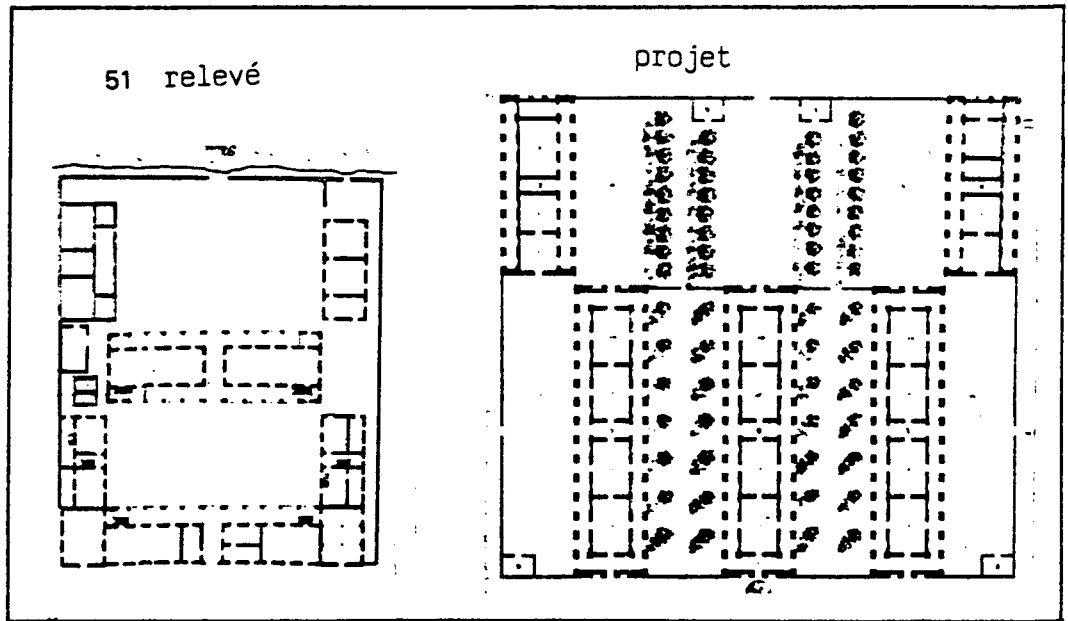
D'autres visiteurs et les gouverneurs insistent eux aussi sur son mauvais état et souhaitent la création d'un nouveau bâtiment mieux adapté à cette fonction. Ni les pièces du fort, ni la maison louée à des particuliers ne suffisent pour accueillir et isoler les malades. Ces remarques aboutissent à la désaffectation des pièces réservées à cet usage dans le fort et à la concentration de ces activités dans un bâtiment (51) situé le long du fleuve dans le quartier sud (dont la présence est notifiée sur une carte de 1770).

En 1819, le gouverneur suggère de l'agrandir afin d'y accueillir deux cents lits mais ce projet (53) est refusé par le ministère car jugé trop coûteux comme l'est l'autre projet réalisé à la même époque qui suggère de déplacer cet établissement dans le nord de l'île, alors peu peuplé. Celui-ci proposait ce site afin d'éviter que les miasmes maléfiques venant de l'hôpital, ne soient diffusés dans les quartiers d'habitation. Il prévoyait la construction de bâtiments isolés, parallèles les uns aux autres, destinés chacun à accueillir un certain type de population (officiers, sous officiers...) et un certain type de malades (fiévreux, dysentériques...), résidant dans les étages considérés comme plus sains. Les rez-de-chaussées des édifices servaient de magasins et pouvaient recevoir en période d'épidémie des malades supplémentaires. Des galeries devaient entourer les salles les protégeant ainsi du soleil, mais leur coût amena les militaires à différer leur construction, même dans la conception du projet. Ces quelques modes d'aménagement de l'espace sont la reproduction de ceux en vigueur en Europe, exceptées les galeries. Ils resteront longtemps valides dans les colonies comme en témoignent les hôpitaux de Dakar ou de Bamako construits au XXème siècle toujours selon ce modèle.

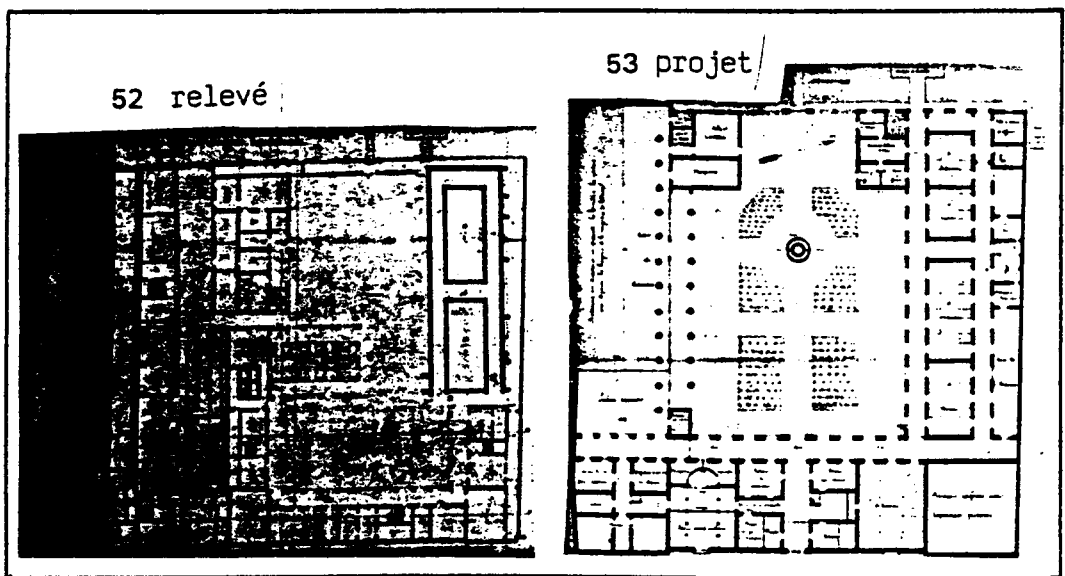
Ce n'est qu'en 1826 qu'un projet d'agrandissement partiel est accepté : il prévoit la démolition d'un pavillon, la construction d'une cuisine, d'un office et la création d'un quai afin d'éviter les inondations. La proximité de ce bâtiment avec le fleuve permet d'éva

HOPITAL DE SAINT-LOUIS

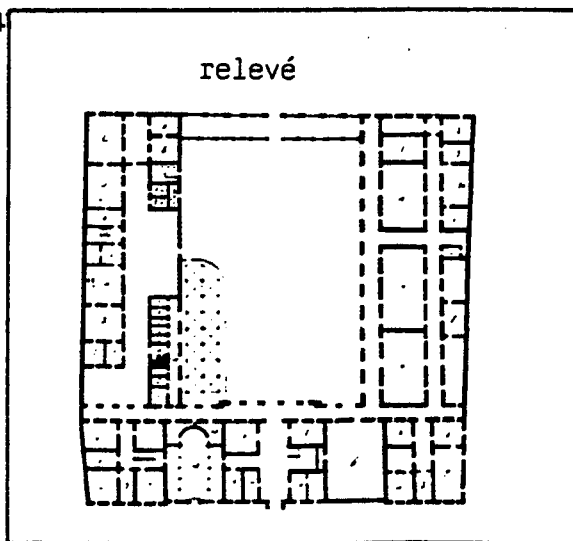
1821



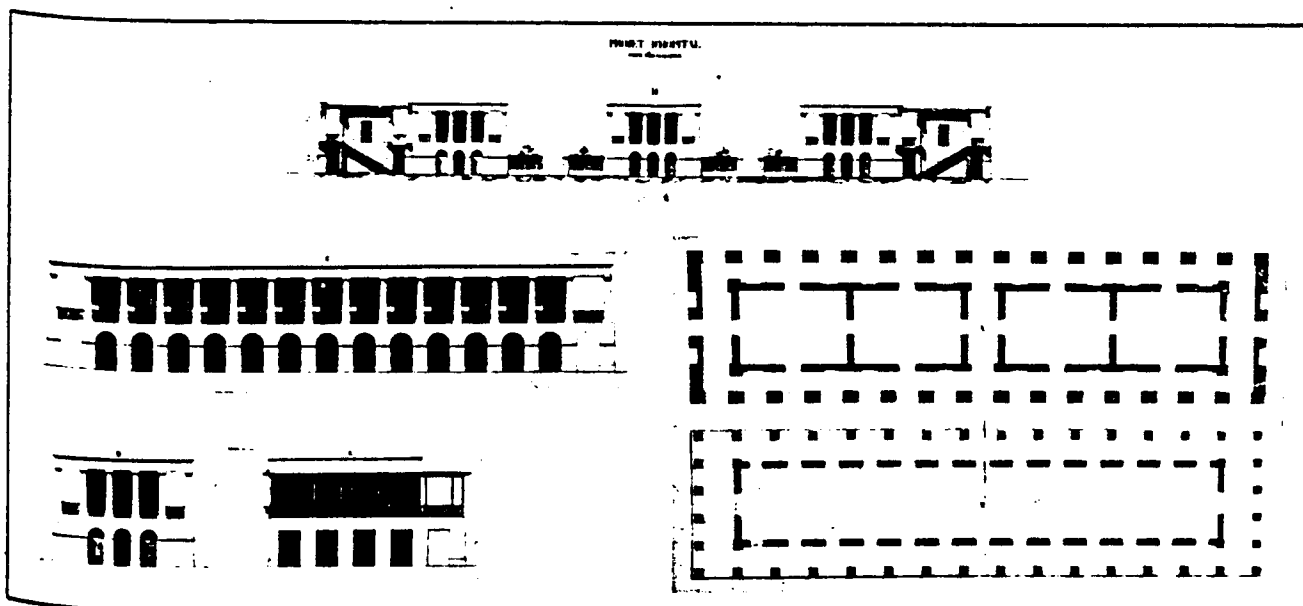
1851



1874

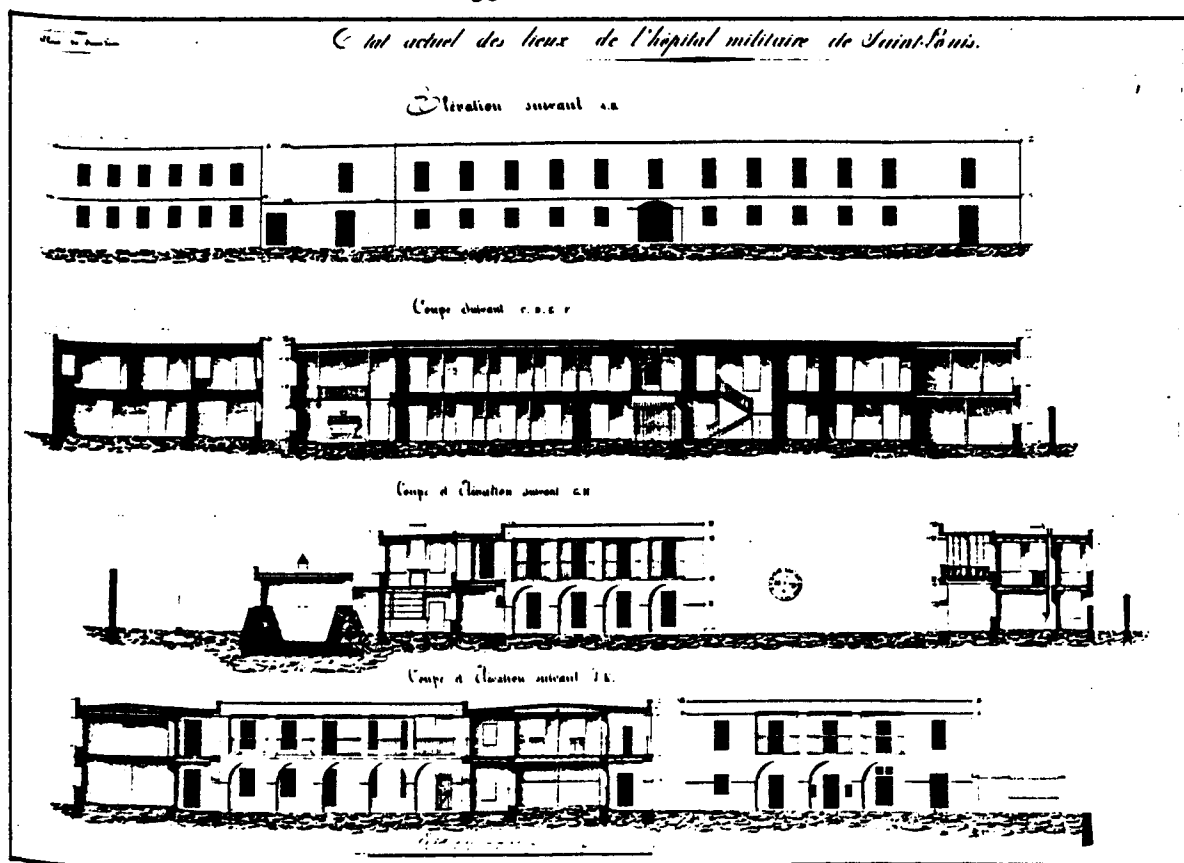


HOPITAL DE SAINT-LOUIS

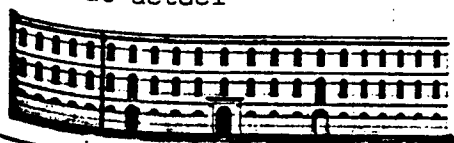


55 projet de 1821

56 relevé en 1851



façade du projet de 1851  
et état actuel





cuer les cadavres directement par voie d'eau, sans avoir à traverser, et à contaminer la ville. En 1829, un projet de logement pour officiers malades (afin de ne pas les mélanger aux simples soldats) et de clôture (afin d'éviter les va-et-vient incessants entre l'hôpital et l'extérieur) sont présentés au ministère.

Le service de santé de la colonie adresse à cette occasion au gouverneur un rapport qui illustre les problèmes d'aménagement et d'hygiène existant à cette époque :

"L'hôpital de Saint-Louis consiste en deux principaux corps de logis pouvant contenir 155 lits plus une infirmerie de 8 lits, mais la disposition vicieuse des chambres des officiers a fait adopter un projet dont l'exécution portera à 175 le nombre de lits, non compris ceux de l'infirmerie destinés aux noirs atteints de maladies graves. L'hôpital de Saint-Louis est à la fois hôpital militaire, hôpital civil et hospice de bienfaisance... Un bassin construit en 1820 dans l'enceinte de la pharmacie renferme aujourd'hui plus de 400 000 sangsues; ce bassin est une acquisition d'autant plus précieuse que la forme qui lui a été donnée permet de conserver sans mélanges les sangsues vierges et celles qui ont déjà servi".

Le rapport indique aussi que 800 à 900 malades sont accueillis par an et remarque la faible qualification du personnel. Peu nombreux sont les candidats à cette époque désirant exercer en Afrique. Les maladies soignées sont essentiellement la fièvre jaune, la variole, les dysenteries, la malaria, les maladies vénériennes et le scorbut.

L'augmentation de la population saint-louisienne et notamment de la garnison pousse les autorités à envisager l'agrandissement de l'hôpital qui ne peut plus recevoir tous les malades. En 1841, sont achetés le terrain et la maison qui jouxtent l'hôpital; ce bâtiment permet d'accueillir une quarantaine de malades. Plutôt que de bâtir de nouveaux édifices coûteux, l'administration utilise les ressources locales en louant et en achetant des bâtiments privés qui changent de fonction. Cette transformation d'affectation ne se traduit pas par une modification de l'organisation spatiale. L'important est alors de loger des individus malades et de les isoler du reste de la population.

Néanmoins ces solutions de fortune ne suffisent plus. En 1851, un nouveau projet d'agrandissement de l'hôpital est présente au Minis-

tère, qui juge ces dépenses trop coûteuses; néanmoins il l'accepte mais les crédits ne sont débloqués que petit à petit et les travaux traînent, d'autant plus que le corps du Génie, responsable du projet décide pour rendre le bâtiment plus solide d'importer des matériaux de France (pierres et briques, chaux hydraulique) et des îles Canaries (pierres). Les briques réalisées localement ne sont utilisées que pour les murs non porteurs.

Le projet redessiné en 1852 (54) est toujours basé sur un principe de division des malades. Au rez-de-chaussée, doivent être reçus les blessés; le premier étage est destiné aux malades atteints de maladies vénériennes et de dysentéries; enfin le deuxième étage accueille les fiévreux, dont les émanations doivent pouvoir s'envoler à l'air libre sans contaminer les autres malades et les maisons environnantes qui n'ont alors au plus qu'un étage. Quant aux officiers, ils logent dans des pièces réservées. Ce projet conçu par le chef du Génie en fonction d'un savoir acquis en Europe est d'abord discuté par le conseil d'administration de la colonie puis envoyé au ministère pour être discuté et approuvé.

Cette volonté d'isoler les malades les uns des autres mais aussi de la population de la ville se lit aussi dans la situation de l'hôpital. Les terrains qui lui sont mitoyens au nord et au sud, occupés par une écurie et par une maison d'habitation sont rachetés par l'administration qui les réserve pour une extension future momentanément ils servent de "cordon sanitaire". Faute de déplacer cet hôpital dans un lieu vide d'habitation, les édiles tentent de l'isoler des autres constructions; il sera finalement ceint par quatre rues.

A la même époque est dessiné un projet d'hôpital à Guet'N'Dar, sur la Langue de Barbarie. Ce projet bien plus sommaire, un bâtiment en briques en rez-de-chaussée accueillant une dizaine de lits, entouré de quatre cases de paille va dans le sens de cette division. Ce "dispensaire de quartier" permet d'isoler des malades. Ces opérations ont aussi pour objet de préserver la quiétude des habitants bien portants de l'île.

Le principe de séparation des espaces qui se manifeste d'abord dans le déménagement de l'hôpital du fort vers un lieu spécifique, puis dans la production d'un nouvel établissement sur la Langue de

Barbarie destiné à une autre clientèle, ira en s'accroissant. Non contentes de répartir par étage les différentes catégories de malades, les autorités envisagent de construire dès 1848 un hospice civil destiné à certains malades, les vénériens, et aux indigents qui peu à peu encombrant l'hôpital militaire et le détournent de sa fonction initiale.

Cette opération n'est toujours qu'une extension du principe de séparation des individus, en l'occurrence ici des malades. D'abord appliqué à l'intérieur des salles de l'hôpital, il est étendu aux étages, puis aux bâtiments. A chaque changement d'échelle, de nouvelles catégories sociales sont distinguées. Celles-ci ne sont pas toujours stables mais elles expriment une logique qui, d'abord localisée dans un établissement particulier, au nom de la salubrité, sera peu à peu étendue à d'autres équipements, les casernes par exemple, puis à l'espace urbain tout entier. Les politiques de ségrégation raciale par l'espace ne sont que les résultantes de cette logique de séparation. Plus généralement les pratiques urbanistiques sont rarement pensées à l'échelle de la ville mais sont le plus souvent des extensions du champ d'application d'un principe inventé pour un espace particulier, souvent de taille réduite et ayant une seule fonction.

Le relevé de l'hôpital en 1851 (52) comparé au plan de 1820 (51) souligne de quelle façon il s'est agrandi. Les ordonnancements initiaux ont disparu ainsi que certains bâtiments remplacés par d'autres aux plans plus irréguliers; en outre, de nouvelles constructions ont peu à peu encombré les cours dont les dimensions se sont réduites.

L'officier du Génie qui réalise cet état des lieux se plaint non pas de ces irrégularités - il n'a pas connu l'état initial - mais plutôt de l'état de semi-ruine de nombreux bâtiments qui risquent à chaque hivernage, sous la pression des pluies, de s'écrouler; aussi propose-t-il de détruire certains édifices et d'en reconstruire d'autres. Son projet n'est cependant pas accepté par le Ministère qui suggère une reconstruction complète étant donné la vétusté générale des bâtiments. A cette occasion, un programme est défini afin que cet

des bâtiments. A cette occasion, un programme est défini afin que cet espace fonctionne réellement comme un hôpital. Le projet dessiné par le du Génie est modifié par les services du Ministère qui proposent une meilleure isolation des individus et la réduction de certaines dépenses : par exemple la suppression d'une galerie côté rue afin que les communications entre le bâtiment et l'extérieur soient limitées. D'autres recommandations tentent d'adapter aux conditions climatiques les prescriptions hygiénistes établies pour les hôpitaux français : il est suggéré de réduire le volume des salles, la chaleur du climat permettant d'ouvrir plus longtemps les fenêtres et de renouveler plus rapidement l'air.

Tous ces conseils ne sont pas toujours appliqués. Le temps nécessaire à leur conception et à leur retour dans la colonie peut durer plusieurs mois, voire plus d'une année; ces longs délais sont en contradiction avec les nécessités locales : réparer les bâtiments en ruine, ne pas construire pendant la saison des pluies, utiliser les matériaux importés avant qu'ils ne se dégradent. La lenteur des communications et les conflits d'autorité, entre civils et militaires qui sont tantôt responsables de ces travaux ou qui selon les époques se les partagent, ne sont pas les seules raisons de la durée des chantiers. Les crédits sont parfois réduits d'une année sur l'autre au niveau ministériel, et peuvent être en outre détournés au niveau local. Les correspondances échangées soulignent que certains travaux n'ont pas lieu, que des bâtiments à peine achevés ou réparés se retrouvent en ruine l'année suivante, que les crédits permettent au mieux d'entretenir le chantier...

Cette situation n'est pas en soi originale ni typique d'un lieu ou d'une époque; elle est la règle dans tous les chantiers et est loin d'avoir disparue aujourd'hui. Il faut simplement en retenir que les nombreuses prescriptions en matière d'architecture, ne sont pas souvent suivies dans les faits. La production finale, le bâtiment, est l'oeuvre de militaires qui veulent construire un édifice idéal, d'entrepreneurs qui souhaitent profiter de cette occasion pour gagner un maximum d'argent et qui n'ont souvent que faire de ces réglementations qu'ils jugent inutiles et superflues, ce en quoi ils n'ont pas toujours tort, et d'ouvriers qui possèdent un savoir particulier et

limité. Enfin de nouvelles contraintes imprévues peuvent apparaître : Ainsi, l'administration se plaint de l'émancipation des noirs en 1848 qui fait augmenter le coût de la main d'oeuvre et des matériaux.

Malgré son prix, c'est à cette époque que commence l'utilisation de fer (poutrelles, poteaux) dans les modes de construction. Ce métal solidifie les structures portantes de l'édifice et réduit les risques d'écroulement. Ce souci de solidité témoigne de la volonté d'équiper la colonie à long terme. Cette vision nouvelle n'est cependant pas celle de la majorité des Européens qu'y résident.

L'intervention des autorités ministérielles dans les affaires locales se manifeste aussi dans la précision des prescriptions relevées dans ces correspondances, en matière d'architecture. La direction du Dépôt des Fortifications des Colonies chargée d'inspecter les plans qui lui sont soumis conseille de déplacer un escalier de service, de construire les latrines dans un autre lieu, de changer d'affectation certains locaux ...Ces observations ne sont sans doute guère différentes de celles qui peuvent être lues à la même époque dans les rapports concernant les hôpitaux français.

Le souci de définir la largeur de la poutre et la qualité de l'enduit résulte d'une part de la nature de cet équipement- l'hôpital est le lieu où les réglementations sont les plus contraignantes du fait du développement de la pensée hygiéniste-; d'autre part du statut juridique des colonies à cette époque, qui sont assimilés aux ports et arsenaux : l'histoire de l'urbanisme en France a montré (cf les vaisseaux et les villes) que les premières opérations de division de l'espace et de rationalité de son occupation sont réalisées dans les arsenaux de la marine au XVIIIème siècle. En outre, l'isolement du comptoir et la fréquence des épidémies sont des arguments pour expliquer cette volonté d'assainissement. Enfin, le personnel administratif et militaire peu nombreux symbolise l'autorité française dans ses contrées et assure l'encadrement de la population. Aussi il est nécessaire de lui offrir des conditions d'hygiène privilégiées afin qu'il demeure en Afrique. L'hôpital dans son architecture massive qui domine l'île de Saint-Louis est la marque de l'intervention de l'Etat français pour son personnel expatrié.

Dans la réalité, le spectacle est moins bien organisé que dans

les plans. Si l'administration en France préconise de nombreuses mesures, son intérêt diminue quant il s'agit de leur application et de leurs incidences locales. Dans un rapport de 1852 concernant cet hôpital, le service du Génie à Paris propose de nouvelles modifications mais précise que les batisseurs "doivent se rapprocher autant que possible du contre-projet, car lorsque celui-ci arrivera dans la colonie, il est à craindre que les parties qu'il supprime ou qu'il modifie ne soient trop avancées pour que l'on puisse les démolir ou les abandonner". Si les fonctionnaires envisagent enfin de prendre en compte le problème de la transmission de l'information qui fait que Saint-Louis du Sénégal n'est pas simplement une sous-préfecture de province accessible en quelques jours, ils ne cherchent pas à adapter leurs avis aux conditions de productions locales et aux distances, mais préfèrent laisser finalement tout pouvoir aux autorités des comptoirs. Ces terres lointaines ne présentent pas d'intérêt politique et économique suffisant pour faire évoluer alors les pratiques bureaucratiques.

Cet échange de correspondance semble posséder deux fonctions totalement différentes : d'une part elle informe les édiles locaux des desideratas des instances ministérielles et de l'avancée de la pensée dans ces domaines; ce n'est que peu à peu que ces projets et ces programmes peuvent acquérir une matérialité et transformer la situation locale. En 1862, soit dix ans après le début du projet de l'hôpital, de nouvelles modifications sont proposées. D'autre part, cette littérature donne une consistance à l'appareil d'Etat qui intervient ou du moins se manifeste par ces échanges écrits prouvant au moins à ses yeux sa propre existence et sa légitimité; les réglementations se substituent aux rituels d'intronisation pour légitimer cet Etat moderne qui manque cruellement de troupes et d'admirateurs.

De fait, ces réglementations ne peuvent être appliquées à la lettre mais elles restent les seuls documents écrits et diffusés et ont valeur de modèle pour un personnel souvent incompetent qui s'en inspire plus ou moins adroitement. L'histoire de l'hôpital de Saint-Louis illustre le décalage entre ces différents agents mais souligne aussi l'incidence des échanges écrits dans le produit final.

Tel rapport local souligne aux instances ministérielles l'impossibilité de réaliser les prescriptions demandées en raison de l'absence d'un matériau ou de l'arrivée de la saison des pluies. Le ministère qui découvre ainsi des conditions de production particulières peu à peu envisage de modifier quelques réglementations. Il encourage la production de matériaux sur place ou accepte de ne pas construire certains bâtiments inutiles dans ce contexte. Cette réponse peut mettre de nombreux mois avant d'être lue par les intéressés dans le comptoir, qui entretemps ont du pallier aux problèmes les plus urgents et ont commencé à construire le bâtiment d'une certaine façon. Selon la manière dont est reçu le nouveau rapport, certaines modifications peuvent être apportées et d'autres refusées. Une nouvelle correspondance s'engage et de nouveaux projets sont dessinés, le bâtiment continue à se construire...et l'édifice finalement réalisé, souvent plusieurs dizaine d'années après le premier projet, est une composition originale de ces recommandations et des pratiques locales de construction les unes et les autres étant liées sans jamais être concordantes. Cette situation peut se lire dans les paysages ou dans les plans de ces bâtiments où l'on remarque des couloirs menant nulle part, des pièces difficilement accessibles, des poutres de bois supportées par des poteaux métalliques et vice versa, des murs qui débutent en pierre et qui finissent en briques, et en même temps des pièces alignées, des hauteurs de plafond réglementaires, des carrelages de faïence semblables à ceux des hôpitaux parisiens.

## **HABITER**

Les principales interventions du gouvernement de Saint-Louis en matière d'aménagement se manifestent dans la production de nouveaux équipements, désormais répartis dans l'espace habité du comptoir. De plus, celui-ci est réglementé par des lois foncières et des prescriptions hygiénistes, et commence à être régulé par des opérations de lotissement aux plans quadrillés. Si ces différents types d'opérations modifient le paysage de l'établissement, elles n'ont cependant guère d'incidences sur sa composante première, l'habitation. Dans ce domaine

plus que dans tout autre, les autorités sont confrontés à des pratiques qui ne s'accordent guère avec une vision ordonnée du monde.

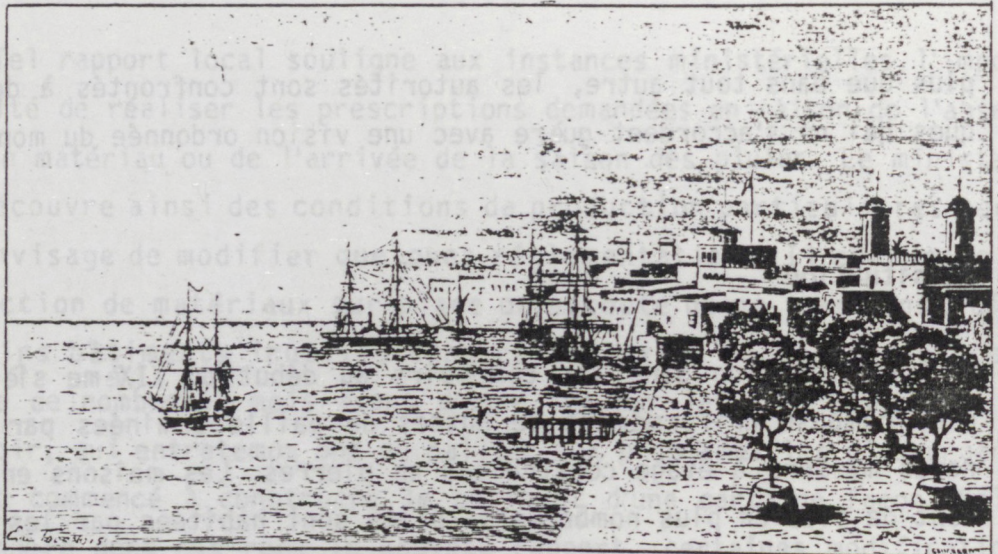
### La situation

L'habitation dans les comptoirs au début du XIX<sup>ème</sup> siècle n'est plus composé uniformément de huttes de paille dominées par quelques rares maisons à étage construites en pierres. Les maisons en "dur" se font de plus en plus nombreuses. Elles sont habitées par les familles de riches traitants qui logent à l'étage, le rez-de-chaussée faisant office de magasin ou de de captiverie. En 1828, deux cent maisons en briques sont dénombrées à Saint-Louis; dix ans plus tard, on en compte 320 dont 229 à étages. Cet investissement dans le "dur" résulte de plusieurs facteurs.

Si ce genre de bâtiment est réservé aux riches familles, il s'est relativement démocratisé. Ces édifices contrairement aux premières constructions aux murs de pierres importées des massifs basalteux du Cap Vert ou des îles Canaries, sont réalisés à partir de briques de terre produites sur place : une briqueterie créée par l'administration vend aussi ses productions aux particuliers.

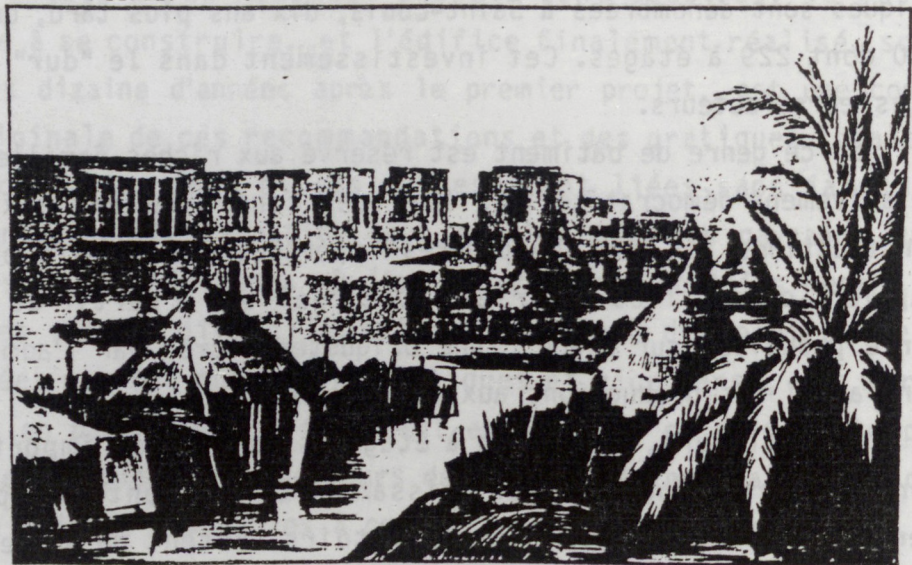
Par ailleurs, la maison à étage est une forme importée par les Européens et symbolise leur puissance. En édifiant ce type de bâtiment, certains habitants des comptoirs tentent de s'identifier au groupe dominant et signifient, au moins formellement, leur adhésion à ses règles et le rejet de leurs pratiques originelles. Cette position est renforcée par les discours du personnel administratif qui n'a cesse de critiquer la paillotte, symbole de la primitivité des africains, habitat des esclaves, et danger public. Les incendies dans les quartiers de chaumières sont particulièrement dévastateurs : A Gorée l'un d'entre eux atteint la poudrière dont l'explosion entraîna la destruction des fortifications voisines.





Vue de Saint-Louis, prise de la pointe du nord. — Dessin de Tournois d'après l'album de M. Mage.

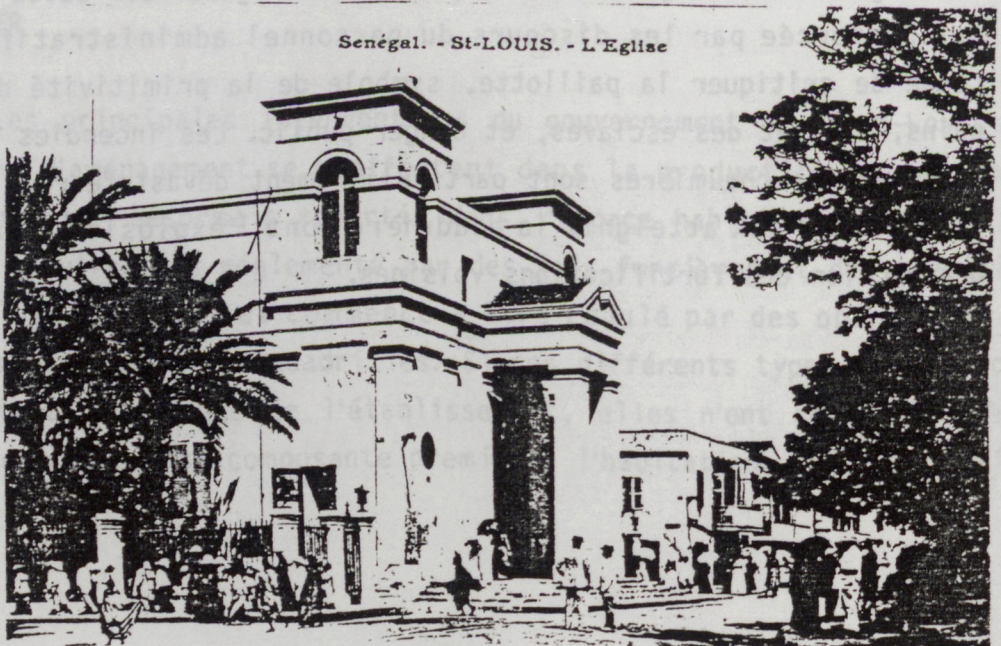
57



inondation

58

Senegal. - St-LOUIS. - L'Eglise



59

## Les enjeux

Si depuis le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, certaines familles métis se sont conformées à cette nouvelle pratique de construction, l'originalité de l'époque étudiée est son extension à d'autres couches de la population. Les arguments précédemment cités auxquels s'ajoutent les réglementations de l'administration favorisent le développement mais ne l'expliquent pas totalement. Cette évolution se manifeste surtout en raison de la transformation des rapports sociaux dans les comptoirs.

Jusqu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, les représentants de l'administration ont peu de pouvoir et les habitants n'ont que faire de leurs recommandations. En revanche, à partir des années 1830, les autorités veulent renforcer leur puissance, en intervenant dans de nouveaux lieux et moments de la vie sociale et en tentant de diviser la population du comptoir selon différents critères, notamment la richesse, la religion, la race. L'intervention de cet agent extérieur déstabilise les rapports au sein de cette communauté. Si la majorité s'oppose violemment à cette emprise, certains, inquiets de leur sort à long terme, prennent le parti de l'administration, espérant garder ainsi leurs privilèges. L'évolution de l'économie des comptoirs renforce ces dissensions : le commerce des esclaves se tarie et celui de la gomme est trop irrégulier en raison des fluctuations brutales des cours pour assurer des revenus équivalents; la production de l'arachide ne s'avère pas encore une panacée.

Dans cette incertitude politique et économique, les anciennes solidarités sont remises en cause, de nouvelles alliances apparaissent. Cette évolution n'est pas brutale et catégorique : les mêmes qui s'opposent violemment à une décision de l'administration peuvent faire alliance avec elle sur un autre point qui les favorise. Le type d'habitation devient dans ces enjeux un nouveau critère : Les réglementations produites par l'administration qui encouragent la construction en dur et qui tentent d'enrayer le développement des cases de paille dans certains quartiers de l'île, notamment dans les lieux de commerce, favorisent l'exclusion de certains circuits économiques d'une couche de la population, particulièrement les petits commerçants

noirs. En rejetant hors des lieux économiques les habitants des cases insalubres et dangereuses, les autorités tentent d'exclure de la socialité qu'elles veulent instaurer certaines populations. Dans cette perspective, la production d'un lieu d'habitation conforme aux réglementations gouvernementales, n'est pas simplement un signe d'adhésion aux nouveaux modèles sociaux, mais aussi un moyen de conserver son rôle économique.

Cette explication présuppose que le lieu de résidence possède une certaine valeur économique. Cette situation est manifeste pour certains groupes : les commerçants qui recherchent des terrains à proximité du fleuve pour écouler facilement et sans contrôle les marchandises; les agriculteurs, notamment dans les nouveaux quartiers, qui tentent d'occuper les parcelles à l'abri des inondations pour cultiver. Le plan de lotissement de Bouëtville ou du nord de l'île indique qu'avant même le début de l'opération, tous les terrains à attribuer ont fait l'objet de demandes. Cette esquisse de spéculation foncière est cependant à relativiser. L'analyse des opérations de lotissement souligne que peu nombreux sont ceux qui s'installent rapidement dans ces nouvelles parcelles. Cette spéculation ne dure qu'un moment - de panique- et ne touche qu'une population peu nombreuse. La majorité des habitants de Saint-Louis ne sont pas concernés par cette dimension économique et continuent à résider dans des chaumières qui se comptent en milliers sur l'île.

Néanmoins ces pratiques administratives inaugurent une nouvelle logique de distinction sociale dont l'incidence réelle n'apparaît que plusieurs dizaines d'années après. Ces démarches ne sont cependant ni permanentes et ni sous tendues par une pensée bien organisée. Elles sont le fait de certains gouverneurs qui proposent des mesures parfois en contradiction avec celles édictées par un de leurs prédécesseurs dans ce domaine.

Le projet de réduire le pouvoir de certains groupes dans le comptoir, voire de les en chasser s'inscrit dans une logique du pouvoir local mais peut aussi être interprété comme une réponse de ce pouvoir à l'administration centrale qui instaure en promulguant certaines Lois françaises dans les colonies des principes égalitaristes.

L'administration locale supporte mal d'avoir à appliquer des lois

qui peuvent réduire leurs privilèges. De plus, le gouverneur se considère comme le maître incontesté du comptoir et peut refuser de se soumettre au droit français et aux injonctions de ses supérieurs hiérarchiques, qu'il juge inconséquentes. S'il cherche à réduire le pouvoir de certains groupes sur place, c'est en vue de s'y substituer et de s'accaparer les avantages dont ils profitaient. Au fur et à mesure que cette administration s'installe, elle a tendance à prendre les habitudes des groupes dominants et à oublier les idéaux philanthropiques. Ainsi, les mesures tendant à exclure certaines populations notamment à travers les réglementations concernant l'habitation (mais aussi à travers les projets de ville nouvelle de St Philippe) se développent particulièrement à l'époque où le Code Civil est rendu applicable à ce comptoir, accordant la citoyenneté française aux natifs du lieu.

### Les mesures

Les premières mesures visant à réduire le nombre des habitations en paille datent des années 1800 : le gouverneur Blanchot établit un arrêté où les habitants de l'île sont astreints de clôturer leurs terrains par un mur en maçonnerie afin de réduire la propagation des incendies. Blanchot espère ainsi encourager le développement de la construction en briques. Il n'impose cependant pas de bâtir les maisons avec ce matériau considérant que peu nombreux sont les habitants du comptoir qui en ont alors les moyens. Cette mesure si elle était appliquée sévèrement entraînerait le départ d'un trop grand nombre d'habitants du comptoir et ruinerait son économie.

En 1826, la question est abordée sous un autre angle, l'arrêté de Blanchot n'ayant pas eu d'incidences dans les pratiques de construction. Le gouvernement propose d'instituer un impôt sur l'habitation pour accroître les ressources de la colonie. Afin de favoriser la construction en briques, certains suggèrent de n'imposer que les cases de paille; d'autres préfèrent exempter d'impôt pendant plusieurs années les habitants qui ont construit des maisons en briques, conservant ainsi le principe d'un impôt pour tous. Ces mesures ne sont

cependant pas retenues, le principe de cet impôt apparaissant comme trop lourd à supporter par la population et risquant de ne jamais pouvoir être perçu ou de provoquer le départ des habitants. Finalement, seules "les maisons à loyer" sont imposées.

En 1827, un violent incendie qui détruit plusieurs centaines de cases dans l'île fait resurgir le débat. Certains membres du gouvernement proposent de créer un village réservé aux noirs qui n'ont pas les moyens de bâtir en briques et qui ne seraient pas autorisés à demeurer dans le centre de ville. Un notable métis suggère de les installer dans le nord de l'île tandis qu'un fonctionnaire européen voudrait les voir déménager sur les rives continentales du fleuve. Ce projet n'est pas retenu; il risque de susciter des révoltes violentes ou des départs massifs.

Un nouveau mode d'intervention est alors imaginé : ne pouvant modifier l'habitat existant, les autorités suggèrent d'intervenir uniquement dans les zones sinistrées par les incendies ou les inondations. Aussi proposent-ils une réglementation pour la reconstruction des cases : une commission fixe à trois mètres la hauteur maximale des cases et à deux mètres la distance minimale entre deux cases. En outre elle interdit la construction de cases carrées - cette forme favorisant la juxtaposition - et considère que toute case bâtie à moins de dix mètres d'une maçonnerie doit être détruite. Le principe de l'obligation de construire en briques est abandonné, les habitants refusant d'investir dans ce type de construction pour le logement de leurs esclaves. A la contrainte se substitue l'encouragement par un système de primes.

En 1830, des primes sont attribuées aux habitants qui détruisent des cases en paille et à ceux qui élèvent des constructions en briques. Ce système ne s'avère guère efficace : les habitants touchent les primes en prétendant avoir détruit des cases qui n'existent pas. Il est cependant reproduit par un arrêté en 1835. Cette même année, un autre arrêté précise que seules les cases carrées sont autorisées si elles ont au moins quatre mètres de côté et trois mètres cinquante de haut (la hauteur minimale est destinée à réduire les risques d'inflammation du toit par les foyers). Quant aux cases rondes elles sont

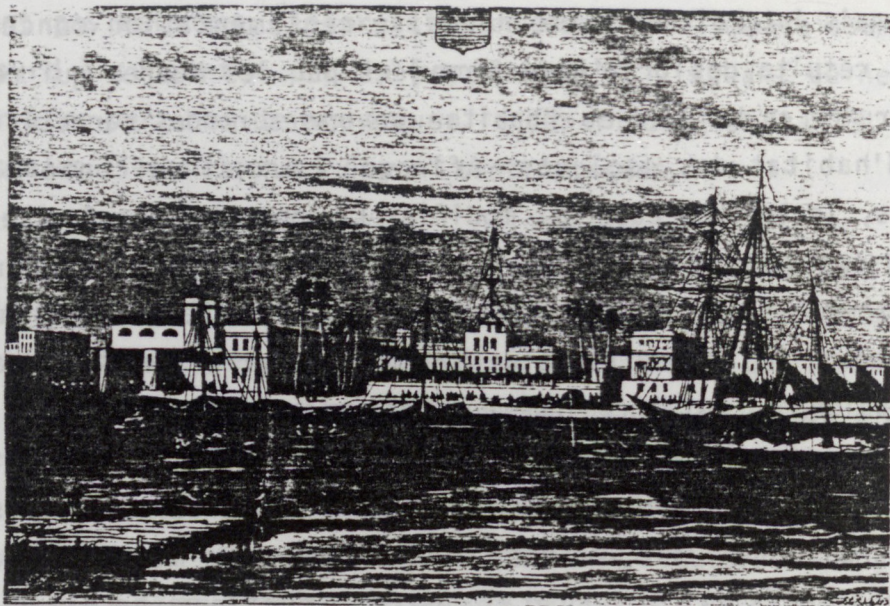
désormais interdites. Cette nouvelle réglementation concernant les cases résulte des critiques formulées par les Maures qui refusent de construire en briques et d'habiter des cases rondes caractérisant pour eux l'habitat des esclaves. Afin que ceux-ci se conforment à ces règles, le type de case est modifié. Il apparaît plus facile d'imposer à des esclaves un nouveau type d'habitation. Enfin, les opérations de recensement sont utilisées pour favoriser le respect de ces mesures. En dénombrant le nombre exact de maisons en dur et de cases dans chaque concession, il est théoriquement possible de repérer si les habitants se conforment à ces règles et d'imposer la destruction des nouvelles cases. Le recensement de 1838 nous apprend que sur 3237 constructions dénombrées dans l'île, on compte 2917 cases. Les maisons en dur représentent moins de 10% du total des constructions. Le bilan de toutes ces mesures s'avère largement négatif : les incendies sont toujours aussi nombreux et dévastateurs.

Cet échec n'est pas total. Il permet l'expérimentation de différentes procédures et l'évaluation de leur efficacité. En 1843, de nouveaux textes concernant la salubrité publique reprennent certaines de ces prescriptions. De plus, le débat sur cette question s'amplifie dans le comptoir et les habitants sont de plus en plus nombreux à s'y intéresser et à intérioriser les critiques formulées sur l'habitat de paille. Cet état d'esprit facilitera l'oeuvre de futurs gouvernants qui tenteront de résoudre cette question en utilisant la force et non plus l'incitation.

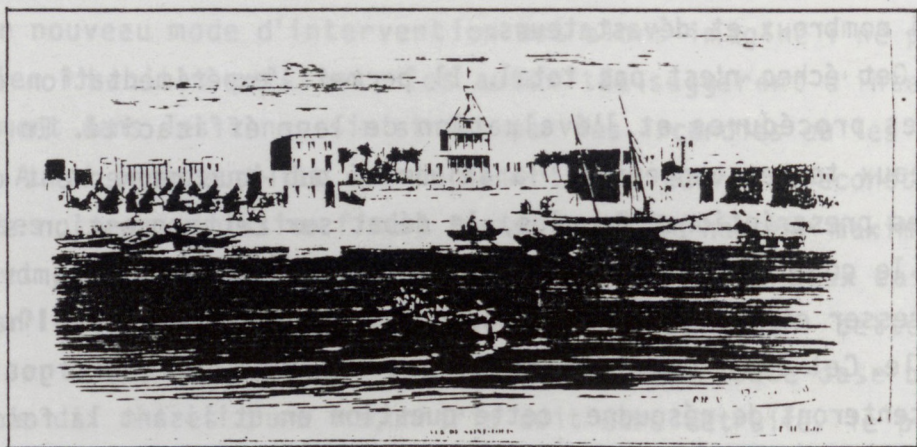
Au delà de la simple question de la disparition des cases en paille, il est intéressant de noter la diversité des méthodes expérimentées : encouragement par des primes, lois utilisant différents supports (forme, taille de la construction, des clôtures, distance minimale entre les constructions...). En outre les débats qui animent le conseil d'administration évoquent des questions encore souvent très actuelles : un urbanisme trop contraignant, risque de réduire l'attractivité économique d'un lieu. Enfin la catastrophe naturelle, l'incendie ou l'inondation servent d'argument pour provoquer l'intervention des autorités. A la lecture de ces mesures et de ces débats, il semblerait que les formes d'intervention en matière de politiques

REPRESENTATIONS DE ST-LOUIS

VERS 1840



60



61



62

d'urbanisme et de l'habitat n'ont guère évolué sur de nombreux points depuis cette époque.

### Le modèle

Si la construction en briques est posée en modèle par l'administration, la composition spatiale de ces bâtiments est laissée à l'initiative des habitants. Ceux-ci édifient le plus souvent des maisons en rez-de-chaussée moins coûteuses que celles à étage. Les plans qu'ils adoptent ne sont pas à l'origine adaptées aux conditions climatiques locales : les pièces sont nombreuses et peu aérées ; les fenêtres sont de petite taille et n'assurent pas une bonne ventilation. Les habitants répètent les principes des maisons élevées par les Européens qui ont eux-même reproduit les configurations spatiales d'habitations de leur pays d'origine. Seuls les matériaux rendent compte de ce déplacement géographique : les murs sont en briques, tantôt cuites, tantôt séchées, selon les moyens, et sont recouverts de chaux produite à partir des coquillages. celle-ci permet aussi de lier les briques. Les toitures sont plates et recouvertes d'argamasse, mélange de terre et de ciment de chaux. Quant au bois utilisé pour les supporter, il provient généralement des ronniers; mais certains bois plus solides sont importés d'Amérique, notamment pour les bâtiments de l'administration.

Peu à peu des modifications apparaissent dans certains bâtiments et témoignent du souci d'adapter ces bâtiments au climat : les ouvertures s'agrandissent : les pièces deviennent de plus en plus grandes et s'ouvrent parfois sur deux côtés assurant ainsi une meilleure ventilation; enfin des galeries apparaissent sur les façades sud afin de protéger les pièces d'habitation du rayonnement direct du soleil. Cette pratique que l'on remarque aussi dans les bâtiments administratifs est cependant peu développée; elle induit une augmentation du coût de la construction pour un espace peu utilisé.

Les maisons en briques ne constituent pas les seuls bâtiments des parcelles ; celles-ci accueillent de nombreuses cases de paille qui servent de magasins ou de logement pour les domestiques. le bâtiment en



dur ne reçoit que les maîtres du lieu. L'élévation en étage ne change guère ces principes. La résidence des propriétaires se situe alors en étage, le rez-de-chaussée faisant office de magasin. Les productions sont ainsi mieux à l'abri. Quant au personnel il continue à loger dans des cases de paille situées dans les cours.

Ces bâtiments aux formes massives contrastent avec le paysage des cases de paille mais ne sont pas toujours plus confortables. L'air pénètre difficilement dans toutes les pièces, souvent très chaudes, les modes de construction et leurs matériaux tolèrent mal la violence du rayonnement solaire et des pluies qui fissurent les toits et les murs et laissent pénétrer l'eau. Certains techniciens de l'administration tentent d'améliorer la résistance des constructions mais leurs efforts sont limités et réservés à certains bâtiments. En outre, ils ne disposent pas de moyens pour étudier les qualités des matériaux locaux et conseillent d'importer des matériaux de France ou d'Amérique, comme le sapin. (cette solution développe aussi le commerce).

Si ces bâtiments ne sont pas encore fonctionnels et confortables, ils sont néanmoins les signes de l'appartenance de l'habitant à l'élite sociale de la communauté du comptoir, et permettent aux occupants qui ainsi respectent les réglementations de demeurer dans les quartiers commerciaux.

## REPRESENTER

Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, les comptoirs ne sont plus des espaces limités à des forts autour desquels s'agglomèrent dans des cases des populations indigènes. Des réglementations de salubrité publique, des procédures foncières, des équipements nouveaux sont apparus. Néanmoins ces places restent isolées du continent et n'ont pas l'ordonnement représenté sur les plans. L'originalité de cette époque en matière d'aménagement est l'intervention de l'administration qui expérimente avec plus ou moins de succès une grande diversité de procédures. Si la science urbanistique n'a pas encore été écrite, ces interventions témoignent déjà de la capacité des autorités à utiliser des outils sous des modalités différentes. Ces outils d'aménagement

sont intimement liés au projet politique du gouvernement et à la représentation spatiale qu'ils en ont. L'espace ordonné, équipé, réglementé dont ils rêvent est un des moyens permettant d'instaurer un nouvel ordre social. Si la situation sociale évolue lentement dans la réalité, les représentations qu'ils proposent de ces lieux suggèrent la réussite de leur projet. Aux plans ordonnancés s'ajoutent de nouveaux tableaux qui n'évoquent que certains paysages.(57-60-61-62).

Les dessinateurs représentent toujours le centre de l'île mais se sont installés du côté de la mer sur la Langue de Barbarie face aux bâtiments récemment édifiés. Les murailles du fort ont disparu; le centre de leurs esquisses est désormais l'hôtel du Gouvernement. Celui-ci n'est pas entouré de paillettes mais de casernes qui délimitent la place du gouvernement. En outre les silhouettes régulières des maisons en briques et de l'Eglise apparaissent sur les côtés et évoquent l'urbanité de la place. Les cases pourtant si présentes dans les débats ne sont guère dessinées dans ces tableaux où ne sont retenus que les signes du pouvoir officiel. Contrairement aux premières illustrations des comptoirs qui ne retenaient que le fort magnifié dans son caractère défensif, ces images suggèrent que sont fondés dans ces terres lointaines des répliques des cités françaises. Elles évoquent le rêve des colonisateurs qui souhaitent reproduire l'ordre social qui leur a permis d'acquérir un pouvoir nouveau dans leur société.

Ces efforts restent cependant concentrés dans le comptoir de Saint-Louis et dans une moindre mesure dans celui de Gorée. Ces deux places constituent les principaux lieux d'exercice du pouvoir français en Afrique. Les mesures qu'y sont appliquées, notamment en matière d'aménagement rappellent celles édictées en France, de manière simpliste ou caricaturale selon les cas; les références aux pratiques sociales et culturelles des populations locales, métis et noirs, commerçants et esclaves, habitant des comptoirs ou des continents, sont toujours présentées de manière négative et ne sont utilisées que dans une optique politique de domination de la part d'un corps étranger, représentant l'Etat français et la bourgeoisie. L'"autre", l'"ailleurs" ne servent qu'à renforcer ou qu'à légitimer l'existence de cette autorité.

La puissance française se manifeste dans les quelques autres comptoirs qu'elle contrôle de manière plus discrète comme en témoigne leur aménagement qui rappelle les quelques forts-comptoirs du XVIIIème siècle (46). Quant au territoire qui entoure ces places, ils ne sont parcourus que par quelques voyageurs téméraires et inquiets. L'intérieur du continent reste peu connu malgré quelques récits, mais il intéresse de plus en plus les administrations coloniales qui réalisent que l'exploitation de l'Afrique ne peut se faire à partir de bourgades isolées sur des îles situées sur des franges du continent.

### III - LE TEMPS DE L'URBANITE

Cette époque débute au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avec la conquête du royaume du Cayor, sur la côte de l'actuel Sénégal. Peu à peu, la France et l'Angleterre attaquent et soumettent les populations de l'intérieur du continent. La colonisation a deux objectifs essentiels: renforcer, la puissance politique des pays conquérant, développer l'économie des ces régions en permettant la libre circulation des marchandises et en encourageant la culture de plantations.

Ce nouveau système politique commence à se mettre en place quelques années à peine après l'abolition de l'esclavage en 1848. Cette simultanéité n'est pas forfuite. La main d'oeuvre ainsi "libérée" va assurer le succès de cette économie. L'administration coloniale va utiliser cette population pour développer l'agriculture et fait appel à des maisons commerciales notamment bordelaises pour le financement des investissements.

Au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les rapports socio-économiques se transforment radicalement en Afrique. A l'intérieur du continent, la population s'oppose souvent à cette pénétration, mais les révoltes et les guerres s'achèvent au profit des armées coloniales; les Africains sont progressivement amenés à participer à ce système économique centré sur des axes de circulation, fleuves, voie ferrée, ponctués d'escales qui deviendront peu à peu des villes. Quant aux comptoirs, ils se métamorphosent spatialement et socialement. Le groupe des commerçants "traditionnels" dominé par les métis perd son pouvoir au profit des maisons bordelaises alliées à l'administration. Ces lieux s'ouvrent vers l'extérieur et deviennent les centres économiques et politiques des nouveaux territoires conquis.

Nous arrêtons cette période à la veille de la première guerre mondiale. A ce moment la quasi totalité du continent est dominée par les puissances coloniales. Après le conflit mondial, une administration civile se substituera aux militaires pour organiser l'exploitation de ces colonies, gérées selon des principes plus précis de colonisa-

tion.

La période de l'entre deux guerres est le moment d'apothéose du colonialisme et est analysée sous une autre optique dans le chapitre suivant. En revanche, la période que nous abordons est une époque où se développent de manière empirique diverses méthodes de contrôle social souvent caractérisées par l'usage de la violence.

L'espace et notamment l'espace urbain est à la fois le cadre de ces transformations sociales et y participe. L'analyse de sa constitution nous permet de rendre compte des enjeux sociaux qu'y s'y manifestent, des représentations et de l'efficacité de cet outil nouveau, l'urbanisme.

#### **CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE**

La conquête commence le long des côtes du Sénégal et est menée par le gouverneur de cette colonie, Faidherbe, qui s'y installe en 1854. Celui-ci s'appuie sur certaines couches de la population africaine pour mener à bien son projet. Il intègre dans son armée des Africains, les "tirailleurs sénégalais", et favorise l'instruction de quelques uns d'entre eux pour assister l'administration coloniale trop peu nombreuse pour gérer les nouveaux territoires conquis.

Par ailleurs il se fait octroyer par la France tout pouvoir sur les colonies : Le Sénatus Consulte de 1854 permet d'édicter des lois spécifiques aux colonies, même si elles sont en contradiction avec le droit français. Ce privilège autorise le régime du travail forcé des Africains. La colonisation ne se limite pas à une conquête militaire; parallèlement, l'organisation administrative des colonies est précisée.

Le principe dominant de ce système politique est la division de la population en deux groupes : l'un, directement utile pour gérer ces contrées, soldats, personnel administratif, bénéficie de nouveaux avantages mais ne constitue qu'une minorité et reste sous la dépendance totale d'une administration blanche; cette communauté réside dans les villes. L'autre groupe, essentiellement rural comprend notamment la main d'oeuvre des plantations. Cette population soumise par la force assure l'exploitation économique des colonies et l'enrichisse

ment des colons, mais son statut n'est guère différent de celui des anciens esclaves. Exclue des villes, ils ne bénéficient pas des avantages qui y sont concentrés.

Certains anciens comptoirs deviennent des centres économiques et politiques des colonies, y réside une population privilégiée économiquement par rapport aux habitants des centres secondaires et des zones rurales. A l'intérieur de ces villes s'ajoutent d'autres divisions spatiales qui marquent la toute puissance des "blancs" sur les indigènes, peu à peu relégués dans des quartiers réservés. Ce système politique dans son essence inégalitaire, se marque aussi dans l'organisation du territoire. Celui-ci organisé en arrondissement et en cercles est divisé entre les zones d'administration directe, - les villes, les territoires annexés et les axes de circulation- et les zones de protectorat. La taille des territoires colonisés est trop grande pour que l'administration les gère et y investisse de manière égale; aussi elle concentre ses efforts dans les zones d'administrations directes (les espaces économiques utiles) et particulièrement dans les centres urbains. Quelques uns d'entre eux acquièrent le statut communal, Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque.

Au fur et à mesure des nouvelles conquêtes, les limites des colonies sont modifiées; des fédérations de colonies sont créées comme l'Afrique Occidentale Française (AOF), mais les principes de hiérarchie spatiale demeurent voire se renforcent.

## **SAINT LOUIS**

Lorsque Faidherbe s'installe comme gouverneur de la colonie du Sénégal à Saint Louis en 1854, cette place, malgré ses débordements sur les rives du fleuve reste concentrée sur une île à laquelle on accède grâce aux services des piroguiers indigènes. Dès 1856 il fait édifier un pont entre l'île et la Langue de Barbarie afin de repousser, grâce à l'intervention rapide de la troupe, les bandes de pillards Maures qui assaillent régulièrement les habitants. Ce premier lien avec le continent s'avère insuffisant; cette terre est désertique

et ce pont ne permet pas de renforcer les relations commerciales avec la population du continent; aussi un service de bac, contrôlé par les autorités, est inauguré en 1858 reliant l'autre rive du fleuve. A cette mesure s'ajoute la construction de ponts et de tours de garde sur cette rive souvent inondée. La circulation des biens et des personnes vers Saint Louis est ainsi facilitée. Cette ouverture vers l'extérieur se concrétise en 1865 par la construction d'un pont de bateaux de 680 mètres sur le grand bras du fleuve. Enfin, l'installation d'une ligne télégraphique avec Gandiole, puis Gorée, Dagana et le nord-est du fleuve, crée un nouveau réseau de communication. Les environs de Saint Louis ne sont plus soumis aux razzias des pillards et la ville est unie pas différents réseaux à d'autres places coloniales.

En une dizaine d'années, cette place perd son caractère insulaire, devient le centre d'un réseau figuré non plus seulement par un fleuve, ou par des pistes indigènes, les poteaux télégraphiques et les ponts matérialisent de nouveaux liens entre les différents établissements et avec le continent. Saint Louis n'est plus un espace refermé sur lui-même, Faidherbe veut en faire le chef lieu de la colonie.

### **Aménager le sol**

La texture du sol de l'île apparaît comme une contrainte pour les autorités. Le sable est un élément instable; certaines parties de l'île sont inondables; d'autres deviennent des mares insalubres à la saison des pluies. Ces conditions n'empêchent pas le peuplement de l'île, mais elles inquiètent l'administration qui y voit un facteur d'insalubrité et un frein à ses tentatives d'aménagement : les quelques rues tracées sont régulièrement recouvertes par le sable et disparaissent. Seules, les constructions émergent dans ces étendues sablonneuses.

Afin de donner au sol une "consistance", de le fixer, plusieurs opérations sont décidées : les dépressions inondables sont comblées. Après avoir tenté sans succès de revêtir les principales rues de panneaux de bois, l'administration décide de les recouvrir d'une

couche de gravats et de gravillons unis dans un mortier de ciment. Pour éviter la détérioration de ces chaussées, elle fixe en 1858 une largeur minimale aux roues en fer des véhicules et interdit aux cavaliers de faire galoper leurs chevaux. Pour assurer une meilleure stabilité des sols, des cocotiers sont plantés le long des rues et présentent l'avantage de matérialiser verticalement des tracés : ils sont autant de mâts de civilité qui déterminent visuellement des axes sur cet île encombrée d'habitations. Enfin des trottoirs sont édifiés le long des principales voies et concourent à renforcer la matérialité de la rue qui n'est plus une abstraction figurée par des lignes fictives et symbolisée par des noms mais qui est donnée à voir dans toutes les dimensions. Des becs de gaz sont installés le long de ces axes. Si ces opérations de voirie induisent des régularités, ordonnent l'espace, elles sont aussi dans l'ordre de la séduction : ces avenues déterminent des perspectives ombragées et offrent un nouveau spectacle destiné à émerveiller les citadins et les indigènes; les lumières de la ville qui illuminent pendant la nuit cette île contrastent avec les "ténèbres" de la brousse.

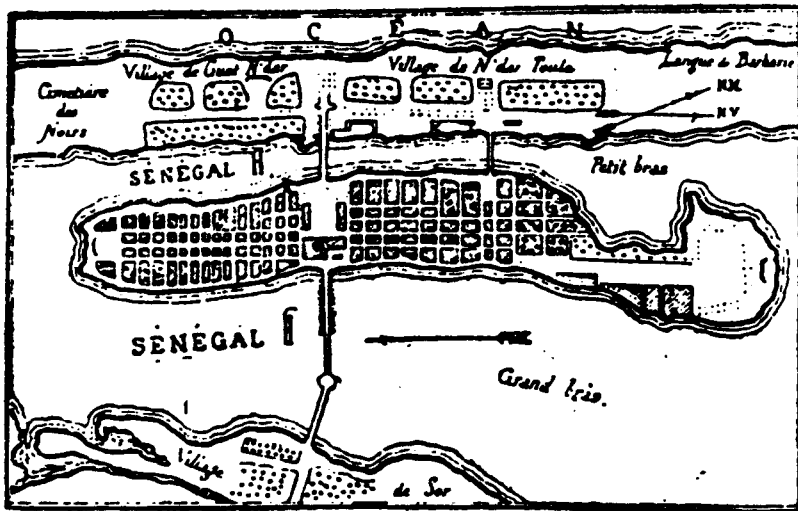
Il ne suffit cependant pas de matérialiser les rues existantes; il convient aussi d'en produire de nouvelles, notamment le long des berges du fleuve alors occupées par les habitants qui en ont fait des dépôts de marchandises ou d'ordures. En proposant de viabiliser les rives de l'île, Faidherbe veut supprimer ce spectacle "hideux et nauséabond", cette cause d'insalubrité, mais aussi contrôler le commerce local; ces rives privées forment des ports particuliers et l'administration ne peut connaître les mouvements de marchandises; en créant des quais publics, la surveillance de ces transactions est facilitée. Produire un espace public est un moyen pour l'administration de contrôler les activités de la population. La réaction des Saint-Louisiens est violente; ils refusent d'être dépossédés de ces portions de terrain. Le Gouverneur tient bon et malgré le refus du Ministère de la Marine en 1854, les travaux débutent en 1860. (déjà en 1842 le service des Ponts et Chaussées avait projeté de réaliser des quais sur pilotis mais les moyens financiers de la colonie ne l'avaient pas permis). La construction de ces quais a aussi un intérêt



PLANS DE SAINT-LOUIS



63



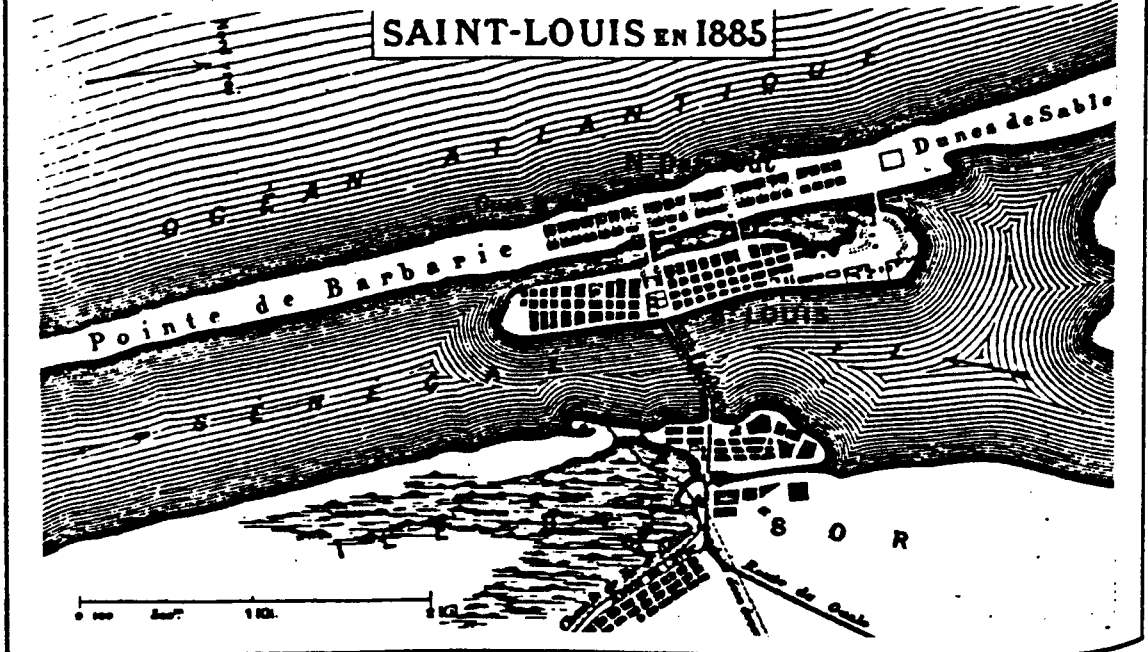
1820

1860

1885

64

65



économique; ils vont permettre l'accostage de navires qui ne s'arrêtaient alors qu'à Gorée. Une adjudication portuaire est lancée en 1869. Peu à peu des portions de rives sont libérées, des talus sont montés afin de protéger l'île des crues du fleuve. Mais cette opération coûteuse (rachat des terrains, remblaiement) ne se réalise que lentement. Le programme prévu en 1860 n'est achevé qu'en 1875. Ils ne seront poursuivis que plus lentement encore, la concurrence du port de Dakar se faisant de plus en plus sentir. Aujourd'hui encore, une partie des rives du nord de l'île n'a pas été transformée en quai.

### Etendre la ville

Les autorités ne se contentent pas d'organiser certains espaces de la ville, ils en définissent le périmètre : les faubourgs de Bouëtville et de N'Dar Toute sont "considérés comme faisant partie de la ville proprement dite" et deviennent des quartiers. Ce rattachement à la ville se manifeste par de nouvelles réglementations qui affectent tous les quartiers lotis.

A l'occasion de la mise en service en 1858 d'un bac entre l'île et la rive gauche du fleuve, la gratuité de la cession d'une terre est supprimée à Bouëtville en raison de l'afflux des demandes. Un système de vente aux enchères avec un prix minimal du m<sup>2</sup> est institué et les parcelles sont limitées à un hectare par demandeur; ce type de procédure est appliqué de manière similaire dans tous les quartiers. L'appartenance à la ville se matérialise aussi par une taxe payée par les propriétaires d'immeubles qui équivaut à 4% de sa valeur locative.

L'Administration projette aussi d'installer au nord du quartier de N'Dar Toute sur la Langue de barbarie la population à l'étroit dans la ville, dans un nouveau quartier "Gokhoum-Baye" dont la création juridique est attestée par l'arrêté du 21 Décembre 1861. En fait, il n'est pas aménagé et reste une zone de sable où s'installent des Maures dans leur campement, mais ce projet n'est pas oublié; il réapparaît périodiquement dans les prévisions d'extension de la ville et sera réalisé en...1976. La comparaison des plans de lotissement de 1861 à 1976 souligne au moins au niveau graphique de la faible évolu-

tion des projets de lotissement urbain sur un siècle.

En 1860, l'agglomération n'est plus limitée à l'île de N'Dar, mais est composée de plusieurs quartiers, l'île étant devenue le centre de la ville. Le sol à l'intérieur du périmètre urbain ne peut plus être occupé spontanément par les habitants; l'administration est théoriquement un intermédiaire obligatoire. Si ces réglementations ont pour fin d'éviter le désordre urbain, elles ne suffisent pas pour produire ce nouvel ordre qui n'existe alors que dans la représentation écrite et cartographique. Ces mesures sont lisibles avant tout dans le *Moniteur du Sénégal*, journal officiel institué par le gouverneur qui raconte l'histoire institutionnelle de cette colonie, et dans les plans érigés par les services du Génie ou des Ponts et Chaussées. Ces écritures qui expriment l'imaginaire social du pouvoir laissent cependant apparaître de multiples failles dans le plan idéal.

### **La bataille de la paillette**

L'île, malgré ses alignements virtuels, ne présente pas un paysage ordonné. La majorité des habitations sont des "chaumières", c'est-à-dire des bâtiments en paille ou en chaume dont les formes rondes ne s'accordent pas avec la trame orthogonale de la ville. Les bâtiments rectangulaires en briques restent entourés par ces grappes de paillettes qui, aux extrémités de l'île et dans les quartiers des rives du fleuve, constituent le seul type d'habitat.

Le danger d'incendie est invoqué pour justifier leur destruction. Il suffit que le feu se déclare dans une seule de ces habitations, pour que plusieurs centaines d'entre elles soient détruites. Leur présence dans le centre de la ville, à proximité des bâtiments érigés par les Européens met en péril les équipements réalisés dans le quartier. De plus, ces paillettes nuisent à l'image de marque de la ville; leur forme, leur matière et leur mode d'agglomération symbolisent les établissements indigènes et font de Saint Louis, non pas une figure de modernité, mais un ensemble hétéroclite d'habitations. Ces cases sont aussi l'image du provisoire: édifiées sans efforts, elles peuvent être déplacées à tout moment et facilement reconstruites. Cette qualité est un inconvénient pour les autorités qui veulent fixer

la population. L'imaginaire de l'incendie, qui excite le pouvoir, mais aussi les foules, comme tout imaginaire de catastrophe, renvoie au caractère éphémère de toute production. Il rappelle qu'à chaque instant une oeuvre peut disparaître, et nie les efforts qu'un groupe a du fournir pour la construire.

En engageant la bataille de la paillotte, Faïdherbe veut supprimer ce risque permanent d'anéantissement de son oeuvre qui supprimerait toute légitimité à la présence de l'autorité française en Afrique. Sans ces écoles, sans ces casernes, sans ces édifices de prestige qui représentent le pouvoir, celui-ci n'aurait plus de sens. Enfin, ces cases enlèvent toute efficacité à la représentation cartographique. Si sur le plan, les concessions sont alignées et ordonnées, dans l'espace, cet ordonnement disparaît pour laisser place à un fouillis d'habitations et de circulations qui traversent cette trame régulière.

Faïdherbe supprime le système coûteux et inefficace d'incitation à la destruction des cases et décide de "rayer de la carte" par la force ces immeubles trop meubles. Dans un certain nombre de rues du centre de l'île, il fixe un délai aux possesseurs de paillottes pour les supprimer. Finalement, en sept ans, 17 rues sont débarrassées de ces constructions qui cependant, continuent à se développer dans les zones non touchées par cet arrêté. Les Saint-Louisiens qui s'y conforment ne reconstruisent pas nécessairement leur habitation en matériaux durables. Si la paille disparaît extérieurement, remplacée par des planches de bois ou des morceaux de tôle, elle reste utilisée à l'intérieur des habitations. Le Moniteur du Sénégal publie le 28 février 1860 un arrêté punissant ces pratiques de démolition forcée, d'amendes et de peine d'emprisonnement. Après plusieurs années, tous les bâtiments précaires ont disparu du centre de l'île. Cette bataille, on en trouve encore des traces dans le Moniteur du Sénégal en 1870, n'atteindra jamais réellement son objectif, la disparition totale de ce type de construction. Si les maisons à étage masquent les chaumières notamment dans les représentations graphiques, elles n'en sont pas moins présentes dans la ville, comme le remarque Pierre Loti qui séjourne à Saint Louis en 1873. Les autorités coloniales ne peuvent lutter contre la résistance passive de l'ensemble de la population. Face à une situation qui les dérange, tantôt ils réagissent violem-

ment, tantôt ils évitent de s'y confronter et tentent de la masquer ou de la repousser. L'administration critique amèrement la description qu'offre P. Loti de Saint Louis dans son roman qui est largement diffusé en France et qui contribue à "la fâcheuse réputation de la capitale du Sénégal".

Cette ville ordonnée, lisible, n'existe que dans les phantasmes des administrateurs; il suffit d'un roman populaire pour que cette image soit anéantie aux yeux du public français. Quant à la population de la ville, elle est loin d'être à l'image de ces façades alignées et de ces rues rectilignes. Cette transparence sociale n'est souhaitée que par quelques-uns qui, en tentant de la réaliser, soulignent d'autant les coins obscurs.

### **Construire**

La majorité des édifices édifiés à cette époque à Saint Louis le sont à des fins militaires : Faidherbe est un guerrier : sa préoccupation première en matière d'habitation est d'abord de loger ses troupes. Nous n'établirons pas un inventaire de ces casernes et des camps; les officiers du Génie chargés de tracer les plans reprennent ceux des catalogues militaires. Nous préférons insister sur certains aspects des projets possédant une symbolique sociale nouvelle. Les autorités coloniales s'interrogent plus sur le site où doivent être implantés ces nouveaux équipements que sur leur architecture. Il ne suffit pas de balayer les chaumières du centre de la ville; pour que cet espace représente le coeur de la cité, il doit recevoir les lieux symboliques de l'autorité nouvelle. Le rapport sur l'emplacement de la mairie et du commissariat rend compte de ces préoccupations.

"L'emplacement choisi pour recevoir le bâtiment en projet des bureaux de la mairie et du commissariat de police convient admirablement bien sous le rapport de la position au centre de la longueur de la ville et à portée par le pont de Guet N'Dar des faubourgs de Guet n'dar et de N'dar Toute. En outre la façade principale du bâtiment en projet se trouve sur une des plus belles places de la ville, ou du moins sur une place destinée à devenir fort élégante par l'ensemble des plantations qu'elle vient de recevoir, par la grille de la cour de

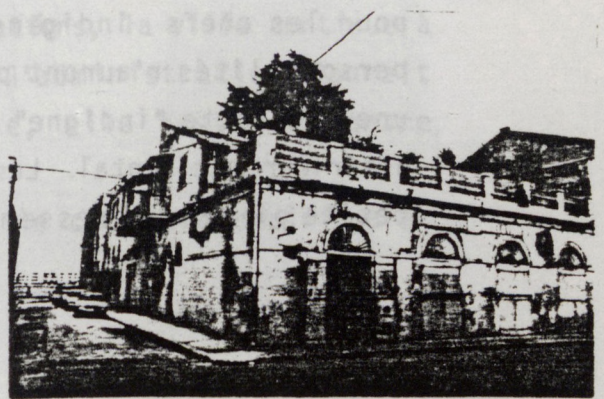
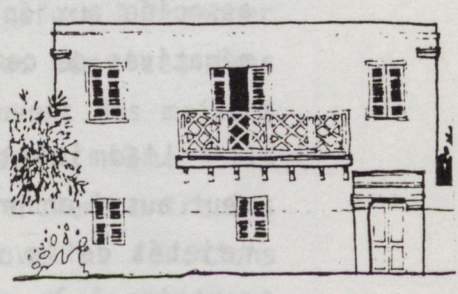
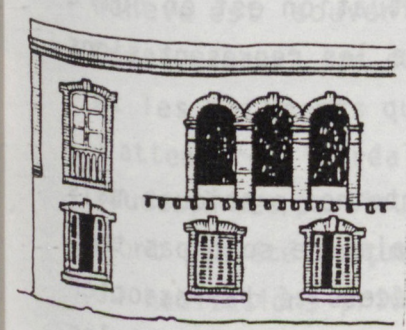
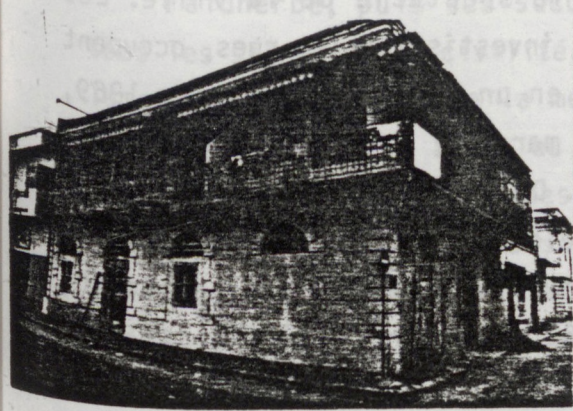
façade le l'hôtel du gouvernement, par la façade de sud de l'école des filles dont le sommet sera sous peu de jours décoré d'un gracieux campanile, enfin par l'entrée du pont de Guet N'Dar."

On pourrait imaginer que le choix de ce carrefour comme emplacement des bâtiments où résident les militaires et les policiers résulte uniquement d'un désir de contrôle de la population. Cependant, l'intérêt majeur de ce rapport nous paraît être le regard géométrique porté sur la ville dont on trouverait les fondements dans les modes de représentation de l'espace au Quattrocento. Cette composition où les rapports de distance et l'orientation des bâtiments sont calculés afin de produire une perspective "admirable", rappelle grossièrement les principes de composition d'un tableau. Dans ces espaces fermés, aucun élément n'est laissé au hasard; chaque figure -chaque bâtiment- renvoie à une autre et ne peut être dissociée de l'ensemble. Le tableau qui nous est décrit s'articule autour d'une place, noeud de la composition. Elle est entourée des édifices qui figurent la nouvelle société, les deux casernes symétriques, l'école, la mairie et l'hôtel du gouvernement. Si tous ces bâtiments étaient dispersés dans la ville, ils seraient noyés par des constructions parasites masquant la puissance qu'ils sont censés représenter. En les réunissant autour de cette place, le spectacle est renforcé et ne peut être théoriquement brisé, l'espace central est vide d'habitation. Par la suite la statue du héros fondateur, Faidherbe y sera érigée. Depuis ce lieu quelque soit l'angle d'observation, les signes du pouvoir sont là. Cette mise en scène opère, au moins dans l'imaginaire, mais ce théâtre reste irréel car il est vide de spectateurs. Afin de remplir cette salle, des concerts de musique militaire sont organisés, le soir, à la descente du pont qui y accède. Le spectacle est alors total : les habitants sont alignés face à la troupe dans ce décor illuminé..., mais ce moment est éphémère; une fois levés, ils se dispersent dans le brouhaha et le désordre.

L'augmentation de la population de l'île et de la ville, l'accroissement des activités commerciales qui sont réunies dans le centre, amènent chaque jour une foule plus nombreuse que l'administration tente de canaliser : les mauvais sujets ne sauraient errer dans la ville. En 1861, l'hospice civil est finalement édifié; il est destiné



MAISONS SAINT-LOUISIENNES DE LA FIN DU XIX<sup>e</sup> SIECLE





à accueillir "les indigents, les misérables, les hommes détenus ou aliénés, les femmes détenues ou atteintes de maladies vénériennes"! Cette opération à laquelle s'ajoutent les lotissements dans les faubourgs ne suffit pas pour ordonner le spectacle de la ville. Les indigènes y reviennent pour commercer, investissent les rues, occupent le marché et transforment la voirie en un champ de foire. En 1869, l'administration décide de déplacer le marché ; à la pollution visuelle, s'ajoute la pollution des odeurs. De nouvelles réglementations sont édictées afin de vider la ville de la barbarie : en 1859, un arrêté interdit le parcage des troupeaux sur les chaussées de Bouëtville, déjà prohibé dans l'île. En 1862, un corps de sûreté est créé pour assurer le maintien de l'ordre ; la même année, un autre arrêté punit d'amende et d'emprisonnement les citadins élevant de porcs, laissant vaquer de animaux, faisant sécher du poisson...

Ce désir forcené de vider la ville de ses mouvements irréguliers aboutit paradoxalement à une nouvelle représentation de Saint-Louis qui n'est guère plus flatteuse : les voyageurs qui la visitent ne s'émerveillent pas devant ces rues vides, mais relèvent l'ambiance funèbre qui règne dans l'île et qui contraste tant avec les foules bruyantes des quartiers africains. A vouloir trop bien faire, les autorités produisent une image de ville endormie, sans activité. Les récits qui racontent Saint-Louis suggèrent toute une atmosphère alanguie qui donne l'impression d'un monde irréel. Cette situation est en outre associée aux épidémies, aux fièvres, et renforce les représentations négatives de cette colonie.

L'administration, cherche à interdire certaines pratiques mais veut aussi en produire de nouvelles : les Africains ne sont pas tous rejetés de la ville. Faidherbe insiste sur la nécessité d'en associer certains à la gestion des affaires publiques. Après avoir rejeté les noirs errants de l'île, il fait construire une "maison d'hospitalité" pour les chefs indigènes venus traiter avec le gouvernement. Ces personnalités n'auront plus à s'installer chez quelque parent, dans une paillotte "indigne" de leur statut, mais seront reçues dans un intérieur occidental. Les chefs seront ainsi isolés dans une "jolie petite pièce" qui ressemble plus à une cellule qu'à un palais : elle

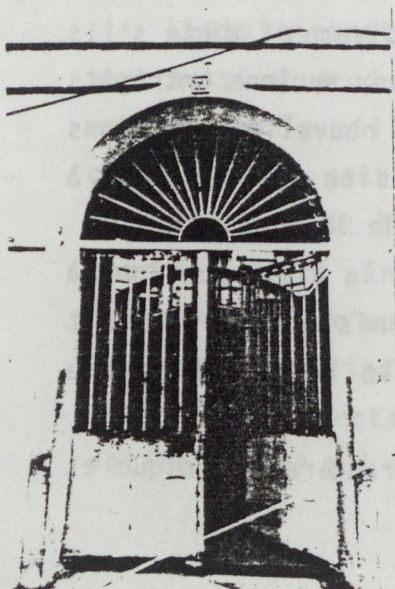
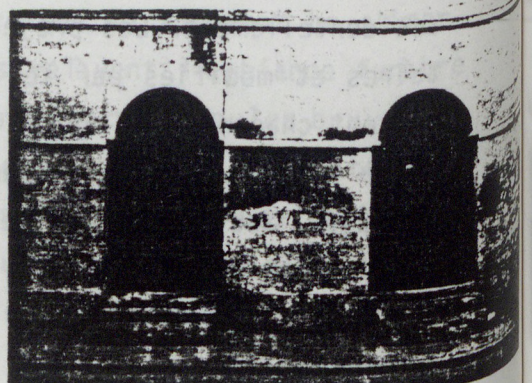
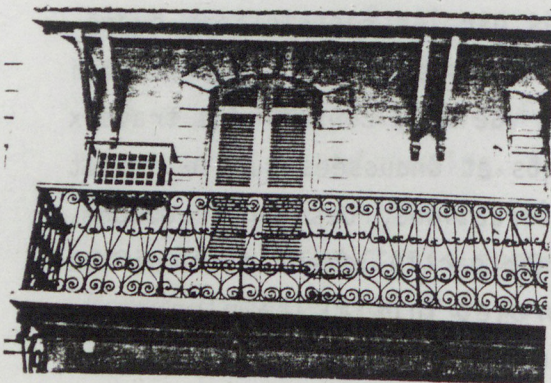
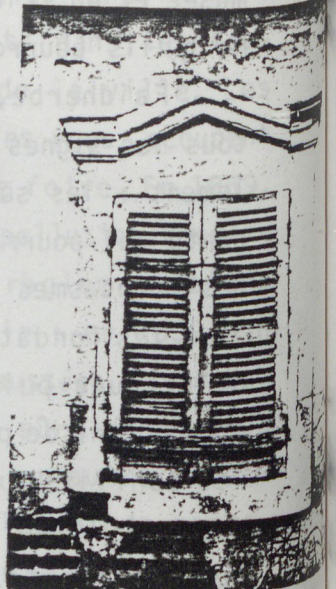
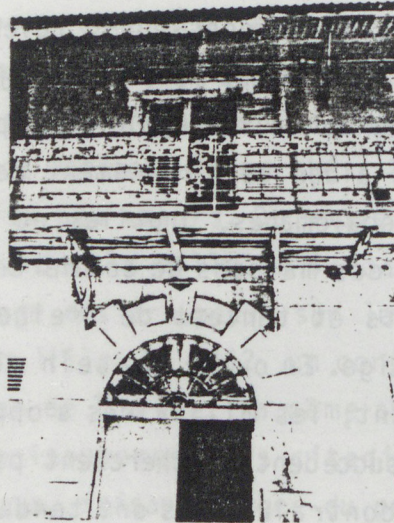
est située dans l'enceinte du fort, à proximité du télégraphe, du musée et du tribunal musulman, "trois merveilles" de la société moderne qu'ils pourront visiter.

Faidherbe, puis ses successeurs, rêvent d'édifier à Saint-Louis tous les signes de la civilité, mais ces projets se réalisent difficilement : les subsides de la métropole sont peu élevés et les commerçants qui pourraient aider au financement de ces opérations y voient des phantasmes de mégalomanes, inutiles et coûteux. Certains d'entre eux, les fondateurs des maisons de commerce, deviennent des hommes politiques puissants et tentent de freiner la réalisation de ces opérations de prestige. En outre, au sein même de l'administration, les conflits existent; les militaires s'opposent aux civils, et les gouverneurs qui se succèdent ne cherchent pas à réaliser les projets des précédents; au contraire, ils ont tendance à les rejeter et à en produire d'autres dans le seul but de matérialiser leur passage. Loin d'être pensée rationnellement, la ville se construit lentement voire accidentellement. Les projets sont rognés par les restrictions budgétaires et modifiés par les différentes instances administratives qui tentent chacune d'imposer leur point de vue : le conseil des travaux de la marine s'oppose au service des Ponts et Chaussées sur le projet du musée. Souvent, après de multiples altercations, ces constructions, quand elles sont réalisées, ne le sont que partiellement et l'édifice achevé est souvent assez éloigné du projet initial. La plupart du temps, face à ces conflits, l'instance supérieure se refuse à trancher et les bâtiments qui accueillent provisoirement ces services dans l'attente de la réalisation du projet définitif - souvent des maisons louées à des particuliers - les reçoivent définitivement même s'ils n'ont pas été conçus à cet effet. Ces constructions, anciens entrepôts ou habitations privées, s'accordent mal avec les nouvelles fonctions qu'ils doivent recevoir. En outre, cette dispersion des services à travers la ville ne facilite pas l'apprentissage de la discipline.

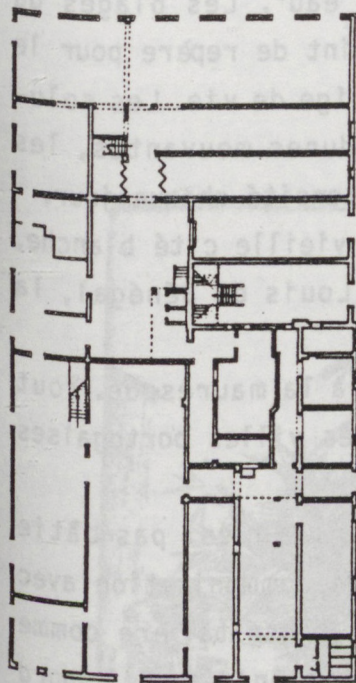
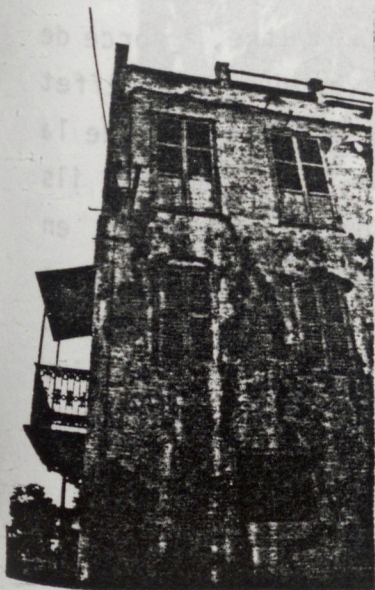
Néanmoins, malgré toutes ces contradictions, la ville continue à s'accroître, non pas sans doute telle que l'administration l'aurait souhaité; mais jusqu'à la fin du siècle, elle reste le centre économique et politique de la colonie.

L'histoire de Saint Louis nous montre le caractère empirique et

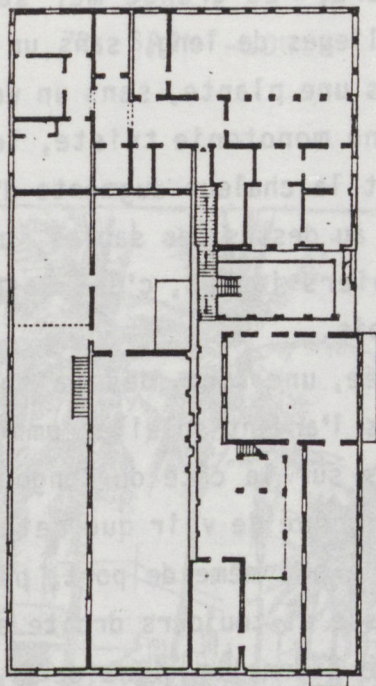
ARCHITECTURE SAINT LOUISIENNE



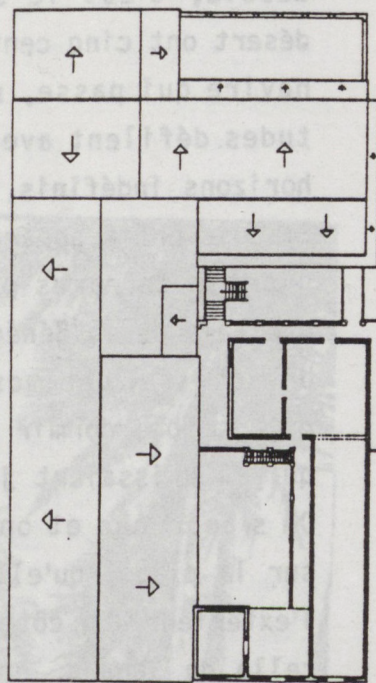
ETABLISSEMENTS MAUREL & PROM



rez de chaussée



premier étage



deuxième étage

NORD



désordonné de son évolution. Si les administrateurs rêvent d'une ville limpide, et constatent sans cesse que des progrès ont été établis, ce discours est souvent imaginaire : les cases continuent à pulluler et les épidémies sont toujours aussi meurtrières. En outre, à force de souligner que la situation s'est améliorée, ils produisent l'effet inverse de celui recherché. En mettant en valeur la salubrité de la place, alors que les fièvres continuent à frapper les habitants, ils renforcent les représentations néfastes de ce monde. La population en France, est beaucoup plus sensible aux récits romancés des voyageurs qui diffusent leurs impressions dans la presse. L'image de Saint Louis, symbole de l'Afrique nouvelle, reste celle d'une cité lointaine perdue dans les sables et les fièvres, traversée par la barbarie, comme le décrit Pierre Loti :

"En descendant la côte d'Afrique, quand on a dépassé l'extrémité sud du Maroc, on suit pendant des jours et des nuits un interminable pays désolé, c'est le Sahara, "La grande mer sans eau". Les plages du désert ont cinq cents lieues de long, sans un point de repère pour le navire qui passe, sans une plante, sans un vestige de vie. Les solitudes défilent avec une monotonie triste, les dunes mouvantes, les horizons indéfinis, -et la chaleur augmente d'intensité chaque jour. Et puis enfin apparaît au dessus des sables, une vieille cité blanche, plantée de rares palmiers jaunes, c'est Saint Louis du Sénégal, la capitale de la Sénégalie.

Une église, une mosquée, une tour, des maisons à la mauresque. Tout cela semble dormir sous l'ardent soleil, comme ces villes portugaises qui fleurissaient jadis sur la côte du Congo...

On s'approche et on s'étonne de voir que cette ville n'est pas bâtie sur la plage, qu'elle n'a pas même de port, pas de communication avec l'extérieur. La côte basse et toujours droite est inhospitalière comme celle du Sahara, et une éternelle ligne de brisants en défend l'abord aux navires.

On aperçoit aussi ce que l'on avait pas vu du large, d'immenses fourmilières humaines sur le rivage, des milliers et des milliers de cases de chaume, des huttes lilliputiennes aux toits pointus, où grouille une bizarre population nègre. Ce sont deux grandes villes



SAINT-LOUIS (Sénégal)  
Place des Cocotiers



Avenue des Cocotiers - Saint-Louis (Sénégal)

Yolofes, Guet N'Dar et N'Dar toute qui séparent Saint Louis de la mer..."

La colonisation de l'intérieur du continent se traduit par un accroissement des opérations d'aménagement de l'espace et du territoire. Les anciens comptoirs ne suffisent plus pour accueillir les populations et ne présentent pas les qualités nécessaires au développement économique de ces terres. Pour rendre compte de l'extension du champ d'intervention des autorités coloniales en Afrique et des modes d'aménagement employés, nous avons sélectionné deux types d'opération : la fondation d'une ville nouvelle, Dakar, appelée à devenir le port de la colonie et située sur la presqu'île du Cap Vert et la création de postes militaires le long des axes de pénétration, où s'élabore un savoir hygiéniste qui organise l'espace.

#### LA PRESQU'ILE DU CAP VERT

L'autorité royale française n'est souveraine dans cette région que dans l'île de Gorée. La disparition de l'économie de traite n'entraîne qu'un relatif déclin de cette place commerciale qui se reconvertit dans le négoce des produits agricoles, et notamment de l'arachide.

En 1852, Gorée est proclamé port franc par décision du gouvernement; les échanges économiques n'en font que croître. Mais, si la population et les activités augmentent, l'île ne peut s'étendre. La place manque pour accueillir les nouveaux venus qui s'agglomèrent dans les habitations dont la densité augmente sans cesse. De plus, cet établissement est sous la dépendance totale du continent pour son ravitaillement en eau potable, en alimentation en bois, en matériaux de construction.. Les Européens, pour obtenir ces produits doivent payer des redevances aux monarques locaux qui n'autorisent pas la libre circulation des hommes et des marchandises sur leurs terres. Enfin, les fonctions politiques et militaires qui sont affectées à cette place sont sources de problèmes : en 1845, Gorée devient le port d'attache de la division des côtes occidentales d'Afrique et, entre 1854 et 1859, accède au rang de capitale d'une nouvelle colonie,

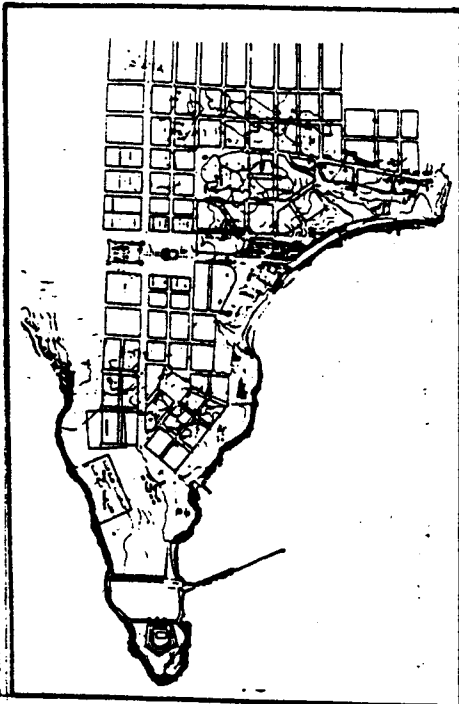
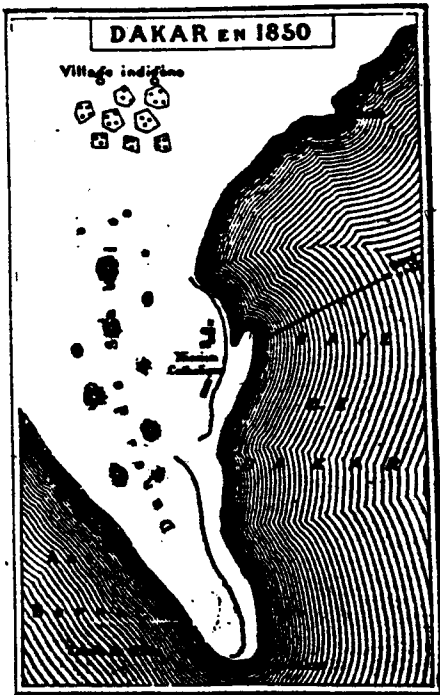
autonome de Saint Louis, qui s'étend jusqu'au Gabon, "les rivières du sud". Cette fonction, satisfait les Goréens, inquiets de la suprématie de Saint Louis, mais s'accorde mal avec la vie turbulente et désordonnée de la population de "Gorée la joyeuse". A cette place s'ajoute plus loin sur la côte, à une dizaine de kilomètres en direction de l'ouest, un autre comptoir prospère : Rufisque, où sont installés plusieurs centaines d'Européens ; les vaisseaux peuvent y mouiller en sécurité, mais l'autorité royale n'est que faiblement représentée.

### Le déplacement

Malgré l'étroitesse de Gorée, les Européens craignent de s'installer sur la terre ferme "terre des fièvres et de la barbarie". Si en 1765 le gouverneur de Gorée acquiert auprès du souverain local le Damel du Cayor, le village de Dakar et les îles des Madeleines, cet acte n'a pas pour but de préparer la fondation de nouveaux établissements, mais de faciliter le commerce. Cet accord verbal, reste subordonné à l'acquiescement de droits envers les chefs locaux, qui le remettent en question, rejetant l'autorité du Damel sur leurs terres et cherchant à profiter de ces mouvements commerciaux.

Ce n'est qu'en 1845 que se dessine l'idée d'aller occuper cette presqu'île dont les tentatives malheureuses de colonisation agricole en 1820 par la Société Philanthropique Coloniale n'ont fait qu'accroître le caractère dangereux : la population de Gorée souhaite l'occupation de ces terres par la troupe afin de ne plus avoir à payer les multiples taxes et non pas pour s'y installer. L'administration voit plus loin : le chef de bataillon Creuly, venu au Sénégal pour inspecter les services du Génie et des Ponts et Chaussées, étudie l'organisation de la défense de Gorée et envisage en 1846, la création d'une ville nouvelle sur le Cap Vert. Ses vœux ne sont cependant pas exaucés ; l'une des raisons invoquées est l'émancipation des esclaves ; les autorités craignent que cette mesure suscite des troubles dans la population indigène de la presqu'île. La seule implantation d'Européens à cette époque est celle des pères du Saint Esprit qui fondent une mission à proximité du village africain de Dakar.





PROJET D'HOTEL DU GOUVERNEUR  
A DAKAR EN 1862

" J'ai voulu que l'hôtel du gouverneur soit un caractère propre et confortable et de grandeur en rapport avec la position du personnage qui préside aux destinées de la colonie.

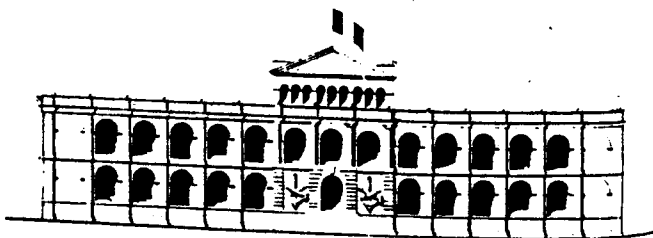
Un portique est nécessaire aux deux étages. J'ai visité Bathurst, capitale de la Gambie, et j'ai reconnu l'heureuse influence qu'y apportent sous un ciel brillant des galeries bien entretenues.

Deux portiques s'arçonnent, faisant le tour du bâtiment devant lui donner non seulement du confortable pour la fraîcheur, l'aération et la circulation mais encore du caractère comme aspect.

La décoration se trouve dans les lignes qu'il faut savoir harmoniser et non dans les détails, qui coûtent cher et qui souvent ne sont que ridicules. On peut trouver la noblesse en combinant d'une manière utile des pilastres et des arceaux.

La longue ligne de la façade principale sera interrompue par une saillie qui ne devra pas être inférieure au tour des arcs. Cette partie centrale devra orienter un cachet de force et de solidité: au rez-de-chaussée, je l'exprime par des refends, à l'étage par du dorique grec. Elle devra manifester le caractère du Commandement colonial. Je le rends par les emblèmes de la Marine Militaire, des canons et une ancre; je le rends surtout par le drapeau national, par les aigles impériales aux ailes déployées, qui surmontent le monument.

Mais l'édifice serait incomplet s'il ne possédait d'une manière bien apparente un observatoire indispensable auquel on puisse découvrir ce qui se passe au loin sur le littoral et sur la mer. Il faut que cet observatoire longe toutes les autres parties de l'édifice, je le place sur les terrasses et je le perce d'un grand nombre d'ouvertures.



Dans mon projet de ville, je mettais la Gouvernerie au centre; je l'asseyais sur un terrain ferme et très régulier. Je lui donnais la meilleure exposition possible rapport de la fraîcheur.

Mr Vinet-Laprade, Commandant de l'arrondissement de Gorée, partageait ma manière de voir, penchant néanmoins pour un autre terrain, accidenté, moins bien exposé peut-être, mais possédant des ravins pleins de bananiers et de végétaux divers, et ayant suivant moi l'immense avantage de découvrir Gorée, une partie de sa rade et l'anse de Dakar. C'est comme je lui dis, lorsque nous nous y rendimes "plus gouverneur". En choisissant cet emplacement, mon observation aura un plein succès.

Le terrain qui est plus élevé que celui que j'avais choisi et qui forme lui-même une petite éminence, ajoutera considérablement à l'effet que doit présenter un édifice quel que peu grandiose.

LES LOCAUX INTERIEURS

Je place au rez-de-chaussée, à gauche, les bureaux d'après l'exigence un peu près reproduite qui m'avait été indiquée.

Le cabinet du Chef d'Etat-major doit être d'un accès facile pour tous, se trouver à proximité du Gouverneur et des bureaux des secrétaires. Les archives doivent être sous la main et les entrées indépendantes.

La partie centrale contient un vestibule et la salle de Conseil d'Administration.

Je place au rez-de-chaussée, à droite, trois chambres à des personnages secondaires, et les locaux d'usage familial (la cuisine, le cellier, la buanderie, les bains).

La cuisine, la lavette, la buanderie, les bains doivent posséder un tuyau avec robinets: je les ai pour cela rendus adjacents.

Les entrées de ces locaux doivent être indépendantes et l'on doit y parvenir par la derrière ou des escaliers particuliers, ne jamais y faire servir le perron d'entrée ou les parties principales du portique.

Le 1<sup>er</sup> étage renferme à gauche le logement de famille et des chambres à donner à des personnages de l'ordre: amiraux, inspecteurs généraux, gouverneurs étrangers.

À droite, il contient le logement officiel, c'est-à-dire une antichambre, un salon et une salle à manger. Aux jours de fête, la salle à manger devra contenir un grand nombre de fonctionnaires; elle devra s'adjoindre en outre au salon pour réunir les danseurs.

On ne fait remarquer que d'une manière très sommaire la facilité du service de la cuisine à la salle à manger, les ouvertures nombreuses sur la galerie, les petits dispositifs indispensables joints au logement.

TERRASSE

De l'antichambre on monte à la terrasse par un escalier en fonte comme on en voit dans les cafés de nos grandes villes. Là se trouve une salle avec billard, où se réunissent les hommes pour jouer et fumer.

En 1854, les autorités de Gorée ne sont plus subordonnées à Saint Louis. Le nouveau chef du Génie, Pinet Laprade réitère la proposition d'occuper militairement la presqu'île et de fonder "un grand entrepôt de notre commerce sur la côte occidentale d'Afrique". Son projet est partiellement accepté par le Ministère de la Marine; en 1857, la troupe prend officiellement possession du territoire de Dakar, mais le projet de ville est repoussé. Il s'agit simplement d'assurer la libre circulation des biens et des personnes sur cette terre, d'éviter notamment le pillage des navires qui échouent sur les rivages. Aux accords verbaux, immatériels se substitue une prise de possession effective, officielle. La création de ce poste, qui doit devenir dans l'esprit du gouvernement le chef-lieu de la colonie de Gorée et dépendances, est vivement critiquée par la population et les autorités de Saint Louis qui y voient une remise en question de leur suprématie et une dépense inutile. En 1859, ce découpage territorial est abrogé : Gorée et le Cap Vert reviennent sous la dépendance de la colonie du Sénégal dont le centre reste Saint Louis. Si les autorités acceptent la fondation d'un port où les navires des messageries impériales pourront relâcher, elles ne veulent pas d'un centre administratif et politique.

### Une ville nouvelle

A peine la troupe débarquée, les Goréens s'empresent de louer ou d'acheter des terrains aux habitants de Dakar et y édifient rapidement des entrepôts. Nombreux sont ceux qui cherchent à occuper un maximum de surface dans l'unique but de spéculer; les projets de ville nouvelle ne sont pas oubliés. Afin de supprimer ce type d'occupation, les autorités interdisent les accords de personne à personne dans le domaine foncier. Seul l'Etat est autorisé à attribuer des terres. Mais cette réglementation en contradiction avec le code Napoléon, est annulée par l'arrêté du 28 février 1862 qui autorise la vente de terre par des particuliers. L'Etat garde néanmoins un droit de regard sur ces transactions qui doivent être enregistrées auprès de l'administration pour être reconnues. Le problème foncier est cependant loin d'être réglé : une même terre est souvent vendue par plusieurs personnes. Un

nouvel arrêté tente d'interdire cette pratique en punissant d'exclusion de la colonie tout Africain qui vend une terre alors s'il ne possède qu'un droit de jouissance.

Afin de matérialiser ces propriétés, les autorités imposent la construction d'une clôture autour de chaque parcelle attribuée. Cette mesure fait apparaître le caractère désordonné des lots; en 1856, une procédure d'alignement des parcelles est institutée dans la zone qui doit recevoir la ville. Enfin en 1862, Pinet Laprade établit un plan de lotissement pour la ville de Dakar (73) où le sol est affecté de fonctions précises : des terrains sont réservés pour les édifices publics; les zones le long de la côte, sur une largeur de 81 mètres, sont destinés à être des réserves foncières et doivent être vidées des constructions en paille et en terre; les autres terrains situés à l'intérieur du périmètre de l'agglomération et déterminés par la trame orthogonale des rues dont même la largeur est définie précisément par ce plan, peuvent être affectés à des particuliers selon le régime de la propriété foncière établi par l'arrêté du 28 Février 1862. Le Code Civil est alors rendu applicable à Dakar. cette organisation rigoureuse de l'espace a pour but de contrôler l'installation des colons et d'éviter que ne se reproduisent les conflits apparus à Gorée ou à Saint Louis. la ville de Dakar ne doit plus être un lieu subordonné aux intérêts des particuliers mais veut être l'expression de la toute puissance de l'Etat.

Ce projet est unanimement critiqué. La population y voit l'oeuvre d'un mégalomane. Les Saint Louisiens et les Goréens ne souhaitent pas l'édification de cette ville qui risque de ruiner leur établissement. Plutôt que de se plier à ces règlementations, les habitants à l'étroit dans l'île immigrent vers une autre place, l'ancien comptoir de Rufisque, qui possède l'avantage d'être situé à proximité de routes commerciales. Les lots régulièrement piquetés de la ville de Dakar ne se remplissent pas; cette agglomération nouvelle, pendant longtemps, se limite à un tracé. En revanche la population de Rufisque augmente considérablement, cette place devenant le nouveau centre commercial de la région. Pendant vingt ans, le plan de Pinet-Laprade suffira pour absorber le développement de Dakar.

Ce projet de ville ne se limite pas seulement à un plan, il

prévoit l'édification de bâtiments destinés à abriter des nouveaux services. La préoccupation majeure du commandant de la place est de loger les troupes dans des constructions salubres. Le fort bâti lors de la prise de possession de la presqu'île s'avère trop exigü pour les accueillir; il n'avait été conçu que pour défendre la place en cas d'attaque par les Africains. Les campagnes militaires réduisent les risques de trouble et rendent inutile cette construction qui, de plus n'est pas à l'image de la ville. Par souci d'économie, elle ne sera pas immédiatement détruite et servira temporairement à loger les troupes. Mais les autorités militaires de la place ne veulent plus de ces bâtiments provisoires et mal équipés et arrivent à imposer la construction d'une caserne de cavalerie, d'une caserne de gendarmerie et d'un quartier disciplinaire. A la même époque, un hôpital est édifié.

Ces premières constructions n'offrent guère architecturalement de spécificité coloniale. Comme à Saint Louis, les officiers du Génie reproduisent les modèles des atlas de construction militaires. Le climat "chaud" les amène à choisir les plans destinés au sud de la France et à proposer d'entourer ces bâtiments sur les façades exposées au soleil de galeries. Mais en raison de son coût, elle n'est que prévue dans les bâtiments de prestige, comme dans le cas du projet d'hôtel pour le gouverneur à Dakar dessiné en 1862 (74).

Les soucis esthétiques à propos de ce projet expriment la volonté de signifier architecturalement la puissance de l'état : le spectacle de l'hôtel du gouverneur doit être saisissant. Cette architecture est voulue grandiose, "en rapport avec la position du personnage qui préside aux destinées de la colonie". Afin de renforcer l'effet visuel, le site choisi est un monticule dominant la ville, qui présente l'avantage de recevoir les brises marines plus fraîches et imaginées plus saines. Cet emblème de l'Etat doit écraser par sa taille et par son style les autres bâtiments. Les colonnades doriques qui rythment sa façade renvoient à l'architecture somptuaire néo-classique des édifices publics en France. En améliorant les conditions de l'habitation, en élevant une église (1861) et des bâtiments publics, l'administration veut faire de Dakar une ville à l'image de la France

Afin que les Européens demeurent dans la colonie de manière permanente, les autorités tentent de construire une ville saine où la crainte de l'épidémie disparaisse. Peu nombreux sont ceux qui souscrivent alors à ce projet tant il est imaginé que la fièvre fait partie de la nature africaine; seuls, quelques administrateurs se préoccupent de ce problème, mais les outils manquent. En proposant d'établir des canalisations le long des rues, en orientant les rues en fonction des brises en implantant les édifices militaires et sanitaires dans les "zones les plus salubres", Pinet - Laprade ne fait que reprendre des principes anciens qui ne diffèrent guère des recommandations de Vitruve.

Une idée nouvelle cependant apparaît désormais comme principe, celle de cacher ou d'exclure les signes de la maladie. Le cimetière installé dans le centre ville, symbole de la mort omniprésente, est repoussé à la périphérie. En 1867, un Lazaret est édifié, destiné à enfermer les malades contagieux, afin d'éviter la propagation de l'épidémie. Certains désirent appliquer ce principe d'exclusion à la population indigène qu'ils rendent toujours responsables des épidémies; le projet de Faidherbe de créer un village réservé aux indigènes, répond à ces vœux et relève aussi d'un désir de fixer ces populations dont la mobilité empêche tout contrôle. Le mélange des races, qui règne dans les villes et les comptoirs, n'est pas encore systématiquement réprouvé. Contrairement aux colonies anglaises et hollandaises où la ségrégation raciale ordonne rapidement l'espace, ce principe n'est alors que peu appliqué dans les villes coloniales françaises.

La promiscuité en revanche reste considérée comme un élément générateur des maladies. Les réglementations urbaines tentent de la proscrire aussi bien chez les Africains que chez les Européens: En évitant les agglomérations de personnes, l'administration imagine diminuer les risques d'épidémie. Ce principe est néanmoins difficilement applicable dans l'habitation car il est nécessaire des moyens financiers importants. La volonté de séparer les espaces augmente le nombre de bâtiments à construire. Enfin, les mesures de salubrité publique, loin d'entraîner systématiquement un contrôle accru de la population, peut produire la situation inverse : Dans le projet de

prison à Dakar en 1863, certains critiquent le nombre trop élevé d'ouvertures exigé par les hygiénistes, qui incite à l'évasion et nécessite un nombre trop élevé de surveillants. Les autorités sont encore largement démunies d'outils pour assainir la ville. Néanmoins grâce à ces balbutiements, pourra s'élaborer plus tard une théorie hygiéniste organisant l'espace urbain. Les épidémies quasi chroniques permettent d'expérimenter une multitude d'idées; les spécialistes ont le loisir de s'interroger, peuvent observer facilement l'efficacité de certains propositions et s'en inspirer en les améliorant.

### **de la ville au territoire**

Si Saint-Louis, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle devient la première ville de la colonie du Sénégal, le projet de la ville de Dakar est autrement plus ambitieux. Le développement de Saint Louis ne transforme pas la vie économique de la région; l'axe commercial du fleuve existait déjà. En revanche la fondation de Dakar est un acte qui non seulement transforme l'économie d'une région, mais pose de nouveaux principes d'aménagement : création de ville nouvelle, interaction à l'échelle d'une région, réglementation précédant la venue de la population. Le résultat escompté est loin d'être réalisé : Dakar n'est pas le centre vers lequel convergent les populations qui préfèrent Rufisque. En 1876 deux maisons en dur seulement ont été construites à Dakar par des personnes privées. La préférence pour le vieux comptoir n'est pas simplement économique, mais s'explique aussi par les différences d'intérêt existant entre la population et les autorités :

L'administration tente d'imposer de nouvelles règles sociales, notamment de résidence. Si Dakar bénéficie de conditions d'établissement pensées comme idéales, cet espace est perçu par les habitants comme un lieu de contraintes. Cette position reflète leur refus de l'intervention de l'administration dans la vie quotidienne. Quant aux colons européens nouvellement immigrés, hormis les employés de l'administration, ils doivent dans un premier temps s'accorder avec les intérêts locaux. Les maisons de commerce restent implantées dans les anciens comptoirs où elles diffusent leurs marchandises; les colons ne peuvent à eux seuls assurer le développement d'une ville.

L'urbanisme apparait comme un des modes d'instauration de la puissance étatique. Son rejet est à l'image de sa négation par la majorité des habitants. Afin d'éviter que ne se développent des villes hors du droit français, les autorités établissent un plan de lotissement pour Rufisque dès 1862 et promulguent des réglementations urbaines pour ce comptoir. Mais leur application s'avère beaucoup plus difficile qu'à Dakar et le pouvoir ne peut enrayer l'immigration des habitants de Gorée vers ce centre économique. Cette situation témoigne d'une part du décalage entre des projets et des réglementations issues de certains esprits et les pratiques de la quasi totalité de la population, d'autre part de la puissance des forces sociales et économiques capables de remettre en cause au moins pendant un temps l'efficacité des projets urbanistiques.

## LES POSTES MILITAIRES

### La fondation

La place symbolisant la pénétration coloniale à l'intérieur du continent est Médine. Ce comptoir situé le long du fleuve Sénégalais est transformé en une place forte. En construisant en 1855 ce fort, à l'extrémité de la partie navigable du Sénégal, Faidherbe réalise le premier point du projet de pénétration de l'explorateur René Caillié. Mais ce poste-comptoir acquiert rapidement une autre dimension : Deux ans après sa création, il n'est plus seulement une figure d'un réseau commercial mais devient un lieu symbolique de la résistance française à la barbarie : les troupes d'el Hadj Omar qui assiègent le fort, alors que celui-ci est sur le point de capituler, sont repoussées par Faidherbe et son armée. Médine devient la mémoire de ce haut fait d'armes de l'Histoire coloniale (88-89-90). Les opérations de conquête vers le fleuve Niger sont organisées depuis cette place où stationnent les troupes.

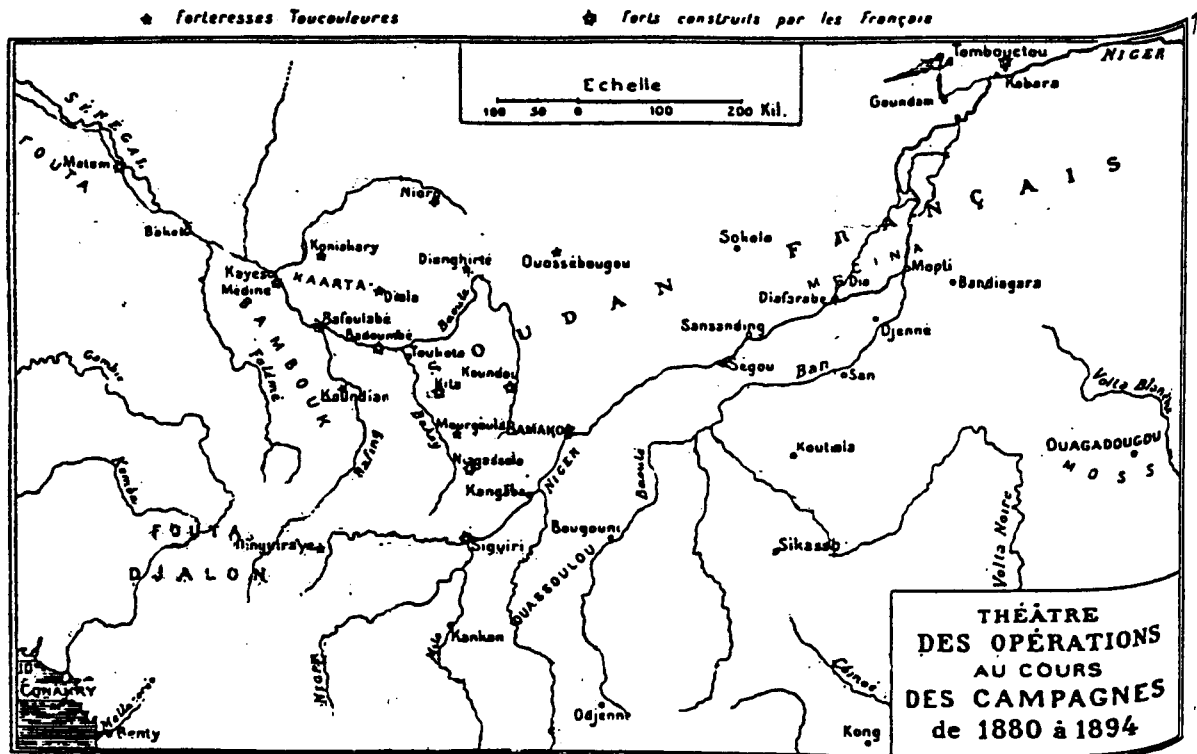
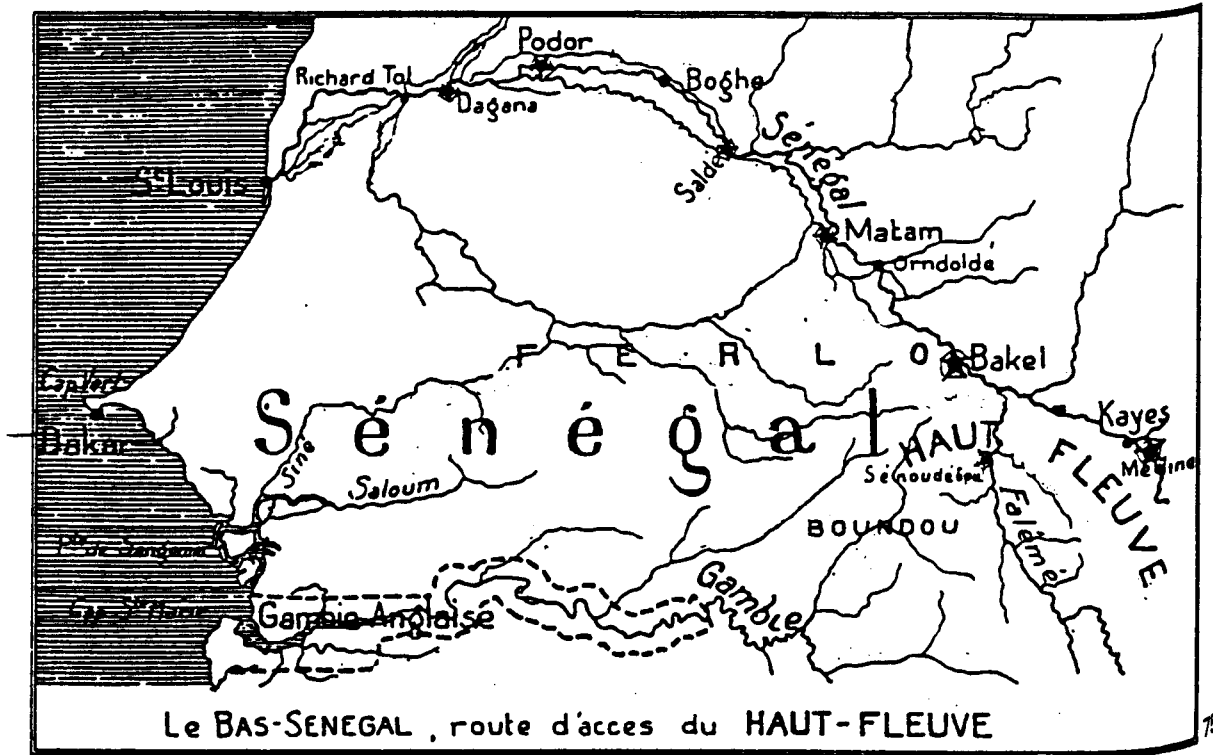
Les premières missions d'exploration établissent quelques fortins le long des fleuves : Bafoulabé, Badumbé, mais rapidement les militaires envisagent de construire un nouveau centre opérationnel dans la région de Kita. Celle-ci n'est connue alors que par deux récits : Mage en 1863 remarque le village de Makadiambougou et y imagine l'installation d'un comptoir français en raison de la richesse de l'agriculture et du commerce dans cette région. Ce village est, en outre situé "sur un plateau élevé, sain, riche en matières végétales et en bois de construction, adossé à une montagne qui lui forme une défense naturelle". Galliéni, en 1880, traverse cette place et y établit un traité de protectorat avec la chefferie qui lui offre des terrains pour l'installation d'un poste. Cette place est la dernière où il conclue pacifiquement un accord avec la population locale.

Ces récits prédestinent Kita, dernier point sûr dans cette direction, à devenir un établissement français. Telle est l'instruction que reçoit Borgnis-Desbordes à la fin de l'année 1880, lorsque se prépare la campagne. Mais le spectacle qui lui est offert lorsqu'il y pénètre est tout autre. Ce pays n'est plus la grande place commerciale rêvée; même le paysage ne s'accorde pas avec les descriptions. Quant à la population, confrontée au projet d'établissement des militaires, elle revient sur l'accord qui avait été conclu quelques mois auparavant; elle doute de la protection que doivent accorder les Français, et craint qu'en autorisant leur installation, elle ne subisse les représailles des guerriers Toucouleur. Néanmoins, l'armée décide de construire un fort, non pas en raison des conditions géographiques ou sociales qui s'avèrent dans la réalité plutôt néfastes, non pas également pour affirmer son autorité : la qualité essentielle de cette place est d'exister dans la mémoire des Français; elle a été traversée par des voyageurs européens, est nommée depuis plusieurs décennies et représentée sur des cartes; en cela, elle a une matérialité et contraste avec le caractère inconnu des terres qui l'entourent.

Cette qualité détermine aussi le choix de Bamako comme lieu d'implantation des militaires. Ce village est situé sur les bords du fleuve Niger qui fascine tous les explorateurs et est traversé vers 1790 par Mungo Park le premier à le nommer. Quant à René Caillié, il en entend parler comme d'une grosse place commerciale et suggère d'y



L'INTERIEUR DU CONTINENT FORTS ET VILLAGES



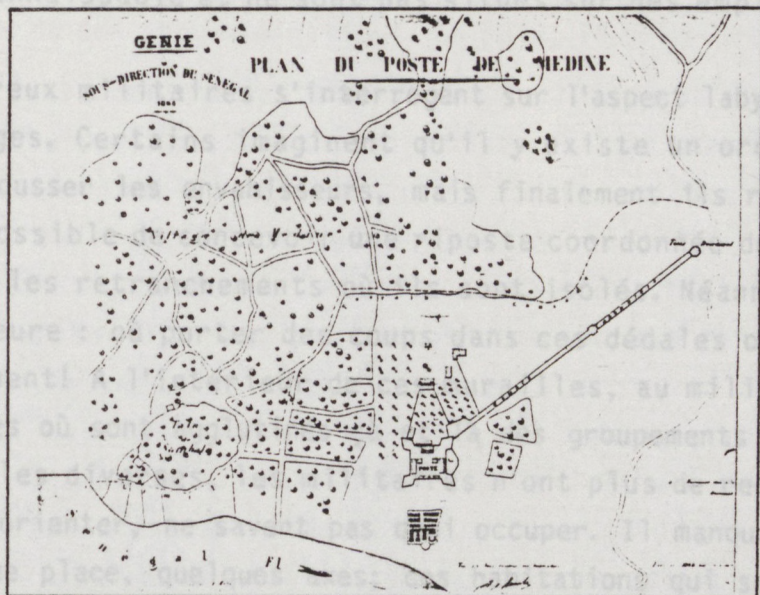
### MEDINE

Aux voyages se substituent des expéditions militaires. Les conditions matérielles s'avèrent fort différentes : ce ne sont plus des hommes seuls qui périssent à l'intérieur d'un camp, mais des groupes armés qui possèdent une certaine autorité. Ils ne sont pas inquiétés par les tribus environnantes, mais ils sont plus précis approuvés par elles. Ils ont une stratégie plus précise approuvée. Quant à la situation géographique, elle continue à être spatialement reconnaissable, mais les aménagements remarquables.



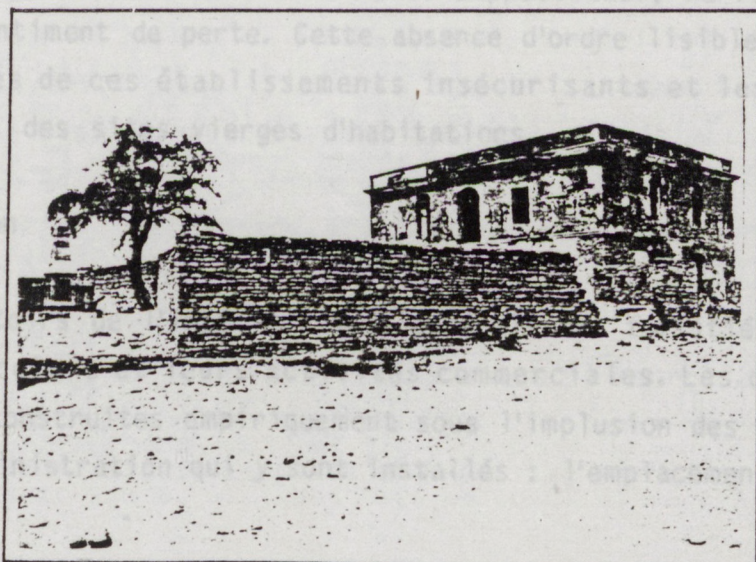
77

De nombreux villages, certains destinés à repousser les ennemis, qu'il est impossible de défendre depuis les montagnes. La question demeure : comment se perd si aisément les terrains vagues où les constructions de taille moyenne ne savent plus s'organiser autour d'un centre, quelque place que ce soit, rassemblant toutes, y compris souvent celle du supposé chef, ne font qu'accroître le sentiment de perte. Cette absence d'ordre visible éloigne les militaires de ces établissements insécurisants et les amène à s'établir dans des larges d'habitations.

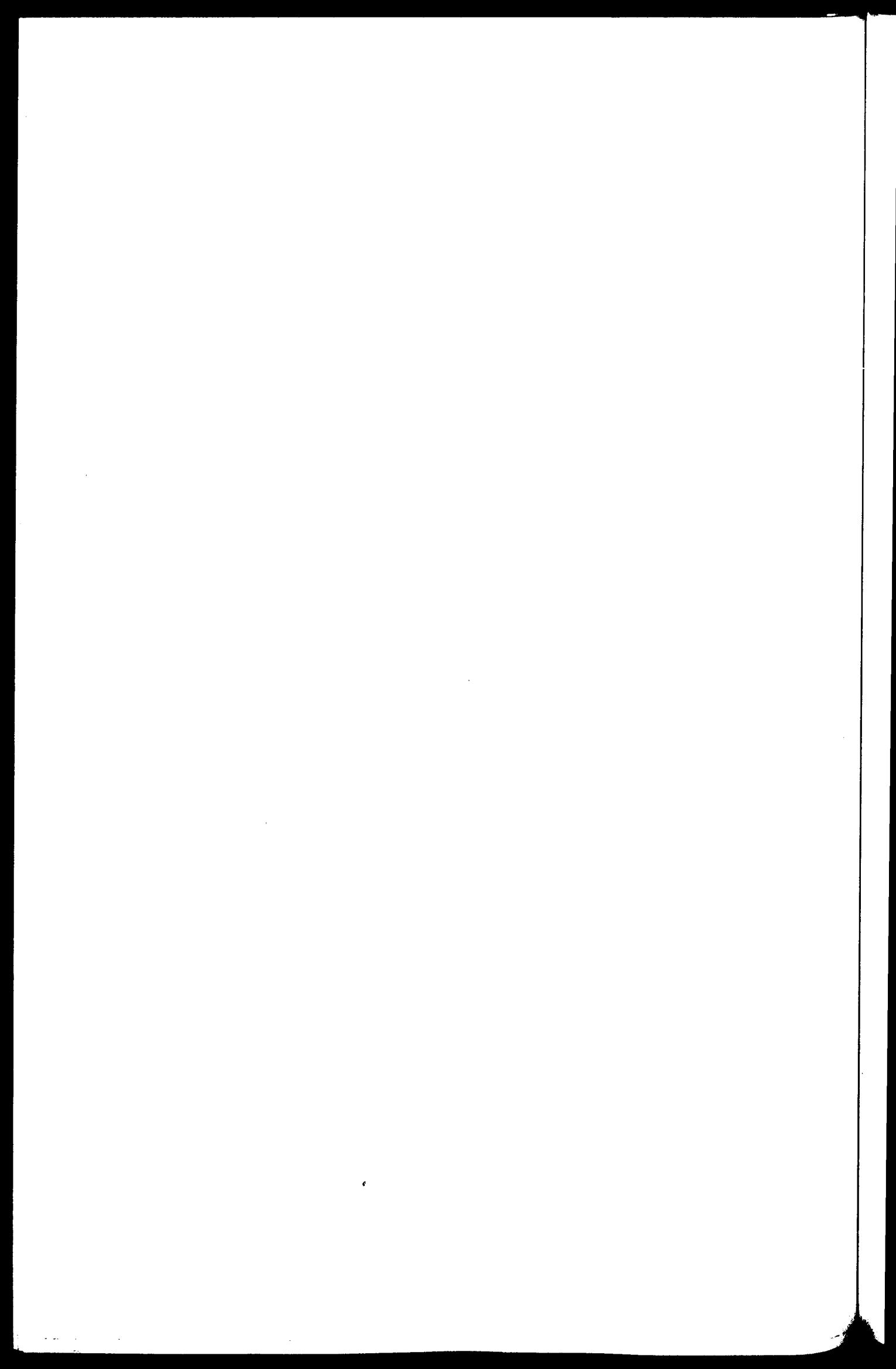


78

La construction des camps militaires est souvent caractérisée par l'absence de planification et l'impulsion des représentants de l'administration. Les camps sont souvent construits dans des lieux isolés, sans aucune défense, afin de protéger les troupes. Ils sont souvent construits dans des lieux isolés, sans aucune défense, afin de protéger les troupes.



79



Aux voyages se subsituent des expéditions militaires. Les conditions matérielles s'avèrent fort différentes : ce ne sont plus des hommes seuls qui pénètrent à l'intérieur d'un continent inconnu, mais des groupes armés qui possèdent quelques cartes et récits, qui apparaissent aux yeux des Africains comme les représentants d'une autorité dont ils perçoivent la matérialité. Ces nouveaux explorateurs sont aussi inquiets que leurs prédécesseurs en Afrique et ne s'accommodent pas de ces paysages nouveaux et "barbares". Les informations plus précises apportées sur les villages, ont un intérêt essentiellement stratégique : seules les murailles et les fortifications sont étudiées. Quant à l'organisation interne des villages, elle continue à troubler les officiers : Ces établissements n'ont pas une morphologie spatiale reconnaissable et ne sont pas situés sur des emplacements remarquables.

De nombreux militaires s'interrogent sur l'aspect labyrinthique de ces villages. Certains imaginent qu'il y existe un ordre caché destiné à repousser les envahisseurs, mais finalement ils remarquent qu'il est impossible de concevoir une riposte coordonnée des défenseurs depuis les retranchements où ils sont isolés. Néanmoins une question demeure : où porter des coups dans ces dédales où l'on se perd si aisément! A l'intérieur de ces murailles, au milieu de ces terrains vagues où sont agglutinés çà et là des groupements d'habitations de tailles diverses, les militaires n'ont plus de repères, ne savent plus s'orienter, ne savent pas quoi occuper. Il manque quelque centre, quelque place, quelques axes; ces habitations qui se ressemblent toutes, y compris souvent celle du supposé chef, ne font qu'accentuer ce sentiment de perte. Cette absence d'ordre lisible, éloigne les militaires de ces établissements insécurisants et les amène à s'établir dans des sites vierges d'habitations.

### **La construction**

Les comptoirs de l'intérieur sont généralement fortifiés afin de protéger les colons et leurs activités commerciales. Les défenses, sont souvent construites empiriquement sous l'impulsion des représentants de l'administration qui y sont installés : l'emplacement du fort

n'est pas choisi à la suite d'une étude de spécialistes; un terrain facilement accessible est repéré afin de rendre plus aisée la construction. A Podor, Bakel, Médine, le long du fleuve Sénégal, on remarque le même type de méthode, sans qu'un modèle spatial soit établi. Des murailles en terre ou en pierres selon les possibilités de la région sont montées et définissent une enceinte qui rappelle les principes de fortification des premiers forts du XVIII<sup>e</sup> siècle. A l'intérieur de celle-ci sont construits des bâtiments en matériaux solides, destinés à abriter la troupe, qui ressemblent aux constructions civiles de Saint Louis. L'emplacement et l'organisation interne de ces édifices ne sont pas définis par des règles précises et diffèrent selon les lieux. Les résidents ajoutent souvent aux bâtiments initiaux des constructions annexes sans en référer à l'autorité supérieure.

Quant aux petits fortins édifiés dans les places n'ayant qu'un intérêt commercial et stratégique secondaire, aucune loi n'en organise la construction. L'architecture de ces bâtiments résulte du savoir-faire de l'officier chargé du projet, des caprices du résident qui peut modifier selon son bon vouloir les plans, et des restrictions budgétaires que peuvent imposer les agents financiers. Le panorama qu'offrent ces forts à la fin du siècle est d'une grande diversité. La pacification du pays les a rendus souvent inutiles, les crédits manquent pour leur entretien; des bâtiments tombent en ruines ou sont abandonnés. Certains acquièrent même une autre fonction : Ils sont parfois utilisés pour isoler des malades contagieux.

Lorsque débute la pénétration en direction de l'intérieur du continent, les inspecteurs des armées critiquent vivement cette situation. Les troupes qui logent dans ces places, livrées à elles-mêmes, n'ont aucune discipline. Ces forts en ruines n'ont pas la capacité d'accueillir les soldats en déplacement. La diversité de ces constructions empêche toute possibilité d'organiser rationnellement le stationnement des troupes; à chaque déplacement, les soldats se retrouvent dans un espace organisé différemment. Enfin, ces inspecteurs soulignent le mauvais emplacement et l'absence de confort et d'hygiène de ces forts à Bakel, cet édifice qui ne reçoit pas les vents et qui n'est percé que de quelques petites ouvertures est une

telle fournaise que les soldats préfèrent camper à l'extérieur.

Ces défauts qui sont propres à la majorité des constructions civiles ou militaires édifiées au Sénégal à cette époque, sont recensés par ces hommes venus de France, plus imprégnés que les colons des idées hygiénistes. Le projet de pénétration les amène à repenser, dans une optique d'efficacité, l'édification des futures places fortes à l'intérieur du continent. Celles-ci n'auront plus le privilège d'être implantées en bordure d'un fleuve facilement navigable. L'existence de populations hostiles et d'armées ennemies puissantes nécessite la construction de places réellement défensives.

Néanmoins la faiblesse des moyens financiers et le désintérêt que portent les officiers à ces "missives émanant de bureaucrates" limitent la portée de ces recommandations. En 1879, la première mission d'exploitation, chargée d'édifier une place forte à Bafoulabé, ne construit qu'une palissade carrée de 150 mètres de côté; à deux de ses extrémités, elle ajoute des bastions en terre. A l'intérieur de cet enclos, des paillettes sont édifiées servant de logement pour la troupe et de magasin. De nouveaux crédits permettront quelques années plus tard, de construire un édifice plus solide; à la suite d'une visite d'inspection, des plans sont établis pour sa reconstruction. En 1883, le nouveau fort est achevé ainsi que l'édification d'un fortin, plus en amont sur le fleuve Bakoy, à Badumbé (84). Dès 1881, commence la construction du fort de Kita (80-81), envisagé comme le plus important de cette série de places fortes édifiées le long de l'axe joignant le Sénégal au Niger. Achevé en 1884, il reprend le principe de l'enceinte protectrice, d'abord construite en terre, à l'intérieur de laquelle est situé le fort proprement dit. Enfin, en 1883, en à peine quelques mois, est édifié le fort de Bamako, dernière étape de cette voie (82). Il n'est composé que de quelques bâtiments réunis par une muraille.

La comparaison des plans et des élévations souligne qu'aucun modèle spatial d'établissement n'est encore défini : la diversité résulte des conditions locales auxquelles doivent s'adapter les bâtisseurs. La difficulté des communications avec Saint Louis, la faiblesse des crédits ne permettent pas d'importer de grosses quantités de matériaux; seuls, quelques sacs de chaux et de ciment sont

amenés pendant la saison sèche afin de consolider les constructions. Les maçons doivent obligatoirement utiliser les ressources locales, leurs observations des roches, de la qualité de la terre et du bois déterminent les modes de construction. Quand la pierre abonde, elle est prioritairement utilisée; les auxiliaires africains se chargent de son extraction et de son transport. Mais ce matériau est peu abondant et nécessite une main d'oeuvre importante. Le plus souvent, les maçons utilisent la terre ramassée sur place, si celle-ci s'y prête, des fours à briques sont construites. La chaux, est fabriquée à partir de coquillages ramassés dans les fleuves, qui fournissent aussi le sable; le mortier de terre est souvent employé. Quant aux charpentes et aux menuiseries elles sont généralement fabriquées sur place à partir des bois les plus résistants. Les ferronneries et les serrures sont rarement importées, mais sont conçues avec les garnitures de caisses, les fils télégraphiques et les pièces métalliques fabriquées par les forgerons locaux. L'hétérogénéité des matériaux ne permet guère d'appliquer des règles de constructibilité.

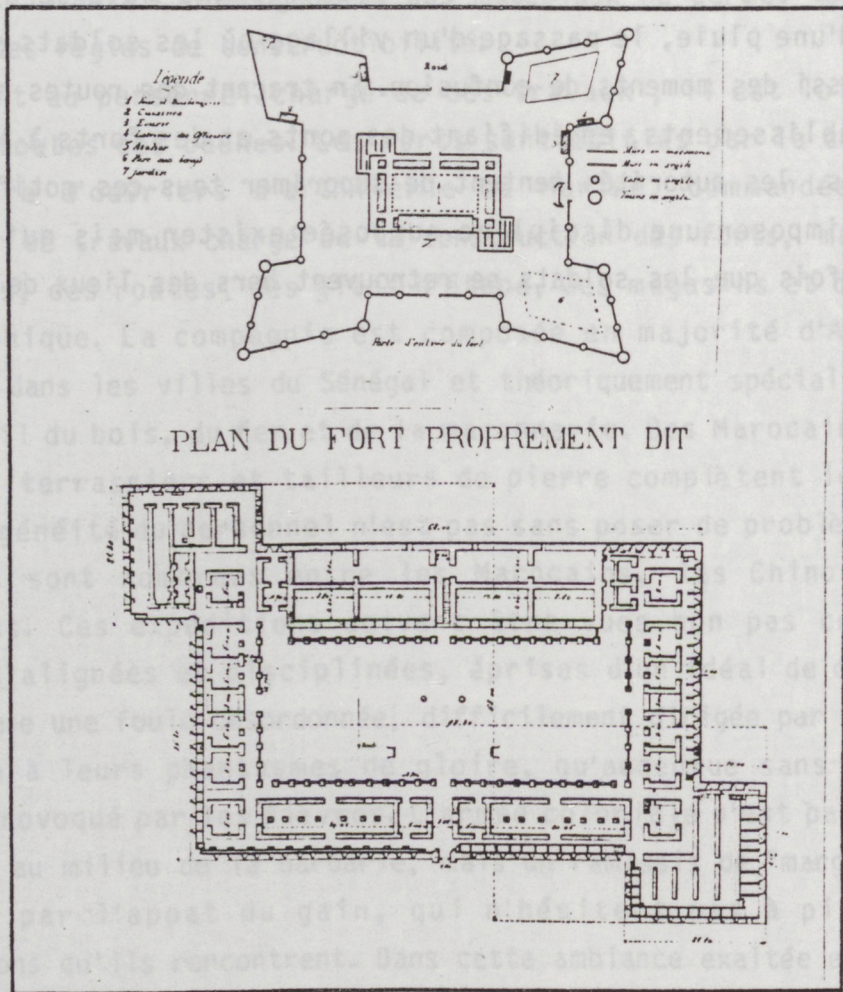
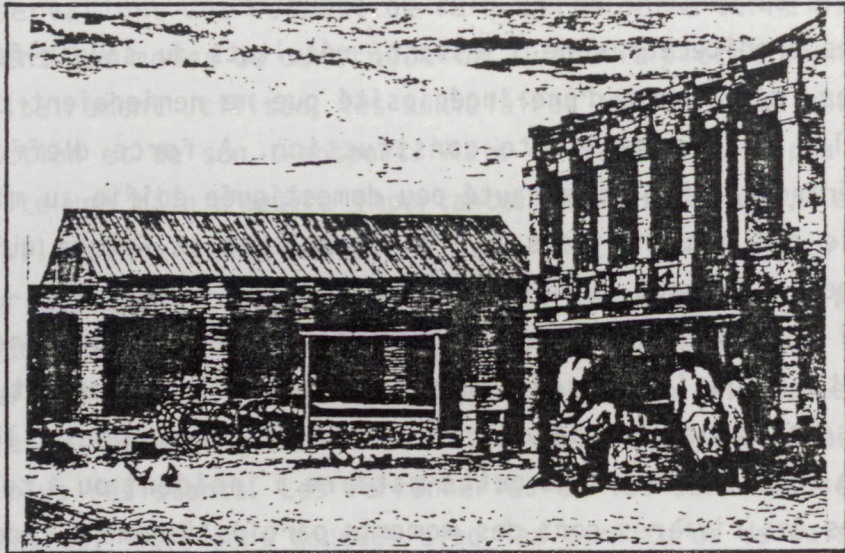
Quant au personnel chargé de ces travaux, il est loin d'être formé à toutes ces tâches. Les forts sont édifiés par la compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie de Marine, commandée par un directeur de travaux chargé de la construction des forts, mais aussi des ponts, des routes, des gîtes d'étape, des magasins et du réseau télégraphique. La compagnie est composée en majorité d'Africains recrutés dans les villes du Sénégal et théoriquement spécialisés dans le travail du bois, du fer et de la maçonnerie. Des Marocains et des Chinois, terrassiers et tailleurs de pierre complètent le groupe. L'hétérogénéité du personnel n'est pas sans poser de problèmes; les conflits sont nombreux entre les Marocains, les Chinois et les Africains. Ces expéditions doivent être vues non pas comme des colonnes alignées et disciplinées, éprises d'un idéal de civilité, mais comme une foule désordonnée, difficilement dirigée par des chefs en proie à leurs phantasmes de gloire, qu'accentue sans doute le délire provoqué par les fièvres. L'armée coloniale n'est pas un flot civilisé au milieu de la barbarie, mais un ramassis de "marginiaux" attirés par l'appât du gain, qui n'hésitent pas à piller les populations qu'ils rencontrent. Dans cette ambiance exaltée et violen-

te, le projet de ces bâtisseurs improvisés n'est pas de construire des modèles de régularité, mais d'édifier des refuges à l'intérieur desquels ils se sentent un peu plus en sécurité.

Ces architectures de l'instant, résultats du savoir-faire, voire de ruses, témoignent d'une ingéniosité que ne renieraient pas aujourd'hui les ténors de l'auto-construction. A force d'efforts et de persévérance, cette communauté peu domestiquée édifie au milieu de la barbarie des constructions qui ne rappellent la France qu'à travers le drapeau s'élevant au-dessus du fort.

Si les forts protègent les Français des armées ennemies, ils permettent aussi de discipliner les troupes. Très souvent, les officiers se plaignent du désordre pendant les randonnées : les marches dans la brousse sont sans cette matière à incident ou à tumulte. Les passages des rivières sont des moments particulièrement redoutés : les soldats, loin de les traverser dans l'ordre, souvent s'y lavent voire s'y baignent; la colonne non seulement stagne mais se dissout. La venue d'une pluie, le passage d'un village où les soldats se perdent sont aussi des moments de confusion. En traçant des routes qui évitent ces établissements, en édifiant des ponts et des forts à l'écart des villages, les autorités tentent de supprimer tous ces motifs à désordre, d'imposer une discipline supposée exister mais qui s'évapore chaque fois que les soldats se retrouvent hors des lieux de civilité.



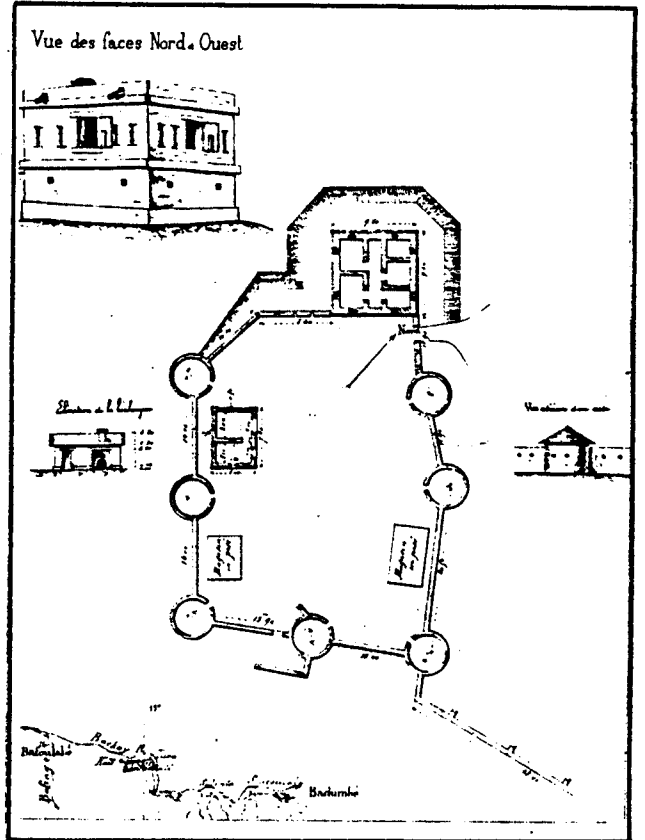


POSTES MILITAIRES



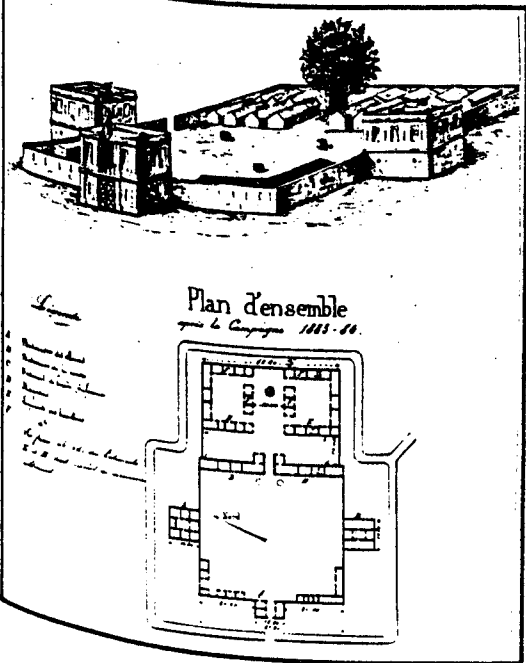
SIGURI

83



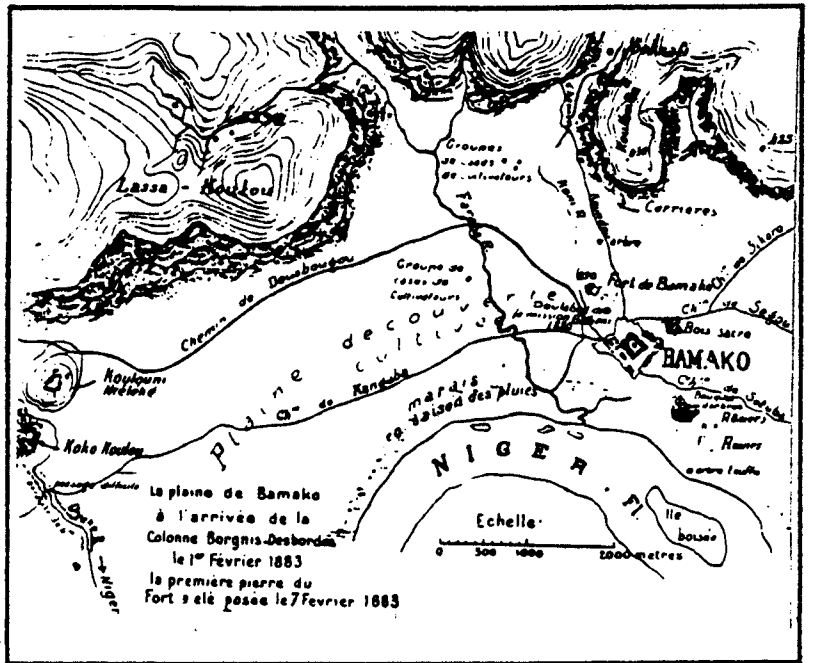
BADUMBE

84



BAMAKO

82



## L'assainissement

Les soldats à l'intérieur des murailles, à l'abri des attaques restent soumis à un autre ennemi, immatériel, la fièvre. Lorsque la campagne de 1881 s'achève, les soldats qui rejoignent Saint Louis sont envoyés directement à l'hôpital; certains, trop malades sont laissés dans les forts; plus d'une trentaine y ont été enterrés. Les campagnes suivantes s'avèrent tout aussi meurtrières. Quant aux soldats qui demeurent dans les forts, leur résistance à l'ennemi est minée par ces fièvres. Pendant de longs mois, les troupes isolées s'enferment à l'intérieur des murailles; malades, elles n'osent s'aventurer à l'extérieur et attendent avec impatience le venue de la prochaine campagne où de nouvelles troupes doivent les remplacer.

Dans ces conditions, une domination politique s'avère impossible. Tout établissement durable de militaires, mais aussi de colons, ne peut être envisagé. Le fièvre devient de fait le premier ennemi de la colonisation. La lutte pour l'assainissement des colonies débute réellement à cette époque, en raison du développement des idées hygiénistes en Europe, mais surtout parce qu'elle est la condition nécessaire à l'accomplissement du projet colonial. La pacification du territoire, l'établissement de réseaux ne serviront à rien tant que les colons n'oseront pas venir s'y installer.

Une des raisons évoquées depuis longtemps pour expliquer la puissance des fièvres est le mode de vie des Africains mais aussi des Européens dans les colonies. Cet argument avec le développement des campagnes militaires, perd de sa force : les soldats enfermés à l'intérieur de forts ne sont pas épargnés par les maladies. Les médecins qui accompagnent les expéditions ont la possibilité de suivre avec précision l'évolution des maladies, d'établir des statistiques, des comparaisons en fonction des différents lieux où se trouve la troupe.

Le voyage permet de construire une géographie de la maladie, mais aussi de s'interroger sur la prédominance du fléau dans telle place et non pas dans telle autre. Dans les rapports des médecins, apparaît un questionnement hygiéniste sur le site et l'habitation : ils remarquent que l'emplacement des forts résulte parfois de considérations straté-

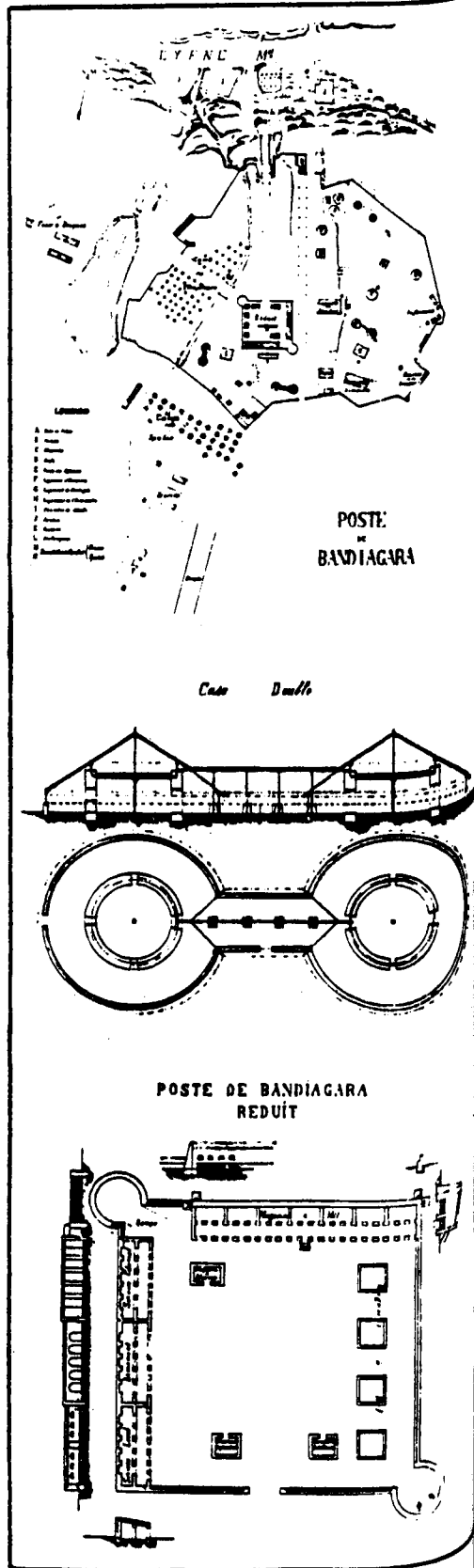
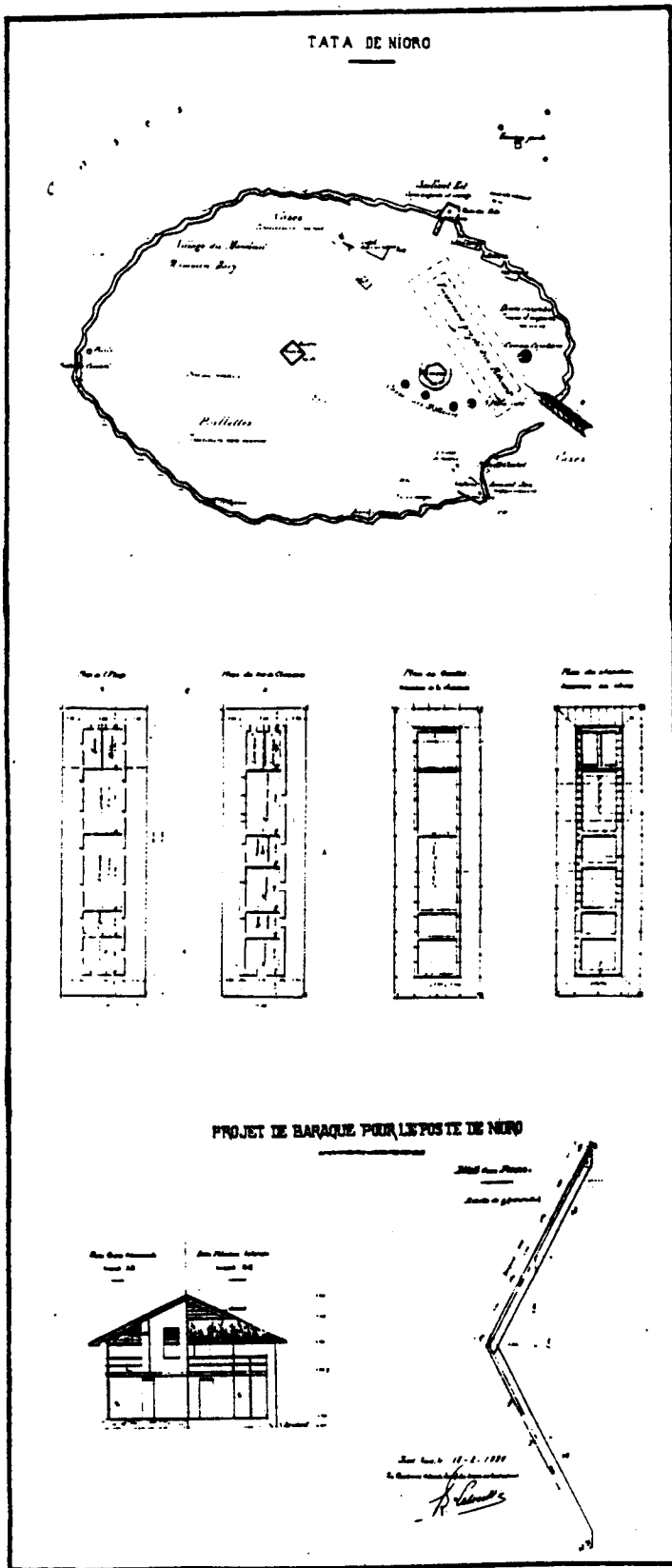
giques, mais ne tiennent pas compte des conditions climatiques et physiques du site. Les militaires considèrent que la nature africaine est tout entière malsaine, jugent impossible de trouver des places protégées. A Kita et à Bamako, plutôt que de s'établir sur des hauteurs plus salubres, les officiers ont édifié les forts dans la plaine, souvent à proximité de zones marécageuses. Cette solution plus rapide et moins coûteuse permet de contrôler plus aisément les populations, les collines n'étant pas peuplées.

En outre les médecins constatent que le désir de protection et le manque de moyens ont amené l'édification de petites enceintes à l'intérieur desquelles les bâtiments se cotoient. De plus ces constructions élevées rapidement sont mal orientées et ventilées. Elles ne tiennent pas compte des vents existants et sont percées de petites ouvertures qui ne laissent pénétrer ni l'air, ni la lumière. Ces critiques ne font que reprendre celles formulées sur les forts le long du fleuve Sénégal.

Afin d'assainir les postes, les médecins suggèrent toute une série de propositions spécifiques aux colonies, mais qui émanent des théories hygiénistes sur l'habitation développées en Europe. Il souhaite l'assainissement du sol par la suppression des zones marécageuses aux alentours des postes, par la plantation d'arbres dont "la densité de feuillage formera un rideau aux émanations miasmatiques" et le percement de tranchées destinées à l'écoulement des eaux pluviales. Ils conseillent d'espacer les constructions à l'intérieur des enceintes et de construire les magasins, les dépendances et les ambulances à l'extérieur des forts. Enfin, ils proposent d'améliorer l'aération des bâtiments en perçant des fenêtres et d'assurer une meilleure isolation thermique en utilisant des matériaux plus appropriés. Leurs propositions vont jusqu'à établir des formes architecturales plus adéquates : ils proposent d'entourer systématiquement les habitations de galeries et de vérandas. Enfin, ils complètent leurs recommandations en suggérant une meilleure hygiène corporelle.

Ces conseils sont poursuivis par les bâtisseurs. Ils impliqueraient la destruction de bâtiments et amèneraient un supplément de coût inutile à leurs yeux. Les postes de Koudou, Siguiri (96) ou Niagassola édifiés vers 1880 ne diffèrent guère des autres dans leur

POSTES MILITAIRES

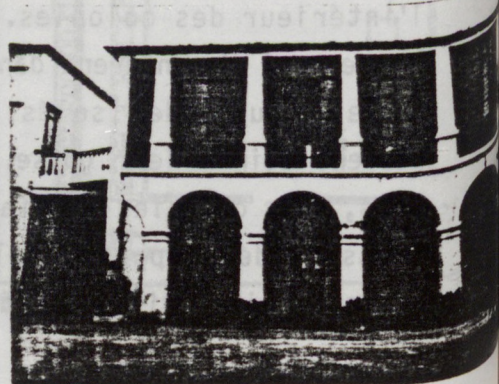
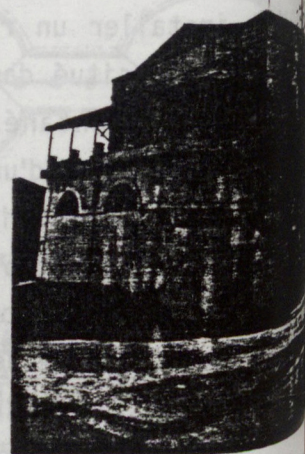


organisation hygiénique; à Segou, la résidence de l'armée française est une construction locale en terre, percée de quelques petites ouvertures. La volonté de ne pas investir dans ces forts résulte aussi de leur caractère provisoire : leur existence n'a de sens qu'avec l'état de guerre; une fois la contrée pacifiée, les réseaux établis, le fort est amené à disparaître, et à être remplacé par un camp militaire.

Cette situation évolue cependant avec le temps. Les postes fondés au début du siècle, dans les régions nouvellement conquises respectent plus les règles hygiénistes d'aménagement. Leur existence est moins éphémère. Dans ces terres sans intérêt économique immédiat, les postes accueillent les troupes mais aussi les représentants de l'administration civile; des antennes sanitaires y sont souvent établies. A Bandidagara,(85) les constructions édifiées en matériaux locaux, pisé, paille, respectent les plans élaborés par les officiers du Génie à la fin du siècle et diffusés dans les atlas des bâtiments militaires qui ne sont plus définis selon les normes européennes. Cette évolution des idées se note aussi dans le projet de baraque à Nioro, (86) ancienne place forte Toucouleur conquise en 1891, où l'administration désire installer un représentant. Cette idée est cependant critiquée, Nioro étant situé dans une zone désertique, n'ayant qu'un intérêt stratégique momentané. Néanmoins, afin de signifier auprès des populations l'existence d'une nouvelle autorité, l'administration décide d'établir au moins provisoirement un signe de sa présence. Une "baraque" y est édifiée, non plus à l'extérieur de l'enceinte traditionnelle mais à l'intérieur. Construite en terre, recouverte d'un toit de paille, elle est composée de plusieurs pièces alignées entourées d'une galerie.

L'évolution vers une modélisation de l'architecture se réalise grâce au développement des réseaux qui accroissent les échanges à l'intérieur des colonies. Les premiers forts sont établis par des hommes qui s'aventurent dans des contrées inconnues et qui sont coupés du reste du monde. Isolés, ils n'ont de compte à rendre à personne et peuvent agir à leur guise. Avec l'édification des lignes télégraphiques, puis de voies fluviales, routières et ferrées, les communications se développent et la liberté d'action de ces officiers est diminuée; ils doivent respecter les directives établies à Paris et

SAINT LOUIS DU SENEGAL



Saint Louis. De plus, sans cesse à la recherche de nouvelles gloires, ils ne restent pas dans les places qu'ils conquièrent et sont relevés par des administrateurs civils qui se chargent de les organiser en respectant les directives émanant du pouvoir central : l'organisation de la fédération de l'AOF et l'installation de gouverneur dans chaque colonie dépendant du Gouverneur Général installé à Dakar sont des mesures destinées à limiter la liberté d'action des militaires qui s'imaginent les seuls maîtres dans leur territoire, à la façon des anciens gouverneurs dans les comptoirs.

Enfin les recommandations des topographes et des médecins des campagnes militaires, si elles sont partiellement appliquées par les officiers ne sont pas oubliées par les autorités qui s'en inspirent pour organiser l'espace dans les premiers établissements coloniaux.

## L'ESPACE URBAIN

### Les réglementations

Le développement des thèses colonialistes en France renforce la politique d'aménagement hygiéniste dans les villes du Sénégal. En assainissant ces places, les autorités veulent définitivement fixer une population qui ne reste dans les colonies que peu de temps; de plus chaque année, les quelques colons, civils et militaires qui s'y sont aventurés retournent en France pendant plusieurs mois, le temps de l'hivernage, la saison des fièvres. La vie économique tourne au ralenti pendant cette période et le retour des troupes est une opération coûteuse pour l'administration.

Afin de réduire les causes d'épidémies, le gouvernement décide d'appliquer au Sénégal les lois relatives à l'assainissement des logements insalubres en France : la loi du 13 avril 1850 devient applicable à cette colonie en 1889. Cette loi répertorie les logements se trouvant dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants. Elle est érigée au nom de la protec-



tion sociale. Une commission de spécialistes détermine les causes de l'insalubrité et les moyens d'y remédier. Elle peut exiger la destruction d'une habitation si la cause d'insalubrité est permanente.

La politique d'assainissement prend de plus en plus d'ampleur à l'échelle de la ville. Des 1881, le Sénégal bénéficie de réglementations spécifiques. L'arrêté du 27 juillet organise la ville en période d'épidémies; la circulation des individus et de l'eau est réglementée pour isoler les facteurs de contagion. Chaque année, les services sanitaires en liaison avec la commune et le Gouvernement établissent un plan de campagne. A Saint Louis, ces campagnes permettent de remblayer certaines zones inondables. L'efficacité de ce service résulte de son caractère militaire. Le travail forcé permet de trouver aisément une main d'oeuvre. A ces mesures s'ajoute la réorganisation de la police : en 1890 est institué à Saint Louis un service de police des quais chargé d'interdire le dépôt de marchandises et d'immondices.

En 1904, un texte général relatif à la salubrité publique en AOF est édicté. Il reprend l'essentiel de la loi métropolitaine du 15 février 1902 sur la santé publique mais l'adapte au contexte colonial. Dans chaque colonie est créé un comité d'hygiène et de salubrité publique qui propose au Gouverneur toutes les mesures à prendre permettant d'enrayer les épidémies et d'assurer la salubrité des établissements coloniaux. Ce texte fixe les mesures sanitaires relatives aux immeubles. En outre des services d'hygiène sont créés dans chaque centre urbain et coordonnent l'action des différentes instances concernées. En 1906, plusieurs arrêtés sont promulgués dans l'ensemble des colonies et organisent la salubrité publique en ville et notamment le problème des eaux stagnantes et des modes de construction. Les citadins sont tenus de nettoyer les cours des maisons et les portions de rues, devant leurs habitations, d'y combler les mares, de couvrir les récipients et ne peuvent utiliser certains matériaux de construction... Afin de faire respecter ces textes, sont institués les brigades sanitaires qui inspectent régulièrement les maisons et établissent un casier sanitaire pour chacune d'entre elles, consulté par les autorités en cas de demande de permis de construire.

La liste de toutes ces prescriptions hygiénistes est longue; aussi nous n'en faisons pas l'inventaire exhaustif. Cette quantité de

textes souligne combien il devient nécessaire d'assainir ces villes afin de réduire les risques d'épidémie qui déciment annuellement plusieurs centaines d'Européens.

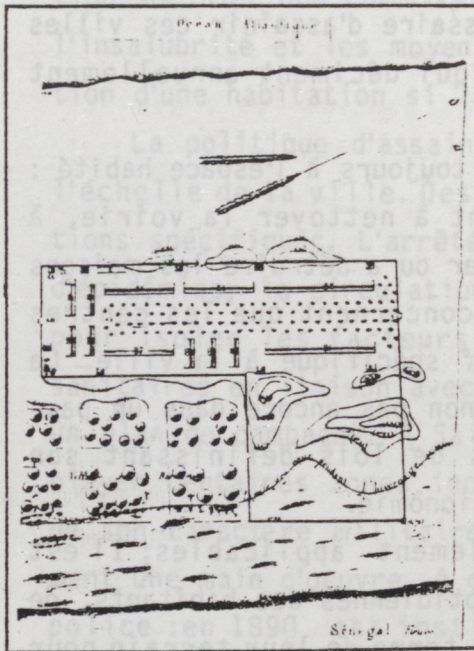
Ces textes hygiénistes se rapportent toujours à l'espace habité : les décrets proposent des mesures visant à nettoyer la voirie, à combler les mares des cours, à refectionner ou à détruire les maisons en ruine ou insalubres. En outre ils ne concernent que les centres urbains et définissent un cadre législatif spécifique à la ville. La représentation de cet espace prend corps non pas encore dans un paysage particulier mais dans un corpus de lois définissant son périmètre et concourant à modifier sa physionomie.

Toutes ces mesures ne sont pas facilement applicables; Il est difficile de transformer les pratiques quotidiennes des habitants, de leur interdire par exemple d'utiliser la terre de leur terrain pour édifier des murs. De plus ces mesures ont une efficacité relative contre les épidémies. L'administration coloniale grâce aux progrès de la médecine connaît les causes de propagation de certaines maladies mais il est impossible d'éliminer tous les moustiques; la suppression des mares ne fait que réduire leur prolifération.

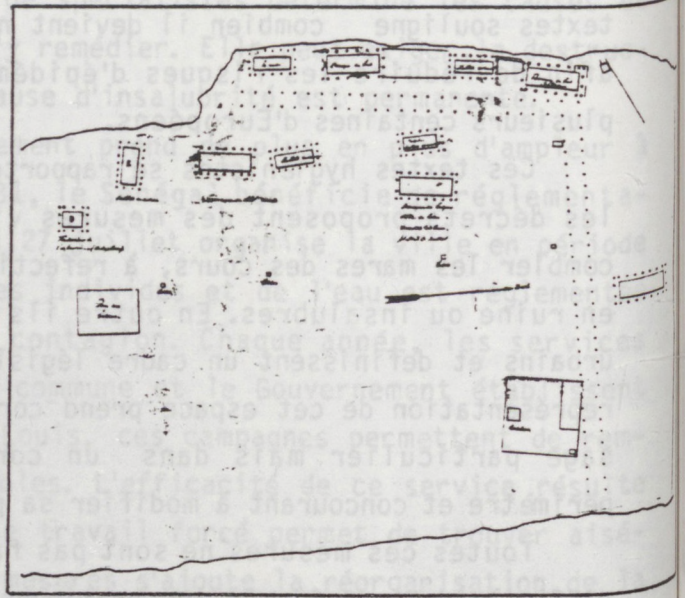
Ces questions de salubrité publique sont aussi l'occasion de manipulation politique. En 1880, la violence des épidémies de fièvre à Saint Louis devient l'argument du gouverneur de la colonie qui veut déplacer les troupes à Dakar, mais les militaires et les habitants de Saint Louis s'y opposent en invoquant la "meilleure hygiène" de Saint-Louis. Finalement le projet n'est pas retenu. La conquête de l'intérieur du continent est organisée depuis Saint Louis. Les troupes stationnées atteignent les fronts par le fleuve Sénégal. En les installant à Dakar, leur temps de transport serait augmenté. Le débat sur le déplacement prôné au nom de l'hygiénisme, recouvre des enjeux économiques. L'administration centrale tente de développer la ville de Dakar où ne résident alors que quelques centaines de personnes. Les commerçants de Saint-Louis refusent de se déplacer et d'y investir; quant aux militaires, ils n'ont qu'une représentation stratégique de l'organisation du territoire.

Hormis ces réglementations, les autorités réalisent certaines opérations d'aménagement destinées à protéger dans les villes son

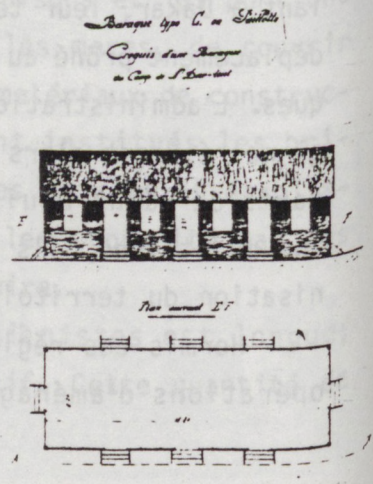
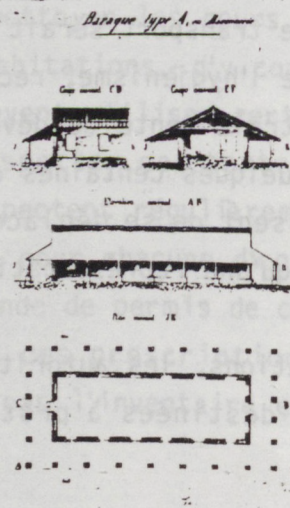
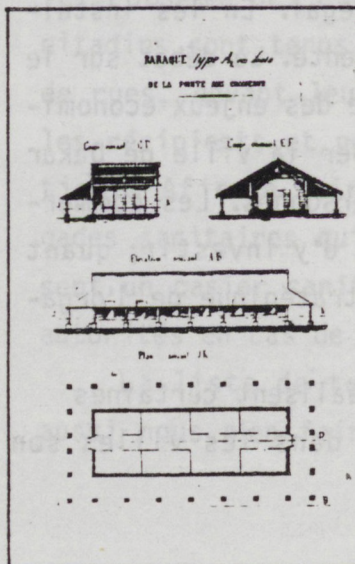
87 CAMPS DE DISSEMINATION



CAMP DE N'DAR-DJITE.



CAMP DE LA POINTE AUX CHATEAUX



personnel et particulièrement les militaires. Elle envisage de les isoler à proximité des villes dans de nouveaux camps.

### les camps de dissémination

Ces camps sont destinés à recevoir la troupe lors des épidémies et pendant l'hivernage. Ils sont édifiés sur des terres vierges d'habitation afin d'éviter tout contact entre la population du camp et les habitants de la région. Les camps sont conçus comme des îlots et sont pourvus de vivres et de médicaments, cette organisation permettant de réduire au maximum les communications avec l'extérieur. Dans l'esprit des aménageurs, ces établissements n'ont qu'un caractère provisoire; en même temps qu'ils sont bâtis, l'administration envisage l'édification dans les villes de nouveaux lieux de casernement respectant les prescriptions des hygiénistes.

L'idée d'établir des lieux d'hivernage n'est pas nouvelle; des commerçants de Saint Louis, à partir d début du siècle, s'étaient construit des habitations sur la Langue de Barbarie qui recevait les brises marines, où ils résidaient une partie de l'année. Les autorités reprennent cette pratique pour les troupes et y construisent un camp. D'autres emplacements sont recherchés, sans que des critères d'implantation soient précisément définis : si l'administration recherche des places saines, elle n'est pas capable de les définir à priori. Elle suggère un établissement dans des sites en altitude et éloignés des zones marécageuses: un camp est édifié à Ouakam, sur les hauteurs de Dakar, mais à Saint Louis, ces promontoires manquent. Les emplacements choisis ont un caractère expérimental; chaque année des bilans sanitaires sont établis pour chacun des camps; après quelques hivernages, certains d'entre eux particulièrement malsains sont abandonnés; ne sont retenues que les places où le taux de mortalité et de malades s'avère peu élevé. Cette méthode est dirigée par les services sanitaires qui ont connaissance des études réalisées sur la salubrité des postes militaires.

L'architecture des bâtiments n'est pas spécifique à ces camps. Quand, en 1881, les autorités ont à choisir le type de construction,

elles proposent d'adopter le modèle utilisé par le service des travaux du chemin de fer du Haut Sénégal. La "baraque" peu coûteuse, rapidement construite et respectant certains principes hygiénistes. Le caractère provisoire des camps dont on ne sait s'ils seront efficaces, amène l'administration à limiter les crédits. Aussi les bâtiments sont rarement édifiés en matériaux durables; les murs sont construits en terre ou en planches de bois, et les toits sont en paille. Ces matériaux ne permettant pas de monter un étage, les bâtiments sont tous de plein pied. Destinés à accueillir des activités diverses, ils n'ont pas tous la même dimension.

De plus les bâtiments réservés aux services et au logement des Africains ne respectent pas les prescriptions hygiénistes. Seules, les constructions abritant des Européens y réfèrent : les pièces alignées sont ouvertes sur deux côtés au moins afin d'assurer une bonne ventilation ; l'ensemble formé par ces pièces est entouré d'une large galerie protégeant du soleil et devenant un prolongement de l'habitation. Cette ébauche de modèle est complétée par un type d'organisation spatiale du camp basée sur la séparation. Les bâtiments sont disséminés régulièrement sur le sol et sont orientés en fonction des vents dominants. Cette dispersion présente l'avantage de réunir dans chaque bâtiment des hommes d'un même grade et d'exprimer spatialement la hiérarchie militaire : les baraques les plus confortables construites en matériaux durables sont réservées aux officiers; au bas de l'échelle les Africains sont cantonnés dans de simples pailottes.

Les projets de camp de dissémination sont critiqués par l'administration civile qui s'inquiète des dépenses occasionnées : ces bâtiments à galeries n'offrent qu'une surface d'habitation réduite en comparaison avec leur surface de développement et la quantité de matériaux nécessitée. De plus, lorsque ces projets envisagent de construire des maisons à étage, seul celui-ci est utilisé pour l'habitation, le rez-de-chaussée servant de magasin. Cette organisation rappelle celle des premières maisons en "dur" de Saint-Louis. Cette dépense d'énergie et d'argent apparaît démesurée par rapport aux avantages qu'est censé procurer ce type de bâtiment et du fait de leur occupation temporaire.

Néanmoins, après plusieurs années l'administration note la relative protection de ces lieux isolés pendant les épidémies et propose de transformer certains de ces camps provisoires en des camps permanents : le camp de N'Diago à proximité de Saint Louis "qui offre toutes les facilités d'instruction, de discipline et de bien être", et celui de Ouakman à Dakar deviennent des établissements définitifs de l'armée. Cette mesure permet de rentabiliser les investissements et présente aussi d'autres avantages: les troupes restent isolées des citadins, la promiscuité de population ayant des intérêts différents étant envisagée comme un facteur de troubles. Les autorités civiles, appuyées par les protestations de Saint-Louisiens, ne souhaitent pas l'établissement de nouvelles casernes et d'écuries dans la ville craignant d'être importunés par cette population masculine. Les militaires facteurs d'ordre pour certains sont vus par les Saint-Louisiens comme générateurs de désordre.

En outre les sites vierges permettent un développement spatial illimité que n'autorise pas une installation en ville où l'espace libre est réduit. Les militaires acceptent difficilement cette mesure qu'ils ressentent comme une exclusion ; ils s'élèvent contre cette condamnation à vivre dans des bâtiments provisoires, en matériaux barbares et exigent qu'y soient édifiées des constructions confortables et durables. Finalement, leurs vœux seront exaucés; ces camps provisoires seront reconstruits et deviendront les nouvelles zone de casernement dans ces villes.

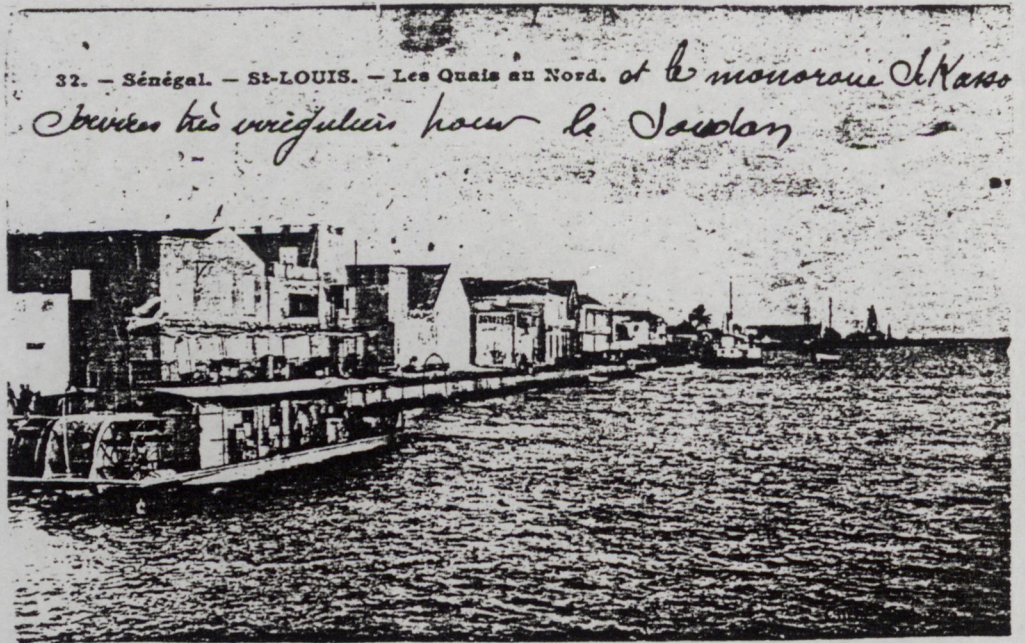
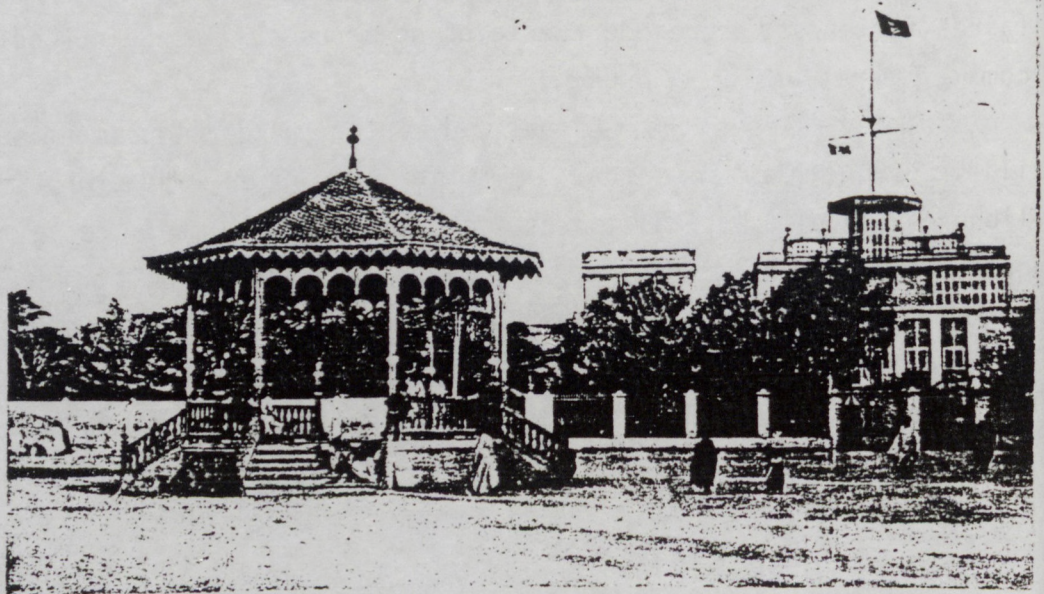
## **L'organisation de l'espace**

### **les principes**

L'opération des camps de dissémination conforte les hygiénistes qui voient dans ce succès la validité des principes de séparation de la population : un groupe constitué, les militaires, régi selon une discipline stricte est protégé des contagions. Aussi imaginent-ils de reproduire ce principe à une plus grande échelle, celle de la ville



II. Place de Saint-Louis - (Sénégal)



déjà conceptualisée par un corpus de lois. La population de cet espace économique est aussi importante que la population de militaires dans le projet colonial. Dans la ville réside la population directement utile, les blancs mais aussi une population africaine nombreuse qui pose problème aux autorités. Ce groupe composé de plusieurs milliers de personnes, voire de plusieurs dizaine de milliers à Saint Louis ne peut être expulsée, il participe à l'économie urbaine et s'initie aux règles coloniales. Néanmoins ses pratiques sociales ne cadrent pas avec l'idéal d'ordre de l'administration. Ils ne respectent pas la réglementation hygiénistes, "s'entassent dans des cas de paille, occupent le sol sans se conformer au droit foncier"...Ces pratiques ne permettent pas de rendre salubre l'ensemble de l'espace urbain.

L'administration coloniale, dans ce système de représentation n'envisage pas d'imposer ses lois à ce groupe. Elle n'en a pas les moyens financiers et craint des réactions violentes. Elle préfère concentrer ses efforts pour la population directement utile et imagine de reproduire les principes d'organisation des camps militaires dans la ville. Celle-ci sera divisée en zones où les réglementations différeront. Dans la zone centrale résideront les Européens et les Africains "civilisés". Le reste de la population sera installée dans des nouveaux quartiers à la périphérie, séparés physiquement des précédents où les réglementations seront atténuées. Ce principe permet aussi de réduire les dépenses d'investissement en ville.

Les principes de ségrégation s'accordent aussi au cadre sociologique. Les Européens et notamment les colons nouvellement débarqués, employés de l'administration et des maisons de commerce supportent mal le mélange racial et souhaite retrouver dans ces villes un cadre semblable à celui dont ils sont issus. Ils n'acceptent de cotoyer que les Africains qui leur sont nécessaires, boy, commis, petit personnel. Enfin, ce discours ségrégationniste est proné au nom d'arguments "culturalistes"; les autorités pour justifier cette séparation soulignent que les moeurs indigènes ne peuvent s'adapter aux règles européennes; des zones réservées sont créés afin qu'ils puissent continuer à vivre selon leurs pratiques, sans mettre la société coloniale en danger. Idéalement, elles sont pensée comme un espace de transit pour les Africains, le temps qu'ils s'initient la socialité européenne. Dans la



réalité, elles constituent les banlieues sous - équipées d'une population spatialement marginalisée.

### Les moyens

Différents outils sont employés par l'administration pour opérer cette séparation. L'arsenal juridique, notamment en matière de réglementations sanitaires y participe : les textes de lois ne sont plus rendus applicables dans l'ensemble de l'espace urbain mais sont réservées aux zones situées à l'intérieur du périmètre de la ville blanche. Sur ses pourtours, dans les "villages indigènes", les prescriptions hygiénistes sont moins contraignantes, particulièrement vis à vis de l'habitation. Les Africains y sont autorisés à construire en matériaux locaux, ce qu'ils ne peuvent faire dans la ville blanche où toute construction nouvelle doit être édiflée en matériaux durables. Le type d'habitation devient un mode de discrimination sociale.

Cette distinction est renforcée par le régime foncier mis en place à la fin du siècle et définitivement organisé dans les années 1910. Dans les centres urbains non régis par le Code Civil (toutes les villes exceptées les quatre communes du Sénégal), le sol, propriété de l'Etat est vendu sous le régime de la concession dans la ville blanche; l'acquéreur obtient un titre foncier définitif après avoir prouvé la mise en valeur du sol concédé. En revanche dans les quartiers indigènes, l'attribution du lot est gratuit mais les Africains n'obtiennent qu'un permis d'occuper précaire et résiliable par l'administration. Afin d'éviter une spéculation foncière, il est interdit de céder les terrains de ces quartiers à des personnes non indigènes, Européens, mais aussi Libanais et Syriens qui émigrent en Afrique Noire à partir du XXème siècle.

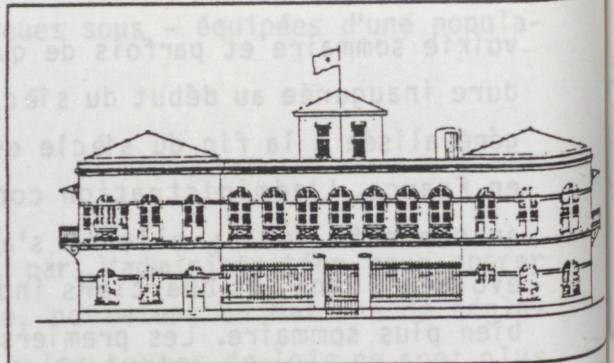
Enfin les principes d'organisation de l'espace varient selon les quartiers. Dans la ville blanche l'administration procède à un lotissement du sol qui passe du domaine privé de l'Etat ou de la Colonie à des particuliers. Le plan de lotissement délimite les espaces réservés aux emprises publiques, à la voirie, et les lots concédés. Cette opération est réalisée par plusieurs services, topographie, domaines, travaux publics et s'accompagne généralement de la construction d'une

voirie sommaire et parfois de quelques réseaux d'égouts. Cette procédure inaugurée au début du siècle à Saint Louis, reprise à Dakar et généralisée à la fin du siècle est une reproduction de celle employée en France. L'administration considère qu'il est inutile de l'adapter au contexte local; elle ne s'adresse qu'aux blancs et aux "noirs évolués". Dans les quartiers indigènes, l'intervention de l'Etat est bien plus sommaire. Les premiers quartiers créés ne sont définis que par un périmètre, à l'intérieur duquel les Africains s'installent et bâtissent selon leurs règles. Ce principe perdure jusqu'en 1915. Par la suite ces quartiers font eux aussi l'objet de lotissements; des lots sont définis et distribués. Cependant ils ne bénéficieront pas des mêmes investissements d'équipements que leurs homologues destinés aux Européens.

Ces deux régimes d'organisation de l'espace constituent les seuls principes de développement de la ville coloniale. Au fur et à mesure que la population augmente, des plans de lotissement supplémentaire sont dessinés, de nouvelles trames orthogonales prolongent les premiers tracés. Ces deux types d'espace se développent parallèlement sans que ne soit imaginé une vision globale de l'espace urbain. Cette situation suscite souvent des problèmes : les premiers périmètres réservés aux Européens s'avèrent rapidement trop exigus mais leur accroissement est bloqué par les quartiers indigènes qui l'entourent. Les autorités sont alors amenées dans un premier temps à lotir les barrières sanitaires "non edificandi" séparant ces zones puis à expulser les Africains de leur quartier. A l'occasion de l'une de ces opérations d'expulsion, en 1915, à Dakar, l'administration afin de réduire les contestations produit le premier lotissement destiné aux Africains. Cette opération leur permet d'obtenir des "permis d'occuper" mais elle officialise définitivement ce principe de développement séparé des communautés.

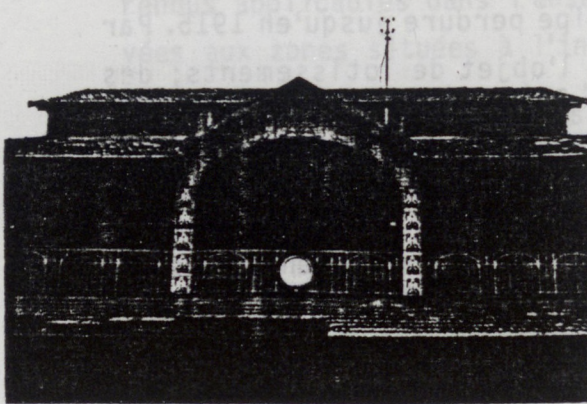
Le caractère ségrégationniste de ce type de mesure n'est cependant pas aussi marqué que dans d'autres colonies notamment anglophones ou belges en Afrique. La libre circulation des individus à l'intérieur de la ville est possible. En outre une minorité d'Africains réside dans les villes blanches. Les uns possèdent des droits fonciers reconnus (notamment dans les quatre communes du Sénégal où le Code Civil

SAINT LOUIS ARCHITECTURE OFFICIELLE



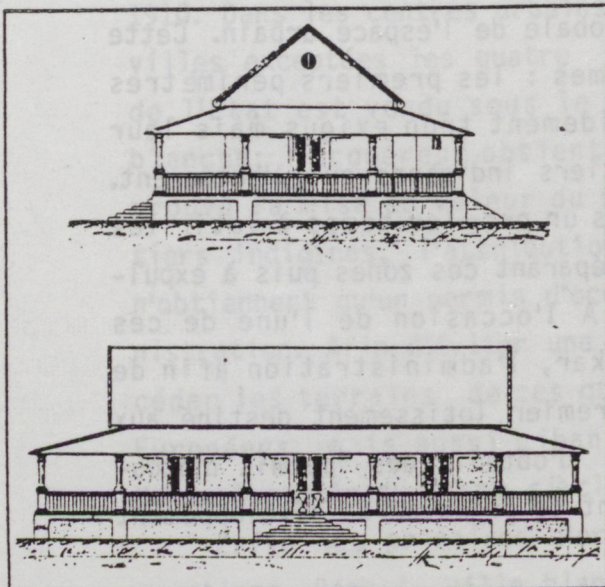
88

COMMANDEMENT MILITAIRE

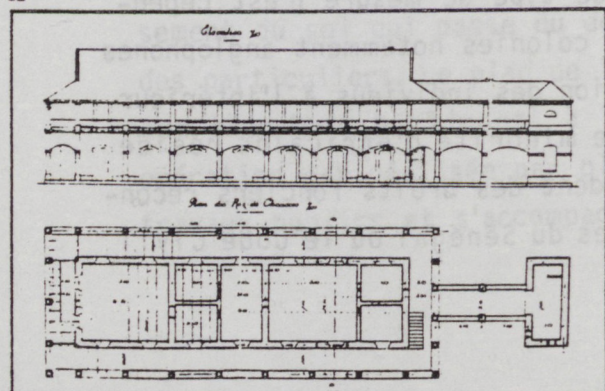
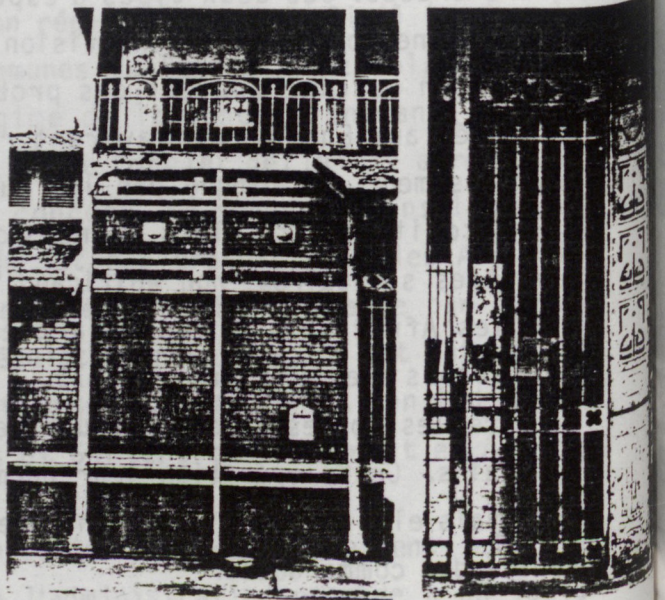


89

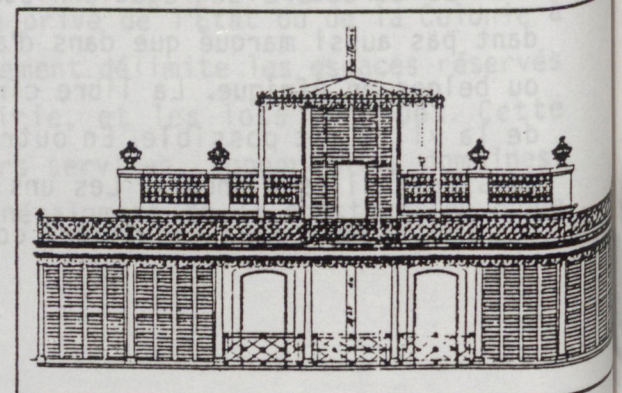
GARE



92



93



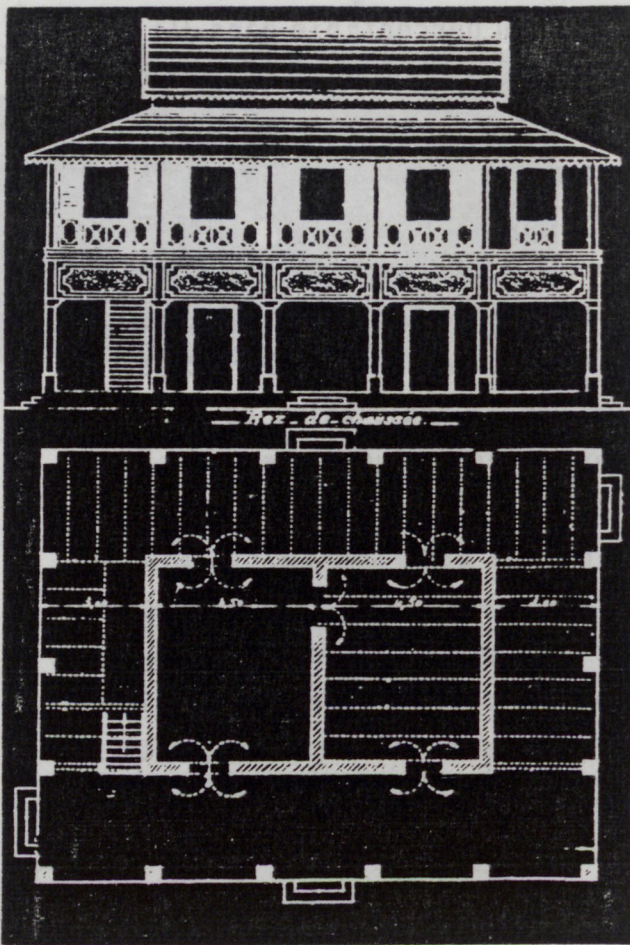
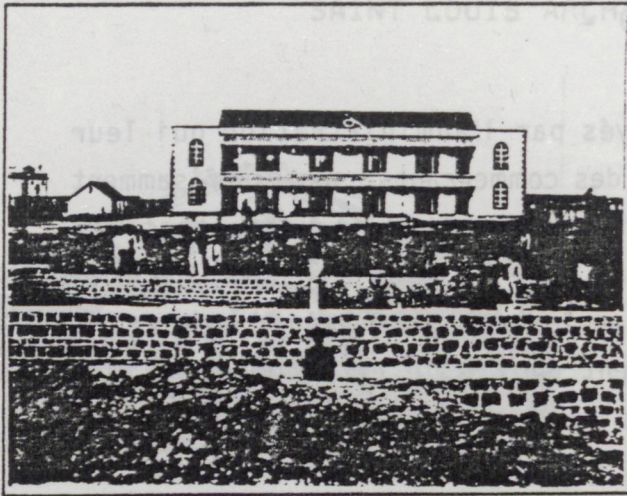
90

GUERITE DE L'HOTEL DU GOUVERNEMENT

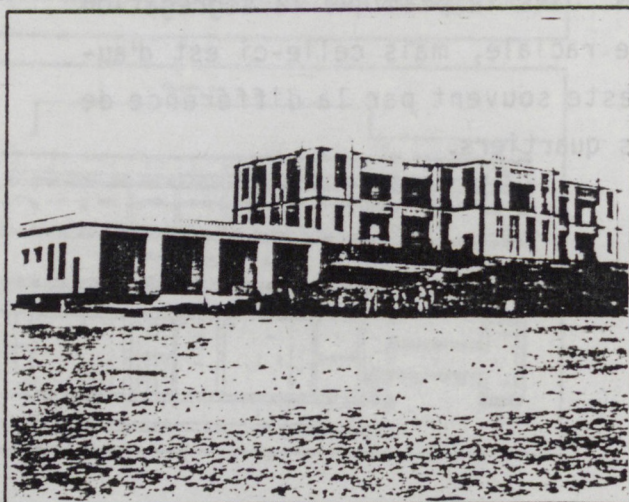
reste valide) d'autres sont employés par l'administration qui leur cède des terrains; d'autres enfin, des commerçants, sont suffisamment fortunés pour acheter des terrains et y bâtir en respectant les réglementations.

Le paysage social diffère selon les villes. A Saint Louis, nombreux sont les Africains qui résident dans l'île et y demeurent bien que certains logent toujours dans des paillottes peu conformes avec les réglementations. Les opérations d'urbanisme ne toucheront que les nouveaux quartiers créés sur la rive continentale du fleuve; cette ségrégation spatiale sera globalement peu perceptible dans l'île. A Dakar, l'opération du lotissement de la Medina, le quartier indigène, tente d'inscrire ces principes, mais la communauté Lébou installée sur le sol de la presqu'île avant l'occupation française, fait valoir ses droits fonciers et demeure en partie dans le quartier commercial du port. Seul le quartier administratif situé sur les hauteurs et qualifié de "plateau" peut-être considéré comme un espace réservé aux blancs. Les logements qui y sont édifiés leur sont réservés exclusivement. Les quartiers commerciaux régis par la législation de la ville blanche accueillent toujours une population plus composite : Européens, Libanais, Syriens et Africains.

Ce principe de ségrégation se heurte dans son application au contexte économique local. Les colons européens sont trop peu nombreux pour assurer l'économie urbaine et doivent s'appuyer sur d'autres communautés que l'administration ne peut exclure totalement au risque de réduire le développement économique de la ville. Cette nécessité se traduit aussi bien dans les villes escales du fleuve du Sénégal que dans les nouveaux centres urbains : à Bamako, les activités se concentrent dans la plaine à proximité du fleuve; quant au quartier administratif, d'abord implanté sur une colline, il se développe aussi au milieu de l'établissement commercial. Dans la pratique la ségrégation spatiale est économique avant d'être raciale, mais celle-ci est d'autant plus lisible qu'elle se manifeste souvent par la différence de couleur des habitants des différents quartiers.



94



## Les constructions

La réalisation des projets d'architecture et d'urbanisme ne relève pas d'instances nouvelles et originales. Les projets civils dépendent du Service des Ponts et Chaussées et les projets militaires, les plus nombreux à cette époque relèvent du Génie. Cette séparation formelle ne se vérifie pas toujours dans la réalité, en raison du manque de personnel. Ce n'est qu'en 1875 que les Ponts et Chaussées sont organisées par la Colonie, le Génie restant sous le contrôle de l'Etat. Ces deux instances se sont divisé le domaine public et le gèrent de manière indépendante. L'autonomie financière de la colonie réduit la durée des procédures administratives qui ne sont plus toutes soumises à l'approbation du Ministère installé à Paris. Le statut communal de certains comptoirs ajoute une nouvelle instance décisionnelle dont les moyens financiers sont cependant très limités. Si les conseils municipaux des quatre communes du Sénégal décident de quelques opérations d'aménagements ils continuent à faire appel aux services des Ponts et Chaussées. Enfin, celui-ci à la fin du siècle est transformé en service des Travaux Publics. Sa compétence est alors élargie. Dans chaque colonie est créé ce service des T.P. qui devient le principal appareil d'aménagement. Composé de quelques dessinateurs, il est dirigé par un ingénieur des Ponts et Chaussées qui parfois fait appel à des architectes installés en France pour construire des bâtiments de prestige. Ce cas de figure reste rare; l'aménagement de l'espace urbain est l'oeuvre, au mieux d'ingénieurs qui obéissent aux prescriptions militaires.

Les modes de financement ne favorisent pas les opérations à long terme. Chaque année, la colonie soumet son budget à l'approbation du Ministère et du parlement. Ceux-ci souvent le réduisent et les dépenses d'aménagement souvent jugées peu utiles sont les premières victimes de ces coupes. D'une année sur l'autre, les lignes budgétaires peuvent varier. Aussi, des projets d'aménagement programmés sur plusieurs années sont souvent écourtés faute de financement. Cette situa-

tion a laquelle s'ajoute des détournements de fonds, l'incapacité et la désinvolture des décideurs et des entrepreneurs qui obtiennent les marchés ne favorisent pas une production de qualité.

Ce n'est qu'à la fin du siècle que sera créé par le Ministère un nouveau type de ressources, les emprunts. Afin de financer les opérations d'infrastructure, des emprunts seront lancés. Ils permettent notamment la construction des voies de chemin de fer, des ports, des wharfs. Parfois les centres urbains importants, Saint Louis et Dakar, peuvent en bénéficier pour financer des équipements des réseaux ou des opérations d'assainissement. A Saint-Louis, l'essentiel des crédits d'infrastructure sont consacrés à la construction de quais et au remblaiement pour protéger des inondations les habitations et pour étendre les zones de lotissement. Si grâce à ces fonds, les moyens financiers sont accrus, l'aménagement de l'espace reste une politique du coup par coup. La création de lotissement ou la construction d'équipements ne suivent pas une logique précise, mais dépendent de différents services ayant chacun leurs coutumes. Le seul élément commun réside dans le souci de respecter les réglementations sanitaires. Celles-ci induisent un certain type d'organisation de l'espace habité qui se manifeste particulièrement dans le plan des édifices.

A partir des années 1870 tous les bâtiments construits par l'administration à usage public ou privé, logements ou services obéissent à une même règle. Les pièces s'ouvrent sur les deux côtés afin d'assurer une bonne ventilation et forment des alignements réguliers; leurs dimensions oscillent entre quatre et cinq mètres de côté et leur forme est généralement un carré. Le volume du bâtiment diffère en fonction du nombre de pièces juxtaposées et de la présence ou non d'une véranda les entourant. Celle-ci est peu à peu systématisée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

La standardisation de la construction est favorisée par le mode de production : L'édification des voies de chemin de fer amène l'importation de ce métal en Afrique. Les poutrelles métalliques sont aussi utilisées pour édifier des bâtiments et facilitent la construction d'étages. Les fermes et les poteaux importés en pièces détachées de France sont montés sur place. Quant aux toits ils sont en tuile, importées elles aussi de Bordeaux ou de Marseille, les pentes des

toits et leur matière permet de réduire les infiltrations qui traversaient les toits en terre des premières maisons coloniales. Ce mode de construction favorise la préfabrication et évite de former une main d'oeuvre spécialisée. Il est systématiquement adopté par l'administration militaire qui l'exporte dans toutes les colonies d'Afrique mais aussi dans d'autres continents. La maison à véranda devient le symbole de l'architecture coloniale à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, quelque soit la nationalité de la puissance colonisatrice : Anglais et Hollandais la produisent dans leurs colonies. En outre cette forme architecturale est aussi remarquable dans les anciennes colonies espagnoles D'Amérique Latine. Si son aspect esthétique est original, son organisation spatiale est d'une grande simplicité : elle est identique quelques soient l'activité, l'occupant et le site. Seules les vérandas confèrent une note exotique à ce bâtiment qu'isans elle ne serait qu'une quelconque "baraque".

Cet effort en matière de logement est réservé aux employés de l'administration. Les commerçants des villes blanches s'ils se conforment aux réglementations concernant la construction, n'edifient pas tous des bâtiments aussi modélisés. De plus les chaumières n'ont toujours pas disparues de l'île de Saint-Louis malgré l'effort de l'administration pour encourager les Africains à "edifier des baraques" plus salubres aux murs de bois et aux toits de tuiles dans les quartiers où résident les blancs. A Saint Louis, les maisons en briques aux toits plats sont plus ou moins réfectionnés par leur occupants. Les maisons à véranda ne dominant que le paysage des villes nouvelles, Dakar mais aussi Bamako à l'intérieur du continent. Quant à l'habitat des Africains dans leurs quartiers, il respecte leurs coutumes et est élevé en matériaux locaux, paille ou terre selon les régions.

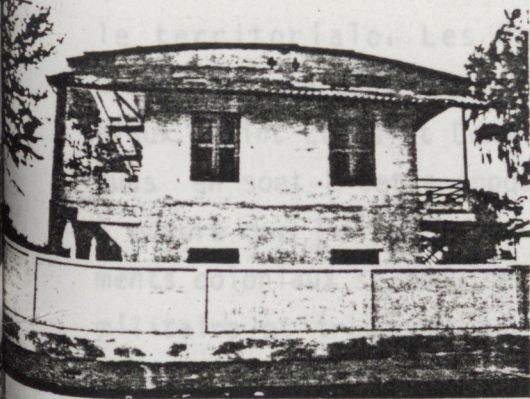
Cette architecture coloniale standardisée et les trames orthogonales des lotissements produisent un paysage quelque peu monotone dont se plaignent les employés de l'administration civile. Ces formes impriment un ordonnancement militaire qui n'a pas grand chose à voir avec les paysages des villes du Sud de la France que certains colons aimeraient retrouver. En outre ces édifices tous semblables manquent de grandeur. La capitale de la Fédération de L'AOF n'est dominée au



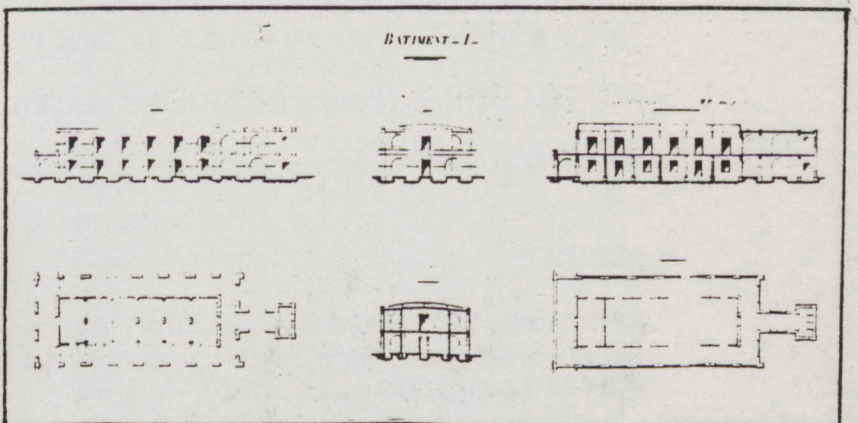
SAINT LOUIS DAKAR A LA FIN DU XIX SIECLE

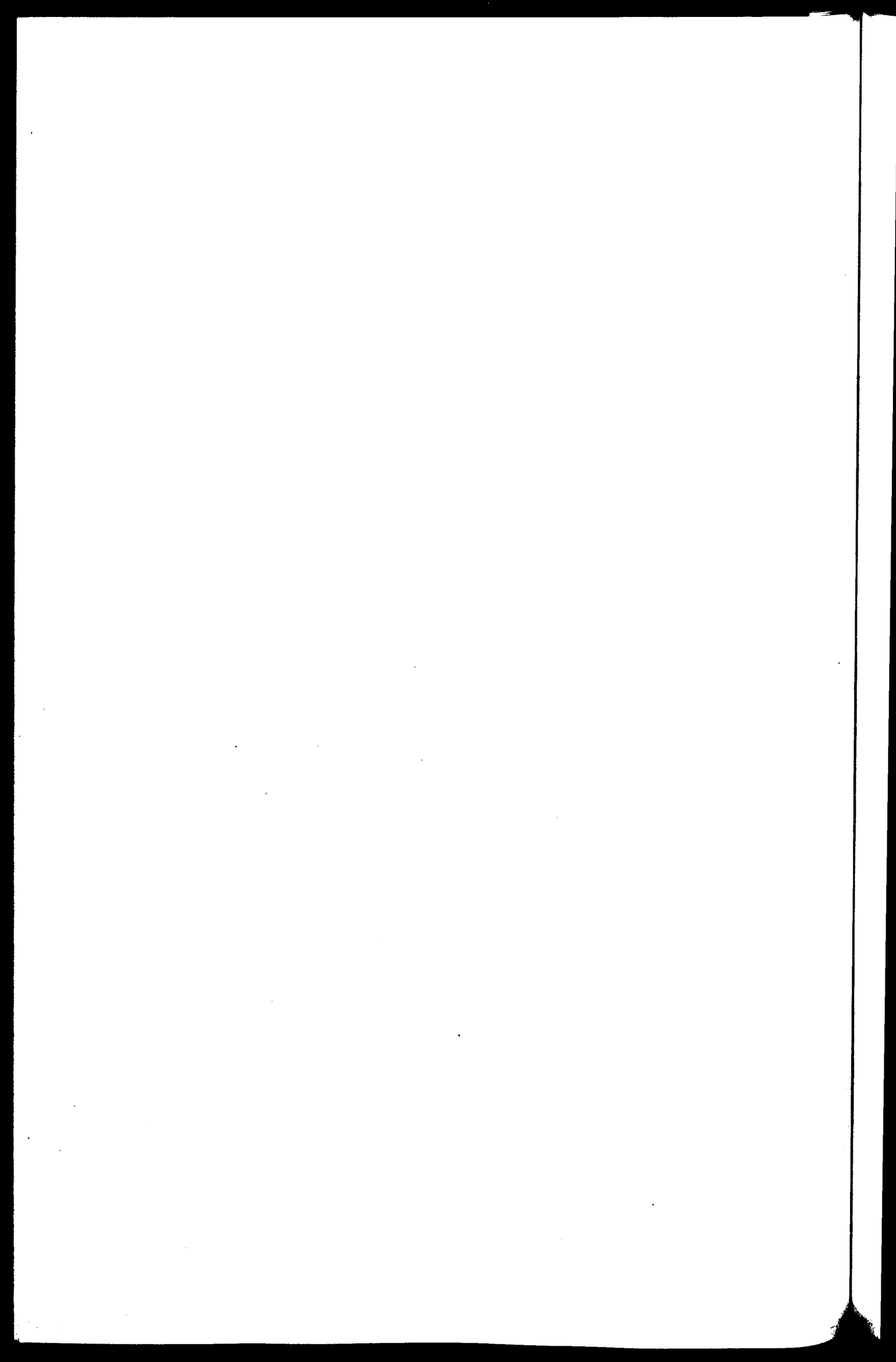


SAINT LOUIS DAKAR EDIFICES PUBLICS



AMBULANCE DE DAKAR





qui se manifeste à l'intérieur d'une ville se déploie aussi à l'échelle territoriale. Les investissements en matière d'habitat et d'urbanisme ne sont pas similaires dans tous les établissements coloniaux. Saint Louis et Dakar, capitales politiques et centres économiques en sont à cette époque les principales bénéficiaires. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne à l'intérieur du continent, les établissements coloniaux se réduisent à de gros villages protégés par un poste militaire et traversés par quelques tracés rectilignes. La puissance de la nouvelle administration ne se marque plus dans des ordonnancements ou des maisons coquettes ; souvent les colons demeurent dans des maisons en terre; elle se manifeste spatialement de manière symbolique dans le drapeau français planté sur le toit de la résidence du commandant de cercle et rappelle les premières représentations des comptoirs.

L'aménagement de l'espace est une politique qui n'apparaît que dans des conditions économiques et sociales particulières. Les investissements financiers qu'elle nécessite font qu'un pouvoir n'en use que lorsque des intérêts économiques importants sont en jeu et que tout autre méthode de contrôle de ces agents économiques ne peut être envisagée ou s'avère insuffisante.

## SOURCE DES ILLUSTRATIONS

### PUBLICATIONS

- 1-2-3-4-5-8-13-14-16-19-21 A.W LAWRENCE - fortified trade post - the English in West Africa 1645-1822- 1969
- 6- B. PRIDDY A. VON DANTZIG - A short story of the forts and castles of Ghana - 1971.
- 10-11-12-17-20-25- ABBE PREVOST - Histoire générale des voyages- Tome IV- 1748
- 9-18-23-26 LABAT - nouvelle relation de l'Afrique occidentale - 1728
- 22-27 L. JORE les établissements de la côte occidentale d'Afrique de 1758 à 1809
- 58-60-62- CAMARA SAINT-LOUIS du Sénégal IFAN Dakar - 1968
- 29 PRUNEAU DE POMMEGORGE description de la Nigritie 1789
- 28-30-32-34 DURAND -voyage au Sénégal 1802
- 65 FAIDHERBE - le Sénégal et la France - 1885.
- 35- Documentos y planos relativos al periodo edilico colonial de la ciudad de Buenos Aires - Municipalidad de la capital 1910
- 61- RAFFENEL - nouveau voyage au pays des nègres 1856
- 57- MAGE - Voyage au Soudan français 1865
- 69- PIERRE - L. projet de réhabilitation de Saint Louis- 1980
- 68-70-71-69 Relevés et photos de A. SINOU et S. GLAYZOL 1982
- 37- CHARPY - La fondation de Dakar 1962
- 75-76 MENIAUD - les pionniers du Soudan
- 77- GALLIENI - Voyage au Soudan français
- 80-93 GALLIENI - deux campagnes au Soudan français

### ARCHIVES

Archives nationales - section outremer Paris (nous remercions particulièrement Mme Pouligen pour les facilités de travail qu'elle nous a accordées).

7-15-24-34-39-41-42-43-44-45-46-52-53-54-55-56-63-  
Série DFC Sénégal (pièces 12, 13, 168, 181, 219, 249, 282,

297, 343, 344,)

74-78-81-82-84-86-87-3-107- Série DFC suppléments Sénégal cartons 1, 3, 4,9 et Soudan, pièce 56,63,115,198,199,184,)

- 66-67-85 Série FOM Sénégal XII, 10, c et AOF XI,6

- 92 Série fonds TP carton 553 dossier II

Archives du Sénégal Dakar (Mêmes remerciements à M' Bayes)

36-38-40-47-49-51-90-94- séries L6 , L15, N13, 2G13

CARTES POSTALES

-35-48-59-72-91-96-97-98-

SERVICES LOCAUX

31-32-33-50-88-89- BAMH - Bureau d'architecture des Monuments historiques Saint-Louis et Gorée

BIBLIOGRAPHIE

ORIENTATION GENERALE

- BAUDRILLARD J. Pour une critique de l'économie politique du signe - Gallimard Tel 1972.
- BEGUIN LESAGE Arabisantes, limites et grands tracés D.G.R.S.T.  
BAUDEZ - GAUDIN
- CASTEX CELESTE Lectures d'une ville Versailles - ed. du Moniteur -  
PANERAI 1980
- DE CERTEAU Arts de faire - Union générale d'éditions - 10-18 -  
1980
- CHOAY F. L'urbanisme - utopies et réalités - le Seuil - 1965  
La règle et le modèle - le Seuil 1980
- DEMANGEON-  
FORTIER Les vaisseaux et les villes- ed Mardaga - 1978
- DUBY G. St Bernard l'art cistercien - Flammarion - 1979  
Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme -  
Gallimard
- ECOUTIN P. Oeuvres complètes - bibliothèque de l'histoire 1979
- FOUCAULT F. Surveiller et punir- Gallimard- Bibliothèque des  
histoires - 1965  
L'archéologie du savoir- Gallimard - Bibliothèque des  
sciences humaines 1969
- FOUCAULT-THALAMY Les machines à guérir- Mardaga - 1979  
FOURQUET MURARD les équipements du pouvoir- Union générale d'éditions  
10-18 - 73
- FRANCASTEL Peinture et société - Denoël - Gonthier 1977
- GIRARDET L'idée coloniale en France de 1871 à 1962- ed de la  
Table Ronde 1962
- GUIOMAR L'idéologie nationale - Champ libre 1974
- PANOFKY E. Architecture gothique et pensée scolastique -ed de  
Minuit - 1967.
- LEDRUT R. les images de la ville - Anthropos 1973
- REPS la ville américaine - MARDAGA réédition 1982.
- KING A.D. Colonial urban development - Routledge an Kegan  
1976.

SCOBELTZINE L'art féodal et son enjeu social - Gallimard -  
bibliothèque des idées - 1973

VERNANT J.P. Mythe et pensée chez les grecs - Maspéro.1965

#### OUVRAGES SPECIALISES OU CITES

- BAYES S. Le conseil privé du Sénégal de 1819 à 1854 - Thèse de  
l'école de Chartes - 1974.
- BOILAT Esquisses sénégalaises Paris - P. BERTRAND 1853
- BOUCHE D. les villages de la liberté -Mouton 1968.
- BRUNCHWIG H. le partage de l'Afrique Noire - Flammarion 1971.
- BRUNEAU Saint Louis du Sénégal - maîtrise de géographie Bordeaux  
1970
- CALVET L. Linguistique et colonialisme - Payot 1974
- CAMARA C. St-Louis du Sénégal IFAN - Dakar 1968
- CHARPY J. Fondation de Dakar - (Documents réunis par) Larose 1958
- CONSIDERANT V. Description du phalanstère et considérations sociales  
sur l'architectonique - 1848 - Guy Durier ed.
- DANTZIG A.V. PRIDDX B a short story of the forts and castles of  
Ghana- history department legon 1971 accroi
- DELAFOSSÉ M. Haut Sénégal Niger - Larose 1912.
- DELAVIGNETTE R.Afrique occidentale française - (Société d'études  
géographique, maritime et coloniale 1931).
- DEROURE le quotidien à Saint Louis par ses archives 1779-1809
- DELCOURT La France et les établissements au Sénégal entre 1713  
et 1763 IFAN TXXVI serie B n° 34 1964.
- DRESH J. Les villes coloniales in les cahiers d'Outre-Mer n°11,  
3ème année - Juillet-septembre 1950.
- DURAND Atlas pour servir au voyage au Sénégal - Paris Agasse  
1802.
- FAIDHERBE Le Sénégal et la France dans l'Afrique occidentale -  
Hachette 1880
- GALLIENI Voyage au Soudan français 1879-1881 - Hachette 1885.  
GALLIENI Deux campagnes au Soudan français - 1886-1888- Hachette



1891.

JORE J. - les établissements français sur la côte occidentale d'Afrique de 1758 à 1809.

KA Ibrahima L'évolution à Saint Louis du Sénégal du XIX siècle au début de XXème siècle- Université de Dakar département d'histoire 1980-1981

LAWRENCE A.W. FORTIFIED TRADE POST - 1645-1822 - JONATHAN CAYE - LONDON

LEVARE Le confort aux colonies - Paris - Larose 1947

LOTI P. le roman d'un spahi - Calman-Lévy 1881

LY A. Sur le site et les origines de Saint-Louis, in notes africaines n° 58, 1953  
La campagne africaine du Sénégal - présence africaine Paris 1958.

MENIAUD Les pionniers du Soudan - 1879- 94 Société des publications modernes - 1931.

MEYER Les Européens et les autres - Armand Colin 1975.

MOLLIEN Voyage dans l'intérieur de l'Afrique - réédition Calman-Lévy 1967.

PARK Voyage dans l'intérieur de l'Afrique - réédition Maspéro

PASQUIER Villes du Sénégal in Revue Française d'Outre-mer n°168-69, 1960

POICOT- SINO- STERNADEL - inventaire des politiques et des opérations d'urbanisme et d'habitat en Afrique noire - ACA 1984.

RABINOW- WRIGHT Savoir et pouvoir dans l'urbanisme moderne colonial d'Ernest Hebrard - les cahiers de la recherche architecturale N°9

RAFFENEL Nouveau voyage au pays des nègres - Paris 1856 - Imprimerie et librairie des chemins de fer

RICOU X. Gorée d'hier à demain UP8 1984

ROUSSEAU R. le site et les origines de St-Louis, in la géographie, T. XLIV N° 2,3,4,5- Juillet, septembre, novembre, décembre 1965

ROYER J. Textes (réunis et présentés par) L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux 1932 - 1935 Paris Delayande ed.

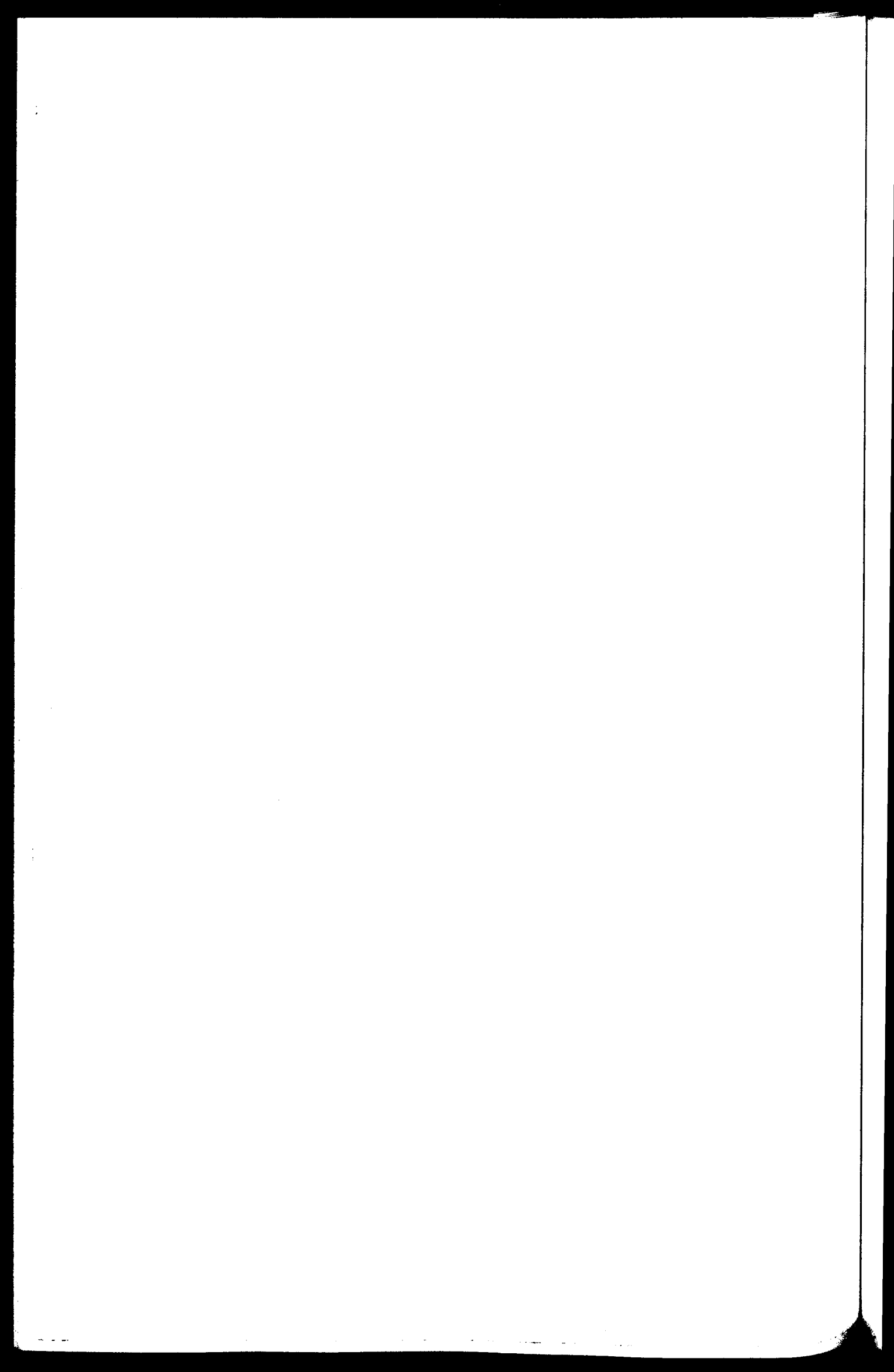
SINO A. - Voyage dans des architectures coloniales - UP6 1981

TRIBILLON J.F. Oeuvres complètes

WALCKENAER Histoire générale des voyages - Lefèvre 1826-1830.

DEUXIEME PARTIE

REGARDS SUR L'ARCHITECTURE COLONIALE ET L'HABITAT EN A.O.F.  
AU XIX<sup>e</sup> SIECLE



## INTRODUCTION

### LE MODELE COLONIAL - UTOPIE OU REALITE - LES SOURCES DU MODELE PROJETE

- Image du modèle colonial

Colonial : qui a trait aux colonies indique Le Robert

Colonies : établissement fondé par une nation dans un pays étranger, désert ou peu évolué; qui est placé en sa dépendance.

L'habitat colonial, ou l'habitat des colonies serait donc un produit spécifique d'un pays étranger placé sous la dépendance d'une autre nation. L'habitat aurait donc dans ce cas très peu d'autonomie. Il serait soumis à un pouvoir qui lui dicterait ses principes. Dans ce cas encore il y aurait une étroite relation, entre le terrain et le projet fini laissant peu de place à l'extérieur. Peut-on reconnaître de véritable interaction entre ces états parcellisés. Peut-il y avoir communication ? Peut-on supposer, admettre une production locale, uniquement locale, ou l'image nécessaire du modèle colonial a-t-elle contraint une réflexion hors des colonies ?

Avant d'aborder le modèle en tant que tel, il convient de s'arrêter sur les destinataires de ces modèles :

- les militaires
- les administrateurs coloniaux
- les colons.

A-t-on envisagé de loger ces différentes catégories sociales dans les mêmes bâtiments ? C'est peu probable.

De fait deux images fortes se cotoient et se recourent : celle du militaire, baroudeur qui campe sous la tente au milieu de sa troupe, celle du colon pionnier, lui aussi confronté à l'inconfort du lit Picot.

De fait ces images caricaturales, mais qui n'en sont pas moins raies, le Musée Colonial s'efforcera de les modifier en suggérant un

lieu d'information permanent où le public pourrait visualiser, comprendre, s'intéresser aux colonies. Dans un article de l'Expansion Coloniale Eugène Gallois défend ce projet "pour l'instruction de tous, on pourrait y joindre tous les documents (1) quelconques concernant le pays, et faire une exposition rétrospective; nous aurions de la sorte un véritable Musée colonial". En 1867, l'Exposition Universelle avait permis la première véritable exposition coloniale. Avant celle de 1900 on cherchait le public colonial. Celui qui assurerait l'expansion vers l'Outre-Mer.

Au Congrès de la Presse Coloniale en 1901 Ferdinand Laurens présentait à la Commission Permanente un rapport qui concernait un projet de création d'un Musée Colonial à Paris. On pouvait y lire ceci : "en montrant ce qu'étaient certaines villes autrefois et ce qu'elles sont devenues, en mettant sous les yeux des visiteurs la représentation de certaines contrées avant leur mise en culture et ce qu'elles sont maintenant, en plaçant à côté l'une de l'autre la cabane du nouveau débarqué et la villa de colon enrichi, en montrant ce qu'était l'indigène et ce qu'il est, comment il était et comment il vit, l'Exposition permanente fera la démonstration de l'utilité des colonies, comme est faite en marchant la preuve du mouvement" (2). La cabane c'est le premier habitat du colon, la villa du colon enrichi exprime son futur, un autre idéal, son dépassement. Pour se faire écrit Laurens "s'il est bon d'appliquer aux transactions commerciales la méthode de l'enseignement par l'aspect, cette méthode sera d'un secours plus précieux, encore pour l'émigration aux colonies et la colonisation agricole" (3). On suggère un didactisme faisant appel à la photographie, la mise en situation de mannequins racontant la vie quotidienne où se côtoient colons et indigènes. La ferme boër fut de cet esprit. L'image est un point fort une pré-séduction du modèle. Les territoires d'Outre-mer, le voyage aussi se confondent avec une certaine image de la maison.

Broussard le personnage de Delafosse exprime bien cet itinéraire colonial d'abord intrépide et conquérant qui revient ensuite en France fatigué et désabusé. Au début de sa carrière Broussard découvre la vie coloniale aventureuse. Il est seul et se moque des rigueurs de sa

situation. L'Afrique c'est "sa mère adoptive, ou sa maîtresse d'élection". C'est plus tard marié, rangé qu'il se décidera au divorce. Cette séparation se fera sans regret. Et pourtant en découvrant la ville coloniale "issu du cerveau d'un sapeur ou d'un ingénieur" que l'on peut croire compétent en matière de constructions coloniales, mais qui ignorent la vie familiale, on se rend compte alors que la maison échappe curieusement à ces projets de "garçons" et que la vie coloniale familiale n'est pas un modèle évident.

A travers la maison coloniale c'est une image de la société française qui s'exporte. On cherche de fait une aventure dans un cadre pacifié. La maison est ce cadre pacifié.

Il reste à découvrir quels chemins la maison coloniale a choisi d'emprunter pour trouver son identité.

## 1 - DES MODELES EN PUISSANCE : LA BARAQUE, LA CASERNE, DEUX PRODUITS A L'EXPORTATION

### 1.1. -La baraque ici où là

On fixera notre étude sur les modèles d'Afrique, mais à partir des modèles Outre-Mer on estimera la permanence et l'évolution des modèles en Métropole.

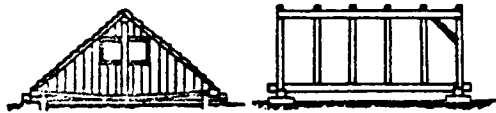
1.1.1. - En passant par l'armée, tentes, baraques et casernes : une histoire du logement de la troupe.

#### Baraque ou hutte : définition

Lieu construit de charpente revêtu de planches de bateau et couverte de doff, pratiqué près d'un grand atelier ou dans un grand chantier pour servir aux ouvriers de magasin pendant l'hiver et de retraite pendant l'été (1).

En 1892 paraît dans la Revue du Génie Militaire une étude détaillée intitulée : "Note sur le Baraquement des Troupes". L'auteur y propose un tracé historique de l'évolution de la baraque et réalise un bilan de ce logement des hommes, dont la première qualité est d'être installé très rapidement "la baraque de troupe caractérise en effet le système de baraquement et se prête du reste moyennant quelques modifications à l'installation des accessoires, même dans une certaine mesure, à l'organisation des écuries" (2). Une note précise que les informations sont extraites d'un mémoire rédigé en 1876 par le Capitaine Petit.

La baraque est donc un outil stratégique dont la mise en oeuvre doit être simple, dont le volume doit être parfaitement défini. La baraque a pour destination la protection des hommes contre les intempéries techniquement tous les systèmes de baraque comptent une



Longueur 5m  
 Largeur 5m  
 Hauteur 2.80m  
 Equarr. des arbalétriers 14x14cm  
 Equarr. des semelles 20x20cm  
 Contenance 16h

Baraque de Strasbourg (1815)

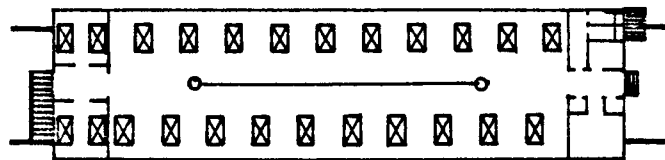
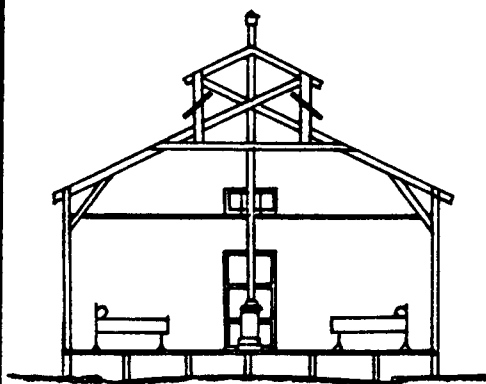


Baraque de Paris (1870)

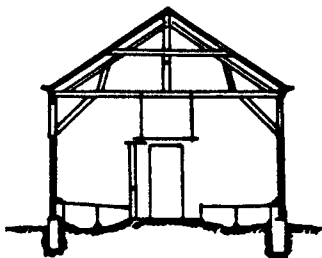


Longueur 30m  
 Largeur 5m  
 Hauteur 2.80m  
 Contenance 75h  
 Surface/h 2.02m<sup>2</sup>

Baraque de Gennavilliers (1870)

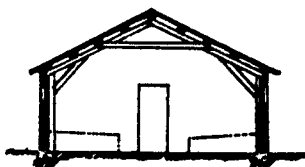


Baraque-ambulance du Luxembourg (1870)



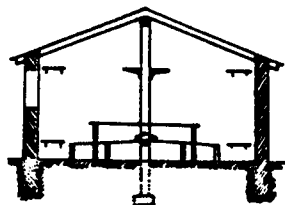
Largeur dans œuvre 6.00m  
 Hauteur sous-tirant 3.20m  
 Échelle 6.00m  
 Contenance 192h + 6 sous-off.

Baraque de Paris, Archevêché (1848)



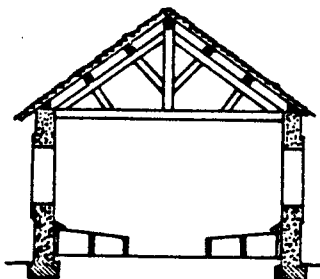
Longueur 35.50m  
 Largeur 5.80m  
 Equarrissage des écharpes  
 entrails, pannes 14x14cm  
 Equarrissage des autres  
 bois 14x8cm  
 Espacement des fermes 3.20m  
 contenance 76h + 6 sous-off.

Baraque de la pièce d'eau des Suisses (1871)



Longueur 9.80m  
 Largeur 5.80m  
 Contenance 14h

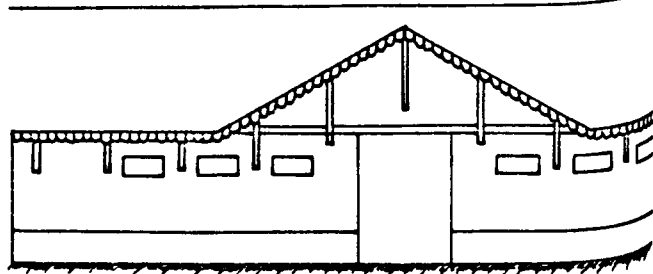
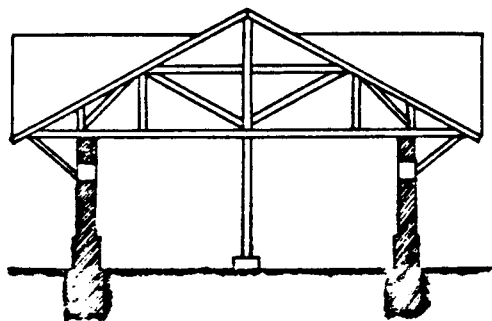
Baraque du camp de Montechiaro (1806)



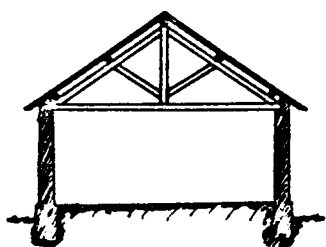
Longueur 9.80m  
 Largeur 5.80m  
 Contenance 14h

Baraque du camp de Sathonay (1872)

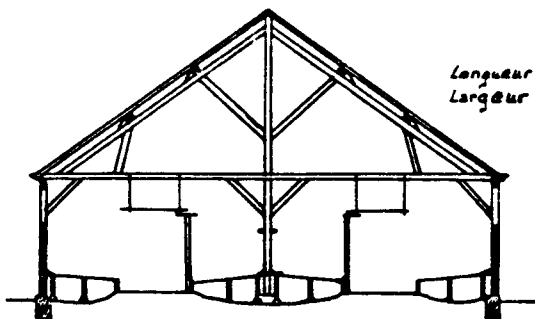




Baraque du camp de Châlons

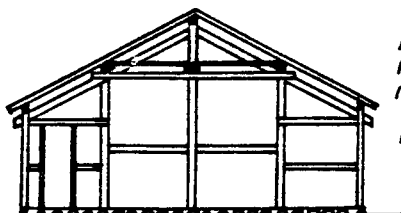


Baraque du camp du Ruchard



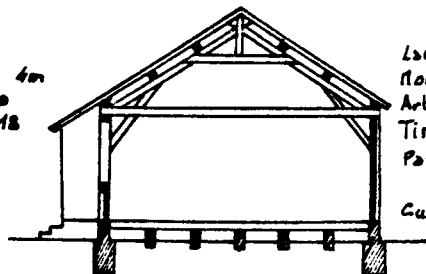
Longueur 50m  
Largeur 12m

Baraque de Paris Invalides (1848)



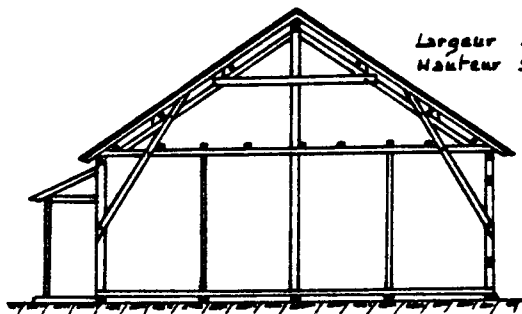
Baraque de la Marne

Largeur 9.20m  
Hauteur sous plafond 4m  
Montants extrêmes 10x20  
intérieurs 18x18  
Arbalétriers 16x16  
Pannes 17x25



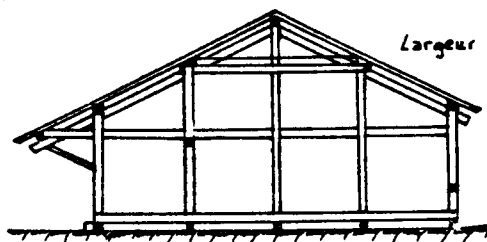
Baraque des Ardennes

Largeur des montants 20x20  
Arbalétriers 18x18  
Tirant boisé 18x18  
Pannes et fascines 18x18  
Cube d'air 1800



Baraque de la Meuse

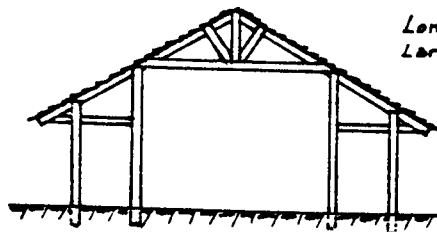
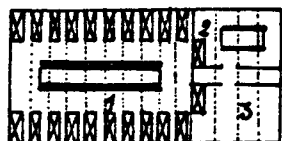
Largeur 10.00m  
Hauteur ss plafond 3.79m



Baraque de la Meurthe

Largeur des montants 9.00m

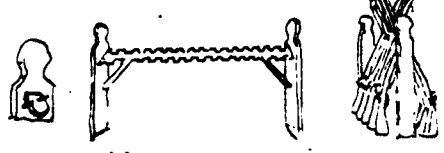
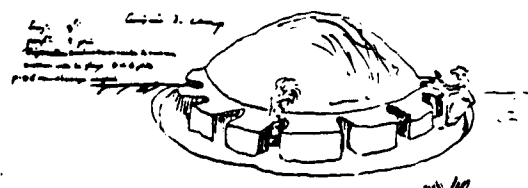
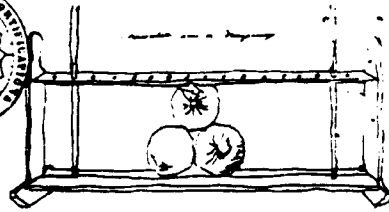
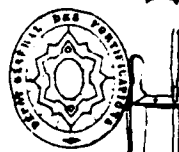
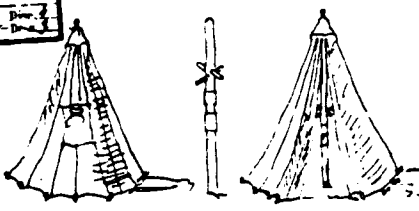
1. officiers
2. adjudant majors
3. chef de bataillon



Longueur 18.00m  
Largeur 9.00m

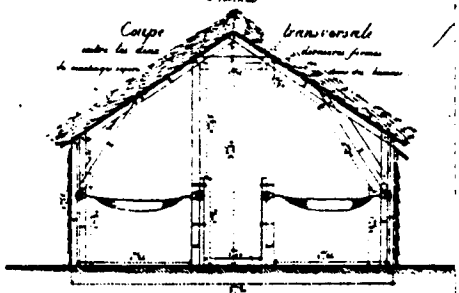
Baraque d'officiers du camp de la Rochelle

PL. 88  
 N. 22. D. 4

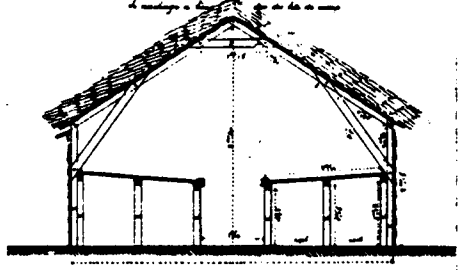


Modèle de Baraque en bois recouverte en paille  
 appliquée à Paris et dans les deux autres villes de cette  
 Province

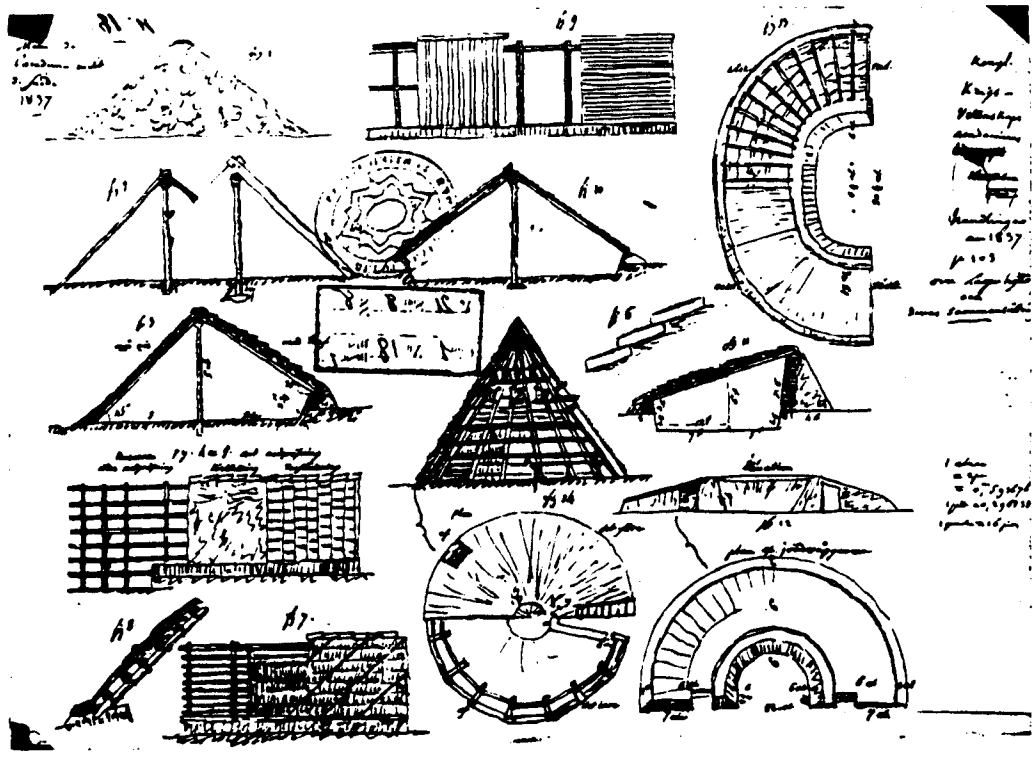
Coupe transversale  
 entre les deux  
 le montage est en



Coupe transversale  
 entre deux fermes intérieures  
 le montage est en



Châssis de la porte



Requis  
 Kaja  
 Veltstap  
 1857  
 p. 105  
 sur la page  
 de la commode

1 2  
 3

de o. la  
 vers 1857  
 naise de  
 at Follie  
 1857  
 'aire de

3.00

série de fermes qui soutiennent une toiture et entre les montants desquels on établit une cloison fermant l'abri" (3).

La définition technique de la baraque est donnée ci-après avant d'examiner les différents types. Mais plus qu'une analyse exhaustive morphologique de la baraque, il convient d'insister sur la nécessité de ce bâtiment, et sa destination future OutreMer. Car à partir des besoins de la colonie militaire on pourra observer les cas de syncrétisme qui nous intéressent et ce dictés par la fonction.

1.12. - Comment l'on passe d'un objet mobile à un autre objet toujours nommé à l'identique mais que l'on transforme par le biais du matériau et de la sédentarisation.

La baraque en est un exemple typique. D'abord structure démontable elle se fixera dans des ouvrages en terre puis en béton. De même, que toujours baraque dans sa forme, elle se nommera case comme on peut le relever en observant la case d'un sous-officier chef de chantier du génie en 1930. Le toit en chaume et la terre ont quelque chose des baraques à parois en pisé telles qu'on pouvait en voir en 1872 au camp de Sathonay". A Sathonay il existait un sous-bassement en maçonnerie. Il n'est pas certain que cela fut exécuté en Afrique. Mais, indique le rapporteur de l'ouvrage "le choix à faire entre les divers procédés de construction dépend exclusivement des circonstances locales et l'emploi d'un mur en maçonnerie de moellon auquel il faut donner 0,45 à 0,50 d'épaisseur, ou d'une murette en briques boutisses de 0,22 d'épaisseur constitue le procédé généralement employé" (4). La baraque est avant tout un abri simple et le restera mais nous ne devons pas oublier qu'elle fut dans les premiers temps de son histoire en toile, ainsi que l'atteste la recherche en 1727 de Dhermand qui le 25 mai 1727 présentait un projet qui annonçait des unités plus importantes (volume plus important) 36 pieds de long. le prototype fut défendu en ces termes :

"Le toit qui n'est que de fer encastré dedans des triangles de bois est léger, le tout se porte aisément dans le fonds d'un charriot ou d'une charrette ordinaire, le coutis n'y est pas encore mais cela sera aisé à mettre il suffit mon Seigneur que vous ayez agréable et voir la

carcasse montée pour juger de la solidité" (5).

Il est clair que l'espace est déjà de la problématique de cette tente qui amorce l'image de la baraque de troupe. Elle n'effacera pas la tente militaire puisqu'en 1806 Kimich rédige un mémoire et présente un modèle de nouvelle tente destinée au Maréchal Berthier. Structure mobile la tente est de tous les déplacements. Les croquis sur calque de baraques suédoises montrent une recherche identique tant dans le volume que le matériau. Le passage du plan circulaire au plan rectangulaire est aussi une évolution de la technologie.

De fait ce sont les baraques du type B à deux rangées longitudinales de lits, auxquelles nous nous attacherons. Elles sont construites, soit entièrement en bois et caractérisées par une cloison extérieure à simple paroi ainsi que par l'absence de tout plancher ou dallage. Les autres sont en paroi de maçonnerie adoptée lorsqu'il s'agit "d'installation d'une certaine durée". L'auteur du rapport dénombre entre 1815 et 1871 9 modèles de baraques. Toit à double pente au faite posé sur deux pignons", modèles tout en bois, (baraque du blocus de Strasbourg 1825) baraquements ambulance construits dans le jardin du Luxembourg qui pouvaient loger 20 blessés et qui étaient un aboutissement des modèles des baraques en bois dont l'utilité en cas de guerre était leur mise en oeuvre très simple tel le modèle utilisé à Metz pendant la guerre de 1870. A Paris les pavillons construits sur les allées bitumées ou pavées du jardin étaient surélevées de 0,30 m au dessus du sol. "Ces pavillons reposaient sur des dés en maçonnerie ou de petits murs, les parois se composaient d'une cloison extérieure en planches verticales avec un couvre-joint et à l'intérieur d'un lambris en bois sur 2 m de hauteur à partir du sol. Au-dessus de ce lambris on avait tendu une forte toile recouverte de papier collé et montant jusqu'au plafond. La toiture en planches était recouverte de papier bitumé, la ventilation se faisait par la lanterne et le chauffage par deux calorifères placés aux extrémités"(6). On y trouvait le système d'aération de Metz avec cependant une légère variation dans la lanterne. L'aération en toiture est une particularité des baraques ambulance, cela se comprend aisément lorsque l'on sait l'hygiène nécessaire dans ces bâtiments de malades et des blessés. Il est à

noter que cette ventilation en toiture ne sera pas reprise pour les baraques de la troupe et que tel projet établi en 1862 par la sous direction du Sénégal de baraques en bois pour 20 hommes ne comporte pas d'aération en partie haute, par contre la véranda existe bien, située dans le prolongement du toit.

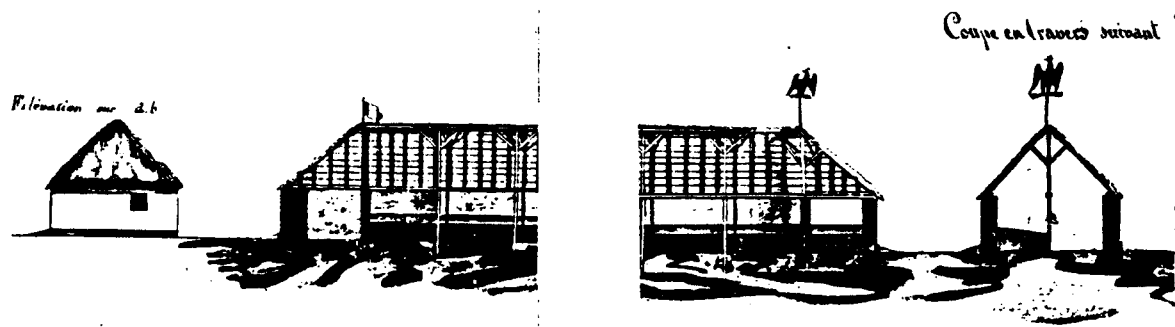
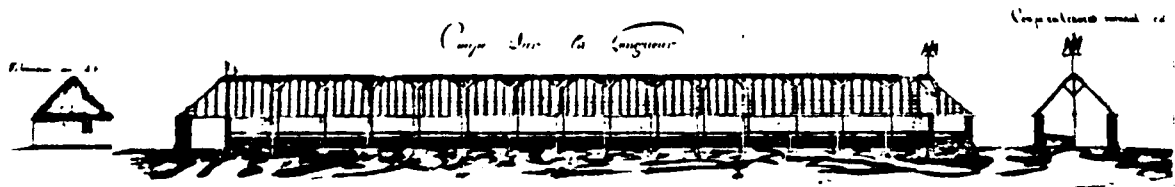
#### 1.111.- Baraque à paroi en maçonnerie

Leur principale qualité est de fournir un logement plus confortable que les bâtiments en bois. Leur forme n'est guère différente des baraques précédentes. Les aménagements intérieurs se distinguaient. Sol carrelé/pavé en cailloux/ ou planchié/ ou encore béton recouvert de carrelage, mais il fut également en terre battue. Au camp de Châlons, les baraques construites du 1856 à 1860 avaient eu leur sol carrelé supprimé, jugé inopérant, il avait été remplacé par du plancher.

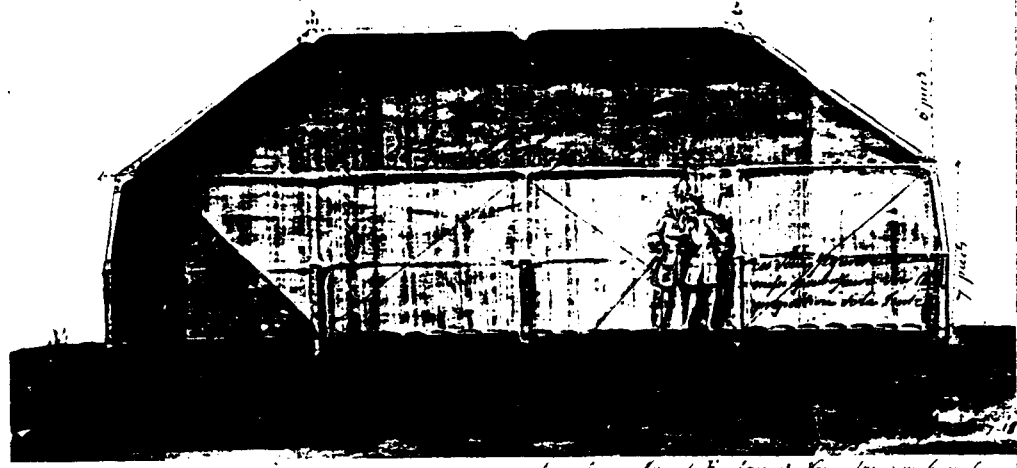
La couverture fut dans certain cas :

- en planche bituminée -tuiles creuses-hourdis en plâtre entre les tuiles (baraquement de Paris en 1848) - feutre goudronné-tuiles mécaniques. Ces deux derniers points dans le baraquement de la pièce d'eau des Suisses à Versailles en 1871. Ou bien encore tuiles creuses sur charpente doublée en dedans de planches de sapin blanchi en 1866 au camp de Montechiaro. Au camp de Sathonay, la variante proposée est de poser la tuile mécanique sur planches à rainure et languette.

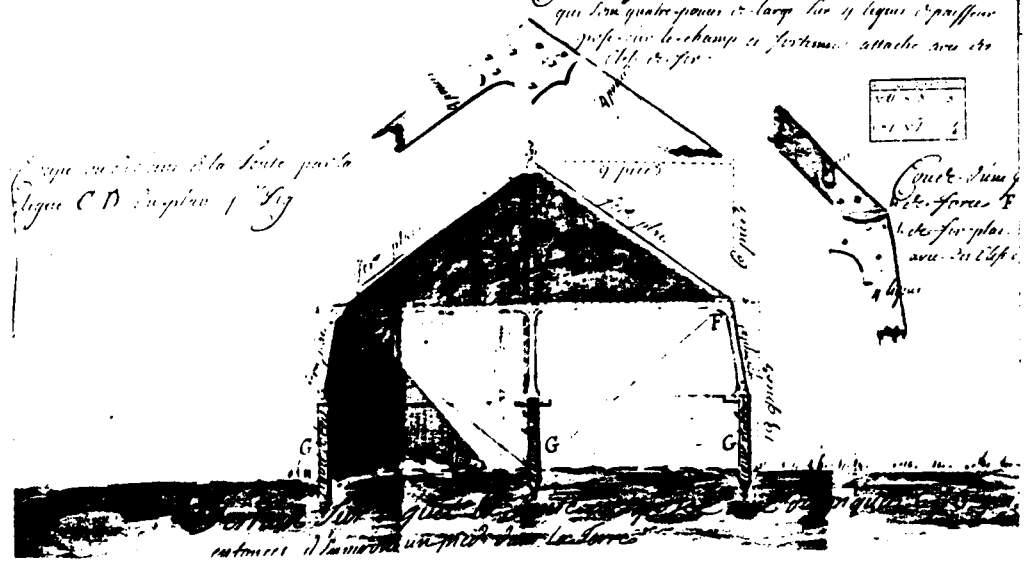
Les baraques du camp de Chalons commandent que nous nous y arrêtions plus longuement. Compte tenu des rigueurs du climat l'isolation de ces bâtiments a fait l'objet de recherches particulières. "Les parois sont formées entre les montants d'une cloison en briques de 0,11 d'épaisseur avec conduit à l'intérieur. La couverture est en ardoise. Pendant les froids de l'hiver les murs en brique de 0,11 furent reconnus insuffisants et pour les baraques nouvelles on adopta des murs de 0,50 d'épaisseur en brique cru reposant sur des sous bassements en maçonnerie de 0,70 de hauteur au-dessus du sol. Pour les encadrements des ouvertures et pour les chaînes d'angle on employa de



*Coupe en travers de la pente par la ligne A B du plan 1<sup>er</sup> fig*



*Quel est mesur E sur ce fer plat avec les usages  
qui sont quatre-pieds et large six et largeur d'épaisseur  
profondeur le champ et fortitude attache avec les  
deux de fer*



*1785*

*Quel est mesur  
de fer plat  
avec de l'effe  
4 pieds*

1
2 3
4
5

la pierre de taille ou des briques cuites" (7). Une courte parenthèse permettra de rappeler qu'à ZINDER les murs de baraques faisaient 60 cm, que les bâtiments étaient construits en banco.

1.112 - Bilan :

En 1871, pour clore ce paysage, nous nous trouvons en présence d'un modèle de baraque dit modèle du camp Ruchard dont les parois sont en maçonnerie sur fondation en béton. Les encadrements d'ouverture sont en pierre tendre, la couverture est en tuile mécanique. Au sol, du carrelage posé sur une chape en béton.

Les baraques de type C proposent 4 rangées de lits, il en fut élevé à Paris en 1848 et ne différaient pas excepté le nombre de lits du modèle à paroi en maçonnerie. Le camp de Valbonne en 1872 propose un modèle dont les parois sont en béton de machefer. Enfin les baraques du type D ont été exclusivement réalisées pendant la guerre de 1870 dans certains départements de l'Est. On observera avec le type D l'apparition d'un espace de transition entre les chambres. Les propositions sont les suivantes :

- a) - les portes extérieures sont établies avec un tambour placé soit intérieurement soit extérieurement,
- b) - les portes ouvrent sur des couloirs transversaux qui desservent chacun deux chambres;
- c) - les portes ouvrent sur un couloir longitudinal qui donne accès à toutes les chambres (8).

Les baraquements de la Marne, de la Meuse, des Ardennes répondent au type de baraque D. On voit ici apparaître un autre volume qui isole le bâtiment de l'extérieur qui le place en retrait des intempéries et le débord de toiture prend sa place dans la morphologie de la baraque. L'isolation est ici au coeur de cette recherche, c'est l'objet du paragraphe IV du Cahier des Charges de ce groupe D (isoler les chambres de l'air extérieur par une organisation convenable des parois, des plafonds et des portes extérieures.) En conclusion le rédacteur du rapport soulignait que les baraques du type D offraient un logement

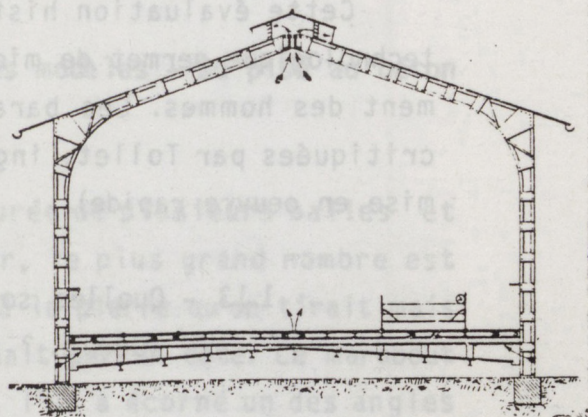
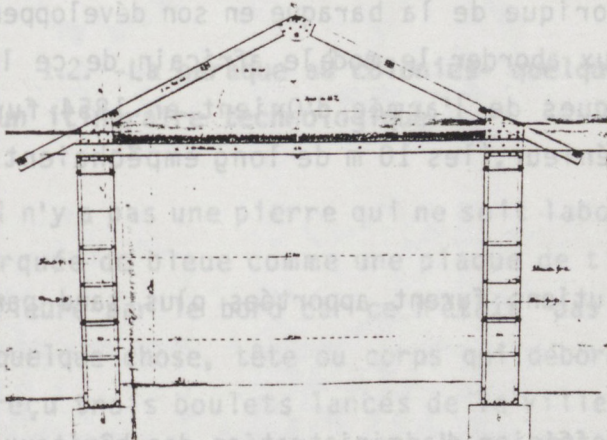
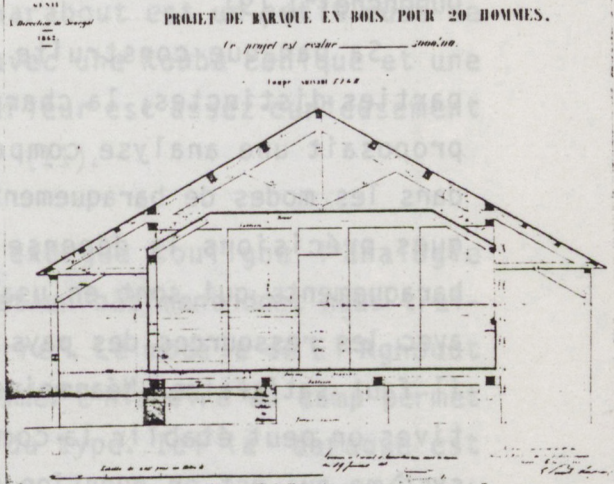
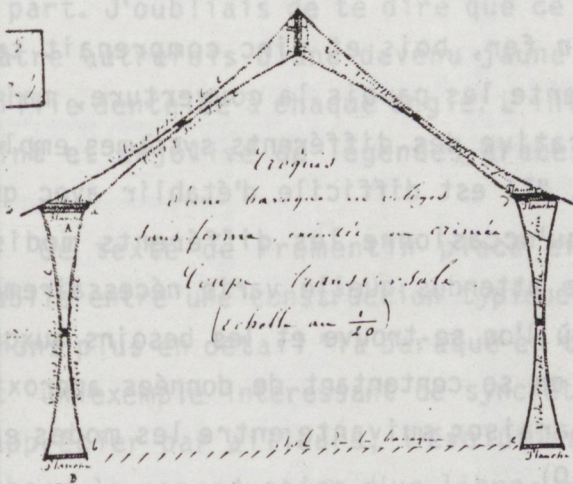


Fig. 48. — Pavillon d'isolement pour malades, par M. O. André. Coupe transversale.



1	
2	3
4	5



dont les qualités concernant l'éclairage et la ventilation étaient "très analogue" à celles des casernes françaises. Les quatre fenêtres accolées deux à deux sur chaque façade permettaient un bon rapport de 1/10<sup>ème</sup>. Elles étaient certes moins bien ventilées que les baraques du type B, mais elles étaient plus isolées de l'air extérieur et les lits des hommes placés contre les cloisons transversales n'étaient pas exposés au courant d'air des fenêtres. Les logements officiers ne sont guère différents du logement des hommes quelques détails de construction et la distribution intérieure sont les principales variantes.

Cette évaluation historique de la baraque en son développement technologique permet de mieux aborder le modèle africain de ce logement des hommes. Les baraques de l'armée d'Orient en 1854 furent critiquées par Tollet, ingénieur, (les 10 m de long empêchaient une mise en oeuvre rapide).

#### 1.13 - Quelles solutions furent apportées plus tard par le Génie. ?

Le 20 février 1857, un officier d'administration des hôpitaux, en retraite, proposait un modèle "(Baraque de l'invention de Monsieur Duponchel)" (9).

Sa baraque construite en fer, bois et zinc comprenait trois parties distinctes, la charpente les parois la couverture, mais il proposait une analyse comparative des différents systèmes employés dans les modes de baraquement. "Il est difficile d'établir avec quelques précisions la dépense qu'occasionne les différents modes de baraquements qui sont en usage attendu quelle varie nécessairement avec les ressources des pays où l'on se trouve et les besoins auxquels il faut satisfaire. Néanmoins en se contentant de données approximatives on peut établir la comparaison suivante entre les modes et le système qui est en question (10).

Modèle de baraquement	Tente nouveau modèle pour 15 hommes	Baraque de torchis avec couver-	Baraque en planches	Baraque Duponchel pour 24 hommes
Prix de	6,66 F	11,26 F	24,00 F	50,00 F

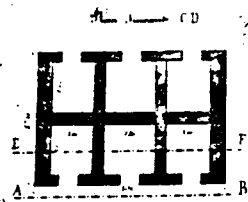
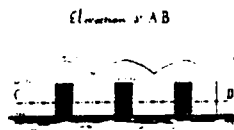
On voit très bien que le logement militaire est l'objet d'études économiques et ce sont ces études liées à la nécessité d'une plus grande facilité de mise en oeuvre qui dynamiseront l'évolution des procédés et partant du modèle lui-même .

**1.2. -La baraque au colonies- quelques modèles - Du pisé au béton : un itinéraire technologique.**

"Il n'y a pas une pierre qui ne soit labourée de plusieurs balles et marquée de bleue comme une plaque de tir, le plus grand nombre est effleuré par le bord car ce n'était pas à la pierre qu'on tirait mais à quelque chose, tête ou corps qui débordait par un côté. Le marabout a reçu trois boulets lancés de la ville, l'un a écorné un des angles un autre a fait sauter un éclat de plâtre de la Kouba le troisième l'a frappé en plein à six pieds à peu près du sol et l'a traversée de part en part. J'oubliais de te dire que ce marabout est un petit cube de plâtre autrefois blanc devenu jaune avec une Kouba conique et une saillie dentelée à chaque angle. L'intérieur est assez curieusement peint et enjolivé de légendes arabes" (11).

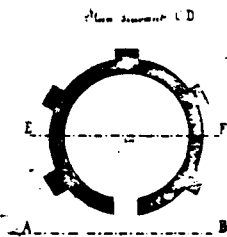
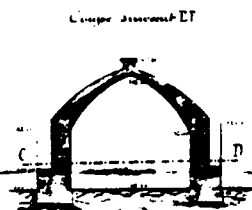
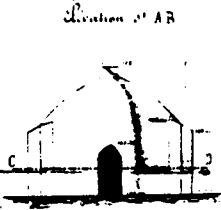
Ce texte de Fromentin placé en exergue souligne l'analogie établie entre une construction typique et un bâtiment dont nous traiterons plus en détail "la baraque en terre". Le modèle de El Aghouat est un exemple intéressant de syncrétisme. L'histoire du camp permet d'apprécier par ailleurs, l'évolution du type. Ici la baraque est d'abord la reproduction d'un libre plan qui correspond à un projet adapté de logements des hommes. Avant d'arrêter un modèle plus classique proche de ceux analysés auparavant, qui sont des modèles métropolitains, il appartiendra de tirer les conclusions qui s'imposent au passage d'un modèle à un autre. L'autre modèle que nous aborderons

*Type d'une baraque de troupe de 12 hommes.*

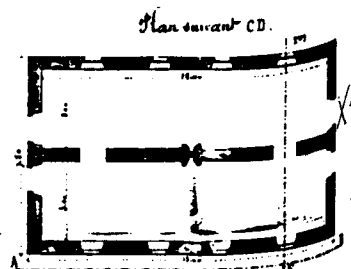
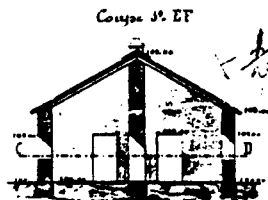
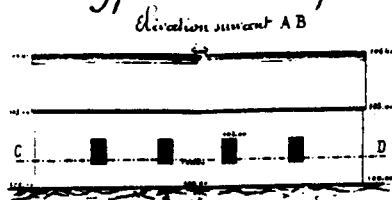


Just et dessiné par le Capitaine à Signet et à l'École

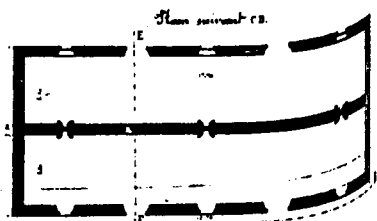
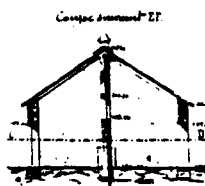
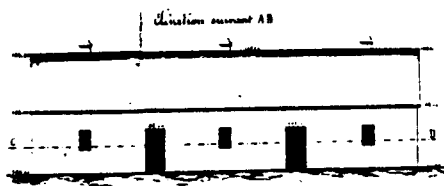
*Type d'une baraque de troupe de 15 hommes.*



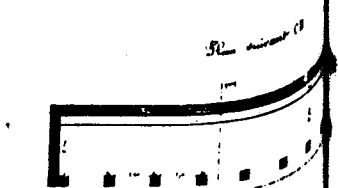
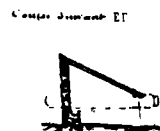
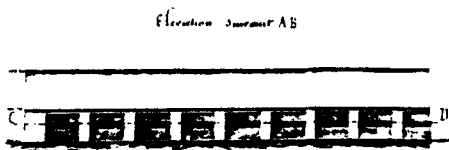
*Type d'une baraque de troupe de 30 hommes.*



*Type d'une baraque de troupe de 40 hommes.*



*Type d'une écurie de Cavalerie.*



1	2
3	4
5	6
7	8
9	10

sera en bois avec véranda, proposé par la sous direction du Génie du Sénégal en 1862. Enfin une baraque en terre sur plan rectangulaire à toiture terrasse caractérisera notre troisième volet. Baraque en dur, projet de 1851 de l'Hôpital de Guet N'dar ou encore à BaKel en 1861 où l'on trouve associés magasins en bois, et maçonnerie, et cases en terre et paille. Ce sont ces deux derniers modèles que l'on peut observer chez les populations civiles blanches. L'habitat colonial que choisiront plus tard les indigènes, confrontés à la modernité de cette maison du blanc. Le camp d'El Aghouat, au-delà, de son image romancée est un livret architectural qui nécessite un arrêt particulier.

1.21 -L'Algérie premier terrain d'expérience : camp d'El Aghouat.

Le premier mars 1867, une notice émanant de la direction d'Alger présentait une étude de Lebourg chef du Génie "Au sujet des camps baraqués sous l' Aghouat " dans laquelle figurait une approche historique du camp". Dans un autre document intitulé "Mémoire sur le Barquement des Troupes", le Capitaine Petit en 1877 proposait une autre étude sur les camps établis pendant ou après la guerre de 1870 - 1871. Le camp de Laghouat ainsi que le camp de Bou-Saada y sont nommés. Par ailleurs, on notera dans un rapport au sujet des camps baraqués existants dans la direction d'Alger la référence à trois camps baraqués de l'armée d'Algérie Boghar construit en 1869, Laghouat en 1864, Teniet el Hâad 1864.

1.211 -EL Aghouat : une image une réalité

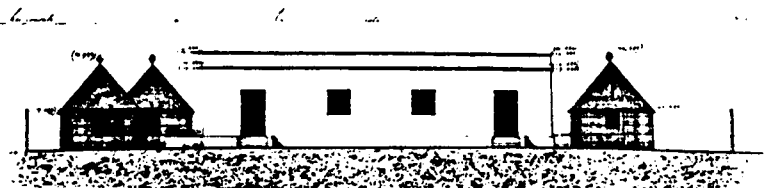
Le camp fut construit en 1864 par les troupes de la colonne mobile du Général Insuf. Il présentait selon le capitaine Petit "une agglomération confuse de baraques de différents types" (12). On apprendra que les différents corps ont réalisé les baraques qu'ils devaient occuper. (Direction des Fortifications. Infanterie, Artillerie, le train des équipages militaires). On observe ainsi que le modèle est soumis au découpage qu'impose la société militaire. S'agit-il d'une

manière d'identification, ou de rivalité, de démarquage? Le rapport du 1er mars 1876 signalait que les plans embellissaient quelque peu la réalité " la feuille de dessin qui représente les types de baraques du camp ne les représente pas fidèlement en ce sens que le dessin les embellit" (13). Mais ce qui rejoint le rapport Petit, c'est le nombre et la différence des modèles "quant aux types représentés sur cette feuille de dessin, ce ne sont pas nécessairement les types principaux pour être dans le vrai il aurait fallu représenter autant de types qu'il y a de baraques attendu qu'il n'y pas deux baraques qui soient absolument semblables" (14). Cet état des lieux se visualise en plan - et l'on constate que le passage d'un modèle à un autre est proportionnel au nombre d'hommes à loger. Le modèle type Kouba ne dépasse pas 15 hommes. Si aucune raison n'est évoquée pour le passage d'un modèle à un autre on relève néanmoins toujours dans le rapport du 1er Mars 1876 quelques lignes sur les voûtes du modèle kouba "les voûtes et les murs de toutes les baraques sont recouvertes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un mince enduit au mortier de chaux qui ne les préserve que très imparfaitement contre les injures du temps." Les terrasses inclinées à la manière des toitures ordinaires ne sont pas étanches. Les voûtes servant de toiture sont en général étanches par une pluie ordinaire mais s'il survient une pluie abondante elle laisse filtrer l'eau et parfois quelques unes d'entre elles s'effondrent" (15).

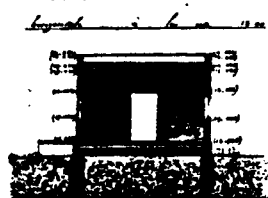
Faut-il voir dans cet inconvénient une raison majeure pour éviter ce modèle? Cette hypothèse sans être vérifiée n'est toutefois pas à exclure.

Pourtant la solidité des koubas militaires est invoquée dans un tout autre contexte par un général en retraite qui durant 7 années de 1933 à 1940 a été méhariste. Il m'a signalé dans une lettre datée du 20 avril 1981 qu'il avait participé à la construction dans le grand sud marocain de Koubas. Elles étaient réalisées "en briques de terre séchées au soleil liées entre elles par de la boue de même nature échafaudées en demi sphère par un ouvrier les disposant en spirale en tenant dans une main un carton mesurant le rayon, de cette demi sphère, et l'ensemble étant scellé au sommet par une cle en ciment

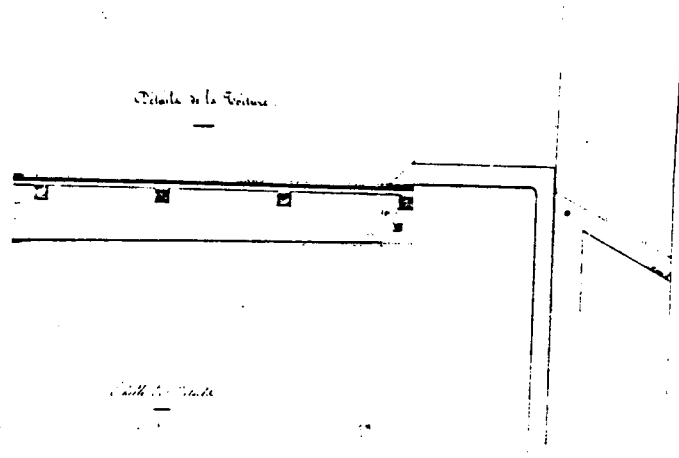
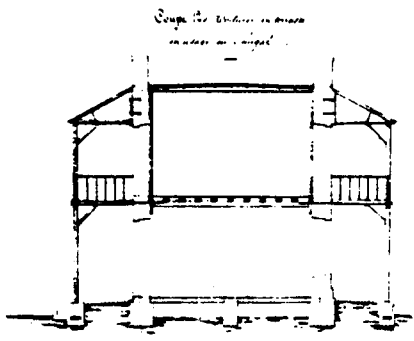
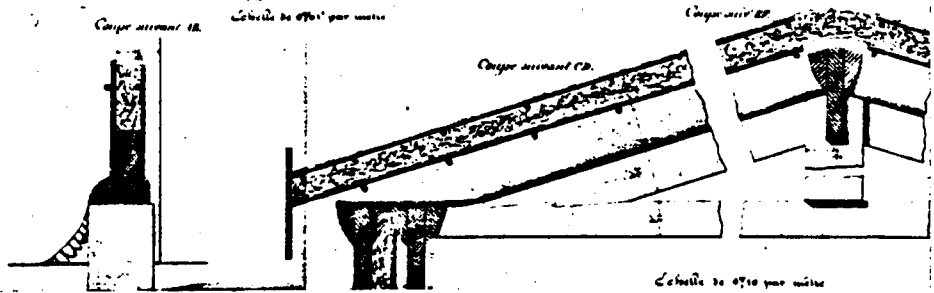
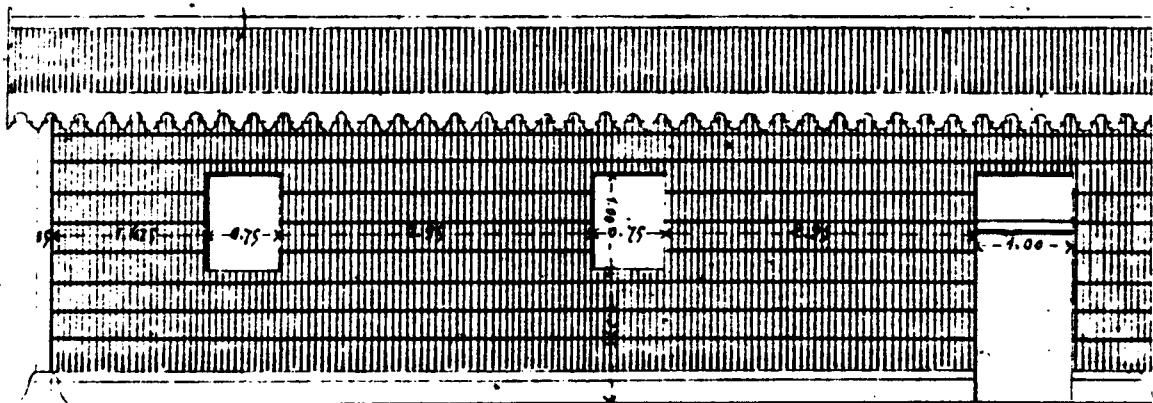
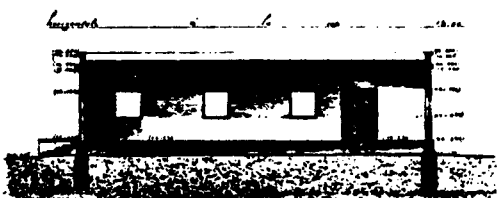
ELEVATION suivant A.B.



COUPE suivant E.F.



COUPE suivant C.D.



- 1
- 2
- 3
- 4

coulée dans un simple seau. Cette construction était ensuite revêtue de plâtre intérieurement et extérieurement. J'ajoute que les diamètres allaient de 4 à 6 m et que ces vingtaine de Koubas étaient encore acceptables en 1960, soit vingt cinq ans après leur édification, car j'ai eu la bonne fortune de le vérifier de visu à cette époque" (16).

La solidité de cette construction est ici affirmée. Alors ne faut-il pas voir dans l'abandon progressif de ce modèle une manière de modernisation du nouveau camp par rapport à l'ancien camp. Néanmoins il semble que le vieux camp autant que faire se peut ait été bien installé, mais il n'était qu'un casernement d'un caractère essentiellement provisoire. Il est ensuite clairement demandé d'envisager la création d'un baraquement émanant d'un casernement. Ce qui implique un nouveau modèle peut être plus monumental. La baraque ayant toujours un caractère provisoire et mobile. A l'origine le camp de l'Aghouat fut vraisemblablement plus dense le terrain étant partagé entre l'infanterie et la cavalerie. Lebourg hésite à évaluer "la contenance primitive". C'est à partir de l'observation des ruines de baraques de l'ancien camp qu'il propose cette réflexion.

En conclusion, on peut dire qu'il apparaît à Laghouat : Un premier choix né du terrain et de l'observation. En même temps on réalise un exemple à soi. Le modèle est ici à la fois le siège d'une reconnaissance implicite mais aussi le moyen d'une présence affirmée par la modernité. Ainsi peut-on cerner l'analyse historique et anthropologique. Cependant les facteurs socio-politiques spécifiques aux différents corps d'armée indiquent clairement que le choix de types variés est l'expression de traditions et que les pratiques spatiales en découlent. Le modèle ainsi apparaît comme le lieu révélé de conflits possibles. La gestion de l'espace militaire est aussi un lieu de pouvoir. Il est intéressant de noter dans l'analyse du nouveau camp la description du tracé d'urbanisme.

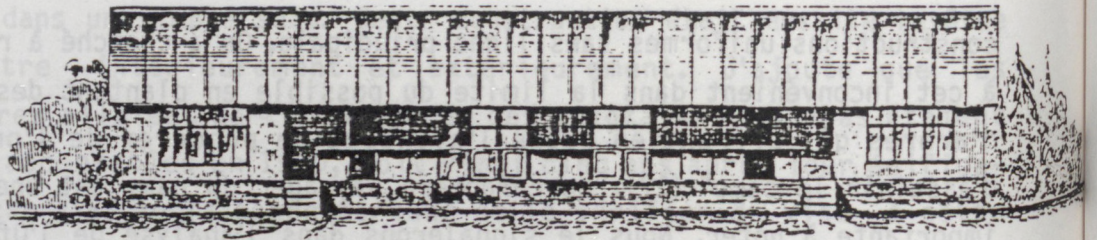
"les dispositions d'ensemble sont vicieuses, il n'y a pas de cour de rassemblement et on se reconnaît assez difficilement au milieu de ces

constructions uniformes sans ligne principale. On a cherché à remédier à cet inconvénient dans la limite du possible en plantant des allées d'arbres qui offrent en outre l'avantage de procurer de l'ombre et d'assainir le camp" (17). Le caractère paysager du camp est une valeur importante à noter. Nous le signalerons dans l'analyse de l'Office du Niger à Ségou où la palmeraie fut très tôt réalisée. Le végétal c'est la rupture souhaitée avec le sable c'est un gain sur la lumière crue et le soleil ardent.

Enfin, on notera dans ce camp l'absence de modèles à toits terrasses répertoriés dans les documents auxquels nous avons eu accès aux Archives du Génie Militaire. Nous sommes en 1864, pour l'origine du vieux camp. En 1861 le Génie proposait pour la place de Bakel un modèle de Monsieur Gazel capitaine du Génie qui présentait des toits terrasse. Nous n'avons pas vu le descriptif du projet. Il s'agit d'un plan de hangar, mais c'est le même type de bâtiment en bande que l'on pourra observer à Saint Louis dans le projet de l'hôpital de Guet N'Dar. La différence se jouant principalement sur le dessin de la façade (modénature). (Arrondi des fenêtres et des portes dans un cas absent du dessin dans l'autre cas). Le modèle en terrasse figure dans le camp de Bou Saada qui débuta en 1869 et dont les travaux furent arrêtés en 1870. Les baraques étaient réalisées en briques séchées au soleil et mortier de terre avec un enduit extérieur-mortier de chaux. L'intérieur était en plâtre. La couverture en terrasse "était composée de poutrelles de 0,08 par 0,08 supportant un lit de roseaux jointifs" (18).

La modification de la toiture est donc la première forme d'évolution morphologique du modèle et peut-être aussi le premier signe d'un possible syncrétisme. Mais il y a aussi dans la recherche de tel ou tel modèle une adaptation aux différentes fonctions de l'armée, loger des hommes, des chevaux, des munitions des produits vivriers. L'équation indispensable entre le coût du bâtiment et sa fonction est l'enjeu du modèle. Ici aucun souci esthétique n'apparaît véritablement, la baraque conserve son identité industrielle. N'est-elle pas fille de cette recherche plus large de la technologie du XIX<sup>ème</sup> que véhiculent les expositions. Nous en voulons pour preuve un modèle de baraque qui avait été exposé au Concours Agricole du Palais de l'Industrie du 1<sup>er</sup>

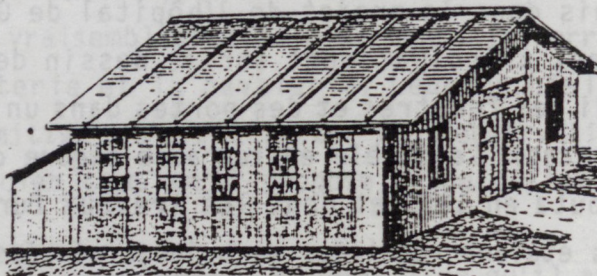




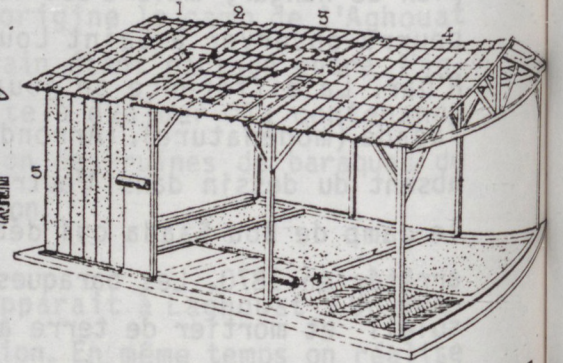
Maison en carton pour pays chaud.

**CARTON-CUIR POUR TOITURES**  
 25 MÉDAILLES D'ARGENT 8<sup>e</sup>

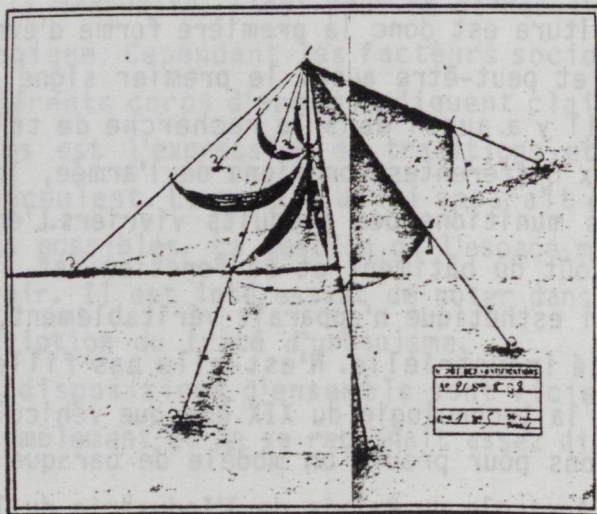
**P. DESFEUX & O. Rue Meslay. PARIS**



Ambulance mobile.



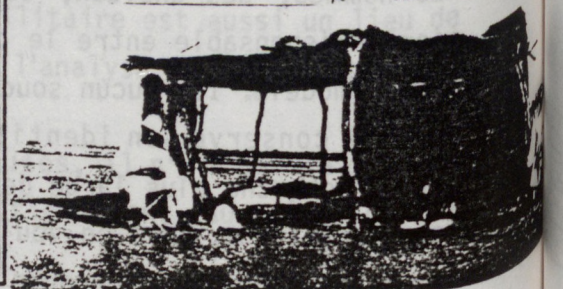
*Dessin d'une nouvelle Tente militaire*  
 brevetée et déposée à l'Oratoire St. Etienne au printemps 1901  
 par le Lieut. Kaminich



**FABRIQUE**  
 DE  
**Matériel Colonial**  
 et de Campement

Tentes. - Lits. Tables.  
 Meubles pliants. - Matras  
 et Cantines en bois  
 en tôle d'acier. - Plan  
 macies de voyage, etc.

TARIF M. C. entre les



1	
2	3
4	5
6	7
	8

février 1874 par Monsieur Pavy (19), agriculteur à Versailles, un Modèle réalisé avec des briques à conjonction et qui fut breveté. D'autres modèles seront proposés, des modèles à l'exportation.

Dans La Revue du Génie de Juillet 1900, on pouvait lire, "l'extension de notre domaine colonial a eu pour conséquence de donner plus d'intérêt que par le passé à la question des constructions démontables" (20). La Société Française de Constructions Portatives et Transformables propose des modèles qui font une large place au fer. "Baraques démontables sous la forme de profilés de tubes et de tôles ondulées" (21). L'auteur en reconnaît les inconvénients: la chaleur, mauvaise protection contre les variations de température. Mais ces recherches prises en compte par le Génie indiquent une préoccupation constante pour la mise en oeuvre de la baraque. Aussi les constructions démontables et leurs emplois militaires font-ils l'objet d'un chapitre spécial de La revue du génie de janvier à décembre 1892. Chaque baraque est pensée pour loger 25 à 30 hommes.

"elle comprend la chambre proprement dite de 16,10m/6,50 et une véranda de 2,50m régnant sur la totalité du pourtour. Le tout surélevé d'un mètre au-dessus du sol." (22). En 1889 à l'Exposition universelle les baraques du capitaine du Génie Espitallier figuraient dans le rapport de la "Commission chargée de rechercher et d'étudier à l'exposition universelle les objets, produits appareils et procédés pouvant intéresser l'armée" (23). La description du produit était la suivante: un montage simple, mise en oeuvre rapide. On observera qu'il n'y avait pas de véranda. Les recherches de la Société Française de Construction Pratiques intégraient cet espace de transition. C'est encore un problème de transport qui est avancé comme argument de recherches concernant des types de parois indépendantes.

"les parois tubulaires préparées d'avance ont l'inconvénient d'occuper beaucoup de place dans l'engrègement et le transport. Cet inconvénient est peu considérable pour les transports sur voiture ou wagon que l'on parvient quand même à charger d'un poids suffisant. Il n'en est pas de même dans d'autres circonstances et notamment pour les transports maritimes qui nécessitent un emballage particulièrement solide et pour lequel il est indispensable de réduire l'encombrement au minimum"

BRIQUE  
US  
riel Colon  
Campement  
- Lits, Tables  
pliants -  
nos en  
d'acier -  
le voyage  
C. revue

(24). De fait on voit très bien l'étroite relation entre les aspects économiques et commerciaux du modèle et ceci explique par ailleurs la simplicité toujours maintenue du modèle architectural, l'esthétique n'est pas de ce domaine. Le Cahier des Charges que mentionne la Revue du Génie Tome 11 - 1896 va bien dans le sens de cette ligne maîtresse du modèle. Le texte d'un concours accordant un prêt de 2 500 marks au lauréat du meilleur modèle de baraques transportables pour les régions tropicales (militar-zeitung 1896) est tout à fait exemplaire. On y fait référence, aux qualités d'hygiène, à la mise en oeuvre rapide non spécialisée "le mode d'assemblage sera assez simple pour que des hommes non exercés et même des noirs puissent faire rapidement le montage" (25). Distribution intérieure également rapide et mobile.

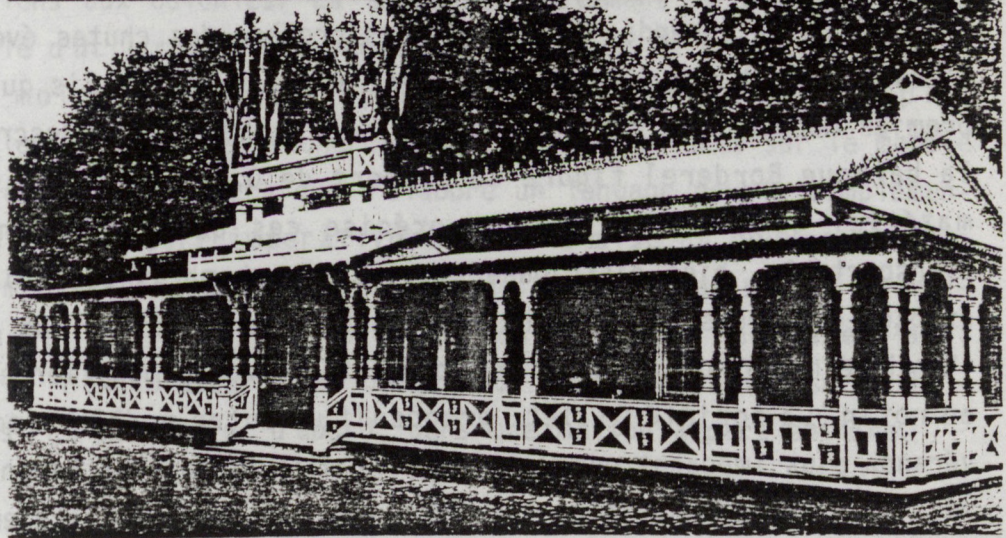
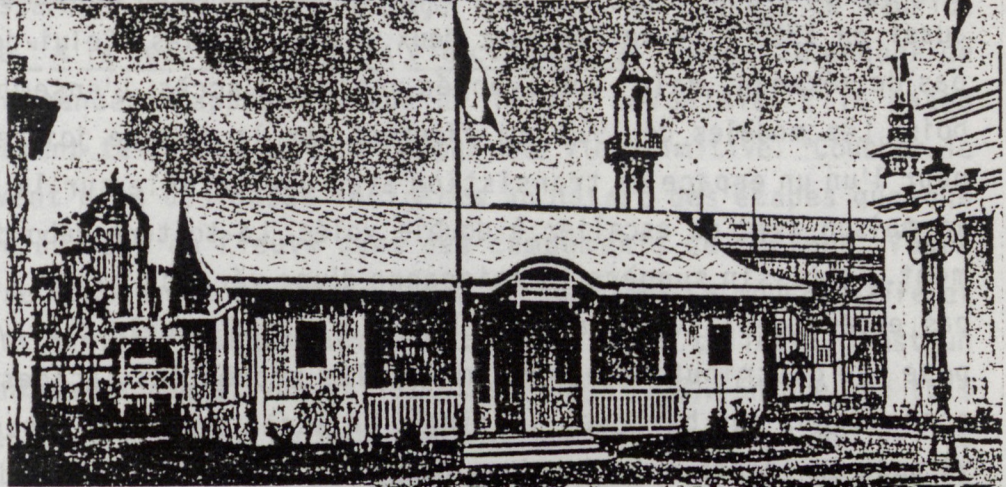
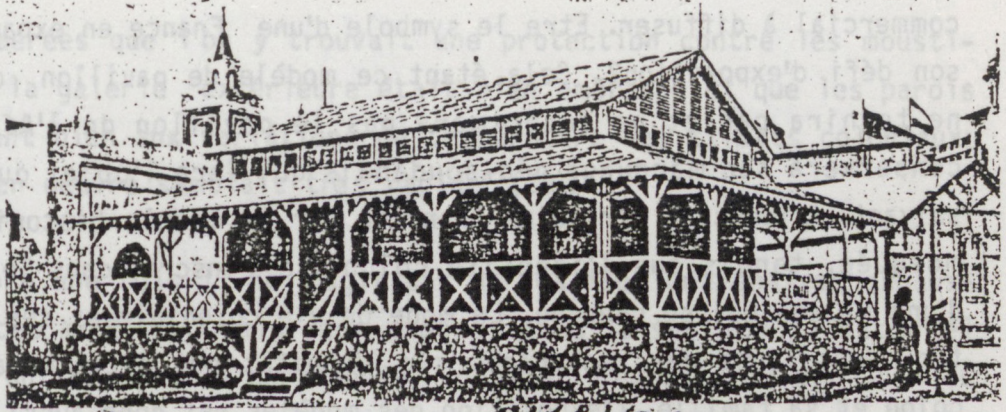
On observe une permanence dans les diverses fonctions. Mais nous sommes en 1896 et la colonisation s'installe et avec elle le marché du colonial. La baraque militaire n'échappe pas à ce marketing qui dépasse aussi les barrières de l'hexagone, le concours allemand en est la preuve.

### 1.3. - Comment le modèle militaire devient un modèle civil Du matériel colonial et de campement à la maison de colon

LIEGE 1905, La Belgique organise une Exposition Internationale Universelle et Coloniale. Le Comité français se déplace. La première participation nationale en Belgique datait de 1888. Dans le rapport de MG.Schwob - de l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles - en 1910, on décrivait le pavillon de la France Il s'agissait d'une modeste construction en bois à une véranda. On se rend compte, dira Schwob. "Du chemin parcouru coupé par les plus glorieuses étapes" (26).

C'est donc dans le bâtiment d'exposition que l'on juge la puissance coloniale. Ce bâtiment est-il une marque, un produit promotionnel dont on aura à juger l'aspect et la performance. Le modèle de case coloniale, car il s'agit bien de celà, est avant tout un produit

1  
2  
6  
5



1
2 3
4
5

commercial à diffuser. Etre le symbole d'une France en expansion, est son défi d'exposition?. Cela étant ce modèle de pavillon démontable ne ternira pas et ne supprimera pas le pavillon de l'Afrique qui conservera son marquage néo-soudanais qui fera l'objet du chapitre suivant. L'identité africaine transite par le modèle historique de la mosquée, tandis que l'identité coloniale s'inscrit dans le quotidien d'une maison qui se cherche. Le mode de vie coloniale et ses difficultés nécessitent des recherches sur l'habitat qui doivent rassurer le colon et sa famille. L'exposition des modèles est donc aussi une prise sur le réel et le devenir de l'émigration aux colonies. A Liège en 1905, 3 pavillons sont exposés, 3 modèles différents de maison coloniale. L'un renferme l'Exposition de la Guyane et du Service de Santé des Colonies et l'autre le Bureau du Commissariat des Colonies, le troisième enfin est affecté au Syndicat de la Presse Coloniale Française. On note le nom d'un constructeur nommé Jean Borderel présent aussi en 1910 à Bruxelles avec deux autres modèles. Celui de 1905 n'a pas de véranda, mais une avancée protège l'accès. L'ensemble est en bois. Les modèles de 1910 qui figurent sur la planche jointe amorcent pour l'un un espace de transition avec une galerie sur le devant de la maison avec un escalier à double volée. La toiture débord légèrement. Ce dessin suggère la naissance d'une véranda mais il ne s'agit pas encore de la véranda classique. Le second modèle plus vaste propose une distribution et une image plus proche des façades que nous connaissons des baraques urbaines. Un accès avec emmarchement, une véranda en façade qui distribue plusieurs pièces dont deux de part et d'autres de la véranda. Un garde corps protège des chutes éventuelles. L'ensemble est en bois. La maison est assez basse tandis que dans le premier modèle elle était posée sur pilotis. Une courte description de la baraque Borderel figure au rapport de G. Schwob - classe 118 : matériel colonial (27). On y précise ces qualités: démontable, transportable, bien distribuée, toutes ses chambres sont bien aérées et bien éclairées et ces parties essentielles satisfont aux règles de l'hygiène moderne. La maison est présentée avec du mobilier en jonc et en rotin. La société Gillet proposait un autre modèle avec galerie véranda plus imposant comme volume, la maison était nettement surélevée. Le texte publicitaire "assurait que les chambres étaient hautes

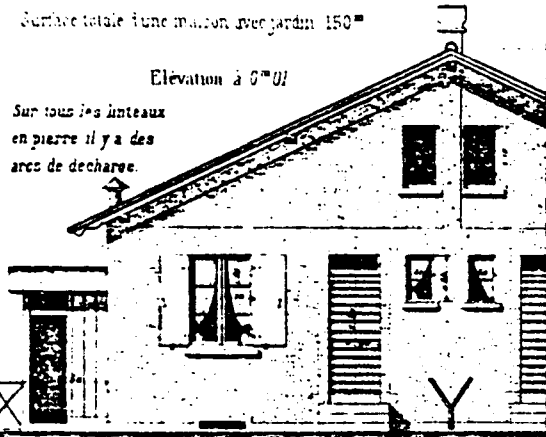
et bien aérées que l'on y trouvait une protection contre les moustiques que la galerie extérieure était bien ombragée et que les parois convenaient bien aux variations de température des climats coloniaux; la mise en oeuvre semblait très rapide" (28).

Encore une fois il ne s'agit pas de réaliser une analyse exhaustive de ces modèles, mais ceux exposés dans la section du matériel colonial ont une double pertinence. En effet l'exposition est un lieu de l'exceptionnel. La recherche doit et peut trouver à s'y exprimer. Sélection et synthèse s'y manifestent dans les produits. Enfin l'étranger est un terrain d'échanges. Le modèle exposé est donc l'objet, le lieu où se joue aussi la scène. Il est à noter que ces modèles des maisons démontables ne suppriment pas les fabricants de matériel colonial et que le lit Picot est encore près pour l'aventure et plus d'un broussard en aura encore l'usage. En 1943, un ouvrage de Maurice Delaporte "A la découverte de la vie coloniale" rappelle encore de manière romancée l'apprentissage de la vie coloniale. Elle passe nécessairement telle une initiation par une vie primitive. "Coucher le plus souvent dans des cases indigènes au hasard des étapes quelque fois même au bord du fleuve dans des campements de fortune. Votre mobilier ne comprendra guère que votre lit de camp. La moustiquaire et quelques ustensiles indispensables de cuisine et de toilette. C'est un dur apprentissage auquel vous allez être soumis" (29). Encore une fois la mise en oeuvre simple du matériel est une constante et domine les installations aux colonies. La tente est l'élément le plus mobile le plus souple d'utilisation. La baraque est un mode de protection intermédiaire moins rustique, il permet d'utiliser un espace plus confortable. Au cours des recherches qui sont effectuées sur le modèle de la baraque on observera que s'élabore un langage double complémentaire. Elle doit être impérativement d'une mise en oeuvre simple, toujours mobile démontable, mais elle doit accéder au statut de maison. L'image de la maison, bien de consommation remplace l'abri précaire de l'explorateur. Les dangers de la colonisation se maîtrisent aussi et peut être d'abord, dans une maison à part entière.

Prix de revient (sans escalier) 10 600<sup>f</sup>  
 Surface couverte par une maison 43<sup>m</sup> 97  
 Surface totale d'une maison avec jardin 150<sup>m</sup>

### GROUPE DE QUATRE MAISONS

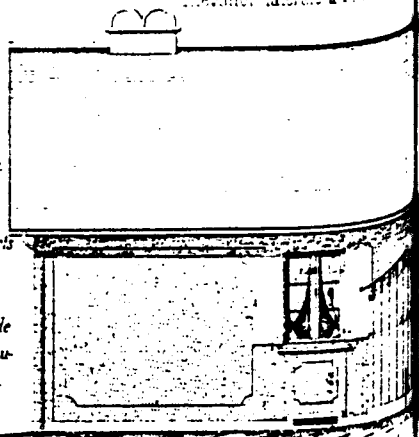
Prix de revient d'une maison  
 Elevation laterale à 0<sup>m</sup> 01



Elevation à 0<sup>m</sup> 01  
 Sur tous les linteaux en pierre il y a des arcs de decharge.

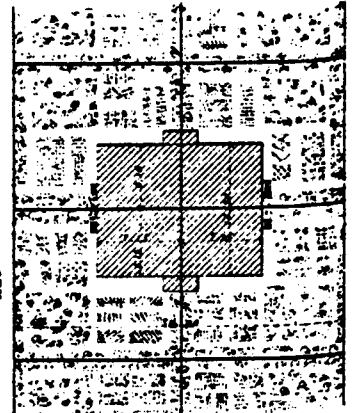
Les linteaux et les appuis des fenêtres sont en pierre.

Les murs sont recouverts d'un crépi moucheté en mortier de chaux hydraulique et sable.



Les maisons à rez de chaussée ont été construites pour donner des pièces plus grandes aux habitants et pour leur permettre de s'elever.

Plan d'un groupe de 4 maisons à 0<sup>m</sup> 002



Vue d'ensemble d'un groupe



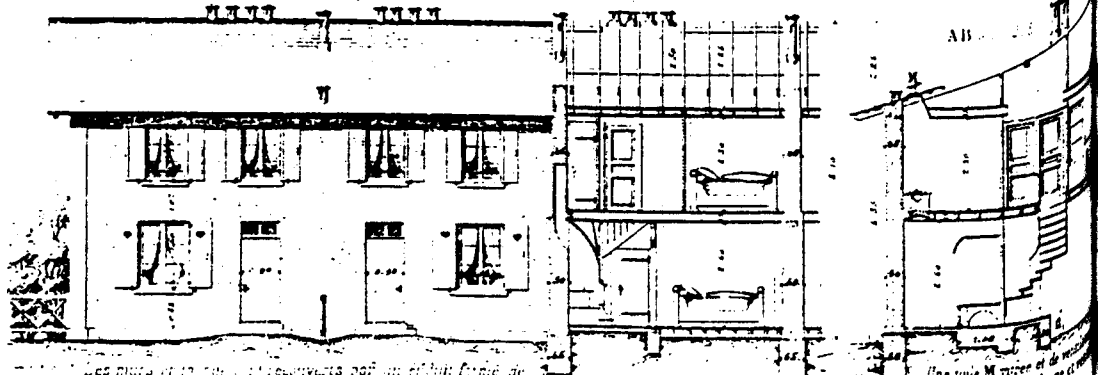
Echelle à 0<sup>m</sup> 005 pour mètre.

Prix de revient d'une maison d'angle 2150<sup>f</sup>  
 Prix de revient d'une maison intermediaire 1850<sup>f</sup>  
 Les maisons exposées au Midi sont vendues 200<sup>f</sup> plus cher que les autres

### GROUPE DE VINGT MAISONS ADJONDEES DISPOSEES EN LIGNE

Elevation principale à 0<sup>m</sup> 0025

Grande CD à 0<sup>m</sup> 0025



Les murs intérieurs sont recouverts par un enduit fin de chaux et de sable.

Une suite M. et de...  
 detaillée P. 3 & éclairé...  
 animal

1	
3	2
4	

1.31. - La maison coloniale un autre modèle

En 1878, à l'Exposition Universelle de Paris, Emile Muller édite un ouvrage qui sera primé par le jury de l'exposition intitulé "les habitations ouvrières en tout pays. Situation en 1878".

Parmi les modèles que présente Emile Muller l'un d'entre eux concerne un projet de maison de colon algérien - intitulé Habitations Ouvrières Algériennes - Réalisée par la Société de protection des alsaciens-Lorrains sous la direction de Monsieur Opperman ancien ingénieur de l'état. Il s'agit de maisons isolées et trois autres projets sont de Monsieur Billard, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. De fait la planche permet de visualiser 5 projets L'industriel Jean Dollfus a réalisé l'un des prototypes. La présence de ces projets dans le recueil de Emile Muller, accentue ce regard sous forme d'aller-retour que nous tentons d'explorer et surtout les analogies qui existent entre les modèles. De fait ce qui nous a intéressé dans ces Projets, c'est à la fois la permanence d'une écriture architecturale choisie pour les habitations ouvrières en Métropole, et les créations locales autour du modèle. Les cinq types proposés correspondent à des possibilités financières différentes. Néanmoins c'est bien au modèle d'habitat pavillonnaire que l'on se réfère, habitat pavillonnaire dont on sait que le modèle historique est la Cité Ouvrière de Mulhouse construite de 1852 à 1856. Cette cité financée par Jean Dollfus fut réalisée par Emile Muller, architecte auteur de l'ouvrage pré-cité. En 1853, il était fondé à l'instigation de Jean Dolfuss une Société de Cités Ouvrières. Jules Siegfried, dans une conférence faite à Bolbec en juin 1877, relate la fondation de cette Société des Cités Ouvrières. "Leur but était de construire de petites maisons séparées avec jardin et cour et de les vendre au prix coûtant aux ouvriers qui en payant tant par mois deviendrait propriétaire au bout d'un certain nombre d'années" (30). Un capital de 300000 francs fut rapidement recueilli à Mulhouse, Monsieur Jean Dolfuss fut nommé Président de la Société. Le gouvernement voulant encourager une oeuvre aussi utile donna une subvention de 300 000 francs qui fut consacrée à l'établissement des rues, trottoirs, fontaines et à plusieurs bâtiments d'uti-



lité publique tels que bains et lavoirs, boulangerie et restaurant. Voici quelques considérations que la Société Industrielle de Mulhouse faisait valoir en faveur des cités ouvrières : "si nous donnons à chacun un petit jardin où il trouvera une occupation agréable et utile où dans l'attente de sa modeste récolte il saura apprécier à sa juste valeur cet instinct de la propriété que la providence a mis en nous. N'aurons nous pas résolu de façon satisfaisante un des problèmes de l'économie sociale. N'aurons nous pas contribué à resserrer les liens de la famille et rendu un si véritable grand service à la classe si intéressante de nos ouvriers et à la société elle-même" (31). Cette déclaration d'intention fut suivie d'effets et la Cité fut construite. On relèvera que le Cahier des Charges ne proposait non pas un seul modèle mais quatre formules différentes dont le prix variait de 2500 à 3500 francs. Le but était d'inciter l'ouvrier à l'économie. Locataire il lui était possible d'accéder à la propriété moyennant un loyer plus une somme supplémentaire de 7 francs. S'il était propriétaire son loyer de 25 francs plus 3 francs comptant pour le contrat et les frais lui permettait d'être propriétaire au bout de 14 ans. Cette mise au point nécessaire apporte des éléments importants sur le projet d'habitat colonial que nous soumettons dans ce rapport. Les cinq types correspondent bien à ce désir de fixer une population rurale qui doit trouver son territoire et organiser une vie de travail mais aussi familiale toutes les conditions sont requises pour permettre cette expérience de lotissement. On observera avec intérêt que l'un des modèles fut financé en tant que prototype par Jean Dollfus lui-même industriel, pour le moins avisé. Si des difficultés existaient en métropole pour exécuter l'équivalent des Cités de Mulhouse les contraintes se révélaient moins difficiles en Algérie où les terrains ne manquaient guère.

De fait au-delà des analogies que l'on peut établir entre les projets ici et là bas il est un autre point qui mérite attention : il s'agit de ce que Jean Lahor nomme l'art des habitations à bon marché, en précisant un art nouveau pour le Peuple (32) et dont nous parlions dans notre introduction. En effet si trois des modèles présentent une décoration modeste, il n'en est pas de même pour les deux premiers

L'œuvre de l'Armée du Génie. 1830. 1930 -  
en Algérie -

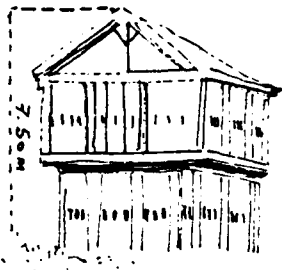
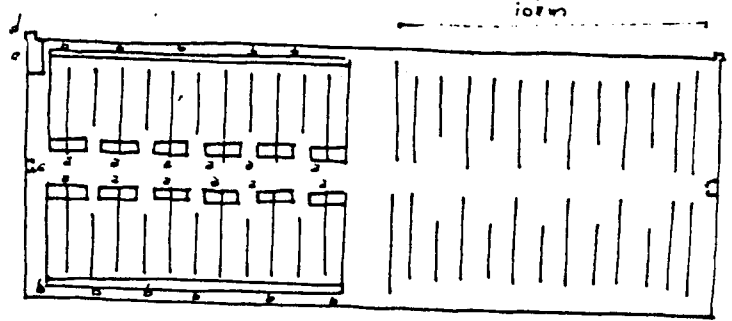
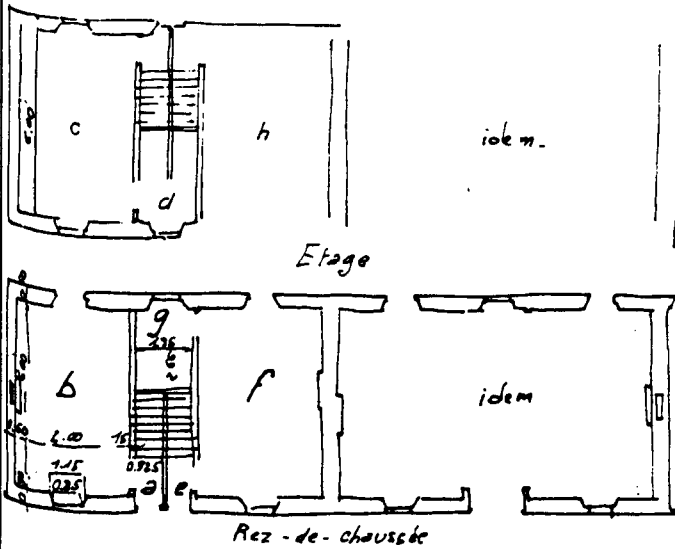


Fig. 1 Modèle de Bâtimens emportés par le Génie.



- a = maison d'habitation pour le colon
- b = aïentis
- c = bâtiments militaires
- d = toits pour le planage
- e = Postes avec tambours juxtaposés d'une barrière

Fig. 11 Village pour quelques



LÉGENDE  
a b c d. Logement d'un colon  
e f. g h. ———— 2<sup>e</sup> colon

Echelle

Fig. 12 - Maison pour 4 colons. Plans

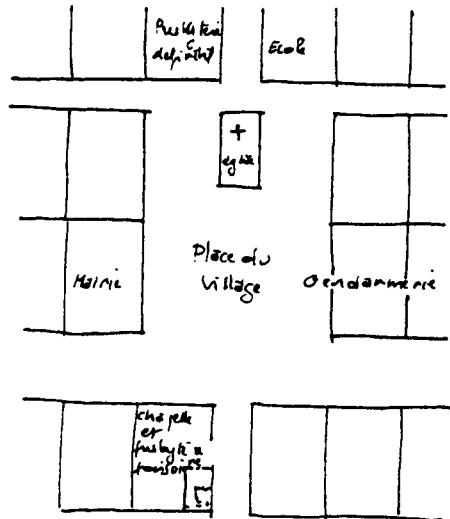
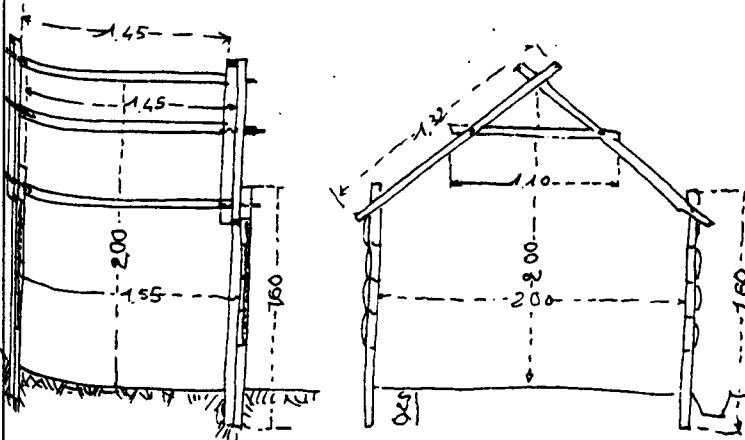


Fig. 13 Partie centrale d'un village versé du Génie en 1850 - croquis



Abri palisade Gougé - p. 128. Volume VIII  
Le Génie du Dahomey - 1892 (1/50)  
Fig. 3.

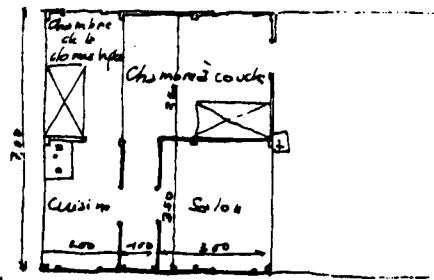


Fig. 10 - logement d'un desservant et chapelle provisoire

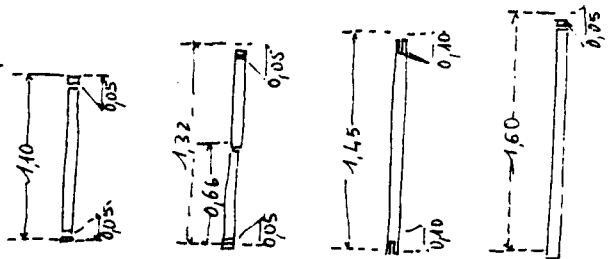


Fig. 3 Eléments composant une haie de l'abri palisade (1/50).

beaucoup plus marqués sur le plan décoratif. Mais peut-on parler d'une aristocratie architecturale qui s'installe à partir de ces façades néo-mauresques?. Ces modèles permettent d'observer ce que Jean Lahor préconise et avec lui la Société Internationale de l'Art Populaire : "obtenir une variété de façade et créer avec chacune d'elles un ensemble décoratif" (33). Rechercher un peu d'élégance tel est et sera le nouveau credo des habitations à bon marché. Mais nous sommes en 1878, le texte de Jean Lahor bien que sans date sera publié dans les années 1900. Ces décorations néo-mauresques seraient dans ce cas une prise de conscience nettement antérieure aux recherches métropolitaines. "On remarquera qu'en ces deux types de maison apparaît une chose qui est ou qui était nouvelle un peu d'élégance, quelque souci d'art en leur décor extérieur" (34). Autrefois pour l'habitation à bon marché on ne pensait à fournir que le "nécessaire et l'utile" sans songer encore à l'agréable. Mais ce peu d'élégance n'est-ce pas déjà également utile et même nécessaire.

Les façades des deux maisons ouvrières celles de Dollfus et de Billiard ont à la fois la monumentalité des constructions officielles mais ne se détachent pas des projets ouvriers de l'époque. Ce point précis de la décoration nous amène à penser et c'est ce que nous développerons encore plus nettement dans la phénomène néo-soudanais que la était bien dans la décoration et dans l'esthétique le devenir de cette architecture à la fois quotidienne mais aussi en représentation. La création plastique architecturale c'est la carte de visite spécifique du bâtiment, c'est le plus marketing à l'exportation. C'est aussi l'expression d'un idéal de vie qui conserve dans la maison coloniale à la fois ses propres pratiques mais intègre une autre grammaire. Il est clair lorsque l'on observe en détail les coupes des deux types néo-mauresques que la représentation du mobilier n'est en rien arabe et qu'il ne s'agit pas d'intégrer la vision d'un Pierre Loti dans les espaces intérieurs. Seules la façade et les loggia sont marquées du signe de l'Arabisation. Ici encore nous noterons tout comme dans le baraque le choix du toit en terrasse ou à deux pentes. L'art et la décoration constituent un enjeu des habitations à bon marché il est aussi la phase ultime du modèle. Peut être les constructeurs pensaient-ils ancrer plus profondément en terre coloniale ces déar-

cinés de la Métropole. Oublier le nécessaire et l'utile, s'ouvrir au plaisir visuel : séduction, stratégie, les modèles parlent d'eux - mêmes leurs confrontations livrent aussi leurs contradictions.

Nous avons extrait d'un ouvrage du Génie militaire intitulé : "L'oeuvre de l'armée du Génie en Algérie " 1830 à 1930 ces plans indiquant la disposition des espaces intérieurs des logements de colons ainsi que le plan du lotissement. On peut ainsi en observer l'urbanisme et les modèles maison jumelée à étages traitées en bande; un modèle de maison d'ouvriers déjà observé. Les solutions apportées par le Génie dans un habitat sédentarisé ne diffère donc pas de celle des industriels civils. Le modèle du logement colonial s'en être véritablement standardisé trouve rapidement son identité guidé par l'espace interne déjà défini en Métropole. Tollet, ingénieur civil, auteur de nombreux rapport sur les logements collectifs : hôpitaux et casernes figure également dans l'ouvrage d'Emile Muller. Il y présente un projet de maisons de colons agricoles dans la catégorie maisons ouvrières spéciales. Emile Cacheux dans son rapport sur les Habitations Ouvrières exposées en 1878 en décrit la technique que nous livrons dans les lignes qui suivent :

Monsieur Tollet fait la carcasse de ses maisons avec de petites fermes ogivales en fer très léger, et il les remplit de vides avec de la brique. Monsieur Ferrand fait reposer ses constructions sur des colonnes creuses en fonte ou sur des poutres en treillis. Dans le premier cas il fait des remplissages avec des briques creuses spéciales, dans le second il construit également des murs creux à double parois en ayant soin d'employer de la brique pour la paroi extérieure et des carreaux de plâtre pour la paroi intérieure. Dans les deux cas la couverture est faite avec des tuiles placées sur des petits fers cornières très légers. Le prix de revient est de 2 000 F" (35). Le premier projet de Monsieur Ferrand est d'une morphologie classique lorsque l'on considère les habitations réalisées en France à la même époque. Par contre on peut s'étonner de la proposition de l'ingénieur Tollet quelque peu inspirée du mode de construction des églises romanes, qui apporte une certaine réminiscence avec les Koubas en terre, mais que l'on masque par une façade ouvrière.

## MAISONS ISOLÉES POUR COLONS.



Elevation (N° 1<sup>re</sup>) à 2005 p/m

Elevation (N° 2<sup>de</sup>) à 2005 p/m

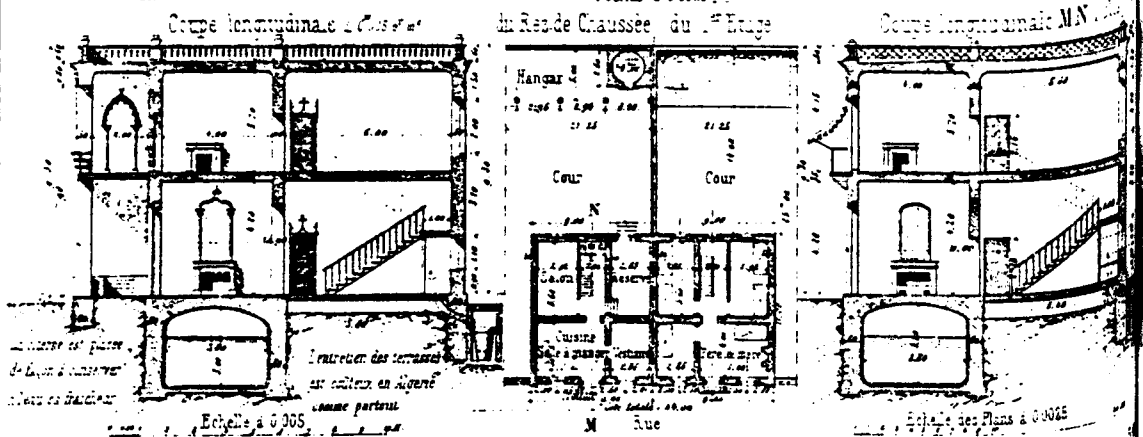
Des dessins de ce genre ont été proposés à la Société de protection des Intérêts Français par M<sup>r</sup> Spemann ancien Directeur de l'Etat

Les deux types ci-dessus ont été construits sous la direction de M<sup>r</sup> Bonard Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées

Maison de 2<sup>de</sup> Classe

Les murs sont en moellons

Plans à 1/5000<sup>e</sup>



Coupe longitudinale à 1/5000<sup>e</sup>

Plan du Rez-de-Chaussée du 1<sup>er</sup> Etage

Coupe longitudinale MN

Le rez-de-chaussée est placé de façon à conserver l'écoulement des eaux

L'entretien des terrasses est facilité en Algérie comme partout

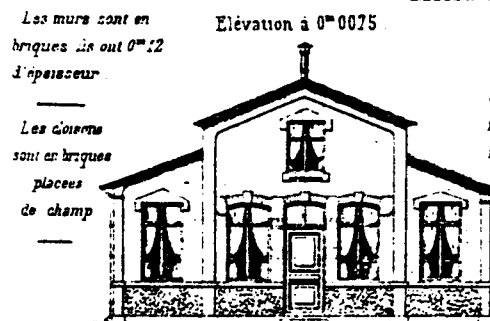
Echelle à 0/005

Echelle des Plans à 0/0025

Prix à Paris et aux environs  
Sol non compris mais avec  
fosse mobile 3000<sup>f</sup>

## SYSTEME TOLLET.

### MAISON DE COLON AGRICOLE.



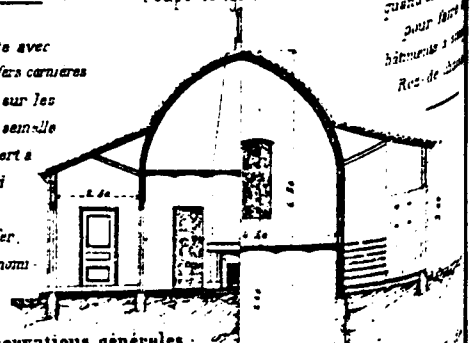
Les murs sont en briques de 0<sup>m</sup> 12 d'épaisseur

Elevation à 0<sup>m</sup> 0075

Les toitures sont en briques placées de champ

La Couverture est faite avec des tuiles posées sur des fers cornières formant liteaux boulonnés sur les nervures des fermes. La semelle intérieure des fers sert à recevoir le plafond

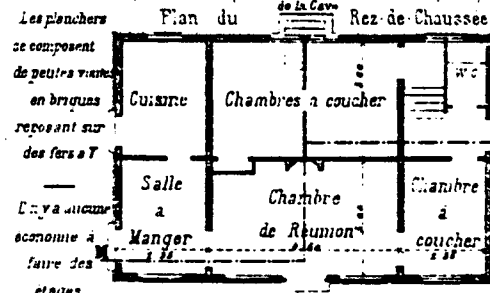
Les fenêtres sont en fer. Elles seraient plus économiques en bois



Coupe longitudinale MN

Surface couverte  
Prix par mètre

Le système Tollet est très économique quand on l'applique pour faire bâtir des Maisons à l'usage de Colon



Les planchers se composent de poutres en briques reposant sur des fers à T. En y ajoutant une couche économique à faire des étages.

Plan du Rez-de-Chaussée

#### Observations générales :

Le système Tollet repose sur l'emploi de fermes en fer à T distantes de 1 mètre d'axe en axe, rebées à la partie supérieure par des fers cornières formant liteaux servant de liteaux sur lesquels on pose les tuiles et, à la partie inférieure, par des fers à T posés de façon à former les encadrements des portes et des fenêtres. Les fermes reposent directement sur les murs de fondation. Les vides sont remplis avec des briques, soit pleines soit creuses que l'on dispose de manière à servir de semelles des fers à T. Dans les pays froids on emploie généralement deux fermes à T posées pour obtenir des murs creux, la ferme extérieure maintient une cloison en briques creuses placées de champ jusqu'à la naissance de la couverture. Dans les pays à l'ordinaire, la ferme intérieure fixe à 0<sup>m</sup> 10 environ de la ferme extérieure maintient une cloison en carreaux de pierre que l'on continue jusqu'au sommet pour éviter les infiltrations de plafonds.

Quand on emploie des murs en moellon il est inutile de faire descendre les fermes jusqu'au niveau du sol on les encastre dans la maçonnerie à la naissance de la Couverture

Au-delà de la recherche technologique ces deux modèles ne manifestent aucun caractère exotique dans leurs façades. L'esthétique coloniale est ici en retrait par rapport au champ économique que l'on essaie de développer. L'écriture plastique n'a pas sa place dans ces projets tendus vers des choix qui sans être tout à fait stratégiques n'en sont peut-être pas tout à fait éloignés.

Dans une publication du Spectateur militaire 1855 (36) intitulé Constructions Militaires Improvisées à l'aide d'éléments portatifs interchangeables" Henri Noirot directeur de ce journal qui sera conseiller technique de l'exposition coloniale universelle de 1889, écrivait ceci :

"si les services du génie et ceux de l'intendance avaient préparé avant les expéditions de Crimée, du Sénégal, de Chine, de Cochinchine, de Tunisie, du Tonkoin tous les éléments transportables de charpentes métalliques nécessaires à la construction rapide de baraquement ambulance et magasins les services du logements et des vivres eussent été bien assurés dès le début de chacune de ces expéditions".

#### 1.4. - La maison de colon ou la fin de la mobilité

Une sédentarisation de la baraque et de la maison du colon conduit à un modèle quasi unique : la maison coloniale à véranda. Par une sorte de renversement de l'histoire pourtant contraire à son dynamisme déclaré qui est sa mobilité et dont les principales caractéristiques sont une mise en oeuvre rapide basée sur une préfabrication de ses éléments, on standardise un espace, un confort, une image d'habitat autour d'un mode de vie, reflet de la métropole dans un climat exotique ouvert à l'imaginaire. On observe ainsi à la fois un désir de découverte dans un espace sécurisant ni tout à fait différent ni tout à fait égal. Le premier dépaysement d'un abri précaire, d'une case ou d'un gourbi ne chassera jamais la maison modèle familiale.

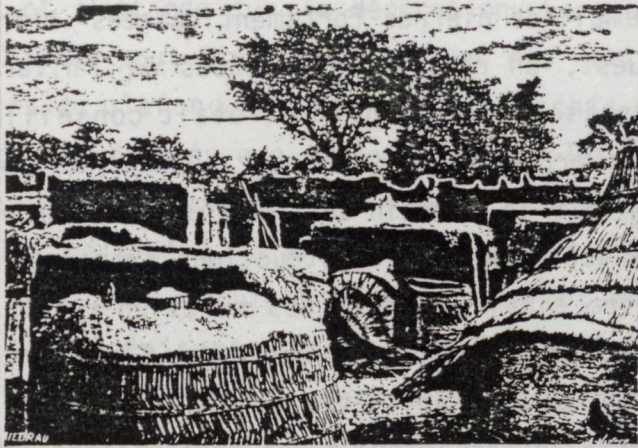
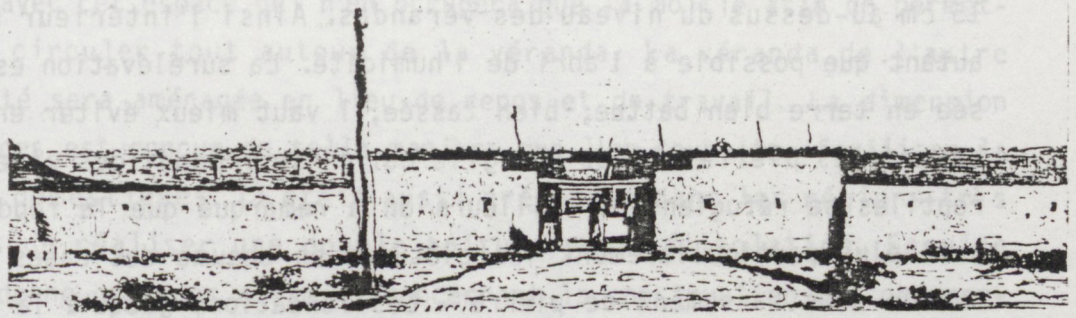
Peut être afin d'apporter quelques précisions sur ce mode de vie convient-il de s'arrêter sur ce qu'il est convenu d'appeler la vie

coloniale. Au-delà de l'exotisme que l'on véhicule volontiers la vie coloniale est extrêmement codifiée qu'il s'agisse de la vie militaire ou de la vie civile des administrateurs proches des militaires ou de simples colons. Dans un petit ouvrage intitulé l'Orientation Coloniale A Cornic procure quelques conseils aux jeunes qui se destinent aux colonies. Nous ne sommes plus aux heures de la colonisation glorieuse et pourtant ces quelques lignes laissent présager bien des surprises. "La vie coloniale n'est pas telle que l'on veut bien souvent la représenter, une vie de pacha faite de longues siestes en de confortables chaises longues devant des boissons fraîches dans des villas où de nombreux domestiques indigènes manipulent avec un art étudié de superbes éventails" (37).

La vie coloniale indique en substance Cornic est beaucoup plus passionnante, aventureuse, et sa découverte passe par l'acception d'un inconfort initiatique mais que l'on peut temporiser en utilisant du matériel adapté. Levaré, auteur du Confort aux Colonies 1929 qu'il sous titre la Vie dans la Brousse et le Jardin Potager (38) n'hésite pas à rédiger un ouvrage qui indique pas à pas des "trucs" d'installation fruits d'observations personnelles et plus générales : techniques de constructions adaptées, plan de maison, etc... Ce document postérieur au projet évoqué précédemment constitue une synthèse intéressante d'un vécu quotidien. Si le jeune broussard après un itinéraire parfois insolite parvient à son poste il n'en reste pas moins nécessaire que sa vie s'organise dans la dignité de sa personne. La notion de case se substitue à la baraque; elle est rurale métissée.

Il ne reste qu'à imiter les constructions indigènes en les perfectionnant et en les adaptant mieux à nos usages domestiques. La fiche technique de cette construction est la suivante :

- pisé
- tôle ondulée (lesquelles sont exigées par les règlements pour toutes les constructions à élever sur un terrain accordé en concession urbaine ou agricole ou industrielle)
- les briques : 0,40 de long, 0,13 de large, 0,13 d'épaisseur. la largeur des murs 0,40 : mortier pour lier à l'argile.
- Sol surélevé d'au moins 60 cm et même davantage - Cette surélévation sera celle des aires de véranda les pièces devront être surélevées de



1	
2	3
4	5
6	

S. S. S.



15 cm au-dessus du niveau des vérandas. Ainsi l'intérieur sera mis autant que possible à l'abri de l'humidité. La surélévation est réalisée en terre bien battue, bien tassée, il vaut mieux éviter enseigner Levaré les pierres liées d'argile car il se produit des vides où les reptiles se réfugient par ailleurs on a remarqué que la foudre frappait plus particulièrement les clôtures en chaume des cases reposant sur un sous bassement de pierre - Les fondations jusqu'à la roche ou couche solide et le trou rempli de pierres fortement tassées- L'orientation préconisée Est à Ouest, en raison des tornades de l'hivernage et de l'harmonisation en saison sèche. Enfin il était conseillé de d'éviter construire sous les arbres mais sans pour autant les couper inconsidérément. Vérifier que le terrain soit suffisamment en pente pour faciliter l'écoulement des eaux, des constructions trop près d'un cours d'eau sont à proscrire ainsi qu'auprès des mares en raison des problèmes d'hygiène posés par le séjourner des eaux. Ceci concerne les méthodes de construction. Le plan doit être simple. Levaré indique qu'après bien des tâtonnements il est arrivé à une organisation satisfaisante de fait il préconise 'd'établir un plan à sa "convenance". C'est bien l'autoconstruction que défend cet administrateur colonial. L'autoconstruction ne serait-elle pas en aussi en quelque manière une façon encore plus profonde d'entrer en vie coloniale.

Le plan : "il comprend des pièces faisant suite dont on arrêtera le nombre à 2, 3, 4, 5 en fonction de ses besoins. La largeur uniforme de ses pièces sera de 5 m et leur longueur ordinaire de 5m mais on pourra donner à celle du milieu ou à telle que l'on voudra une longueur de 6 m. Chaque pièce aura une porte sur chaque véranda longitudinale et les deux des extrémités en auront une en plus sur les véranda de ces extrémités. Aucune ouverture ne sera prévue au milieu des murs de refends. Sur les murs de pignon; il faut en plus envisager des fenêtres. Enfin toutes ces fenêtres communiqueront entre elles intérieurement. Les vérandas longitudinales auront au plus 2 m de large afin de ne pas nuire à l'éclairage intérieur. la couverture en tôle ondulée. La véranda aura une forme rectangulaire comme la batisse. Dans le cas d'une couverture en paille elle sera semi-circulaire . Dans ce second cas le cabinet de toilette se situera sous la véranda à l'Est, la dernière pièce, la chambre à coucher qui communiquera direc

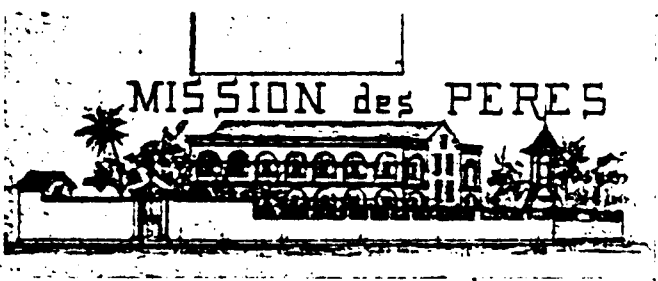
tement avec cet espace qui n'en occupera que la moitié afin de permettre de circuler tout autour de la véranda. La véranda de l'autre extrémité sera aménagée en lieu de repos et de travail. La dimension des pièces est conçue de telle manière que l'on souhaite faciliter la vie des domestiques. Il était aussi préconisé dans les régions très chaudes de réaliser une double toiture pour l'isolation. Ensuite Levaré donne quelques conseils concernant la construction des charpentes et s'attarde sur la décoration. La sous-face des plafonds traitée en bambou peut être décorée avec des nattes ce qui dérobe les structures du plafond. Les murs sont blanchis au kaolin, il est conseillé d'ajouter du bleu que peuvent fournir les teinturiers indigènes (ou du bleu pour le lavage) pour rendre le blanc plus lumineux. La colle ou l'alun mélangé à la préparation permettront une meilleure adhérence, les indigènes ajoutent Levaré " sauront blanchir vos murs d'une façon très satisfaisante. Après leur avoir donné les façons propres à les lisser et à les orner de moulure souvent originales et même artistiques". La suite de l'ouvrage est consacrée aux différentes pièces. Dans la cuisine située au dehors par crainte des incendies.

Cette description bien que plus tardive d'une maison coloniale type nous a paru constituer un bon enseignement à la fois des désirs de confort révélés et des analyses du terrain. Mais on sent très bien que nous ne sommes plus tout à fait dans le registre du broussard intrépide couchant sous la tente. La vie coloniale a remplacé l'aventure des colonies même si elle reste présente. Et de fait, cette mutation/maturation n'est pas le fait du hasard. Le couple colonial a progressivement remplacé le broussard célibataire et les états d'âme du colonial de Delafosse sont à partager avec l'épouse. La femme coloniale apporte l'image de la famille du chez soi. Sans vouloir effectuer une longue analyse des femmes dans les colonies je rappellerai qu'en 1897 le 12 janvier le comte d'Haussonville et M. Chailly-Bert avaient prononcé un réquisitoire qui visait une formation coloniale spécifique pour des jeunes femmes soucieuses d'émigrer aux colonies. Cette émigration était souhaitée afin de maintenir en place des hommes qui seuls étaient en but à l'isolement et aux tentations. "l'Union Coloniale comprit alors qu'il ne suffisait pas d'envoyer dans nos colonies des hommes et des capitaux mais qu'il fallait encore envoyer

ce qui constitue la famille ce qui en est la base des femmes" (39). Joseph Chailly-Bert était un coloniste actif, gendre de Paul Bert qui fut gouverneur de l'Annam et du Tonkin, en 1886, quant au Comte d'Haussonville peu favorable à la politique coloniale il n'en a pas moins facilité l'émigration des alsaciens lorrains en Algérie. Il anime des oeuvres de bienfaisance au profit des femmes et des enfants, Nous lui connaissons une Société de Protection des Alsaciens Lorrains et une Oeuvre des Mères. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé Salaires et Misères des Femmes en 1900.

La presse fit un large écho à cette conférence sans négliger les allusions triviales. La Quinzaine Coloniale et la Revue des Deux Mondes signalaient la Société d'Emigration des Femmes. La femme prise dans le filet de l'aventure devait reconquérir son image de vraie femme d'intérieur. Au jour de son premier anniversaire la Société comptait 128 membres. Parmi les 22 membres bienfaiteurs, on notait la Société Dollfus Mieg de Mulhouse. D'autres industriels seront associés Schneider du Creusot. On observera que ces industriels ont réalisé certaines de ces cités ouvrières que nous évoquions précédemment. Pionniers ici et làbas ces hommes modélisent une image de la société et la femme n'échappe pas à ce devenir prophétique. Si la Société d'Emigration qui doit beaucoup au modèle anglais n'a eu qu'une courte histoire - le manque d'argent ayant progressivement paralysé l'entreprise - il reste que cet exemple né d'une idée coloniale à la fin du XIXème, et compte tenu des personnalités qui s'y trouvent impliquées valait que l'on s'y arrêta. Cette image de femme courageuse "la coloniale" l'aura aussi gagné près d'un homme de terrain dans une case enjeu, que la littérature coloniale développe de manière beaucoup plus romanesque. Mais aussi romancé que soit cet univers il est aussi une histoire de la maison. Case décorée "avec coquetterie" par une femme de fidélité ou case abandonnée qui se dégrade sans directives de la maîtresse de maison. Le logement colonial, rend compte d'un espace plastique dominant que scénographient des détails spécifiques, savante promotion du beau : théière argentée, lampes louis philippardes. Mais également il est la traduction d'un comportement social codifié transcendant restreint à la famille l'époux et élargie, la Nation, les

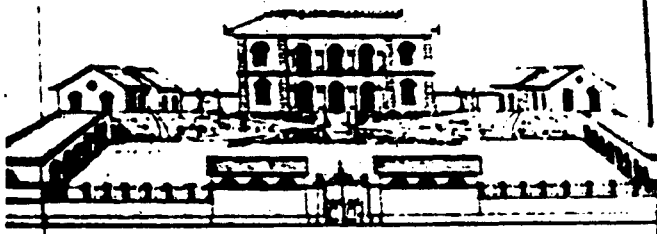
1	2
	3
4	5
6	7
8	9



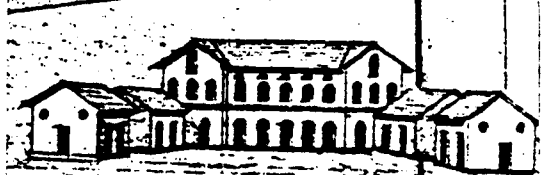
CASERNES de L'INFANTERIE

QUARTIER de CAVALERIE

C<sup>ie</sup> des Messa<sup>r</sup> MARITIMES.



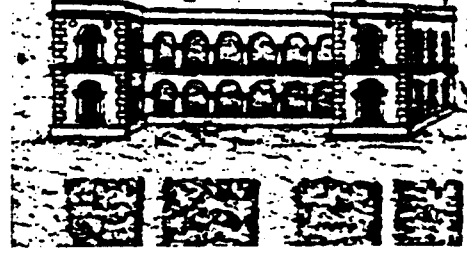
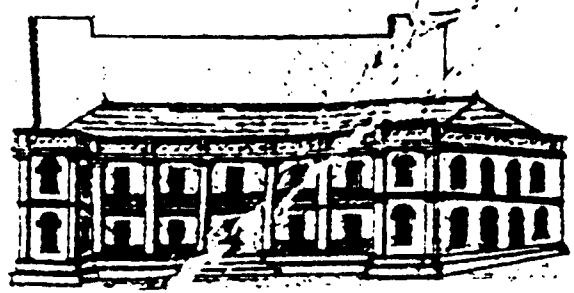
M<sup>son</sup> PEYRIS SAC



GENDARMERIE  
- POLICE

MESS des OFFICIER

DIRECTION  
d'ARTILLERIE



1	2
3	
4	5
6	7
8	9

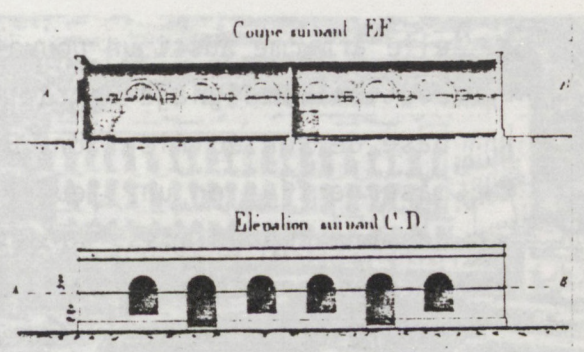
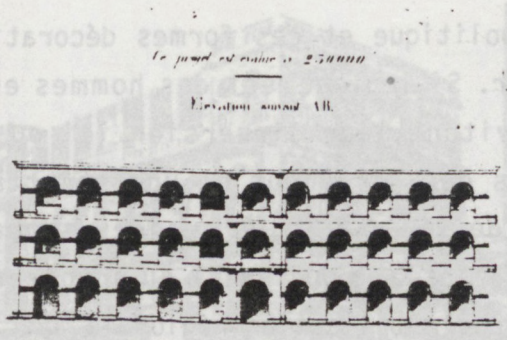
Autres. Le tout implicitement circonscrit par un balisage quotidien de geste répétés qui constituent un champ visuel un repérage comptable (40). En termes de conclusion, nous ajouterons qu'il nous a paru fondamentale de signaler les points de confluence autour de la maison coloniale : tentes, baraques, cases ou maison, ce logement n'est pas simplement colonial, il est la cristallisation d'un projet politique et commercial qui prend appui en ses formes habitées pour asseoir un pouvoir et un idéal de vie. Mais c'est aussi la force de l'imaginaire qui entraîne la création coloniale vers l'espace habité invoquant l'esthétique coloniale et le colonialisme comme source d'évolution des arts.

## 2. - La caserne

Au début du règne de Louis XIV on entend par "caserne" (41) des réduits dans lesquels est logée une partie des garnisons des places de guerre. Les premières casernes datent de 1659, elles furent élevées à Perpignan et Pignerol. C'est en 1692 que le roi ordonne le casernement des gardes françaises et suisses mais ce fut sans succès. C'est finalement Vauban qui en 1740, réussit l'opération casernement. L'architecture des premiers casernements se présentait sous la forme de petits bâtiments ventilés par de larges cheminées insalubres. La réorganisation de l'armée française en 1870 eut pour conséquence la modification des casernements, mais note l'ingénieur Tollet "au lieu de chercher des types nouveaux qui furent en rapport avec les progrès de l'hygiène on a pris le type de 1822 du colonel de Belmas" (42).

Nous nous arrêterons un peu moins longuement sur la caserne car de fait ce bâtiment concerne principalement un logement militaire et n'a pas d'équivalent en logement civil. Peut-on néanmoins le rapprocher des bâtiments administratifs. Si en France les maisons à étage proposées aux ouvriers sont traitées de casernes et rejetées avec véhémence, Outre-Mer la caserne n'est pas perçue de cette façon. La caserne nous intéresse car son image architecturale est différente de la baraque. Plus proche des bâtiments civils, palais du gouvernement et autres constructions administratives, elle participe d'une autre monumentalité. A la fois elle désigne un lieu de cantonnement mais

1
3
4



PROJET D'OCCUPATION DE THIÈS.

Le projet est évalué

Services	2000.00
Baraquements	10000.00
Services pour les arrières	1000.00
Installations diverses	1000.00
<b>Total</b>	<b>17000.00</b>

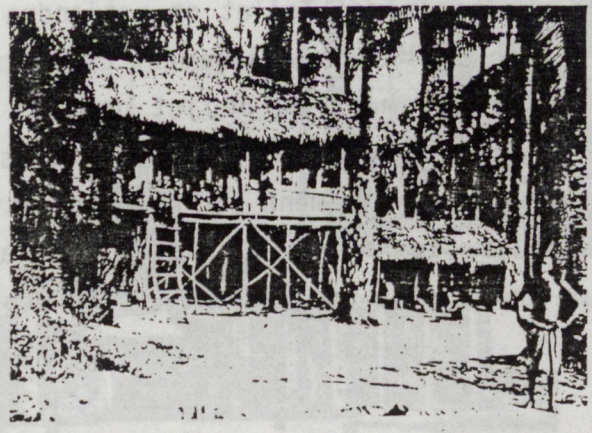
Plan d'ensemble

Extrait de l'annuaire de la ville de Thiès, 1902

Le Directeur des Travaux Publics

Le Chef de Service des Travaux Publics

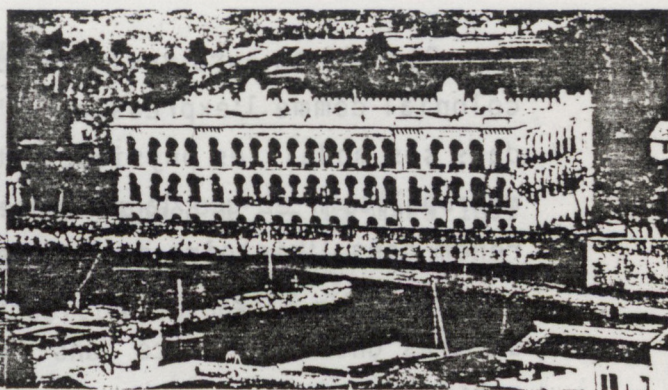
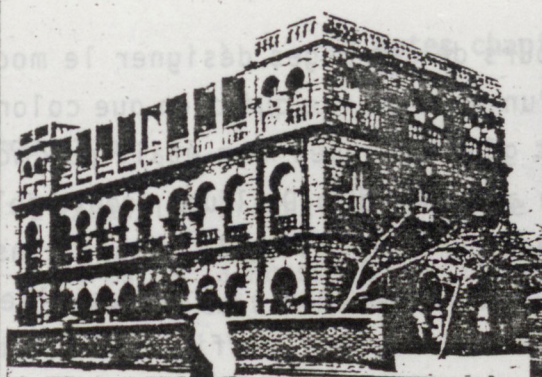
Le Directeur des Travaux Publics



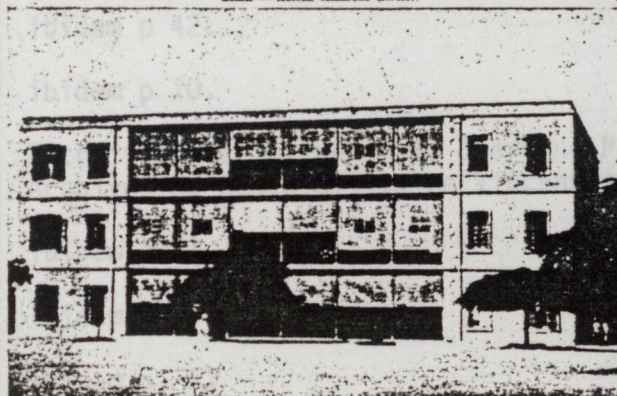
1	2
3	
4	

elle affirme aussi un pouvoir politique et ces formes décoratives en sont un témoignage particulier. Si le logement des hommes est à la base de son édification. En évitant leur dispersion ici ou là, la caserne fixe en un lieu précis des individus et une structure. La caserne répond aussi au désir de lever de plus grandes compagnies. L'Allemagne est le modèle en la matière qui avait su préparer avant 1870 l'instruction des réserves une mobilisation régionale avec inventaire des ressources utilisation stratégiques du chemin de fer et du télégraphe. L'armée Outre-Mer est une armée de métier : cadres et simples soldats seront engagés sous contrat on comprendra alors que ces hommes une fois la pacification réalisée soient logés dans des espaces en dur. La baraque est le signe du temporaire, la caserne sédentarise l'armée. En ce qui concerne la technique de construction Tollet dans un Mémoire sur le casernement des troupes en 1882 indique que pour les "expéditions lointaines il serait préférable d'adopter deux ou trois types de combles et de hangars démontables composés d'éléments portatifs ou en fer ou en acier, dont le montage puisse être fait sans numérotage par des soldats quelconque sous la direction d'un officier" (43). Argumentation déjà entendue. Il faut réduire les risques de malfaçons et s'adapter aux hommes inexpérimentés. Le prix approximatif des divers logements de troupes est le suivant : casernes à étages massif de maçonnerie et de charpente en bois le prix minimum par étage était de 120 francs, le prix par homme de 660, le prix du mètre carré d'air clos- 47 francs. La surface des chambres étaient d'environ de 4 mètres carrés mais en réalité chaque homme occupait 5 m<sup>2</sup> 3,50 m<sup>2</sup> par rapport à la surface des bâtiments. Les gros murs et les escaliers faisant perdre plus d'un tiers de la surface totale. Au delà des chiffres annoncés par Tollet on retiendra que ce dernier a beaucoup oeuvré pour améliorer le logement de la troupe. L'hygiène devient une pierre d'achoppement du projet on sait en effet que dans ces bâtiments la contamination se propageait très rapidement. Les recherches portèrent essentiellement sur la ventilation, l'assainissement et la mise en oeuvre des matériaux. L'unité d'habitation est peut être aussi mieux contrôlable que les petits bâtiments séparés.

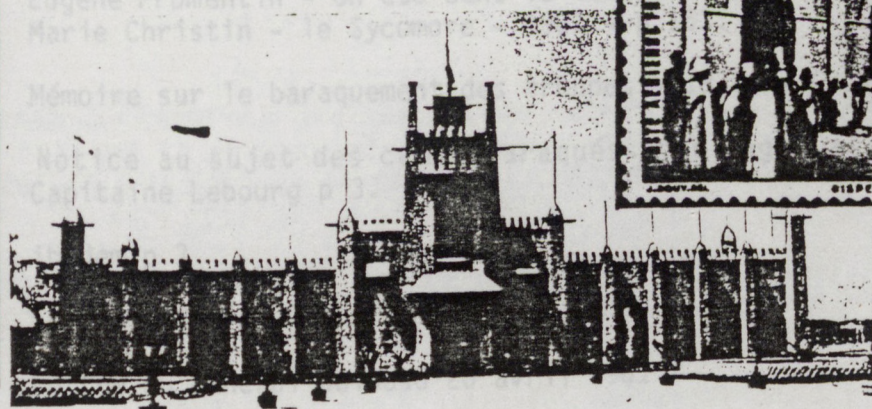
1
3
5
8



Lomé. — Maison commune (cercle).



Extrait du Rapport de M. Duponchel  
 Archives du Génie Militaire Vincennes  
 Op. cité Génie Militaire Duponchel  
 Eugène Fromentin — Un 216 dans le  
 Marie-Christin — Vincennes



1	2
3	4
5	6
	7
8	



De fait on aura voulu au cours de ces pages désigner le modèle colonial comme l'expression d'un mode de vie qui bien que colonial dans ses modalités physiques et géographiques n'en était pas moins métropolitain et que la présence affirmée d'un Dollfuss industriel de renom dans l'histoire du logement ouvrier ici ou là allait dans le sens de cet aller retour. Villermé, Reybaud, d'Haussonville et d'autres ont aussi tracé dans l'habitat manière d'affirmer la problématique coloniale.

## Notes chapitre I

### Introduction

- 1 L'Expansion Française Coloniale - 1ère Année n°1 - 15 mars 1899  
p.10
- 2 Congrès de la Presse Coloniale - Ferdinand Laurens 1901  
Comment on doit comprendre une exposition coloniale p 5
- 3 ibidem p 6

### 1 : des modèles en puissance - la baraque, la caserne, deux produits à l'exportation.

- 1 Encyclopédique méthodique d'Architecture - M. Quatremere de Quincy dédié et présenté à Monseigneur de Lamoignon garde des sceaux de France - tome 1er - 1838.
- 2 Revue du Génie Militaire - Tome IV - sixième année - Janvier - Décembre 1892 - Berger-Levrault p 42.
- 3 ibidem p 42.
- 4 ibidem p 70.
- 5 Extrait de la lettre de M. Dhermand Paris 25 mai 1727 - Archives du Génie Militaire Vincennes
- 6 ibidem p 51.
- 7 ibidem p. 57
- 8 ibidem p. 61
- 9 Extrait du Rapport de M. Duponchel - 20 février 1857 Archives du Génie Militaire Vincennes
- 10 Op. cité Génie Militaire - Duponchel
- 11 Eugène Fromentin - Un été dans le Sahara - texte établi par Anne-Marie Christin - le Sycomore - 1981 - p 151.
- 12 Mémoire sur le baraquement des troupes - 1877 du Capitaine Petit
- 13 Notice au sujet des camps baraqués sous Laghouat - 1876 - Du Capitaine Lebourg p 3.
- 14 ibidem p 3
- 15 ibidem p 2
- 16 Lettre du Général Guibaud 20 avril 1981

- 17 *ibid.* p 4.
- 18 *op. cité* Mémoire sur le baraquement des troupes
- 19 Nouveau système de baraquement en brique du Sieur Robert 21 janvier 1876
- 20 Revue du Génie - quatorzième année tome XX - 2ème semestre 1900 Berger- Levrault p 27
- 21 *Ibid.* p.27 Baraques démontables de la Société française de Constructions portatives et transformables.
- 22 Revue du Génie - Les constructions démontables et leurs emplois militaires - Tome IV - sixième année - janvier - décembre 1892 - Berger Levrault p 325
- 23 *op cité* p 13
- 24 *ibid.* p 324
- 25 Revue du Génie - janvier - juin 1896 p 403
- 26 M. G. Schwob - Les colonies françaises - Exposition Universelle et Internationale Bruxelles 1910 p 29.
- 27 *ibid.* p 201 - Classe 118 Matériel colonial
- 28 *ibid.* p 201
- 29 Maurice Delaporte - A la découverte de la vie coloniale - les Editions ouvrières 1943 p 73.
- 30 Jules Siegfried - les cités ouvrières - Conférence faite à Bolbec en juin 1877 - p 7/8
- 31 *ibid.* 8
- 32 Jean Lahor - Les habitations à bon marché et un art nouveau pour le peuple - Larousse Paris - s.d.
- 33 *ibid.* p 12
- 34 *ibid.* p 12
- 35 Emile Cacheux - Rapport sur les habitations ouvrières exposées en 1878 mémoires et compte-rendus des travaux de la Société des Ingénieurs Civils année 1880 - Système de construction Tollet et Ferrand p 248.
- 36 Le Spectateur Militaire - Constructions militaires improvisées à l'aide d'éléments portatifs interchangeables par Henri Noirot - Paris 1885.
- 37 A. Cornic - L'Orientation Coloniale " Quelques conseils

- 38 A. Levaré - le confort aux colonies - la vie dans la brousse et le jardin potager - Larose 1928 - p 36 et suite.
- 39 Questions du temps présent "l'Emigration des Femmes aux Colonies" Allocution de M. Le Comte d'haussonville et discours de M. Chailley -Bert à la conférence donnée le 12 janvier 1897 par l'Union Coloniale Française Armand-Colin et Cie 1897 33 pp. p 19.
- 40 S. Leprun - La Coloniale - autopsie d'un stéréotype - BIEF 1981 - Novembre n° 7-8 11 pp.
- 41 A. Navereau - Le Logement et ustenciles des gens de guerre de 1439 à 1789 Ste Française d'Imprimerie s.d.
- 42 Mémoire sur le casernement des troupes par M. Tollet (extrait des mémoires de la Société des Ingénieurs Civils - Paris 1882- E. Capionnet et V. Renault 32 pp.
- 43 op. cité p 41

**BIBLIOGRAPHIE - CHAPITRE I**

- E. Cacheux - Les habitations ouvrières - Le philanthrope Pratique Laval E. Jamin 1882.
- E. Cacheux - Rapport sur les habitations ouvrières exposées en 1878 - Mémoires et compte rendu des travaux de la Société des Ingénieurs Civils - Année 1880.
- M.J. Chailley-Bert - Comte d'Haussonville - L'émigration des femmes aux colonies - Questions du temps présent - Armand Colin Paris 1897.
- M.Chevalier - Rapport du Jury International - Groupe X Exposition Universelle de 1867 classes 89-95 - Paris 1868.
- A. Cornic - L'orientation coloniale - Association Nationale des Colons français.
- M. Delafosse - Broussard ou les états d'âme d'un colonial - Paris 1923
- M. Delaporte - A la découverte de la vie coloniale - Les éditions ouvrières - Paris 1943
- M. Dubois - A. Terrier - Les colonies françaises - un siècle d'expansion coloniale - Exposition Universelle de 1900 - Publications de la commission chargée de préparer la participation du Ministère des Colonies - Ed. Challamel Paris 1902.
- L'expansion française coloniale - 1ère année N° 1 15 mars 1899- Musée colonial - Eugène Gallois
- Congrès international colonial - Exposition Universelle 1900
- Exposition Universelle Internationale de 1900 - Rapport du jury XVII-Colonisation
- Rapport du jury XVII - Exposition Universelle de 1900- Colonisation - classe 114 - matériel colonial
- E. Fromentin - Un été dans le Sahara - texte établi par Anne-marie Christin - Le Sycomore 1981
- Le génie aux colonies - Editions G. Lang -1931.
- Revue du Génie - Les constructions démontables et leurs emplois militaires - Tome IV - sixième année - Janvier- décembre 1892 - Berger levrault
- Revue du Génie - quatorzième année - tome XX - 2ème semestre 1900 - Berger Levrault
- revue du Génie militaire - Dixième année - Tome XI - janvier-juin 1896 - Berger Levrault
- Revue du Génie Militaire - Tome VIII - janvier - décembre 1894

Revue du Génie Militaire - Volume XIII - semestre 1897

Revue du Génie militaire - 2ème semestre 1900 - volume XX

Revue du Génie Militaire - Tome VI - sixième année - janvier- décembre 1892 - Berger Levrault - Note sur le baraquement des troupes

J. Lahor - Les habitations à bon marché- et un art nouveau pour le peuple - Larousse Paris s.d.

S. Leprun - La coloniale- autopsie d'un stéréotype - BIEF 1981 - novembre n°7-8

A. Levaré - Le confort aux colonies- la vie dans la brousse et le jardin potager Larose 1928

E. Muller - Les habitations ouvrières en tous pays - situation en 1878- Paris 1879

A. Navereau - Le logement et ustenciles des gens de guerre de 1439 à 1783 - Ste française d'imprimerie - S.D.

A. Rouillet - Les habitations ouvrières à l'exposition de 1889 - Paris 1889

L. Reybaud - Rapport présenté au ministre de la guerre par la commission d'inspection des colonies agricoles de l'Algérie 1850.

M.G. Schwob - Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1910. Les colonies Françaises

J. Siegfried - Les cités ouvrières - Conférence faite à Bolbec en juin 1877. le Havre 1877.

J. Taricat- M. Villars - Le logement à bon marché chronique Paris 1850/1930 - Ed. Apogée 1982

Tollet - Mémoire présenté au Congrès International d'hygiène de Paris en 1878 sur les logements collectifs, hopitaux, casernes - Paris 1878 - G. Masson

Tollet - Mémoire sur le casernement des troupes (extrait des mémoires de la société des ingénieurs civils) - E. Capionnet et V. Renault Paris, 1882.

Tollet - Nouveau système de construction de M. L'ingénieur Tollet pour casernements et hopitaux militaires par le Docteur J.B. Hillairet. Travail lu à l'Académie de médecine dans la séance du 16 mars 1875 - G. Masson - Paris 1875.

Villermé - Sur les cités ouvrières- J.B. Billière - Paris 1850

Gal Weygand - Histoire de l'armée française - Flammarion 1938.

L'oeuvre de l'Armée du Génie en Algérie 1830-1930 Berger-Levrault 1931

Les utopistes sociaux 1848 - SEDES 1981

NOTES ICONOGRAPHIQUES - CHAPITRE I

- pl.0                    Synthèse évolution de la baraque française 1815-1870
- pl.00                   op. cité 0
- pl.I                -1           Calque de baraques suédoises 1837  
                      2           Baraques en usage en Afrique pour le casernement  
                              Baraques en bois recouverte en jonc en usage à  
                              Bone 1838  
                      3           op. cité 1

Ces premiers modèles de baraques renvoient à la notion d'abri simple. C'est le "bonnet de police" qu'utilise aussi le Génie. Tente plus que baraque ces types amorcent les baraques en bois à double rangée de lits.

- pl.II                -1           Projet de baraques en pierre pour une compagnie  
                              sur le pied de guerre 1803  
                      2           Projet de tente Dhermand Paris le 25 May 1727

Etude de structure pour ces deux modèles- L'un statique, l'autre mobile.  
Une préfabrication possible pour la tente de Dhermand.

- pl.III                -1           Case de sous-officier chef de chantier en 1930 pl  
                              XXXIII  
                      -2           Projet de cabane pour le Sénégal - ossature  
                              métallique 1879  
                      -3           Pavillon d'isolement pour malades, par M.O. André  
                              - coupe transversale - constructions militaires  
                              pll.  
                      -4           Extrait de la lettre du commandant du Génie Fabre  
                              du 31 mars 1856 avec croquis d'une baraque en  
                              volige sans ferme exécutée en Crimée nouveau sys-  
                              tème de baraque de l'invention du commandant du  
                              Génie Fabre 1856.  
                      -5           Projet d'occupation N'Dande Taïba Thiès - Génie  
                              Sous-Direction du Sénégal - Pinet-Laprade 1862.

La terre, le métal, le bois sont tour à tour sollicités pour réaliser les baraques militaires. Abri temporaire ou constructions plus définitives ces baraques se font progressivement l'écho des théories hygiénistes en même temps que leur image affirme une définition coloniale. Mais elles sont aussi le produit d'une triple combinatoire que définit le Capitaine Petit à savoir : ressources pécuniaires, climat de région, durée présumée du baraquement (notice sur le baraquement des troupes p 68.)

- pl.IV                -1/2/3/4/5  
                              Camp de Laghouat - types principaux des baraques du  
                              vieux camp et du nouveau camp- Direction d'Alger 1876



En 1931 dans la Revue du Génie paraît un document photographique qui présente le Mess des sous-officiers pl.IV - à la différence des modèles figurant sur notre planche le bâtiment du Génie est de type néo-mauresque avec des galeries couvertes formant des vérandas. Les constructions militaires n'ont donc pas échappé à une esthétique coloniale.

- pl.V -1 Atlas des bâtiments militaires - Hôpital de Guet N'Dar - Guiol Baptistin Piqueur du Génie Place de Saint Louis 1851
- 2 Objets d'art - nouveaux systèmes de baraques abris- Lagout Ingénieur - 18 juin 1858  
1 - abri léger baraques de troupes - façade  
2 - coupe
- 3 Plan joint à la notice de M. Buck o'Farell capitaine de sapeur (toitures terrasses) 12 mai 1822 Sénégal.

Sont rassemblés ici des modèles de baraques militaires en dur ou de type léger, sur plan rectangulaire. Dans le premier cas on peut observer le choix de la toiture terrasse- le second propose un toit à double pente - le troisième cas plus proche de la villa est une synthèse du toit terrasse avec véranda.

- pl.VI -1 Maison en carton pour pays chaud  
-2 Publicité de carton-cuir pour toitures  
-3 Maison préfabriquées - Montage de la baraque Espitallier  
-4 Ambulance mobile  
-5 Application des cartons-cuir  
-6 Tente militaire du Docteur Kimich  
-7 Publicité pour du matériel colonial et de campement  
-8 Abri de campagne - campement de mission d'études dans le lit d'un fleuve.

Ce sont des modèles d'habitat temporaire que l'on a rassemblée dans ce document. Les maisons démontables font l'objet d'une étude d'Emile Cacheux publiés dans le Philanthrope pratique en 1882. - Il soulevait le problème de la spéculation des terrains à partir de l'utilisation de ce type de bâtiment. "On peut les établir sur des terrains destinés à acquérir une plus-value certaine".

- pl.VII -1 Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1910 - Pavillon de Madagascar - Habitation coloniale démontable de E. Gillet, fils aîné.
- 2 op. cité 1 - Pavillon des Colonies françaises à L'Exposition internationale de Bruxelles en 1888.
- 3 op. cité 1 - Exposants du pavillon des colonies diverses Pavillon des Colonies Diverses - Maison démontable de MM. Borderel, Boyer et Cie.
- 4 op. cité 1 - Bureau du Commissariat des Colonies



- télégraphe.
- 5 L'Expédition française dans le Haut-Sénégal-Campagne de 1882 - Le marché de Bakel.
  - 6 L'habitation des colons français à Obok - endroit où a été assassiné M. Arnoux.

Ces documents font cohabiter : architecture locale indigène et constructions militaires et/ou civiles. Ils rendent compte d'une ambiance perçue en même temps que des modèles d'habitat. Le fort, la baraque et la case sont les acteurs de cet espace colonial qui s'organise.

- pl.XII Plan de la ville de Dakar (Sénégal)  
dressé sous la Direction de M. Jallenave ingénieur des arts et manufactures - Chef du service travaux publics et M. Lemarié architecte conducteur des travaux publics - ech. 1/1000è

Dans l'ensemble les bâtiments figurant sur ce plan n'ont pas été réalisés. Les constructions n'ont pas de véritable caractère exotique. Seule la véranda apporte une touche méditerranéenne. La nécessité d'un style néo n'est pas encore inscrite dans la problématique architecturale. A l'Exposition Universelle de Paris en 1889, le palais des Colonies de MM. des Tournelles et Sauvestre architectes cherchait aussi une représentation coloniale. A Lyon en 1894 le Palais de l'Afrique Occidentale n'avait toujours pas de statut formel colonial. Il faudra attendre l'Exposition Universelle de 1900 et avec le pavillon du Sénégal-Soudan l'histoire des palais néo-soudanais, pour que le style s'affirme et avec lui des modèles d'architecture qui renouent avec le terrain en exhaltant une monumentalité nécessaire.

- pl.XIII
- 1 Génie sous-direction du Sénégal et dépendances  
Place de Saint-Louis 1861 - projet pour 1863 - bâtiments militaires - construire la caserne des ouvriers indigènes du Génie. M. Lorans Capitaine du Génie- M. Maritz chef de bataillon suos directeur des fortifications.
  - 2 Projet pour 1863 - bâtiments militaires - construire un hangar et un magasin à Bakel - Plan de Bakel 1861 M. Gazel capitaine du Génie détail de façade.
  - 3 Projet d'occupation de Thiès - Pinet Laprade 1862.
  - 4 Cases pour travailleurs

est le logement des travailleurs indigènes qui est ici évoqué. Casernes et baraques à étages. C'est à partir de ces unités d'habitation le dedans et le dehors qui sont suggérés. La vie interne au camp et la vie du chantier. Un habitat en dur ou éphémère mais que l'on souhaite concentré.

- pl.XIV
- 1 Bâtiment du service des travaux à Kayes
  - 2 Tlemcen - quartier d'artillerie Bedeau - pl.II
  - 3 Lomé - maison commune - cercle
  - 4 Oran - quartier du train pl.II
  - 5 Nouméa - quartier d'artillerie pl. LVII

- 6 Douala - la nouvelle gare de chemin de fer  
pl.XXXVIII
- 7 Timbre de la République de la Mauritanie  
Dispensaire à Mopti
- 8 Exposition du centenaire de l'Algérie- Oran 1930  
Palais de L'Afrique Occidentale Française pl.  
LXXVIII

Cette planche rassemble des exemples d'architecture coloniale influencée par l'art islamique, soudanais et le modern-style. L'armée n'échappe pas aux modes esthétiques. Le modern-style fait basculer l'écriture architecturale dans un registre moins exotique- le fonctionnalisme s'affirme aussi dans la rigueur des façades.

SOURCES ICONOGRAPHIQUES CHAPITRE I

- pl.0 Note sur le baraquement des troupes- sixième- Revue du Génie militaire - Tome VI - sixième année - janvier-décembre 1892- Paris - Berger Levrault p 43 à 83.
- pl.00 ibid. 0
- pl.1 Baraquement (Archives du génie Militaire de Vincennes) s.d.
- 2 op. cité pl 1  
- Le Génie aux Colonies - les armées françaises d'Outre-Mer Paris 1931.
- 3 ibid. pl 1  
Archives d'Outre-Mer rue Oudinot
- 4 ibid. pl 1
- 5 op. cité pl 3  
op. cité pl 1
- 6 Rapport Général de l'Exposition Universelle de Paris 1889  
L'Expansion Coloniale 3ème année tome IV fascicule 04  
Paris 7 avril 1886 p 160  
Rapport de l'Exposition Universelle de Paris 1889 p 14  
op. cité pl 3  
op. cité pl 4 - constructions militaires p 71  
op. cité pl 1  
Mémoire pour une nouvelle tente militaire 1806  
Marseille et Colonies - Mars 1906 - N°24  
Exposition Coloniale de Marseille 1906 - Plan illustré  
Archives Nationale - série F12  
op. cité pl. 3
- 7 Rapport G. Schwob - Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1910 p 133  
op. cité p 129  
op. cité p 137  
op. cité p 37  
Archives du Musée des Arts Décoratifs
- 8 Emile Muller - Les habitations ouvrières en tous pays  
Paris 1879 pl 6 et 2
- 9 L'oeuvre de l'Armée du Génie en Algérie 1830-1930
- 10 op. cité pl 8 - (pl. 7 et 69)
- 11 L'illustration - 3 mars 1883 - 140 N° 2088  
op. cité 141  
L'illustration du 10 novembre 1883  
op. cité 24 " " 329 n° 2126

op. cité            17 mars        1883 172 n° 2090  
op. cité            15 avril        1882        n° 2042

12            op. cité pl 1

13            op. cité pl 2 (3)  
              ibid. pl 2 (3)  
              ibid. pl 2 (3)  
              ibid. pl 2 (1)

14            ibid. pl 2 (1)  
              Comité français des Expositions et Comité Français des  
              Expositions Coloniales 1855 et 1935 - s.d.

## II - CREDO ESTHETIQUE : LE STYLE NEO-SOUDANAIS INSPIRATION LOCALE ET/OU CREATION INSPIREE

En 1911, Roubaix organisait l'Exposition du Nord de la France. Elle était coloniale et dans le rapport de procédé de colonisation on pouvait lire ceci : "le développement artistique est le complément naturel et nécessaire de toute civilisation mais les arts peuvent aussi servir à nous offrir dans la métropole des représentations des pays neufs ou des cadres avantageux pour présenter leurs produits" (1).

### 2.1. L'esthétique coloniale : une problématique.

Si les colonies sont terres exotiques très tôt le problème de l'esthétique coloniale sera posé en métropole. Un article émanant de l'Exposition des Colonies daté d'avril 1898 intitulé les Préparatifs aux Colonies, l'Art Colonial Branche de l'Art National tient le discours suivant. "Afin de préparer la grande manifestation coloniale de 1900, organisons des répétitions de la scène à faire : répétitions démonstrations qui mettront en évidence la présence d'un art colonial branche d'un art national" (2) ! On voit ici qu'il s'agit de faire la promotion d'un art local spécifique, art indigène, mais aussi un art de création entretenu, développé par les missions. Par ailleurs, à l'image des peintres orientalistes, des peintres des colonies présentent au salon colonial des beaux arts des oeuvres observées au Tonkoin, Sénégal, à Madagascar en Algérie et en Tunisie. Ce sera une "artistique leçon de choses, un voyage en peinture" écrit l'auteur de périlleuses et séduisantes nouveautés. Tout au long de cet article on observera un désir de faire connaître des territoires :

- 1°) à partir des oeuvres existantes d'un patrimoine culturel local
- 2°) à partir d'une création métropolitaine inspirée par des territoires nouveaux.

On sent bien que l'inspiration et son renouvellement sont au coeur de cette entreprise. La mise en parallèle de la problématique orientaliste le prouve. Les colonies sont sources légales d'inspira-

tion elles sont didactiques et créatrices. L'Exposition de Madagascar elle "sera utile et pratique avant tout elle aura aussi son cachet artistique, enfin quel mélange de souvenirs historiques et artistiques" (3). Ici l'exposition centralise une connaissance met en valeur une politique esthétique. Peut on parler d'une véritable politique esthétique, n'est ce pas désir, comment se traduit dans les faits cette sensibilisation coloniale?

Maurice Besson en 1944 dans un ouvrage intitulé "l'Influence Coloniale dans le Décor de la Vie Française" dresse un bilan de cette participation. Evoquer ceci dit-il "s'est rappeler toute la part prise par la production coloniale de l'activité nationale" (4). On touche ici tous les secteurs de l'économie, maroquinerie, meubles joailleries, bijouterie etoffes, tous produits que l'on trouve à l'intérieur de l'habitat". Le fait n'est pas véritablement nouveau. Ce théorème soutient la représentation française à l'exposition de Londres en 1862 et s'est affirmé au cours des années de même qu'une politique de formation des artisans indigènes se solidifie. C'est à partir d'une plus grande qualité de fabrication et de création que le commerce soigne sa diffusion dans le milieu européen et valorise les artisans locaux. Des récompenses offertes aux artisans dans les expositions sont une marque de reconnaissance tangible dont nous avons pu observer toute la fidélité chez une tisserande de Markala qui fit un séjour à Paris au moment de l'Exposition coloniale de 1931. La création est ici un élément fédérateur mais plus sournoisement elle est aussi pouvoir déclaré, modélisation. Etre un bon ouvrier distingue des autres, rapproche de la communauté blanche. C'est l'accession par le travail à une autre socialité même si on est pas tout à fait exclu. Thérèse Traoré est ramenée dans sa famille par les religieuses de Ségou qui remettent à ses parents l'argent gagné en France. Double autorité parentale et religieuse. La jeune fille constituait en quelque sorte une monnaie d'échange dans un processus de colonisation patent basé sur le couple travail - création. Cette interview réalisée en 1983 à Ségou, nous amène tout droit à reconsidérer ce texte, le Colonialisme dans l'Evolution des Arts figurant au Rapport Général de l'Exposition coloniale de 1931. Olivier y développe une longue argumentation basée sur trois points que nous résumerons en trois



options : l'art indigène local, l'art syncrétique colonial alliant science technique esthétique et l'art exotique européen. Ces tendances déjà exprimées à l'Exposition des Arts Décoratifs de Paris en 1925. Sous ces trois aspects insistait Olivier l'exposition a fourni aux visiteurs" des exemples , des modèles, des exemples incomparables". On verra que l'art néo-soudanais sera très fortement représenté, art néo-soudanais qui fera aussi l'objet d'un développement ultérieur. En 1931, les futurs technologiques sont sublimés mais aussi se dit une volonté de faire cohabiter des créations d'ailleurs et de maintenant notamment en faisant appel à des urbanistes conscients de leur mission. "Il y a donc une esthétique nouvelle due aux nécessités du transport, des industries ,du négoce , de l'hygiène moderne. Ce n'est pas seulement un décor de quelques Métropoles du cinéma érigées pour les besoins hypothétiques des races de l'avenir c'est une réalité d'aujourd'hui" (5). Si le commerce est l'élément moteur de l'esthétique coloniale et le renouvellement des idées un catalyseur de la création un autre discours apparaît dans le même Rapport Général chez d'Henri Beranger. "Organisation des Manifestations d'Art Français". Là on peut lire que "cette France d'Outremer possède de nombreux ateliers naturels de lumière et de formes énormes et splendides substances de sensations de sentiments" (6). C'est l'émotion que l'on sollicite et le capital sensoriel des colonies. Encore une fois dans le but de libérer la création.Des bourses sont offertes pour "favoriser des tendances qui s'expliquent aussi bien dans l'ordre artistique que dans l'ordre économique et social par la conception d'une vie . D'une solidarité intercontinentale et le souci constant d'élargir le domaine de la connaissance. Une exposition rassemblera ces productions". Il sera alors possible de juger ces objets nouveaux et associés à une production locale. Ce langage est encore emprunt d'un certain romantisme bien que le souci commercial ne soit pas caché. La quête individuelle est nettement plus affirmée bien qu'elle soit aussi attachée à la publicité. Les financements accordés par les grandes compagnies maritimes sont des exemples de cette rencontre de l'imaginaire et de la production artistique. De fait, Olivier le dit clairement : l'art de la colonisation n'est pas de réduire la création indigène en l'assimilant à l'art européen mais bien de lui conserver

sa spécificité créatrice. "Il serait absurde d'imposer un idéal classique le despotisme d'un style conventionnel "Par contre, "renouveler l'art indigène" est un contrat une nécessité de gouvernement colonial mais à réaliser dans le cadre des traditions locales. La conclusion est claire : "les méthodes les plus fructueuses en la matière ne peuvent valoir que par la compréhension des tempéraments et des milieux prélude à une assimilation sans heurts" (7). Il appartenait aux résidents et gouverneurs généraux d'agir en conséquence. De fait c'est en amateur et en commerçant éclairé que doit agir le pouvoir politique. C'est à la fois son originalité et sa philosophie. Et là on peut déjà saisir ce qui nous apparait tout aussi déterminant que la définition économique c'est-à-dire le sens du sacré dans la problématique esthétique coloniale. Ce point particulier sera plus largement étudié à propos de l'esthétique néo-soudanaise . Mais ici il nous semblait important de signaler ce concours gratifiant dirigé vers la fabrication artisanale où l'esprit et l'objet sont complémentaires sollicités dans le but de promouvoir une création novatrice et traditionnelle.

Comment associer tradition et nouveauté telle est la question que l'on est en droit de se poser. N'est ce pas déjà échapper à la tradition que d'entrevoir une autre définition esthétique et pourquoi ce rapport de vie et de mort autour de la création artisanale. C'est bien la colonisation qui impose ce rapport car la nécessité commerciale fait loi. La permanence d'un modèle n'est pas uniquement appréhendée dans sa dimension historique et sociale. Si elle est bien cela, elle est aussi sommeil d'où la nécessité d'un réveil des formes, des thèmes, dans un esprit qui doit rester le même. On verra autour du néo-soudanais comment s'établit à quelques nuances près un discours esthétique jouant le couple création-tradition. La quête du goût indigène est aussi une constante de ces années coloniales. En 1915, à l'exposition Franco-Marocaine on pouvait encore lire dans le Livre d'Or : "des pagnes, et turbans brodés et imprimés de fabrication européenne dans le goût indigène indique aux fabricants de la métropole le débouché important que peuvent devenir ces colonies pour leur industrie" (8).

Comprendre la psychologie indigène favoriser ses désirs tel était le but de ces entreprises. Les classes spéciales pour produits indigènes que l'on trouvait dans les expositions coloniales étaient de parfaites entreprises de séduction sans être totalement ambiguës car leurs définitions commerciales et politiques étaient bien déclarées. Il reste que la certitude du bon droit basée 1°) sur une reconnaissance de l'autre, 2°) sur la nécessité du progrès fait qu'à leur actuel on peut encore se poser la question d'une mystification consciente ou inconsciente des autorités décidées à supprimer petit à petit les artisans pour les remplacer par des entreprises locales avec un catalogue adapté aux besoins d'une clientèle particulière parfaitement ciblée en Métropole mais aussi capables de répondre aux besoins indigènes.

La création à l'exportation est un phare de l'esthétique coloniale et de fait création et esthétique sont étroitement liées. Idée coloniale que traduit un discours esthétique en amont et production coloniale en aval. Mais cette parfaite coordination est-elle réelle? Le discours esthétique n'est-il pas la justification a posteriori d'une politique locale assurée au coup par coup par d'astucieux administrateurs de terrain ou des commerçants avisés?

Si l'on, veut bien comprendre la nécessité et la résonance de cette création coloniale il faut aller la chercher dans ces lieux parallèles aussi fous, qu'ecclésiastiques que sont certains concours. Le Concours Lépine est un exemple parfaitement démonstratif de cette recherche créée pour associer inventeurs et petits fabricants français. Le concours Lépine permet encore à l'heure actuelle à des professionnels et amateurs de présenter leurs réalisations au public. C'est en 1935 que le 33<sup>ème</sup> concours Lépine ouvrait aux chercheurs une voie d'invention pour des produits des colonies. Les règles de la classe N coloniale et maritime furent définies par le conseil d'administration c'est dans l'Echo du concours Lépine de cette même année que l'on pouvait en lire le contenu. Pouvaient y figurer les inventions, les travaux professionnels ou d'amateurs les productions coloniales en tout genre présentant un caractère de nouveauté ou d'habi-

leté". Un peu plus loin on notait ceci : "Les amis et sociétaires sont priés de faire connaître à toutes les personnes de leur entourage que le concours Lépine est la grande manifestation des classes moyennes susceptibles de les favoriser dans leur transaction avec la métropole et avec les pays étrangers" (9). Ce n'est plus simplement une élite qui se trouve concernée par la création coloniale, une élite polissée pour qui la culture est un acquis de classe. Le concours Lépine affirme revendiquer une création qui n'est pas celle des industriels puissants mais qui néanmoins cherche les moyens de faire éclore des idées. C'est de cette solidarité chaleureuse et commerciale qu'est née la classe coloniale et maritime. En 1935 3 médailles d'argent furent données. Quant aux créations, on notait successivement : la pagaie métallique, la portière EL Sol en fibres exotiques, la machine à décortiquer les plantes textiles, la machine pour l'enfilade des feuilles de tabac, une carcasse de canoë pliant, une tente coloniale avec son équipement suivi d'une chaise superposable et légère appelée "La Coloniale" et enfin un canoë en forme de poisson. Ces produits devaient tous être présentés sous forme de prototype afin d'en vérifier la technologie.

Le concours Lépine c'est l'invention solidaire de la poésie il est aussi un futur maximalisé rendu à l'imaginaire. Cette création là qui peut apparaître bien dérisoire dans la problématique coloniale l'est beaucoup moins qu'il n'y paraît pour des raisons évoquées précédemment et qui touche à la nécessité vitale d'une spiritualité coloniale quelle soit dans la rencontre attendue et vérifiée des forces de production et du pouvoir colonial et comme ce peut être le cas du Concours Lépine dans une recherche populaire affirmée comme telle. Le concours Lépine conserve encore cette image mythique du génial inventeur mélange de professeur Nimbus bricoleur et savant. On voit cependant en observant la liste des produits, que la loi du marché imposait certaines références. On cherchait dans la tente coloniale et la chaise non pas à supprimer un modèle mais bien à leur donner d'autres atouts commerciaux ce qui réduit sans l'annuler tout à fait cependant la thèse d'une création pure, dégagée de toutes contraintes économiques.

On observera aux cours de ces lignes que nous avons opéré un glissement progressif vers la notion de création commerciale et que

l'esthétique coloniale en tant qu'expression philosophique se trouve écartée sans avoir totalement disparue.

De fait, il est difficile de dissocier dans ce domaine le regard pur posé sur l'objet colonial idéal, matérialisation cristallisation d'une foi coloniale et les attendus commerciaux et politiques d'une société. L'équilibre tient dans la sacralisation de l'imaginaire et du politique. Car dans cette fin du XIX<sup>ème</sup> siècle l'un et l'autre sont des valeurs morales et vécues comme telles.

Cette esthétique coloniale fut évoquée au Congrès de l'Urbanisme Colonial de 1831. c'est dans un texte intitulé l'Esthétique aux colonies et dont Léandre Viala fut le rapporteur que l'auteur fait le point sur les questions qui touchent à ce problème. On y évoque les grands thèmes de la création indigène déjà cités. Il faut faire appel aux arts indigènes dans la construction des édifices et utiliser des artisans locaux dans l'architecture moderne. Mais la question primordiale que pose le rapporteur est celle-ci qui ouvre d'autres perspectives plus contemporaines et plus actuelles sur l'esthétique post-coloniale. "Aucun de ceux que je sache n'étudie le parti que l'on pourrait tirer aux colonies de l'art décoratif moderne. Dans quelles mesures la civilisation occidentale peut elle collaborer avec l'orientale tout en tenant compte des réserves émises de part et d'autre" (10). Les indigènes riches ne veulent pas des styles indigènes. Le style indigène dit encore Viallat en citant un marchand de Fez n'est pas ce qu'il y a de mieux. Nous sommes rassasiés de notre style Louis Philippe mais pas les indigènes qui sont pour leur part saturés de leurs propres meubles. Telle est la thèse de Viallat. Etudier du mobilier, des objets contemporains susceptibles de répondre à la modernité des colonies. Ce que l'auteur ne dit pas c'est le rôle social de ce mobilier qui affirmera un statut, un pouvoir marchand, et dont les conséquences sont encore visibles dans les intérieurs actuels africains à Dakar par exemple. En préface de l'ouvrage d'Emile Bayard consacré aux styles coloniaux de la France, le Maréchal Lyautey écrivait en 1931 : " votre leçon ne se borne pas à l'esthétique elle s'élève à la connaissance générale de l'homme" (11). De cette manière le Commissaire Général à l'Exposition Coloniale de 1931 affirmait le primat anthropologique sur l'esthétique platonicienne. Il redonnait à

l'art nègre sa dimension quotidienne et humaine dépassait la mode. Même si cette entreprise apparaît encore à l'heure actuelle bien ambiguë, il semble difficile de dénier à Lyautey ce souci de rigueur respectueuse. Sa fascination romantique pour les grands espaces des colonies est à lire dans la grande tradition romantique du XIX<sup>e</sup>. Le destin colonial est-il un destin romantique au sens où pouvait l'entendre un Baudelaire. L'esthétique coloniale est-elle romantique passionnée et passionnelle ou nécessaire ? Telles sont les questions que nous sommes amenés à nous poser à ce point du développement. C'est autour des styles coloniaux de la France et du style néo-soudanais que s'organise notre interrogation.

Le style en marketing c'est ce qui définit l'objet, ce qui le démarque l'affirme. C'est son image immuable quelqu'en soit les variables formelles il restera le style. Maintenir un style c'est en être fidèle à soi et aux autres. Le style colonial c'est donc avant tout une définition globale unique des colonies. Mais c'est aussi un particularisme local, par exemple le style néo-africain.

A quoi reconnaît-on le style colonial : au matériau, à la conception, à l'objet lui-même, à une certaine image parure qui fait de lui un objet colonial évident sur lequel on ne peut hésiter ? Les bâtiments construits au début du XIX<sup>e</sup> siècle en Algérie n'ont pas encore de style particulier : Le nouveau théâtre de Constantine, construit en 1883 est un bon exemple de la permanence éclectique. Si dans l'édition de 1887 des Architectes des Colonies établies par Bauchard on notait 6 architectes ayant construit nombre d'églises, hôpitaux, hôtel de ville de marchés, d'hospices, de théâtres et de grands séminaires ou de maison d'arrêt dans la province d'Alger le dictionnaire de Delaire en 1907 faisait apparaître 19 architectes répartis à Alger, Philippeville, Oran, Tunis, Bizerte, dix en Indochine trois à Madagascar mais aucun en Afrique noire. De fait le style colonial ou néo-africain ainsi que le définit Bayard est plus tardif. Nous le situerons vers 1920. Pourtant dans les manifestations coloniales un style d'Exposition verra le jour vers 1900. Pourquoi ce décalage ? les expositions lieu de l'exceptionnel ne pouvaient-elles

créer que des espaces et des expressions exceptionnelles ? Pourquoi cette résistance là-bas ? Un style arabisant du Magreb était-il à ce point une référence, un pouvoir, qu'un autre style ne pouvait y trouver place. La nécessité d'un style néo-africain ? N'est-elle que la conséquence d'une politique expansionniste . Il fallait un style à l'Afrique pour que son destin colonial s'accomplisse. C'est ce que l'exposition coloniale et les architectes associés à cette entreprise tentèrent de trouver. C'est ainsi que le style néo-soudanais dans le pavillon de l'Afrique occidentale pris forme. Mais il fallait aussi sur place que le style colonial africain s'impose à la fois, comme une identité retrouvée, reconnue, admise, complice d'un territoire certes conçu , voulu par le pouvoir colonial mais un pouvoir qui se veut éclairé jusqu'en sa connaissance plastique architecturale, historique et sociale.

De fait, ceci rejoint l'apparence. Mais, en réalité c'est là ce qui fait l'intérêt de cette question, la conception de ce style et son développement repose sur d'autres enjeux plus subtils qui sont du pur domaine de l'imaginaire. Le cas de Ségou et de l'Office du Niger construits dans les années 1927 est un bon exemple de ce double langage où se mêlent le politique et l'imaginaire. Il est postérieur au marché de Bamako réalisé dans les années 20 qui est antérieur au Fort de Ségou édifié avant 1900, lui-même inspiré par la Mosquée de Djenné et que Félix Dubois cite dans un ouvrage paru en 1897 intitulé Tombouctou la mystérieuse. Le cas de Ségou constitue-t-il une exception ? Le cadre de la ville, l'architecture Bambara, la couleur de la terre les contacts avec Djenné ont-ils favorisés une création néo-soudanaise ? Autant de facteurs qu'il ne faut pas négliger afin de mieux comprendre ce style et la force d'un style en général.

Nous nous proposons à présent de cerner cette esthétique coloniale dans le thème soudanais, néo-soudanais et post-soudanais. Il s'agit de reconnaître les différents facteurs qui ont tour à tour donné naissance et fait évoluer ce thème architectural qui dépasse maintenant la boucle du Niger. Peut-on parler de fatalité plastique oudanaise comme on peut parler de fatalité d'exposition. En effet, la

présence physique de cette architecture s'imposait d'elle même et si violemment qu'elle a provoqué inévitablement l'éclosion d'un style. De la même façon que l'exposition qui réclamait sa dîme au spectacle dans des bâtiments phares et insolites. Le style alors sera la cristallisation de forces positives et négatives. Le bâtiment l'objet, le lieu sacré. C'est la raison pour laquelle la création néo-soudanaise qui s'élabore autour de la mosquée et des maisons de notables djéneens sera traitée sous les deux aspects complémentaires du technique et du sacré. Le volet technique met en jeu un déterminisme professionnel. En effet, l'esthétique néo-soudanaise est basée sur une connaissance archéologique et historique de l'architecture. Formation d'école que nous étudierons à travers les textes modifiant le cursus scolaire des étudiants d'une école qui se cherche en ce XIXème. Et partant de cette tradition archéologique nous verrons comment peut s'établir une autre tradition qui en son époque fut créatrice. Le palais d'exposition dans un premier temps nous donnera des précisions sur cette interprétation à la fois esthétique et archéologique.

## 2.2. - L'école et le style : passion ou mariage de raison

En Novembre 1863, le 13 novembre exactement paraissait le décret de réorganisation de l'Ecole des Beaux Arts. En 1864, M.A. de Baudot publiait : "Réorganisation de l'Ecole des Beaux Arts et de son Influence sur les Etudes de l'Architecture". Ce texte important est appelé à régir les études d'architecture et n'est pas sans soulever des polémiques et des protestations dans la profession. Tout au long des 16 pages critiques l'auteur fait un bilan de ce qu'est et devrait être une architecture de création comprise du public . Une architecture qui n'opposerait pas le culte du beau et quel beau, et la triste copie à l'imagination. "Les architectes veulent imposer trop souvent ce qu'ils regardent comme les règles du beau et y faire plier les exigences et les besoins de ceux pour qui ils travaillent" (12), écrit l'auteur. "Ces modèles ne seront utiles qu'à partir du jour où l'on en étudiera l'esprit au lieu d'en copier les formes sans discernement. Cette étude sérieuse nous apprendrait d'abord qu'il est nécessaire



d'avoir des principes en architecture et nous montrerait en quoi ceux des exemples que nous étudions sont applicables à l'architecture contemporaine" (13).

C'est bien la paralysie créatrice cette mémoire de topographe baudelairienne que récuse Baudot. Un naturaliste pauvre sans imagination on est donc ainsi en droit de se poser la question du pourquoi de ce dessèchement. L'Ecole de Rome est un haut lieu de la culture architecturale et son influence est primordiale. L'étude de l'antiquité est au programme des cours mais est-ce véritablement réducteur? Peut-on sans être trop partial rendre pour seule responsable cette institution prestigieuse et cette formation qui fait la spécificité de l'Ecole? N'est ce pas finalement bien sécurisant de s'appuyer sur cette connaissance, sur des lois qui ont fait leur preuves et ainsi continuer dans la tradition. Car il s'agit bien de cela maintenir une tradition qui permettra aux architectes de se reconnaître au-delà des modes. A tel point que le surintendant des Beaux Arts signalait "entré à l'école avec des dispositions très prononcées avec un sentiment très original peut être l'élève ne tarde pas à reconnaître les goûts et les préférences de ces juges" (14). "Un article devait établir que les membres du jury des récompenses ne seront connus des élèves avant le concours. On parle de doctrine absolue, de despotisme d'école et d'enseignement presque "nul". "Il y avait des concours de construction et d'architecture mais enseignait-on la construction et l'architecture". On ne développait ni les principes ni les moyens de la construction de l'architecture antique, on en discutait pas l'application, et cependant les élèves devaient faire des projets dont les ensembles comme les détails étaient inspirés des monuments de cette époque. Il n'était nullement question du moyen-âge pas même chose plus surprenante des matériaux de notre pays et de leur emploi actuel. On enseignait aux élèves la géométrie descriptive mais nullement la maçonnerie, la charpente, la serrurerie" (15)...

De fait, on reproche à cet enseignement son didactisme incomplet et l'on souhaite y substituer un enseignement technologique et scientifique et non pas simplement un vernis culturel. L'art et la

construction ne sont plus considérés comme deux parties indépendantes l'une de l'autre. L'histoire de l'art est au programme. Il ne s'agit pas de créer un style officiel mais de créer "un art nouveau dont il sent la nécessité et dont tout le monde réclame" (16). Enfin, l'imagination doit être valorisée. Une imagination contrôlée, néanmoins tendue vers des réalisations possibles ce qui ferme la voie aux utopies mais évite "monotonie et sécheresse". L'architecte est homme du concret et sa fonction est de construire en toute connaissance, d'où le recours à l'histoire de l'art qui le renseigne sur l'histoire et les acquis technologiques.

Faire des architectes totalement impliqués dans leur époque, tel est le but avoué de cet enseignement qui ne renie pas la villa Médicis mais qui souhaite des hommes plus proches de la réalité sociale d'un pays.

Telles étaient les lignes principales de ce décret. Ainsi que nous l'avons dit ce texte ne fit pas l'unanimité. Les élèves publièrent en 1864 un document intitulé : "Réclamations des Elèves de l'Ecole des Beaux Arts au Sujet de leur Ecole"; le Moniteur s'associait à leurs protestations. De fait, le pouvoir des professeurs se trouvait considérablement diminué, et c'est cela qui devait agiter l'école. La formation d'ateliers, un cursus scolaire plus court, tout ceci inquiétait les étudiants. Le décret paru semble-t-il sans enquête préalable, sans transition d'où l'émoi des intéressés. L'accueil des différents cours fut mitigé. L'ouverture du cours d'histoire et d'archéologie fut de loin le mieux apprécié ce qui ne fut pas le cas du cours de perspective et d'esthétique. Tout au long de cette supplique on assiste à la critique d'un enseignement que l'on ne juge en rien novateur, et au contraire on accuse le cours d'esthétique de "troubler les instincts d'artistes".

Nous nous arrêterons un peu plus longuement sur la question esthétique afin d'en examiner l'argumentation critique car elle peut nous éclairer sur une problématique esthétique future. Il est par ailleurs intéressant de constater que ce sont ces questions d'esthétiques

que qui échauffent le plus les esprits et c'est là le noeud de la création semble-t-il. L'esthétique dit en substance ce texte est la "religion de l'artiste". Il ne s'agit donc pas le jour de l'épreuve "d'abdiquer nos convictions intimes pour répéter une sorte de catéchisme, d'une religion officielle" (17). Ce que revendiquent les élèves de la section architecture c'est la liberté en matière d'esthétique certes, formée par des théoriciens, mais aussi, et surtout esthétique personnelle, indépendante, et libre jeu créateur. Ce que réclamaient les instances administratives c'est un enseignement unique fédérateur et c'est bien ce que craignaient les étudiants préférant l'éclectisme au cours émanant d'un seul homme. C'est en ce sens qu'ils déposèrent une supplique à l'Empereur Napoléon III. Les cours furent maintenus.

#### 2.21 - La religion de l'artiste : spiritualité artistique

En ce qui concerne le cours d'histoire et d'archéologie le programme se développait sur trois années comprenant : archéologie égyptienne et orientale, archéologie grecque, archéologie romaine. Ces enseignements mêlaient études de bâtiments, vie sociale et des séances de dessin sur le modèle drapé. Il s'agissait ainsi de relier tous les aspects d'une culture. On note en troisième année dans le cours d'archéologie romaine un sujet concernant "les barbares, les peuples vaincus, dégénérescence du costume antique" (18). Ce phénomène serait plus volontiers appelé acculturation en sociologie. Cette nuance toute contemporaine souligne néanmoins que le cours en théorie permet une réflexion archéologique mais aussi anthropologique sur les sociétés étudiées. Par ailleurs, on peut encore observer que l'architecture islamique n'était pas représentée. Certes on faisait une large place à l'Egypte antique, mais des manques existaient, ce qui expliquera plus tard les difficultés auxquelles furent confrontés les organisateurs de l'exposition 1899 lorsqu'il a fallu trouver des architectes capables de réaliser le palais synthèse de l'Algérie.

Messieurs Ballu et Marquette tous deux architectes furent nommés

par le Ministère des colonies après bien des recherches. L'art islamique avait à l'époque moins d'adeptes que l'art grec d'où la difficulté de passer commande à des spécialistes qui étaient trop peu nombreux. Monsieur Ballu avait passé cinq années en Afrique à effectuer des relevés des principaux spécimens de l'architecture arabe et Monsieur Marquette était Inspecteur au Diocèse d'Alger. Le journal l'Illustration du 1er juin 1889 décrivant l'Exposition algérienne se fait l'écho critique d'une formation qui apparaissait malgré les désirs de changement évoqués auparavant, encore bien classique. "Aussi le gouvernement fut-il forcé bon gré mal gré d'aller chercher les artistes possédant à fond ce merveilleux style arabe que les grands prix de Rome ont pu étudier à la villa Médicis en restaurant les nombreuses et sempiternelles ruines antiques de la Grèce et de l'Italie. Ces merles blancs furent difficiles à trouver" (19)?.

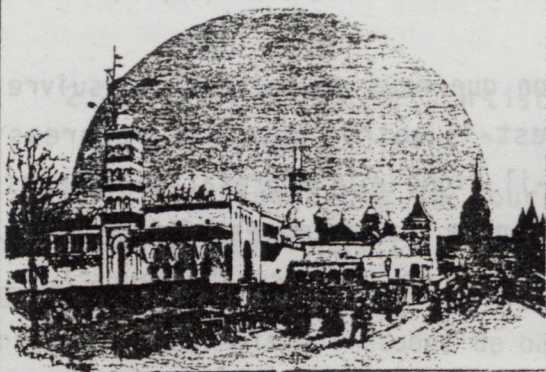
C'est autour de cette question que nous souhaitons poursuivre ce développement. L'art soudanais est-il autre chose que l'expression particulière des "sauvages", est-il digne d'interprétation au sens ou la formation d'école voulait l'entendre. Le credo esthétique de l'artiste était-il capable de se satisfaire de ces arts "mineurs"?

## 2.22 - Archéologie et modélisation plastique : le palais de l'Algérie

L'observation sur trois années consécutives du palais de l'Algérie c'est-à-dire 1878- 1889 - 1900 met en évidence plusieurs phénomènes. Premièrement les procédés de reconstitution et deuxièmement les permanences de reconstitution.

En 1889 , à l'Esplanade des invalides, le palais de l'Algérie est symbole d'une histoire, d'un territoire ,et d'un autre pouvoir. C'est un lieu de rencontre.

Comment s'est opérée la création du palais?. Tout le jeu à consisté à mêler éléments vrais, repris tels quels, et modifier des proportions. Il fallut non seulement associer des éléments différents

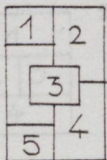
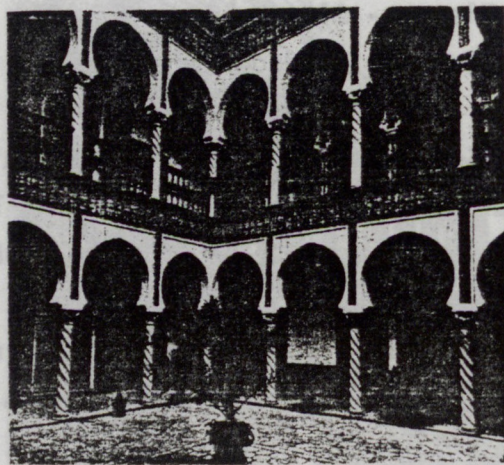
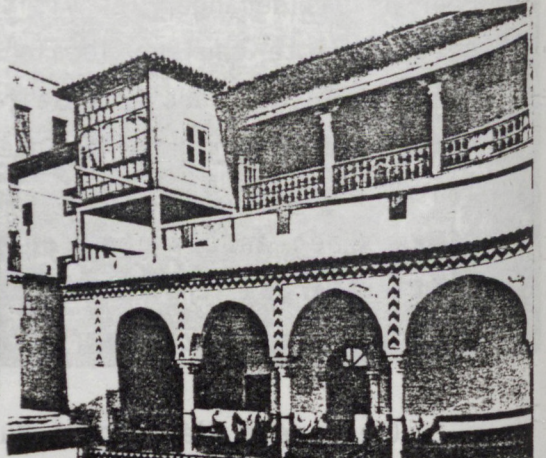


1	
2	3
4	

mais aussi maintenir une unité et surtout une ambiance. "La seule concession faite au programme" fut d'intégrer des fenêtres Pourquoi? : Pour ne pas déranger les visiteurs, "qu'auraient dit les visiteurs de cette stricte couleur locale"?. Le sacrifice au public apparaît évident, et le discours est clair. La réalité doit être montrée mais avec certains aménagements. Quelques renoncements sont parfois nécessaires. Tout l'art consiste à faire adroitement passer ces modifications. "Les vitraux néo-arabes que l'on a mis sont si vraisemblables que le critique arabe le plus sévère remarque à peine ce léger accroc à la vérité et se trouve désarmé" (20).

C'est déjà l'évocation du pastiche que l'on trouve inscrite dans ces lignes. Cette entorse à l'histoire architecturale est-elle une dénaturation définitive, une falsification de l'objet initial?. Ou bien seule importe la stratégie de communication et dans ce cas le but à atteindre pour justifier toutes les pratiques. On peut aussi considérer que le palais n'est pas un objet symbolique comme peut l'être une mosquée. Dans ce cas il importe peu non plus qu'il soit transformé puisque le sacré n'y est pas véritablement présent.

L'énoncé joint permet de mieux suivre l'évolution et la permanence de l'objet architectural dans le Palais de L'Algérie. On observe trois grandes représentations: le minaret, la coupole, la porte d'entrée. Ces thèmes sont repris à Tlemcen- Alger - Oran. En 1878 c'est le minaret rectangulaire de l'ancien camp Mandsourah à Tlemcen que l'on retient. La porte de la mosquée sidi Bou-Medine à Tlemcen. En 1889 c'est le minaret de la Zamia de Sidi Abd-er-Rhaman à Alger. La coupole Kouba de Sidi Abd-El-Rhaman, les arcades du musée d'Alger, le minaret de la Kouba Sidi Abd-er-Rhamam, la mosquée de la pêcherie Djama el Djedid du musée d'Alger et le tombeau du dernier dey d'Alger. En 1900 c'est l'entrée de la Mosquée du sultan Bacha à Oran, le minaret sidi Bou-Medine à Sidi Bou-Medine et la coupole de la pêcherie d'Alger. On apporte ainsi quelques variantes esthétiques et décoratives mais le sujet reste le même.



On observe que le Palais fut un lieu de représentation, une image à la fois unique et multiforme mais que ses espaces n'étaient pas seulement cela. Les animations que l'on avait aussi placées à l'intérieur nécessitaient des lieux adaptés d'où cette conception fonctionnelle et plastique. Il était impossible que les visiteurs se déplacent dans des volumes trop sombres. Il fallait de la lumière pour les artisans. Il fallait aussi de la clarté pour l'exposition des produits et des collections. Le style néo-mauresque dans l'exposition n'est pas cependant tout à fait identique au style néo-mauresque des façades des casernes. En effet, l'écriture néo-mauresque des constructions militaires n'est pas une représentation archéologique comme c'est le cas des bâtiments de synthèse (Palais de l'Algérie). Le détail néo-mauresque de la caserne est un accent particulier de la construction, une manière d'exotisme. Mais c'est aussi l'amorce du néo. Si dans le cas du palais de synthèse on a fait attention à l'histoire archéologique et plastique des bâtiments d'origine, l'apparition de fenêtres est une gageure ou une nouveauté qui cède à la perception de la lumière des occidentaux métropolitains : concession dira-t-on. La place de l'archéologie ici à l'exposition est un phénomène très important permanent et inscrit dans un discours culturel et historiciste. Si les modèles Outre-Mer proposent des références de ce style c'est bien par l'intégration d'un regard plastique mais aussi par une analyse objective de la véranda, par exemple.

Le cas du Palais de l'Algérie sans être totalement différent d'autres reconstitutions n'en est pas moins particulier, car il est - si l'on excepte L'Okeï de l'Exposition de 1778 lui aussi transformé pour les besoins de l'exposition - le premier bâtiment synthèse conçu par des architectes destinée à un territoire d'Outre-Mer. On verra par la suite que d'autres styles d'exposition se mettront en place normalisant plus ou moins les constructions que l'on édifiait. Le cas du pavillon du Soudan archétype du néo-soudanais est un autre exemple de ces procédés où l'on associe archéologie, histoire et plastique dans un programme à vocation culturelle et commerciale. Le palais c'est de fait le kaleidoscope de la colonie.



### 2.3 - Comment naquit le physique néo-soudanais avec le Palais du Soudan et comment l'esthétique néo-soudanaise devient un archétype architectural de l'A.O.F.

Ces deux axes permettent de comprendre tout à tour ce style en Métropole et en A.O.F. plus précisément dans l'ancien Soudan, le Mali actuel. En effet, cette plastique architecturale s'est dans un premier temps surtout développée dans la boucle du Niger là où se trouvent les villes de Djenné et de Tombouctou : deux pôles culturels très forts de cette aire géographique. Djenné, Tombouctou sont souvent mises en comparaison sans être véritablement associées. Pour être différentes elles avaient cependant des caractères architecturaux que l'on n'a pas manqué de rapprocher. Les façades des habitations notamment traitées avec monumentalité ont intrigué des chercheurs sans que pour autant leur origine soit parfaitement déterminée. Ces villes ont suscité des vocations, Tombouctou est encore liée à Caillé, Monteil est attaché à Djenné. Ces cités dont le mystère et la magie traversèrent les océans ont alimenté un imaginaire plastique dont le néo-soudanais est la première conséquence. Quoi de plus fascinant pour l'époque que cette architecture de terre qui défie la statique et qui donne à la ville cette image insolite. Mais quoi de plus étrange encore que ces mosquées somptueuses et grandioses. On comprendra alors qu'il y ait eu rencontre et création inévitable.

Telle qu'elle apparaît dans le palais du Soudan, puis dans le Palais de l'A.O.F., elle est la conséquence d'un déterminisme de l'exposition. En effet, il était indispensable tout comme pour le palais de l'Algérie de créer un bâtiment phare et symbole de cette colonie. La mosquée fut choisie pour défendre ce programme. Une mosquée dont l'image formelle globale est maintenue mais qui spatialement n'est en rien comparable avec la mosquée classique. Nous joindrons à ce texte une planche permettant de mieux comprendre le travail sur la forme et les signes architecturaux qui furent retenus. Néanmoins on peut d'ores et déjà affirmer que le Palais du Sénégal-Soudan répondait à cette double définition culturelle et commerciale que l'on avait

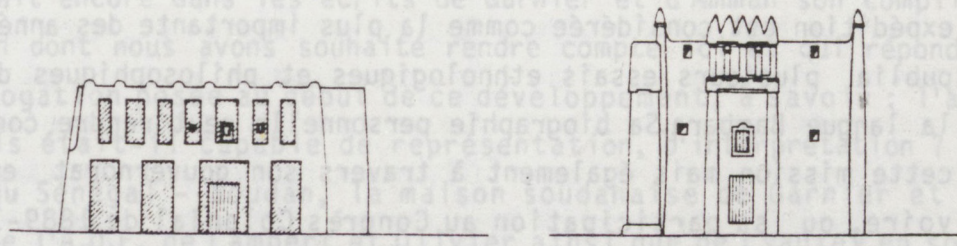
choisi d'exprimer pour le Palais de l'Algérie à ceci près que ce palais tout en offrant une image synthétique de la mosquée et du Soudan prenait son inspiration dans un seul bâtiment et non pas comme ce fut le cas pour le Palais de l'Algérie dans plusieurs ouvrages. Ce qui lui donnait une allure de petit complexe architectural. Cette image ne peut être appliquée au palais de Scelliers de Gisor qui fut le concepteur de ce bâtiment. Architecte du gouvernement ce n'est pas un novice en matière d'archéologie car il assure de nombreuses fouilles. Par ailleurs il est inspecteur des Bâtiments Civils. Il disparaît en 1905 après avoir assuré dès 1898 un enseignement d'architecture à l'école des Beaux arts et après avoir pris la direction de l'atelier de Blondel. Ces indications permettent de mieux cerner la personnalité de cet homme et renvoient à la formation d'école évoquée précédemment. Le palais de Sénégal-Soudan répond en tous points à l'image attendue par l'exposition coloniale, monumental et sobre tout à la fois tel que peut vouloir aussi le souhaiter Jules Charles Roux Commissaire de la manifestation.

De fait, il n'y a pas d'équivalent dans les colonies au palais d'expositions c'est ce qui lui donne son caractère particulier et qui explique finalement et assez logiquement qu'il se soit développé selon ces lois propres à l'intérieur de l'exposition. Là où la rencontre néo-soudanaise pouvait s'opérer dans les colonies c'est bien à partir et seulement à partir de la façade parure autant que signal. On peut cependant voir en fonction du marché une certaine analogie avec l'espace d'exposition.

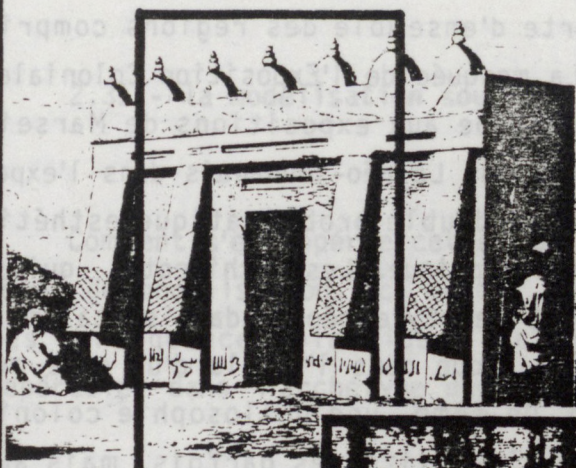
Le marché de Bamako est constitué par une enceinte au centre de laquelle est érigée la porte monumentale qui ouvre sur l'espace intérieur et les galeries commerçantes. Au cœur de l'espace central la fontaine, sorte de totem lieu de rencontre fixe l'autre centre du marché dans l'axe de la porte. Ce développement hiérarchisé voire ritualisé, nous le découvrons dans le palais : entrée, vestibule, salles de présentation, galeries annexes. Un parcours conduit par le programme didactique de l'exposition. A l'intérieur le style néo-soudanais n'est plus qu'une mémoire formelle. Ceci se vérifie égale-

ment dans d'autres palais plus tardifs tels que le Palais de l'Afrique Occidentale de Marseille en 1906, et celui de 1922 de la même ville. Les piliers de la salle d'exposition ressemblent à de gros totems ventrus qui ne sont en rien comparables aux piliers de la mosquée de Djenné qui sert de référence pour la tour. Pour le palais officiel de l'exposition de 1931, la reproduction de la grande mosquée de Djenné on avait conservé la disposition générale du plan avec une cour intérieure entourée d'une galerie. Autour de cette cour s'ouvraient tous les stands avec Diorama graphiques et autres procédés de communication. Les galeries présentaient en façade une modénature soudanaise et des bas reliefs aux thèmes africains. La partie haute crénelée et ajourée reprenait les rythmes verticaux des façades monumentales. Cet ensemble fut construit en terre séchée au soleil par Lambert et Olivier. Le naturalisme était total il ne s'agissait plus d'apparence terre. La prouesse technique était à la mesure de cet ensemble grandiose. Ici le néo-soudanais apparaissait avec cet double ambiguïté de la matière et de la forme. Plus proche du vrai que toutes les autres réalisations qui l'avaient précédé allait-il cependant perdre dans une texture mise à nu, sa sensorialité néo-soudanaise, sa spécificité néo-soudanaise. Car lorsque ces palais par des ajustements de coloration, des granulométries accédaient à l'apparence de terre il s'agissait bien de donner l'illusion voire même de dédouaner inconsciemment le spectateur de ces bâtiments factices. Créer du merveilleux avec le matériau d'origine ce n'était pas seulement faire du naturel. C'était à l'image de la foi islamique de déposer aux pieds du visiteur une foi coloniale intacte dressée sur sa forêt de piliers. Il est tout à fait intéressant de constater que cet ensemble qui n'a en rien la dimension des petites mosquées édifiées à l'exposition des Invalides de 1889 ainsi que celle de Lyon en 1894, est à leur image construite en terre et que cette spiritualité qui s'exprime ici avec emphase avait en 1889 la modestie du lieu de culte qu'il représentait et tel qu'il était vécu par les indigènes qui se trouvaient là pour animer le village sénégalais.

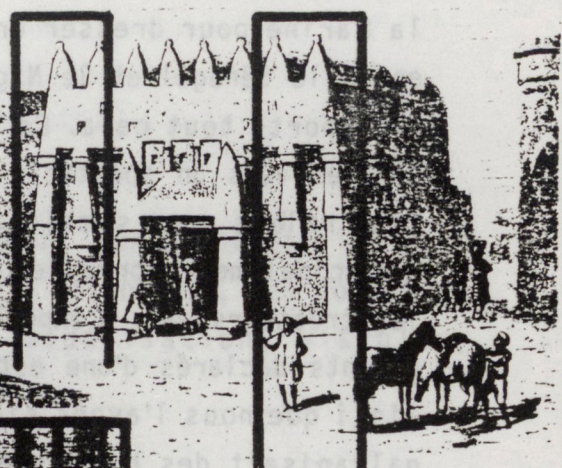
A Lyon la mosquée de Lokhoguilé reproduite à l'identique servait d'exposition géographique, mais elle fut construite par le capitaine



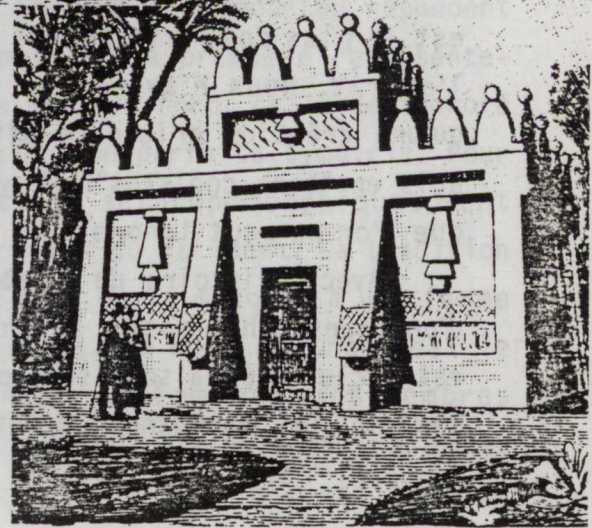
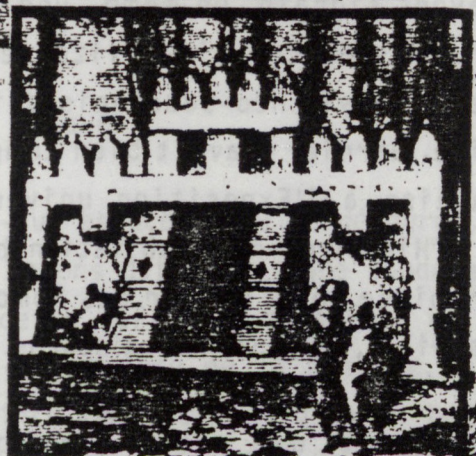
(Style Tombouctou) ← Facades → (Style Dienné)  
 (d'après photo) (d'après G. Scoténa Architecte)



Maison du roi de Sékou à Yamina



Maison du griot à Sékou



1
2
3
4
5
6

Binger et l'on sait son itinéraire du Niger au Golfe de Guinée. Son expédition est considérée comme la plus importante des années 1890. Il publia plusieurs essais ethnologiques et philosophiques dont un sur la langue Bambara. Sa biographie personnelle peut rendre compte depuis cette mission mais également à travers son gouvernement en Côte d'Ivoire, ou sa participation au Congrès Colonial de 1889-1890 de son engagement colonial qu'il partageait au début de sa carrière avec Monteil, auquel il fut associé, appelés tous deux par le Ministère de la Marine pour dresser une carte d'ensemble des régions comprises entre le Sénégal et le Niger. La mosquée de l'Exposition Coloniale de Lyon porte tout cela. Ce qui échappe aux expositions de Marseille tendues vers un spectacle commercial. Le néo-soudanais dans l'exposition relève nous semble-t-il d'une double problématique esthétique (principalement formelle) et philosophique. Les architectes qui sont les créateurs dans l'exposition de ce style néo-soudanais étaient les garants déclarés d'une esthétique vécue dans l'absolu d'un code moral ainsi que nous l'avons signalé. De même, une philosophie coloniale galvanisait des hommes de terrain militaires parfois, mais aussi hommes de culture. Le style néo-soudanais doit à l'archéologie son identité soudanaise. Garnier l'avait bien compris lui qui réalisait une maison soudanaise à l'Exposition universelle de 1889 en sa reconstitution de "l'Histoire de l'Habitation humaine". Sa maison est principalement inspirée de la maison des Somonos à Segou et de deux bâtiments en cette ville, aujourd'hui disparus.

Ces documents extraits du Livre de Mage dont la première édition est la plus complète furent re-composés par Garnier qui en conserva l'esprit. Nous n'avons pas voulu faire un chef d'oeuvre, pas plus qu'une création originale dit en substance l'auteur, mais nous avons agis en "bons copistes". Il y avait néanmoins un travail sur la forme que l'on ne peut ignorer.

Avec l'Histoire de l'Habitation Humaine on se trouve en présence d'une pensée humaniste, encyclopédique et didactique d'où le commerce est exclu. Ces maisons sont pure expression architecturale. Malheureusement, les marchands auront tôt fait d'investir ces lieux désincarnés. Il reste une foi en l'archéologie, en la connaissance qui

transparaît encore dans les écrits de Garnier et d'Amman son complice historien dont nous avons souhaité rendre compte ici et qui répond à l'interrogation posée au début de ce développement, à savoir : l'art soudanais était-il capable de représentation, d'interprétation ? Le palais du Sénégal - Soudan, la maison soudanaise de Garnier et le palais de l'A.O.F. de Lambert et Olivier ainsi que de Lyautey en sont les témoignages éphémères mais historiquement présents.

### 2.31 - la modélisation soudanaise

Comment s'est opérée cette modélisation ? Quels ont été les critères de modélisation. Ici seront étudiés : les objets, les formes et les conséquences plastiques de cette modélisation, visibles, repérables dans l'archétype néo-soudanais.

#### 2.311 - La mosquée

Un phare symbolique - un espace de culte détourné.

Ainsi que nous l'avons dit la mosquée soudanaise en terre est le point de départ de cette réflexion plastique et architecturale. Sans entrer dans une longue analyse de la mosquée, il convient cependant d'en signaler les points forts symboliques et techniques.

Les mosquées de Gingareyber et de Sankoré à Tombouctou répondent toutes deux à une analyse anthropomorphique. La première représenterait un homme en prière, la tête tournée vers le nord, celle de Sankoré une femme en prière, la tête au sud selon une parfaite symétrie. Pour la Mosquée de Sankoré deux interprétations anthropomorphiques sont connues, deux interprétations différentes du bâtiment. La tradition maraboutique écrit Guidoni identifie le plan de la mosquée à une femme qui prie " la tête est le minaret (au sud), la cour centrale est le ventre; la galerie occidentale (réservée aux femmes), les membres inférieurs; la salle du nord le bras gauche. Chacune des galeries symbolise, comme dans la mosquée de Gingareyber, une position de

prière. Le mur extérieur protège ce personnage étendu". Les maçons divisent l'édifice en 12 parties correspondant au corps d'Ali, maître d'oeuvre du mausolée et de la maison de Sidi-Mahmoud. Ces deux interprétations mettent en place "la fonction religieuse du bâtiment" et le mythe du "démembrement de l'organisme primordial" (ou de l'animal sacrifié, ou du forgeron) qui donne naissance aux champs cultivés et aux constructions". On comprend déjà, que toute cette symbolique ne fut pas nécessairement intégrée dans l'écriture néo-soudanaise. Car il convenait avant tout de traduire techniquement et plastiquement une architecture particulière. Cette autre architecture conservant l'image filiale.

### 2.312 - L'architecture des mosquées

Il faut en premier lieu savoir que l'architecture des mosquées actuelles a subi de nombreuses modifications. Ibn-Battutah visite l'Afrique de 1352 à 1353. Djénné est déjà une cité importante et la grande mosquée est en cours de construction. Les mosquées de Tombouctou sont érigées aux XIV<sup>ème</sup> siècle et XV<sup>èmes</sup> siècle. A l'instar des mosquées, les tombeaux des rois n'ont pas pratiquement subi de transformations.

-La construction s'effectue en argile et en bois. Il est fait principalement usage "d'un module en tronc de pyramide" dont le tombeau de l'Askia mohamed à Gao (XVI<sup>è</sup>), le minaret d'Agades au Niger (XV<sup>è</sup>) et les mosquées de Sankoré et Djingareyber (reconstruites aux XVI et XVII<sup>è</sup>) sont les exemples encore visibles.

La mosquée développe, écrit encore Guidoni "soit la conception de la demeure familiale, soit celle du sanctuaire territorial". L'auteur repère en premier lieu :

- la "Mosquée élémentaire". Elle adopte dit-il "le modèle de la pièce rectangulaire de la tête (abside), tournée vers la direction sacrée. Le plan anthropomorphique n'est pas sans rappeler la ginna des Dogons.
- la multiplication des piliers est à rattacher au thème "constructif et symbolique élémentaire".
- quant à l'autel, sa variante est l'autel "buguturu" Dogon, en terre

également, conçu comme une masse d'argile arrondie.

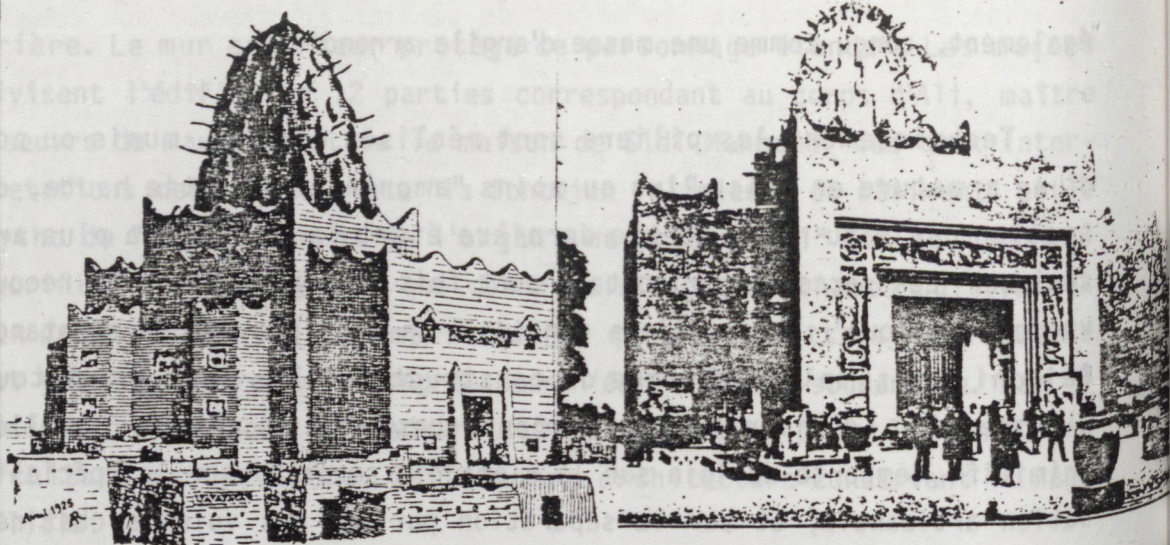
Techniquement les piliers sont réalisés en boue, munie ou non d'une armature en bois. Plus ou moins "amortis" en partie haute, de section ovale ou ronde (cette dernière étant la version la plus archaïque. "Les raccords horizontaux sont fait de poutres avec le recouvrement de boue". "Les piliers conoides" ne sont pas dit en substance Guidoni une simple technique de construction. Ils sont avant tout l'expression, d'interférences sémantiques, dont le principe du "lien primitif" l'emporte de loin sur la hiérarchie sociale, sur la spécialisation artisanale, et sur la séparation puriste des volumes obstinément protégée par la pénétration de l'Islam". Enfin pour conclure l'auteur insiste sur le fort syncrétisme religieux et socio-culturel qui évite, selon lui l'uniformité des mosquées.

Il n'y a pas dit-il d'uniformisation par le haut liée à un pouvoir politique ou commercial. La mosquée est un centre sacré, issu du clan, du lignage, des autels, des greniers qui lui ont donné ses empreintes sémantiques. Les termitières sont aussi des références visuelles qu'il ne faut pas négliger.

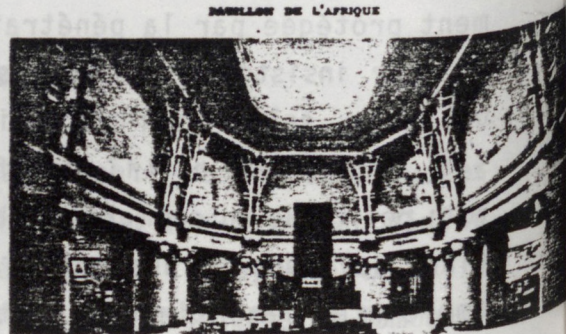
Ainsi la mosquée est un lieu qui tout en étant parfaitement codifié nest pas pour autant totalement figé. Ce qui explique sa grande diversité formelle. Même si à l'origine ses espaces, sa structure sont les identiques. La thèse que défend Guidoni repose sur la capacité des populations à résister à l'acculturation. Plus elles étaient fortes plus il fut possible d'opposer une résistance économique, politique et culturelle. C'est dans l'histoire primitive avant la colonisation qu'il faut chercher ces rencontres architecturales animistes et islamiques tout à la fois, "capables de poursuivre sans solution de continuité un discours original enraciné dans l'histoire intérieure d'une relation précise entre la mythologie et le pouvoir" (22).

La question que l'on peut d'ores et déjà se poser est la suivante - on observe une certaine fluidité plastique de la mosquée, dont la modénature est le premier témoignage. Notamment par l'amplification

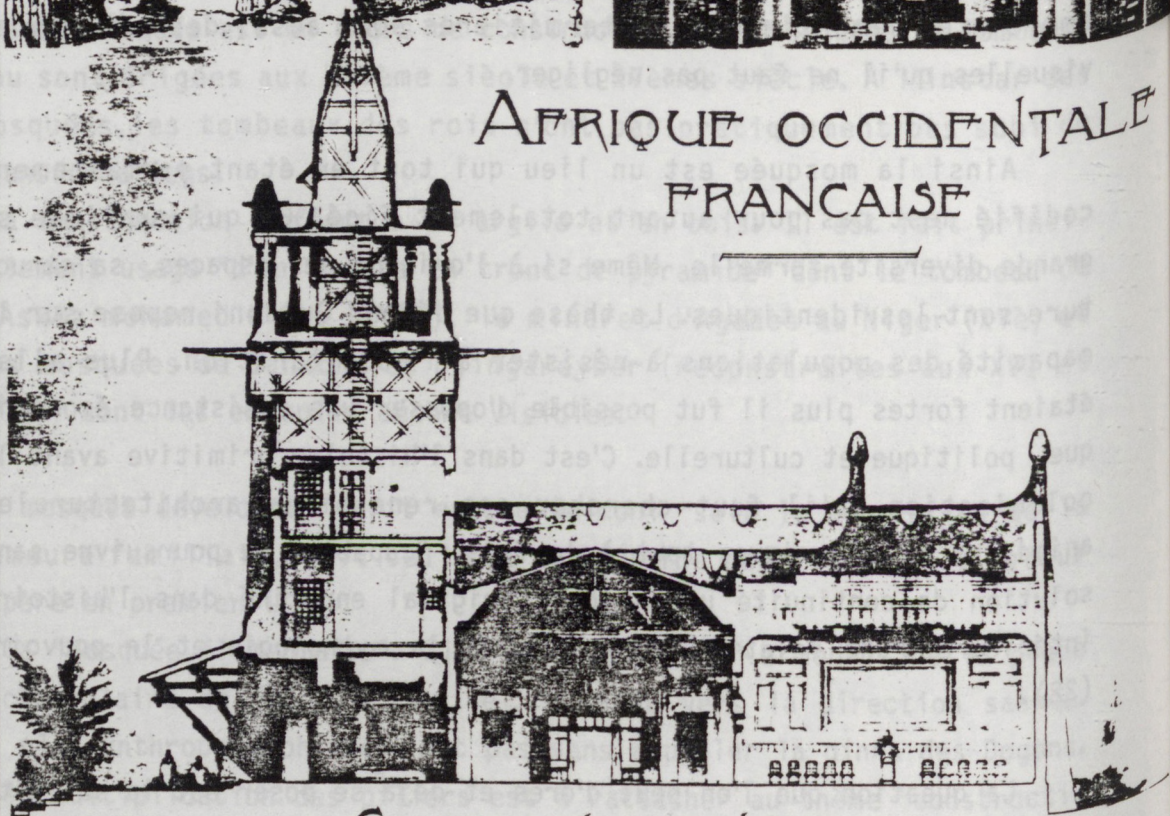




PARLLEL DE L'AFRIQUE



# AFRIQUE OCCIDENTALE FRANCAISE



COUPE LONGITUDINALE

1	2
3	4
5	

OLANG - ARCHITECTE

plus ou moins grande des piliers conoïdes. L'importance de la mosquée peut aussi évoluer de façon sensible. Celle de Djénné étant de loin la plus importante.

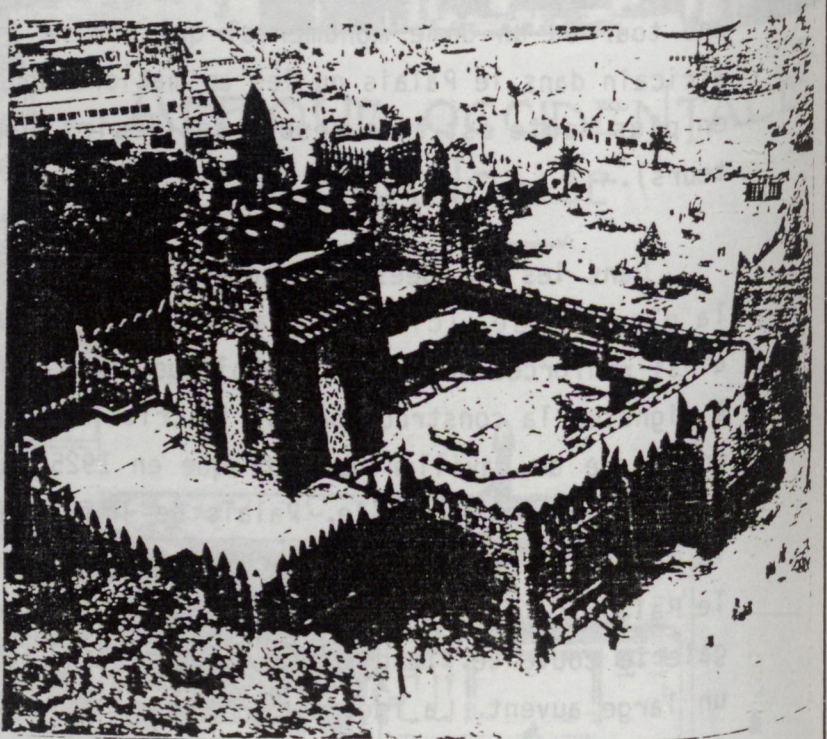
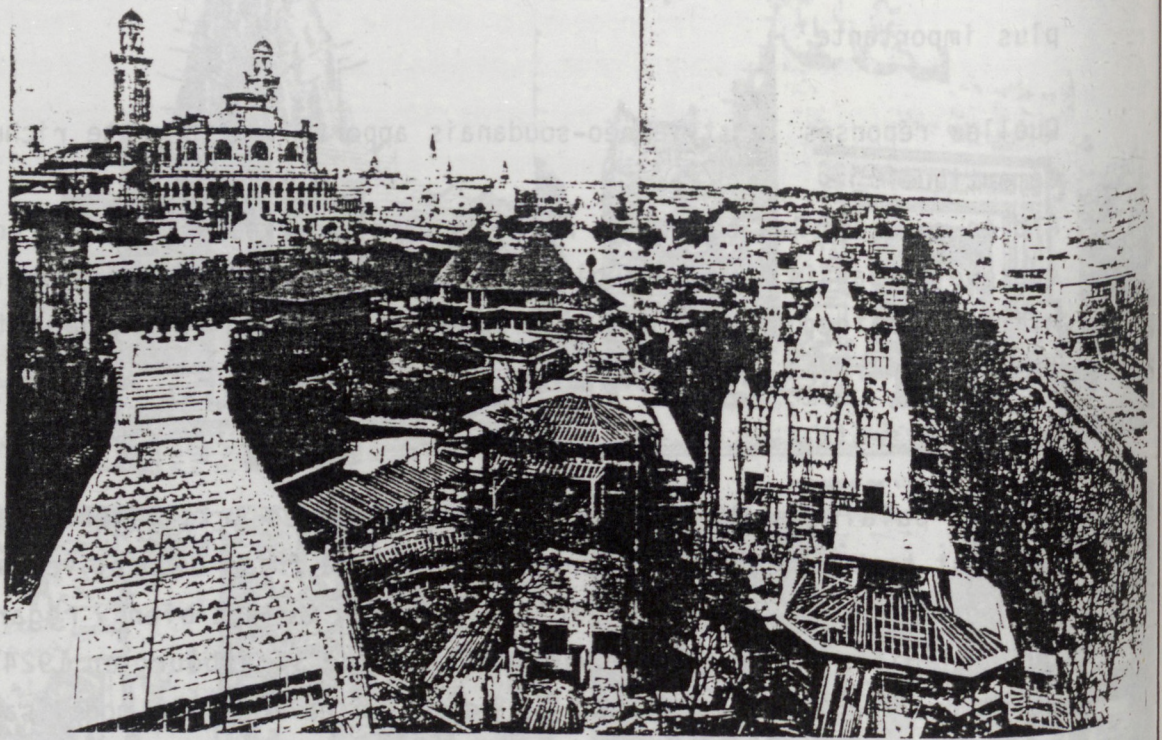
Quelles réponses le style néo-soudanais apporte-t-il à cette richesse sémantique ?

A bien regarder les bâtiments réalisés dans les expositions, on remarque que le palais tout en subissant quelques modifications de façades affirme rapidement une identité soudanaise dont il ne se départira pas.

Le palais de l'Afrique de l'Exposition des Arts Décoratifs de 1925 est toutefois différent en façade avec sa frise décorative, même si l'on a conservé le dôme hérissé de bois. Mais à bien y regarder qu'il s'agisse du Tata (du pavillon Schaal de Strasbourg en 1924) ou de la tour du palais de l'A.O.F. à Marseille en 1922, la modélisation soudanaise impose :

une tour ou un dôme monumental qui domine le complexe architectural africain dans le Palais ou les animations annexes, (cette tour de plus en plus haute est à la mesure des désirs commerciaux des organisateurs).

Dans les mosquées soudanaises, la partie où se trouve l'autel est la plus élevée. Ici c'est l'accès et le cœur du bâtiment qui sont ainsi renforcés dans leur symbolique expositionnelle. Cette insistance à signaler la construction est inscrite dans la modénature. Bas relief en façade du pavillon de l'Afrique en 1925 où panneaux décoratifs des expositions de Marseille. Palais de l'Afrique Occidentale de 1900 où la statue du Maréchal Faidherbe annonçait l'entrée. De même en 1906, le Palais de la Côte Occidentale de l'Afrique était ceinturé par une galerie couverte. Tandis que la porte monumentale était protégée par un large auvent. La façade évoluera cependant en fonction des piliers conoïdes plus ou moins nombreux. Cette trame verticale est soit somptueusement exprimée palais de 1931 à Paris, ou totalement absente, pavillon de l'Afrique 1925, ou bien encore à Strasbourg en 1924. Les



Le tata (Pavillon Schaal).

1	
2	3

autres solutions sont un compromis entre la façade aveugle type Ksar marocain et la simple tour phare.

De fait, si tout au long de cet itinéraire de l'exposition la mosquée s'inscrit en filigrane, (mosquées de Tombouctou et Djenné) et que l'on parle de reproduction voire même d'inspiration, ces bâtiments ne peuvent être véritablement comparés à des mosquées car leur programme est totalement différent. Seul encore une fois le palais de 1931 peut s'apparenter plus fidèlement à cette construction soudanaise. Il reste que l'image de la mosquée traverse ces fêtes expositionnelles et avec elle une certaine image de l'Afrique. Ces dérives formelles nous permettront de conclure après l'analyse du phénomène néo-soudanais au sudan sur la lecture du pastiche ou de l'imitation dans le processus de création néo-soudanais.

Avant d'aborder le terrain soudanais proprement dit en étudiant plus précisément l'Office du Niger de Segou. Un point formel reste à analyser sur les bâtiments de l'exposition. Il s'agit du panneau décoratif reprenant les éléments à potige que l'on peut observer sur la façade des demeures des riches commerçants ou dignitaires de Djenné. Ce panneau frontal très particulier qui se trouve au dessus de la porte d'entrée à une fonction monumentale tout autant que symbolique. De fait, le palais lutte avec la mosquée lui empruntant une image et en lui imposant les contraintes de l'exposition. On voit bien que ces façades ordonnées du palais de 1922 tout en restant imprégnées de la vision de Djingareyber à Tombouctou s'en éloignent dans une monumentalité décorative. Les architectes Olivier et Wullfleff auteur pour le second du palais de l'Afrique en 1925 annonce l'ensemble de 1931 construit par Olivier et Lambert. Quant aux piliers conoïdes qui font toute la spécificité de la mosquée ils sont parfaitement lisibles dans le palais Scellier de Gisor ou l'auteur a repris non seulement la forme mais l'aspect répétitif et sa sensorialité. Dans les autres palais ces piliers tout en diminuant de proportions, c'est-à-dire en largeur gagneront en hauteur mais ne seront plus que des accents de façades accusant des verticales. Le palais de 1922 à Marseille répond parfaitement à ces définitions. Le découpage de la façade est tramé par les piliers. Réminiscence formelle plus que véritables contrefort. On voit donc très bien comment le néo-soudanais s'organise à la fois

autour de la réalité et de la perception sensorielle de cette réalité. On s'accorde semble-t-il parmi les architectes d'exposition à conserver une idée et créer à partir d'un dictionnaire de formes.

Nous avons vu que la tour ou le dôme sont la première constante thématique, que les piliers conoïdes bien que parfois considérablement épurés entretiennent une mémoire de la mosquée. A ce point du développement il convient d'aborder une autre image-phare de la maison de notables de Djénée et son panneau décoratif qui aura également servi de repère archéologique au néo-style soudanais.

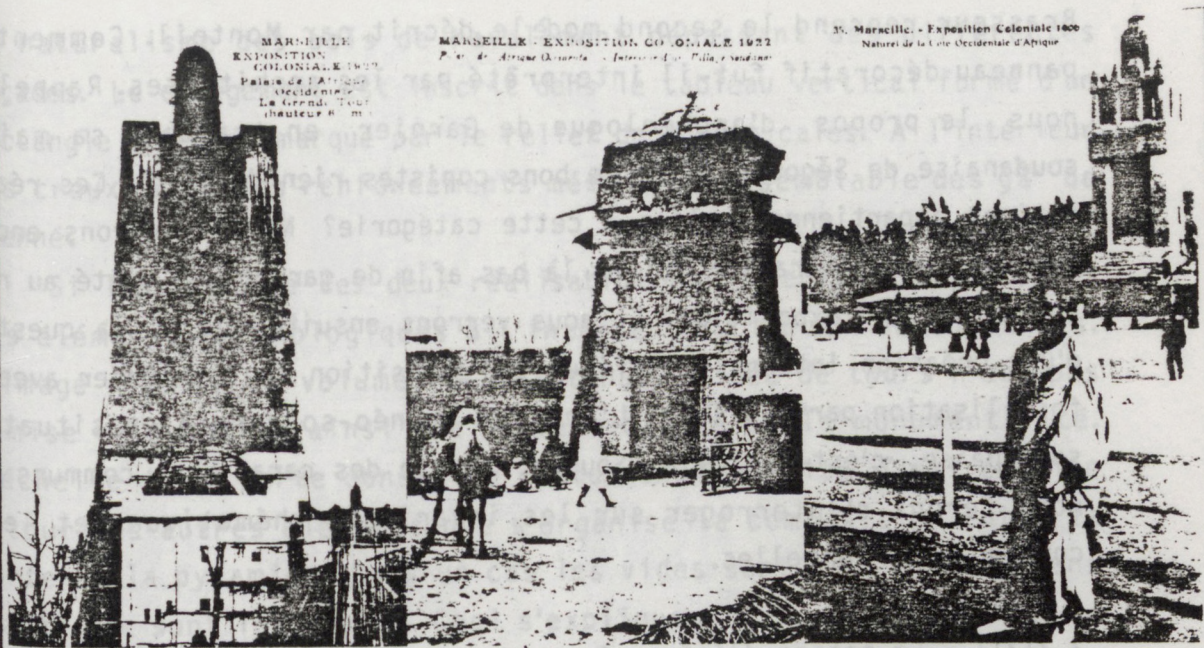
### 2.313 - Composition morphologique du potige-djénéen.

Monteil dans un ouvrage sur Djénne en donne l'organisation que nous joignons à ce travail. Ces panneaux se trouvent généralement placés au-dessus de la porte d'entrée et sont encadrés par deux piliers verticaux. Ces panneaux appelés potige sont souvent partagés en deux verticalement. A l'intérieur de deux surfaces ainsi déterminées on trouve les potige-idye reliefs arrondis en forme de phallus. Dans la partie intérieure de ce panneau sont placées les branches d'arbres permettant aux maçons d'effectuer la réfection de ces maisons et qui se nomment potige-tita. Enfin en partie supérieure on relève des pyramides semblables à celles qui terminent les kâdye. Monteil ajoute que ce type de décoration est parfois modifié. Il arrive que l'auvent soit supprimé ou qu'il n'y ait pas de potige ou encore que les potiges Idye soient multipliés de manière à former une sorte de frise et que de nombreuses ouvertures en façades soient réalisées et ou bien encore que le mur soit surmonté d'une série de petites pyramides. Mais le modèle le plus courant est le premier décrit avec les deux phallus en symétrie.

### 2.3131 - Interprétation néo-soudanaise de ce modèle.

Les variantes relevées par Monteil montrent qu'il ne s'agissait pas d'un modèle figé. Le dessin de Scatena figurant dans l'ouvrage de

123  
45  
67  
8



MARSEILLE  
EXPOSITION  
COLONIALE 1922  
Palais de l'Afrique  
Occidentale  
Le Grand Tour  
hauteur 4 m.

MARSEILLE - EXPOSITION COLONIALE 1922  
Palais de l'Afrique Occidentale - Intérieur de la Salle principale

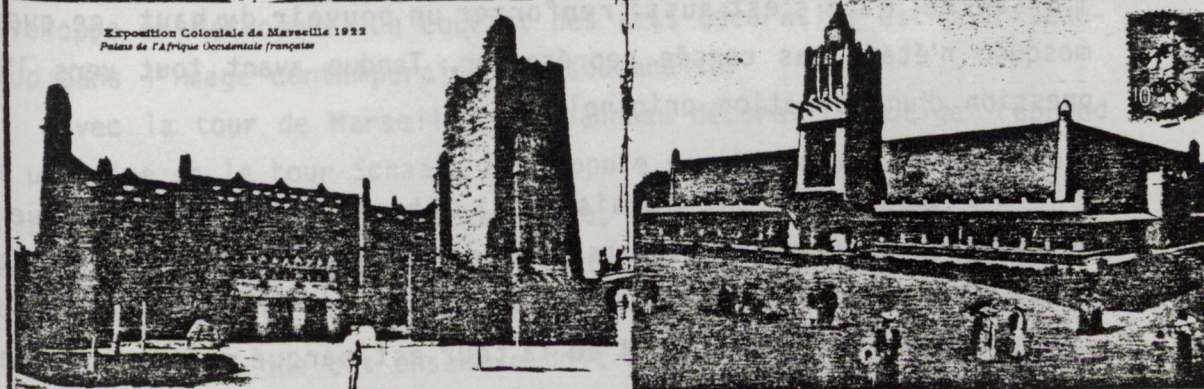
35. Marseille - Exposition Coloniale 1922  
Nature de la Côte Occidentale d'Afrique



MARSEILLE EXPOSITION COLONIALE 1922

25 - Marseille - Exposition Coloniale - Afrique Occidentale

Cinematographe



Exposition Coloniale de Marseille 1922  
Palais de l'Afrique Occidentale française

OLIVIER, ST WELPLAZZ, ANNOYONEM



23  
45  
67  
8

Brasseur reprend le second modèle décrit par Monteil. Comment ce panneau décoratif fut-il interprété par les architectes. Rappelons nous le propos d'archéologue de Garnier en traitant sa maison soudanaise de Ségou : "être de bons copistes rien de plus". Ces réalisations appartiennent-elles à cette catégorie? Nous opérerons encore une fois une séparation ici et là bas afin de garder une unité au néo-soudanais de l'exposition. Et nous verrons ensuite que si la question d'une création interne spécifique à l'exposition peut se poser avec sa fossilisation particulière. L'analyse du néo-soudanais en situation soudanaise, c'est-à-dire au Soudan, révèle des caractères communs qui nous feront s'interroger sur les invariants thématiques et leurs conséquences formelles.

#### 2.31311 - Le potige djénéen néo-soudanais - pastiche ou création

Aborder ce thème, c'est ouvrir une autre perspective dans l'analyse du phénomène néo-soudanais. En effet, ici la mosquée est associée à un autre bâtiment, le sacré rencontre le civil. Certes il s'agit toujours d'un espace social cohérent d'autant que si l'on en croit Guidoni la mosquée est avant tout le produit d'un groupe socio-culturel. Donc associer mosquée et demeures de notables c'est condenser l'histoire. Mais c'est aussi renforcer un pouvoir du haut ce que la mosquée n'était pas censée représenter. Tendue avant tout vers l'expression d'une création originelle.

A bien regarder le Palais de la Côte Occidentale d'Afrique la tour est un compromis entre le potige djénéen et le minaret de Mosquée. L'avant est maintenu. L'ouverture gâ les poteaux de bois pour les restaurations. Le sommet de la tour est marqué par des potelets rythmés régulièrement. Enfin un cône pyramidal est placé au centre de la tour sans le chapeauter complètement. Cet ensemble est intégré au Palais qui se développe en symétrie. Mais il a sa cohérence tour-facade. Plus tour que véritablement façade il est un compromis plus ou moins avoué. Sans être véritablement semblable le pavillon schaal de Strasbourg présente quelques analogies formelles. bien qu'il s'agisse d'une construction unique et que l'aspect minaret prédomine marqué par

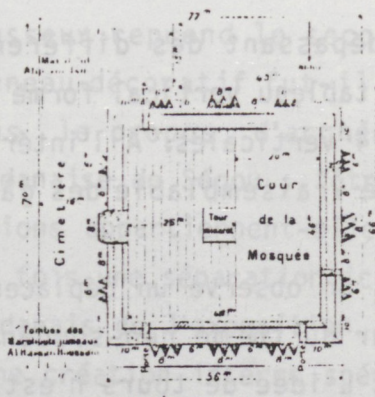
le naturalisme des bois de ravalement dépassant des différentes façades. Le changement est inscrit dans le tableau vertical formé d'un rectangle en creux marqué par le relief de 4 verticales. A l'intérieur des creux, 3 petits renforcements mémoire vraisemblable des gâ de Djenné.

Si l'on compare les deux réalisations on observe un déplacement des éléments morphologiques à l'intérieur du thème néo-soudanais. L'image globale du volume est maintenue. L'idée de tours n'est pas remise en question ainsi que la verticalité et la monumentalité. L'échelle de la porte consolide cette monumentalité. C'est ensuite autour des autres éléments que s'organise la composition entre la porte et la pyramide. Dans un cas les vides sont très marqués dans l'autre ce sont les pleins. Ceci s'explique par la raison suivante : dans le premier cas la porte monumentale semble se découper sur le plan horizontal par niveaux marqués ce qui n'est pas le cas de la tour Shaal sur laquelle on sent la volonté de conserver une pureté verticale. Ces deux exemples qui annoncent la tour de 1922 et le palais de 1931 à Paris, indiquent très clairement que le style soudanais au-delà des références stylistiques inhérentes au sujet soudanais et à toute sa codification plastique s'en dégage inévitablement conduite en cela par l'esthétique architecturale propre à la pensée artistique qui se développe en Métropole. Le courant des arts décoratifs est pour beaucoup dans l'image contemporaine néo-soudanaise.

Avec la tour de Marseille, le panneau décoratif "potige" reprend le principe de la tour Shaal. Il s'appuie sur la façade et compose :  
- appliques verticales, frise crénelée, bois et potige-idye.  
Les piliers en encadrement de porte sont proches des constructions de type cyclopéen.

Il est vrai que cet ensemble doit être à l'échelle de cette tour de 63 mètres de haut . Cette décoration est reprise sur un côté d'un bâtiment, là elle est composée avec un volume plus bas rectangulaire. Si les éléments sont les mêmes leurs proportions diffèrent. Il n'y a donc pas de fixation définitive des proportions et du catalogue. On sait une image soudanaise synthétique définie par un certain nombre de signes. On conserve une idée soudanaise tandis que le bâtiment bouge autour des produits. D'ailleurs, la mosquée n'est plus que dans la

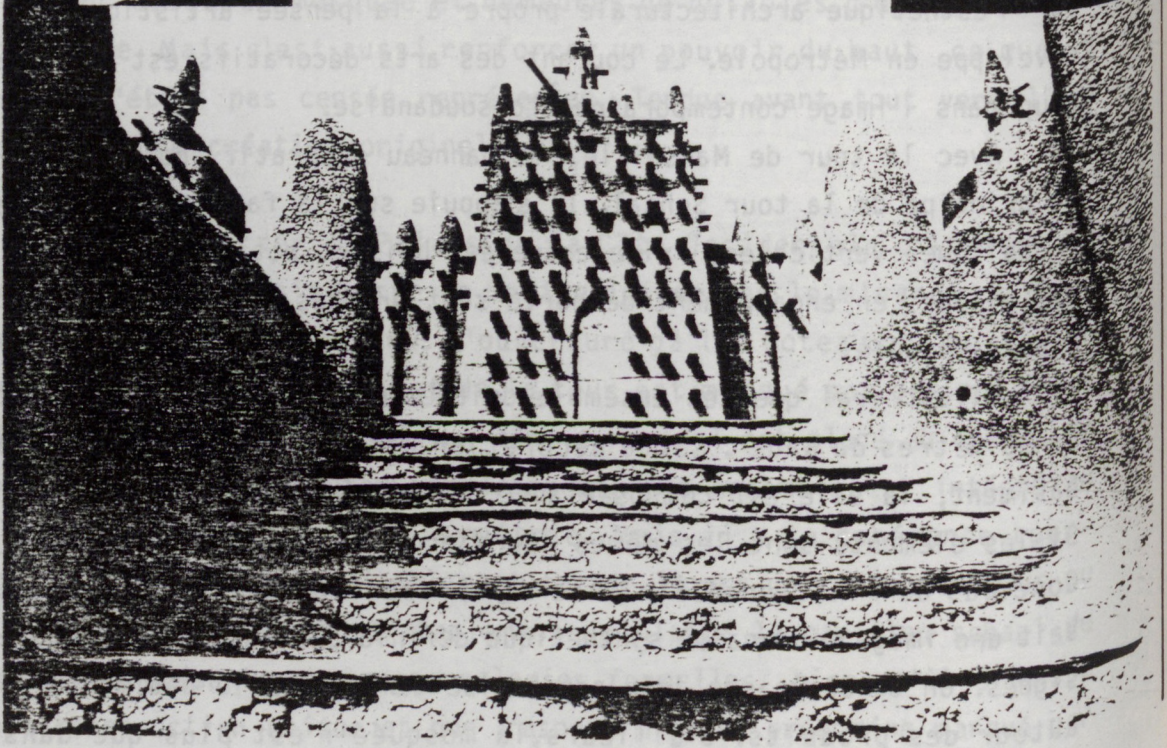
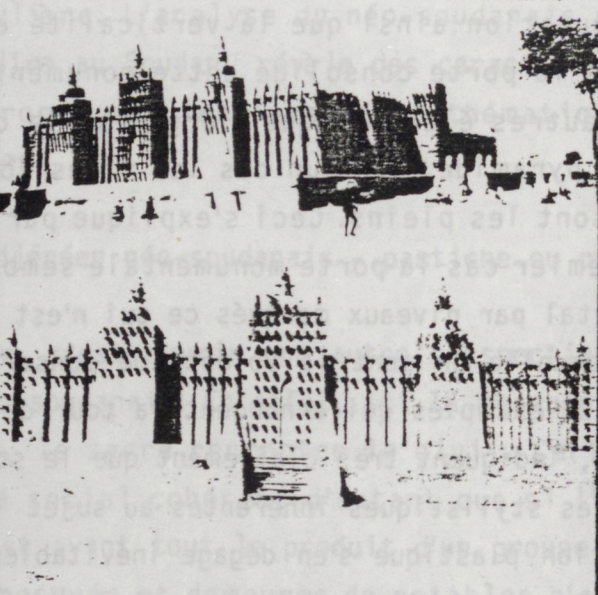
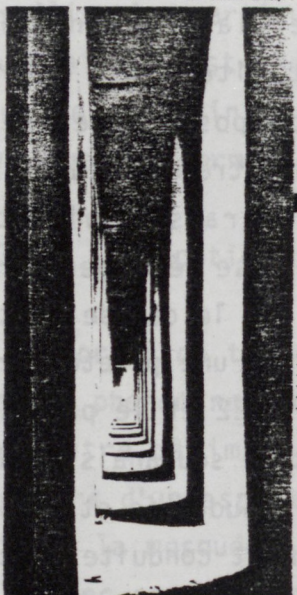




PLAN DE L'ANCIENNE MOSQUEE



LA CITELLE MOGADISCHE



1	2
3	4
5	6
7	

mémoire. Le plaisir immédiat est de monter en ascenseur dans cette tour gigantesque. Le néo-soudanais rompt aussi dans sa plastique avec le soudanais traditionnel car il est le plus souvent réalisé en béton enduit avec une coloration terre plus ou moins rouge, sauf en 1931 où le palais de L'Afrique occidentale fut construit en terre vraisemblablement stabilisée. Le béton enlève au bâtiment ce modelé initial de la terre. Le dessin est plus sec et malgré la granulométrie de surface et la coloration l'apparence est souvent loin de la réalité. Le discours du pastiche reprendra cet aspect particulier autour de la sensorialité plastique de la terre. Tout au long de son histoire expositionnelle, le néo-soudanais aura à défendre l'image de l'Afrique mythique et son devenir commercial. Il nous semble que le pavillon de l'AOF où le complexe architectural néo-soudanais reflète à la fois le double combat du politique et de l'imaginaire. L'archéologie sollicitée par les commissaires n'a pas pour but essentiel une scrupuleuse connaissance architecturale. Elle est un média comme un autre inscrite dans une esthétique d'exposition. Il se fait que la culture soudanaise offrait des points forts permettant d'accueillir une création particulière à partir d'édifices publics et privés. Les traits que nous avons dégagés au cours de ces pages ont mis en évidence : premièrement l'importance du thème primitif :

- 1°) l'importance du thème primitif : la mosquée,
- 2°) le choix du référent iconique de la mosquée - le minaret tour,
- 3°) le sceau décoratif avec l'ensemble potige.

De cette relation triangulaire est né le néo - soudanais dont toute l'analyse repose sur la culture esthétique architecturale. C'est-à-dire l'analyse objective de bâtiments dignes de représentation, une synthèse plastique, et la création individuelle. Les constructions choisies pour ce travail renvoient aussi aux différentes générations d'architectes qui ont traversé les différentes expositions coloniales, les balbutiements néo-soudanais de Scelliers de Gisor sont inscrit chez Olivier et Lambert sans être totalement semblables.

#### 2.4 - Confrontation néo-soudanaise au soudan

Afin de compléter cette analyse du style néo-soudanais il con-

vient d'effectuer une comparaison avec l'expression locale au Soudan. Bayard nous l'avons vu semble vouloir dire qu'il était nécessaire de trouver un style néo-africain et que ce style néo-africain était à l'Afrique ce que les architectures franco-algériennes, franco-marocaines, franco-tunisiennes étaient aux autres territoires d'Outre-Mer (23). C'est à dire une identité culturelle, un cordon ombilical entre la métropole et ses colonies. Le déterminisme politique apparaît clairement. Mais s'agit-il de véritables programmations stylistiques, de campagnes esthétiques ou bien ce style a-t-il pu trouver là-bas une autre naissance, une autre cohérence?.

Plusieurs hypothèses demandent vérification. La première que l'on peut appeler la jubilation esthétique. En effet nous verrons que les hommes qui ont découvert le terrain soudanais n'y ont pas toujours été insensibles. En conséquence leur pouvoir local a pu trouver des opportunités créatrices. La seconde c'est la représentation politique locale qui encore une fois imposait une image phare. Le néo-soudanais c'était un acte de diplomatie d'où sa représentativité uniquement dans les bâtiments publics. Enfin le troisième point répondrait à la mode. On peut penser que le goût marqué pour l'art africain était aussi un phénomène colonial local, et que l'architecture était aussi une référence, comme pouvait l'être la sculpture nègre.

#### 2.41 - 1° la jubilation esthétique

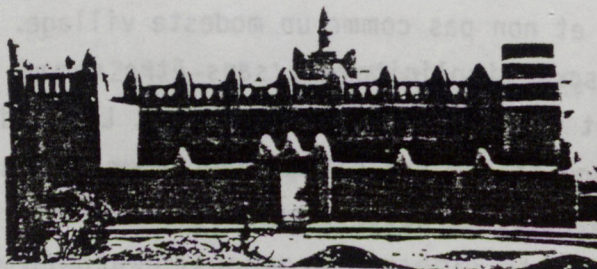
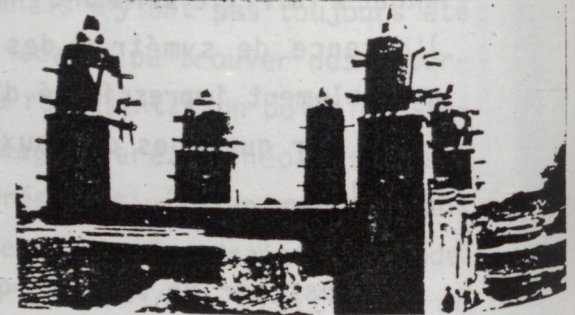
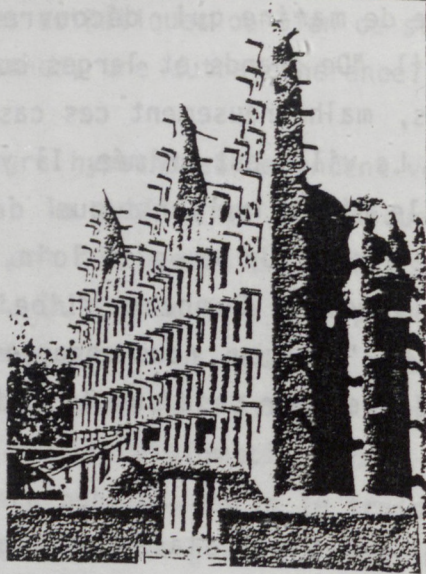
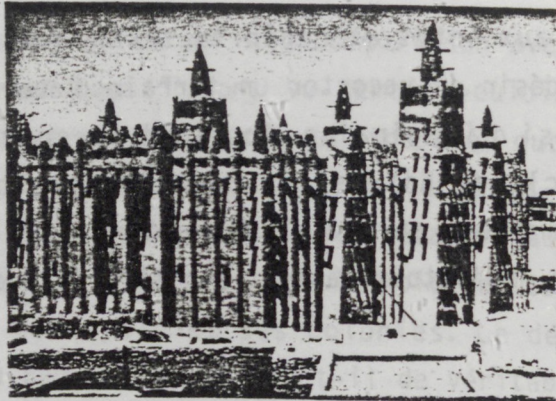
Nous avons vu que Binger et Mage dirigeant leurs missions respectives avaient joint des dessins de bâtiments de paysages. Binger effectue pendant son parcours du Niger au Golfe de Guinée un relevé très soigné des mosquées de toute importance dont il confie l'exécution à Riou. Mais il précise la construction, les volumes, la situation, la perception. Dans son texte il ajoute même des impressions personnelles. Caillé et d'autres voyageurs firent de même. Ces textes nous sont précieux pour mesurer la sensibilité personnelle au-delà du savoir scientifique déclaré. Mage et Binger s'attardent sur l'architecture comme l'ont fait peu d'explorateurs. Mollien renseigne

aussi. Les militaires rodés aux notes et rapports techniques n'avaient pas a priori le même désir de raconter un terrain d'aventure, de campagnes, certes mais aussi d'imaginaire. Pourtant lorsque l'on relie la monographie du cercle de Kita et de Ségou du capitaine Pérignon on trouve quelques remarques sur la ville de Ségou qui vont dans le sens de cette recherche jubilatoire autant que stratégique. Ce document fut établi en 1900.

Le capitaine d'infanterie de marine qui découvre la ville la juge belle au premier coup d'oeil. "De grands et larges boulevards, de belles avenues bordées de cases, malheureusement ces cases sans toit ont l'air d'avoir été détruites. La ville est animée. Il y a une belle mosquée" (24). Immédiatement le militaire pense que dans quelques années la ville sera une "vraie oasis". Un peu plus loin, il regrette l'absence de symétrie des villages de Bambara. "L'oeil n'est pas agréablement impressionné dit-il". "A ségou nous engageons les habitants par quelques cadeaux à faire leur case sur le modèle antique égyptien".

C'est par un système de valeur bien classique angle droit et monumentalité que le capitaine de Pérignon envisage de moderniser, modéliser la ville de Ségou. La symétrie des toitures achevées, une architecture ayant de la tenue et qui donne une unité à la cité, qui la désigne en tant que ville et non pas comme un modeste village. Pour cela le modèle Djénéen s'inscrit implicitement sans être nommé bien que les façades Bambara aient aussi un aspect monumental. Les modèles contenus dans le livre de Mage et que choisit Garnier pour sa maison soudanaise en témoignent. Pour assurer cette vision idéale de la ville Pérignon ajoute que les habitants Bambara forgerons, coordonniers, tailleurs, maçons apprennent vite à copier un modèle, il souligne : "formés ils arriveraient vite à bien faire et remplaceraient utilement les ouvriers Woloff exigeants et qui sont les seuls experts à l'heure actuelle et qui par ailleurs sont payés chers 4 à 8 francs par jour" (25).

Le cas de Pérignon n'est pas unique. Dans le livre de Dubois "Tombouctou la mystérieuse" déjà cité, on peut voir une illustration



1	2
3	4
	5
6	7
8	9

gravée illustrant le fort de Ségou. Ce fort qui a maintenant disparu présentait une nette facture néo-soudanaise avec de gros piliers conoides à la manière des mosquées. Si à Ségou les mosquées étaient nombreuses, (la grande mosquée de Ségou fut reconstruite dans le style de celle de Djenne) à l'époque si on consulte le tableau des officiers ayant commandé le cercle de Ségou c'est le capitaine Lambert de l'infanterie de Lille qui commandait le cercle. Perignon se présenta en 1900. Néanmoins ce qui fut peut être nouveau sous Perignon c'est le désir de décorer la ville et non pas essentiellement les lieux symboliques, la mosquée, le fort, les édifices publics. Ainsi l'esthétique de la ville apparaît comme une autre phase nécessaire au pouvoir colonial. Dubois reste muet sur le nom du constructeur du fort, mais il précise qu'il s'agit du premier gouverneur français de la ville, un officier d'artillerie.

C'est en 1890, plus exactement à la palabre du 11 avril 1890 qu'Archinard, Bonnier et Hundenberger discutent l'installation du commandement de Ségou. Il fut décidé que le commandant occuperait l'ancien dioufoutu d'Amadou. Une partie de la muraille et des cases de Ségou devaient être démolies afin que le commandant résidant n'ait pas sa demeure complètement entourée par les constructions de Ségou et pour qu'il ait une sortie et des vues sur le fleuve. Hundenberger capitaine d'infanterie de marine fut le premier officier commandant la résidence de Ségou de 1890 à 1891 et le capitaine Bonacorsi le premier Commandant du cercle de Ségou. La résidence de Ségou fut transformée en cercle. le 13 mars 1893. Il est fort probable que Dubois parle de Hundenberger. Dans ce cas, c'est bien très tôt, dès le début de la présence coloniale que le néo-soudanais s'est implanté à Ségou. Le style néo-soudanais est aussi une réponse emblématique aux conquêtes coloniales, une façon de s'inscrire plus profondément dans le terrain colonial. La foi coloniale et l'esthétique soeurs en pacification. Il n'y pas dans cette préhistoire du néo-soudanais de maniérisme formel tel qu'on pourra l'observer plus tard. Le néo soudanais s'inspire de la mosquée en conserve toute la force sprituelle jusque dans les proportions des piliers conoides. Le pavillon de Scellier de Gisor est de ce même registre. Pas encore polissé, encore très près de

l'objet initial. L'un réalisé en terre par des maçons locaux, l'autre en béton enduit avec un architecte pour maître d'oeuvre.

Ces deux bâtiments éclairent aussi la création néo-soudanaise d'un jour nouveau. Existe-t-il une filiation militaire et une filiation civile autour d'un même objet qui conduit inévitablement aux mêmes formes. Nous n'aurons pas totalement traité cette question en évoquant le cas de Ségou, mais signalé deux approches possibles de l'archéologie et l'histoire.

C'est dans les années 1920 que le style néo-soudanais commence sa carrière officielle au Soudan. Le marché de Bamako de l'architecte Cornilleau en est un bon exemple si ce n'est l'exemple majeur. En ce qui concerne Ségou la réalisation des bâtiments de l'Office du Niger est une autre tentative plastique et architecturale à grande échelle puisqu'il s'agissait de réaliser 12 bâtiments identiques, qui nécessitent que nous nous y arrêtions un peu plus longuement car parallèlement et consécutivement à cette réalisation exceptionnelle les autres bâtiments administratifs furent edifiés dans le style néo-soudanais tandis que l'on souhaitait pour les maisons individuelles une décoration dans le style bambara avec de la terre traitée au beurre de Karité.

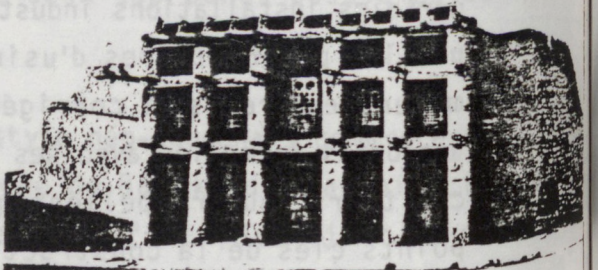
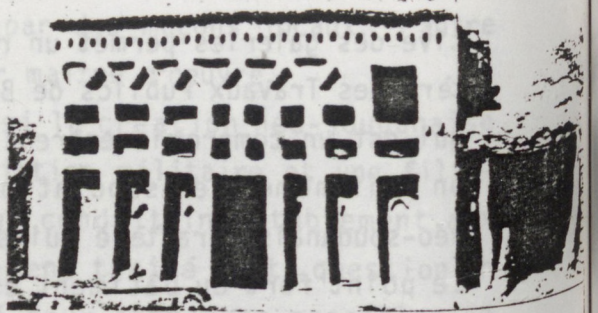
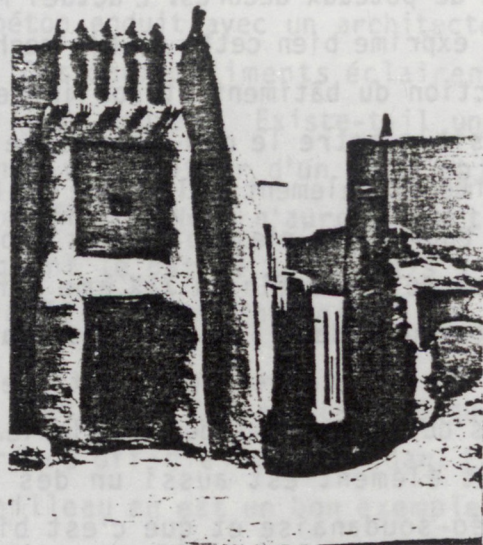
Quels sont les traits particuliers de cette architecture néo-soudanaise au Soudan. Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, elle appartient aux bâtiments de prestige. En cela, elle ne diffère pas des Palais d'exposition qui étaient aussi des bâtiments d'exception. Ici cette construction se trouve en situation ce qui implique qu'elle soit adaptée au pays et au climat. Les vérandas se présentent donc comme une nécessité. Dans ce cas, comment traiter ce style néo-soudanais qui prévaut par son opacité. Les murs présentent certes une modénature mais n'ont pas d'ouverture. Toute la spécificité soudanaise réside dans cette fermeture à l'extérieur le regard tendu vers l'intérieur. On comprend alors pourquoi les bâtiments affichent dans le néo-soudanais une décoration et rien qu'une décoration. C'est pourquoi lorsque l'on regarde ces réalisations elles ne sont en rien semblables au fort de Segou. La façade est prétexte à ce jeu décoratif. La trame répétitive

tive des galeries permet un rythme de poteaux décorés. L'actuel Ministère des Travaux Publics de Bamako exprime bien cette double recherche qui est un compromis entre la fonction du bâtiment et son image. Ici on voit même une association sensible entre le néo-mauresque et le néo-soudanais caractère qui s'exprimera également à l'Office du Niger. Le point fort du bâtiment est la tour. Elle n'est pas sans rappeler certains installations industrielles de cette fin du XIX<sup>ème</sup> érigées par les propriétaires d'usine notamment dans le Nord. Les châteaux moyenageux revus et corrigés par des créateurs locaux ont quelques analogies formelles avec ses palais du gouvernorat de la colonie. Mais ces tours nous rappellent que cet élément est aussi un des trois points clés de la construction néo-soudanaise et que c'est bien la mémoire des potige-djénneens qui s'inscrit en filigrane.

De fait, la véritable marque néo-soudanaise tient dans l'élément décoratif à cinq branches relié par deux barres verticales et crenelé au sommet que l'on remarque sur presque tous les bâtiments. Monumentale carte de visite, signal posé sur la construction. Avec ou sans auvent cet élément que nous avons analysé précédemment est bien ici encore le pôle décoratif vers lequel convergent les regards, la synthèse néo-soudanaise. On peut penser en effet, que si l'on tendait à une simplification de la thématique néo-soudanaise le signe emblématique djénéen serait maintenu.

Cependant un bâtiment réduit cette analyse il s'agit du Centre des Arts de Bamako, qui très nettement marqué par le style arts décoratifs conserve une modénature néo-soudanaise prononcée et place au-dessus de la porte d'entrée un bas relief sculpté qui n'a aucun point commun avec les ensembles situés généralement à cet emplacement. Deux piliers conoïdes importants encadrent cette composition. La création novatrice remplace ce qui pouvait apparaître comme une tradition néo-soudanaise. Le néo-soudanais est-il l'expression d'un libre jeu entre un traitement particulier des piliers conoïdes et des accents décoratifs spécifiques tel que le potige-djéneen. Telle semble bien être la construction esthétique néo-soudanaise au Soudan. Mais ce libre jeu est conditionné par les bâtiments auxquels cette esthétique s'appli-





1	2	
	3	
4	5	6
7	8	9

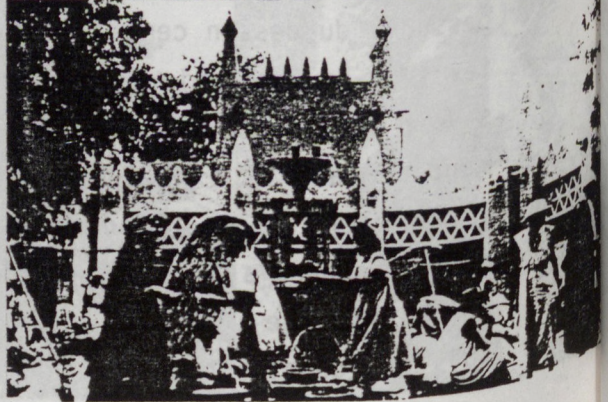
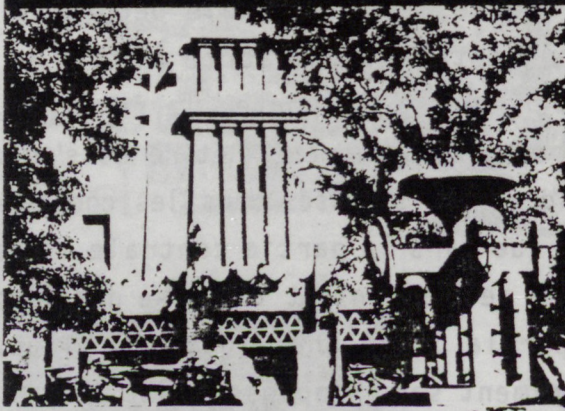
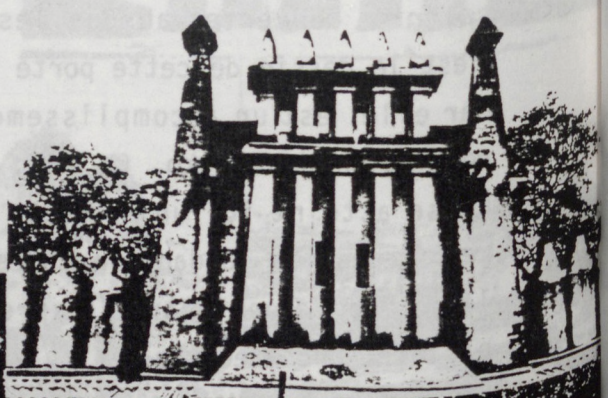
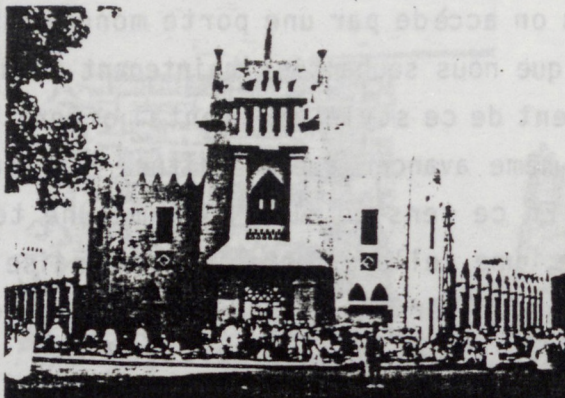
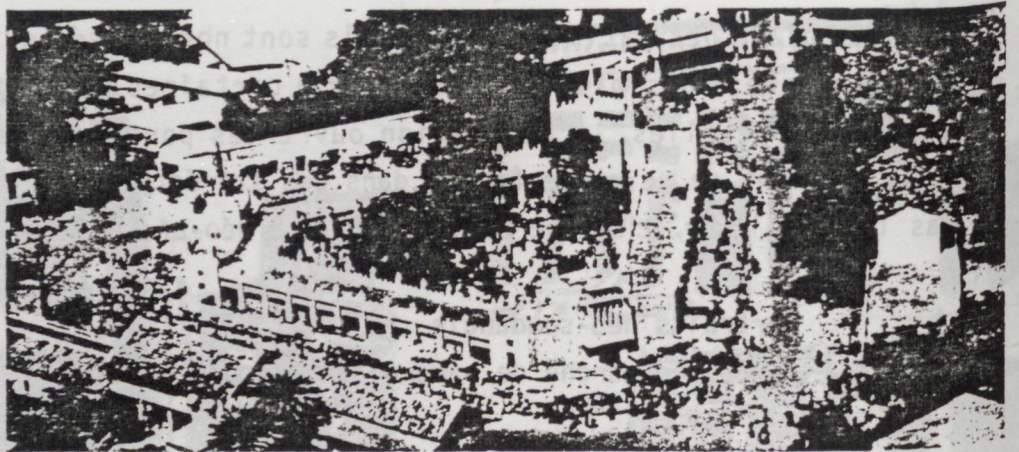
que. Les plans des bâtiments officiels sont normalisés et n'offrent pas de grandes possibilités d'échapper à certaines définitions spatiales pré-établies. La décoration ouvre les portes d'une création qu'il convient de ne pas enfermer dans des stéréotypes si l'on ne veut pas la fossiliser. c'est le danger d'un art néo-africain officiel.

### **Portraits néo-soudanais**

#### **2.42 - le marché de bamako (un exemple urbain)**

Situé au coeur de la ville est le bâtiment néo-soudanais le plus important de la cité. Nous en avons évoqué l'organisation autour de galeries couvertes auxquelles on accède par une porte monumentale. C'est le dessin de cette porte que nous souhaitons maintenant étudier, car elle est un accomplissement de ce style monumental offert à la population de Bamako. On peut même avancer que l'écriture néo-soudanaise atteint ici un sommet. En ce sens qu'elle affirme une telle représentation soudanaise codée, une telle ostentation soudanaise que là se trouve peut être l'expression véritablement spectaculaire du pastiche architectural.

La porte d'entrée est prétexte à cet ensemble décoratif qui reprend l'ensemble des maisons à potige. Cette sorte de tour se découpe en trois parties hiérarchisées : la porte, la fenêtre, le couronnement. L'ensemble massif en sous-bassement s'étire et s'amincit vers le haut. Les piliers conoïdes sont stylisés dans les contreforts qui entourent la porte. Tandis que dans la partie centrale ils sont coupés par la jupe de la toiture de l'auvent et l'assise des 5 potelets traditionnels terminés par la crête phallique classique. La linéarité des piliers d'encadrement sans s'opposer tout à fait aux cassures du dessin central montre que l'architecte a souhaité respecter sous deux techniques différentes cet aspect des piliers conoïdes à savoir leur forme élancée quelles que soient leurs proportions. Mais dans un cas il a joué la sobriété dans l'autre l'accumulation. Le classicisme de sa démarche se lit principalement dans ces piliers dorico-soudanais associés au dessin en ogive de la fenêtre. L'auteur de cet ouvrage a même poussé le souci du détail jusqu'à dessiner les bois qui dépassent des façades pour les ravalemment et les a réalisés

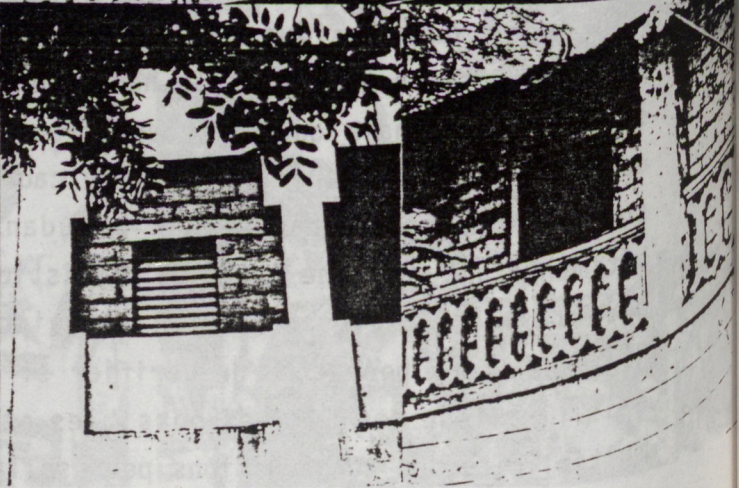
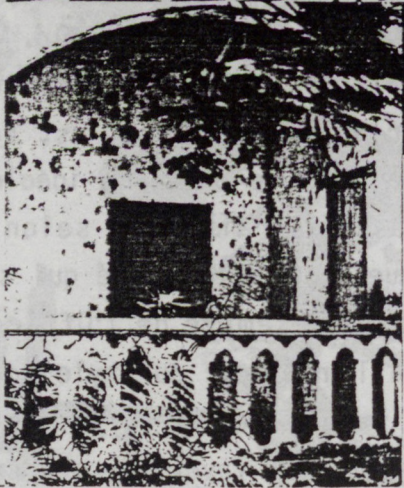
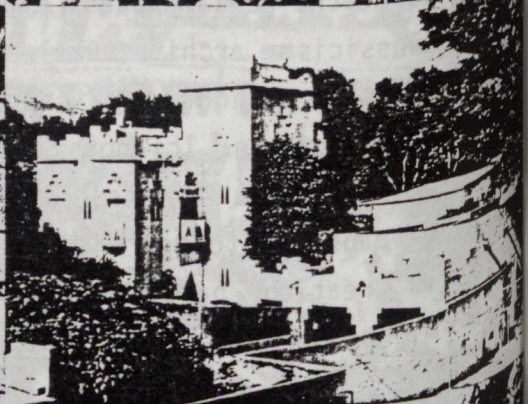
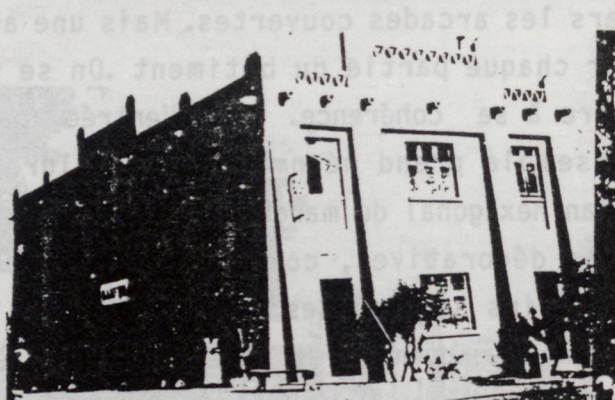


1	
2	3
4	5
6	7

en béton). Ici leur fonction est de servir de gouttières. Au sommet des deux piliers latéraux des petites pyramides sculptées ou moulées qui rappellent les oeufs d'autruche posés sur les mosquées traditionnelles. Le bâtiment se développe de part et d'autre de cette porte en parfaite symétrie. Les façades qui encadrent la porte sont décorées plus sobrement par un jeu de pleins et de vides moins marqués que pour la porte.

De fait toute la composition du bâtiment repose sur une organisation ascendante et descendante. Montée vers le sommet de l'entrée monumentale et descente vers les arcades couvertes. Mais une autre lecture permet de dissocier chaque partie du bâtiment. On se rend compte alors que chaque figure a sa cohérence. Tour d'entrée, pavillon central, galeries. L'ensemble prend néanmoins des allures de construction fortifiée. Le plan hexagonal du marché a permis de réaliser deux autres compositions décoratives, comparables à la porte monumentale, mais toutefois moins somptueuses. A l'intérieur la fontaine en béton est une création typiquement inspirée de l'art nègre. Le marché de Bamako est à bien y regarder une réalisation d'un parfait classicisme architectural. Elle emprunte une thématique qu'elle traite avec des canons stylistique d'une école formée à la composition archéologique. Ici nous touchons à l'allégorie, tant les signes soudanais sont à la fois clairs et suggérés. Tant la métaphore se prolonge dans les formes visibles du récit architectural. Alors imitation ou création, pastiche. Les lois du néo-soudanais renvoient au concept d'illusion dont nous traiterons en conclusion.

Objet monolithique : le marché de Bamako l'est à coup sûr. Mais peut-on affirmer que le style néo-soudanais est unique et définit un style néo-soudanais qu'on ne peut trouver ailleurs tant il est solidaire du programme architectural du cadre et d'une certaine idéologie soudanaise. Dans ce cas le néo-soudanais pourrait avoir selon les bâtiments une certaine latitude stylistique locale. Mobilité qui s'apparenterait à celles dont parlait Guidoni. L'exemple de l'Office du Niger de Ségou permettra de vérifier si à l'intérieur du style soudanais il existe des dérives possibles et lesquelles et surtout si la multiplicité des constructions peut solliciter et favoriser une créa-



1	
2	3
4	5
6	7 8

tion plus indépendante. Cette hypothèse nous est suggérée par la composition du projet de l'Office du Niger qui consistait à réaliser un lotissement à Ségou pour loger les cadres de cette importante société de développement agronomique du Niger à laquelle on doit le barrage de Markala. L'office dirigé par l'ingénieur Belime fut une entreprise de prestige dont les bâtiments de la direction de l'Office ne sont pas la moindre satisfaction. L'histoire de ces douze bâtiments est exemplaire. Ce qu'il en reste à l'heure actuelle lorsque l'on visite leur site et la palmeraie mérite que l'on s'y attarde. Car ce qui frappe ce n'est pas tant leur ordonnancement que leur histoire suggérée dans leurs formes premières parfois masquées par les modifications du temps notamment les transformations de façades. Nous aborderons cet aspect particulier dans le chapitre des réappropriations contemporaines et des phénomènes urbains du néo-soudanais. Ici malgré les quelques bouleversements spatiaux internes les bâtiments offrent encore une image parfaitement lisible.

#### 2.43 - Le style néo-soudanais à L'office du Niger.

Son origine reste imprécise elle est dit-on inspirée du marché de Bamako réalisé par l'architecte Cornilleau. Mais ce n'est pas lui qui aurait construit ces douze pavillons. Ce serait un ingénieur polytechnicien nommé Claude Castier. Aucune trace écrite ne subsiste qui puisse renforcer ses affirmations orales. L'analyse stylistique ne peut porter que sur une observation des bâtiments en situation. Il reste des plans mais non datés et non signés. Les constructions sont rigoureusement identiques bien que certaines soient un peu plus importantes notamment les pavillons Binger, Van Vollenhoven et Quintin. Le bâtiment Faidherbe actuel mairie de Ségou et quant à lui très différent.

Quels traits le néo-soudanais emprunte-t-il à L'Office du Niger ? Sont-ils proches ou très éloignés des premiers bâtiments signalés tels que les forts de Ségou. Ces petites unités d'habitation allaient-elles créer un style particulier?

C'est l'image du petit chateau qui s'impose immédiatement, tour et corps de bâtiment accolés. Une sorte de grande maison plus néo-gothique que néo-soudanaise lorsqu'on observe les photographies du chantier. Il est assez paradoxal d'ailleurs de voir surgir. Cette référence au gothique dans cette Afrique qui cherche sa voie. Mais chaque bâtiment ne paraît-il pas en lui une certaine spiritualité. Chaque nom porté sur ces réalisations renvoie à des hommes, des faits : Quintin, Mage, Mangin, Bonnier, Monteil, Joffre, Terrasson, Gallieni, Archinard, Binger Van Vollenhoven, Faïdherbe. C'est le plan rectangulaire qui fut choisi avec un étage, généralement deux familles logeaient dans ces bâtiments avec souvent des célibataires au rez-de-chaussée. La morphologie est la suivante : la façade est largement ouverte sur l'extérieur par des baies non fermées qui assurent une ventilation permanente. Elle se compose harmonieusement de fenêtres en ogive, de systèmes de percement verticaux répétitifs et de petites fenêtres néo-mauresque. Cette combinatoire plastique permet d'éviter une monotonie dans la répétition des pleins et des vides. Une trame rythmée par des piliers conoïdes structure la surface des murs. Sur le panneau central de la façade principale, un auvent marque l'accès. Un escalier intérieur situé dans la tour mène à l'étage et à la terrasse. La décoration intérieure reprend le système des arcs en ogive, et des cloisons claustra déterminent des espaces de réception. Le bâtiment est peint en beige très clair. L'ossature des piliers conoïdes est marquée par un ocre plus foncé. A l'intérieur du blanc et du vert d'eau essentiellement. A l'origine le blanc dominait. Ces constructions sont en terre stabilisée, ce qui en fait leur originalité technique.

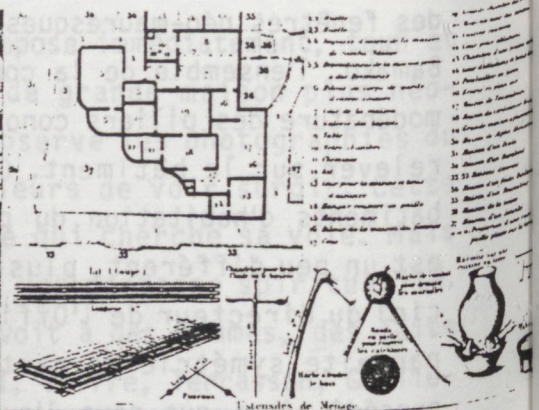
#### 2.431 - Tendances néo-soudanaises

Les trois thèmes du néo-soudanais sont ici représentés à savoir les piliers conoïdes, la tour, le panneau décoratif à cinq branches style potige. C'est dire que le bâtiment répond en tout point à la définition néo-soudanaise. Il complète cette facture stylistique par

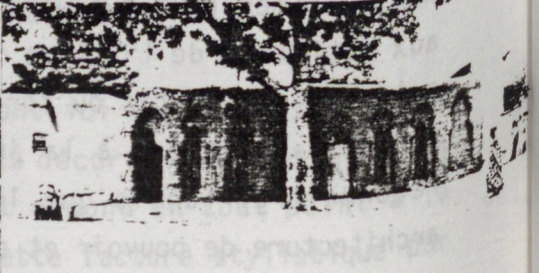
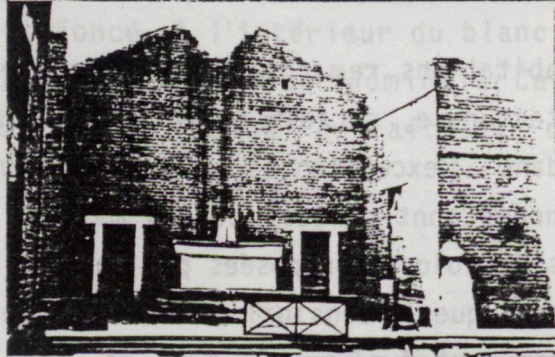
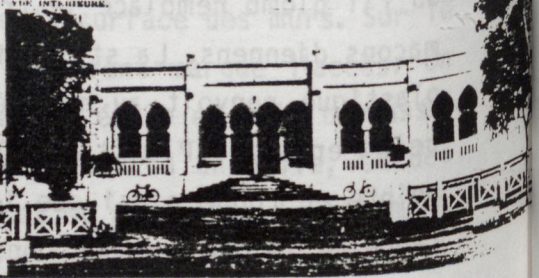
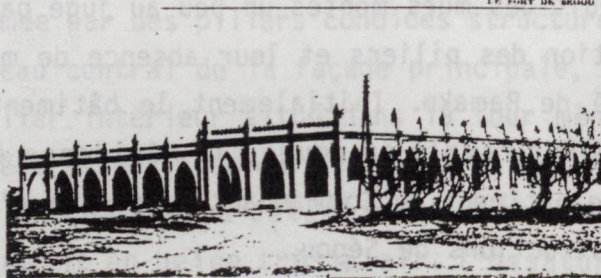
des fenêtres néo-mauresques qui rappellent des demeures coloniales de Bamako. l'ensemble de la construction est très sobre et si ce n'est la modénature des piliers conoïdes aucune redondance particulière n'est à relever sur le bâtiment. Ces principes sont ceux que proposent les bâtiments d'habitation du personnel technique. Le bâtiment Faïdherbe est un peu différent, plus prestigieux car c'était là le siège officiel du directeur de l'Office. La construction se développe avec une parfaite symétrie de part et d'autre d'une porte monumentale. Ce procédé ainsi que nous l'avons vu est une constante qu'il s'agisse de la façade principale ou de la façade arrière . La partie centrale est fortement marquée par une composition décorative hiérarchisée qui reprend encore une fois la même organisation : porte, tableau décoratif, tour décorée. La façade est rythmée par un jeu de piliers. les fenêtres ouvrent sur des vérandas qui laissent l'air circuler afin d'assurer la ventilation. le dessin de la façade est plus nettement néo-mauresque. Cet ensemble est beaucoup plus monumental, on ne trouve pas les arrondis attendus dans l'architecture soudanaise. La rigueur du fil plomb remplace le fruit des murs montés un peu au jugé par les maçons djennens. La stylisation des piliers et leur absence de modèle plastique renvoie au marché de Bamako. Initialement le bâtiment fut peint en clair. Plus tard il fut ravalé en rouge, la résidence était peinte en rouge ainsi que le bâtiment du Commandant du cercle afin de rappeler la couleur des constructions de Ségou.

Ces habitations remarquables par leur nombre leur unité plastique, architecturale, sociale et politique inscrivent le néo-soudanais à la fois dans l'exceptionnel et le quotidien. Nous ne sommes plus en 1878 les années sont passées et ces maisons se souviennent peut-être des maisons de Colons proposées par Dollfus en Algérie. Ces bâtissent montrent aussi que la sensibilité artistique tout en conservant les mêmes thèmes peut évoluer. Le fort de Ségou n'est en rien comparable aux bâtiments de l'Office qui s'affirment dans un style officiel ce qui n'est pas le cas du fort dont le dessin est beaucoup plus archaïque. Il appartient à la jubilation esthétique que nous avons cru reconnaître. Tandis que les bâtiments de l'Office légalisent une architecture de pouvoir et sont déjà soumis au stéréotype de la mode .





LE PORT DE BRAGU : VUE INTERIEURE.



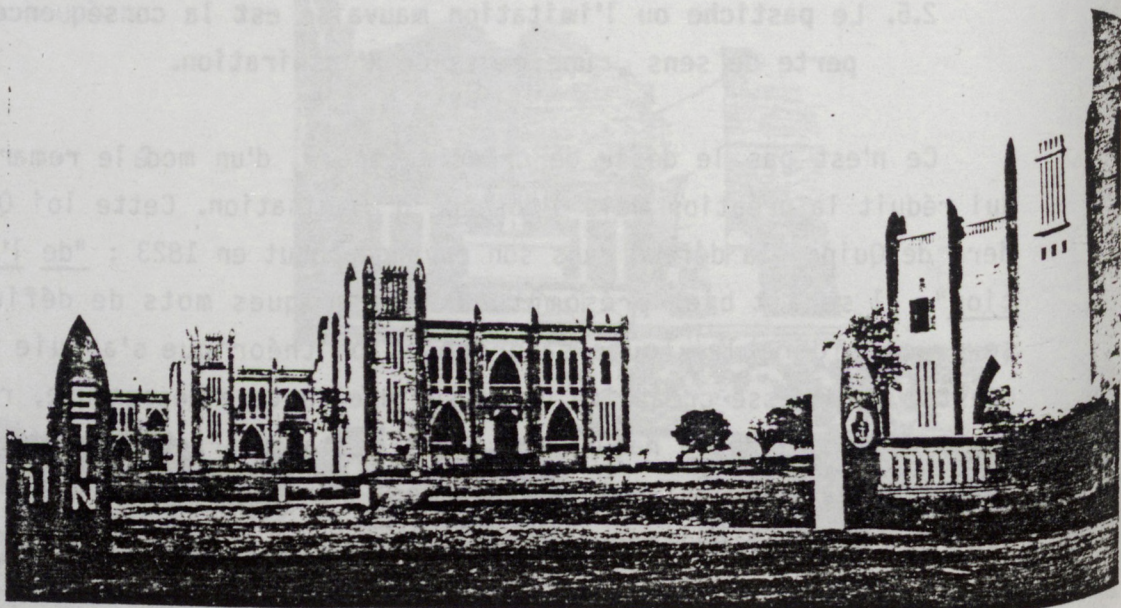
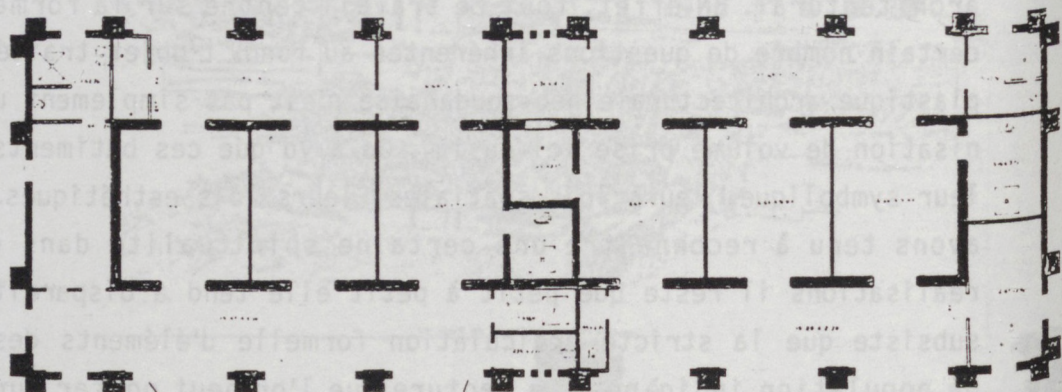
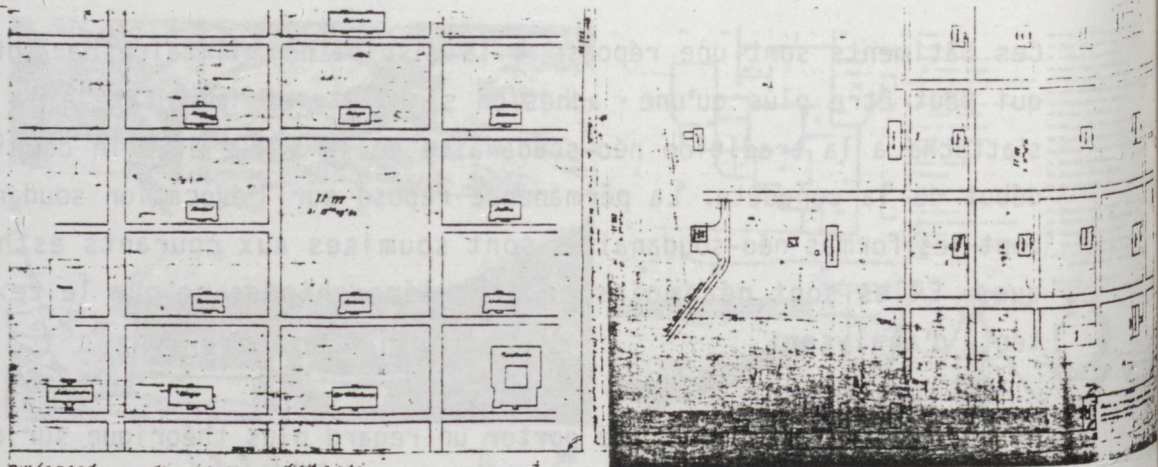
1	2
3	
4	5
6	
7	8

Ces bâtiments sont une réponse à la discipline militaire de l'office qui peut être plus qu'une adhésion simpliste et immédiate à la mode s'attache à la tradition néo-soudanaise de la ville établie depuis le début de la conquête. La permanence repose sur l'évocation soudanaise dont les formes néo-soudanaises sont soumises aux courants esthétiques. Elles sont néanmoins codées hiérarchisées ce que le texte a tenté d'analyser.

Il s'agit maintenant de porter un regard plus théorique sur cette interprétation néo-soudanaise en abordant le problème du pastiche architectural. EN effet, tout ce travail centré sur la forme pose un certain nombre de questions inhérentes au fond. L'objet traité dans la plastique architecturale néo-soudanaise n'est pas simplement une organisation de volume prise ici ou là . On a vu que ces bâtiments avaient leur symbolique, leurs lois spatiales, leurs lois esthétiques. Si nous avons tenu à reconnaître une certaine spiritualité dans quelques réalisations il reste que petit à petit elle tend à disparaître et ne subsiste que la stricte articulation formelle d'éléments descriptifs de population indigènes. La lecture que l'on peut porter sur la fontaine de Bamako est tout à fait révélatrice de ce glissement vers le non sacré. Et pourtant il s'agit d'un lieu avant tout populaire à qui l'on veut rendre une identité culturelle.

#### **2.5. Le pastiche ou l'imitation mauvaise est la conséquence d'une perte de sens , une perte de l'inspiration.**

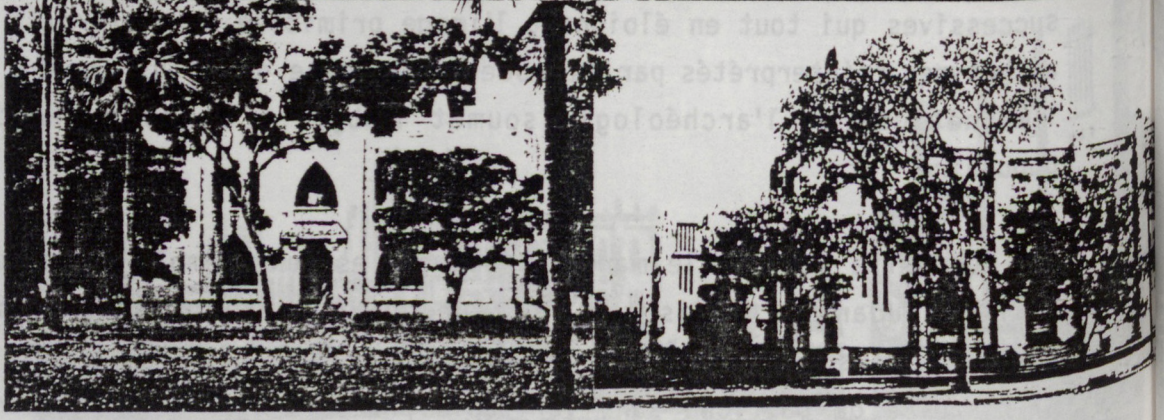
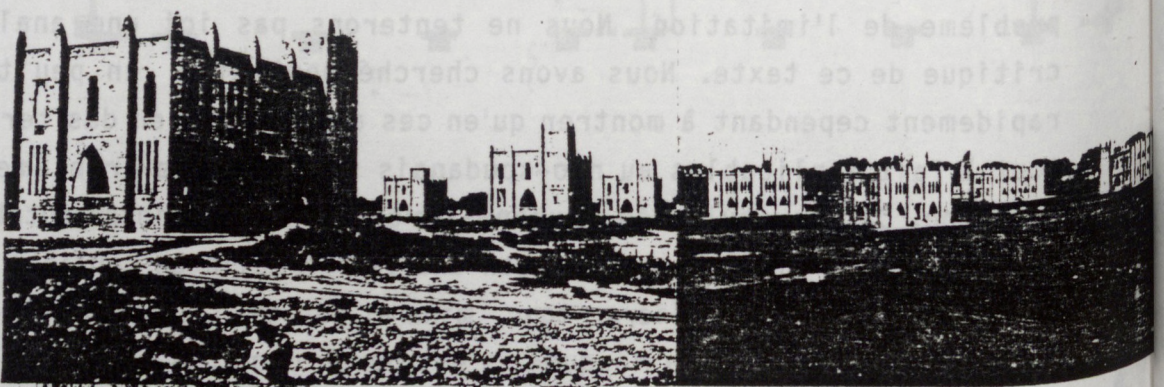
Ce n'est pas le désir de créer à partir d'un modèle remarquable qui réduit la création mais l'absence d'imagination. Cette loi Quatre-Mere de Quincy la défend dans son ouvrage parut en 1823 : "de l'Imitation". Il serait bien présomptueux en quelques mots de définir ce texte considérable. Toute sa proposition théorique s'appuie sur un constat de paresse créatrice basée sur une lecture besogneuse, ronronnante desséchée de la nature qui tient les acquis pour des références immuables et qui ainsi avec contentement s'engage dans la non création avec des armes esthétiques qui ne sont plus de vrais outils conceptuels. Quatremere défend le plaisir l'illusion l'imitation c'est aussi



1	2
3	
4	

la mémoire, mais une mémoire vivante. L'imitation c'est le rencontre de l'objet et de l'esprit. De fait tout son propos autour de l'imitation vise à sacraliser l'acte et l'objet issu de cette imitation. L'imitation dit -il "s'est augmenter l'identité de l'image". "C'est donner l'effet du réel et de l'objet, malgré ce qui lui manque pour être l'agent réel". Ce passionné d'architecture défend le pouvoir de l'image mais refuse aussi les barbarismes et les trivialités plastiques. "Chacun sait que le l'effet de cette cumulation imitative est nul tant il est inaperçu et peut être plus mal encore dès qu' on le découvre (26). Toute redondance doit être bannie et c'est par un jeu subtil entre l'illusion et l'imitation qu'il encourage une création emportée, saisie par la réalité et qui provoque un désir d'image. Mais ajoute l'auteur "non l'illusion n'est pas le but de l'imitation il s'agit de celle qui ambitionne de capter les sens de surprendre l'organe extérieur de substituer l'idée de la réalité à la fiction de son image et la similitude identique à la ressemblance imitative" (27). Point par point Quatremere tente d'éclaircir ce problème de l'imitation. Nous ne tenterons pas ici une analyse critique de ce texte. Nous avons cherché peut être un peu trop rapidement cependant à montrer qu'en ces années 1823 en des termes tout à fait applicables au néo-soudanais se posait le problème du pastiche. Car ce style néo-soudanais n'est-il pas une interprétation de la réalité ? Sans aucun doute son analyse formelle en souligne les points spécifiques : piliers, tour, minaret, potige. L'observation d'un objet premier qui est la Mosquée s'est perdu dans des réalisations successives qui tout en éloignant l'image primitive en renforçait les archétypes réinterprétés par la mode décorative qui plus encore que l'esthétique et l'archéologie soumet l'objet à la communication populaire.

De cette manière le marché de Bamako est un exemple caricatural du néo-soudanais tandis que l'Office du Niger témoigne d'un néo-soudanais plus élitiste. Ou se situe alors le Fort de Ségou? Dans une préhistoire du pastiche sans véritable problématique architecturale que celle d'une jouissance visuelle inscrite dans le pouvoir colonial La reconstitution en 1900 de la mosquée de Djenne fut tout autant une

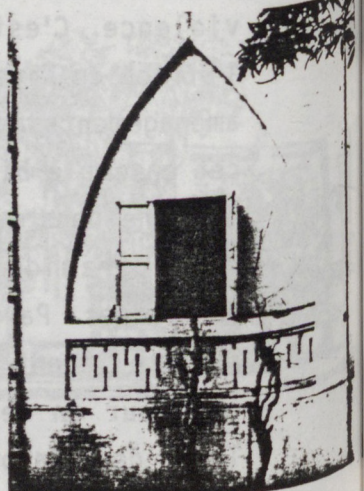
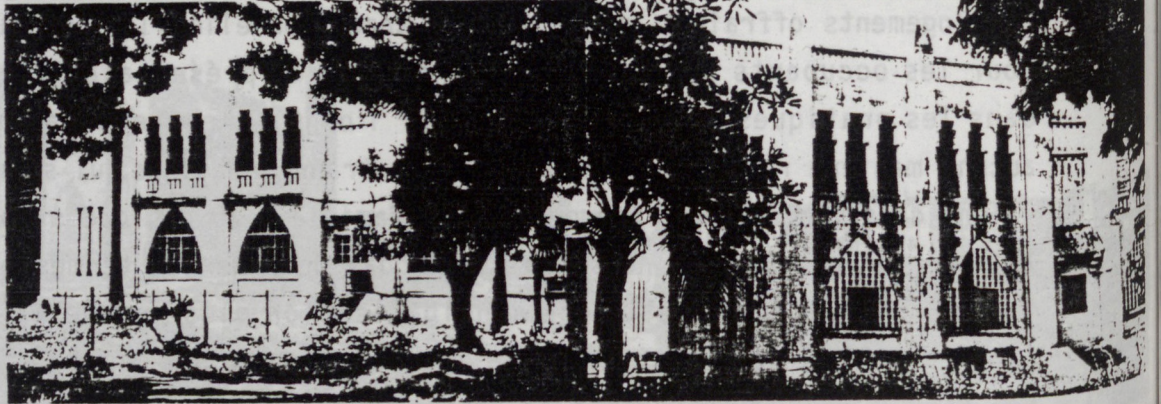
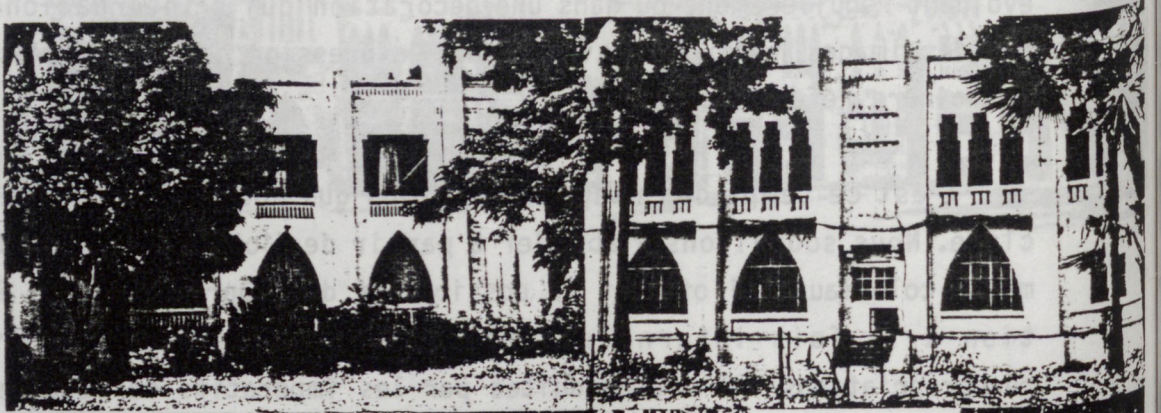
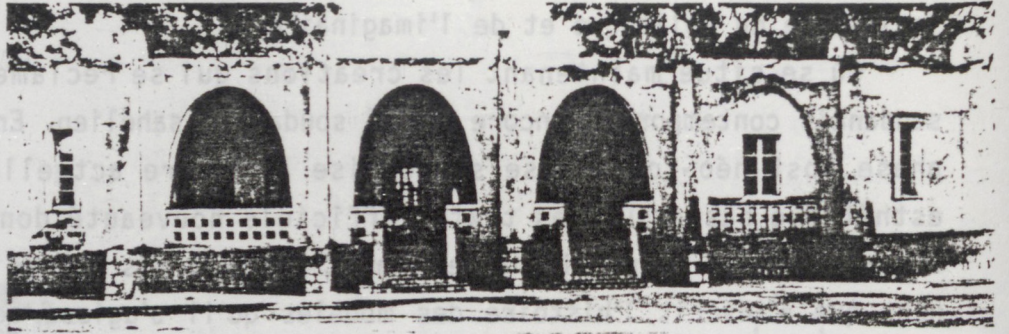


1	2
3	4
5	6

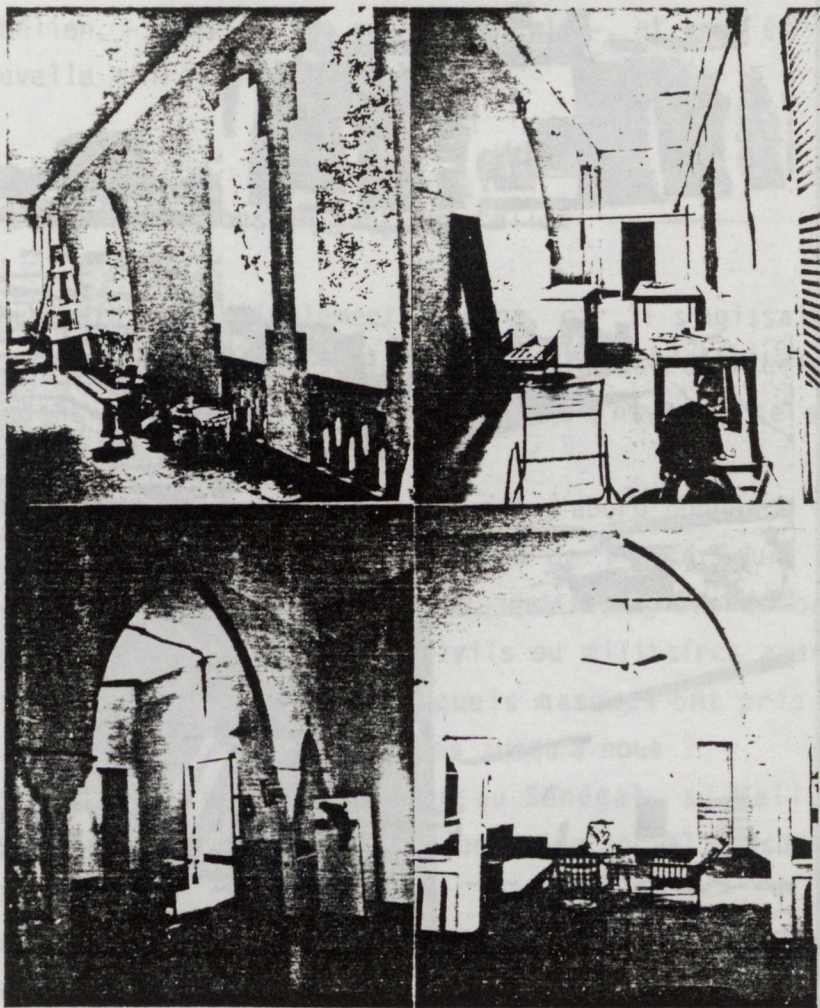
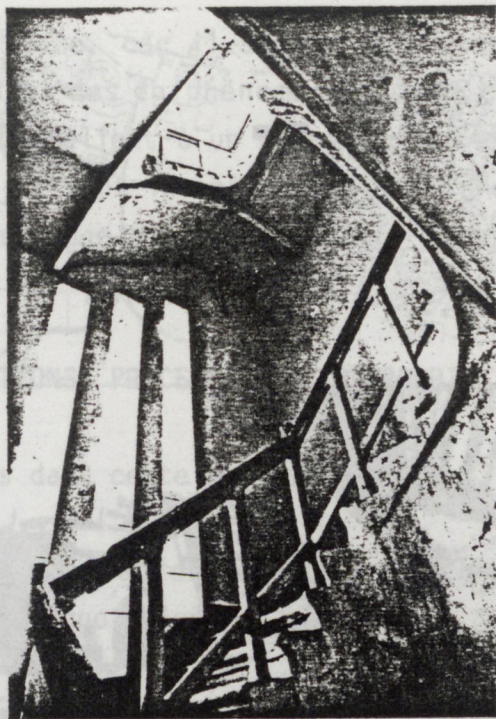
jouissance du politique et de l'imaginaire.

Où se situe maintenant les créations qui se réclament du néo-soudanais contemporain encore nommé soudanais sahélien. En effet, la phase post néo-soudanaise se réalise à l'heure actuelle dans une esthétique basée sur des textes officiels nouveauté dont le grand ordonnateur est le président Senghor. C'est dans ses formes de maintenant que s'inscrit l'histoire des modèles qu'il s'agisse des baraques transformées par phases successives dans des concession familiales qui évoluent régulièrement ou dans une décoration qui s'internationalise sur des images négro-africaines dont l'expression soudanaise n'est pas la moindre référence.

C'est ce temps des réappropriations qui nous permettra de conclure. Nous souhaitons l'aborder à partir de l'observation de bâtiments coloniaux qui offrent la possibilité de comprendre cette évolution à la fois interne et externe du modèle. Bon nombre de réappropriations ont été conduites par les impératifs du mode de vie. Ces logements offraient une structure traditionnelle. Il fut naturel pour les occupants de les modifier, dès qu'ils présentaient un gêne dans les pratiques. Le regard porté sur l'objet architectural n'a en aucune manière retenu ou conditionné ces transformations, qui s'inscrivaient dans la logique d'une croissance familiale où des codes sociaux à respecter et qu'il ne nous appartient pas de juger en termes esthétiques. A l'heure actuelle une sensibilisation plus grande à l'histoire coloniale est entrain de se développer. Ces bâtiments sont en voie d'être protégés. D'autres le sont tant cette histoire a sa propre violence. C'est le cas de Gorée lieu symbolique par excellence. A l'Office du Niger de Ségou, des responsables envisagent de réduire les aménagements incontrôlés qui sont jugés dommageables pour l'image de cet ensemble historique. Le soudano sahélien de son côté tisse un fils d'ariane dans les cités urbaines, parure négro-africaine venue du haut de la pyramide et qui est rendue au populaire dans les décorations spontanées. Paradoxalement les baraques militaires de la colonisation sont tellement transformées qu'il faut parfois des regards bien exercés pour en reconnaître l'origine comme c'est le cas à Zinder. Le Temps des réappropriations permet d'ouvrir ce travail au devenir de

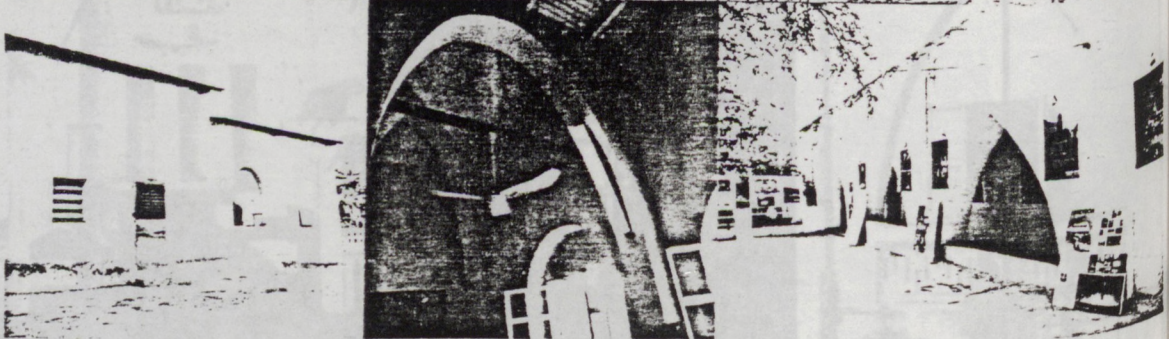
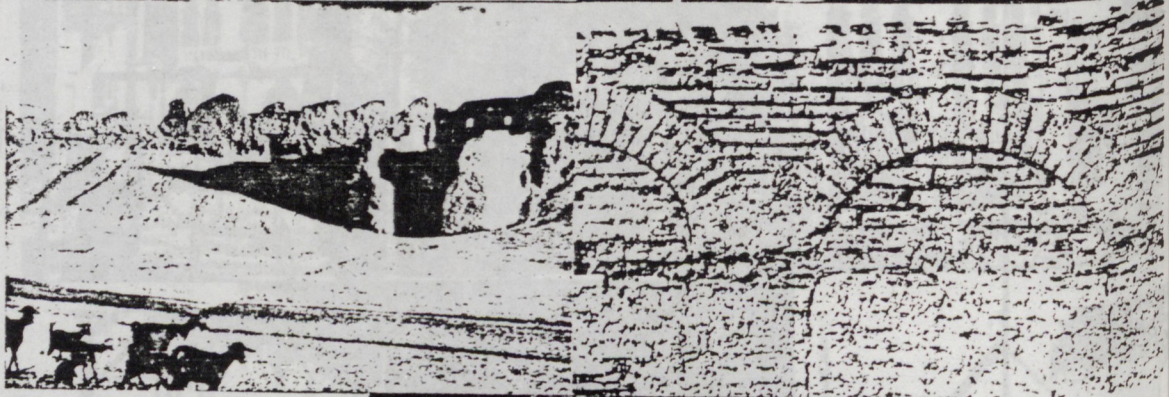


1	
2	3
4	5
6	7 8



1
2 3
4 5





1	2	3
4	5	6
7	8	
9	10	
11	12	13

cette création négro-africaine, car il engage des actes, des pensées qui ne sont plus simplement des épiphénomènes comme ce fut le cas à Ségou ou à Bamako mais qui relie à un devenir plastique "nègre". Le Sénégal, le Mali et le Niger sont inscrits dans cette problématique du futur qui s'appuie aussi sur une histoire spatiale coloniale.

### 3 - IMAGES DE REAPPROPRIATIONS, PROCÉDES DE REAPPROPRIATIONS

Deux axes s'offrent à nous dans cette analyse :

- 1) - Considérer les réappropriations en tant que telle, c'est-à-dire les habitations et l'habitat quotidien
- 2) - Considérer l'histoire contemporaine néo-soudanaise et le phénomène soudano-sahélien, - sublimation architecturale -, et peut être la marque d'une nouvelle spiritualité.

#### 3.1 - les réappropriations en tant que telles

Notre approche était principalement externe, car il s'agissait de saisir des évolutions morphologiques. Mais de fait il est difficile de dissocier le dedans du dehors. Et les pratiques internes se sont imposées dans notre lecture spatiale.

En effet, c'est l'image du bâtiment qui est d'abord donnée à voir et c'est cette image que l'on perçoit d'abord de l'extérieur. Les maisons coloniales ainsi que nous l'avons vu, qu'il s'agisse de baraques, de maisons de colons, de bâtiments civils ou militaires avaient une identité formelle. Quels visages ou quels masques ont pris ces constructions et comment sont-elles parvenues jusqu'à nous ?

Cet itinéraire nous l'avons parcouru au Sénégal, au Mali, au Niger et de fait ces maisons quel que soit leur rang social présentent des caractères communs :

- les vérandas sont généralement bouchées,
- des extensions ont été pratiquées

- des cloisonnements intérieurs ont été aménagés.

### 3.11- les vérandas.

Nous avons vu que les vérandas avaient une fonction thermique. Elles assuraient la ventilation du bâtiment. C'était une zone de transition avant de pénétrer dans les pièces. C'était un lieu de convivialité. Elles convenaient en tous points au mode de vie européen, mais pas à la société africaine, qui bien que collective protège ses espaces privés. La fermeture des vérandas est une constante, même si l'opacité n'est pas totale. Il peut s'agir de modules en béton à dessins formant claustra. On ferme pour protéger. On ferme aussi pour gagner des pièces. Les vérandas sont souvent considérées comme de la place perdue dès lors qu'elles circulaient tout autour du bâtiment.

On peut donc récupérer une ou deux chambres supplémentaires pour la famille. La première conséquence est l'absence de ventilation. On peut y pallier par une climatisation mécanique qui malheureusement n'est pas toujours efficace. Sur le plan strictement plastique ces bouchements de vérandas sont dommageables pour les façades qui perdent ainsi leur cohérence visuelle. Cet antagonisme entre l'esthétique et la réalité quotidienne fait partie de ce travail sans que nous y apportions des solutions tant que des possibilités de relogement ne sont pas proposées aux actuels occupants. Les planches de synthèse jointes, permettront de mieux visualiser les réappropriations. Il se peut même que l'on trouve des procédés différents d'occultations qui provoquent des accumulations de facture : éléments décoratifs, parpaings, etc..) Rarement on associe de la couleur et la pièce que l'on gagne est avant tout utilitaire, c'est un besoin, une nécessité cela n'a rien d'ostentatoire. Avec ces pièces ou cette pièce supplémentaire on assiste à la création de fenêtres aux proportions standardisées par les matériaux locaux, aux fermetures métalliques ou en bois. La normalisation des matières premières du bâtiment donne à ces travaux individuels une image de partout que l'on peut inscrire dans toutes les régions d'Afrique. Bien sûr il est possible d'identifier sur la façade, quelque voûte ou garde corps faits à l'origine du bâtiment,

mais ils ne sont le plus souvent que mémoire. Ce discours n'est en rien nostalgique, mais il montre que finalement on répugne assez à démolir, ce qui fut construit et que les bâtiment existants ont encore à vivre une vie contemporaine.

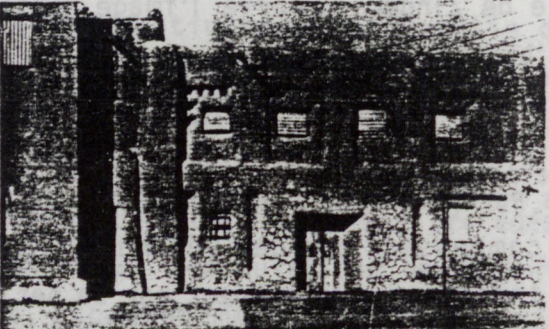
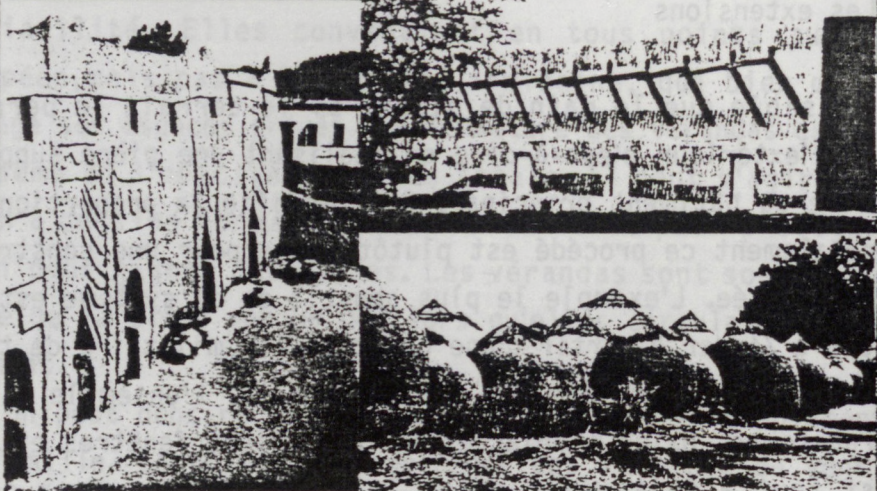
### 3.12 - Les extensions

Il est possible que le gain de place, si le terrain le permet soit opéré sur l'extérieur c'est-à-dire en réalisant une pièce supplémentaire accolée au bâtiment principal. Ceci modifie la proportion du bâtiment. Généralement ce procédé est plutôt utile pour une construction à rez-de-chaussée. L'exemple le plus aboutit de ce système est un bâtiment relevé à Zinder à partir d'une construction militaire de type traditionnel avec voûte inspirée des voûtes haoussa. L'ensemble a été totalement transformé, baies remplacées par de petites fenêtres et une extension est tout à fait visible sur la photographie. On a donc conservé l'ossature du bâtiment.

L'hôpital de Niamey utilise aussi ce parti. Associant des constructions de type colonial néo-soudanais et extensions modernes. Mais à la différence de l'exemple de Zinder conserve l'image historique du bâtiment, et partant de l'hôpital.

Si l'on étudie les bâtiments traditionnels de ces régions soudanaises on voit très bien que la première dualité est bien dans les pleins et les vides. Les procédés européens cherchent à ouvrir afin de faire entrer la lumière tout en compensant par des vérandas. Tandis qu'à l'inverse les populations indigènes se protègent par de petites ouvertures. Les photographies anciennes recueillies par le service des armées (CMIDOM) de bâtiments aujourd'hui disparus, montrent bien qu'au-delà de la normalisation actuelle les proportions des fenêtres n'étaient pas très éloignées.

Par ailleurs, ainsi que pour les fermetures de vérandas ces extensions sont généralement en béton. Les constructions en terre sont souvent recrépies afin d'éviter leur dégradation. Le coût des ravalements étant de plus en plus une charge importante pour leurs proprié-



1	2	3
4	5	7
	6	
8	9	
10	11	

taires.

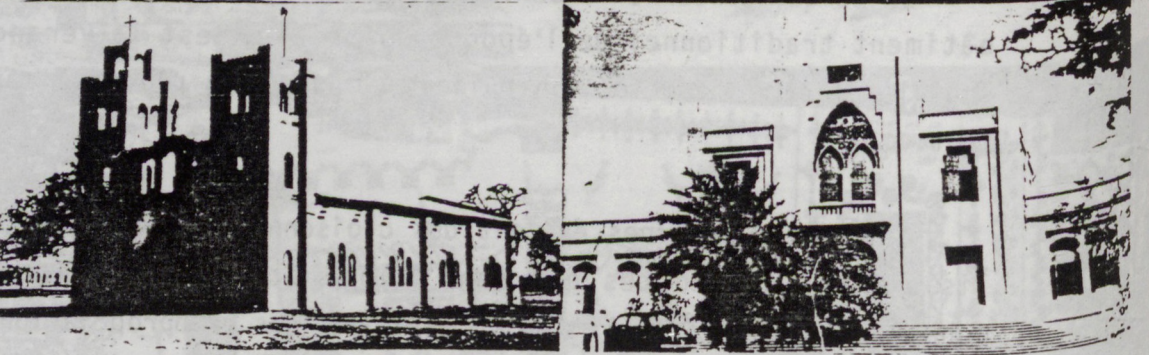
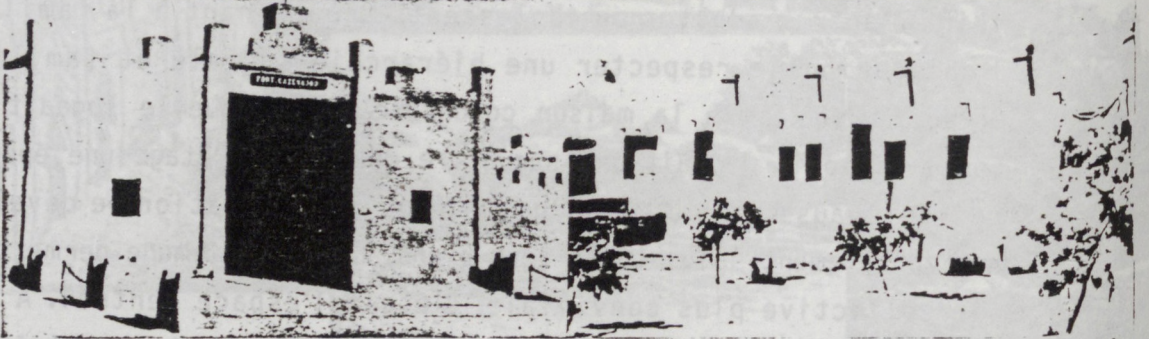
### 3.13 - Les cloisonnements

Directement liés à l'évolution de la famille, les cloisonnements permettent de créer de nouvelles pièces. Les espaces coloniaux étaient souvent assez vastes. Si l'on excepte les baraques. Les plans des bâtiments de l'Office du Niger ainsi que les relevés effectués à Gorée le soulignent. Il est donc impératif pour les occupants de redistribuer ces pièces afin d'y loger plus de personnes. Ces nouvelles répartitions sont souvent nécessitées par le nombre d'épouses, d'enfants voire d'autres adultes ou adolescents appartenant à la famille et à l'obligation de respecter une hiérarchie sociale et familiale. A Gorée, par exemple la maison coloniale dans laquelle logeait Ousman Sow avait pris de fait une structure d'H.L.M. A l'étage une épouse, au rez-de-chaussée l'autre épouse. Toute l'organisation se développant horizontalement suivant ces deux plans. La cour commune permettait une vie collective plus conviviale. C'était l'espace central. A l'étage une sorte de petit studio était loué à une locataire extérieure. Le bâtiment avait malgré ces transformations conservé son allure coloniale. Rien dans la façade n'avait été modifié.

Nous avons fait la même constatation à Ségou, à l'Office du Niger. Des pièces ont été ajoutées sur la véranda. mais à l'intérieur là où se trouvait la claustra décoratif dans la pièce de séjour, rien n'avait été modifié, maintenant la même image coloniale.

En ce qui concerne le service topographique de Zinder logé dans un bâtiment traditionnel de l'époque coloniale, c'est la véranda qui a subi le plus de modification puisqu'elle n'existe plus que partiellement...

Les pièces internes évitent des cloisonnements qui détruisent la lisibilité des voûtes qui sont l'intérêt le plus évident de la construction. Un autre aspect important des réappropriations qui ne met pas simplement en jeu des modifications spatiales est le rôle de la coloration. c'est à l'Office du Niger de Ségou que cela est le plus



1	2
3	4
5	6
7	8
9	10

visible. A Zinder on maintient en général un ocre clair. A l'Office les bâtiments qui à l'origine était aussi peint en ocre clair avec cette verticalité marquée par un ocre jaune plus soutenu sont soumis à des colorations plus indépendantes roses, vertes, bleues, ocres rouges. Le principe est de marquer les encadrements de portes de fenêtres, la verticalité encore une fois. De fait c'est le goût des occupants qui s'exprime en toute individualité sans tenir compte de l'ensemble crée et celà est tout à fait nouveau. Conçus pour être vu et perçu avec une image unique les bâtiments de l'Office ainsi montraient qu'ils appartenaient à un tout en même temps qu'ils affirmaient la cohésion de l'entreprise à la fois dans un modèle architectural et la coloration. Seul se démarquait du bâtiment Faidherbe, le bâtiment de la direction.

A l'heure actuelle cette individualité est traduite par la couleur avant d'être repérable dans les espaces intérieurs. On peut observer par exemple qu'à l'Office du Niger les changements de coloration ne proposent pas uniquement des teintes proches de l'ocre rouge sombre semblable à la terre de Ségou. On ne cherche pas de similitude visuelle trop appuyée avec l'apparence. Ce qui n'est pas le cas pour les constructions contemporaines qui ont besoin de cette simulation pour affirmer leur identité négro-africaine. Le bâtiment est à lui seul suffisamment porteur d'histoire pour éviter cette redonnance plastique. D'où une certaine inconscience à modifier les colorations. La coloration c'est avant tout l'accès à la modernité. C'est aussi se déterminer par rapport à son voisin.



### 3.2 Histoire contemporaine néo-soudanaise

#### le soudano-sahélien

Le volet esthétique de l'écriture soudanaise architecturale ne s'est pas achevé sur le néo-soudanais. Nous observons dans l'architecture contemporaine négro-africaine un style dans lequel les traces soudanaises sont encore visibles. Le soudano-sahélien affiche une identité et des formes plastiques dont il convient de rechercher la thématique.

Le voyageur qui découvre certaines réalisations ne manquera pas d'y associer une image de terre, puisée dans une mémoire de la coloration, de la texture. Tandis que la façade peut présenter quelque analogie avec des piliers conoïdes stylisés. Par contre, lorsque cet aspect à la fois descriptif et sensoriel est plus minorisé, on observe des bâtiments plus travaillés en volume, plus proche de la sculpture, plus soignés volumétriquement, moins soumis au placage décoratif.

Ces observations ne font pas loi. Des combinaisons sont toujours possibles. Le soudano-sahélien ou le style soudanais contemporain, c'est plutôt un état d'esprit, une esthétique architecturale qui se nourrit aux sources du bâti traditionnel pour donner une identité à l'architecture africaine. L'intérêt du soudanais africain contemporain réside dans le fait qu'architectes africains et occidentaux acceptent d'en défendre l'image si ce n'est l'idéologie dans leurs projets respectifs.

Deux cas sont intéressants à étudier :

- Dakar et le programme esthétique et théorique du Président Senghor
- Niamey où se réalise une architecture issue du Ministère de l'Urbanisme.

Dans l'un et l'autre cas des projets ont vu le jour. Ce sont sur ces réalisations que nous nous appuyerons pour proposer une analyse de l'esthétique soudanaise contemporaine.

### 3.21 - Le cas de Dakar

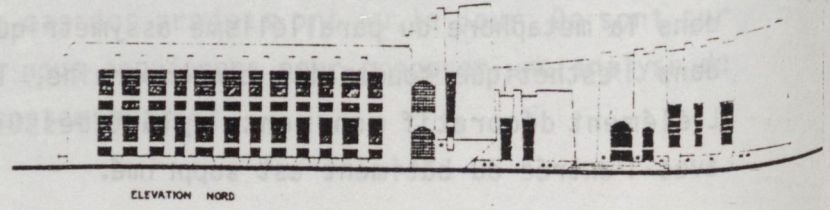
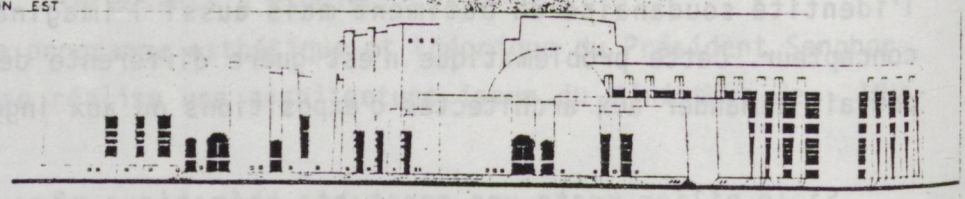
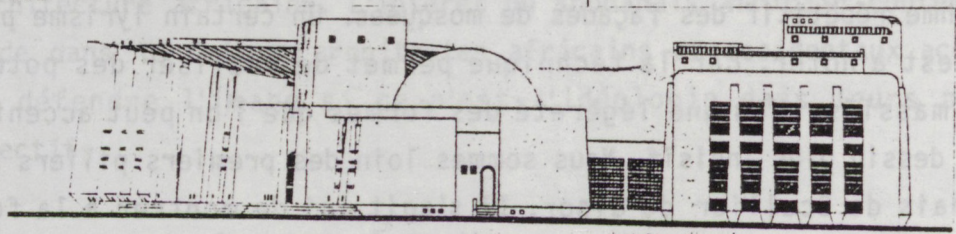
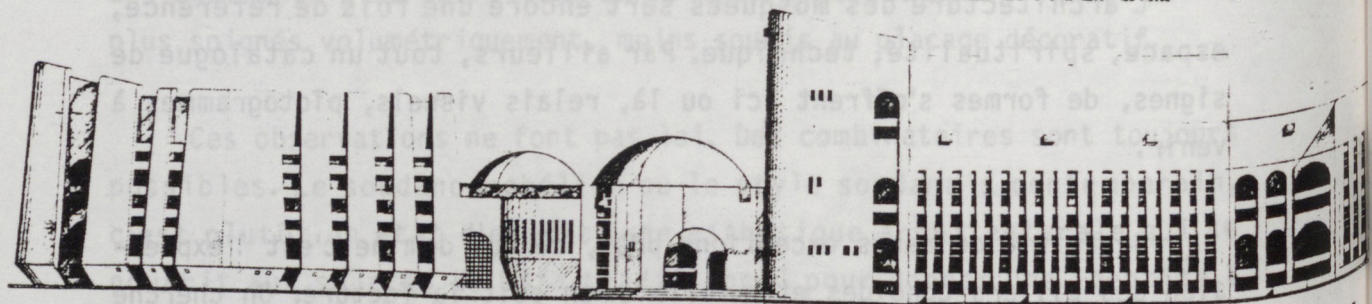
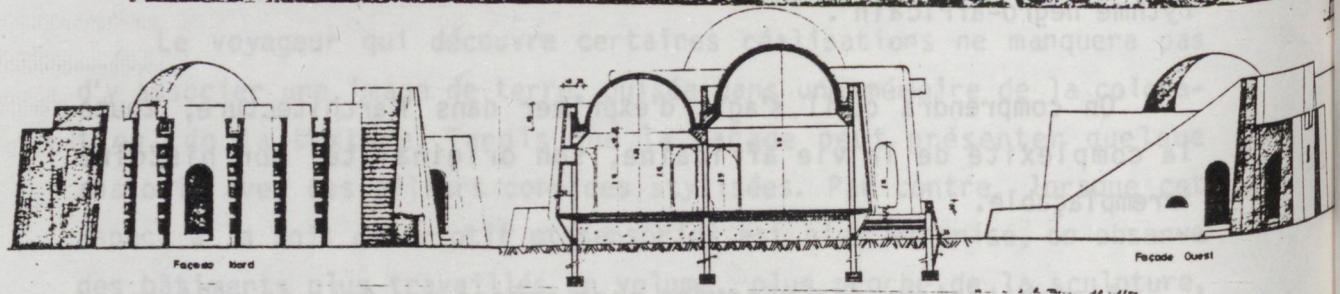
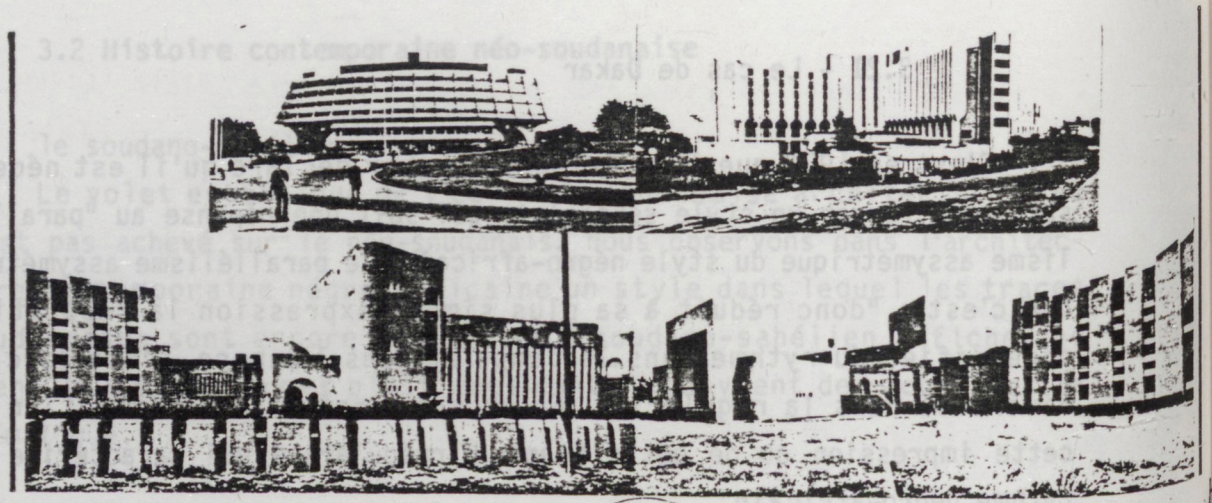
C'est en 1972 que le président Senghor déclare qu'il est nécessaire de trouver un style sénégalais qui soit une réponse au "parallélisme assymétrique du style négro-africain. Ce parallélisme assymétrique c'est : "donc réduit à sa plus simple expression la répétition diversifiée du rythme dans le temps et dans l'espace. C'est donc la diversité dans la régularité. En un mot c'est la concrétisation de cette impression ou de cet élément d'irrégularité qui caractérise le rythme négro-africain".

On comprendra qu'il s'agit d'exprimer dans l'architecture, toute la complexité de la vie africaine, son originalité, son histoire irremplaçable.

L'architecture des mosquées sert encore une fois de référence, espace, spiritualité, technique. Par ailleurs, tout un catalogue de signes, de formes s'offrent ici ou là, relais visuels, pictogrammes à venir.

De fait à de rares exceptions près, ce qui domine c'est l'expression des piliers conoïdes et qu'elle qu'en soit la facture. On cherche ce rythme répétitif des façades de mosquées. Un certain lyrisme plastique est à noter. Car la technique permet de réaliser des poteaux moins massifs, d'où une légèreté des formes que l'on peut accentuer par un dessin plus incisif. Nous sommes loin des premiers piliers néosoudanais de Scellier de Gisor. Il s'agit ici de montrer à la fois l'identité soudanaise du bâtiment mais aussi l'imagination de son concepteur. Cette problématique n'est guère différente de ce que l'on pouvait demander aux architectes d'expositions ou aux ingénieurs.

Si le pilier reste une constante thématique même s'il se perd dans la métaphore du parallélisme assymétrique, on oublie tout à fait dans l'esthétique soudanaise contemporaine, l'image du potige djénéen. L'élément décoratif monumental placé dessus de la porte ou composé avec l'entrée du bâtiment est supprimé.



1	2
3	4
5	6
7	
8	
9	
10	
11	

Ce signe emblématique que nous avons reconnu comme étant un des trois points clés de l'esthétique néo-soudanaise des années 20/30 disparaît, de même que la tour minaret.

Il ne reste donc de l'image néo-soudanaise classique d'avant les indépendances que les piliers conoïdes. De fait au lieu de s'attacher à des éléments descriptifs très formels il semble que petit à petit on s'achemine vers une image globale où le visible est suggéré. Une image où on sollicite peut-être avant tout l'imaginaire et la sensorialité que le réalisme. Au Niger, le néo-soudanais fut marqué un temps très simplement dans les bâtiments administratifs. L'hôpital de Niamey déjà cité avec ses piliers conoïdes sans panneaux décoratifs à potige. Par ailleurs le Palais du Gouverneur est quant à lui néo-soudanais et néo-mauresque. Ce recours au néo-mauresque nous l'observons aussi dans d'autres ouvrages telles l'Assemblée Nationale. Les tendances actuelles sans être tout à fait identiques au soudano-sahélien dakarois n'en sont pas éloignées. La Direction de l'Urbanisme produit une architecture que l'on ne peut baptiser trop rapidement d'architecture officielle mais qui néanmoins pourrait apparaître comme telle tant ces caractères soudanais sont affirmés. De fait le Service Architecture de ce Ministère autorise des ouvrages qui sont inspirés de l'architecture de terre et qui emprunte au registre formel traditionnel du Niger. C'est un architecte français attaché à ce service qui conçoit ces projets de bâtiments administratifs ou civils : mosquée, centre médico-social, palais de justice, hôtel de ville, cour d'appel institut de recherches ont tous une cohérence plastique et architecturale basée sur les volumes l'apparence terre mais qui intègre aussi des techniques de ventilation naturelle. Ici, la nouveauté par rapport au soudano-sahélien dakarois de l'architecte Pierre Goudiaby est d'intégrer l'effet visuel à la technique. Le pastiche doit maintenant compter avec une conception moins décorative des objets à réaliser. Là où le néo-soudanais proposait des détails formels soudanais destinés à mémoriser et qui parfois consistaient en des coquetteries plastiques ici le bâtiment est volontiers plus épuré, encore une fois on tend à la sculpture. Le bâtiment de l'ONERSOL conçu par Laslo Mester de Parajd, réalisé à Niamey (l'Office Nigérien de l'Energie Solaire) exprime

clairement cette entreprise architecturale et technologique. En effet, ici les piliers servent de ventilation ainsi que l'indique les dessins en coupe, ils ne sont plus simplement des éléments de parure. Mais il est encore intéressant de noter que pour en exprimer le contenu architectural on se réfère dans des documents officiels à l'image star de la Mosquée de Djenne au Mali. Il n'est pas dit que l'histoire de l'architecture soudanaise trouve ici sa forme achevée car par ailleurs d'autres constructions sont réalisées en dehors du Ministère qui puisent dans la grammaire stylistique soudanaise et Nigérienne. Le Gawaye énorme complexe hôtelier de 4 milliards de CFA conçu par Jean Pierre Vidal, et Bernard Trambouze est une autre réponse de l'architecture négro africaine. L'hôtel se situe au coeur d'un projet d'urbanisme qui allie centre de tourisme et centre d'affaires au coeur de la ville. De fait, c'est le site le long du fleuve qui se trouve aménagé et assaini ce qui implique déguerpissement dont l'ancien village traditionnel, le marché le long du fleuve, les maraîchages. Les poteaux de structure s'évasent au niveau de la technique tel un "épi de blé" peut on lire dans un article de construction Afrique décrivant le projet, encore une fois on fait appel à l'image symbolique, l'architecture pastiche est un miroir une mémoire collective que l'on solidifie sur des formes qui échappent au réalisme photographique pour privilégier l'évocation.

### 3.22 - Le discours du minéral et du végétal

Qu'il s'agisse de la tour de la BCAO de Pierre Goudaby et que l'on apparente à un tronc de baoba, du Gawaye et ses poteaux épis de blé ou encore de l'apparence des terre que l'on poursuit de façon quasi générale, on observe que le discours architectural fait référence à la nature habitée, à la sensorialité plastique comme pour conserver ou se faire pardonner une architecture qui n'a pas encore tout à fait trouvé son langage. Le rôle des artisans que l'on intègre parfois dans ces réalisations de prestige demanderait encore à être analysé. Où les situer dans la réflexion que nous proposons au début de ce texte à savoir l'art colonial en tant que branche de l'art national n'est-ce pas toujours le même registre ?

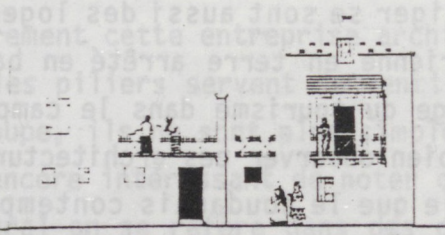
Le soudanais contemporain au Niger se sont aussi des logements économiques en forme de Kouba algérienne en terre arrêté en banco amélioré, c'est encore un autre visage du tourisme dans le campement administratif de Tahoua. De fait, à bien observer ces architectures du Niger, du Sénégal, du Mali il semble que le soudanais contemporain soit une référence stylistique admise.

- 1) sur l'apparence du matériau c'est-à-dire des effets de granulométrie et de coloration destinées à suggérer la sensorialité de la terre
- 2) sur l'effet sculpture c'est-à-dire un jeu savant entre des volumes qui dans leur proportion s'apparente aux constructions traditionnelles austère et souvent sans occultation.
- 3) sur une symbolique du minéral et du végétal a partir d'allégories formelles.

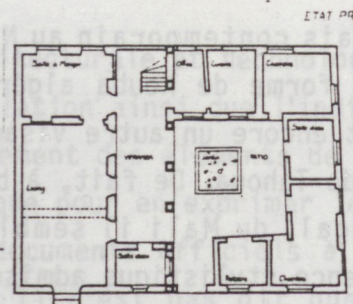
La réflexion archéologique laisse place à une réflexion soudanaise codifiée par une sorte d'internationalisme architectural. A bien considérer le soudano-sahélien nous pensons qu'il est un épiphénomène sénégalais, un acte politique, l'architecture de même que les belles lettres est un terrain philosophique et de création. Ainsi a pu le penser le Président Shengor qui le mena au sommet. Le soudano-sahélien appartient au Sénégal, dans d'autres cas nous préférons lui substituer le terme de soudanais contemporain qui n'est plus véritablement néo au sens où la copie servile n'a plus tout à fait sa place dans cette recherche.

### 3.23 - Résistance néo-soudanaise : le cas de Gorée

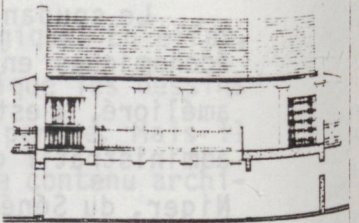
Il ne s'agit pas ici de retracer l'histoire de Gorée mais le phénomène de réappropriation ouvre un volet nécessaire : premièrement sur le devenir colonial de l'île et deuxièmement sur l'absence d'une écriture néo-soudanaise dans l'espace Goréen. En effet, il existe dans le bâti une cohérence visuelle qui pour le moment n'a pas été modifiée : l'île est un lieu de pèlerinage qui avant d'être protégé par les services des monuments historiques et l'UNESCO conservait en l'état



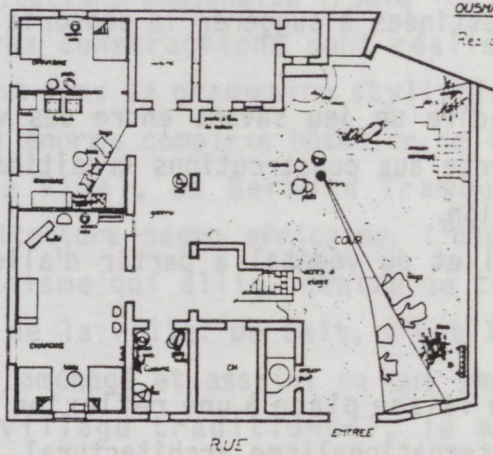
FACADE SUR MER



ETAT DE

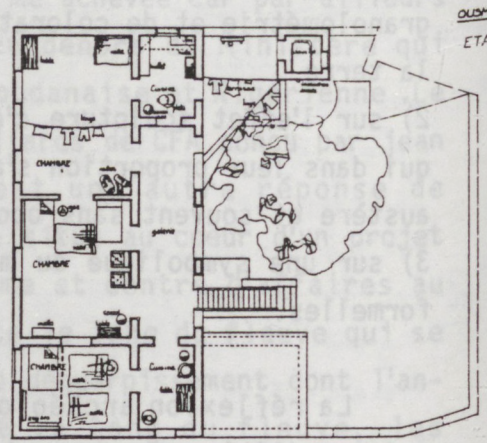


COUPE A A



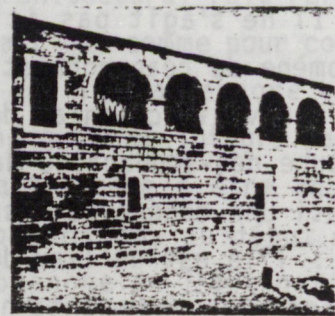
OUSHANI SOW  
Rez de Chaussée

RUE



OUSHANI SOW  
ETAGE

ILE DE GOREE ETAT DES LIEUX



1	2	3
4	5	
	6	
7	8	

des maisons dont on adaptait principalement l'intérieur, les façades étaient beaucoup moins transformées si ce n'est par des fermetures de baies. De fait, les travaux dans ces maisons sont très onéreux et il est difficile d'en supporter la charge pour les occupants actuels. L'aspect économique de ces transformations est primordial, l'esthétique et l'histoire ne peuvent être totalement prises en charge par les Goréens. L'entretien, la protection des bâtisses coloniales ne peuvent être menés que dans le cadre d'une politique de sauvegarde de l'île.

3.231 - Comment se matérialise les transformations dans les maisons coloniales.

Pour l'essentiel il s'agit de recloisonnement interne ainsi que nous l'avons vu précédemment. Les vérandas sont beaucoup moins occultées que dans les baraques cela tient peut être au fait que les maisons coloniales sont protégées par de hauts murs pleins qui les séparent de l'extérieur. La cour joue son rôle d'espace collectif et de réception s'il y a lieu. Dans la concession d'Ousman Sow ce sont des unités d'habitation de ménages qui s'organisent dans le bâtiment. Certaines peuvent regrouper deux pièces dans le bâtiment d'origine chaque ménage y dispose de sa propre cuisine de même que chaque femme en possède une également. Si la cour peut apparaître comme un lieu communautaire il se peut que chaque ménage ait son emplacement privilégié pour la préparation des repas, la lessive ou l'élevage des animaux. Des sous-espaces peuvent exister qui ne sont pas nécessairement matérialisés par une construction en dur ou bien du tressage. Ce partage de l'espace peut se vérifier dans la place donnée aux occupants du rez-de-chaussée ou de l'étage. Le palier d'accès aux chambres de l'étage est annexé par les habitants du premier et la cour plus généralement accordée à ceux du rez-de-chaussée. Il arrive que les cloisonnements se présentent sous deux formes différentes fixes ou mobiles. Dans le premier cas la pièce est partagée par un élément statique qui marque définitivement le partage d'un espace. Il ne s'agit pas nécessairement d'une cloison en dur. A Gorée, nous avons pu observer des cloisons légères réalisées à partir de matériau de récupération en bois et en carton. Le second cas répond à un désir de

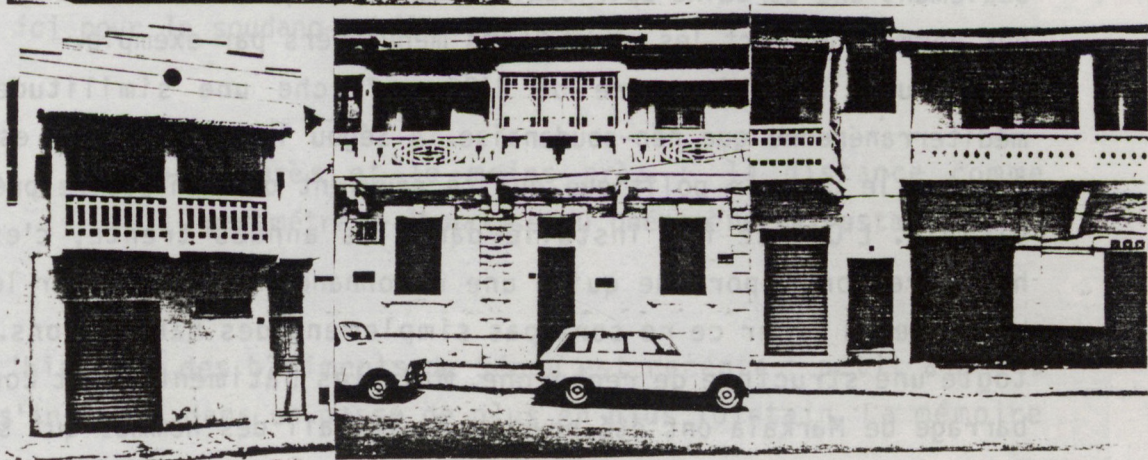
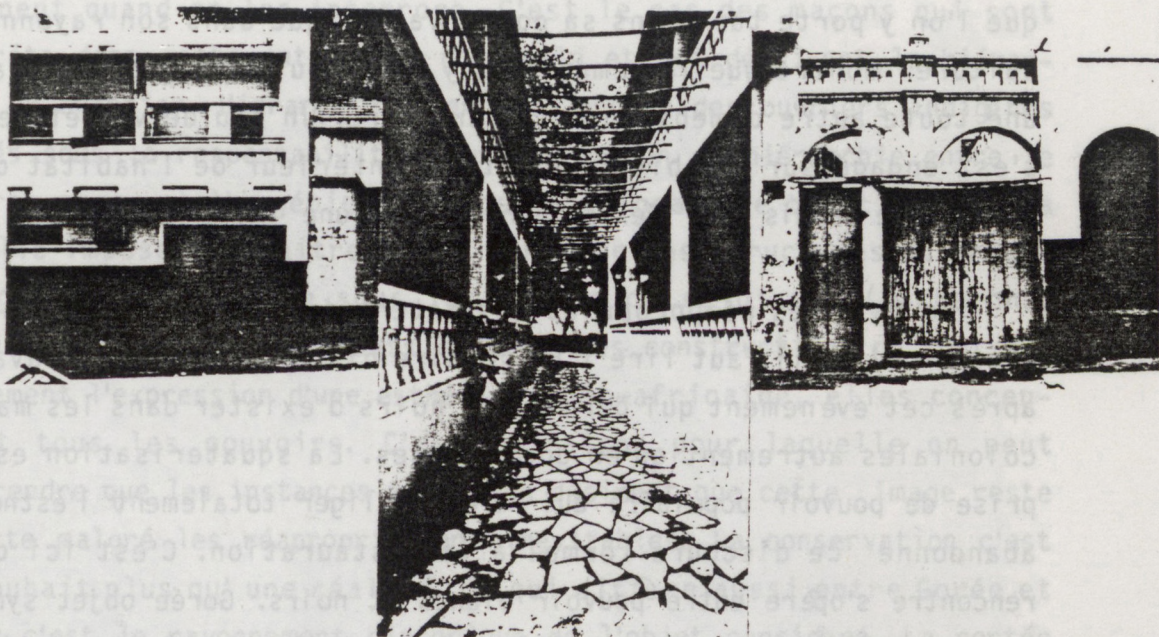


séparation temporaire. Le tissu est alors tendu sur un fil qui ferme une partie de la pièce. Ce procédé permet de réaliser des sous espaces côté jour ou côté nuit où par exemple salon réception coin chambre. La pièce fonctionne comme un petit studio, la cuisine est alors à l'extérieur sur le palier mais elle est intégrée par une porte donnant directement sur ce palier le cloisonnement mobile est différent du pagne tendu devant la porte ou la fenêtre que l'on trouve traditionnellement dans les concessions.

Bien qu'il exprime un souci de privatisation ou de personnalisation il révèle une volonté de créer des espaces plus confortables souvent la décoration renforce ce désir de modernité.

Les transformations sont des réponses ponctuelles au mode de vie actuelle africain, mais il se peut aussi que des projets de rénovation soient conçu par des hommes de l'art c'est alors un autre devenir pour cette architecture. Le projet joint à ce texte n'a peut être pas été réalisé par un architecte mais pensé par un architecte Sénégalais habitant Gorée, il correspondait à la fois à une formation de praticien, au mode de vie Woloff, mais aussi à une certaine image de la maison "Toubab". On trouve a rez-de-chaussée, un salon , un living, la cuisine n'est pas fermée et ne donne pas directement sur la cour elle est complétée par un office. Cette disposition permet de réaliser un jardin d'agrément malgré cela on conserve un lieu de palabre et des chambres, des salles d'eau mettent en évidence un souci d'équilibre entre deux vie possibles l'une européenne et l'autre africaine.

Ce cas n'est pas unique il a été relevé à Dakar et Rufisque également. Mais à Gorée se greffe de plus le souci de ne pas défigurer la façade il est clair que les changements ne peuvent s'opérer qu'à l'intérieur, l'image coloniale gouverne l'extérieur. L'histoire et l'esthétique se cotoient sur ses façades mais n'est ce pas en ces termes que se posent la problématique muséographique. Gorée nous n'avons pas manqué de le dire est plus qu'une île au large de Dakar. Son histoire dépasse les limites physiques préhensibles. L'attention



1	2	3
4		6
5		
7	8	9

que l'on y porte tant dans sa conservation que dans son rayonnement culturel montre que le temps sans y être tout à fait arrêté a pris une toute autre dimension celle du sacré. Un jeu de vie et de mort s'est engagé sur l'habitat, c'est à l'intérieur de l'habitat que la vie évolue tandis qu'à l'extérieur on fige une image immuable.

De fait les réappropriations datent de l'indépendance et c'est bien ainsi qu'il faut lire l'itinéraire historique de Gorée avant et après cet événement qui permet aux noirs d'exister dans les maisons coloniales autrement qu'en domestiques. La squaterisation est une prise de pouvoir populaire qui s'en négliger totalement l'esthétique abandonne ce discours formel à la restauration. C'est ici que la rencontre s'opère entre pouvoir blancs et noirs. Gorée objet symbolique cristallise un combat politique qui pour les uns tentent d'évacuer un passé colonial pour les autres recherche une identité culturelle. Dans un discours historiciste les réappropriations seraient une perversion de l'histoire et le choix muséographique le seul possible. Par contre une pensée plus contemporaine peut accepter à la fois les enjeux d'un habitat au quotidien et protégé.

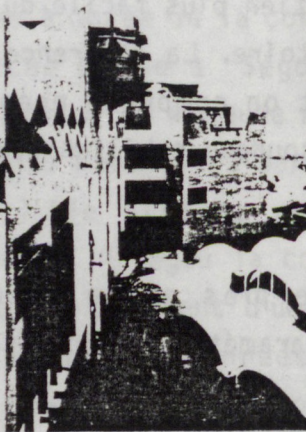
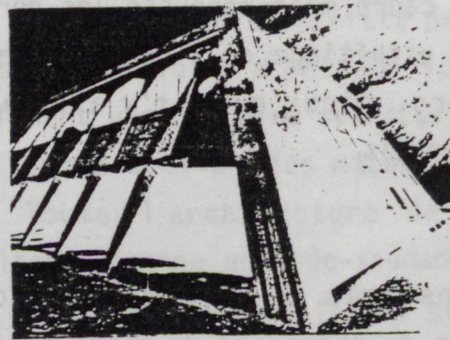
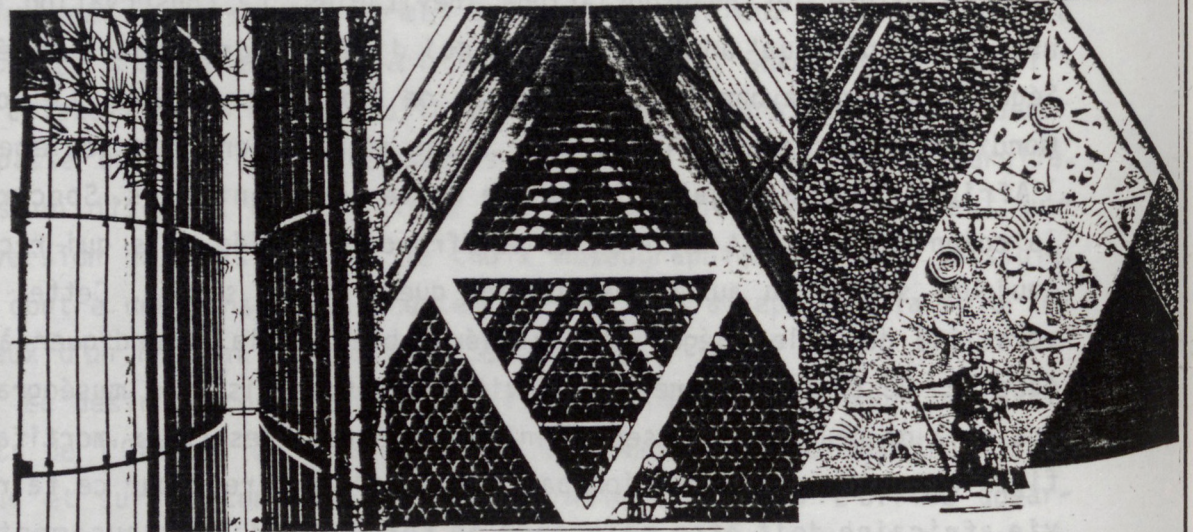
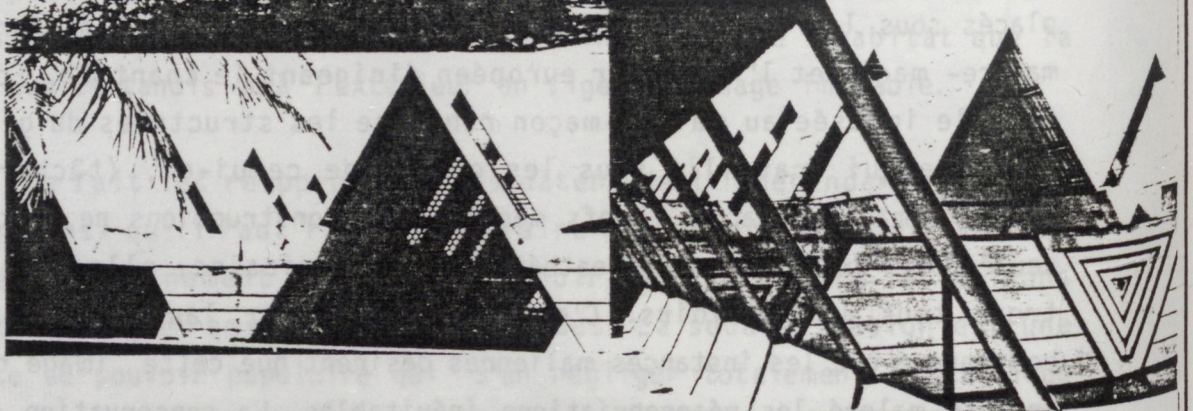
Le désir de conservation que l'on exprime à Ségou pour les bâtiments de l'Office du Niger s'appuie également sur une mémoire historique et sur la conscience d'un patrimoine culturel. L'Office appartient à l'histoire de la ville de même qu'il fait partie de l'histoire particulière des maçons de Ségou. Cette nuance est importante à signaler car ce discours n'existe pas à Gorée où la construction des maisons coloniales n'a pas été vécue comme à Ségou en intégrant non seulement une certaine spiritualité de la mosquée mais aussi le métier des hommes de l'art les maçons, les menuisiers par exemple.

Toute l'architecture de l'île affiche une similitude plus méditerranéenne que néo-soudanaise. A Ségou la conservation est voulue par le pouvoir politique qui se souvient d'une histoire présente, visible. L'Office fut installé dans les années trente, c'est une histoire contemporaine qui a une résonance économique sur le Mali. L'Office du Niger ce ne sont pas simplement des habitations. C'est toute une structure de recherche. Mais les bâtiments tout comme le barrage de Markala ont été nourris du travail des hommes qui se sou-

viennent quand on les interroge. C'est le cas des maçons qui sont inscrits dans cette entreprise colossale et qui décrivent la hiérarchie du chantier. Hierarchie interne au groupe des ouvriers indigènes placés sous la responsabilité du maître-maçon et hiérarchie entre le maître-maçon et l'ingénieur européen dirigeant le chantier. Ici la tutelle imposée au maître-maçon renforce les structures du groupe indigène qui travaille sous les ordres de celui-ci, (tâcherons, ouvriers maçons, maçons, chefs maçons). Les constructions ne sont pas seulement l'expression d'une esthétique néo-africaine, elles concentrent tous les pouvoirs. C'est la raison pour laquelle on peut comprendre que les instances maliennes désirent que cette image reste intacte malgré les réappropriations inévitables. La conservation c'est un souhait plus qu'une réalité. Ce qui diffère aussi entre Gorée et Ségou c'est le rayonnement historique de l'objet considéré. La portée mondiale de Gorée est claire, son image n'appartient pas seulement à l'Afrique ou au Sénégal elle est de toute les frontières. Spectre de la colonisation c'est un lieu de souffrance pacifiée mais qui réclame toujours son tribut aux êtres humains quels qu'ils soient. Cette universalité de l'île, Ségou ne peut véritablement la revendiquer à son échelle. De fait, si Gorée veut éviter une fossilisation muséographique cela ne peut se réaliser qu'en se préservant des choix mortifères figés dans une représentation paysagée de l'histoire, pour ce faire la vie africaine doit être maintenue en ses murs. Malheureusement les bâtisses restaurées sont souvent achetées par des coopérants aisés cela permet l'entretien plus facile du cadre mais repousse les goréens hors de leur territoire. La cohérence esthétique de l'île est bien un enjeu politique et on comprend encore mieux qu'il n'y ait pas de place ici pour le soudano-sahélien dakarois.

3.24 - Le près et le moins près : la distance comme paramètre à l'analyse du phénomène de restauration.

L'histoire des bâtiments de Ségou est récente : petit à petit elle s'inscrit dans un passé de plus en plus lointain. La mémoire



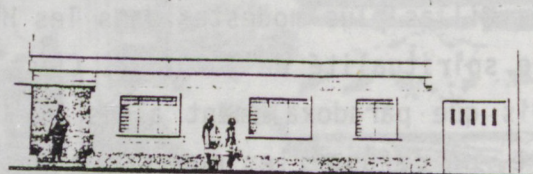
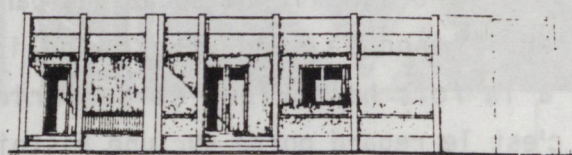
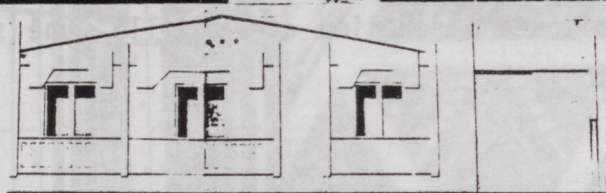
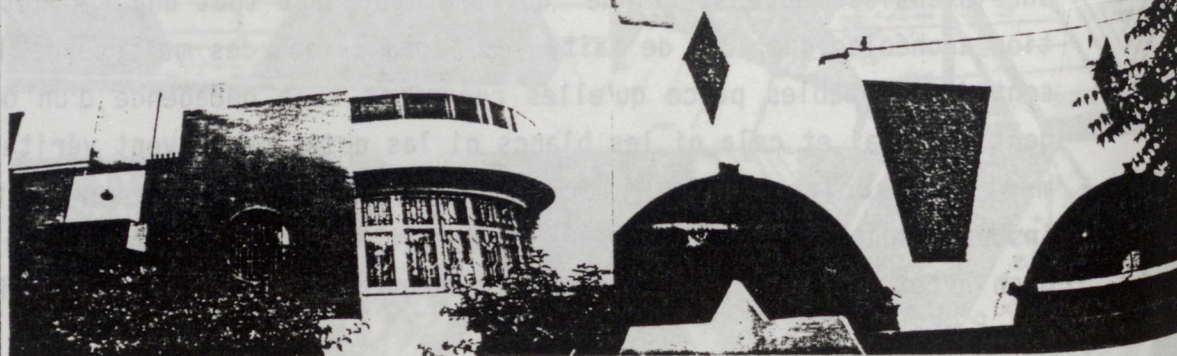
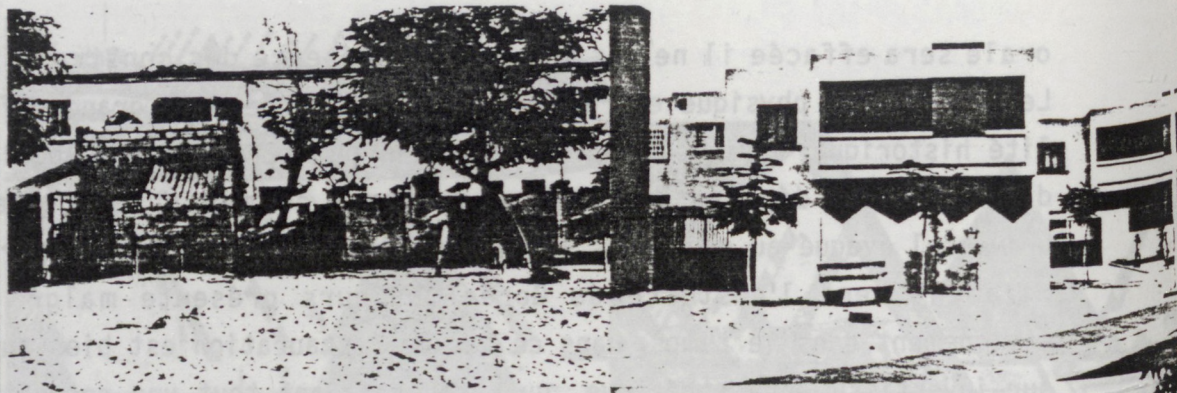
1		3
2		
4	5	6
7		9
10	8	11



orale sera effacée il ne restera que la présence des constructions. Leur constante physique entretiendra peut être une plus grande fidélité historique. L'histoire de Gorée, bien que parfaitement localisée dans le temps dépasse les limites du temps commun. C'est ce temps universel évoqué au cours des lignes précédentes. C'est ce qui paradoxalement rend l'histoire de Gorée toujours présente malgré son éloignement dans le temps. Dans ce cas la restauration est bien sur un sur-investissement esthétique qui protège avant tout une reconstruction archéologique. Car de fait, les dégradations des maisons de l'île sont inacceptables parce qu'elles renvoient à la décadence d'un occident colonial et cela ni les blancs ni les noirs ne peuvent véritablement y souscrire. Car pour les uns cette remise en cause serait trop insupportable et pour les autres ce serait accepter l'oubli. Gorée est bien à cet égard un phare symbolique du politique et de l'imaginaire.

### 3.25 - Le néo-soudano sahelien et la ville une symbolique urbaine.

L'expression soudano sahélienne souhaitée par le Président Senghor pour le Sénégal répond à une autre symbolique. Il s'agit de donner un cadre à la fois historique et sensoriel à la ville. Le soudano sahélien c'est le regard porté sur une histoire du bâti et sur le devenir de la cité. Le soudano sahélien c'est un langage qui tente de donner à la ville contemporaine une unité plastique et politique. Plus qu'une nécessité formelle l'esthétique soudanaise est destinée à solidifier la ville qu'il s'agisse d'une somptueuse villa de ministres ou de villas plus modestes dans les HLM. Le soudano sahélien c'est une autre spiritualité de la ville. C'est le discours qui s'élabore là-bas tandis que paradoxalement alors que l'on préconise les enduits façon terre, on refuse les constructions en terre crue ou cuite. Ici on réalise des manifestations spectaculaires des architectures de terre destinées à valoriser la construction traditionnelle et les recherches sur ce matériau. Les expériences locales d'architecture contemporaine en banco ou en terre stabilisée sont finalement très ponctuelles. Elles ne relèvent pas toujours de caractères prioritaires. Localement elles

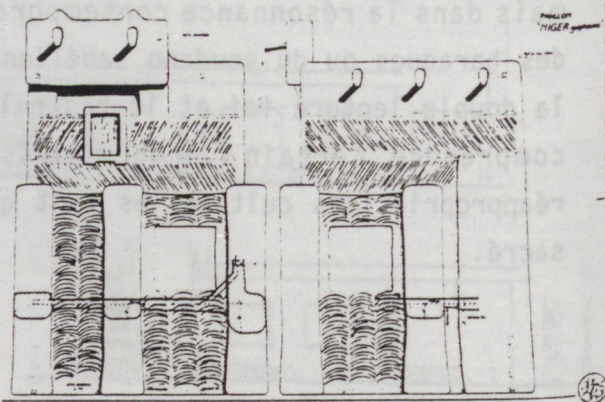
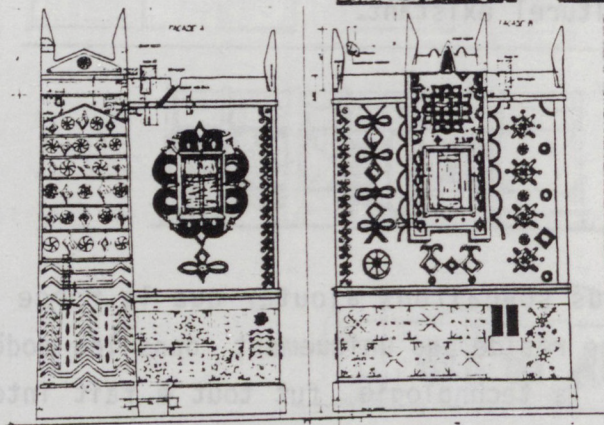
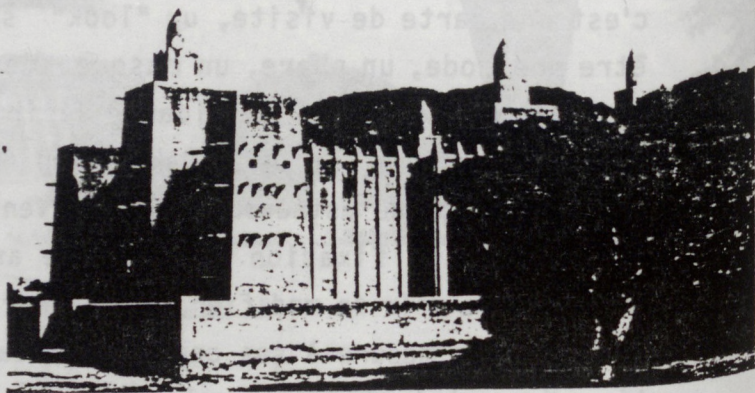
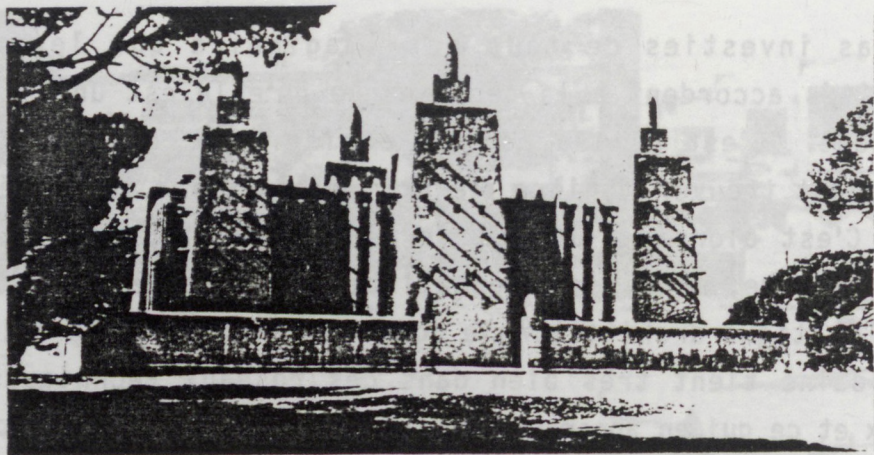


1	2
3	4
5	
6	
7	
8	
9	

ne sont pas investies de tous cet imaginaire que les pays industrialisés accordent à la terre parce qu'elle est un pari du développement. C'est donc dans une écriture de tourisme que l'Occident peut trouver manière d'exprimer sa vision idéalisée de l'Afrique. C'est alors la porte ouverte à l'exotisme aux images chargées de voyage, mémoires orientalistes inscrites en filigrane, d'une problématique architecturale complexe. Parce que de fait la ville africaine tient très bien dans ces réseaux techniques et commerciaux et ce qui en apparence peut apparaître très peu structuré l'est en fait beaucoup plus qu'il n'y paraît. Le soudano sahélien c'est une carte de visite, un "look" sénégalais de la ville, peut être une mode, un phare, un masque. C'est en tout cas malgré toutes ces contradictions un formidable désir d'exister être de plain pied dans la modernité. Gorée et Dakar bien que toutes deux inscrites dans une problématique esthétique la résolvent de manière différente. Pour Gorée c'est la fixation d'une image archéologique sans nécessité vitale de la voir se modifier, pour Dakar au contraire le dynamisme du politique se mesure à ses capacités créatrices et non plus à l'entretien d'un patrimoine culturel existant.

En conclusion, nous souhaitons ajouter que la force de cette architecture coloniale ne réside pas uniquement dans les modèles eux-mêmes bien que souvent la technologie fut tout à fait intéressante mais dans la résonance contemporaine de ces modèles qu'il s'agisse des baraques ou du soudano sahélien. Tout ceci ne vaut encore que par la double lecture ici et là bas relation binaire qui permet de mieux comprendre certains phénomènes de mode qui sont avant tout des réappropriations culturelles tant que la culture conserve le sens du sacré.





1	
2	
3	
4	

## LEGISLATION SUR L'ARCHITECTURE AU SENEGAL

**Cours magistral du président Senghor sur la parallélisme asymétrique (au conseil national de l'Urbanisme) 12.2.74.**

Le parallélisme asymétrique c'est donc réduit à sa plus simple expression, la répétition diversifiée du rythme dans le temps et dans l'espace, c'est la diversité dans sa régularité, en un mot c'est la concrétisation de cette impression, ou de cet élément d'irrégularité qui caractérise le rythme négro-africain.

**Séance du Conseil National de l'Urbanisme (le 8.12.72).**

Enfin le chef d'Etat a particulièrement insisté sur la nécessité de trouver un style sénégalais pour nos monuments qui doivent exprimer le parallélisme asymétrique du style négro-africain. Il a préconisé des mesures d'incitation des constructeurs à adopter ce style et demandé que les architectes qui s'y sont convertis répondant à nos besoins bénéficient d'une attention particulière. Dans ce cadre, il a insisté sur la nécessité de veiller à l'application du décret sur la décoration des immeubles officiels, pour la promotion de nos artistes, car la Grèce Noire de l'Afrique, le Sénégal, doit créer une civilisation.

NOTES - CHAPITRE II

- 1 Exposition du nord de la France - Roubaix 1911 - rapport procédés de colonisation
- 2 L'Exposition des colonies - avril 1898 p 2- les préparatifs aux colonies - l'art colonial branche de l'art national
- 3 op. cité p 2
- 4 Maurice Besson - L'influence coloniale sur le décor de la ie française  
Secrétariat d'Etat à la marine et aux colonies 1944 p 45/46
- 5 Rapport général Olivier - Volume V - 1ère partie - section coloniale p 391
- 6 op. cité p 395 "organisation des manifestations d'Art français colonial"
- 7 op. cité p 444/445 - Le colonialisme dans l'évolution des arts
- 8 Livre d'Or de l'exposition Franco-marocaine de Casablanca 1915 - Chapitre XII Pavillon de L'Afrique Occidentale p 266
- 9 Echo du concours Lépine - 33ème concours 30 août 7 octobre 1935 p 22
- 10 Congrès d'urbanisme Colonial de 1931 - M. Léandre Viallat - L'Esthétique aux colonies p 22
- 11 Emile Bayard - l'art de reconnaître les styles coloniaux de la France - Garnier Frères - 1931 - Préface VII
- 12 M.A. de Baudot - Réorganisation de l'Ecole des Beaux Arts - décret du 13 novembre 1863 - de son influence sur les études d'architecture p 4
- 13 ibidem. p 5
- 14 ibidem. p 12
- 15 ibidem. p 14
- 16 ibidem. p 15
- 17 Réclamations des élèves de l'Ecole des Beaux Arts - au sujet de la réorganisation de leur école- Paris 1864 p 37
- 18 Programme de cours d'histoire et d'archéologie- Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts p 4
- 19 L'illustration 1er juin 1889 - L'Exposition algérienne à l'esplanade des Invalides p 459 n° 2414

- 20        ibidem. p 459
- 21        Enrico Guidoni - Architecture primitive - Histoire mondiale  
de l'architecture Berger Levrault 1980 p 318 et suite
- 22        ibid. p 318 et suite
- 23        op. cité Bayard p 120
- 24        Capitaine Pérignon - Généralités sur les régions du Haut-  
Sénégal et de moyen-Niger 1900 - Kita 1899 - Ségou 1900 -  
p. 223 et suite
- 25        ibidem. p 223 et suite
- 26        Quatremere de Quincy - de l'Imitation - AMM 1980 p 106
- 27        ibidem. p 131

**BIBLIOGRAPHIE - CHAPITRE II**

E. Bayard - L'art de reconnaître les styles coloniaux de la France - Garnier 1931

Ch. Bauchal - Nouveau Dictionnaire des Architectes Français - Paris 1887.

Ch. Baudelaire - oeuvre complète - Edition de la Pléiade- PARIS 1961

M.A. Baudot - Réorganisation de l'Ecole des Beaux Arts Paris 1864

F. Béguin - Arabesances - Dunod - 1983

Binger - Annuaire et livre d'or des administrateurs coloniaux (p38.39) de Moulin et R. séris - Paris - Henri-Charles la Vauzelle (s.d.) Préface de L.G. Binger)

Binger - Le Serment de l'Explorateur- Paris 1904

Binger - Du Niger au Golfe de Guinée par Kong - Extrait du bulletin de la Ste Normande de Géographie - Rouen - E. Vagniard 1890

G. Binger - Les routes commerciales du Soudan Occidental (extrait de la gazette Géographique) paris 1886

Binger - Du Niger au Golfe de Guinée par le Pays de Kong et le Mossi Tome I et II - Hachette 1892.

L.G. Binger - Une vie d'explorateur - souvenirs - edition Fernand Sorlot Paris 1938 (extraits des carnets de route).

G. Brasseur - les Etablissements Humains du Mali - IFAN Dakar 1968

P. Bruckner - Le sanglot de l'homme blanc - L'histoire immédiate Seuil 1983

R. Caillé - Edition intégrale du voyage de Tombouctou et à Jenné de 1824 à 1828 - réédité en 1978 - Maspéro FM/ la découverte - Préface de J. Berque

Construction Afrique - n°20 - Septembre 1981 - Niamey Urbanisme et hotellerie

Craterre - Construire en Terre Alternative et Parallèles/ Collection An Architecture 1979

David de Penauzun - Delaire et Roux - 1819 - 1894  
Les architectes des Beaux-Arts - Paris Chaix 1895

E. Delaire - Les Architectes de l'Ecole des Beaux-Arts -Paris 1907

Des architectures de terre - ou l'avenir d'une tradition millénaire - CCI Centre Georges Pompidou Paris 1981

Livre d'or de l'exposition Franco-marocaine de Casablanca 1915

Catalogue officiel - Exposition Coloniale, Agricole et Industrielle de Strasbourg 1924

Livre d'Or de l'Exposition coloniale de Lyon 1894 - Exposition ethnographique.

Rapport de l'exposition coloniale du Trocadéro sous la Direction de Jules Charles Roux - Paris 1900

Ch. Garnier et A. Amman - L'habitation humaine - Paris 1892

Lise Grenier et Hans Wieser Benedetti - Les Châteaux de l'Industrie  
Tome II. A.A.M. 1979.

E. Guidoni - Architecture primitive - Berger Levrault Paris 1980

Annie Jacques - The beaux arts and nineteenth century french architecture Robin Middleton 1982

L'illustration n° 2414 1er juin 1869

L'illustration numéro spécial - Exposition coloniale Paris 1931

A. Janniot - le Bas-Relief du Musée des Colonies - Librairie d'art Louis Reynaud Paris 1931

laboratoire de Sociologie et Géographie Africaines  
(étude de cas au Cap-Vert (Sénégal) - Paris 1981

J. Lahor - Les habitations à bon marché et un art nouveau pour le peuple - Larousse Paris s.d.

P. Lucas et J.C. Vatin - L'Algérie des Anthropologues - FM/ Fondations Maspéro 1975 - Edilizia Moderna - Africa n°89-90

Mage et Quintin - Du Sénégal au Niger - relation d'un voyage d'exploration au Soudan occidental de 1863 à 1866- Extrait de la revue Maritime et coloniale Paris 1867.

M.E. Mage - Voyage dans le Soudan Occidental - Edition abrégée S. de Launay - Paris 1872.

M. Mage - voyage dans le Soudan Occidental - Sénégal - Niger - Hachette 1868 (p.179 - 308/309 - 375)

R. Manevy - la presse française de Renaudot à Rochefort - J. Foret 1958.

G.T. Mollien - L'Afrique Occidentale en 1818 - Calmann Lévy 1967

C. Monteil - Djenné- une cité soudanaise - Ed Anthropos - IIA 1971

Noirot (Ernest) - A travers le Fouta-Djallon et le Bambouc (Soudan

Occidental) - Souvenirs de voyage- par Ernest Noirot attaché à la mission du Docteur Bayol - paris Maurice Dreyfous (s.d.) seconde édition.

S. Ostrowetsky - J.S. Bordreuil - le néo-style régional - Espace Architecture Dunod 1980

Pascal - Oeuvres complètes - Edition la Pléiade 1969.

Pérignon - Généralités sur les régions du Haut-Sénégal et du Moyen Niger 1900

Réclamation des élèves de l'Ecole des Beaux Arts Paris 1864

Quatremère de Quincy - de l'Imitation- AMM 1980

Louis Rousselet- L'exposition Universelle de 1900 - Le Sénégal- Bibliothèque des Ecoles et des Familles - hachette (s.d.)

A. Salifou - Le damagaram ou sultanat de Zinder au XIXème siècle- Etudes nigériennes n°27 - Niamey 1971

## NOTES ICONOGRAPHIQUES CHAPITRE II

- pl.XV      -1      Vue d'ensemble de la section coloniale Exposition Universelle de Paris 1889
- 2      Les travaux de l'Exposition Universelle de 1889  
                 Pavillons des colonies à L'Esplanade des Invalides  
                 Le Palais de l'Algérie
- 3      Exposition Universelle  
                 Pavillon de l'Algérie et de la Tunisie
- 4      Intérieur du Palais Algérien, à L'Esplanade des Invalides  
                 Exposition Universelle - Pavillon de l'Algérie :  
                 la cour intérieure

On se souviendra que l'exposition algérienne se complétait d'un campement de tribus nomades. Ainsi que d'une maison kabyle. Certains commentateurs n'hésitèrent pas à mettre en parallèle "l'architecture monumentale, artistique, officielle du Palais et l'installation grossière et primitive des kabyles".

- pl.XVI      -1      Place du Gouvernement et Mosquée de la Pêcheurie, à Alger
- 2      Pavillon du Coup d'Evantail à Alger
- 3      Entrée de la Mosquée EL-Kébir, à Alger
- 4      Archevêché d'Alger
- 5      Mosquée d'Abd-er-Rhaman, à Alger

Nous avons ici rassemblé des documents permettant de visualiser les bâtiments choisis pour le palais de L'Algérie de 1889. Ils sont un contrepoint aux gravures de la planche 1.

- pl.XVII     -1      Plans comparés de maisons de Djénné et Tombouctou  
                 Façades
- 2      Maison du roi de Ségou à Yamina
- 3      Maison du griot à Ségou
- 4      Maison des Somonos
- 5      Maison du Soudan à L'Exposition Universelle de Paris en 1889
- 6      ibidem. J

L'histoire de l'habitation humaine a permis au public de découvrir des architectures insolites. Cette planche précise à partir du cas précis



de la maison du Soudan le travail formel et archéologique de garnier.

- pl.XVIII -1 Palais de l'Afrique Occidentale Française  
- 2 Palais de L'Afrique  
-3 Village sénégalais à l'esplanade des Invalides  
Exposition Universelle de Paris 1889  
-4 Palais de l'A.O.F. Marseille Exposition Coloniale  
de 1922  
-5 Coupe Palais de l'A.O.F marseille Exposition  
Coloniale de 1906 - Architecte Glane.

On évoque ici différents palais néo-soudanais qui ont traversé les expositions coloniales. Mosquée vérité des Invalides en 1889. Bâtiment de synthèse de 1906 et 1925. C'est aussi une histoire, mémoire visuelle de la mosquée.

- pl.XIX -1/2/3/4/5/6/7/8/  
Cartes postales d'exposition de marseille 1906 et  
1922  
Pavillons néo-soudanais  
Palais de l'Afrique Occidentale et village

Ecriture néo-soudanaise aux expositions de Marseille. Naturalisme didactique du village, spectacle exceptionnel du palais - pavillon d'accompagnement. C'est aussi l'expression des styles néo-soudanais dans un même espace.

- pl.XX -1 Exposition coloniale de l'Exposition Universelle  
de paris 1900  
palais du Sénégal - Soudan en construction  
Vue panoramique des constructions du Trocadéro  
-2 Exposition coloniale, agricole et industrielle de  
Strasbourg 1924.  
Détail du tata (pavillon schaal)  
-3 Exposition coloniale de Paris 1931  
Palais de l'Afrique Occidentale

Cette planche présente le premier modèle de pavillon néo-soudanais d'exposition en 1900 et le dernier en 1931. Une interprétation "pastiche" - Une reconstitution naturaliste. Le tata de l'Exposition de Strasbourg en 1924 c'est une autre dimension plus modeste qui rend compte d'une permanence thématique.

- pl.XXI -1 Plan de l'ancienne mosquée de Djénné  
-2 La vieille mosquée reconstituée  
-3 Intérieur de mosquée de Djénné - détail des

piliers

- 4 Mosquée de Djénné
- 5 ibidem. 4
- 6 ibidem. 3
- 7 Détail des emmarchements façade principale

la Mosquée de Djénné images passées et présentes

- pl.XXII -1 Mosquée de Mopti
- 2/3/4 Mosquées maliennes
- 5 Mosquées soudanaises
- 6/7/8 op. cité 2 et suite
- 9 Mosquée soudanaise

Sont rassemblées ici différents types de mosquées. De l'imposante mosquée au sanctuaire plus intimiste. C'est la richesse plastique autour du même thème qui s'exprime en toute indépendance.

- pl.XXIII -1 Djénné maison de notables
- 2 Soudan - Pays Dogon - Sanga
- 3 Mali - sanga
- 4 Tombouctou par Caillé
- 5 op. cité 2
- 6 Soudan habitat
- 7/8/9 Détail de modénature Mali

On a ici groupé des exemples d'architectures soudanaises aux façades monumentales. Djénné sert de référence pour la création néo-soudanaise d'autres bâtiments sont remarquables bien qu'ils n'aient pas été choisis par les hommes de l'art pour exprimer une nouvelle identité culturelle.

- pl.XXIV -1 Le Marché de Bamako - Vue aérienne
- 2 La façade principale du marché
- 3 Le détail de composition du panneau décoratif entrée secondaire
- 4 Vue intérieure du marché (fontaine-panneau potige - modénature galerie)

- 5 Cour intérieure - fontaine modénature galerie
- 6 Détail de la fontaine (masque)
- 7 Autre panneau décoratif et modénature galerie

Le marché de Bamako, un exemple typique du style néo-soudanais malien. Les points forts du bâtiments composent cette planche.

- pl.XXV -1 Bamako- Colline de Koulouba - Centre administratif colonial
- 2 Banforah - gare
- 3 Bamako - centre social
- 4 Bamako bâtiment administratif de type colonial réapproprié
- 5 Ville coloniale- Bamako
- 6/7/8 Gare de Koulikoro - réappropriations

Le Mali conserve encore des bâtiments administratifs construits au temps de la présence française. A l'heure actuelle ils n'ont pas cessé d'être habités, mais sont l'objet de transformations. Cette planche rend compte de ces nouvelles images de façades mais en même temps des obligations du mode de vie.

- pl.XXVI -1 Maison du Commandant Mage à Ségou
- 2 Coupe horizontale de la maison de M.M Mage et Quintin à Ségou-Sikoro
- 3 Le fort de Ségou - vue intérieure
- 4 Bâtiment militaire disparu à Ségou
- 5 op. cité pl 4
- 6 Mission catholique de Ségou
- 7 Mosquée de Ségou
- 8 Maison Bambara

Sur ce document figurent plusieurs générations de bâtiments dans la ville de Ségou. Ils ont pour la plupart disparus. On observe à la fois une écriture néo-soudanaise et néo-mauresque.

- pl.XXVII -1 Plan masse de l'Office du Niger à Ségou
- 2 op. cité 1
- 3 Plan du bâtiment Faidherbe
- 4 les bâtiments de l'office du Niger à leur livraison

L'Office du Niger une certaine image architecturale

- pl.XXVIII -1/2 Mairie
- 3/4 Office du Niger en construction
- 5 Office du Niger en 1983 - Bâtiments et palmerai
- 6 Office du Niger en début de son activité- Une végétation naissante - Les bâtiments sont encore lisibles dans leur composition d'ensemble.
- Pl.XXIX -1/2/3/4/5/6/7/8 Réappropriation des bâtiments de l'Office du Niger à Ségou détails de façades
- pl.XXX -1/2/3/4/5

Vues intérieures des bâtiments de l'Office du Niger à Ségou

- escalier
- véranda
- salon - salle à manger

- pl.XXXI - 1/2/3 Plans de la ville de Zinder (Niger)
- 4 Détail de voûtes haoussa Zinder
  - 5 Palais du Sultan de Zinder - entrée monumentale
  - 6 Piliers et voûtes haoussa
  - 7 Porte monumentale du fort militaire de Zinder (détruite)
  - 8 Porte monumentale Markala - Office du Niger (Soudan)
  - 9 Mur de Birni de Zinder
  - 10 Détail de voûtes - constructions militaires de Zinder
  - 11 Baraque coloniale transformée - Zinder
  - 12 Voûtes de type haoussa dans un bâtiment colonial transformé
  - 13 Service topographique de Zinder
  - 13 Centre culturel de Zinder

Ces visages de la ville de Zinder rendent compte des traditions architecturales et des réponses contemporaines de l'habitat et des analogies soudanaises.

- pl.XXXII -1 Détail de modénature Niger
- 2 maison de boulanger à Agades Niger
  - 3/4/5/6/7/8/9/10/11 Types d'architectures djerma et haoussa Niger.

On a réuni sur cette page des spécimens d'architecture traditionnelle du Niger. Graphismes, graffites et reliefs sur banco - maisons individuelles, chefferies, mosquées et greniers sont ici représentés. Ces modèles constituent une référence thématique pour l'architecture contemporaine néo-soudanaise.

- pl.XXXIII -1 Zinder PTT
- 2 Habitat Soudan
  - 3 Zinder fort militaire
  - 4 Zinder habitat militaire
  - 5 Agadès construction soudanaise en terre
  - 6 Bâtiment militaire néo-mauresque
  - 7 Niamey le gouvernement
  - 8 Niamey le parlement
  - 9 Eglise du Togo sud de Mopti
  - 10 Niamey bâtiment néo-soudanais

On trouve ici associés des bâtiments de style néo-soudanais et néo-mauresque en terre et en ciment principalement au Niger ainsi que des constructions moins marquées par ces écritures (case et église).

- pl.XXXIV -1 Architecture contemporaine Niamey Niger  
-2 op. cité - Hôtel Gaweye - Niamey - Niger  
-3 Mosquée de la Tapoa  
-4 ibidem. 3  
-5 ibidem. 4/5  
-6 Bâtiment de l'ONERSOL - Niamey - Niger  
-7 ibidem. 6  
-8 Développement façade bâtiment ONERSOL  
-9 Ministère de la Justice - Cour d'Appel de Niamey - Niger  
-10 Ibidem. 9  
-11 ibidem. 9/10

C'est l'architecture contemporaine du Niger qui figure sur cette planche - recherche d'identité puisée dans les formes traditionnelles et peut-être une écriture plus large islamique.

- pl.XXXV -1 Plan, coupe, façade de maison coloniale Gorée - Sénégal  
-2 ibidem. 1  
-3 ibidem. 1  
-4 plan maison coloniale avec mobilier  
-5 ibidem. 4  
-6 plan de l'île avec parcellaire  
-7 Maison coloniale  
-8 ibidem. 7

L'île de Gorée et ses espaces habités - pratiques contemporaines - histoire du bâti.

- pl.XXXVI -1 à 9 Maisons coloniales à Dakar - Sénégal - détails de façades

- pl.XXXVII -1/2/3/4/5/6  
-4/8 Foire des Expositions - Dakar Sénégal  
-7/9 Hôtel des almadies Dakar  
-10/11 Villas de ministres Dakar (Pierre Goudiaby)  
Projet d'habitat collectif Dakar

Cette planche exprime les tendances architecturales soudano-sahéliennes Dakaroises- Il s'agit principalement de bâtiments de prestige.

- pl.XXXVIII - 1 à 9 traitement soudano-sahélien pour des maisons individuelles à Dakar Sénégal

La législation senghorienne prescrit une écriture soudano-sahélienne aux bâtiments publics mais le particulier n'échappe pas à cette recherche. On peut observer ici des projets de transformations qui font preuve de ce souci plastique. Le premier document montre une extension plus modeste dans un H.L.M. sans revêtement de façades.

- pl.XXXIX -1 Mosquée de Fréjus 4è RIMA  
-2 ibidem. 1

- 3 Pavillon Exposition des Architectes de Terre
- 4 ibidem. 3

Ici sont associés deux images phares de l'architecture soudanaise. Deux registres. Une mosquée miniaturisée mémoire de celle de Mopti. Et deux pavillons destinés et conçus spécialement pour une exposition grand public. A Fréjus des militaires noirs se souviennent de leur histoire, tandis que la pratique religieuse, réclame son édifice de culte. Autre consécration à Beaubourg, où l'on construit une scénographie sur l'architecture de terre. Consommation esthétique discours technologique, une autre sublimation, une reconnaissance culturelle dans un temple du XXème siècle.

SOURCES ICONOGRAPHIQUES - CHAPITRE II

- pl. XVII 1 L'Exposition à Vol d'Oiseau 1889  
2 L'Illustration du 22 décembre 1888 - n° 2391  
3 L'Illustration du 4 mai 1889 - 372 - n° 2410  
4 L'Exposition à Vol d'Oiseau 1889 p.16  
Parue également dans L'Illustration - 1er juin 1889 - p.  
n° 2414 - 461.
- pl.XVIII 1/2/3/4/5/ A la France  
Sites et Monuments  
L'Algérie Alger Constantine - Oran Paris 1902  
1 - p 33  
2 - p 35  
3 - p 41  
4 - p 36  
5 - p 43
- pl.XIX - 1 Gérard Brasseur - Les établissements humains du Mali  
IFAN Dakar 1968 - p 439 fig. 93 - extrait de la  
planche.  
2 Charles Garnier et A. Amman - l'Habitation Humaine -  
Hachette 1892 p.737.  
3 op. cité p. 738  
4 Mage - Voyage dans le Soudan Occidental - Sénégalie -  
Niger - Hachette 1872 Maison commune des Somonos  
p. 106  
5 Maison du Soudan à l'Exposition de 1889  
op. cité Garnier et Amman p. 739  
6 Histoire de l'Habitation Humaine  
Type soudanien - livre d'or - Huardt op. cité p. 8
- pl. XX 1 La Semaine Coloniale  
Numéro spécial annuel 1925 p 137  
2 Rapport G. Angoulvant Exposition coloniale interalliée  
de Paris 1925  
3 Huardt (C.L.) Le livre d'or de l'Exposition  
Paris L. Boulanger 1889  
4 L'Illustration du 21 octobre 1922 N° 4153 p 389  
5 Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-provence
- pl. XXI Cartes postales - éditions françaises
- pl. XXII 1 L'Illustration  
2 Exposition coloniale agricole et industrielle  
Guide spécial offert par les Dernières Nouvelles de  
Strasbourg Juillet Octobre 1924 p. 54  
3 L'Illustration du 23 mai 1931 N° 4603 - 89ème année
- pl. XXIII 1 Félix Dubois - Tombouctou la mystérieuse Flammarion  
1897 p 177  
2 ibidem. 1 178  
3 Photographie S. Leprun  
4 Archives militaires du CMIDOM (Centre Militaire et de

- Documentation de l'Outre-Mer) N° 22341  
5 op. cité 3  
6 op. cité 4 n° 22339  
7 op. cité 3
- pl. XXIV 1 CMIDOM n° 22358  
2/3/4 Photographies S. Leprun  
5 op. cité 1 n° 22318  
6/7/8 op. cité 2 et suite  
9 Archives privées - Delorme-Villedole
- pl. XXV 1 photographies S. Leprun  
2 CMIDOM n° 22303  
3 op. cité 1  
4 Journal d'un voyage à Tombouctou et a Jenne in  
Edilizia Moderna n° 89-90 Africa p 21 - Architettura  
coloniale in Africa  
5 op. cité 2 n° 22308  
6 op. cité 2 n° 22372  
7 op. cité 1
- pl. XXVI 1 op. cité - CMIDOM N° 22590  
2 carte postale - Marché de Bamako d'après cliché  
F. Rophé/Agave/Sinou  
3 Détail op. cité 2  
4 CMIDOM N° 21862  
5 CMIDOM N° 22555  
6 CMIDOM N° 21860  
7 CMIDOM N° 10169
- pl. XXVII 1 op. cité - CMIDOM - 22584  
2 CMIDOM N° 14705  
3 CMIDOM N° 17390  
4/5/6/7/8 - Mission 1983 - S. Leprun
- pl. XXVIII 1/2 op. cité Livre de Mage  
3 Félix Dubois - Tombouctou la mystérieuse - Flammarion  
1897 p 83  
4 CMIDOM N° 22390  
5 CMIDOM N° 22395  
6 CMIDOM N° 15628  
7 CMIDOM N° 22389  
8 op. cité pl XXVII 4 et suite
- pl. XXIX 1/2/3 Archives de l'office du Niger à Ségou  
4 op. cité pl XXII 9
- pl. XXX 1/2 Cartes postales - op. cité pl XXIV - 2  
3/4 op. cité XXII 9  
5 op. cité pl XXV 4 et suite  
6 CMIDOM N° 22392
- pl. XXXI 1 op. cité pl XXV 4 et suite
- pl. XXXII 1/2/3/4/5 Mission 1983 S. Leprun



- pl.XXXIII1/2/3            Plan Mairie de Zinder  
4    photographie mission 1983 S. Leprun  
5    CMIDOM 30189  
6    op. cité 4  
7    op. cité 5 CMIDOM n° 1056 (324)  
8    op. cité 5 CMIDOM n° 11896  
9    op. cité 5 CMIDOM n° 1119 (37)  
10   op. cité 4  
11/12/13    op. cité 4
- pl.XXXIV1    photographie S. Leprun  
2    CMIDOM n° 1073 (21)  
3/4 et suite op. cité 1
- pl.XXXV 1    CMIDOM N° 1107 (7)  
2    op. cité n° 29222  
3    op. cité n° 1107 (8)  
4    op. cité n° 1034 (14)  
5    op. cité n° 39260  
6    op. cité n° 34958  
7    op. cité n° 28060  
8    op. cité n° 36410  
9    op. cité n° 30162  
10   op. cité n° 37168
- pl.XXXVI 1    op. cité pl XXIX - 4  
2    op. cité 1  
3    plans du ministère des Travaux publics  
      Direction de l'Urbanisme Architecte Lazlo  
      Mester de Parajd  
4    op. cité 3  
5    op. cité 3/4  
6    op. cité 3  
7    op. cité 6  
8    op. cité 3  
9    op. cité 3  
10   op. cité 9  
11   op. cité 9/10
- pl.XXXVII1 à 3 d'après documentation D. Corrêa Architecte à  
      Gorée  
4/5   plans S. Leprun (extraits du rapport modèles culturels  
      et habitats - CCI - Laboratoire de sociologie et  
      géographie africaine)  
6    op. cité 1/3  
7/8   Edilizia Moderna n° 89.90 p 11 et 12
- pl.XXXVIII 1 à 9 Reportage photographique S. Leprun Dakar  
      Sénégal
- pl.XXXIX 1 à 11 op. cité pl XXVI
- pl.XXXX 1 à 9    op. cité pl XXXVI    et documentation SICAP - op. cité  
      XXV

- pl.XXXI 1 CMIDOM N° 88894  
2 op. cité 1 n° 88892  
3 Centre Georges Pompidou - CCI  
Maquettes géantes - Exposition des  
Architectures de Terre 1981 conception S.  
Leprun - d'après documents djerma du Niger.  
4 op. cité 3  
reliefs et sgraffites sur banco - Niger -  
habitat haoussa